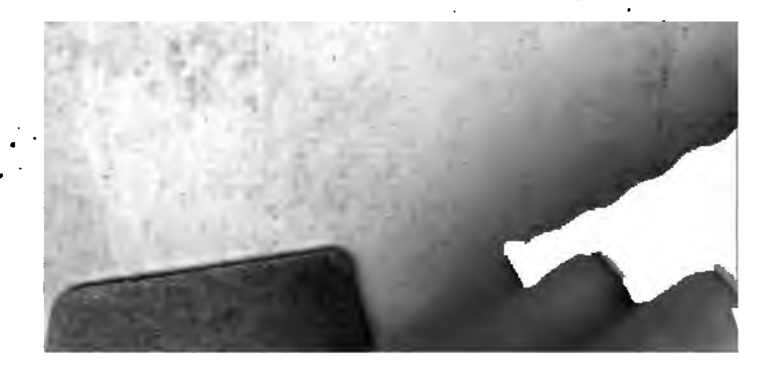




HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE,

PAR M. L'ABBÉ

BERAULT-BERCASTEL, Antoi

Henri de

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE NOYON.

Nouvelle édition, augmentée d'une Continuation de cette même Histoire, depuis 1721, où s'est arrêté M. Berault, jusqu'en 1801, époque du Concordat sur les affaires de l'Église de France.

TOME XII,

DEPUIS l'élection d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la mort de Clément XI en 1721.

A TOULOUSE,

Chez J. B. BROULHIET, éditeur, rue Saint-Rome.

1809.

SOMMAIRES
DU DOUZIÈME VOLUME, EN FORME DE TABLE.

LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

TOME DOUZIÈME,

Depuis l'élection d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la mort de Clément XI en 1721.

LIVRE QUATRE-VINGTIÈME.

Depuis le commencement du pontificat d'Innocent XI en 1676, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Tandis que l'évangile faisait les progrès les plus merveilleux parmi les sauvages et les anthropophages, une simple fille, une vierge délicate, et à peine sortie de l'enfance, donna au monde chrétien le spectacle d'un triomphe de la grâce aussi merveilleux, et pour le moins aussi touchant. La chose est si extraordinaire, et présente une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, et l'un de nos grands magistrats en particulier, n'en avaient pas été persuadés, après de très-exactes recherches, nous n'aurions jamais pu nous

déterminer à lui donner place dans un ouvrage aussi grave que celui-ci : mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit ans bien suivis entre cette fille admirable et son directeur le père Luc de Bray, et qui d'ailleurs portent un caractère à l'épreuve de la plus sévère critique. Le caractère même de ce directeur, cordelier desservant de la paroisse de la Trinité à Château-Fort près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très-intérieur et très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris en 1649, de parens illustres qui occupaient les premiers rangs à la cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom : mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'était le grand nom de Montmorenci. Vers l'an 1666, cette maison perdit une demoiselle âgée d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée, et mise hors d'état de donner de ses nouvelles ; et ce fut justement à cette époque que la vierge magnanime dont il est ici question, et qui avait le même âge de quatorze à quinze ans, s'échappa du sein de sa famille, pour éviter un mariage contraire à la consécration qu'elle avait déjà faite de sa personne au divin époux. Bien plus, on voit par sa correspondance avec son directeur, et particulièrement par la cinquième lettre du père de Bray, que toutes les personnes qui tenaient à elle par les liens du sang ou de l'affinité, tenaient pareillement à la maison de Montmorenci : mais ce père avait le secret sous le sceau de la confession, et jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquisitions possibles sans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlèvement prétendu, et jugea que le mieux était d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs on ne parla de cette fille singulière, au moins à la cour, qu'en 1694, c'est-à-dire, trente-quatre ans après sa disparution, sans qu'on sût encore où elle habitait. Il est néanmoins

constant qu'alors elle y fit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même dans la vie de madame de Maintenon. Il est vrai qu'il plaisante beaucoup sur ces lettres : mais protestant, et protestant sans mœurs, il n'était pas fait pour les goûter; aussi voit-on par la manière même dont il en parle, qu'il ne les avait pas lues.

Après le sacrifice de son nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne-Marguerite, qu'elle avait reçu avec la grâce du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne dont son père l'appelait dans son enfance, comme elle nous le dit dans sa septième lettre. Dès les premières lueurs de la raison, Dieu prévint cette ame privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correspondit avec tant de fidélité, qu'elle avait acquis non-seulement une vraie piété, mais une vertu mâle et magnanime à l'âge où les autres enfans sont à peine instruits des premiers devoirs du chrétien. Elle n'eut pas plutôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle consacra pour toujours la sienne au Seigneur; au moins est-il sûr qu'elle en fit le vœu avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On pressent bien que toutes les instances de ses parens furent inutiles. Ils l'envoyèrent passer quelque temps chez une tante dont elle respectait la vertu, et qui avait beaucoup d'ascendant sur son esprit. La jeune personne, qui avait ses vues, montra moins de résistance à ces nouvelles sollicitations, et cependant elle pratiquait ses exercices de piété avec plus d'assiduité que jamais. La tante ne la contrariait point, dans l'espérance de s'insinuer peu à peu dans son esprit, et de l'amener enfin à son but. Elle poussa la complaisance jusqu'à lui permettre d'aller en pélerinage au Mont-Valérien. Ce pélerinage se fit en effet; mais tout singulier qu'il aurait dû paraître pour une personne de cet âge et de cette qualité, il s'en fallait bien qu'il présentât l'idée de celui auquel il préludait.

La jeune vierge, après avoir renouvelé son vœu au pied de la croix, pria le divin époux, avec une

grande effusion de larmes, et de la soustraire au danger de lui devenir jamais infidèle, et de lui suggérer les moyens de vivre désormais en épouse inconnue et crucifiée avec lui, remettant son corps et son ame entre ses mains, et s'abandonnant pour toujours aux soins de sa providence. L'esprit tout plein de ces pensées, et le cœur embrasé des ardeurs qu'elles allumaient, elle quitte les stations sacrées, et reporte ses pas, encore incertains, vers le bois de Boulogne; mais elle ne fut pas à l'abbaye de Longchamp, qu'elle se sentit fortement inspirée d'entrer dans l'église: là, elle congédie pour quelque heure les gens de sa suite, sous prétexte qu'il lui restait encore beaucoup de prières à réciter, et dès qu'elle les voit disparaître, elle s'enfonce, d'un autre côté, dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle suivait à tout hasard un sentier détourné, quand elle rencontra une pauvre femme qui lui demanda l'aumône. Elle forme son plan, et le met sur le champ à exécution. Elle changea de vêtemens avec cette mendiante, lui laissa ses habits et tous ses joyaux, se revêtit de ses haillons, barbouilla de terre ses mains et son visage, pour se grossir les traits et se défigurer autant qu'il était possible; elle tourne ensuite du côté opposé à celui où se devaient faire les premières recherches, et marche nuit et jour jusqu'à une campagne située près de la Seine au-dessus de Paris. Cependant elle fut rencontrée par des ecclésiastiques charitables, qui touchés de sa jeunesse, et des dangers que lui faisait courir sa figure malgré ses haillons, la mirent en service chez une femme riche et sûre pour les mœurs.

C'était une dévote fort régulière dans sa propre conduite; mais plus rigide encore à l'égard des autres, revêche, impérieuse, d'humeur acariâtre et tracassière, qui ne pouvait garder ni laquais, ni servante. Jeanne ou Marguerite, puisque nous n'avons à choisir qu'entre ses noms de baptême, entra sur le pied de femme de chambre: mais comme aucun domestique ne tenait dans cette maison, bientôt elle seule, à l'âge de quinze ans, tint

lieu de femme de chambre, de cuisinière et de laquais même. Outre son ardeur pour la croix et la pénitence, elle goûtait d'autant mieux celle-ci, qu'elle ne laissait ni curieux, ni curieuse autour d'elle, et mettait son secret plus à couvert. Elle soutint avec une douceur inaltérable, jusqu'à la mort de sa maîtresse, c'est-à-dire, pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices et toutes les rebuffades imaginables; de manière que l'intraitable maîtresse en fut à la fin si confuse, qu'elle lui en demanda publiquement pardon à l'article de la mort, et voulut absolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille francs, outre le payement de ses gages dont elle n'avait jusque là presque rien touché. Jeanne, confuse elle-même, ne savait quelle contenance faire pendant cette réparation; mais elle eut beau réclamer, et refuser cette largesse, la mourante insista plus fortement encore, et commanda formellement à son héritier de forcer Jeanne à recevoir la somme entière, qui, avec les gages, montait à six mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir; mais dès le même jour, elle la distribua aux pauvres, à la réserve d'une modique partie de ses gages.

L'attrait même de la vertu peut nous rendre inconsidérés. A peine la vertueuse inconnue eut-elle réfléchi sur les suites d'une libéralité si extraordinaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résultait contre l'obscurité où elle avait à cœur, sur toute chose, de se tenir ensevelie, et résolut de s'en tirer au plutôt. Comme elle revenait de l'enterrement de sa maîtresse, et ne songeait plus qu'aux moyens d'exécuter sa résolution, elle vit passer le coche d'eau pour Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive dans cette ville, et cherche une condition, que son heureuse physionomie et son attrait pour l'abjection lui eurent bientôt fait trouver. Elle tomba néanmoins chez un artisan distingué et fort honnête homme, qui était tout à la fois menuisier et sculpteur. Le ciel menait, pour ainsi

dire, par la main cette ame privilégiée, et dans chacun des séjours qu'il lui assignait, il la disposait successivement à remplir toutes les vues qu'il avait sur elle.

Déjà elle savait assez bien le dessein, pour se rendre utile à son nouveau maître; mais elle en apprit à manier le rabot et le ciseau, par le conseil d'un sage confesseur de l'ordre de saint Benoît, à qui elle avait communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, et qui lui fit sentir de quelle ressource lui seraient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, et revint à Paris, où elle espérait trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyait assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avait encore donné aux pauvres ce qu'elle avait d'argent, et fit ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque temps à Paris confondue avec les pauvres mendians, et uniquement occupée des pratiques de la piété et de la pénitence. Elle ne demandait chaque jour que ce qui lui était nécessaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle était à la porte d'une église, elle demanda humblement l'aumône à la maîtresse d'école de Château-Fort, fille pieuse et charitable formée par le père Luc de Bray. Il y a une espèce de sympathie entre les ames qui sont tout à Dieu. Au premier aspect de cette jeune et modeste mendiante, la vertueuse maîtresse sentit un vif attendrissement, et crut voir en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle s'arrêta, elle l'interrogea, et entr'autres questions, lui demanda si c'était pour cause d'infirmité qu'elle mendiait. Jeanne ne répondit autre chose, sinon qu'elle se croyait dans l'ordre de Dieu en agissant ainsi. Cette réponse plut à la maîtresse, et redoubla son intérêt: elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de faiblesse où elle la voyait, l'air de la campagne lui

ferait du bien, et lui proposa de l'y emmener avec elle. Jeanne connaissait de réputation le mérite du père de Bray, qui venait de temps en temps à Paris faire des exhortations privées à des religieuses, avec une onction dont elles étaient singulièrement édifiées. Dans le désir de l'entendre, et de prendre ses conseils, elle consentit à suivre la maîtresse d'école.

Jusqu'ici sur-tout on trouvera de la différence entre notre récit et la vie imprimée de cette illustre inconnue, non pas toutefois pour le fond des choses, mais pour l'ordre des faits, et dans quelques circonstances qui n'ôtent rien à la vérité de l'histoire même. C'est que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuscrites d'observateurs actifs, circonspects, judicieux, et qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité, plutôt qu'à un livre qui n'inspire pas à beaucoup près la même confiance. Quiconque ment en un point, peut mentir en bien d'autres, et ne mérite plus de croyance que dans les choses où il se trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or, le moindre reproche qu'on puisse faire à l'auteur de celui-ci, c'est qu'il a travaillé d'imagination. Malheureusement encore il ne l'a pas noble. Et qui pourrait, sans porter ce jugement, l'entendre placer une jeune demoiselle, qu'il suppose de la maison de Montmorenci, dans une voiture publique au bureau des coches de Versailles, non pas après qu'elle se fut dérobée aux grandeurs du siècle, mais quand il était question de la produire à la cour pour un établissement assorti à sa naissance? Mais ce n'est là qu'un ridicule indifférent à la religion; en voici d'une autre espèce. Quoi de plus suspect, et de plus analogue à la nouveauté, que de lui faire dénigrer par de pieux gémissemens, tant les directeurs d'une société poursuivie jusqu'après le trépas par certains novateurs, que l'auteur des *Maximes des Saints*, qui leur est pareillement odieux, et pour la même cause? Quoi de plus téméraire, et en même temps de plus mal-adroit, ou de plus propre à trahir *l'incognito* que prétend garder

l'anonyme jacobin dans son livre, que de s'y élever lui-même contre l'immaculée conception de Marie? Le voici cet excès de témérité et de vertige, qui toutefois ne doit pas surprendre : quand on fronde en un point les anathèmes du siége apostolique, il n'est pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le biographe anonyme canonise les religieuses de Port-Royal, qui au lit de la mort *avaient plus l'éloignement que jamais de la signature du formulaire*; et n'abjurant pas moins le bon sens que la foi, il applaudit au fanatisme qui leur fit déposer sur la poitrine de l'une de leurs sœurs qui venait de mourir, un appel à Jesus-Christ contre les pasteurs de son église, avec charge de le présenter dans l'autre monde à son tribunal redoutable (1); ainsi tendait-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation le plus étonnant de son siècle. C'eût été en effet un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci qui se dérobe à toutes les grandeurs du siècle, et va s'enterrer dans un désert inconnu, pour s'y faire janséniste; mais qui serait assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimère? Il la faut reléguer, avec tant d'autres fictions de même espèce, dans l'église de Port-Royal et d'Utrecht, qui avouant par là l'impuissance où elle est de produire les vrais saints, s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'église romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non-seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, et déjà retranchée du commerce du monde. Cependant le père de Bray désapprouva d'abord que la maîtresse d'école se fût chargée de cette inconnue : qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez déjà été par d'autres aventurières. Non, mon père, lui répondit-elle, il n'y a sûrement rien à craindre pour celle-ci; vous en serez content quand vous l'aurez vue. Elle a quelque chose de surnaturel

(1) Vie de la Solitaire des Rochers, imprimée en 1787, p. 13 et 58.

dans la physionomie ; c'est la figure et l'air de recueillement d'un ange. Il est impossible que vous n'en soyez pas frappé, comme je l'ai été moi-même. En effet, dès qu'il lui eut parlé, il la regarda comme un ange revêtu d'un corps mortel, prit tous les sentimens d'un père pour sa fille en Jesus-Christ, et se chargea de sa conduite en s'humiliant devant le Seigneur, qui commettait à ses soins une ame si précieuse.

On ne sait pas combien de temps elle fut à Château-Fort, ou dans le voisinage ; mais elle y passa un temps assez long, pour apprécier le mérite du père de Bray, à qui elle accorda une entière confiance que ne diminua point sa fuite au désert, et qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Long-temps elle lui parla de son attrait pour une solitude ignorée de tous les humains, sans pouvoir jamais l'amener à lui donner son approbation : mais il fut attaqué d'une maladie que tout le monde crut mortelle, et qui dura long-temps ; en sorte qu'elle fut obligée de prendre un autre confesseur. Indépendante alors du père de Bray, et plus attirée que jamais par l'esprit de Dieu, qui voulait en pleine liberté, pour ainsi dire, lui parler au cœur, elle partit pour aller chercher une solitude ignorée de tous les hommes. Elle fut environ deux années sans en trouver une qui la fixât : elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lieu de sa retraite. Mais si l'on avait mieux lu ses lettres, déjà tombées entre les mains de plusieurs personnes, on ne se serait pas donné tous ces mouvemens inutiles, qui occasionnèrent même une dépense considérable ; on y aurait vu que les deux solitudes qu'elle a occupées successivement n'étaient qu'à trente lieues de distance l'une de l'autre ; que la dernière était à dix lieues des limites d'Espagne, et à quarante de Notre-Dame de Mont-Serrat, pélerinage célèbre que fit cette solitaire, et qui est en Catalogne ; sur quoi l'on aurait conclu nécessairement, que ce désert ne pouvait être que dans les monts Pyrénées, vers la partie orientale de elur vaste chaîne.

La solitaire des Pyrénées avait environ quarante-cinq ans lorsqu'elle se fixa dans le réduit sauvage qu'elle nomme dans ses lettres la solitude des Rochers : c'était un petit espace de forme pentagone, environné de cinq rochers qui formaient une espèce de croix, et qui en rendaient le centre inaccessible, ou du moins invisible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, sortait une source de très-bonne eau, et son sommet formait comme un observatoire pour découvrir les curieux qui voudraient s'en approcher. Il y avait au bas trois grottes, dont l'une était un souterrain tortueux et fort profond, qu'elle choisit pour sa cellule ; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette solitude était éloignée d'une grande demi-lieue de tout chemin, et environnée d'une épaisse forêt, ou plutôt d'un hallier si fourré, que pour y parvenir il fallait se traîner long-temps sous les ronces et les épines par un sentier qui ne semblait praticable qu'aux animaux sauvages. L'intrépide solitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, si ce n'est un ours qui eut plus peur qu'elle : mais il y avait beaucoup de cerfs, de chamois et de lapins ; il y avait aussi des arbrisseaux qui portaient des fruits assez ressemblans, pour le goût et la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étaient couverts de néfliers, dont les fruits étaient fort gros et fort bons. Le froid y était supportable, au cœur même de l'hiver, et la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraîcheur des rochers ou des bois qui les environnaient

Ce fut là que cette fervente épouse de Jesus-Christ se trouvant absolument seule avec son divin époux, tous les vœux de son cœur furent enfin satisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantait les bienfaits de son libérateur avec tous les transports d'Israel tiré de la terre barbare d'Egypte ou de Babylone. Toutes ses pensées, tous les mouvemens de son cœur n'étaient que des élans d'amour et des effusions de tendresse pour le Seigneur, qui remplissait toute la capacité de son ame. On ne peut

revoir l'expression de ces sentimens dans ses lettres, sans ressentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la consumait.

Il lui restait cependant quelque embarras pour la fréquentation des sacremens, et pour la messe des jours de précepte. Ce dernier article fut le moins inquiétant. Dans le voisinage de sa forêt, il y avait deux abbayes, l'une d'hommes d'un côté, et de l'autre une de filles. Pour se faire moins remarquer, elle allait tantôt dans l'une, et tantôt dans l'autre, pour la messe et l'office des jours de fêtes. Elle se proposait aussi de prendre un confesseur dans l'abbaye d'hommes : mais elle y trouva ce qu'elle ne cherchait point, c'est elle-même qui s'en exprime ainsi dans ses lettres, et n'y trouva pas, au moins d'abord, ce qu'elle cherchait; car par la suite elle s'adressa de temps en temps à l'un de ces religieux, nommé Laumonier, et en fut très-contente. Elle fit de nouvelles recherches, et trouva dans le canton un bon curé âgé de cinquante-huit ans, qui entendait ses fautes, et n'en demandait pas davantage. Elle sentit alors qu'elle avait besoin de conseils, et recourut aux lumières du père de Bray, à qui toutefois elle n'écrivit qu'en tremblant, et par une voie indirecte, dans la crainte qu'il ne fût plus en vie. Cette lettre, datée du 12 Janvier 1693, est la première de leur correspondance, qui a duré jusqu'à la fin de l'année 1699, où mourut le père de Bray. La solitaire se servait d'un voiturier, homme simple et sûr, pour porter ses lettres et rapporter les réponses, et de quelque peu d'argent que son charitable directeur avait l'attention de lui envoyer de temps en temps pour acheter les choses indipensablement nécessaires qu'elle ne pouvait se procurer autrement. Telles étaient quelques outils de menuisier et de sculpteur, qui servaient à diversifier ses occupations; des aiguilles, du fil, et quelques morceaux de toile ou d'étoffe pour entretenir ses vêtemens, bien simples sans doute, mais toujours propres quand elle paraissait à l'église. Pour ce qui est de la nourriture, elle allait deux fois la semaine demander

l'aumône dans les deux abbayes de son voisinage ; jusqu'à ce qu'elle se fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines et de fruits sauvages, comme prunes, cornouilles, nèfles, cormes, fênes, châtaignes et noisettes ; encore se reprochait-elle ces chétives provisions, comme une abondance qui lui ôtait le mérite de la pauvreté.

Ce n'est pas là ce qui paraîtra le plus terrible : mais quelle situation plus effrayante, que celle d'une femme absolument seule, et sans abri, durant les ténèbres sur-tout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'est frappée que des courses et des cris de mille animaux sauvages (1) ! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les semaines, les mois et les années entières ! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore jusqu'à la chute du soleil ? Mais si l'homme animal ne conçoit pas les choses de Dieu, affranchie de l'illusion des sens, et déjà participant à la condition des purs immortels, notre divine solitaire passait des trois et quatre heures, et quelquefois les journées entières, abîmée, comme un séraphin, dans la contemplation du bien suprême, et l'ame submergée dans un océan de délices.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, et de compter sur des faveurs dont elle se réputait souverainement indigne, elle s'était prescrit un ordre du jour, qu'elle suivait ponctuellement lorsque les transports du divin amour ne ravissaient pas son ame jusqu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levait à cinq heures en toute saison, faisait la prière du matin jusqu'à six, et la terminait par l'heure de primes ; après quoi, si elle n'allait pas à la messe, elle l'entendait en esprit, et lisait quelques chapitres de l'écriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnait ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiserie et à la sculpture, soit

(1) Lettre du 17 Oct. 1694.

à la culture d'un petit jardin qu'elle s'était fait près de son habitation. Sur les dix heures, elle récitait tierce, sexte et none, puis se mettait en la présence de Dieu aux pieds de son crucifix, pour examiner ses fautes et ses moindres négligences, ses intentions, sa correspondance à la grâce, et ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude et la sévérité que l'on peut présumer d'une ame si pure. Elle s'imposait des pénitences pour tout ce qui lui paraissait faute. Ces exercices duraient deux heures. A midi, elle prenait sa réfection, qui était la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistait, quand il faisait beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de Dieu dans les ouvrages de la nature, et en chantant quelques cantiques; elle faisait ensuite une lecture, le plus souvent dans l'Imitation de Jesus-Christ, puis une prière affectueuse, où elle exposait à Dieu ses besoins, sans lui rien demander que l'accomplissement de son bon plaisir, et reprenait le travail des mains jusqu'à quatre heures. Alors elle disait les vêpres, puis le chapelet, qui était accompagné et suivi de méditations ou de contemplations qui la menaient jusqu'à huit heures, temps où elle visitait un calvaire qu'elle s'était pratiqué, et acquittait les pénitences qu'elle s'était imposées. A neuf heures, elle se retirait dans la grotte qui lui tenait lieu de cellule, et qu'enfin son directeur l'obligea de boiser à cause de l'humidité. Elle faisait la prière du soir, et l'examen ordinaire de conscience, puis se couchait pour reposer jusqu'à onze heures. Elle se relevait alors pour dire les matines qu'elle savait par cœur, et pour méditer ou contempler jusqu'à deux heures; elle se recouchait ensuite jusqu'à cinq heures. Pour régler ainsi l'emploi de son temps, elle s'était fait une horloge, dont le timbre même était de bois. Son habileté pour tous les ouvrages de main était prodigieuse.

Madame de Maintenon, qui avait beaucoup d'estime pour le père de Bray, et qui s'adressait quelquefois à lui pour la confession, en hérita un crucifix

de bois de cormier, tout d'une pièce, que cette solitaire merveilleuse s'était plu à finir pour son directeur, et qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette pièce, inestimable à tant d'égards, fut donnée aux Capucines de Paris, où elle se voit encore, avec le titre de son authenticité appliqué en caractères fort lisibles au revers de la croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avait pareillement hérité madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu; mais on en a des copies qui portent presque en tout un caractère de vérité qui persuade les plus difficiles critiques, et que le plus habile imposteur n'aurait jamais pu contrefaire. Il fallait nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires et sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction et l'énergie, et tout à la fois l'exactitude et la simplicité qui s'y rencontrent. Nous avons mis quelque restriction, et le simple bon sens suffit pour justifier ce point de critique. Et qui ne reconnaîtrait point l'imposture, et la secte même d'où part l'imposture, ou la supposition, dans les impertinences qu'on fait écrire par une personne si sainte, sur le compte du père Guilloré, jésuite, qui a joui de la plus haute réputation de sagesse et de vertu parmi tous les orthodoxes de son temps? Est-il moins contraire au bon sens, d'attribuer à une simple fille la longue lettre, qu'on pourrait appeler un traité dogmatique et critique, sur le trop fameux livre de l'infortuné Fénélon, c'est-à-dire, sur les profondeurs et les subtilités de la théologie la plus abstruse? Mais ce champ était propre à receler, jusqu'au moment d'éclater avec avantage, les éloges de quelques dévots rebelles à l'église, et quelques assertions entortillées qui ne sentent que trop les nouveautés proscrites, et que nous n'entreprendrons pas de débrouiller. Ici l'on ne doit que nourrir la piété du lecteur, qui attend avec impatience la suite d'un article si propre à l'édifier.

Outre le crucifix travaillé pour le père de Bray,

la solitaire en fit trois autres pour sa solitude : un petit de six pouces, qu'elle portait en tous lieux caché sur sa poitrine; un de trois pieds, qu'elle avait placé dans sa cellule pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion, et un troisième haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul que le tonnerre avait abattu dans la forêt. Elle avait érigé celui-ci sur une plate-forme environnée de rochers, qui lui représentaient le Calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant, et l'on ne saurait guère douter que le dénombrement n'en soit aussi bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre et inappréciable mobilier; c'est le compte même que la solitaire en rendit au dépositaire de toutes ses pensées (1) Une bible, avec un abrégé de la vie des saints; une imitation de Jesus-Christ, avec un petit livre intitulé l'Horloge du Coeur, et quelques feuilles sur la dévotion au saint sacrement; un bréviaire romain qu'elle récitait habituellement, et qu'elle avait la satisfaction d'entendre ayant appris le latin; un petit couteau, et un grand qui servait de serpe; deux ciseaux, deux gouges, deux villebrequins, deux tarières, deux rabots, une scie, un marteau et un établi; quelques cents d'épingles, des aiguilles, de fil blanc et du fil gris, une paire de ciseaux et un dez de cuivre; deux écuelles, un pot et un gobelet, le tout de bois; une haire, un cilice et deux disciplines. Voici la garde-robe : sept chemises de toile blanche, qu'elle ne mettait que pour sortir, deux chemises de toile d'étoupe, et une de serge grise; deux juppes, deux corps, un manteau, deux coiffes de taffetas, six coiffes blanches, six grandes cornettes, une paire de gants, deux paires de bas gris, deux paires de souliers, cinq bonnets, dont trois de toile, un de serge blanche, et un de cuir : elle ne portait que celui-ci dans sa solitude, et y allait toujours nu-pieds; un fichu noir, six mouchoirs de toile, un scapulaire du tiers-ordre de saint François dont elle était; une guimpe, un

(1) Lettre III au P. de Bray.

voile, quelques aunes de ruban de fil pour lier ses cheveux qui étaient fort longs, deux peignes, et un petit miroir pour se coiffer quand elle devait sortir.

Voilà toute sa fortune, qu'elle préférait à celle des rois, plus jalouse de privations, que la mollesse et la cupidité ne sont affamées de faux biens qui les tourmentent en les assouvissant. Elle jouissait de la pleine satisfaction de ses désirs dans la sainte obscurité de sa solitude, quand le ciel, pour détacher son cœur de la jouissance même la plus innocente, permit que le lieu de sa retraite fût presque entièrement découvert. Ses apparitions dans les églises du voisinage, où on la voyait absorbée toute en Dieu, et plus semblable à un ange qu'à une mortelle, avaient inspiré le plus vif désir de la connaître. Long-temps on l'avait prise, tantôt pour une étrangère infortunée, et réduite à quitter son pays, tantôt pour une servante de quelque village voisin, tantôt pour une tourière de religieuses: mais le temps et les enquêtes avaient à la fin levé ces préventions. Plus le mystère devenait obscur, plus la curiosité s'augmentait. On fit épier la sainte étrangère au sortir de sa forêt, et quand elle y rentrait. Comme elle allait toujours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle échappa long-temps à l'espionnage. Enfin tant de gens s'en mêlèrent, et les religieux de l'abbaye voisine, et les tourières du monastère de filles, et tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas sa demeure même, mais les rochers qui l'environnaient; et on ne le lui dissimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre son parti.

Après avoir consulté le Seigneur au pied du crucifix, elle se transporta, poussée, dit-elle (1), par une force irrésistible, à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Espagne. Elle avait habité quatre ans la solitude des Rochers, et

(1) Lettre IV du 4 Nov. 1696.

elle

elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'abîme des ruisseaux. Tout son contour annonçait en effet un abîme, et un lieu sinistre. Ce n'était que rochers et cavernes, d'où sortaient quantité d'animaux sauvages, de gros serpens, des lézards monstrueux, qui imprimaient la terreur aux gens du voisinage, et leur en interdisaient les approches : mais quand on avait franchi ces rochers plus en gravissant qu'en marchant, on trouvait un petit vallon émaillé de fleurs et de verdure, et entrecoupé de ruisseaux que formaient différentes fontaines ; on y trouvait aussi plusieurs sortes de fruits très-bons, et quantité de miel sauvage qui était excellent. Tout l'inconvénient de cette solitude se réduisait aux reptiles venimeux dont elle fourmillait : mais la solitaire savait ce que le Seigneur avait promis, contre ces dangers, à ceux qui ne s'y exposaient que par ses ordres, et la fermeté de son courage égalait la vivacité de sa foi. Du reste, elle n'irritait point ces monstres, qui de leur côté la laissaient fort tranquille, aussi-bien qu'un écureuil et quelques autres petits animaux qu'elle avait apprivoisés ; d'où elle tirait un sujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur, pourvoyeur libéral et nourricier universel de toutes ses créatures.

Elle trouva, comme au voisinage de son premier asile, un monastère de religieux ; mais à une distance plus considérable. Elle avait trois lieues et demie à faire pour s'y rendre, et toujours par les bois, au moins en sortant de son précipice, qui était au centre d'une forêt immense et d'une épaisseur extraordinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui détermina, pour le choix d'un confesseur, l'ange terrestre, ou la céleste mortelle, qui ne voyait point de plus grand danger en ce monde que d'y être connue. Elle s'adressa au supérieur de ce monastère, qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, et ne lui fit point de questions étrangères à son ministère. Pour la messe, il y avait encore à une lieue et demie de l'autre côté du bois, un hermitage de saint Antoine,

où elle allait quelquefois l'entendre : mais soit pour l'hermitage, soit pour le monastère, il y avait tant de chemins ou de faux-fuyans par les gorges et les défilés dans un pays couvert et montueux, qu'on ne pouvait pas savoir d'où venait une personne, ni où elle allait.

Là, notre solitaire reprit paisiblement ses premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voisins, et forma entre deux une petite chapelle, qu'elle se plaisait à orner de verdure et de fleurs champêtres. Ces trois grottes étaient exposées au soleil levant : il y faisait moins froid que dans sa première habitation, et l'air y était moins épais, comme étant moins couverte, et un peu plus éloignée des bois qui les environnaient. L'oraison, la contemplation, les ravissemens et les extases furent encore plus sublimes qu'auparavant ; et cependant elle s'astreignit toujours à son réglément de vie, et à ses exercices accoutumés, s'attachant aux routes battues, et se refusant aux voies extraordinaires autant que l'esprit de Dieu lui en laissait la liberté. Ainsi avançait-elle à pas de géant dans la carrière des vertus, quand sa dix-neuvième lettre au père de Bray demeurant sans réponse, elle ne douta point que la mort de ce charitable directeur n'en fût la cause. Elle lui marquait par cette lettre du 17 Septembre 1699, qu'elle se sentait un désir extraordinaire d'aller à Rome dans le cours de l'année suivante, afin de recueillir avec plus d'abondance les grâces du jubilé : elle soumettait néanmoins son projet à la décision de celui qu'elle regardait comme l'organe du ciel à son égard. Quand elle fut persuadée que ce père était mort, elle se crut libre de partir, et partit en effet pour Rome : mais on ne sait plus rien d'elle depuis cette époque ; on a conjecturé qu'elle était morte en route. En conséquence, et vraisemblablement à la réquisition de son illustre famille, on a fait bien des recherches, par ordre même des premiers magistrats, afin de découvrir sa sépulture, et de rendre au moins à ses restes précieux la vénération qu'ils méritaient. Jus-

qu'ici l'on n'a rien découvert, et il y a peu d'apparence qu'on soit jamais plus heureux. Le ciel aura sans doute voulu remplir dans toute leur étendue, les vœux d'une mortelle dont le monde n'était pas digne, en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grâce n'aurions-nous pas encore à rapporter, si notre plan comportait le détail de tous ceux qui s'opèrent, et qui ne s'opèrent que dans le sein de la véritable église de Jesus-Christ! Les pures lumières qui depuis la divine assemblée de Trente ne cessaient point de se répandre dans les ordres divers du peuple chrétien, éclataient dans les arrêts même des tribunaux séculiers. Ainsi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé jusque là, c'est-à-dire, l'arrêt à jamais recommandable par lequel le premier parlement de France, sensible enfin aux gémissemens de la pudeur, abolit, le 28 Février 1677, les honteuses épreuves du congrès, introduites, a-t-on fort bien dit, par l'effronterie des femmes, et autorisées par la simplicité des hommes.

Le 17 Février de l'année suivante, le père Capisucci, dominicain, maître du sacré palais, censura, et défendit de lire, débiter ou garder un petit livre imprimé sous ce titre : Office de l'Immaculée Conception, approuvé par le pape Paul V, qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteraient dévotement. Cette censure, qui donnait atteinte, au moins indirectement, à la conception immaculée de Marie, et par conséquent à la persuasion commune de l'église, mit en rumeur toute l'Europe catholique. Bayle dit lui-même (1), tout aguerri qu'il était contre les scandales, qu'elle scandalisa une infinité de personnes, et qu'en France il n'y eut que les jansénistes qui en furent édifiés. Ils l'honorèrent en effet de magnifiques éloges, sans se souvenir qu'ils n'avaient rien omis, depuis cinquante ans, pour faire mépriser tout ce qui pouvait sortir du tribunal de l'inquisition. L'empereur adressa di-

(1) Bayle, Diction. art. Innocent XI.

rectement ses plaintes, sur le même sujet, au souverain pontife.

Innocent, sur la parole du dominicain, répondit qu'on avait défendu l'office en question, parce qu'on y attachait une indulgence apocryphe, et qu'on assurait faussement qu'il avait été approuvé par Paul V; mais que la défense ne tombait pas sur l'office même, qui depuis long-temps se récitait dans l'église avec la permission du saint siége. Il ajoutait qu'on n'avait nullement prétendu affaiblir le culte de la mère de Dieu, mais plutôt l'augmenter autant qu'il serait possible. Cette explication était assurément nécessaire : car, à s'en tenir aux termes de la censure, elle tombait à plomb sur l'office, dont elle interdisait la lecture, et non pas sur la publication de l'indulgence, dont elle ne faisait aucune mention. Le pontife parut enfin douter de la droiture du dominicain, et pensa qu'il fallait rassurer autrement la piété des fidèles. A cette fin, il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se feraient de l'office ainsi rendu suspect, on ajouterait dans l'oraison un mot qui marquait bien ce qu'il pensait lui-même de la conception de Marie, c'est-à-dire, qu'aux termes de *conception sainte*, on ajouterait celui d'*immaculée*. Ainsi la joie de ceux qui avaient intrigué pour faire supprimer cet office, se convertit bientôt en des clameurs chagrines qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célèbre : Quels biens Innocent XI n'eût-il pas procurés à la religion, s'il ne se fût pas laissé obséder par les ennemis de la France (1)? Quelle espérance n'en donna-t-il point, lorsqu'il abolit l'office de la conception? La belle espérance en effet, si le sentiment le plus honorable pour la conception de la Vierge est celui de toutes les universités, de toutes les écoles, à une seule près, et de presque tous les docteurs catholiques! si les papes et les évêques empêchent, sous peine d'anathème, de prêcher et d'enseigner le sentiment contraire!

La prédilection funeste des auteurs de la nouvelle

(1) Valesiana, p. 45 et 46.

doctrine pour les pères de l'Oratoire, avait enfin produit son effet. En vain les supérieurs qui l'avaient prévu s'étaient élevés des premiers contre ces nouveautés scandaleuses. Dès le 29 de Juin 1657, le père Bourgoin, supérieur général, avait donné une lettre circulaire pour obliger tous les pères de la congrégation à signer la bulle d'Alexandre VII, et le formulaire du clergé de France. Il y marquait qu'on ne pouvait refuser de le faire, sans mériter de perdre la qualité de catholique, de chrétien, d'enfant de l'église, et par conséquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre produisit, selon l'historien des jansénistes (1), ce fut de bouleverser la congrégation, d'où les sujets les plus estimables, au dire du même auteur, sortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quels fruits y avait déjà produits la malheureuse amitié de l'abbé de Saint-Cyran et de ses premiers coopérateurs. C'est toutefois une imposture que de faire passer pour jansénistes les meilleurs sujets qu'eût alors cette congrégation.

Le père Thomassin, l'un de ses plus dignes sujets sans contredit, ne doit pas se compter parmi les sectateurs des nouveautés proscrites. Il est vrai qu'étant encore jeune, et n'ayant étudié saint Augustin que dans les compilations infidèles du parti, il avait donné dans les nouvelles opinions : mais s'il put commettre une légèreté pardonnable à son âge, il n'eut point l'orgueil et l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en hérésie formelle. Non moins recommandable par sa candeur et sa piété, que par son savoir, dès qu'il eut reconnu par la lecture des œuvres mêmes de saint Augustin, combien Jansénius imposait à ce saint docteur, ainsi qu'à l'église qui en avait confirmé la doctrine sur la grâce, nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession pour le moins aussi éclatante que l'avaient été les préventions de sa jeunesse. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignait d'avoir engagés dans

(1) Hist. du Jans. an. 1657.

ses premières opinions, et leur protesta qu'il en était parfaitement revenu, comme d'autant d'erreurs essentiellement contraires à la foi. Les ouvrages qu'il nous a transmis attesteront à jamais, et la réalité, et la sincérité de sa déclaration. Le savant père Morin son confrère et son contemporain, sans parler de bien d'autres, n'était pas moins soumis aux décisions du saint siége sur ces matières.

Ceux même qu'avait séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixième assemblée générale de la congrégation, de concert avec l'archevêque de Paris, où elle se tint au mois de Décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisaient les erreurs du temps; elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Jansénius. Il fut souscrit par la plupart des Oratoriens. Il y eut des politiques qui s'absentèrent pour un temps; d'autres se retirèrent pour toujours; quelques-uns même abandonnèrent le royaume. Le fameux père Quesnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'archevêque se disposait à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le révolta, c'est, de son propre aveu (1), que ses supérieurs interdisaient toute doctrine suspecte des sentimens de Jansénius et de Baïus; c'est qu'ils empêchaient d'enseigner que les bonnes actions des infidèles, telles que d'aimer et révérer leurs parens, sont des péchés; qu'ils admettaient des grâces suffisantes que la résistance de la volonté peut rendre inutiles. Une fois retiré de France, il s'abandonna sans gêne à sa passion pour la nouvelle doctrine, et signala tellement à ce sujet la chaleur et l'amertume de son zèle, qu'entre tous les disciples d'Arnaud, il fut trouvé dans la suite le plus digne de lui succéder en qualité de chef du parti.

Le statut de la congrégation de l'Oratoire éprouva

(1) Anatomie de la Sentence, page 31

plus de contradictions encore dans les provinces belgiques qu'au sein de la France. Les pères Bahier et Thorentier, celui-ci assistant, et l'autre secrétaire général, pressèrent long-temps, et toujours en vain, leurs confrères de Mons de se soumettre à un décret si religieux; ils allèrent jusqu'à menacer les indociles de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent, et le père Quesnel leur servit de secrétaire; d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçait la réponse. Elle portait, entr'autres choses, que si on les poussait à bout, on devait s'attendre à voir démembrer la congrégation. Le père Thorentier ne laissa pas de revenir à la charge, et marqua son mécontentement en ces termes au père Piquery, supérieur à Mons : Quoi de plus chagrinant que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine approuvé par tant de personnages respectables, et reçu de toute notre congrégation, à la réserve de deux ou trois personnes qui, pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti, se sont arrachés du sein de l'église leur mère, où l'on peut uniquement trouver le salut! Il leur représente ensuite, et il en prend Dieu à témoin, que ces particuliers ont soulevé contre leur congrégation les évêques et les officiaux, les communautés et les universités; qu'au grand scandale du public, ils ont fait croire toute la congrégation janséniste, en publiant qu'on n'y suçait pas un autre lait que celui d'Arnaud; qu'un homme intrigant et faux, parvenu à l'office de visiteur, avait employé les plus odieuses manœuvres pour répandre les nouveautés proscrites dans les maisons de l'Oratoire; qu'il avait dressé pour les colléges une formule de doctrine, où l'on défendait en général d'enseigner celle de Jansénius, et l'on prescrivit en détail le crud jansénisme; que ce fourbe audacieux avait combattu lui-même dans plusieurs conférences la grâce suffisante, et réduit la liberté au simple volontaire.

Les Oratoriens flamands ayant encore répondu qu'ils étaient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propositions, le père assistant répliqua,

qu'en parlant ainsi, l'on se justifiait moins, qu'on ne passait condamnation ; qu'il n'y avait point de janséniste si outré, qui ne fît très-volontiers ce vague désaveu : défaite misérable, ajoutait-il, depuis que ces imposteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuser le public. On voit que le père Thorentier connaissait les ruses et toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les cinq propositions, sans condamner la doctrine de Jansénius, que l'église y a précisément condamnée, c'est tenir que l'hérésie du jansénisme est un fantôme ; qu'il n'y a point d'hérétiques jansénistes, ou simplement qu'il n'y a point de jansénistes. Cette manière illusoire de parler, devenue la langage ordinaire d'une secte qui n'en craint que le nom, est la profession la mieux marquée du jansénisme ; et par une conséquence évidemment sentie par eux-mêmes, c'est la marque certaine du schisme et de l'hérésie ; c'est un mépris déclaré de l'autorité et de toutes les décisions de l'église. On doit conclure encore des lettres du père Thorentier, qu'au moins les membres gangrenés de l'Oratoire n'en avaient pas infecté les parties nobles ; aussi, par rapport aux communautés même les plus suspectes, ce serait une injustice que d'imputer, soit au corps entier, soit aux supérieurs, les égaremens des particuliers.

Toutes ces remontrances firent peu d'impression sur le père Piquery : mais des motifs humains lui tinrent lieu des principes de la foi et de l'obéissance. Il signa le statut, quoique persuadé qu'il ne le devait pas. Le fait est constant, par une lettre qu'il écrivit au docteur Arnaud, en date du 21 Septembre de cette même année 1678. J'ai signé avec peine, lui marquait-il, et je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon refus, la joie qu'en eussent eu nos ennemis, et la ruine de notre maison, n'ont pas peu contribué à m'aveugler et à m'affaiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, et suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit glorifié. Etait-il donc besoin de conseil ? L'oratorien timoré convient qu'il s'était aveuglé par des craintes humaines, qu'il

avait signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la foi; et il demande s'il est de la gloire de Dieu qu'il révoque cette signature ! On ignore quelle fut la décision du docteur; mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres Oratoriens, qui presque tous souscrivirent le statut.

Tandis que les supérieurs ordinaires prémunissaient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'église, apprit qu'en certains diocèses il s'était introduit, sur des principes tout opposés, différens abus dans l'administration de l'eucharistie. On y avait établi, comme nécessaire, la pratique de communier tous les jours, et le vendredi saint même. On y recevait le plus saint de nos sacremens, non pas seulement dans les églises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, et quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains prêtres le portaient secrétement à ces sortes de dévots; d'autres, sans être approuvés, les entendaient à confesse, et leur donnaient l'absolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnaient aussi, en les communiant, ou plusieurs hosties, ou des hosties plus grandes qu'il n'était d'usage. La sacrée congrégation, interprète du concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres un décret qui fut expressément approuvé par le souverain pontife; elle ajouta, sur la fréquentation de cet auguste sacrement, des règles si sages, si solides, si éloignées des deux extrémités également vicieuses, qu'on ne peut que nous savoir gré de les rapporter au moins en substance.

On y observe d'abord que les pères et les saints docteurs, quoiqu'ils aient constamment approuvé l'usage de communier souvent, et même tous les jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par semaine, où l'on fût obligé, soit de participer à la table du Seigneur, soit de s'en abstenir; que le saint concile de Trente n'a pareillement rien prescrit là dessus, et s'est contenté de déclarer

en général, qu'il souhaiterait que tous les fidèles fussent en état de communier à chaque messe qu'ils entendent; qu'en cela il a usé d'une grande sagesse, parce qu'il y a bien des plis et des replis impénétrables dans les consciences, et que, d'un autre côté, Dieu répand bien des grâces sur les plus faibles. Les yeux des hommes, poursuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne sauraient prononcer touchant la pureté de conscience d'un chacun, ni par conséquent décider s'il doit recevoir le pain de vie souvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conscience, qui doivent prescrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnaîtront lui être utile par la pureté de son cœur, et par le fruit qu'il retirera de la communion: telle en doit être la règle et la mesure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines personnes la communion fréquente, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on soit tenu de communier, mais s'appliquer à connaître ce qui est expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté, après avoir exhorté les fidèles à s'approcher souvent de la sainte table, doivent aussitôt leur parler de la préparation nécessaire pour y participer. Ceux qui se sentent de l'attrait pour prendre souvent, ou tous les jours, cet aliment sacré, on les avertira de bien considérer, et la dignité de celui qu'ils reçoivent, et leur propre misère, afin que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de respect que de confiance de la table où la chair du fils de Dieu devient leur nourriture. Il serait difficile de rien ajouter sagement de plus particulier sur cette matière délicate.

Innocent XI condamna dans la même année 1679, soixante-cinq propositions de morale relâchée, et défendit de jamais les soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. Elles avaient été dénoncées par les partisans des erreurs courantes, qui avaient plus de besoin que jamais de faire diversion dans l'attaque plus sérieuse qu'alors ils avaient eux-mêmes à soutenir. L'archevêque de

Malines, et plus de cinquante docteurs des principaux du clergé séculier et régulier des Pays-Bas, poursuivaient la censure de trente-une autres propositions, extraites pour la plupart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti, lorsque ses délégués arrivèrent à Rome; ce qui fit dire au confesseur d'Innocent XI: Voilà des gens qu'une maligne intrigue amène ici, afin de rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avaient de puissans protecteurs, ils vinrent à bout de faire condamner les soixante-cinq propositions. Quoiqu'elles fussent véritablement condamnables en elles-mêmes, le décret de condamnation fut rejeté en France par un arrêt exprès du parlement de Paris, soit à raison de la mésintelligence qui était alors entre les deux cours, soit parce qu'il donnait lieu à des imputations calomnieuses. Le ministre Jurieu, qui avait en ceci le même intérêt que les jansénistes, attribue cet arrêt au crédit du père de la Chaise, confesseur du roi (1). La chose ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce père et contre sa société, qu'il flétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendans à prouver que les soixante-cinq propositions étaient tirées d'écrivains jésuites. Ces religieux, de leur côté, firent imprimer un écrit qui les démontrait opposés à la doctrine commune de leurs moralistes.

En effet, ces propositions, au moins pour la plupart, étaient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal, ou de pareilles satires. Il n'y a pas lieu de douter que les dénonciateurs n'aient fait l'attribution de la douzième, par exemple, d'après la sixième lettre au provincial, où elle est rapportée comme extraite du jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de ces lettres. Il y est question de l'aumône, et des fonds qui doivent y fournir; sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totale-

(1) Polit. du clergé, entretien I.

ment la proposition, Pascal et ses échos font dire à son auteur précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquième proposition dénoncée, qui regarde la simonie, et qu'on attribue avec la même falsification au père Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixième lettre de Pascal. La soixante-deuxième, la soixante-troisième et la soixante-quatrième, concernant le délai de l'absolution, paraissent copiées, tant de la cinquième Provinciale, que de la *Théologie morale*, autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le père Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le pape condamna sans doute, et très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuait faussement; d'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale à qui la calomnie ne coûte rien quand il s'agit de décrier la morale de ceux qui combattent son hérésie. On peut dire de la plupart des autres propositions dénoncées, et avec bien plus de raison que ces faux zélateurs ne l'on dit des propositions fameuses qui ont mis l'église en feu, qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou du moins tellement falsifiées, qu'aucun des théologiens à qui on les attribuait, ne les a jamais reconnues; et voilà pourquoi le souverain pontife ne les voulut condamner qu'en elles-mêmes, sans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputait.

Quant à la mauvaise doctrine qui réduit presque à rien l'obligation de faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, et qui fut réprouvée si justement avec la cinquième, la sixième et la septième de ces propositions dénoncées, l'impartialité demandait au moins qu'on nommât indistinctement les écrivains de tout ordre et de tout état qui avaient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grâce, tels que Bannez et le cardinal Cajétan, tous deux dominicains, Molanus, docteur de Louvain, et Jansénius, évêque de Gand, sans compter ceux qui ont moins de célébrité. Pascal cependant,

ni aucun de ses compilateurs, n'en a fait mention. C'est qu'il importait au parti de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois sur les bras; mais il lui convenait de charger les pères Annat, le Moine et Sirmond, dont toutefois les deux premiers n'ont rien dit de ce qu'on leur fait dire. Il est vrai que le troisième s'est fort égaré, en avançant que l'amour affectif est un commandement de douceur dont l'inobservation ne fait point encourir les peines éternelles; encore l'équité et la probité même demandaient-elles de ne pas faire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce père Sirmond était le même que le célèbre Sirmond, jésuite aussi digne de sa renommée, que l'autre fut obscur.

Le probabilisme poussé trop loin, ou mal appliqué, fut condamné dans les quatre premières propositions, qu'on avait dénoncées en ces termes: I. Il n'est point illicite de suivre, dans l'administration des sacremens, une opinion probable touchant la validité du sacrement, en abandonnant la plus sûre, à moins que quelque loi, quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende; ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable, que dans l'administration du baptême, ou quand on confère l'ordre de la prêtrise, et celui de l'épiscopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger selon l'opinion la moins probable. III. En général, c'est agir prudemment que de suivre une opinion probable, quelque faible qu'en soit la probabilité, soit intrinsèque, soit extrinsèque, pourvu que l'opinion ne sorte point des bornes de la probabilité. IV. Un infidèle qui s'appuie sur une opinion probable, sera excusé de son infidélité, en ne croyant pas nos mystères.

Voilà précisément ce qu'Innocent XI a condamné du probabilisme, sans avoir jamais voulu le condamner absolument et généralement, quoiqu'il en ait été pressé bien de fois. Il s'est borné à défendre d'en user par rapport aux sacremens, et à lui prescrire des bornes plus étroites que ne lui en assignaient certains moralistes dont les principes ou les

spéculations bizarres pouvaient occasionner bien des pratiques abusives. C'est ouvrir en effet la porte au relâchement, et au désordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque faible qu'en soit la probabilité, nous met en sûreté de conscience. Il est visible que dès qu'on croira pouvoir s'appuyer de la sorte sur des raisons ou des autorités quelconques, on prononcera toujours en faveur de la cupidité; aussi n'est-ce point cette probabilité fausse qu'ont soutenue tant de casuistes renommés. Suivant eux, pour qu'un sentiment soit probable en morale, et sûr dans la pratique, il doit nécessairement avoir deux conditions: la première, qu'il porte sur des fondemens solides, et l'autre, qu'il ne soit contraire ni à des raisons péremptoires, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni aux décisions du saint siége, ni à l'enseignement commun des docteurs.

La justice, ainsi que la vérité, demandait cette exposition impartiale et scrupuleusement historique, touchant le probabilisme, quelque opposé qu'il puisse être à notre manière de penser, fondée sur ce passage de l'apôtre: Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'est là le vrai principe, et la règle uniquement sûre, comme on n'en saurait douter, il paraît impossible de justifier une ame qui dans le concours de deux opinions, dont la plus probable est pour la loi, et la moins probable seulement pour la liberté, ose agir selon cette dernière. Est-il même bien vrai qu'en pratique, et dans le jugement d'une seule et même personne, une opinion soit encore probable, quand elle y est combattue par une plus probable? Mais considérés sous ce point de vue, le probabilisme et le probabiliorisme, après tous leurs débats, ne sembleront-ils pas se rapprocher, au point de se confondre et de s'identifier à tous égards?

Nous passerons sous silence le reste des soixante-cinq propositions, parce que la fausseté y saute aux yeux de tout le monde, et que personne ne les a jamais enseignées. Mais dans la seule année 1679, les cinq propositions de l'Augustin d'Ypres, malgré

toute la hardiesse avec laquelle on défiait de montrer quelqu'un qui en soutînt les erreurs, furent reconnues et condamnées par Innocent XI dans quatre ouvrages différens. C'est justement parce qu'elles paraissaient trop à découvert dans le nouveau Testament de Mons, déjà réprouvé par Clément IX, que son successeur Innocent proscrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti ; ce qui montre assez clairement que les éloges prodigués à Innocent XI, qu'il élève au-dessus de tous les papes, est moins l'effet de la reconnaissance, que d'un raffinement de politique et d'intérêt propre. Il leur importait d'honorer un pape qui n'a point lancé d'anathème direct et général sur le corps de leur doctrine; encore faut-il paraître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de saint Pierre, et par conséquent compter pour amis ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensait d'une doctrine si nouvelle à Rome.

Après le nouveau Testament de Mons, il condamna *la Défense de la discipline de Sens*, concernant l'imposition de la pénitence publique : ouvrage où les erreurs du temps ne laissaient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétration de ce pontife.

Quant à celui qu'il proscrivit, en troisième lieu, sous le titre de *Miroir de la piété chrétienne*, elles y étaient répandues avec si peu de ménagement, qu'il aurait fallu se boucher les yeux pour ne les y point voir. L'auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi, mais trahi par l'amertume unique de son style, le fougueux père Gerberon, y disait en vingt manières, que Dieu, sans nul égard aux mérites ni aux démérites, a de toute éternité prédestiné la plupart des hommes aux supplices de l'enfer; que sa volonté seule fait l'affreuse destination de tant de malheureux ; que depuis le péché originel, il n'a aucun dessein d'en sauver d'autres que le petit nombre de ceux que sa miséricorde a choisis pour le ciel ; que

si ceux qui restent dans la masse de perdition n'en sortent point, ce n'est pas toujours parce qu'ils ne veulent point se sauver, mais parce qu'il ne veut pas les sauver lui-même. Telle est la doctrine impie que l'auteur du Miroir de la piété avait puisée, comme il en fait gloire, dans les livres troisième et quatrième du troisième tome de Jansénius, et Jansénius dans le livre des institutions et le traité de la prédestination de Calvin. Après cela, on ne sera pas étonné de lire dans l'Augustin d'Ypres, que sans une grâce efficace qui fasse faire le bien d'une manière invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal; en un mot, qu'il n'est aucune grâce purement suffisante.

Ces opinions sont une suite des précédentes, et de plus, elles se trouvent clairement développées dans le faux Augustin (1). Qu'on supporte encore ce mot de citation; s'il peut causer un moment d'ennui, il doit servir à confondre les défis de la secte soi-disant fantastique, sans compter qu'il met à découvert la vraie tête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Augustin prétendu, soit destitué de grâce, et selon ses propres expressions, dans la nécessité de pécher, il péche néanmoins avec une entière liberté. Sa volonté, poursuit-il, fait nécessairement, quoiqu'avec sa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaisir que la grâce nous inspire, c'est toujours lui qui parle, et qui marque précisément d'où part tout son venin; quand le plaisir que la grâce nous inspire, est plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pécher, nous suivons nécessairement, quoique très-librement, son attrait; comme au contraire, lorsque le plaisir du péché est plus grand que celui de la justice, nous sommes nécessairement vaincus, et entraînés au mal. C'est ainsi qu'on doit parler, quand pour l'essence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on ne demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte,

(1) Jans. t. III, lib. 2, cap. 3, pages 85, 183, 185.

ainsi

ainsi que le fait plus amplement Jansénius dans le livre sixième de son troisième tome. Après cette confession, peut-on sans impudence défier encore de montrer quelqu'un qui ait professé les erreurs des cinq propositions ? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier, comme sa populace, que le jansénisme est un fantôme, ou qu'il n'y a point de jansénistes ?

En quatrième lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avait pour titre, Essais de la morale chrétienne et de la morale diabolique, et pour auteur, le père Gabrielis du tiers-ordre de saint François. Bien éloigné des sentimens dont les Franciscains, si constamment attachés à la sainte église romaine, font une profession déclarée, ce faux frère avait inséré dans son ouvrage le baïanisme et le jansénisme le plus crud. D'abord le tribunal de l'inquisition en défendit la lecture en quelque langue qu'il fût, et qu'il pût être par la suite. Cette flétrissure ne parut qu'animer l'audace du père Gerberon, jaloux de se maintenir dans la possession de compter pour rien ces sortes de censures. Il le traduisit en français, toutefois après qu'il se fut mis en champ libre, c'est-à-dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aisément qu'il ne chercha point à radoucir les sentimens de l'auteur, encore moins à les déguiser par des équivoques dont sa dure franchise le rendait incapable. Cependant le reste du parti craignait fort la censure itérative, à l'égard d'une seconde édition qu'avait donnée l'auteur même. Quelle que fût la fermeté d'Arnaud, il témoigna ses alarmes à l'ami Valloni, nom de guerre de l'abbé du Vaucel, qui faisait à Rome les affaires de la petite église. En affectant une indifférence, que son affectation même démentait : Voudriez-vous, lui écrivait-il, qu'on se mît en peine de ce que pourraient faire de pareils censeurs ? Tout de bon, je ne m'en soucie guère. Et que faire à des gens qui sont prêts à condamner toutes sortes de vérités, sur la seule imagination qu'il pourrait y avoir quelque chose du baïanisme ou du jansénisme ? Ce sont des

idoles auxquelles il faut que tout soit sacrifié, ou plutôt leur véritable idole est leur propre gloire.

Voilà ce que sa morale sévère lui faisait penser charitablement de tous ceux qui se déclaraient contre ses opinions, que la vaine gloire ou l'intérêt propre était leur règle unique, et que pour elle, ils foulaient aux pieds toutes les lois de la conscience. Il est bon d'observer qu'il s'agissait des censures portées sous le pontificat et par les ordres d'Innocent XI. Là dessus, quelle intention peut-on supposer à ces panégyristes emphatiques de ce même pontife? Cependant malgré tout le savoir faire des agens du parti, et bien des sollicitations de leurs puissans fauteurs, le Miroir de la piété chrétienne, ou plutôt jansénienne, déjà flétri par la congrégation de l'inquisition, subit encore la censure la plus atroce, c'est l'expression de l'abbé du Vaucel, de la part de la congrégation du saint office.

Toutes ces décisions du pape Innocent XI furent reçues de l'église universelle, par le consentement au moins tacite des églises particulières. Il n'en fut pas ainsi de ce qu'il prononça contre la dissertation que le sieur Gervais, docteur de Sorbonne, avait publiée, par ordre du clergé de France, sur les causes majeures qui regardent les évêques. L'auteur s'y était attaché principalement à établir, premièrement, que les évêques ont droit de prononcer sur les matières tant de foi que de discipline, et d'opposer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de Jesus-Christ, aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur diocèse et dans leur province; en second lieu, que selon la discipline du concile de Sardique, si souvent recommandée par les autres conciles et par les anciens papes, les évêques doivent être jugés en première instance dans leur province. Du reste, il y avait dans cet ouvrage plusieurs traits peu ménagés par rapport à la cour de Rome; c'est pourquoi le clergé en ordonna une seconde édition, où l'auteur devait corriger ce qui avait pu déplaire justement à cette cour. Mais comme il n'est pas probable, dit le clergé par ses commissaires, que le

pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les causes majeures, nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établissant avec beaucoup d'érudition une doctrine saine, et fondée sur les canons les plus anciens. Ce ne fut là que le prélude du fameux démêlé qui éclata peu après entre Innocent XI et la France.

Dans l'intervalle, le vicomte Guillaume de Stafford en Angleterre, fut condamné à la mort, sous prétexte d'une conspiration formée contre le roi Charles II, qui néanmoins, tout protestant qu'il était, mais instruit par l'expérience, avait beaucoup plus de confiance aux catholiques qu'aux sujets de sa propre religion (1). Par mille autres endroits, cette accusation où l'on impliquait la reine même, avec le duc d'Yorck, frère du roi, était dépourvue de l'ombre même de la vraisemblance; ce n'était qu'une trame brassée par des fanatiques jaloux et très-accrédités dans le parlement, afin de rendre le duc inhabile au trône en haine de la vraie foi qu'il professait sans respect humain. Quantité de catholiques furent toutefois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement très-cher au roi, fut arrêté sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats et Bedlor, et après deux ans de prison, il fut condamné par le parlement à la peine des criminels de haute trahison. Le roi fit en vain tous ses efforts pour lui sauver la vie; tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce seigneur, à l'âge de soixante-dix ans, eut la tête tranchée à Londres le 8 Janvier 1681. Monté sur l'échafaud avec une fermeté digne de la foi qu'il professait, il fit un discours pour justifier son innocence, et protesta qu'il mourait volontiers pour la foi catholique, apostolique et romaine: plus heureux qu'autrefois le comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, qui mourant dans l'hérésie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son souverain. Le délateur Oats, et plusieurs complices

(1) Révol. d'Angleterre, liv. 11.

de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjures par le parlement même, justifièrent pleinement la mémoire de celui qu'ils avaient livré à la mort.

La foi romaine faisait germer la palme du martyre, et ce qui peut sembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, jusque dans les terres sauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, et tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuses des passions animales. Le ciel a pris soin lui-même d'illustrer, par la voie du miracle, le nom barbare de Catherine Tégacouita, jeune vierge iroquoise, morte, comme elle a vécu, en odeur de sainteté (1). Il s'est opéré tant de prodiges à son tombeau, et l'on a reçu tant de faveurs signalées d'en haut par son intercession, qu'on l'a surnommée la Geneviève de la Nouvelle-France.

Elle naquit d'un père infidèle, et d'une mère chrétienne qui était fort attachée à sa religion, mais qui mourut comme sa fille n'avait que quatre ans, sans avoir pu lui procurer la grâce du baptême. L'orpheline demeura sous la conduite de tantes infidèles, et au pouvoir d'un oncle plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affaibli les yeux, elle fut quelques années sans pouvoir soutenir le grand jour; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entières dans sa cabane, elle s'accoutuma insensiblement à la retraite, et fit enfin par goût ce qu'elle avait d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen qu'au sein de la corruption, elle conserva toute l'innocence de ses mœurs. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe : car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes, et sur-tout les filles des sauvages, s'étudient singulièrement à s'orner de ce qui peut les faire paraître avec

(1) Lettr. Edif. t. VI, p. 40 et suiv.

avantage. Outre leurs belles fourrures, et les étoffes à couleurs saillantes qu'elles acquièrent par échange dans le commerce des Européens, elles se chamarrent, depuis la tête jusqu'aux pieds, de coquillages de diverses couleurs; elles s'en font des colliers, des bracelets, des pendans d'oreilles, des ceintures, et des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita naturellement avait peu de goût pour ces frivolités; mais elle ne laissa pas d'en faire usage, afin de complaire aux personnes qui lui tenaient lieu de père et de mère, et qui s'en faisaient honneur dans les assemblées de leur peuplade, où ils tenaient les premiers rangs; ce qui ne l'empêcha point, quand elle fut chrétienne, de s'en faire un crime; elle le pleura le reste de ses jours, et fit de rigoureuses pénitences, afin de l'expier.

Les Iroquois alors avaient déjà pris quelque teinture des vérités évangéliques dans les prédications du père Jogues, qui est regardé comme leur premier apôtre, à d'autant plus juste titre, qu'il féconda par l'effusion de son sang le sol ingrat dont le défrichement lui avait déjà coûté des torrens de sueurs. Pour premier prix de son dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares, lui coupèrent d'abord les doigts, et différant sa mort, ils le retinrent dans un étroit esclavage, dont il n'échappa pour un temps que par une espèce de miracle. Dès l'année suivante, son zèle intrépide le ramena au milieu de ses bourreaux, qui lui firent endurer les derniers supplices. Deux autres Jésuites, associés à son apostolat, obtinrent pareillement la couronne du martyre. Ces barbares désolant ensuite les colonies françaises, le gouverneur de Quebec fit marcher des troupes pour les mettre à la raison. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages, et la terreur ensuite prit la place de l'insolence. Ils firent des propositions de paix, qu'on trouva raisonnables. Leurs députés furent accueillis à Quebec avec beaucoup de bonté, et le traité se conclut au contentement des deux partis.

Comme on avait sur-tout à cœur que l'évangile

s'établit chez eux, l'on choisit trois missionnaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, sous prétexte de confirmer la paix qu'on venait de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux ministres de l'évangile, le gouverneur les chargea de présens pour les principaux de la nation. Ils arrivèrent comme ces peuples dissolus, en réjouissance de la paix apparemment, se plongeaient dans la débauche ; de telle manière qu'il ne se trouva personne en état de le recevoir, à l'exception de la jeune Tegacouita, qui ne prenait aucune part à ces plaisirs licencieux ; ainsi fut-elle particulièrement connue de ceux que la Providence envoyait particulièrement pour la conduire dans les voies du salut et de la vie parfaite. Elle avait été chargée de pourvoir au logement et au traitement des ministres français ; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modestie et une douceur qui excitèrent l'admiration des missionnaires, peu accoutumés à cette manière d'accueil de la part des sauvages. Elle fut sensiblement touchée à son tour du sage tempérament de leur gravité et de leur prévenance, de leur charité et de leur recueillement, de leur assiduité à la prière et à tous les exercices de vertu qui partageaient leur journée. Elle leur eût dès-lors demandé le baptême, s'ils eussent fait un plus long séjour en ce lieu ; mais déjà la ferveur de ses désirs lui en avait procuré la grâce.

Le troisième jour de leur arrivée, ces pères furent appelés dans un autre village, où leur réception se fit avec un appareil qui leur fit concevoir la plus grande espérance pour le succès de leur mission. Deux d'entre eux s'établirent dans ce village. Le troisième alla fonder une autre mission dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année suivante, on forma une troisième mission, puis une quatrième, et bientôt après une cinquième. Dans la suite, les missionnaires appliqués au service de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez et Tsonnontouans, ne suffisant point à ces nations nombreuses et séparées en plusieurs bourgades, il fallut

encore augmenter le nombre et les stations des ouvriers évangéliques.

Cependant Tegacouita entrait dans l'âge nubile, et ses parens s'empressèrent à lui chercher un époux. Le mariage d'une fille digne de recherche est une affaire d'intérêt pour toute une famille parmi de pauvres sauvages, qui tous, chefs et autres, n'ont guère pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poissons de leurs rivières. Or, le gibier que le mari tue à la chasse, est au profit non pas seulement de sa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parens. La jeune Iroquoise avait des inclinations bien opposées aux vœux de sa famille; dirigée par l'Esprit-Saint, sans le connaître encore, et ne connaissant pas davantage l'excellence de la virginité, elle avait pour cette vertu un attrait invincible. A la proposition du mariage, elle s'excusa d'abord sous des prétextes tournés avec tant d'esprit, qu'on la laissa tranquille pour un temps; mais on ne manqua point de revenir à la charge, et pour n'en avoir plus le démenti, on alla droit au fait, sans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens, les parens seuls ont toute la conduite d'un mariage, sans même qu'il soit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils poussent la dissolution des mœurs aux derniers excès, il n'y a point de nations, pour ce qui est d'un mariage projeté, chez qui les bienséances de la pudeur soient aussi rigides en public. Un jeune homme serait diffamé à jamais, s'il conversait publiquement avec une personne qu'il veut épouser. Il suffit qu'on parle de marier ensemble deux jeunes gens, pour qu'ils évitent avec soin de s'entretenir et de se rencontrer; mais quand le mariage est agréé par les deux familles, il est bientôt fait. Le jeune homme alors vient le soir dans la cabane de sa future épouse; il s'assied près d'elle, et si elle le souffre, il a tous les droits d'époux.

Les parens de Tegacouita l'ayant donc proposée à un jeune Indien dont l'alliance leur paraissait avantageuse, et la proposition étant agréée du jeune homme, ainsi que de sa famille, il entra le soir dans

la cabane de sa prétendue, et alla s'asseoir auprès d'elle. La vertueuse Indienne rougit, pâlit; elle ne consulte que son effroi, fuit de sa cabane, et n'y voulut jamais rentrer qu'il n'en fût sorti. Les deux familles se crurent outragées, et la chaste Iroquoise fut traitée comme la dernière des misérables. On peut juger de ce qu'elle eut à souffrir, par le caractère féroce de sa nation. Elle endura tout avec une patience invincible : sans rien perdre de son égalité d'ame, de son angélique douceur, elle rendit à ses proches les services d'une esclave, avec une soumission, une exactitude, une constance et des manières qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le père de Lamberville fut conduit par la Providence au village de la vertueuse Iroquoise, qui ne manqua point d'assister aux prières et aux instructions qui se faisaient chaque jour dans la chapelle; mais, soit discrétion, soit timidité naturelle, elle répugnait à s'ouvrir en public sur le dessein qu'elle avait déjà formé de se faire chrétienne. Cependant une blessure qu'elle se fit au pied la retint au village, tandis que la plupart des femmes faisaient dans les champs la récolte du maïs. Le missionnaire prit ce temps-là pour instruire plus librement ceux qui étaient restés dans les cabanes, et il n'oublia point Tegacouita, qui en ressentit une joie extraordinaire. Elle ne balança plus à lui ouvrir son cœur en présence même de plusieurs personnes, sur l'empressement qu'elle avait à se voir admise au nombre des fidèles, sans toutefois lui dissimuler les obstacles qu'elle aurait à surmonter de la part d'un oncle ennemi du christianisme, mais en montrant une résolution qu'on n'attendait point de son air de douceur et de timidité. La beauté de son naturel, sa candeur et son ingénuité, la solidité, la vivacité même de son esprit, jointe à la fermeté de son courage, firent juger dès-lors au ministre évangélique, qu'elle ferait un jour la gloire de l'évangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particulièrement à l'instruire et à la former, sans néanmoins céder sitôt à ses instances redoublées pour obtenir la grâce du

baptême. Il est de règle parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à son instruction, et à une information rigoureuse de ses mœurs et de ses habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces sauvages pour la médisance, et plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places et de nos carrefours, il n'en fut aucune qui ne fît l'éloge de la nouvelle catéchumène. Ceux même qui l'avaient persécutée le plus vivement, ne purent s'empêcher de rendre témoignage à l'intégrité de sa vertu; sur quoi le missionnaire ne différa plus de lui administrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine, le jour de Pâques de l'année 1676.

Catherine, déjà si vertueuse, parut néanmoins depuis une tout autre personne. Peu contente des observances communes et des instructions publiques, auxquelles toutefois elle était la plus assidue, elle en demanda de particulières, afin de se conduire dans les sentiers de la vie parfaite. Ses prières et toutes ses dévotions, ses pénitences et ses macérations, furent réglées; et la règle, de jour en jour plus étroite, fut si fidellement observée, qu'en peu de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie : mais comme une ame qui se donne tout entière à Dieu, doit, selon l'avertissement du Saint-Esprit, se préparer à la tentation, peu de temps après, sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles de la part même de ses admirateurs. Ils regardaient une vie si pure, comme un reproche tacite de leurs débordemens, et dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embûches à son innocence. Sa confiance en Dieu, et l'humble défiance qu'elle avait d'elle-même, la simplicité de la colombe et la prudence du serpent qu'elle sut allier parfaitement, et employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produisirent, ce fut d'augmenter en elle

l'horreur du péché, le recours à l'oraison, la vigilance chrétienne, et sur-tout de lui faire acquérir une patience à toute épreuve.

Son humilité cependant la faisant trembler jusque dans ses victoires, il lui vint en pensée de quitter une habitation semée de tant de pierres d'achoppement, et de se transplanter dans une terre où les maximes de l'évangile fussent mieux établies. Depuis quelque temps il s'était formé parmi les établissemens français, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces sauvages la liberté de venir chasser sur les terres françaises, plusieurs d'entre eux s'étaient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des missionnaires, qui leur parlèrent, en termes pleins d'onction, de la nécessité du salut. La grâce agit en même temps sur leurs cœurs d'une manière si puissante, qu'ils se trouvèrent presque tout à coup changés. Ils se rendirent sans peine à la proposition qu'on leur fit de quitter une patrie où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvait plus rencontrer que des écueils. Après les épreuves accoutumées, ils reçurent le baptême, qu'aussitôt ils honorèrent par des vertus rares entre les plus anciens fidèles. Leur exemple attira plusieurs de leurs compatriotes; et en peu d'années, la mission de saint Xavier du Saut (c'est ainsi qu'on nomma cet établissement) devint des plus célèbres par le nombre et la ferveur de ses néophytes. Pour peu qu'un infidèle y fît de séjour, n'eût-il eu d'autre dessein que d'y venir voir un parent ou un ami, la tranquillité, la concorde, la sincère et généreuse tendresse qui régnaient parmi ces nouveaux chrétiens, lui faisaient perdre toute envie de retourner dans sa peuplade. Leur charité allait jusqu'à partager avec ces nouveaux venus les champs qu'ils n'avaient défrichés qu'avec les plus grands travaux. L'ardeur de leur zèle, et leurs discours animés de l'esprit de Dieu, faisaient en même temps de vives impressions sur le cœur de leurs hôtes. Ils passaient les jours entiers, et bien souvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du salut.

Peu satisfaits de convertir ceux qui venaient les trouver, ils faisaient des excursions dans les bourgades iroquoises ; et toujours ils revenaient accompagnés de quelques nouveaux prosélytes. L'un de ces deux transfuges, qui avait tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de fruit cette espèce d'apostolat, qu'il revint un jour avec trente personnes gagnées à Jesus-Christ.

Ce fut dans cette belle chrétienté que la Providence prépara un asile à la vertu de Catherine. Elle avait une sœur adoptive qui déjà s'y était habituée, et qui engagea son mari, aussi-bien que le zélé néophyte dont nous venons de parler, à l'y aller inviter. Ils partirent comme pour aller faire la traite des castors avec les Anglais, se répandirent dans les cantons iroquois, et ne manquèrent pas de repasser par la peuplade de Catherine. Son oncle était alors absent : elle saisit un moment si favorable, et dès le lendemain elle se mit en route avec les deux néophytes. On dépêcha sur le champ un coureur à son oncle, pour lui donner avis de cette évasion. Irrité de voir journellement décroître sa nation, et enfin sa propre famille, ce vieux capitaine chargea son fusil de trois balles, et courut après les fuyards, qu'il aperçut d'assez loin. Les deux sauvages chrétiens, qui l'avaient aperçu les premiers, et qui avaient caché Catherine dans un bois touffu, s'arrêtèrent avec un air tranquille et assuré, comme pour se remettre un peu des fatigues de leur traite. Le capitaine surpris, et en quelque sorte confus de ne pas trouver sa nièce avec eux, leur tint quelques propos indifférens, puis retourna sur ses pas, persuadé qu'il avait cru légèrement un faux bruit. Les deux néophytes reprirent ensuite leur route avec Catherine, et arrivèrent heureusement tous les trois à la mission du Saut.

Catherine y fut logée, comme l'étaient déjà sa sœur et son beau-frère, dans la cabane de l'une des anciennes et des plus dignes chrétiennes de la mission. Elle se nommait Anastasie, et avait charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on disposait

au baptême. Ses instructions, et plus encore ses exemples, charmèrent Catherine, dont la joie fut portée à son comble par la ferveur générale de tous les fidèles qui composaient cette chrétienté naissante. Elle comparait leur conduite exemplaire, à la vie licencieuse qu'elle avait vu mener à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine, et reconnaissait avec ravissement que tel qui peu auparavant ne respirait que le sang et la fange, que le meurtre et l'impudicité, était un modèle de la pudeur et de la douceur évangélique. Pénétrée de reconnaissance envers le Dieu de bonté qui l'avait conduite dans cette terre de bénédiction, elle prit la résolution, invariable à jamais, de se donner à lui sans réserve; et dès ce moment elle montra tant de ferveur, que les missionnaires lui permirent peu après de faire sa première communion. C'est une grâce qui ne s'accordait aux Iroquois transfuges, qu'après des années d'épreuves : mais on crut devoir passer, pour elle, sur les règles communes, et la suite montra bien qu'on ne s'était pas trompé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieuse néophyte, mais l'une de ces ames privilégiées que le ciel veut élever, dans la carrière même de la vie parfaite, au-dessus de la classe ordinaire.

Ses propres vertus cependant formèrent un nouvel obstacle au dessein qu'elle avait de demeurer vierge. L'intérêt est un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes, même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y aurait point de jeune homme dans la mission du Saut, qui n'aspirât au bonheur d'épouser une fille si vertueuse, et qu'ayant à choisir dans toute l'habitation, elle aurait pour mari quelque habile chasseur qui porterait l'abondance dans toute la famille, elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier, et avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus sûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que

pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont guère moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendait point à trouver des tentations dans l'asile même de la vertu; mais elle sut faire usage de toute la prudence évangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire était de première importance, et qu'elle y penserait mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui serait pas facile, au moins seule, de la déterminer, trouva moyen de se faire appuyer par la respectable Anastasie, qu'elles regardaient l'une et l'autre comme leur mère. Ces dernières instances ne réussirent pas mieux que les premières. Anastasie, qui avait trouvé jusque là dans Catherine une docilité sans réserve, fut si étonnée de sa résistance, qu'elle lui en fit des reproches amers, et la menaça d'en porter ses plaintes au missionnaire leur pasteur et leur oracle.

Catherine la prévint : après avoir raconté au père les combats qu'on lui avait livrés, et qu'on lui livrait encore journellement, elle lui déclara qu'elle était résolue à n'avoir jamais d'autre époux que Jesus-Christ, et le conjura de l'aider de tout son pouvoir à consommer le sacrifice qu'elle méditait depuis long-temps. Le missionnaire, tout en louant sa résolution, ne parut pas tout-à-fait se rendre à ses désirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya sur les raisons qui pouvaient la faire pencher vers le mariage. Ah! mon père, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entière à Jesus-Christ; il ne m'est pas possible de me partager entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peur, ce danger ne me regarde point : il faut si peu de chose pour me nourrir, que mon travail y suffira toujours, et toujours je trouverai quelque haillon pour me couvrir. Le missionnaire la congédia, en lui disant que la chose méritait qu'elle y fît une attention sérieuse; qu'elle se consultât bien elle-même, et qu'il lui donnait trois jours pour y penser devant Dieu. Elle acquiesça d'abord à cette proposition; mais peu de momens après, elle revint, et dit : C'en est fait,

mon père, il n'est plus question de délibérer; non, jamais je n'aurai d'autre époux que Jesus-Christ. Le sage pasteur ne s'opposa pas davantage à une résolution si vraisemblablement inspirée par le Saint-Esprit. Catherine se consacra irrévocablement au Seigneur par le vœu de virginité, et le missionnaire lui promit de prendre sa défense contre tous ceux qui voudraient l'inquiéter à l'avenir. Anastasie vint cependant lui porter ses plaintes contre l'indocilité prétendue de Catherine. Il l'interrompit, en lui témoignant sa surprise de ce qu'une chrétienne, assez éclairée pour instruire les autres, ne comprît pas mieux le prix de la virginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, et ne pensa plus désormais qu'à fortifier la nouvelle épouse de Jesus-Christ dans ses dispositions angéliques.

La vierge iroquoise, depuis sa consécration, sembla ne plus tenir à la terre, et déjà partager le sort des esprits célestes. Elle ne trouvait de plaisir qu'au pied des autels, ou dans le saint calme de la solitude. Sa conversation était presque uniquement dans le ciel. Celle des hommes ne lui était supportable qu'autant qu'ils lui parlaient de Dieu. Elle le voyait, le sentait, pour ainsi dire, et l'entretenait par-tout. Sa prière était continuelle, même au plus fort de son travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti; mais la meilleure partie de ses nuits se passait uniquement dans l'intimité de ses tendres communications avec le divin époux. Ses jeûnes, aussi-bien que ses veilles, ses austérités de toute espèce, redoublèrent à l'égal de sa piété.

Pénétrée de la foi et de la reconnaissance la plus vive pour un Dieu qui l'avait, et rachetée, et dotée de son sang, elle était ingénieuse à imaginer en toute rencontre des manières nouvelles de crucifier sa chair. Quand elle allait au bois pendant l'hiver, elle suivait de loin ses compagnes, ôtait sa chaussure, et marchait nu-pieds dans les glaces et les neiges. La douleur du froid ne lui paraissant point assez

forte, un jour elle s'appliqua sous les pieds des tisons ardens. Une autre fois, elle parsema d'épines la natte ou elle couchait, s'y roula trois nuits de suite, et l'eût fait plus long-temps, si l'une de ses amies, frappée de l'altération de son visage et de son attitude gênée, ne lui eût arraché son secret, et fait scrupule de sa ferveur indiscrète. En effet, sa complexion n'était pas assez forte, au moins pour soutenir long-temps de pareilles macérations. Elle fut attaquée d'une maladie violente, et si elle en releva, il lui en resta une fièvre lente qui la consuma peu à peu. Bien loin cependant que la langueur du corps passât jusqu'à l'ame, plus elle approcha de son terme, plus on vit éclater l'éminence des vertus qu'elle avait pratiquées dans la plénitude de ses forces. Jamais il ne lui échappa un mot de plainte, ni un signe même involontaire d'impatience, quoique ses souffrances, durant les deux derniers mois de sa vie sur-tout, fussent excessives. Quand ses douleurs étaient les plus aiguës, c'était alors qu'elle paraissait plus contente, se disant et s'estimant très-heureuse de vivre et de mourir sur la croix.

Elle se trouva aux prises avec la mort dans le temps où les sauvages font leur grande chasse de provision, et que leurs femmes sont occupées depuis le matin jusqu'au soir aux travaux de la campagne. Les malades alors restent seuls pendant toute la journée, avec un plat de blé d'Inde, et un vase d'eau qu'on met le matin auprès de leur natte. Ce fut dans cet abandon que Catherine passa tout le temps de sa dernière maladie; et sa joie s'accrut autant que son mérite. Elle tourna sensiblement à la mort au commencement de la semaine sainte. Après avoir reçu les derniers sacremens avec une chaleur de sentimens qui ne se ressentait en rien de son extrême faiblesse, elle entra le mercredi soir dans une douce agonie, où elle perdit l'usage de la parole, en conservant néanmoins une connaissance parfaite. Au bout d'une demi-heure, elle rendit le dernier soupir aussi tranquillement que si elle se fût endormie. Elle n'avait pas vingt-quatre ans ac-

complis : mais le ciel faisant voir que dans l'ordre de la grâce et du mérite, elle avait déjà fourni une longue carrière, son visage entièrement défiguré peu auparavant par les effets de la maladie surajoutés à ceux de la pénitence, parut tout à coup si changé et si ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dieu, fit retentir ces mots de toute part : La sainte est morte, la sainte est passée au ciel. On eût dit qu'en effet un rayon de la gloire céleste réjaillissait de son front.

Deux Français qui venaient des extrémités de la prairie de la Madeleine, la voyant si fraîche et si belle, étendue sur sa natte dans une cabane ouverte à tout le monde, ils se dirent l'un à l'autre : Voilà une jeune personne qui prend son sommeil avec bien de la sécurité. Mais quand ils eurent appris que c'était le corps de Catherine Tegacouita, morte le jour précédent, un sentiment religieux repoussa bien loin toute autre pensée ; ils se jettèrent à ses pieds, ils se recommandèrent à ses prières, et aussitôt après, ils commandèrent une châsse en forme de cercueil, afin d'honorer son corps comme de saintes reliques. Le ciel ne tarda point à honorer lui-même cet ange terrestre. Entre les guérisons miraculeuses qui s'opérèrent sans nombre à son tombeau, il serait difficile à l'incrédulité même de contester plausiblement la guérison particulière d'un grand vicaire de Quebec, et celle d'un commandant du fort de Frontenac, qui furent attestées par eux-mêmes, et vérifiées dans les formes les plus rigoureuses et les plus authentiques. Et quoi de plus croyable, pour peu qu'on ait connaissance du premier établissement de l'évangile, quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester le pouvoir de la grâce sur le cœur des peuples même les plus barbares ? Si Dieu est admirable dans ses saints, c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois et les anthropophages, qu'éclate sa gloire.

Catherine, quoique très-distinguée entre les chrétiens de la mission du Saut, y avait néanmoins quantité

tité d'imitateurs, jusque dans ses plus hautes vertus. L'esprit de pénitence en particulier, la haine de sa chair et l'amour de la croix, si essentiel à l'évangile, y régnaient universellement. Les jeûnes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monastères les plus pénitens, y étaient des observances communes. Les femmes ne se distinguaient des hommes, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des pratiques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusieurs d'entre elles, lorsque le froid était le plus piquant, s'enfonçaient, s'ensevelissaient, pour ainsi dire, dans les neiges. D'autres presque entièrement nues, en des lieux écartés, demeuraient long-temps exposées au souffle tranchant d'un vent de nord, sur les bords d'un lac, ou d'une rivière glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeaient jusqu'au cou, et y récitaient lentement leur chapelet tout entier. Une entr'autres s'y enfonça trois nuits consécutives; ce qui lui causa une fièvre si violente, qu'elle en pensa mourir.

Par là aussi les missionnaires furent informés de ces ferveurs indiscrètes, que toute leur autorité n'arrêta pas sans peine : mais la Providence avait ses vues jusque dans ces sortes d'excès; c'était par ces tourmens volontaires que les saints néophytes du Saut, à la veille d'une persécution, se disposaient à braver pour la foi les plus affreux supplices.

La guerre s'était rallumée entre la France et l'Angleterre. Les Iroquois, également jaloux au fond des progrès de ces deux couronnes si près de leurs propres terres, penchaient en cette rencontre pour les Anglais, qu'ils craignaient, non pas sans raison, de voir écrasés par la France. Dans les cinq cantons ou peuplades principales qui formaient la confédération iroquoise, c'était un point de politique, aussi-bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes grossières, de maintenir l'équilibre entre ces deux puissans voisins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En effet, et ils le sen-

taient parfaitement, ils ne pouvaient que succomber sous celui des deux qui prendrait l'ascendant sur l'autre. Au premier bruit de la guerre, ces rusés barbares voulant recueillir toutes leurs forces, invitèrent leurs compatriotes de la colonie du Saut à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des périls pour leur foi, malgré toutes les promesses du contraire, se refusèrent invinciblement à toutes les invitations et à tous les ordres ; sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, et incontinent poursuivis à toute outrance.

Un parti qui en surprit quelques-uns à la chasse, les ramena garrottés aux cantons, où ils furent brûlés à petit feu. Ces généreux martyrs, au milieu des brasiers, prêchaient Jesus-Christ à ceux qui les rôtissaient, les exhortant à se dérober, par la profession du christianisme, à des feux infiniment plus terribles. Etienne, l'un d'entre eux, sous les tisons et les fers ardens, s'oubliait lui-même, pour encourager sa femme qui souffrait le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restait de forces, et à l'exemple de son saint patron, il pria Dieu à voix haute pour ceux qui le tourmentaient avec le plus d'acharnement. Sa prière fut efficace : plusieurs de ces barbares, gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux, abandonnèrent leurs dangereux cantons, et se réfugièrent à la mission du Saut, pour y pratiquer en paix les lois de l'évangile.

Un autre Etienne fut pris par une troupe de quatorze Iroquois, et conduit au bourg d'Onnontagué, où les sauvages s'étaient rassemblés en foule. Ainsi fut-il ménagé, pour ce nouveau martyr, un théâtre digne de son héroïsme. Au bruit de son approche, la multitude, altérée de son sang, alla au devant de lui. Ils étaient armés de haches, de couteaux, de longs pieux, de massues, et la fureur étincelait dans leurs yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement, et lui dit : Mon frère, tu es mort ; mais c'est toi qui t'es perdu, en nous

quittant pour les chiens que tu nommes chrétiens. Il est vrai, répondit-il, que je suis chrétien, et il est encore vrai que je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira : outrages et tourmens, je souffrirai tout volontiers pour mon Dieu, qui a souffert infiniment plus pour moi. Il n'eut pas fini de parler, que ces bêtes féroces se précipitèrent sur lui, et lui firent mille incisions aux bras, aux cuisses, à toutes les parties du corps, qui en un clin d'œil fut tout en sang. Ils lui arrachèrent les ongles, et plusieurs articles des doigts. L'un de ces forcenés lui dit ensuite : Prie ton Dieu, si tu l'oses. Oui, je le prierai, répondit Etienne ; et levant ses mains liées ensemble, il fit de son mieux le signe de la croix, disant les paroles accoutumées en langue iroquoise. Aussitôt ils lui coupèrent la moitié des doigts qui lui restaient, et lui crièrent une seconde fois : Prie encore maintenant. Il fit de nouveau le signe de la croix, et à l'instant ils lui coupèrent entièrement les doigts jusqu'à la paume de la main ; puis le défièrent encore de prier Dieu, en vomissant mille blasphèmes. Comme il se mettait en devoir de faire de nouveau le signe de la croix avec les restes sanglans de ses mains, ils lui coupèrent les poignets, et lui tailladèrent le front, l'estomac, l'une et l'autre épaule, c'est-à-dire, toutes les chairs qu'il avait marquées du signe de notre salut.

On le conduisit ensuite à un grand feu, où l'on avait fait rougir plusieurs pierres. On lui mit ces pierres embrasées entre les cuisses, qu'on pressa l'une contre l'autre. Alors on lui cria de chanter à la façon de ces peuples barbares, chez qui les captifs font gloire de braver les plus horribles tourmens, et se croient dédommagés de tout ce qu'ils peuvent souffrir, par la réputation de courage qu'ils laissent après leur mort. Etienne jugeant avec raison ces bravades contraires à l'humilité chrétienne, au lieu de ces chants d'ostentation, il récita quelques-unes des prières convenables aux approches de la mort. L'un des plus furieux prit un tison ardent, le lui enfonça dans la bouche, et sans le laisser respirer,

on l'attacha au poteau. Quand il se vit au milieu des fers rouges et des pieux étincelans, montrant une fermeté bien supérieure aux fougues de l'orgueil et du désespoir, il porta un regard tranquille sur tous les monstres acharnés contre lui, et leur tint ce discours : Repaisssez-vous, mes frères, du plaisir que vous trouvez à me faire souffrir, sans craindre de commettre une injustice. Mes péchés méritent beaucoup plus de peines que vous ne m'en faites éprouver, et vos jeux, quelle qu'en soit la cruauté, ne me sauraient nuire. Plus vous me tourmentez, plus vous augmentez le bonheur qui m'est réservé dans le ciel. Ces paroles ne servirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges, ou des tisons ardens, qu'ils appliquèrent à chacun de ses membres. Le martyr endura tout sans lâcher un soupir. Il était aussi tranquille que s'il eût été insensible. Lorsqu'il sentit ses forces défaillir totalement, il demanda un moment de trève : on le lui accorda. Ranimant alors toute sa ferveur, il fit sa dernière oraison, recommanda son ame au Sauveur, et le pria de pardonner sa mort à ceux qui n'épargnaient rien pour la lui rendre méritoire. Après un nouvel emportement de ses meurtriers atroces, et des traits encore tout nouveaux de son incompréhensible patience, il rendit paisiblement son esprit à son Créateur.

Une femme nommée Françoise au baptême, montra la même force dans les mêmes supplices. Son mari, chrétien fervent aussi-bien qu'elle, pêchait à trois lieues du Saut, où elle était restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voisinage. Françoise monta sur le champ dans un canot pour l'aller rechercher. Elle arriva heureusement à lui, et tous deux revinrent de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en sûreté, ils tombèrent entre les mains des coureurs. On coupa sur le champ la tête au mari, et la femme, qu'on se promettait apparemment de pervertir sans peine quand elle serait seule, fut emmenée captive. On la jugeait mal, et on le reconnut bientôt. A peine

arrivée à Onnontagué, où on la fit monter sur un échafaud qui était au milieu de la bourgade, elle professa courageusement la foi chrétienne en présence de sa famille, ainsi que de sa nation; elle ajouta qu'elle s'estimait heureuse de mourir par la main de ses compatriotes, à l'exemple de Jesus crucifié par ceux de sa nation qu'il avait le plus chéris. Un de ses proches, qui était présent, avait autrefois entrepris le voyage du Saut, afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en avait pu tirer que cette réponse : J'estime infiniment plus ma religion que ma patrie, et que ma propre vie; pour rien au monde je ne retournerai dans un lieu où mon salut serait en péril. Ce refus lui avait causé un ressentiment que le temps n'avait qu'enraciné, et que la présence de l'objet fit monter à son comble. Furieux, il saute sur l'échafaud, lui arrache un crucifix qu'elle portait au cou, et lui fait sur la poitrine une incision cruciale, en lui disant : Tiens, voilà ce que tu préfères à ta patrie et à ta famille. Je vous remercie, mon frère, lui dit Françoise. Je pouvais perdre la croix, qu'en effet vous me ravissez; mais vous m'en rendez une que je ne perdrai qu'avec la vie.

Elle fut ensuite promenée trois nuits de suite par toutes les cabanes, où elle servit de jouet à une jeunesse effrénée. Le quatrième jour, ils l'attachèrent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenés lui appliquèrent sur toutes les parties du corps des tisons enflammés, et des canons de fusil rougis au feu. Ce tourment dura des heures entières, sans que cette héroïne jetât le moindre cri. Le sieur de Saint-Michel, qui était alors captif à Onnontagué, d'où il eut le bonheur de s'échapper au moment qu'il allait être brûlé lui-même, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avait pu voir sans frémir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernèrent au couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enlevèrent la chevelure, et mirent en place de la cendre chaude; après

quoi la tirant, la traînant, et la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, et des nuées de pierres qu'ils faisaient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux dès qu'il lui fut libre, et offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment sous un déluge de cailloux.

Une autre femme, appelée Marguerite, mourut gaiement dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizième année où elle avait reçu le baptême, elle avait été un exemple de toutes les vertus chrétiennes, et d'une vivacité de foi singulière. Elle regardait le martyre comme une faveur insigne, et c'était là, depuis son baptême, l'objet de ses vœux les plus ardens, et de ses fréquentes prières. Livrée à la populace sauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; et tous se jetant pêle-mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiquetèrent chaque membre à coups de couteaux; tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un Français qui a été spectateur de cette horrible scène, regardait comme un miracle qu'elle n'eût pas expiré sur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles: Vous déplorez mon sort, et il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais béni pour une si grande faveur! cessez de me plaindre; je n'appréhende ni la mort, ni les tourmens. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, et selon sa grande miséricorde, en effaçant par là mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, et qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. Comme on la brûlait à feux lents, elle sentit à la fin une soif extrême, et demanda un peu d'eau. Mais aussitôt après: Mon Sauveur, dit-elle, eut soif en mourant pour moi; n'est-il pas juste que je supporte la même peine? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriverait encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmentèrent depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observèrent toutes leurs barbares pratiques, lui arrachèrent la chevelure, lui couvrirent le crâne sanglant de cendre chaude, la détachèrent du poteau, et lui ordonnèrent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargèrent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompît sa prière. L'un d'entre eux enfin prit un grand couteau, et le lui enfonça dans le ventre : mais le couteau se rompit au grand étonnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avait été attachée, et lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respirait encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, et y jettèrent son corps, qui fut entièrement consumé.

Elle avait un enfant de deux ans qui avait été pris avec elle : son extrême jeunesse ne put lui sauver la vie. Le bûcher étant tout en feu, le petit innocent, près d'y être jeté, appela par trois fois sa mère déja morte, et tendit ses mains vers le ciel où il semblait l'apercevoir, comme pour la presser de venir à lui. Toute la férocité sauvage ne put tenir contre un spectacle aussi attendrissant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut soustrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mère en avait demandé la grâce pour lui, et qu'il lui fût réuni au plutôt, de peur qu'en lui survivant il ne fût élevé dans l'idolâtrie ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui saisit l'enfant par un pied, et après l'avoir fait pirouetter quelques instans par les airs, lui fracassa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres chrétiens iroquois, à la vue de plusieurs témoins irréprochables qui en ont déposé, marquèrent la même constance à confesser Jesus-Christ, sans compter ceux qui furent immolés en bien plus grand nombre dans l'obscurité de leurs cabanes, et qui n'eurent, outre leurs bourreaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels sont les fruits du salut que la semence évan-

gélique a produit dans la terre sauvage, de toutes la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grâce de Jesus-Christ qui les faisait éclore! quelle force visiblement sur-humaine en des sauvages à peine chrétiens, et qui avant d'être chrétiens, différaient à peine des brutes! Dans leurs pasteurs même, et jusque dans les jours calmes où ils n'avaient à vaincre que les dégoûts et les répugnances naturelles, quelle autre vertu que celle d'en haut put les élever à ce point au dessus de la nature? Un missionnaire arrivé nouvellement d'Europe où il avait passé son premier âge dans le sein du goût et de l'urbanité, était souvent transplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation sociale, parmi des sauvages à qui la grâce du baptême n'avait pas ôté la rudesse et la grossiéreté qu'ils tenaient du naturel, ou d'une longue habitude. La manière seule de prendre leur réfection faisait bondir le cœur à un Européen qui commençait à manger avec eux (1). Ils remplissent de viande et d'eau une grande chaudière, et après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande moins cuite qu'échaudée, et la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats et d'assiettes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette, avec la sale gloutonnerie d'un animal carnacier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, et au poisson de toute espèce. Il est des missionnaires qui, à leur arrivée dans ces peuplades, ne trouvèrent pour nourriture que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eût retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entassés et refrognés d'une manière hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, et ne peut guère se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naïveté naturelle, le rend in-

(1) Lettr. Edifi. t. VI, p. 159, etc.

capable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pouquoi il ne mange point. En vain se retrancherait il sur sa répugnance. Eh quoi, Robenoire (c'est le nom qu'ils donnent aux Jésuites, et ils y attachent l'idée d'une vertu capable de tout) eh quoi, Robenoire, lui diraient-ils, et ils l'ont dit quelquefois, tu délibères pour vaincre ton goût! Cela est-il donc si difficile à un patriarche qui sait parfaitement la prière, c'est-à-dire, qui observe en perfection les maximes de l'évangile? Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas. Alors il n'y a plus à balancer, et toutes les excuses tourneraient en scandales.

A cette abondance dégoûtante, succède souvent une disette extrême parmi des peuples errans sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain (1). Après une course de longue haleine, où le pasteur et les ouailles avaient pensé périr de faim, de froid et de fatigue, ces bons sauvages, de retour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur missionnaire, qui était le père Râle, pour le remettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistait le repas, qui dans les circonstances était pour eux un riche festin. Ils lui servirent, en premier lieu, une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service, ils lui donnèrent une galette de la même farine, avec des glands rôtis, et un petit morceau d'ours. Enfin, le troisième service, qui tenait lieu de dessert, consistait en un épi du même blé, grillé ou séché devant le feu, avec une poignée de grains de même espèce cuits sous la cendre. Cependant le missionnaire se récriant sur la splendeur de ce festin: Ah! notre père, lui dirent ils, il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout; il était bien juste de te régaler. Que ne sommes-nous en état de recommencer bientôt!

Il y avait sans doute un autre aliment, et souvent de vraies délices, pour l'esprit qui animait ces hommes apostoliques (2). Leur charité et leur désin-

(1) Ibid. p. 222. (2) Ibid. p. 199.

téressement faisaient quelquefois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites, et qui trouve ici naturellement place, nous anticiperons de quelques années, ainsi que nous l'avons fait dans l'article supérieur, sur le cours des temps. Un des capitaines les plus renommés dans la nation chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglais, dont les colonies ne sont pas éloignées de cette mission, des Amalingans idolâtres qui s'établissaient dans le voisinage de ces néophytes, et qui voulaient vivre en paix avec eux, leur envoyèrent des députés pour prendre part à leur deuil. Le père Râle, instituteur à jamais mémorable de cette fervente mission, saisit l'occasion qui se présentait, pour jeter dans le cœur des Amalingans les premières semences de l'évangile. Déjà les ministres de la religion anglicane avaient tenté de la faire embrasser à ces pauvres sauvages; mais avec toute leur ignorance, que le ciel éclaira sans doute, ils ne reçurent la proposition qu'avec une indifférence qui tenait du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le missionnaire catholique. Après la première ouverture, faite avec une éloquence et une onction tout apostolique, ils s'entretinrent quelques momens entre eux; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponse: Mon père, je suis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur, comme la rosée du matin; mais ce cœur n'est pas encore ouvert, et je ne puis te faire connaître à présent ce qu'il renferme, ni de quel côté il se tournera. Il faut que j'attende les capitaines et les sages de notre nation, qui sont absens jusqu'à l'automne prochaine. C'est alors que je t'ouvrirai mon cœur.

Au terme donné, le missionnaire ne manqua point de demander la réponse. Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence, qui allait chercher du blé chez les Amalingans pour ensemencer ses terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta: Nous sommes pénétrés de reconnaissance pour un père qui s'oc-

cupe de nous sans cesse, et de notre côté, nous n'avons pas cessé de penser à lui. Nous ne pouvons oublier ses paroles, tandis que nous avons un cœur. Elles y sont gravées si profondément, que rien ne les en peut effacer. Notre père nous convainc qu'il nous aime ; il veut notre bonheur, et nous voulons faire tout ce qu'il souhaite de nous. Nous voulons adorer le grand Génie (c'est ainsi qu'ils nomment le vrai Dieu) ; nous agréons la prière qu'il nous propose, et nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déjà nous serions allés trouver notre père dans son village, s'il y avait des vivres suffisans pour y subsister tandis qu'il nous instruirait : mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre père, et que nous ne puissions pas y aller prendre ses leçons. Si notre père pouvait venir passer quelque temps chez nous, il n'aurait pas faim, et il nous instruirait.

Comme la disette, qui affligeait en effet les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du maïs, le missionnaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étaient à observer les chemins par où il arriverait : ils l'aperçurent à une lieue de distance, et aussitôt ils commencèrent à le saluer par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérèrent de moment en moment jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré de leurs dispositions par cet accueil, il fit sur le champ planter une croix. Quelques sauvages chrétiens qui l'accompagnaient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches et de grandes écorces en la manière que se font leurs cabanes, et ils y dressèrent un autel. Pendant ce travail, le missionnaire parcourut les cabanes pour inviter les prosélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencèrent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenaient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la messe, à midi, et le soir après la prière. Pendant le reste de la journée, le

père allait dans les cabanes faire encore des instructions particulières. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solennité du baptême. Les premiers qui se présentèrent pour le recevoir, furent le capitaine, l'orateur, et cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes et deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grâce. Enfin tous les autres furent baptisés tant ce jour-là que le lendemain.

Quand le pasteur fut obligé de retourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solennellement assemblés, lui exprima leurs sentimens en ces termes : Notre père, les paroles nous manquent pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur depuis notre baptême. Tout ce qui nous faisait peine a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient, et nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie tout le temps que nous respirerons. Le missionnaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortait avec onction et avec beaucoup de tendresse, non-seulement à persévérer dans la foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfans de Dieu dont ils avaient été revêtus par le baptême.

Les colonies anglaises ne voyaient pas sans jalousie des conquêtes spirituelles qui affermissaient dans leur voisinage la domination française. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposés aux Abnakis, aussi-bien qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, ou du moins pour les engager à l'indifférence entre la France et l'Angleterre (1). Le gouverneur de Boston eut avec eux, sur ce sujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuisé toute sa finesse pour les surprendre, les principaux sauvages tinrent conseil entre eux ; puis leur orateur s'avança, et fit cette réponse en leur nom :

(1) Ibid. p. 204.

Tu me dis, capitaine anglais, de ne point secourir les Français en cas que tu les attaques; mais ignores-tu que le Français est mon frère? Nous avons, lui et moi, une même prière, et nous occupons une même cabane à deux feux: il en a un, et moi l'autre. Si tu entres dans la cabane du côté où mon frère le Français est assis à son feu, je t'observe de l'autre feu, où je suis couché sur ma natte; et si je te vois une hache, j'aurai cette pensée: Que veut faire l'Anglais? Je me lève alors sur ma natte, pour le mieux observer. S'il tire sa hache, et qu'il fasse mine de frapper mon frère le Français, je saisis la mienne, et je cours frapper l'Anglais. Est-ce que je pourrais voir frapper mon frère dans notre cabane, et demeurer lâchement sur ma natte? Ainsi donc je te réponds, capitaine anglais: Ne fais rien à mon frère, et je ne te ferai rien; demeure en paix sur ta natte, et je demeurerai tranquille sur la mienne.

Les Anglais, bien convaincus que c'était le lien de la religion qui attachait si fortement ces braves sauvages aux Français, employèrent toutes sortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce piége, couvert d'un grand avantage temporel, était naturellement inévitable pour des hommes qui n'avaient guère de la nature humaine que la partie animale. Mais le Seigneur se plaît sur-tout à faire éclater la vertu de sa grâce, et la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, et les plus abandonnées en apparence. Voici comment ces catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier prédicant qui fut envoyé pour les séduire (1): Tes propositions m'étonnent, et j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici long-temps avant que j'eusse vu les Français. Ni toi, ni personne des tiens ne m'ont alors parlé de la prière ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor et d'orignac: c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement; je ne pouvais leur

(1) Ibid. p. 210.

en fournir assez. Quand je leur en apportais beaucoup, j'étais leur grand ami, et c'était là tout; mais un jour que j'avais perdu mon chemin, je tombai, près de Quebec, dans un village où les Robesnoires enseignaient la prière. A peine y fus-je entré, qu'une Robenoire vint me joindre. J'étais chargé de pelleteries, et il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, et de la prière, qui est le seul moyen d'éviter l'un et de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, et je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirent; j'embrassai la prière, et je reçus le baptême. Je retournai ensuite faire part de mon bonheur aux gens de ma famille, et à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robenoire, et l'on se prépare au baptême. C'est ainsi qu'en a usé avec moi le Français. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avais de même parlé de la prière, comme alors j'ignorais si ta prière était bonne ou mauvaise, peut-être aurais-je eu le malheur de prier comme toi; mais je te dis à présent : La prière que je tiens du Français est bonne, la tienne est mauvaise; et je tiendrai ferme jusqu'à ce que la terre brûle au fond des fleuves, et que tout se dissipe en fumée.

Sous la même domination cependant, qui portait des lumières si merveilleuses dans les réduits sauvages du Canada, la timide piété, au sein de la métropole, au foyer d'où jaillissaient des rayons si purs, la tendre piété eut toutes les alarmes que peut causer la perspective d'un schisme prochain. Et qui dira qu'elle en eût été quitte pour la peur, sous un prince qui n'eût pas eu toute la sagesse et la religion de Louis le Grand ? Ce danger provint du différent qui s'éleva entre la cour de Rome et celle de France, au sujet de la régale, c'est-à-dire, de l'usage immémorial où sont les rois très-chrétiens, tant de conférer les bénéfices ecclésiastiques durant la vacance du siége à qui en appartient la collation ordinaire,

que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le monarque avait ordonné d'étendre cet usage à tous les diocèses du royaume, à la réserve de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux. Cet édit regardait principalement les provinces voisines des Alpes et des Pyrénées, où la régale n'avait pas lieu pour lors. Les évêques de ces contrées s'y opposèrent d'abord assez généralement; mais le roi ayant donné en 1675 un second édit, la plupart s'y soumirent, et firent enregistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alet au contraire, et celui de Pamiers son tenant servile, se roidirent contre les ordres du prince, jusqu'à défendre à leurs chapitres de recevoir les régalistes, et ils prononcèrent contre ceux-ci la sentence d'excommunication. Le monarque exila les principaux officiers du chapitre d'Alet, et il en épargna l'évêque à cause de son grand âge. Ce prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec la chaleur qu'y mit enfin la cour, soit excitée, soit secondée par le clergé en corps, pendant la fameuse et longue assemblée de mille six cent quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux.

L'évêque de Pamiers ne vécut plus long-temps, que pour prolonger des troubles qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son chapitre à deux sujets pourvus en régale, et de publier un mandement contre eux. L'archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'évêque interjetta un appel en cour de Rome, persuadé qu'il y trouverait de l'appui au moyen des protecteurs qu'y avaient les partisans de la nouvelle doctrine, et qui avaient surpris la confiance d'Innocent XI. Encouragé par là, et de jour en jour plus hardi, il excommunia un troisième chanoine que le roi venait de nommer pour la cathédrale de Pamiers. En vain le conseil donna dans ces entrefaites un arrêt itératif pour obliger le prélat opposant, par la saisie de son temporel, à faire enregistrer sous deux mois au plus tard son serment de fidélité. Il comptait sur d'autres

fonds que ceux qu'on lui connaissait; et ces ressources clandestines alimentèrent autant son opiniâtreté que sa maison. Enfin, il rejeta un quatrième ecclésiastique à qui sa majesté avait donné une prébende, et qu'un arrêt exprès du conseil lui enjoignait de recevoir; il le traita comme un excommunié, et défendit à ses chanoines de l'admettre, sous peine d'être excommuniés eux-mêmes. Une simple demande eût suffi : l'intrigue et l'intérêt avaient enfin mis entre l'évêque et le chapitre, une conformité de sentimens qui garantissait celle de la conduite. Cependant pour obvier à la saisie des revenus, moins indifférente aux chanoines qu'à l'évêque, parce qu'ils n'avaient pas les mêmes supplémens, le prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteraient la main sur ces biens d'église. Ce qu'il avait regardé comme une sauve-garde assurée, fut qualifié d'attentat par le parlement du ressort, qui assigna l'évêque à comparaître au palais pour y voir casser son ordonnance : mais loin d'obéir, il publia un traité de la régale, pour montrer l'injustice tant du roi que de ses officiers; et derechef il déclara séparés de la communion des fidèles, tous ceux qui, à titre de régalistes, avaient obtenu, ou obtiendraient à l'avenir pour eux ou pour autrui, quelque bénéfice dans son diocèse. Heureusement, si ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entrefaites, sans toutefois déconcerter l'obstination de ses partisans.

Quelques religieux qui se prétendaient chanoines en vertu des provisions qu'il leur avait données par dévolu, élurent des grands vicaires, sans appeler aucun des chanoines pourvus en régales; sur quoi le procureur général de Toulouse appela comme d'abus, et le parlement ordonna que le chapitre entier s'assemblerait pour nommer d'autres grands vicaires sous trois jours; faute de quoi, le métropolitain y pourvoirait. Les régalistes avaient grand besoin d'être soutenus. Comme ils entraient dans l'église, le père d'Aubarède, l'un des grands vicaires nommés par les chanoines de la faction, somma les autres de se retirer; sur le refus qu'ils en firent, il

monta

monta menaçant en chaire, les déclara séparés de l'église, et livrés à Satan. Tout fut aussitôt en rumeur, en tumulte, en confusion dans le lieu saint; et pour trancher court, le désordre en vint à un tel point, que l'intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes pour réprimer la sédition. L'exil que subit le père d'Aubarède ne mit pas fin au scandale. Le père Cerle, qui lui fut substitué par la cabale, fit encore pis. Il cassa toutes les sentences qu'avait rendues le métropolitain, excommunia le grand vicaire et le promoteur que ce prélat avait nommés en conséquence de l'arrêt du parlement, et du fond des ténèbres où il s'alla cacher, il insulta, sans aucune retenue, à toutes les puissances du royaume. En un mot, son audace alla si loin, que le parlement procéda au criminel contre lui, et le condamna, comme perturbateur du repos public et criminel de lèse-majesté, à être traîné par les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette affaire, fut ce qui alluma l'incendie dans l'église de France; et ce qui le rendit si opiniâtre, ce furent les brefs qui lui servaient sans cesse d'aliment. Ce pontife en adressa trois au monarque, deux à l'archevêque de Toulouse, autant à l'évêque de Pamiers, et après la mort de l'évêque, trois encore au chapitre de cette cathédrale, et aux grands vicaires qu'avait nommés la faction. Dans les uns, il parlait de l'extension de la régale, comme d'un attentat qui tendait à renverser la religion de fond en comble, et il se déclarait prêt à tout risquer, plutôt que de tolérer un désordre si funeste; dans les autres, il animait l'évêque et le chapitre de Pamiers, et applaudissait à tous leurs procédés. Quant au métropolitain, Innocent annullait toutes ses ordonnances, celles même qu'il n'avait pas encore faites, mais qu'il pourrait faire, avec excommunication majeure, qu'on encourrait sans autre déclaration par le seul fait, contre quiconque soutiendrait ce prélat, ou les grands vicaires qu'il avait nommés pour Pamiers. La rigueur du pontife était manifestement outrée. Il s'agissait

tout au plus d'une innovation, qui ne touchait qu'à un point arbitraire de discipline, et qui était analogue aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plupart des églises de leurs états, protecteurs et défenseurs de toutes sans exception, pouvaient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avaient d'ailleurs la possession immémoriale pour eux dans presque toutes les provinces du royaume.

Le bref du 20 Janvier 1681, adressé au fameux père Cerle et au chapitre de Pamiers, fut le plus violent. Après avoir traité d'enfans de perdition tous ceux qui n'avaient pas donné dans les idées audacieuses de l'évêque défunt, il cassait, sans nulle exception ni modification; ce qui s'était fait ou se pourrait faire par ceux qui avaient pris ou prendraient le titre de grands vicaires, sur la nomination des régalistes, et du métropolitain même. Il défendait à quiconque de prendre ce titre, et d'en faire les fonctions, s'il n'était élu par le chapitre, sous peine d'excommunication, de privation de ses bénéfices, d'incapacité d'en posséder jamais aucun, et à tous les fidèles de leur obéir, ainsi que de leur donner aide ou conseil. Bien plus, il invalidait toutes les confessions faites aux prêtres approuvés par ces grands vicaires, et tous les mariages contractés sur leur permission.

Ce bref n'eut pas plutôt paru à Paris, qu'à la requête du procureur général, la suppression en fut ordonnée par arrêt du parlement. Comme il était supposé dans la requête, que le bref pouvait avoir été fabriqué par des esprits malfaisans et brouillons, le pape rejetant lui-même les ménagemens qu'on avait pour lui, et ne voulant pas laisser l'ombre de l'incertitude sur l'authenticité de son bref, ordonna au général des Jésuites d'en adresser des copies en France aux supérieurs provinciaux de sa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris et de Toulouse,

et d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable : procédé qui tendait à mettre les sujets aux prises avec le souverain, et qui lui rendit en effet leur fidélité suspecte, jusqu'à ce que le parlement de Paris ayant approfondi cette manœuvre, et reconnu qu'elle n'avait rien opéré, dit à ces religieux, par l'organe du premier président, qu'on ne surprenait pas plus leur prudence qu'on ne corrompait leur fidélité, et que c'était un bonheur que les dépêches de Rome fussent tombées entre des mains aussi sages que les leurs. Leur justification fut portée jusqu'à l'évidence, par une lettre de reproches qu'on leur écrivit au nom du pape.

Durant cette fermentation, un carme du grand couvent de Paris soutint dans une thèse publique, non pas seulement que le droit de régale était solidement fondé, mais qu'il y avait des lois ecclésiastiques auxquelles le pape était soumis ; qu'il ne peut pas toujours dispenser des canons ; qu'il n'est point du tout en son pouvoir de déposer les rois, ni d'imposer des tributs au clergé de leur royaume ; que les évêques tiennent de Dieu leur juridiction ; qu'on peut croire, avec la première école du monde chrétien, que les papes ne sont ni infaillibles, ni au-dessus des conciles. En toute autre circonstance, on eût peu fait d'attention à cet exercice monastique ; mais dans la disposition où se trouvaient les esprits, ce fut une affaire de premier ordre aux yeux de l'une et l'autre puissance. Le pape fit ordonner au prieur des Carmes de signifier à son religieux, que sa sainteté l'avait interdit. Le roi, de son côté, fit défense d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la signification n'empêcha point le religieux d'aller aussitôt après prêcher le carême à Lyon. La station n'était pas finie, que le pontife adressa au prieur et au conseil du grand couvent, un décret nouveau qui déclarait ce religieux déchu de tous les priviléges accordés aux réguliers par le saint siége, incapable de toutes fonctions ecclésiastiques, privé de voix active et passive dans les élections, avec peine d'excommunication et de déposition contre les su-

périeurs, s'ils souffraient qu'il contrevînt à ce jugement. Le décret fut lu en plein chapitre, et enregistré dans les formes ordinaires : mais la communauté, et le prieur sur-tout, eut bientôt lieu de se repentir d'une conduite si peu réfléchie. Il fut cité au parlement avec deux de ses religieux, et ajourné personnellement à comparaître devant un des magistrats, qui lui fit subir un interrogatoire humiliant; après quoi il fut encore admonété par le premier président, avec défense de récidiver, sous peine de châtiment exemplaire.

Une autre affaire qui ne touchait ni à la diversité de doctrine, ni aux prérogatives du pontificat, ne montra pas moins la roideur du caractère d'Innocent XI. La duchesse d'Orléans avait fondé en 1646, au faubourg Saint-Antoine de Paris, un monastère de la congrégation établie en Lorraine par le bienheureux Pierre Fourier. L'un de ses statuts principaux était que les religieuses choisissent leur supérieure parmi les sœurs qui composaient la maison, et que la supériorité ne fût que triennale : mais la fondatrice elle-même avait obtenu ensuite que la première supérieure en serait perpétuelle. Celle-ci étant venue à mourir, le roi nomma, pour la remplacer, la sœur Marie-Angélique de Grandchamp, à la réquisition de l'archevêque de Paris, qui la présenta comme la seule capable de rétablir le spirituel et le temporel également délabrés dans cette maison. La communauté en porta ses plaintes au pape. La réponse fut un bref impératif, à l'effet de procéder à l'élection d'une autre supérieure, et la sœur Lévêque fut élue sans délai. Le procureur général appela aussitôt comme d'abus, et la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque; un nouvel arrêt prononça la nullité du bref. Le pape enfin, par un troisième bref en forme de bulle, défendit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt, et ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûlés publiquement. Aussi vif à la représaille

que le pontife à l'attaque, le parlement ordonna la suppression, soit du bref, soit de la bulle.

Ce fut à l'occasion de ce violent conflit, que le clergé de France, non moins offensé que le roi, s'assembla extraordinairement le 19 de Mars 1681, au nombre de plus de quarante évêques ou archevêques. La marche du pape dans l'affaire des religieuses en particulier, parut faire à la juridiction des ordinaires une blessure trop considérable, pour être dissimulée. L'assemblée observa que quand l'archevêque de Paris aurait eu autant de tort qu'il en avait peu, le saint père n'aurait pas dû, sur le simple exposé des religieuses dans leur propre cause, casser tout ce qu'avait décerné leur supérieur ordinaire, sans l'avoir appelé, sans même qu'il y eût eu aucune instance portée à Rome, soit par appel, soit par déni de justice; ce qui renverserait toutes les règles prescrites pour les élections par le droit canonique. On revint sur les troubles de Pamiers, et l'on trouva le même renversement dans les brefs donnés à ce sujet par le pontife, ainsi que dans sa persévérance à les soutenir par tout ce que la puissance pontificale avait de plus terrible.

Comme c'était le droit de régale qui intéressait principalement le monarque, on le traita fort au long, et l'on n'omit rien pour le bien établir. On en fit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie; on le représenta comme un droit de la couronne, aussi inaliénable qu'elle, aussi imprescriptible que la loi salique, indépendant de tout tribunal ecclésiastique, indépendant de la police ou de la discipline arbitraire de l'église. Différens prélats soutinrent que ce droit avait été confirmé anciennement par les papes Alexandre III, Innocent III, Clément IV, Grégoire XI, et par plusieurs conciles. Quelle que fût ou ne fût pas la justesse de cette érudition, ou plutôt de son application, il restait, pour le fait présent, une difficulté toujours entière dans l'extension de la régale aux églises où jusque là elle n'avait pas été en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un petit nombre d'églises particulières devaient sacrifier quelque

chose même de leurs vrais droits, plutôt que d'occasionner des troubles dans tout un grand royaume, au moins quand il était possible d'acheter la paix sans aucun préjudice pour la foi, ni les mœurs par un simple changement de discipline; que c'était là précisément le cas où l'on se trouvait, puisque la régale n'est qu'une affaire de discipline, et par conséquent sujette aux variations et aux modifications analogues aux temps et aux circonstances diverses.

Sur le rapport de l'archevêque de Rheims, l'un des six prélats commis pour l'éclaircissement de cette grande question, sans écrire derechef à Innocent XI des lettres au moins inutiles, on conclut à demander au roi la convocation, ou d'un concile national, ou d'une assemblée générale de tout le clergé du royaume, afin que l'église de France, après avoir discuté la matière à fond, pût élever sa voix d'une manière à obliger Rome de faire attention à ses plaintes. Le sage et religieux monarque se décida pour l'assemblée générale, qui s'est rendue si fameuse, et qui fut convoquée finalement pour le 9 de Novembre de cette année 1681.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, et l'éloquent évêque de Meaux en prononça le sermon, où, d'un côté, il fit paraître la plus respectueuse déférence pour l'église romaine, qu'il y nomma la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les églises, et de l'autre, il insinua d'une manière habile les résolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application constante des rois très-chrétiens à maintenir dans leurs états, suivant la pragmatique-sanction de saint Louis, *le droit commun, la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des saints pères.* C'est en effet dans ce peu de mots que le plus saint, et le plus instruit de nos rois en ce genre, renfermait tout ce qu'on appelle aujourd'hui libertés de l'église gallicane, qui par là consistent à se tenir sous l'autorité des anciens canons, et bien mieux encore à les observer religieusement, à ne laisser périr en aucune manière les restes précieux de la sainte discipline de l'antiquité. L'orateur

proposant ensuite les moyens d'obvier aux abus, cita l'exemple des conciles de Lyon et de Limoges, dont le premier refusa d'admettre, en 1025, un privilége de Rome qu'il jugeait contraire au bon ordre, et le second se plaignit dans le même siècle d'une sentence contraire aux canons, que Jean XVIII avait rendue par surprise.

Le 19 de Mars de l'année suivante, car cette fameuse assemblée se prolongea jusqu'en quatre-vingt-deux, d'où même elle date principalement, on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule, où les prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'église gallicane des libertés appuyées sur les saints canons et sur la tradition des pères, de conserver en même temps l'unité de l'église catholique, et d'arrêter les déclamations des hérétiques contre la puissance pontificale, viennent les quatre articles suivans : I. Jesus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut ; mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles, et par conséquent ils n'ont pas le pouvoir de déposer les rois, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La plénitude de puissance accordée au siége apostolique, et aux successeurs de saint Pierre, sur les choses spirituelles, ne déroge point à ce que le concile de Constance, confirmé par les papes, par l'église en général, et par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux dans sa quatrième et sa cinquième session ; et l'église gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, ou qui en éludent la force, en disant que les pères de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, qui sont dressés par l'esprit de Dieu, et respectés par toute la terre ; et les règles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le royaume et l'église de France, doivent avoir leur force. IV. Il

appartient principalement au pape de décider en matière de foi, et ses décrets obligent toutes les églises; ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres qu'après avoir été acceptées de l'église.

Ces quatre articles ne furent pas plutôt dressés, que l'assemblée pria le roi de les faire publier dans le royaume. L'ordre fut aussitôt donné pour les faire enregistrer dans tous les parlemens, bailliages, sénéchaussées, universités, facultés de théologie et de droit canon, avec défense à quiconque, séculier ou régulier, de rien écrire ni enseigner de contraire. Il était encore ordonné qu'ils seraient souscrits par tous les professeurs des sciences ecclésiastiques, avec obligation de les enseigner; que dans toutes les universités on désignerait des professeurs pour le faire, lesquels, dès qu'ils en seraient requis, seraient obligés de représenter leurs écrits sur ce sujet aux prélats des lieux, ou aux procureurs généraux; qu'aucun bachelier ne pourrait être licencié, ni reçu docteur, qu'après avoir soutenu cette doctrine dans quelqu'une de ses thèses; enfin, que tous les évêques la feraient enseigner dans toute l'étendue de leurs diocèses. Pour la sûreté de l'exécution, il était enjoint aux syndics et doyens des facultés de théologie, d'y veiller soigneusement, et on les en rendait personnellement responsables. Tout cela fut exécuté sans presque rencontrer aucun obstacle.

La publication des maximes si nouvelles pour Rome, ne déplut pas moins sans doute à Innocent XI, que l'extension de la régale qui l'avait entraînée, et qui depuis parut à peine mériter attention, tant la diversion fut efficace. Cependant à l'égard même de la régale, ou de ce qu'elle pouvait avoir d'abusif, Louis, toujours digne du nom de roi très-chrétien, tint une conduite qui fit bien connaître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le parlement de Paris, qui seul connaît de la régale, et qui redoublait son zèle pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étaient plus fortement attaqués, avait extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, et depuis long-temps, nos rois étaient en

possession de conférer dans les églises vacantes, les doyennés, les archidiaconés, et d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte fussent obligés de prendre des institutions canoniques. Le clergé députa vers le prince, pour lui représenter que cet usage semblait déroger à l'autorité spirituelle des évêques, et porter atteinte à la juridiction qui leur était propre; sur quoi sa majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les églises cathédrales et collégiales du royaume, personne à l'avenir ne pourrait être pourvu en régale d'aucun des bénéfices qui donnent le droit d'exercer quelque juridiction ecclésiastique, ou quelque fonction spirituelle, si d'abord il n'a l'âge, les degrés et les autres qualités prescrites par les canons et les ordonnances, et de plus, qu'après en avoir été pourvu, il serait obligé, avant d'en faire aucune fonction, de se présenter aux vicaires généraux établis pour le temps de la vacance si elle durait encore, et aux prélats s'il y en avait eu d'institués, afin d'en obtenir l'approbation et la mission canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnait depuis quelque temps à la régale, sa majesté déclara qu'elle n'entendait conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendait sujets, sinon ceux que les prélats étaient en possession légitime de conférer.

Malgré cette modération, et mille attentions religieuses tant du clergé que du monarque, on vit paraître une foule de libelles contre les prélats de l'assemblée. Des gens qui frondaient toute l'autorité des papes et des évêques réunis pour la défense de la foi, qui bravaient, qui blasphémaient les bulles dogmatiques de l'église romaine confirmées par l'adhésion de toutes les églises, crièrent à la ruine entière de la religion, tout au plus pour une légère innovation dans un point de cette discipline qui ne tient pas au fond du christianisme, et qui peut varier selon les temps et les besoins. C'est que les évêques d'Alet et de Pamiers avaient combattu les décisions de l'église avec autant d'opiniâtreté que la régale,

et qu'Innocent XI, comme on l'a déjà vu, honorait de sa confiance quelques fauteurs déguisés de la nouvelle doctrine: tant l'intérêt propre a d'influence dans le zèle de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable, ainsi que le plus violent de ces libelles, fut le testament politique attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès, que les archevêques de Rheims et de Paris, qui présidèrent l'assemblée, n'avaient pas de grands sentimens de religion, et que les autres évêques, à peu près de même conscience, étaient si dévoués aux volontés du roi, que s'il avait voulu substituer l'alcoran à l'évangile, ils y auraient également donné les mains : injures grossières qui seules font sentir la supposition de cet ouvrage. Dailleurs le ministre sage à qui on l'impute, aurait-il parlé avec cette imprudence de trente-cinq évêques ou archevêques, parmi lesquels on en comptait trois de son sang et de son nom, dont l'un était son propre fils? Ces prélats allèrent, si l'on veut, beaucoup plus loin qu'il n'était nécessaire pour la défense de la régale : mais la piété universellement reconnue d'un grand nombre d'entre eux, et les lumières, ainsi que la régularité, que les Italiens mêmes disaient alors croître chaque jour depuis deux règnes dans le corps dont ils étaient membres (1), ne peuvent que traduire en téméraires et en calomniateurs ceux qui répandraient des ombres sur la pureté de leurs vues.

Les disciples de Luther et de Calvin, comme ceux de Jansénius, voulurent tirer parti, en faveur de leur schisme, de cette espèce de scission entre les catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la personne, ou les ardélions d'un pape et le clergé d'un royaume orthodoxe: mais la courte réplique de l'assemblée même de 1682, ou du savant prélat qui en était l'ame, et qui en tenait la plume, suffit pour les confondre. Qu'ils sachent, disait-il, que le différent qui est entre les officiers du pape et

(1) Card. Bentivoglio Breve Relat. de gli Ugonot. de Franc.

nous ; ne regarde nullement les dogmes de la foi, ni les maximes de la morale chrétienne que l'église gallicane conserve avec autant de pureté que l'église romaine ; mais simplement quelques points de discipline, laquelle, comme tout le monde le sait, est sujette à prendre des faces diverses.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la foi romaine ou catholique, dans la sanction des quatre articles du clergé ? On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des princes non feudataires du saint siége, et l'autre concerne l'autorité spirituelle du souverain pontife. Sur le premier chef, les prélats français déclarèrent que les princes souverains tenant leurs états de Dieu, et non de l'église, aucune puissance ecclésiastique ne pouvait les en dépouiller, ni dispenser leurs sujets de leur obéir ; doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des pères, et aux exemples des saints. Les fondemens de l'invariable soumission que les sujets doivent à leurs souverains légitimes, se trouvent clairement dans les divines écritures, dans les interprétations des saints docteurs de l'antiquité, et dans la pratique uniforme des fidèles de l'église primitive. Parmi des chrétiens si dignes de servir de modèles à ceux des ages suivans, est-il un seul exemple de révolte contre un empereur idolâtre, sous prétexte de son idolâtrie, ou d'une sentence portée contre lui par un des successeurs de saint Pierre ? Les faits contraires et si désastreux des temps postérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cause, loin de l'autoriser ; ainsi le premier chef de la déclaration gallicane ne souffre point de difficulté pour quiconque n'est pas imbu, jusqu'à l'enivrement, des préventions transalpines.

Ainsi en est-il encore de la maxime qui subordonne l'exercice de la puissance même spirituelle du pontife romain, à l'autorité des canons reçus de l'église universelle, comme ayant été dressés par l'esprit de Dieu. Qui peut même, sans scandale, entendre quelques ultramontains outrés attribuer

au pape une indépendance entière des canons ; et le maniement arbitraire de ces lois sacrées, de telle manière qu'il en dispense quand et comme il lui plaît, et que sa volonté seule en rende la dispense valide ?

Quant au pouvoir de prononcer en matière de foi avec une certitude qui oblige tout fidèle à soumettre son jugement s'il ne veut être hérétique, cette prérogative de l'infaillibilité, absolument nécessaire pour la conservation du sacré dépôt, fut indubitablement accordée à l'églisé : mais dans le passage de l'évangile qui marque l'infaillibilité avec le plus de précision, le Sauveur la promet à tous les apôtres en commun, et non pas seulement à Pierre leur chef. Allez, dit-il en usant du nombre pluriel, enseignez toutes les nations ; voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles : *Euntes docete.... ecce ego vobiscum sum.* C'est qu'il était nécessaire, pour la conservation de la foi, que l'église fût infaillible, et que cette nécessité n'avait pas lieu pour son chef en particulier : il suffisait que le corps apostolique, ou le corps de l'église enseignante, tant dispersée néanmoins qu'assemblée, fût dirigé tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles, par l'oracle nécessairement infaillible de la vérité. Que si l'infaillibilité personnelle n'est pas nécessaire au chef de l'église, d'où présumera-t-on qu'elle lui ait été accordée ? Mais si elle lui est nécessaire, le ciel permettrait-il, depuis dix-huit siècles, qu'elle fût toujours en problème ?

Reste la question si le pape l'emporte en autorité sur le concile, ou le concile sur le pape, et cela hors même les temps de schisme : question plus curieuse qu'utile ou usuelle, puisque depuis l'origine de l'église, la nécessité de faire usage d'une pareille décision ne s'est pas encore rencontrée. Toujours les conciles vraiment œcuméniques ont été d'accord avec les papes, et les papes avec les conciles, touchant la foi et les mœurs ; et dix-huit siècles écoulés dans cette sainte unanimité du chef

et des membres de l'apostolat ou de l'épiscopat, font sagement présumer qu'elle durera jusqu'à la consommation des siècles. Si toutefois il pouvait arriver qu'un pape soutînt opiniâtrément ce que le concile aurait condamné comme hérétique, ou combattît avec la même opiniâtreté ce que le concile aurait décidé comme un article de foi, à qui des deux faudrait-il en croire? On peut encore répondre à cette supposition, qui n'est qu'un développement de la question précédente, que l'expérience du passé la fait raisonnablement présumer chimérique. On doit au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le pape alors serait tombé dans l'hérésie d'une manière inexcusable et notoire, puisque la multitude des premiers pasteurs, témoins nécessaires de la foi des églises diverses, rendent à la croyance unanime de l'église universelle un témoignage dont la malignité seule pourrait méconnaître la certitude. En effet, tous les ultramontains sensés reconnaissent que si le pape venait sans retour à professer l'hérésie, il en serait de lui comme d'un pape déjà mort, auquel il ne serait plus question que d'en substituer un autre.

Cependant comme l'église n'est pas un corps acéphale, et que c'est à ce corps entier, composé du chef et des membres, que l'infaillibilité fut incontestablement promise, les décisions prononcées contre le pontife qu'on suppose hérétique, devraient être confirmées par celui qu'on aurait mis en sa place; d'où il paraît que le fameux débat entre les partisans de la supériorité du pape et ceux de la supériorité du concile, est une dispute sans objet, au moins pour ce qui regarde l'infaillibilité, puisque cette prérogative ne fut assurée ni au chef de l'église en particulier, ni à ses membres séparés de leur chef, mais à l'église entière, c'est-à-dire, aux suffrages réunis du chef et des membres.

Sans nous étendre davantage sur cette matière, dont la discussion plus approfondie n'appartient pas à l'histoire, nous pouvons conclure que l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile, sont

encore des points de doctrine sur lesquels chacun peut opiner en particulier selon ses lumières. En faire des points de croyance qui excluent jusqu'au doute ; c'est s'arroger le pouvoir de former des articles de foi que l'eglise ne connaît point. Les auteurs même qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement catholique ; pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le concile n'était pas encore œcuménique lorsqu'il fit ces décrets, parce qu'alors il n'était composé que des prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmés par Martin V qu'on élut en sa place, et même qu'ils avaient été corrompus depuis par les pères schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration comme une règle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter ; tout ce qu'il dit de plus fort, c'est qu'il s'est déclaré pour *ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des catholiques*. Du reste, les prélats de l'assemblée, dans la lettre qu'ils adressèrent aux autres évêques du royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernait point du tout les dogmes de la foi, qui sont les mêmes à Rome et en France. Soit Italien, soit Français, tout catholique s'en tiendra sans doute au concile de Trente : or, est-il que le canon touchant l'autorité du chef de l'église s'y trouvant déjà dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre, parce qu'il semblait établir l'infaillibilité du pape, et sa supériorité sur les conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente ; mais chacun doit aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, et obéir aux édits du prince. Les souverains,

chargés de maintenir la concorde et la tranquillité dans leurs états, ont un droit incontestable d'en bannir, non-seulement les doctrines hétérodoxes et suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès la qu'elles ne font point partie de la créance avérée de l'église.

Dans l'année même où parut la déclaration du clergé, un simple bachelier, frère Malagola, dominicain, en osa combattre le premier et le plus sage article, dans une thèse qu'il soutint à la face de la faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la thèse, où, entr'autres choses, on lisait ces paroles : A celui qui lie et délie tout sur la terre, c'est-à-dire, qui possède éminemment l'une et l'autre puissance. L'auteur ne tarda point à être dénoncé : il comparut hardiment, et soutint sans détour, que le pouvoir de lier et délier accordé par Jesus-Christ au prince des apôtres et à ses successeurs, devait s'entendre de la puissance temporelle, aussi-bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'était appuyé le jésuite Santarelli, autrefois condamné par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette dernière rencontre. Après avoir renouvelé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur qui foulait publiquement aux pieds le serment qu'il avait prêté dans ses actes précédens, et fit rayer son nom du catalogue des bacheliers. On ignore pour quelle raison le parlement, si vif autrefois contre la même doctrine, demeura tranquille dans le cas d'une première atteinte portée à la déclaration du clergé, qui l'avait proscrite.

Il parut moins indifférent à l'égard de deux pièces qu'on fit peu après passer en France contre la même déclaration ; savoir, un décret de l'archevêque de Strigonie qui la condamnait, et une autre sorte d'improbation donnée au même sujet, sous le titre d'examen théologique et juridique. Ces étrangers passant au delà même de leur but, avançaient que le privilége de juger en matière de foi appartenait uniquement au saint siége. Le parlement, à

qui cette assertion fut particulièrement dénoncée, ne voulut pas prononcer de son chef sur une matière purement ecclésiastique, et commença par consulter les docteurs. La faculté répondit que la proposition déférée en tant qu'elle ôtait aux évêques, et même aux conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverses de la foi, était fausse, téméraire, erronée, opposée à la pratique de l'église, et contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'avocat général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'examen théologique, qui renfermait, disait-il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendaient également à insinuer que le pape a la domination absolue dans l'église universelle, et qu'il n'est point obligé d'en suivre les règles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune manière aux canons. Le lendemain 23 de Juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout proscrits qu'ils étaient, mortifièrent sensiblement le prélat qu'on regardait comme l'auteur principal des quatre articles du clergé.

La trève qui se conclut le 10 d'Août de l'année suivante entre la France et l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature et la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire, d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point étrangère à notre sujet: on y verra jusqu'où se portent les prétentions des gens de secte et de parti, à l'égard même de leurs souverains. Louis XIV avait envoyé le comte d'Avaux à Ratisbonne, avec plein pouvoir d'admettre à la trève qui s'y négociait, toutes les puissances qui voudraient y accéder. Or, il prit envie à la puissance jansénienne de s'y faire comprendre. La paix fourrée de Clément IX avait bien fait cesser les poursuites contre l'escouade des quatre évêques réfractaires; mais comme on n'entendait point donner par cette indulgence le droit d'enfreindre les lois de l'église, la signature du formulaire allait toujours

son

son train. Il n'y avait ni bénéfice à espérer dans les diocèses, ni degré à obtenir dans les universités, à moins de le souscrire avec serment. Les pasteurs veillaient avec d'autant plus de soin sur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoraient pas que bien de loups se déguisaient en brebis, et en gardiens même, et que débonnaires au dehors, ils exerçaient en secret leurs ravages. Le roi, qui avait prétendu procurer à l'église une paix véritable et vraiment utile, n'était pas d'humeur à souffrir qu'on la lui rendît plus nuisible que la guerre, en y répandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance et la fermeté du monarque réduisirent les novateurs les plus inquiets à se retirer dans les Pays-Bas, où ils se promettaient plus de liberté, et de parler, et d'écrire.

Sujets mécontens et à demi rebelles, ces transfuges s'assimilant aux têtes couronnées, et traitant d'égal en égal avec leur propre souverain, dressèrent leurs articles dans une offre de capitulation qui s'adressait à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passerait pour une rêverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monument qui en contaste la réalité ne se retrouvait encore parmi les pièces du procès de Quesnel, imprimées sur l'original en 1704 par les ordres de l'archevêque de Malines. Le père Quesnel convint lui-même que cette pièce n'était pas supposée (1), parce qu'il savait très-bien que la minute en existait, et qu'on était en état de la produire. Tout ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avait pas eu intention de la publier, et qu'au fond ce n'était qu'une badinerie dont on n'avait pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenait ces propositions, ne fut pas remise au plénipotentiaire dont elle portait l'adresse : tout bien examiné, ceux qui l'avaient écrite trouvèrent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeler à la mémoire les malheureux temps des luthériens d'Allemagne et des calvinistes de France,

(1) Anatomie de la Sent. du P. Quesnel, p. 131 et 132.

et de se traduire eux-mêmes en chefs de parti qui se croient assez forts pour proposer une trève au roi, et lui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractère d'Arnaud et de ses amis, uniquement pour s'amuser, aient conçu l'idée d'une lettre si étrange, et l'aient réduite en articles si convenables à la détresse où ils se trouvaient ? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave docteur l'ait dictée au sieur Ernest, toujours est-il incontestable qu'elle fut écrite par un des zélateurs du parti, qui tous, dans ces conjonctures, n'étaient certainement pas d'humeur à rire.

Elle était signée, *Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs les disciples de saint Augustin*; et partant de ce titre, on représentait au roi l'odieuse partialité dont il encourait le blâme, s'il traitait les disciples du plus illustre des pères de l'église, avec plus de dureté que les pirates de Barbarie auxquels il venait d'accorder la paix, et s'il les excluait d'une trève qu'il offrait à tous les peuples sans distinction de religion ni de mérite. Le secrétaire du parti marquait ensuite, que tous ses commettans lui avaient donné ordre de manifester leurs vues pacifiques, *par les conditions mêmes qu'ils avaient cru devoir proposer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces sortes de contrats publics.* Suivaient les articles de capitulation au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas exposer le bizarre assemblage. Il suffira de quelques traits pris au hasard, pour en faire sentir l'impertinence. Non-seulement on demandait à sa majesté, sans restriction ni modification quelconque, de faire cesser les exils et toutes les voies de fait, mais on lui disait avec insolence, que ses procédés décriaient sa justice, et déshonoraient son nom au dedans et au dehors du royaume. On exigeait une entière liberté, malgré l'interdit et toutes les censures, pour l'exercice des fonctions ecclésiastiques, et pour défendre avec vigueur les vérités de la grâce, c'est-à-dire, la doctrine condamnée avec l'Augustin d'Ypres. Ils prescrivaient

ensuite au monarque les mesures qu'il avait à prendre pour faire subir aux accusateurs des Augustiniens les peines portées contre les calomniateurs. Pour tout cela, ils offraient de se justifier par de bonnes apologies, où ils rendraient raison de leur conduite, et répondraient à tout ce qu'on avait objecté, soit contre leur manière d'agir, soit contre leur doctrine. Voilà ce que proposait le parti pour accepter une simple trève : qu'aurait-il donc exigé pour une paix absolue ? Et que n'aurait-il pas prétendu, ou plutôt enfreint et violé, si au lieu de l'état de faiblesse et d'humiliation où il se trouvait, il avait eu la force en main ? Qu'ont pu les huguenots, qu'ils n'aient point osé ? De sectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'est ce qu'avait parfaitement compris Louis le Grand, lorsqu'il résolut enfin d'exterminer l'hydre à jamais renaissante qui s'obstinait, depuis sept à huit règnes, à ravager l'église et la monarchie française. Dès l'année 1661, les religionnaires outrepassant les concessions de l'édit de Nantes, tout exorbitantes qu'elles étaient, Louis avait donné une déclaration, portant que des commissaires iraient dans toutes les provinces du royaume pour informer des contraventions ou des innovations qu'on y avait faites, et remettre au moins les choses sur le pied de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts donnés coup sur coup dans les provinces diverses, montrèrent que le vœu des parlemens avait précédé les ordres du prince, ou du moins qu'un zèle unanime les porterait à le seconder.

Guidé par ce genre pratique et sûr de conseil, le roi, en 1669, donna une déclaration nouvelle et fort circonstanciée, qui devait servir de règlement pour l'avenir. Elle défendait aux religionnaires de faire des prêches hors des lieux qu'on leur avait marqués pour cela ; de rien dire contre la religion catholique ; de contracter des mariages avec les catholiques, s'il y avait opposition ; de jamais juger de la validité d'un mariage, et de punir ou censurer ceux d'entre eux qui enverraient leurs enfans aux

écoles catholiques. Il était de plus ordonné, qu'ils n'auraient point entrée aux états de Languedoc; que dans cette province et celle de Guienne où les consulats étaient mi-partis, le premier consul serait toujours catholique; que dans toutes les sénéchaussées et autres juridictions, les conseillers calvinistes ne pourraient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs, et que dans les assemblées des villes, les catholiques seraient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme; que les enfans d'un catholique et d'une calviniste seraient tous élevés dans la religion catholique; que les processions du saint Sacrement passant devant les temples, on y interromprait le chant, jusqu'à ce qu'on y eût été averti qu'elles étaient passées; qu'on tendrait devant les maisons des religionnaires, comme par-tout ailleurs; enfin, qu'ils observeraient les fêtes prescrites par l'église, sans vendre ni travailler à boutique ouverte. Quelque propre que fût cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le parlement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer, parce qu'elle supprimait ou adoucissait quelques articles d'une ordonnance plus sévère rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme, interdit, le 10 de Juin 1680, l'entrée des fermes et des sous-fermes royales à ceux qui la professaient. Le 6 du mois suivant, il défendit aux catholiques, sous peine d'amende honorable et de bannissement, d'embrasser le calvinisme, et aux ministres de les admettre à leurs assemblées, sous peine d'interdiction dans leur ministère, et de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique l'aurait embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulières, en conséquence desquelles on renversa un grand nombre de temples bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avait pu se contenter. Ce fut là comme l'éclair qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi, et ne revinrent de leur stupeur que pour prendre la fuite; ce qui

fit porter, en 1682, défense aux gens de mer et de métier d'abandonner le royaume, sous peine des galères perpétuelles, et à quiconque de favoriser leur évasion, sous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourrait pas être au-dessous de trois mille livres. La retraite de quelques personnes de marque attira peu après une défense générale aux religionnaires de toute condition de quitter le royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auraient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, et de confiscation de ces biens, si l'on fuyait en effet; précaution sage qui contint l'avidité des acquéreurs, et qui peut déjà faire sentir le faux de tant de clameurs hyperboliques sur les sommes prétendues immenses qui sortirent du royaume avec les huguenots.

Tandis que le roi usait de la puissance extérieure pour maintenir ou rétablir dans tous ses droits la religion nationale, le clergé, par la voie qui lui est propre, par la prière et l'instruction, ne cessait d'y rappeler ceux qui se rassuraient dans leur égarement, ou sur l'exemple de leurs pères aussi aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs ministres intéressés et faux, qui ne les retenaient dans leur religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos prélats avaient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montraient presque uniquement sensibles à voir leurs frères séparés d'eux, s'égarer de plus en plus chaque jour dans les voies de l'erreur et de la perdition; et les prenant par leurs préjugés mêmes contre les pasteurs romains, ils leur représentaient que leur aversion pour la communion romaine ne pouvait plus avoir de fondement sous le pape Innocent XI, qui présentait à tout le monde chrétien, sur la chaire apostolique, un modèle parfait de la régularité chrétienne et de la sainteté pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnait-elle autant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causait de chagrin: mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un faible appareil! Avec son avertissement

pastoral, cette assemblée publia un mémoire qui proposait plusieurs méthodes, les plus simples et les plus convenables, pour la conversion des religionnaires.

Le roi avait en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, et l'autre pour les intendans de provinces, qu'il exhortait les uns et les autres à seconder le zèle de l'assemblée. Il recommandait néanmoins de ménager les esprits avec douceur et sagesse, de n'employer que la force des raisons, et de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV voulait encore s'en tenir au plan qui lui réussissait depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du calvinisme, d'en saper insensiblement les églises, et de ne les anéantir que successivement: mais l'année suivante 1683, ces factieux sectaires forcèrent la cour à procéder d'une tout autre manière.

Ils se rassemblèrent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guienne, dans le Languedoc et dans le Dauphiné, dressèrent un projet d'union générale, et déclarèrent qu'ils étaient résolus d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes: langage accoutumé de la réforme séditieuse, et connu de longue main, comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur religion contre leur souverain. Il n'y eut toutefois que les sectaires des montagnes du plus difficile accès, qui osèrent en venir à cette extrémité; les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire si hasardeuse, avant qu'elle eût pris un cours dont ils pussent bien espérer. Ce peu de concert fit avorter le complot, et la révolte fut presque aussitôt punie que déclarée. Les plus coupables, parmi lesquels abondaient les ministres, furent condamnés à la mort. On fit grâce à la multitude abusée, ou du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples, et pour loger les troupes qui les avaient soumis et les contenaient dans la soumission.

Les écrivains protestans ont fort déclamé contre

cette hospitalité militaire, peu commode en effet: mais des rebelles dignes de mort avaient-ils bonne grâce à se plaindre d'un châtiment si léger en comparaison de leur forfaiture, et d'ailleurs commandé par la nécessité manifeste de surveiller un amas de mutins toujours prêts à recourir aux armes ? Si cette soldatesque, zélée à sa manière, si ces missionnaires bottés, comme on les nomma dans la secte, se portèrent à des excès tyranniques, et tyrannisèrent jusqu'aux consciences, ce sont là les suites inévitables des guerres dont la religion est le prétexte, et que les religionnaires, en se révoltant, avaient dû prévoir. Mais ceux qui criaient à la violence, l'exerçaient les premiers, sans même respecter les droits de la nature. Ils apprenaient aux pères à méconnaître leurs enfans, et aux enfans à renier leur père, aux femmes et aux maris à s'abandonner, à se tourmenter réciproquement, aux meilleurs amis à s'entr'égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un religionnaire devenu catholique était un objet de haine pour tous ses proches; on ne le connaissait plus dans sa famille, et dans tout le parti, que pour l'insulter, pour le calomnier et le diffamer. Tels étaient les procédés que leur suggéraient les ministres, qui cependant répétaient sans cesse qu'on ne devait employer à leur égard que les voies de douceur et de persuasion, sans jamais vouloir qu'on appelât les moyens humains au secours des moyens supérieurs, tout insuffisans qu'ils rendaient ceux-ci.

L'an 1685, le clergé se vit encore obligé de porter des plaintes au roi contre la licence obstinée de ces prédicans à calomnier la foi romaine : ressource honteuse, mais la seule qui leur restât contre la décadence de leur secte, et les triomphes multipliés de la vraie foi. Pour sentir la justice de cette plainte, rendue le 14 de Juillet, il ne faut que jeter les yeux sur le petit ouvrage que nos prélats assemblés publièrent alors sous ce titre : Doctrine de l'église, contenue dans notre profession de foi, et dans les décrets du concile de Trente, opposée aux calomnies et aux injures

répandues dans les ouvrages des prétendus réformés. On y voit que la doctrine catholique sur l'écriture et la tradition, sur la justification et les mérites, sur les sacremens, le sacrifice de la messe, l'adoration du Sauveur dans l'eucharistie, les satisfactions, le purgatoire et les indulgences, était défigurée par les écrivains protestans, de manière à convaincre qu'ils s'étaient appliqués uniquement à la peindre des couleurs fausses les plus propres à la décrier. En conséquence de cette requête, le roi donna un édit, qui faisait défense aux ministres et à toute personne de la religion prétendue réformée, de prêcher et de publier des livres contre la foi de l'église, d'imputer aux catholiques des dogmes qu'ils ne tenaient pas, et même de parler, directement ou indirectement, de la religion catholique. C'est qu'il leur était comme impossible de toucher ce sujet, sans imposture et sans calomnie.

Le clergé satisfait ne poussa pas plus loin; mais le chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux et modéré, pressa le monarque de porter le coup qui devait abattre la dernière tête de l'hydre. Ce ministre, dont la piété relevait et dirigeait les talens, regardait l'unité de religion comme le plus ferme appui du trône : à la vue de la mort, que son grand âge et ses infirmités lui annonçaient de jour en jour plus prochaine, il souhaitait passionnément de voir la foi chrétienne recouvrer sans retard tous ses droits naturels dans le royaume très-chrétien. Les usurpations faites sur elles, et confirmées en quelque sorte par l'édit de Nantes que les factions de l'hérésie et la nécessité des temps avaient arraché au premier des Bourbons, se trouvaient presque toutes réparées par le zèle persévérant des rois son fils et son petit-fils. Louis le Grand surtout, par la suite habilement combinée de ses édits, avait tellement repris sur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenait, il n'en restait presque plus que le dangereux simulacre. Les huguenots étaient exclus de la judicature et de beaucoup d'autres professions; la plupart des tem-

ples étaient à bas ; les prédicans avaient disparu ; on soustrayait à la séduction des parens, la jeunesse qui marquait de l'inclination pour la foi catholique ; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les espérances humaines, puis désabusés par les controverses qui se faisaient dans toutes les provinces, rentraient en foule dans le sein de l'église. S'il y avait des conversions équivoques, il y en avait beaucoup plus qu'on avait tout lieu de croire sincères ; il y en eut même de généreuses, et au-dessus de tout soupçon. De manière ou d'autre, on entendait parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, et singulièrement édifiantes. On les reçut d'abord, sans trop se précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la souscription d'une formule qui énonçait avec précision les points essentiels de la doctrine catholique. Enfin, on obligea les pères à mener leurs enfans à l'église, et à répondre de leurs femmes ; en tout cela, on n'éprouva nulle part un degré de résistance qui pût alarmer. La Rochelle et Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquèrent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choses en étaient là, quand enfin l'édit de révocation fut expédié le 18 Octobre 1685. Il portait l'abolition de tout ce qui s'était jamais fait dans le royaume en faveur de la religion prétendue réformée, la démolition de tous les temples qui restaient à ses sectateurs, une défense expresse pour eux de s'assembler en aucun lieu public ni maison particulière, afin d'en pratiquer les observances, et pour tous leurs ministres qui refuseraient d'abjurer, un ordre absolu de sortir du royaume sous quinze jours, à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendait à la multitude séduite de les suivre, c'est-à-dire, de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens et leurs effets, à peine de galère pour les hommes, et de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la

même année, le 25 Octobre et le 5 Novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du calvinisme dans les vaisseaux, et d'empêcher les gens de mer de favoriser l'évasion de ceux qui le professaient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'ait procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes et femmes, qui se réfugièrent principalement en Angleterre, en Hollande et en Prusse : mais ni la multitude, ni l'opulence fugitives ne furent aussi considérables que l'ont voulu persuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillans, ou du moins indifférens à l'égard de la religion.

Que les calculateurs de cette espèce aient porté à plusieurs millions le nombre des religionnaires fugitifs, c'est une exagération non moins suspecte par la manière dont elle s'est formée, que par le caractère de ceux qui cherchent à l'autoriser et à s'en prévaloir. Et comment s'est-elle formée ? On n'en vint pas d'abord à cette multiplication exorbitante ; on fit une première hyperbole, on y ajouta successivement, on la répandit de toute part, et semblable à la renommée qui lui donnait l'être, toujours elle s'accrut en se répandant. Enfin quand la prévention se fut convertie en opinion publique, au moins dans la classe populaire si nombreuse en ce genre, on ridiculisa tellement l'opinion contraire, que peu de personnes eurent désormais le courage de la soutenir. Tel est trop souvent le pouvoir du ridicule, aussi méprisable à la raison que terrible à la frivolité française, et telle est encore parmi nous l'origine, aussi-bien que la tyrannie des opinions factices : mais cet artifice misérable peut-il étouffer la vérité en d'autres bouches, que dans celles des lâches ? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entière, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, sur la déposition des témoins les plus intéressés même à dire le contraire ?

C'est des écrivains calvinistes seuls que l'on prend

ici le nombre des calvinistes réfugiés (1). Or est-il que Basnage, le moins retenu entre les auteurs des premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cents mille; la Martinière, à trois cents mille simplement, et Larrey, à deux cents mille. Benoît, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il passa deux cents mille; reprenant ensuite la chose en détail, et assignant à chaque lieu de refuge sa part de réfugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, et que d'ailleurs on a soigneusement vérifiés, il ne peut pas même parvenir à son capital de deux cents mille. On peut voir, dès ce premier rapport, comment l'exagération s'est accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît à mesure que l'on remonte au temps où elle s'est faite : quatre cents mille suivant Basnage, trois cents mille au compte de la Martinière, deux cents mille selon Benoît leur ancien et le contemporain des fugitifs, voilà déjà une réduction de moitié, en faisant même grâce à celui-ci sur son peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, et que nous disons avoir été vérifiés avec soin, la vérification de l'article de Berlin en particulier se trouve parfaite dans l'histoire des réfugiés français de Brandebourg. L'auteur calviniste de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivait immédiatement après les établissemens divers des fugitifs dans cet électorat, ne peut être soupçonné ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or, il dit en termes exprès, que la colonie française de Berlin, *la plus considérable de toutes*, était de deux mille communians; ce qui, à raison de cinq têtes par famille, dont trois communians à peu près, donne trois mille trois à quatre cents personnes; et ce nombre ajouté à celui des réfugiés des autres lieux du Brandebourg, ne four-

(1) Basn. Unité de l'église, p. 120. La Martin. Histoire de Louis XIV, liv. 63, p. 327. Larr. Hist. d'Angl. t. IV, p. 664. Ben. Hist. de l'Édit de Nantes, t. III, part. 3, p. 1014.

nit, suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents et quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujet sous le règne du célèbre Frédéric, par une plume dont on ne saurait méconnaître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction, encore la totalité que nous aurons admise ne montera-t-elle qu'à vingt mille, et en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié entre la somme avérée du nombre des transfuges, et celle de deux cents mille marquée par les religionnaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'a si prodigieusement enflée de nos jours ? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déjà l'on a pu reconnaître, ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencemens de ce siècle par le Marcellus de la France, c'est-à-dire, par le duc de Bourgogne, qui ne porte le nombre des huguenots déserteurs qu'à soixante-sept à huit mille personnes de tout âge et de tout sexe.

Ce prince, d'un génie, d'une sagesse et d'une candeur également renommée, est sans doute plus digne de foi, au moins sur un fait qu'il était plus à portée d'approfondir, que l'historien poëte et romancier qui les fait monter à huit cents mille : exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-catholique qui le porte à plusieurs millions, c'est-à-dire, à une quantité plus grande que celle de tous les religionnaires qui se trouvaient en France avant leur émigration. Ils ne faisaient compte eux-mêmes que d'un seul million, lorsqu'invoquant la protection de la reine Elisabeth d'Angleterre, et lui offrant leurs bras contre leur patrie, ils lui disaient par leur député, le sieur de Saint-Germain, *qu'elle obligerait un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui serait peut-être pas inutile* (1). Depuis cette époque jusqu'à l'année 1680, qui ne précéda

(1) Procès verbal de l'assemblée de Chatellerant, année 1597.

leur fuite que de cinq ans, leur nombre ne s'était point accru, puisqu'en se plaignant des atteintes qu'alors on portait à leurs monstrueux priviléges, ils ne comptaient encore qu'*un million d'ames privées de ces concessions* (1). Ce n'est donc plus une simple présomption, mais une conclusion exacte et certaine, que le nombre de soixante et quelque mille est le plus vrai, ou du moins le plus vraisemblable. Et quel vide ce nombre put-il faire dans un royaume de vingt-quatre millions d'ames ?

Mais le tort fait au commerce et à l'industrie, fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations visiblement absurdes, et même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cause. Je n'en releverai qu'un trait, par où l'on pourra juger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on soutient qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avait dans cette ville, pour les manufactures de soie, huit mille métiers et soixante mille ouvriers, en y comprenant les personnes occupées au dévidage, et qu'après la révocation, il ne s'y trouva plus que douze cents métiers, et quatre mille ouvriers. A la seule inspection de cette partie du rapport, la contradiction saute aux yeux, pour peu qu'on soit attentif. En supposant, contre toute vérité et toute vraisemblance, les religionnaires déserteurs de tout le royaume au nombre de trois millions, ils n'eussent fait cependant que la huitième partie des Français, dont le total monte à vingt-quatre millions. C'est donc manquer de pudeur ou de bon sens, que de réduire le commerce du royaume dans la proportion de quatre à soixante, ou de quatre mille ouvriers à soixante mille.

Autre fausseté palpable, et nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montait chaque année à dix millions de livres de soie ; que cette manufacture employait sept cents moulins, et quarante mille per-

(1) Hist. de l'édit de Nantes, t. IV, part. 3, l. 16, p. 414.

sonnes pour le dévidage. D'abord rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de soie, qui réduite en balles ordinaires, en aurait formé soixante-deux mille cinq cents. Voici qui est précis, et non contesté. Toutes les soies employées dans le royaume passaient forcément par la douane de Lyon (1); or, le compte des soies qui, année commune, arrivaient alors à cette douane, ne montait qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en serait entré dans le royaume aurait été pour Tours, quelle distance ne resterait-il pas de ce total de trois mille, à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, et aux quarante mille personnes employées au dévidage, si cette allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres, d'une impéritie honteuse. Pour ouvrer les dix millions prétendus de livres de soie, déduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, et qui arrivait tout ouvré, au lieu de sept cents moulins, il en aurait fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents, et au lieu des quarante mille dévideurs ou dévideuses, avant l'usage des rouets de Lyon, qui n'étaient pas encore inventés, il en aurait fallu plus de soixante-six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfans occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou mémoires d'officiers publics, dont on ne relevait pas les inepties sans risque. Il en est encore quatre ou cinq de même goût et de même valeur que celui-ci : mais son seul examen peut-être, tout nécessaire qu'il était, n'a déjà paru que trop long. Tous les monumens invoqués d'ailleurs en faveur de la cause calvinienne, ne consistent qu'en recueils de plaintes et de clameurs vagues, où perce le chagrin, exagératif de sa nature, sujet aux visions, et quelquefois au délire. Quoi de plus extravagant en

(1) Mémoire des marchands de Lyon, p. 102.

effet, que d'attribuer, d'une manière exclusive, le génie du commerce et des arts aux sectateurs de Calvin, farouches destructeurs dès leur origine, et beaucoup plus propres à mettre en pièces nos vases et nos ornemens sacrés, qu'à préparer les matières qu'on y faisait servir? Mais ignore-t-on, ou veut-on faire ignorer comment se trouvaient montés, avant la révocation de l'édit de Nantes, nos ateliers et nos manufactures? On y croyait les ouvriers calvinistes si peu nécessaires, qu'ils en étaient exclus presque généralement par autorité publique. Un arrêt du conseil, en date du 24 Avril 1667, en réduisit le nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin, dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents, et il y avait des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevait point du tout. Les fabricans d'Amiens, de Dijon et d'Autun, par exemple, n'en admettaient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étaient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvait donc s'y passer d'eux. Ils n'avaient donc pas seuls le talent des arts et des métiers, et ils ne pouvaient pas même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix et quelle consistance avait chez nous l'industrie en 1685? Nos plus belles fabriques alors ne faisaient que de se former. Notre commerce, à peine sorti des mains de son créateur Colbert, n'avait donc pas encore eu le temps de passer dans celles qui auraient pu le transporter à nos rivaux : mais que leur eut-on porté, sinon ce qu'ils avaient déjà, et ce qu'ils avaient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux? Le Français perfectionne, ajoute, embellit; mais il invente peu. En effet, les tapisseries de Beauvais et des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de

Flandres et d'Angletterre, qu'à la vérité elles surpassèrent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre et d'Espagne, servirent de modèles à ceux de Louviers, d'Abbeville et de Sédan (1). Rouen tira de la Flandre la fabrication des brocatelles de laine, et Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande, et la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à tondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps et des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications annonce que nous les devons à l'étranger. Draps londrins, serges de Londres et d'Ascot, damas et velours de Gênes, tafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, satinades de Turin, points, gazes et glaces de Venise, tous ces fonds de commerce, par leur dénomination, attestent encore leur origine.

Si, embellis par nos mains, ils ont repassé dans leur sol natal, et s'ils ont décru chez nous, sans recourir à l'émigration des religionnaires, combien de causes plus sensibles, et communément plus actives, ne peut-on pas assigner à cette révolution? Telles furent, et l'instabilité de la mode, mobile impérieux des Français principalement, et la jalousie du commerce, qui n'agit pas sur les seuls Français; et l'avidité du fabricant, qui en altérant la qualité des marchandises, les mit en décri, et la misère locale des temps, qui détruisit l'équilibre de la concurrence; et la surcharge des impôts, qui découragea l'industrie, et la longueur désastreuse des guerres, qui rendit les matières plus rares, et l'exportation plus difficile; et les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtrière des batailles, qui moissonnèrent tant de travailleurs, ou occupèrent du moins

(1) Règlement pour les draps de Sédan, dans les lettres patentes du 10 Août 1681, art. 8.

tant

tant de bras nécessaires aux ateliers languissans. Pour ce qui est de l'émigration, elle porta si peu d'atteinte à la richesse, ainsi qu'à la population du royaume, que deux ans après cette fuite, les revenus de l'état, loin d'éprouver une diminution, furent augmentés par le bail de 1687, et la surcharge de l'impôt, si l'on peut la nommer ainsi, ne fut que d'un liard par tête.

Que si l'on imagine encore que le royaume se soit appauvri par la retraite des religionnaires, qu'on jette un coup d'œil sur ces amas de richesses qui se trouvent dans la capitale et dans toutes nos bonnes villes, richesses véritablement immenses, quoique mal réparties. Qu'on entre au hasard dans l'un des palais qui forment seuls de longues rues dans plusieurs de nos cités, qui dans Paris forment seuls de vastes quartiers, et l'on y verra l'or et l'azur étinceler jusque sous les portiques ; on y verra plus de granite et de porphyre, qu'il n'y avait de pierre appareillée chez nos aïeux ; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avaient de marmousets ; plus de trumeaux superbes, qu'ils n'avaient de miroirs de poche ou de toilette ; plus de cristaux et de porcelaine, qu'ils n'avaient de poterie. On trouvera des tentures et des carrosses de rechange chez ceux dont les pères n'avaient pour tapisserie qu'une triste bergame, et une mule pour équipage ; encore les attelages des fils sont-ils plus chamarrés que ne le fut aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur père. J'en appelle à ces Français de l'autre siècle. Que diraient-ils, soit de la richesse, soit de l'appauvrissement de la France depuis l'émigration des religionnaires, s'ils voyaient ces lourdes masses d'argent ciselé, et ces monceaux devais selle plate, eux dont les cuillers étaient si minces, qu'on y apercevait l'empreinte de la dent ? Que diraient nos mères à la vue de ces boisseaux de pierreries, de ces vastes écrins dont elles ne connaissaient pas l'usage, dont elles ignoraient peut-être le nom ? Que dirait la reine, mère de Louis XIV, si elle voyait à une dame de compagnie, que dis-je ? à une femme de

service, des bracelets, des aigrettes, des girandoles, des rivières de diamans, elle à qui Louis XIII, dans sa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamans qui pouvaient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes ? Qu'on ne dise donc plus qu'avec les calvinistes fugitifs, la richesse et la prospérité ont fui de la France, et que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la véritable source. Non, le prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal entendue; il ne consulta pas moins sa prudence que sa religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'est ici qu'un objet accessoire : au moins le monarque n'enfreignit pas les lois de l'équité et de la rigide justice. Les sectaires, il est vrai, avaient érigé les concessions forcées de ses prédécesseurs, et les contraventions même à ces règlemens, en lois irrévocables et en obligations sacrées : à quoi, disaient-ils, on ne pouvait plus désormais sans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, aussi versé dans le droit des gens, que peu suspect d'abonder dans le sens des catholiques, a parfaitement senti l'illusion de ces préjugés (1). Que ceux qui prennent le nom de réformés, dit-il, n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités d'alliance, mais de pures déclarations des rois, qui les ont portés en vue du bien public, et qui pourront les révoquer si le bien public le demande. Ainsi, en quelques mots, cet habile publiciste établissait-il le principe fondamental en cette matière. Les monarques français, en accordant à leurs sujets hérétiques et factieux, ce qu'ils n'étaient pas en situation de leur refuser, ne traitaient point (circonstance à quoi sur-tout on doit faire attention), ne traitaient point avec des princes ou des états étrangers, mais avec des sujets que la rebellion seule autorisait à s'arroger cette sorte d'égalité avec leurs souverains.

Qu'on se rappelle de quelle manière le calvinisme s'est établi en France, et les vains efforts qu'on y a

(1) Rivotian. Apol. Discus. p. 22.

faits jusqu'au règne de Louis le Grand, soit pour l'y étouffer d'abord, soit pour l'en bannir ensuite. L'hérésie forcenée s'y soutint malgré ses énormes pertes, et les catholiques cessèrent de vaincre, pour ne pas consommer la ruine du royaume. Telle fut l'unique sanction des édits de tolérance ou de pacification rendus par Charles IX, par Henri III, et par Henri IV lui-même, qui ne fut guère moins inquiété que ses prédécesseurs par les factieux sectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le soutien. Louis XIII, contraint par leurs soulèvemens interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de sûreté, et les dépouilla de leur monstrueuse puissance : mais quelle que fût la hauteur et la force du génie de son ministre, Richelieu n'osa toucher à leur privilége capital, à leurs temples, à leurs exercices de religion. Content de les avoir réduits au rang de sujets, il ne crut pas encore possible de les soumettre au joug de la foi; il ne leur ôta pas même tout ce qu'ils avaient usurpé au delà des concessions : tant il paraissait dangereux de rappeler à la règle des gens accoutumés, sous le moindre prétexte, à se porter aux derniers excès.

La cour n'en était pas moins convaincue que ce qu'elle tolérait n'était pas tolérable, et qu'il nuisait infiniment à la monarchie, ainsi qu'à la religion. Cependant le premier devoir du prince, devoir indispensable, imprescriptible, à jamais inviolable, c'est de procurer sans relâche le bien de la religion, ainsi que de l'état, et d'en réparer les dommages dès qu'il peut écarter les périls qui suspendaient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette règle immuable posée de la main de Dieu, et non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils soient conçus : la même raison de nécessité qui les a fait rendre, en détermine essentiellement la durée. Ainsi Louis le Grand a pu et a dû imiter le grand Constantin, le grand Théodose, et tant de monarques religieux que la crainte de manquer à ce genre d'engagement contracté par eux ou par leurs pré-

décesseurs, n'empêcha point de révoquer des grâces forcées et pernicieuses qui ne servaient qu'à nourrir l'hérésie et la discorde dans le sein de l'état.

Mais de quel front les injustes et parjures sectateurs, soit de Calvin, soit de Luther, réclament-ils les engagemens, quels qu'ils puissent être, eux qui canonisent les infractions faites en faveur de nouveautés qui devaient au moins leur être suspectes, à des promesses incontestablement sacrées ? Les princes et les magistrats, qui en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck, ont établi le nouvel évangile sur les ruines de l'ancienne croyance, n'avaient-ils pas sucé celle-ci avec le lait, et juré solennellement de la maintenir ? Les Hollandais sur-tout se montrèrent-ils bien rigides observateurs des promesses jurées, des traités et des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus solennelles et les plus religieuses, lorsqu'après l'union d'Utrecht et la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-Unies la foi dont ils venaient de jurer la conservation ?

Non, non, la probité la plus sévère n'a rien à reprendre dans une opération où Louis XIV, sans violer aucun engagement légitime ni réel, a fait pour le rétablissement de la religion de ses pères, ce que des puissances hérétiques et parjures avaient osé faire pour son extinction. Il ne reste quelque ombre de doute qu'au sujet de la politique, que nous avons déjà touché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef : car enfin, nous ne disconvenons pas que la désertion de nos religionnaires, quoiqu'infiniment moins considérable qu'on ne voudrait le persuader, n'ait porté quelque préjudice aux manufactures et au commerce du royaume ; au moins leur a-t-elle nui, selon la proportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitans de la France : mais quelle est la proportion de soixante et quelques mille ames, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'ames ? Elles en font tout au plus la centième partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte si

médiocre ne procura-t-elle point ? Combien de troubles et de calamités, ou du moins de périls et d'alarmes, dont elle a tari la source ? Au reste, ces dommages et ces avantages furent mûrement contre-balancés dans le conseil de Louis, dit le Grand, autant pour la sagesse de sa politique que pour l'éclat de ses victoires. Eh ! qui donc oserait mieux présumer de ses propres lumières, que de celles qui ont porté au plus haut point la puissance et la splendeur de l'empire français ? Mais craignons jusqu'aux faux air d'une témérité qui apprécierait comparativement les conseils des dieux de la terre ; il n'appartient qu'à l'un d'eux de présenter aux autres ses idées lumineuses.

Taisons-nous donc, et laissons parler un prince dont le nom seul, après quatre générations, porte encore la persuasion avec le respect dans toutes les ames qui font estime de la capacité et de la vertu réunies. Le duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénelon, sous l'œil pénétrant de Louis XIV, a laissé, sur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raisonné, qu'on ne saurait trop répandre, au moins dans les conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient si parfaitement, qu'on le croirait fait exprès, s'il n'avait été transmis de mains en mains augustes jusqu'aux derniers descendans de son auguste auteur. Quoiqu'il soit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matière. nous ne craignons pas qu'il semble trop long à ceux des Français qui ont encore l'ame religieuse et les idées saines ; ainsi nous n'en retrancherons que très-peu de choses, devenues moins intéressantes par le cours des années et le changement de quelques légères circonstances. Le voici.

« Je ne m'attacherai point à considérer les maux que l'hérésie a faits en Allemagne, dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, dans les Provinces-Unies et ailleurs ; c'est du royaume seul dont il est question (1). Je ne rappellerai pas même,

(1) Vie du duc de Bourg. depuis dauphin, t. II, p. 98 et suiv.

dans le détail, cette chaîne de désordres consignés dans tant de monumens authentiques ; ces assemblées secrètes, ces sermens d'association, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces séditieuses, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces sacs de villes, ces incendies, ces massacres réfléchis, ces attentats contre les rois, ces sacriléges multipliés, et jusque là inouis : il me suffit de dire que depuis François I jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, sous sept règnes différens, tous ces maux, et d'autres encore, ont désolé le royaume avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait historique, que l'on peut charger de divers incidens, mais que l'on ne peut contester substantiellement et révoquer en doute ; et c'est ce point capital qu'il faut toujours envisager dans l'examen politique de cette affaire.

Or, partant du fait notoire, il importe peu de discuter si tous les torts attribués aux huguenots furent uniquement de leur côté. Il est hors de doute que les catholiques auront eu aussi les leurs, et je leur en connais plus d'un dans l'excès de leurs représailles. Il ne s'agit pas même de savoir si le conseil des rois a toujours bien vu et sagement opéré dans ces jours de confusion. Que l'hérésie ait été la cause directe, ou seulement l'occasion habituelle et toujours renaissante de ces différens désordres, toujours est-il vrai de dire qu'ils n'auraient jamais eu lieu sans l'hérésie ; ce qui suffit pour faire comprendre combien il importait à la sûreté de l'état qu'elle y fût éteinte pour toujours.

Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, et l'on demande si les princes ont droit de commander aux consciences, et d'employer la force pour le fait de la religion. Comme c'est de la part des huguenots que viennent ces clameurs, on pourrait, pour réponse, les renvoyer aux chefs de leur réforme. Luther pose pour principe, qu'il faut exterminer et jeter à la mer ceux qui ne sont pas de son avis, à commencer par le pape et les souverains qui le protègent ; et Calvin pense à cet égard

comme Luther. Nos principes sont bien différens sans doute : mais sans donner au prince des droits qui ne lui sont pas dus, nous lui laissons ceux qu'on ne saurait lui contester, et nous disons qu'il peut, qu'il doit même, comme père de son peuple, s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'erreur; qu'il peut et qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands princes de tous les temps, prêter son épée à la religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'esprit du christianisme, mais pour réprimer et châtier les méchans qui entreprennent de la détruire. Nous disons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux consciences, il a celui de pourvoir à la sûreté de ses états, et d'enchaîner le fanatisme qui y jette le désordre et la confusion.

Que les ministres huguenots comparent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la religion : j'admets la comparaison, tout injuste qu'elle est, et je dis que les césars eussent été fondés à proscrire le christianisme, s'il eût porté ceux qui le professaient à jeter le trouble dans l'empire. Mais les chrétiens payaient fidellement les charges de l'état; ils servaient avec affection dans les armées : on les éloignait des emplois publics, on les emprisonnait, on en mettait à mort des légions entières; ils ne résistaient point, ils n'appelaient point les ennemis de l'état, ils ne criaient point *qu'il fallait égorger les empereurs, et les jeter à la mer*. Cependant ils avaient pour eux la justice et la vérité. Leur invincible patience annonçait la bonté de leur cause : comme les révoltes et l'esprit sanguinaire des huguenots prouvent l'injustice de la leur.

Il est vrai qu'ils ont causé moins de désordres éclatans sous le règne actuel, que sous les précédens : mais c'était moins la volonté de remuer qui leur manquait, que la puissance; encore se sont-ils rendus coupables de quelques violences, et d'une infinité de contraventions, dont quelques-unes ont été dissimulées, et les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs protesta-

tions magnifiques de fidélité, et leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit, inquiet et factieux, subsistait toujours, et se trahissait quelquefois. Dans le temps que le parti faisait au roi des offres de services, et qu'il les réalisait même, on apprenait par des avis certains, qu'il remuait sourdement dans les provinces éloignées, et qu'il entretenait des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des synodes clandestins, dans lesquels ils arrêtaient de se mettre sous la protection de Cromwel dans le temps où l'on pensait le moins à les inquiéter; et les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange, subsistent également.

L'animosité entre les catholiques et les huguenots était aussi toujours la même. Les plus sages réglemens ne pouvaient pacifier et rapprocher deux partis, dont l'un avait tant de raisons de suspecter la droiture et les bonnes intentions de l'autre. On n'entendait parler dans le conseil que de leurs démêlés particuliers. Les catholiques ne voulaient point admettre les huguenots aux assemblées de paroisses; ceux-ci ne voulaient point contribuer aux charges de fabrique et de communauté. On se disputait les cimetières et les fondations de charité; on s'aigrissait, on s'insultait réciproquement. Les huguenots, dans les campagnes où ils n'avaient point de prêches, affectaient, dans le désœuvrement des jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupemens autour des églises, et par des chants profanes. Les catholiques indignés sortaient quelquefois du lieu saint pour donner la chasse à ces perturbateurs, et quand les huguenots faisaient leurs prêches, ils manquaient rarement d'user de représailles.

Quoique le roi sût assez que les huguenots n'avaient pour titres primordiaux de leurs priviléges, que l'injustice et la violence; quoique les nouvelles contraventions aux ordonnances lui parussent une raison suffisante pour les priver de l'existence légale qu'ils avaient envahie les armes à la main, sa

majesté néanmoins voulut encore consulter avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences sur cette affaire avec les personnes les plus instruites et les mieux intentionnées du royaume ; et dans un conseil de conscience particulier, où furent admis deux théologiens et deux jurisconsultes, il fut décidé deux choses : la première, que le roi, pour toutes sortes de raisons, pouvait révoquer l'édit de Henri IV, dont les huguenots prétendaient se couvrir comme d'un bouclier sacré; la seconde, que si sa majesté le pouvait licitement, elle le devait à la religion et au bien de ses peuples. Le roi, de plus en plus confirmé par cette réponse, laissa mûrir encore son projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorsque sa majesté proposa dans le conseil de prendre une dernière résolution sur cette affaire, monseigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avait été adressé la veille, représenta qu'il y avait apparence que les huguenots s'attendaient à ce qu'on leur préparait; qu'il y aurait peut-être à craindre qu'ils ne prissent les armes, comptant sur la protection des princes de leur religion, et que supposé qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortirait du royaume; ce qui nuirait au commerce et à l'agriculture, et par là même affaiblirait l'état.

Le roi répondit qu'il avait tout prévu depuis long-temps, et pourvu à tout; que rien au monde ne lui serait plus douloureux que de répandre une seule goutte du sang de ses sujets ; mais qu'il avait de bonnes armées et de bons généraux qu'il emploirait dans la nécessité contre les rebelles qui voudraient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'état sa tranquillité, et à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu, d'un sentiment unanime, pour la suppression de l'édit de Nantes. Le roi qui voulait toujours traiter en père, et même en pasteur, ses sujets les moins affection-

nés, ne négligea aucun des moyens qui pouvaient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on distribua des aumônes, on établit des missions, on répandit par-tout des livres qui contenaient des instructions à la portée des simples, aussi-bien que des savans.

Le succès répondit à la sagesse des moyens; et quoiqu'il semble, d'après les déclamations emportées de quelques ministres huguenots, que le roi eût armé la moitié de ses sujets pour égorger l'autre, la vérité est que tout se passa au grand contentement de sa majesté, sans effusion de sang, et sans désordre. Par-tout les temples furent purifiés ou démolis; le plus grand nombre des huguenots fit abjuration; les autres s'y préparèrent, en assistant aux prières et aux instructions de l'église; tous envoyèrent leurs enfans aux écoles catholiques. Les plus séditieux, étourdis par ce coup de vigueur, et voyant bien que l'on était en force pour les châtier, s'ils tentaient la rebellion, se montrèrent les plus traitables. Ceux de Paris, qui n'avaient plus Claude pour les ameuter, donnèrent l'exemple de la soumission. Les plus entêtés de l'hérésie sortaient du royaume, et avec eux la semence de tous les troubles; et l'Europe entière fut dans l'étonnement de la promptitude et de la facilité avec laquelle le roi, par un seul édit, avait anéanti une hérésie qui avait provoqué les armes de six rois ses prédécesseurs, et qui les avait forcés de composer avec elle.

On a exagéré infiniment le nombre des huguenots qui sortirent du royaume à cette occasion; et cela devait être ainsi. Comme les intéressés sont les seuls qui parlent et qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plaît. Un ministre qui voyait son troupeau dispersé, publiait qu'il avait passé chez l'étranger. Un chef de manufacture qui avait perdu deux ouvriers, faisait son calcul comme si tous les fabricans du royaume avaient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avaient leurs connaissances et leurs amis, faisaient croire, par le bruit de leur fuite, que la ville allait manquer de bras

pour tous ses ateliers. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que plusieurs maîtres des requêtes, dans les instructions qu'ils m'adressèrent sur leurs généralités, adoptèrent ces bruits populaires, et annoncèrent par là combien ils étaient instruits de ce qui devait le plus les occuper; aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres, et démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. Quand le nombre des huguenots qui sortirent de France à cette époque, monterait, selon le calcul le plus exagéré, à soixante-sept mille sept cents trente-deux personnes, il ne devait pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenait tous les âges et tous les sexes, assez d'hommes utiles pour laisser un grand vide dans les campagnes et dans les ateliers, et pour influer sur le royaume entier. Il est certain d'ailleurs que ce vide ne dut jamais être plus sensible qu'au moment où il se fit. On ne s'en aperçut point alors, et l'on s'en plaint aujourd'hui! Il en faut donc chercher une autre cause. Elle existe en effet; et si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'état, que ne lui enlevait une seule année de guerre civile.

Il est bien surprenant, après cela, que certaines personnes se laissent ébranler par les raisons les plus frivoles, au point de douter s'il n'y aurait point un avantage à rétablir les choses sur l'ancien pied, et par conséquent si l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait: mais dans la supposition, bien fausse assurément, que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit, je maintiens que l'on aurait un bien plus grand tort aujourd'hui de le défaire. Ce serait se ruiner à démolir une forteresse, parce qu'on se serait épuisé à l'élever. Il y a des torts dont il faut savoir profiter, des torts qui ne sauraient se réparer que par des torts encore plus grands; et cette opération, si elle en était un, serait de ce genre. Rappeler les huguenots, ne serait-ce pas leur dire: Vous nous êtes nécessaires; nous vous avons fait une injustice, nous vous en faisons excuse? Quel orgueil une telle dé-

marche n'inspirerait-elle pas à de pareils sujets ? Ne se croiraient-ils pas alors plus en droit que jamais de composer avec leur souverain, et plus en état de lui faire la loi ? Rappeler les huguenots, ne serait-ce pas rappeler les amis des ennemis de la France ? Et ceux qui entretenaient des correspondances avec eux dans le temps qu'on les laissait tranquilles, leur seraient-ils moins dévoués, et nous seraient-ils plus fidèles, quand ils auraient sous les yeux les auteurs de leurs disgraces, et que la reconnaissance leur rappellerait ceux qui les ont accueillis dans leurs revers ? Rappeler les huguenots, ce serait dans une affaire qui dût être, et qui fût en effet le résultat des plus mûres délibérations; offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes, ce serait, en un mot, s'écarter de cette fermeté de politique qui fait le soutien des empires; ce serait, en se donnant un grand ridicule, exposer l'état à je ne sais quelles sortes et quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la religion; car ne serait-ce pas en même temps exposer les nouveaux convertis aux railleries, aux persécutions, et à un danger évident de rechute ? Ne serait-ce pas exposer la religion à se trouver parmi nous, avant un demi-siècle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les peuples voisins ?

Il n'est pas question de savoir ici comment les deux religions peuvent compatir ailleurs : l'expérience la plus longue et la plus funeste n'a que trop prouvé qu'elles étaient incompatibles dans ce royaume, et c'est le point auquel il faut s'en tenir, et qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en suivant précisément l'idée trompeuse de cette conciliation, avait prétendu ménager et contenir les deux partis. Que résulta-t-il de sa politique ? La plus grande confusion, qui conduisit enfin à la scène exécrable de la saint Barthelemi, qu'elle crut nécessaire pour se débarrasser une bonne fois des huguenots, devenus plus insolens et plus factieux par ses flatteries. Mais ce qui vient de se passer dans les Cévènes, ne suffit-il pas pour faire toucher au

doigt la sagesse de l'opération du roi, et la nécessité de la maintenir ? C'est par les excès inouis et les horribles brigandages que les huguenots viennent d'exercer dans le Languedoc, qu'il faut juger des autres maux qu'ils eussent pu nous faire pendant la guerre actuelle, s'ils se fussent trouvés au point de puissance où ils étaient encore il y a vingt-cinq ans. Et au moment où j'écris ceci, où le parti, par une modération feinte, semble désavouer les horreurs auxquelles se sont portés les camisards, des papiers interceptés nous découvrent que ses liaisons avec les Anglais subsistent toujours. »

Tel est le mémoire du célèbre duc de Bourgogne, à quoi il est difficile de rien opposer d'une manière tant soit peu plausible, sinon que nous n'en sommes plus au terme où l'on en était alors avec les huguenots. Ne répliquons point encore de notre chef; et après les princes du siècle, faisons entendre ceux de l'église, ceux d'entre nos évêques qui ont le mieux mérité d'elle, et la voix même unanime de nos évêques rassemblés. Les temps sont bien changés, leur disait-on, dès le milieu de ce siècle. Mais les disciples de Calvin, répliquaient-ils, sont toujours les mêmes; ils ont été rebelles par principes, et ils le sont par habitude; ils sont républicains par système (1). Qui peut avoir oublié, ajoutaient-ils, que dans la malheureuse guerre de la succession d'Espagne, ils prirent pour brouiller le temps où le monarque était le plus pressé par la plus formidable des ligues; qu'ils occupèrent durant plusieurs années un de nos célèbres capitaines, avec des troupes nombreuses si nécessaires ailleurs pour défendre nos frontières; qu'ils appellèrent nos plus grands ennemis au sein du royaume, et que sans la célérité du maréchal de Noailles, qui se porta sur les Anglais débarqués à Cette, avant que les huguenots des Cévènes les eussent pu joindre, la France attaquée au dehors par trois nations conjurées, et au

(1) Lettre de l'évêque d'Agen au contrôleur général, 1 Mai 1751.

dedans par ses propres sujets unis à la plus violente des trois, eût couru le dernier péril ? Qui n'a pas encore présens des faits bien moins éloignés, des faits arrivés de nos jours, et sous nos propres yeux ? N'avons-nous pas vu tous les mouvemens qu'ils ont faits dans les guerres du dernier règne ? leurs assemblées dans les provinces diverses ? les fausses nouvelles qu'ils faisaient courir ? la joie peinte sur leurs visages dans nos revers, et leur affliction dans nos succès ?

La cour fut instruite en 1742, qu'ils entretenaient des intelligences avec les Anglais (1). Les ménagemens qu'on eut d'abord à ce sujet n'ayant servi qu'à leur inspirer plus d'audace, et leurs assemblées dégénérant deux ans après en séditions et en soulèvemens dans le Languedoc, on fit marcher des dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils se révoltèrent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livrèrent des combats, et il y eut plusieurs, tant dragons que huguenots, tués et blessés. En 1761, quelqu'un de leurs prédicans ayant été arrêtés à Caussade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, et il y eut encore du sang répandu de part et d'autre.

Mais ils sont en petit nombre, et par conséquent peu à craindre : objection de mauvaise foi, et manifestement illusoire, comme le remarquent encore nos prélats (2). On les dit en petit nombre, ajoutent-ils, quand on veut calmer imprudemment les alarmes qui regardent la tranquillité publique, et quand on en veut donner d'autres, au sujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au delà de toute vraisemblance. Ils sont en petit nombre : mais s'ils sont mauvais sujets, comme on l'a vu jusque dans ces derniers temps, ils sont toujours en trop grand nombre. Pour peu qu'il y ait de mauvais sujets dans un empire, toujours y sont-ils fort à craindre ; et le peu d'avantages qu'on peut attendre de leur

(1) Sentences capit. rendues à Montauban et à Toulouse.
(2) Lettre de M. d'Agen.

petit nombre, ne doit pas l'emporter sur des alarmes si justes. Ils sont en petit nombre : il ne faut donc pas les aider à se multiplier. Ils sont en petit nombre : mais ils étaient moins nombreux encore du temps d'Henri II; et néanmoins dans l'espace des treize années qui suivirent sa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre ses successeurs; et après autant de défaites, ils se trouvèrent encore assez formidables pour arracher une paix qui les mit dans une situation plus avantageuse qu'avant la guerre.

Ils sont en aussi petit nombre qu'on voudra : mais leurs auxiliaires et leurs recrues, si l'on peut ainsi parler, sont tout prêts; ils n'ont plus qu'à lever leurs drapeaux, et leurs compagnons d'armes auront bientôt rempli tous les rangs. Il est entre le calvinisme et l'impiété couverte du manteau de la philosophie, une confraternité que l'étourdissement ou la mauvaise foi peuvent seuls révoquer en doute. En suivant, avec le clergé de France, la route lumineuse qu'a tracée le grand évêque de Meaux, tout œil observateur ne verra dans l'incrédulité moderne, qu'un rejeton de la réforme hérétique du seizième siècle (1). Qui ne verra, par exemple, dans les écrits du citoyen cynique de Genève, les maximes élémentaires du sombre Calvin, revêtues du coloris effronté de Bocace? Du luthéranisme, au moyen du sens particulier, ou de l'interprétation arbitraire des livres saints, sortirent d'abord le zuinglisme, l'anabaptisme, et le calvinisme altier, qui affecta aussitôt la supériorité sur le zuinglisme qui lui avait donné l'être, puis le donna lui-même au socinianisme; et sans invoquer les titres d'une filiation si bien constatée, n'a-t-on pas vu l'école de Genève, vatican de l'hérétique réforme, donner en 1777, à l'Europe indignée, le scandaleux spectacle d'une thèse publique et applaudie, où l'on ne rougissait pas de mettre en problème la divinité de Jesus-Christ?

(1) Mémoire du clergé de France, assemblé en 1780.

Du socinianisme, comme l'avait pressenti l'habile prélat que nous venons de citer, du socinianisme qui rejette une partie de la révélation, est né le déisme qui la sape tout entière, et ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raison; et nul contre-poids ne retenant plus cette raison superbe, elle s'est précipitée dans les abîmes du matérialisme, de l'athéisme, de ce monstrueux philosophisme qui ne distingue plus entre l'honnête et l'utile, entre la pudeur et l'impudence, entre le vice et la vertu; qui n'ayant pour principes de sa morale que l'impulsion de ses penchans brutaux, se vautre à plein corps dans l'obscénité, et la distille dans toutes ses productions (1). Rien de tout ceci qui ne porte sur les faits. Il est de fait que le philosophisme transporté chez nous des îles britanniques, n'a pris naissance dans l'Angleterre, depuis long-temps infectée du schisme et de l'hérésie, que sous la tyrannie de Cronwel, lorsque le *puritanisme*, ou un calvinisme fanatique y prévalut. Il est de même constant par l'histoire, qu'après la révolte des Provinces-Unies, aussitôt que le calvinisme y devint la religion des révoltés, on y adopta le système de la tolérance absolue, c'est-à-dire, de l'indifférence entre toutes les espèces de cultes, sans en excepter le mahométisme ni le paganisme. Le grand principe de ce système est qu'on peut se sauver dans toutes les religions, ou pour dire plus vrai, qu'on ne doit s'embarrasser du salut dans aucune; de telle manière, que toutes les observances de religion n'y sont plus qu'une affaire de police, ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que notre France, avec autant ou plus de scandale peut-être que la Hollande et l'Angleterre, n'ait donné dans l'impiété mal couverte du masque philosophique. On nous a même reproché, disent nos prélats, de lui avoir laissé faire plus de mal parmi nous, qu'elle n'en avait commis dans tout l'univers depuis l'établissement du christianisme. Au moins n'a-t-elle

(1) Discours d'un ministre patriote, p. 223 et 224.

jamais

jamais affiché autant d'impudence dans le sein même de l'idolâtrie. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les écrits de trois ou quatre de nos blasphémateurs; appelés philosophes, avec ceux des écrivains les plus licencieux du paganisme. De là donc, quelle effroyable nuée de renforts tout prêts pour le calvinisme une fois légitimé! Un impie, un athée fut dans tous les temps une espèce de monstre; un objet d'horreur pour toutes les nations, et quelle que soit l'impudence des nôtres, il en est peu jusqu'ici qui aient osé braver tout-à-fait l'exécration publique. Mais sitôt qu'à la faveur du nom de Calvin, ils pourront être impies d'une manière légale, et en quelque sorte honorable, ou du moins sans déshonneur et sans infamie, balanceront-ils à professer au dehors une légère partie de ce qu'ils ont dans l'ame? D'un autre côté, les semi-calvinistes, gênés par la feinte éternelle qu'ils sont obligés de soutenir pour participer à la communion catholique, ne déposeront-ils pas enfin ce personnage de duplicité, qui après tout répugne au premier sentiment de l'honneur, quand il ne leur en coûtera que de se réunir à des sectaires plus outrés, mais aussi plus sincères? Que si, entre tant de confédérés divers, il restait quelque diversité de sentiment, ou même quelque sujet de dispute et d'altercation, au moins feraient-ils, comme les sectes les plus discordantes, cause et guerre commune contre le parti catholique; et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux, ou que la catholicité soit encore dans le royaume très-chrétien la religion dominante?

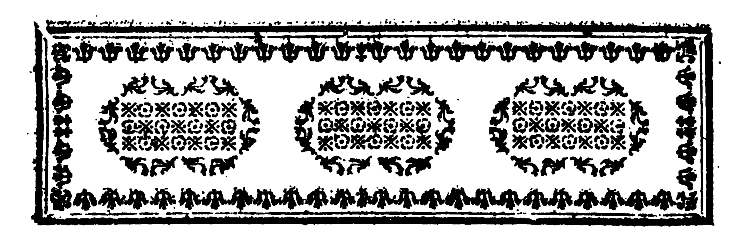
Il est du moins hors de doute que la dissention y renaîtrait d'autant plus violente, que trois sectes liguées y voudraient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animosités de religion, toujours et partout violentes, ne sont pas moins implacables: mais si la diversité de culte est dans tous les états le foyer éternel du schisme et de la discorde, le gouvernement monarchique de la France, le caractère ardent et mobile du Français, tout y rendrait le choc

de la diversité plus orageux que par-tout ailleurs (1).
Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné constamment, d'accord avec un protestant mal déguisé par la philosophie du jour, Calvin et tous les calvinistes de quelque célébrité, les ministres en particulier, et les ministres en synode, que, selon ce huguenot travesti, un roi n'est qu'un magistrat, qu'un commis amovible au gré des peuples; et suivant les termes de son insolence ironique, leur mandataire couronné; que, selon Calvin, l'exercice du pouvoir absolu, dans la main des rois, n'est qu'une licence effrénée; que, selon du Rosier, il est loisible de se défaire d'un souverain qui ne veut point obéir à la religion réformée, et porter le parti protestant; que, selon Jurieu, on ne doit rien à un roi qui ne rend point à Dieu ce qu'il lui doit; que selon Milton, exalté par sa verve et son fanatisme, le prince étant comptable à ses sujets, ils peuvent le déposer et le mettre à mort (2). Au reste, ce ne sont pas là des égaremens passagers : le dogme le plus sacré et le plus inviolable du calvinisme, c'est qu'on peut et qu'on doit prendre les armes contre le souverain, pour la défense de la religion; d'où ils ont eu le front d'inculper la conduite si constamment contraire des premiers chrétiens, et n'ont pas rougi de soutenir qu'elle ne provenait que d'erreur et d'une morale mal entendue. Tout intérêt de la religion mis à part, quel peut être celui de l'état à multiplier des gens imbus de pareilles maximes?

---

(1) Mémoire de l'assemblée du clergé de 1780.

(2) Grotius in Calv. de jure pacis et belli, lib. 1, pag. 58. Biblioth. franç. p. 173. Jurieu, Tabl. du Soc. l. 9, p. 67. Milton, Droit des Rois et des Magistrats.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, jusqu'au renouvellement du Quiétisme en 1694.

Les bons exemples des princes sont rarement infructueux. Le zèle de Louis le Grand pour la foi de ses pères, fut imité par le duc de Savoie. Victor-Amédée ne vit pas plutôt procéder en France à l'extinction de l'hérésie, qu'il résolut de la bannir pareillement des refuges qu'elle s'était pratiqués dans ses états. Les habitans des vallées de Lucerne, de la Pérouse et de Saint-Martin, appelés communément Vaudois, et passés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avaient méprisé toutes les instructions les plus propres à les tirer de leurs égaremens. Leur opiniâtreté s'était accrue par leurs fréquens rapports avec les religionnaires de France, et leur insolence, aussi-bien que leur nombre, par la multitude des réfugiés de ce royaume, qui venaient continuellement se joindre à eux. C'est ce qui engagea, dès le mois de Novembre 1685, le duc de Savoie à donner un ordre qui obligeait les étrangers à sortir des vallées dans quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas remédié au mal, suivit un édit qui défendait, sous peine de mort, de s'assem-

bler pour l'exercice de la religion prétendue réformée ; et d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle tant aux ministres qu'aux réfugiés qui n'abjureraient pas, de se retirer dans quinze jours. Les sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles ; après quoi, suivant le génie et les principes de leur secte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de France, s'avancèrent pour envelopper les rebelles, forcèrent leurs retranchemens, en tuèrent environ trois mille au passage du Pré de la Tour, et plus de dix mille furent faits prisonniers en différens endroits. A la recommandation des cantons protestans de la Suisse, le duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses états. Ils se retirèrent d'abord à Genève. Différens états protestans leur offrirent ensuite des retraites ; mais comme chacun d'eux n'en voulait recevoir qu'une partie, et que les transfuges ne voulaient point se séparer, ils s'arrêtèrent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyait sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler, et reprendre la route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres de leur souverain. On conçut aisément que cela ne se faisait pas sans sa participation. En effet, il venait de prendre d'étroites liaisons avec le prince Guillaume d'Orange, dans la résolution où il était de rompre avec la France, et il ne voyait point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie, mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avait dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affaiblissement de ces hérétiques, si toutefois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la diminution de leur nombre.

Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne, où le roi Jacques II, qui avait succédé, le 16 de Février 1685, à Charles II son frère, fit céder à la

religion toutes les considérations politiques. Après avoir été presque déclaré juridiquement inhabile au trône, pour la foi romaine qu'il professait, il y monta aux acclamations de tous ses sujets, et avec plus d'applaudissemens que n'en avaient reçus la plupart de ses prédécesseurs. Les services réels égalèrent les signes d'attachement. Le duc de Monmouth, frère naturel du roi, et le comte d'Argyle son complice, s'étaient révoltés : ils furent poursuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée, faits prisonniers, et livrés publiquement au dernier supplice. En un mot, le roi fut servi avec une rigidité qui fit souffrir sa clémence. Tout lui promettait un règne heureux ; et il l'eût été en effet, si l'Angleterre n'eût point été hérétique, ou si le roi n'eût point été catholique ; si même il n'eût point eu du tout de religion, ou s'il eût eu pour la sienne l'indifférence des princes qui n'en ont point : mais il crut pouvoir et devoir profiter des heureuses prémices de son règne, pour tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils gémissaient depuis si long-temps.

Par la loi du test, il était défendu, sous des peines rigoureuses, à tout catholique romain d'exercer les charges, soit ecclésiastiques, soit civiles, sans avoir prêté un serment, qui était pour eux un acte véritable d'apostasie. Jacques, après avoir consulté le tribunal du banc du roi, et les douze juges interprètes des lois, qui tous déclarèrent que le pouvoir dispensatif des lois pénales appartenait incontestablement au roi, crut pouvoir en user, au moins pour conférer les charges publiques à un petit nombre de ceux qui les avaient toutes possédées durant plus de douze siècles. Il croyait d'ailleurs ne devoir pas se priver lui-même, ainsi que l'état, du service de ses sujets utiles et les plus fidèles. On ne laissa pas d'en murmurer ; les prédicans s'emportèrent en quelques endroits, jusqu'à invectiver contre le prince et les catholiques avec une insolence que désapprouvèrent les protestans sensés. Le monarque en réprima quelques-uns, méprisa les autres, et donna

l'an 1687, une déclaration qui accordait la liberté de conscience tant aux catholiques romains qu'aux anglicans non conformistes. Elle fut d'abord adressée au conseil privé d'Ecosse, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les sermens établis contre les catholiques. A cet exemple, le conseil privé d'Angleterre la reçut ensuite, sans néanmoins abroger les sermens; mais en les suspendant, et en exemptant des lois pénales ceux qui, sans les avoir prêtés, étaient entrés ou entreraient dans les charges.

La part que les presbytériens avaient à cette grâce, leur fit recevoir la proclamation avec de grands témoignages de joie; mais le corps proprement dit de l'église anglicane, les épiscopaux en conçurent un aigre chagrin, et quoi que pussent dire quelques-uns d'entre eux plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réservés étaient ceux qui ne témoignaient leur mécontentement que par leur chagrin et leur morne silence. Le roi n'avait cependant rien omis pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il était promis, par la déclaration, de maintenir l'église anglicane selon qu'elle était établie par les lois, on n'accordait aux autres partis, même aux catholiques, qu'une simple permission de s'assembler dans les chapelles des particuliers, avec défense de s'emparer d'aucun temple, et assurance pour les possesseurs des terres enlevées aux églises catholiques, de leur en conserver l'entière et paisible possession : mais on voulait tout pour la religion d'Henri VIII, ou d'Elisabeth, et rien pour celle de saint Edouard. Ni ces restrictions, ni ces explications ne purent tempérer l'amertume des épiscopaux, d'autant plus enhardis, que le parlement de son côté refusait d'abolir le test, et de confirmer la liberté de conscience par une loi stable, qui en Angleterre ne se fait par le roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant douze années d'instances et de sollicitations, le roi ne put jamais vaincre la résistance de cette compagnie.

Comme il n'avait pas besoin du parlement pour

avoir un agent auprès du pape, il usa de sa liberté à ce sujet; il reçut même un nonce avec le respect convenable à l'égard d'un ministre du vicaire de Jesus-Christ. On trouvait bon qu'il eût un agent auprès du Turc, qu'il reçût honorablement les ambassadeurs qui lui vinrent alors de Maroc, et l'on s'indigna qu'il rendît dans sa maison quelques honneurs au nonce. Le duc Grafton qui l'introduisit, fut accusé d'un attentat que ne put expier son bannissement volontaire. Il est vrai que le nonce, Ferdinand Dada, fit son entrée au palais de Windsor en habits pontificaux, précédé de la croix, et suivi de plusieurs religieux en habit de leur ordre : spectacle d'autant plus déplacé dans ces conjonctures délicates, qu'il était inutile aux intérêts de la religion, et plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer.

Peu de temps après, le roi, sollicité tant par les presbytériens que par les catholiques, ordonna aux évêques de faire publier dans leurs églises la liberté de conscience, avec la dispense du test, selon qu'il s'était pratiqué de tout temps pour ce genre d'édits en Angleterre comme dans les autres états chrétiens. Sept évêques refusèrent ouvertement de faire cette publication, et consignèrent leur refus dans une requête qu'ils présentèrent au prince. Ils furent cités au banc du roi, et sur le refus d'y comparaître, ils furent envoyés à la tour. Ils prétendirent qu'étant pairs du royaume, ils n'étaient point soumis à cette juridiction : mais tant de jurisconsultes habiles leur montrèrent qu'ils ne pouvaient la décliner, qu'enfin ils y répondirent, et y firent plaider leur cause en règle. Leurs défenses parurent si offensantes, qu'ils furent réduits à nier que la requête fût d'eux. On ne put prouver légalement le contraire, parce que le roi s'était trouvé seul dans son cabinet lorsqu'il l'avait reçue, et que le roi ne peut être témoin, surtout dans sa propre cause : usage bien différent de l'ancienne coutume, où les rois d'Angleterre concluaient leurs édits par ces mots : *Témoin moi-même.* Les sept évêques furent élargis au moyen de ce

subterfuge, ou plutôt par la facilité du prince, qui se flattait de les ramener par là au devoir. Il y fut trompé. Sa justice les avait aigris, sa clémence ne servit qu'à les enorgueillir.

D'un autre côté, les seigneurs laïques, ou du moins grand nombre d'entre eux, qui avaient conspiré autrefois avec le comte Shaftsbury, pour exclure Jacques du trône lorsqu'il n'était que duc d'Yorck, persévéraient dans leurs mauvaises dispositions depuis qu'il était roi. Shaftsbury, après la découverte de sa félonie, avait fui en Hollande, où il était mort: mais le cours de ses trames n'avait pas fini avec celui de ses jours; déjà la partie était trop engagée. On dit qu'il avait proposé depuis long-temps au prince d'Orange de se faire roi d'Angleterre, et l'on doute fort qu'il lui en ait suggéré le premier dessein; car il y a grande apparence que ce prince à vues longues, s'il en fut jamais, avait cette couronne en but dès le temps qu'il épousa la fille aînée de Jacques, alors duc d'Yorck, à qui sa religion mettait à dos les anglicans séditieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentemens des Anglais. Il étudiait leurs dispositions et leurs démarches, réglait là dessus les siennes, ouvrait un asile en Hollande, sous des prétextes habilement tournés, à tous les factieux proscrits d'Angleterre, et se les attachait par ses entretiens séduisans, tandis que les autres corrompaient peu à peu, dans le royaume, le reste des seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le roi à l'occasion de la liberté de conscience, et sur-tout par la fameuse affaire des évêques, qui accompagnée de la naissance d'un prince de Galles, et de la disgrace des comtes de Rochester et de Clarendon, beaux-frères du roi, donna le branle à la révolution, il jugea qu'après avoir été si long-temps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer et de préméditer, le temps était venu d'opérer et d'exécuter.

Jusque là les plus factieux sectaires avaient souffert avec quelque sorte de patience le règne d'un prince catholique, dans l'espérance qu'un héritier protestant

lui succéderait. Ils se consolaient que Jacques eût ramené le règne de Marie, par l'espérance que la princesse d'Orange ramenerait celui d'Elisabeth: mais à la naissance d'un nouvel héritier, qui ne manquerait pas d'être élevé dans la religion du roi son père, ils ne purent supporter la perspective du pouvoir souverain perpétué dans une race catholique. Le prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de son beau-père pour monter sur le trône dont sa femme était l'héritière, parut lui-même perdre patience; au moins est-il certain que cet événement, plus que tout autre chose, avança ses affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favorisaient ses desseins. Il fit cependant complimenter le roi son beau-père sur la naissance du prince de Galles, et ajouta le nom de ce nouveau prince à ceux de ses proches, pour qui l'on priait dans sa chapelle. Ce ne fut que par les suggestions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la fable des prédicans, qui répandaient parmi le peuple, que le prince de Galles était un enfant supposé. Mais dans le temps qu'il liait sa partie, il entretint un commerce assidu avec le roi qu'il voulait supplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour son beau-père, affecta le plus grand zèle pour ses intérêts, et agit avec ses ministres comme s'il en avait été le plus fidèle.

Déjà sûr de trouver un certain nombre de partisans dans le royaume, il s'appliquait à séduire le gros de la nation; mais en ne leur proposant que la moitié de ses desseins, et leur en déguisant le crime avec beaucoup d'artifice. La sûreté de la religion protestante, la réduction des catholiques aux termes des lois établies contre eux, la conservation des charges et des honneurs dans les familles protestantes, la liberté des parlemens, et l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on disait inévitable si l'on ne s'y opposait sans retard, tels étaient les vues et les motifs qu'on proposait à ceux qui n'étaient pas disposés à tout enfreindre: il n'était pas question avec eux de chasser le roi du trône, mais précisé-

ment de l'obliger à gouverner selon les lois. Quelques traits d'autorité de la part du monarque en faveur de la religion catholique, et l'un des plus forts, fut la suppression de la fête établie pour brûler le pape avec le diable; dix ou douze articles de cette espèce, ordonnés dans l'étendue de trois royaumes depuis quatre ans que Jacques y régnait, mais rapprochés dans un même libelle, et envisagés du même coup d'œil, causèrent une émotion générale. Il se forma aussitôt une ligue, où l'on s'engageait avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montrait plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des seigneurs anglais, mais à être invité de se mettre à leur tête pour obliger le monarque à mieux garder les lois.

Assuré des Anglais, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainsi dire, l'Angleterre. Le roi avait fait alliance avec l'Espagne, et par là pouvait se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une affaire de religion, ne lui serait pas contraire. Jacques n'avait point de traité avec la France; mais il était proche parent, et personnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du secours, sur-tout en faveur d'une religion qui était également chère aux deux monarques. Pour lui ôter ces deux appuis, le prince d'Orange fit entrer les Hollandais dans la ligue d'Ausbourg contre la France, afin d'attirer sur cette monarchie les forces des princes ligués en cas qu'elle attaquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république passeraient en Angleterre. De l'autre côté, il rendit le roi son beau-père suspect aux Autrichiens, comme un prince opposé aux intérêts de cette maison, et, contre la vérité, il assura que son beau-père était uni avec la France par un traité secret. L'empereur et le roi d'Espagne étaient d'autant plus susceptibles de ces ombrages, qu'ils avaient inutilement tenté d'engager le roi d'Angleterre dans la ligue formée entre eux et les princes allemands. Comme cette ligue n'était que la suite

d'une autre faite à Magdebourg par les protestans en faveur des huguenots, Jacques avait trouvé contraire au bon sens de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçait de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre. Il ne lui paraissait pas moins contraire à la bonne politique de quitter un ami solide, pour des princes qui, selon toutes les apparences, ne le serviraient qu'autant qu'ils auraient besoin de lui, puisque les protestans les avaient fascinés au point de tourner leurs armes contre un prince catholique, en faveur des calvinistes qu'il avait chassés de ses états.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement (1). Quand le prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglais à seconder ses vues, il usa de toute son autorité pour presser l'armement qu'il avait déjà commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flotte et les troupes de Hollande. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France près de cette république, ne soupçonna pas seulement que le stadhouder avait d'autres desseins que ceux d'un administrateur vigilant; mais il trouva moyen de découvrir que l'entreprise regardait uniquement l'Angleterre, et il en avertit le roi son maître: sur quoi Louis XIV fit avertir le roi d'Angleterre, et le pressa de prendre ses précautions pour défendre ses états de l'invasion dont ils étaient menacés. Skelton, ministre de Jacques en Hollande, l'avertit de son côté, sur des lettres qu'il avait surprises, et qui sans s'expliquer nettement ne faisaient que trop entendre qu'il se brassait quelque trame contre le roi d'Angleterre. L'habitude où était cette cour d'entendre parler de trahison, lui faisant mépriser les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge, envoya le sieur de Bonrepos en Angleterre, et quoique menacé lui-même par la ligue d'Ausbourg prête à éclater, il offrit généreusement ses troupes au roi son ami, avec des vaisseaux pour les transporter.

(1) Révol. d'Anglet. t. IV, l. II, p. 336 et suiv.

C'était le moment de faire passer le secours, la flotte qui aurait pu s'y opposer n'étant point encore en état de se mettre en mer.

Cette démarche, à la vérité, était fort délicate pour un roi d'Angleterre, puisqu'il s'agissait d'introduire dans ses états une armée d'étrangers, de catholiques, et qui pis est encore, de Français : mais quand le mal est extrême, le remède violent est d'usage; et quand on risque tout, c'est vouloir périr que de ne pas tout oser. L'infortuné monarque avait une bonne flotte, une armée beaucoup plus nombreuse et mieux disciplinée que celle des Hollandais. Il ne considéra que ces avantages, et ne craignit point la trahison, d'autant plus à craindre qu'elle avait plus de forces à lui ravir, et à tourner contre lui. Le comte de Sunderland son principal et presque unique ministre, soit perfidie, soit aveuglement, contribua plus que tout autre chose à nourrir son imprudente sécurité. Supposé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahison, comme il en a été accusé, on ne peut guère excuser d'imprudence un prince obstiné à suivre les conseils d'un ministre qui avait poussé autrefois l'affaire de son exclusion du trône avec plus de chaleur que personne; qui avait poussé de même l'affaire de sept évêques, appuyés sous main de son crédit; qui n'avait recherché les bonnes grâces du roi, qu'autant qu'il lui avait vu prendre le dessus; qui était rentré en commerce avec ses ennemis dès qu'ils avaient recommencé à prévaloir; dont la femme entretenait une correspondance assidue avec la princesse d'Orange, et dont l'oncle, Henri Sidnei, était passé auprès du prince; en un mot, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, et toujours muni de ressources auprès des autres en cas de revers. Il était si peu sûr que Sunderland fût toujours du parti dont il semblait être, que ce faux converti, comme il était clair par une de ses lettres, n'avait embrassé la religion des catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le marquis d'Albyville, envoyé d'An-

gleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flotte qu'on achevait de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement fût si avancé, Citers, ambassadeur des états à Londres, par une insigne fourberie, avait assuré formellement que cette flotte ne regardait point l'Angleterre, et fait entendre que la France avait beaucoup plus de raison de s'en alarmer. Les mêmes obstacles n'étant plus à craindre, on traita plus lestement avec Albyville; au lieu de lui répondre, on le chargea de demander lui-même réponse à son maître touchant ses alliances avec ses voisins. Le comte de Sunderland ne se démentit point en cette rencontre; par ses conseils, on déclara aux Hollandais qu'on n'avait point de traité avec la France, et l'on fit revenir à Londres le fidèle Skelton, pour le mettre à la Tour.

Enfin tout étant préparé pour l'invasion, le ravisseur couvrant son attentat des apparences de la justice et de la générosité même, publia un manifeste, dans lequel il avait recueilli tous les griefs des états, ou des protestans britanniques contre leur roi, et s'efforçait de prouver que ce prince avait dessein d'anéantir la religion, les lois et la liberté du pays. Il ajoutait que les grands du royaume, ecclésiastiques et laïques, l'ayant prié, comme un médiateur équitable, de les secourir contre la tyrannie, l'intérêt sincère qu'il prenait à leur peine l'avait porté à tout risquer pour eux, non pas dans le dessein d'envahir le royaume, mais dans la seule vue de faire assembler un parlement libre, capable d'assurer la religion et les lois sur des fondemens qu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte et de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partir.

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'Octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtimens de transport, et douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portait le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour desquelles on lisait ces mots : *Pour la religion*

et la liberté. Elle fut assaillie d'une violente tempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, et débarqua néanmoins, sans opposition, le 15 de Novembre, à Littie et à Torbais dans le Devonshire. Milord Darmouth, amiral d'Angleterre, avait promis au roi d'arrêter les ennemis; mais il ne parut point, et ne fit dès-lors attendre de lui que la défection qu'il consomma dans la suite. Quelques jours se passèrent néanmoins depuis la descente, sans qu'aucun des mécontens vînt joindre l'usurpateur. Si le roi eût alors rassemblé ses troupes, et sans leur donner le temps de la réflexion, les eût menées à l'ennemi, il n'est guère douteux qu'il ne l'eût obligé à se rembarquer. La défiance, très-juste sans doute, où il était de la fidélité de ses gens, le fit rester dans l'inaction : mais ce fut encore là une de ces rencontres où il fallait hasarder le tout pour le tout.

Enfin la noblesse britannique courut se rendre sous les drapeaux du stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale; sous prétexte d'enlever un quartier des ennemis, il se mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, et le conduisit à Exester au prince d'Orange. Milord Churchill-Marlboroug, si généreux ailleurs, et si comblé des grâces du roi, qu'on le regardait comme son premier favori, ne se rendit pas seulement au stadhouder avec tout ce qu'il put engager d'Anglais à la désertion, mais il tenta d'enlever le monarque, pour le livrer, selon toute apparence, à son ennemi. La défection devint générale après ces exemples; les droits de la nature furent violés, aussi-bien que les devoirs des sujets : le prince de Danemarck, second gendre du roi, et la princesse sa fille, l'abandonnèrent pour le prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlèrent sous ses yeux, et quelques-unes se dissipèrent. Il se faisait chaque jour des soulèvemens dans les provinces, où grand nombre de seigneurs, ouvertement déclarés pour le stadhouder, se saisirent des postes les plus avantageux.

Dans cette détresse, on lui conseilla d'entrer en

accommodement avec ce prince ; et il lui députa quelques-uns des seigneurs qui lui restaient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeraient convenables à l'état présent des affaires. Comme le prince, par son manifeste, avait paru demander surtout un parlement libre, et qu'il marchait à Londres, on le pria de suspendre sa marche, afin de laisser au parlement, que le roi allait convoquer, cette liberté même qu'il était venu lui procurer. On put voir alors jusqu'où se portait l'ambition de ce défenseur prétendu de la constitution britannique. Embarrassé de la convocation d'un parlement, où le monarque serait à la vérité lié par les lois, mais en même temps affermi sur le trône, parce que les protestans n'auraient plus rien à craindre de lui, il continua sa marche, et ne répondit aux députés que lorsqu'il fut assez près de Londres, pour intimider ceux qui n'avaient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions : là, il répondit avec tant de hauteur, et proposa des conditions si révoltantes, que le monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avait plus de sûreté dans son royaume pour sa propre personne, et prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin fut d'y faire passer la reine sa femme, avec le jeune prince de Galles ; ce qui était d'une difficulté prodigieuse dans un temps et des lieux où tout était suspect pour le moins, où un seul cri de l'enfant, qui n'avait que cinq mois, faisait tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers et des chemins dérobés, on traversa la Tamise par une nuit et un orage affreux. La reine arrivée à l'autre bord, et mal parée de la pluie par les murs d'une église, attendit un carrosse qu'on attelait dans une hôtellerie voisine. La curiosité d'un homme qui s'avançait vers elle avec de la lumière, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, officier italien de cette princesse, le suivit promptement, le heurta comme par hasard, et tous deux tombèrent dans la boue, en se faisant mutuellement des excuses. Le curieux ne pensa plus qu'à s'aller dé-

croter, et l'on monta incontinent en carrosse. L'ange tutélaire du jeune prince veilla de même sur cette tête précieuse jusqu'à Gravesand, au milieu des sentinelles et des paysans avides qui soupçonnaient tous les inconnus d'être des catholiques fugitifs, et autant de proies qui leur échappaient. La reine, arrivée au port, fut présentée au capitaine du vaisseau, comme une dame italienne qui retournait en son pays avec sa famille; et sur le champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avait destinée, avec la nourrice qui portait le petit prince. Le trajet fut tranquille, et l'on aborda heureusement à Calais.

Le roi lui-même se tira heureusement de Londres, ainsi que des chemins qui mènent à la mer, et s'embarqua pour suivre la reine : mais son vaisseau mal lesté l'ayant obligé de reprendre terre pour y ajouter du lest, il fut reconnu et arrêté près de Feversham. Sur le bruit de son évasion, les seigneurs s'étaient hautement déclarés pour le prince d'Orange. A la nouvelle de sa détention, ils se rassemblèrent, et s'empressèrent à lui envoyer ses carrosses et ses gardes pour le ramener à Londres, où il fut reçu avec des honneurs et des signes de joie dont personne ne se souvenait d'avoir vu d'exemples : tant il est vrai, comme on l'a dit avant nous, que les têtes britanniques n'ont pas plus de stabilité que les mers qui les environnent. Le prince hollandais, qui le sentit parfaitement lui-même, résolut de ne pas leur donner le loisir de s'affermir dans les sentimens qui le faisaient trembler. Il fit marcher à Londres deux mille hommes de ses troupes, qui chassèrent les gardes du roi, et s'emparèrent tant des portes que des avenues de Withal; après quoi il lui fit dire, plus en despote qu'en gendre, de choisir entre Ham et Hamptoncourt, pour s'y retirer avec sa maison. Au lieu de ces deux places, le roi demanda Rochester; et le prince qui vit le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivit à la demande. Il le fit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il voulait, en le laissant fuir, s'épargner l'infamie

d'exercer

d'exercer contre un père les dernières violences. En effet, le monarque se déroba par un jardin, où il y avait une porte qui conduisait à la Tamise, se jeta dans une barque qu'il y avait fait préparer, et alla rejoindre la reine sa femme à la cour de France.

Le prince d'Orange fit alors son entrée solennelle dans Londres, où il fut reçu avec les applaudissemens que ce peuple donne toujours aux révolutions. Il fut prié de se charger du gouvernement jusqu'à ce qu'on eût convoqué les états du royaume, non pas en parlement, ce qui ne peut se faire que par le roi, mais sous le nom de convention : tant les mots, auprès de la plupart des hommes, prévalent sur les choses. Le trône y fut déclaré vacant par la mauvaise administration et la désertion du roi, non toutefois sans beaucoup d'opposition de la part de la chambre haute. Les oppositions devinrent bien plus sérieuses encore quand il fut question d'élire un nouveau roi ; tellement que la peur de manquer son coup, obligea le prince à lever entièrement le masque. On dit qu'il menaça les grands de se retirer en Hollande, et de les abandonner au juste ressentiment du roi, en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avaient appelé en Angleterre ; ce qui suffit pour engager des gens qui avaient déjà fait tant de pas, à franchir ce qu'il en restait.

Guillaume, établi sur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'était promis. L'Irlande seule, mais presque toute catholique, et gouvernée par le comte de Tyrconel, qui honorait sa foi pure par son inviolable fidélité envers son souverain, rendit presque inutiles tous les autres succès de l'usurpateur. Cette brave et fidelle nation rétablit si bien les espérances de son roi, qu'il revint se mettre à sa tête. Il y remporta lui-même des avantages considérables; ce qui exalta son courage, jusqu'à lui persuader qu'il pourrait livrer bataille à une armée de quarante-cinq mille hommes commandée par le prince d'Orange en personne, et par le maréchal de Schomberg, sorti mécontent de la France à l'occasion de la disgrace des huguenots. Jacques n'avait guère plus de quinze mille

Irlandais, avec cinq mille Français, Louis XIV, pressé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire davantage. La bataille se donna sur les bords de la Boyne, dont elle prit son nom; et Schomberg y fut tué en tentant le passage de cette rivière. Moins impétueux, le prince d'Orange, par la supériorité du nombre, et de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, et se disposait à envelopper le roi, quand les officiers de ce monarque le contraignirent sagement à se retirer. Le désespoir seul pouvait inspirer une persévérance plus longue sur le champ de bataille: mais il n'en était pas ainsi de l'île entière, où le roi avait encore plusieurs bonnes places; et on l'a blâmé d'avoir incontinent repassé la mer. C'est perdre la partie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jacques n'avait pas perdu plus de quinze cents hommes dans la bataille, et avec ce qui lui restait, il pouvait se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France fût en état de lui fournir les secours nécessaires pour se remettre en campagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglais cessèrent entièrement de l'aimer quand il fut entièrement leur maître. Sans cesse contrecarré par le parlement, également en butte aux deux factions des Wigs et des Torys, toutes contraires qu'elles étaient l'une à l'autre, bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime et de l'infamie, acheté une couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia, jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde hollandaise; ce qui fut pour lui un des plus amers déboires. Il ne se consola depuis que par les fréquens voyages qu'il faisait en Hollande, où toutes ses volontés étaient reçues comme autant de lois; d'où l'on a dit qu'il était roi de Hollande, et stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compté au nombre des rois légitimes de la Grande-Bretagne; et les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut

transférée que par la révolte et l'hérésie, furent à jamais réprouvés. Mais est-il rien que ses artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ses partisans ?

A leur faveur, Michel Molinos, prêtre et docteur espagnol, l'infame et fanatique Molinos, avait tellement fasciné l'Italie même où il dogmatisait, qu'on le mettait au rang des plus sublimes et des plus saints mystiques. Son air composé, ses regards et ses discours qui ne respiraient que la dévotion, ses écrits remplis d'une spiritualité inintelligible, faisaient comparer ses œuvres à celles des plus pieux docteurs de l'église. En un mot, l'éblouissement fut tel, que toute monstrueuse qu'était sa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le père Seigneri, jésuite, le Bourdaloue d'Italie, en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, passa pour un homme poussé d'une basse envie, pour le calomniateur d'un saint, et son livre fut censuré : on ne lui rendit justice qu'après que l'hypocrite eut été démasqué.

Il suffisait bien cependant, pour lever le charme, de lire sans prévention, entre les livres de cet illuminé, *la Guide spirituelle*, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvraient jusqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y est représenté comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention et une inaction entière. Il ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur lui-même ; il ne souhaite et n'appréhende rien ; il ne désire point le salut, il ne craint pas l'enfer, il oublie ses péchés, et c'est pour lui le plus sûr moyen de les effacer. Il se conforme tellement à la volonté de Dieu, que rien de ce qui se passe en lui-même ne lui fait peine ; ni les pensées impures, ni les blasphèmes, ni les révoltes contre la Providence, ni l'incrédulite à l'égard des mystères ; en un mot, aucune des tentations auxquelles il succombe. Molinos présentait tout cela comme des moyens dont Dieu se servait pour purifier une ame, pour lui faire sentir sa misère, et toucher au doigt le mal des passions et des penchans désordonnés. Ainsi

l'homme ne serait pas comptable à Dieu des actions les plus criminelles, parce que son corps pourrait devenir l'instrument du démon, sans que son ame, unie intimement à Dieu, participât à ce qui se passe dans la maison de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultère, le désespoir même, péchés horribles pour ceux qui ne sont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraison de quiétude, seraient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteraient aucune souillure. Telle est l'hérésie des quiétistes, semblables à ces gnostiques abominables qui firent tant de tort aux premiers fidèles avec qui on les confondait, et moins anciennement aux bégards, qui furent condamnés par le concile général de Vienne. La postérité croira-t-elle que ces horreurs et ces extravagances se soient renouvelées, même à plusieurs reprises, au point le plus éclairé de notre âge ? qu'elles en aient surpris les plus beaux génies et les plus belles ames ? Mais de quoi l'esprit humain n'est-il pas capable, sitôt qu'il perd de vue le flambeau de la foi ?

Molinos, dans ses lettres et ses entretiens particuliers, s'expliquait plus crument encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptait sur sa renommée et sur ses admirateurs : mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé ; et les protestans eux-mêmes conviennent aujourd'hui qu'il était coupable. On l'arrêta dans le palais de l'inquisition, où il logeait depuis plusieurs années, et on le renferma dans une prison du saint office. Par l'instruction de son procès, qui se fit avec le plus grand soin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuait. Soixante-huit propositions furent censurées, et il en fit abjuration, en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome et du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prières de ses amis, fit qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où en effet il finit ses jours. La sentence de l'inquisition fut confirmée le 20 Novembre 1687, par une bulle qui, outre les soixante-huit propositions, condamnait

tous les ouvrages du coupable ; après quoi il y eut encore trois censures de l'inquisition contre différens écrits de plusieurs quiétistes : tant il est clair qu'il n'est point d'égaremens et d'extravagances qui ne puissent faire secte, et nombre de sectaires.

Innocent XI donna la même année une autre bulle, qui ne mérita pas les mêmes applaudissemens que la censure du quiétisme. Il y abolissait les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome. Elles avaient, à la vérité, de grands inconvéniens, puisqu'on ne pouvait arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées; aussi les papes Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V avaient déjà publié des bulles contre les mêmes abus : mais on n'y décernait que des peines temporelles, tant contre ceux qui rechercheraient ces asiles, que contre les juges qui useraient de connivence. Innocent poussa beaucoup plus loin : contre l'avis de la plupart des membres du sacré collége, il déclara excommunié quiconque voudrait se conserver dans la possession des franchises, usant du pouvoir spirituel dans un objet purement temporel. Le roi d'Espagne et l'empereur, contens de l'intérêt qu'Innocent, né sujet de la maison d'Autriche, prenait à leur ligue contre la France, subirent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement tous les autres princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce monarque, piqué de la partialité du père commun des fidèles, et de la chaleur avec laquelle il en avait été contrarié dans l'affaire de la régale, il refusa nettement de rien relâcher de ses prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres différens, même entre les plus grands hommes, fut de part et d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt; car si Louis était mécontent d'Innocent pour les raisons qu'on vient d'indiquer, Innocent ne l'était pas moins que Louis pour les résolutions prises par le clergé de France dans son assemblée de 1682.

Le monarque envoya le marquis de Lavardin

ambassadeur à Rome, avec ordre de maintenir les franchises. A peine fut-il sur les terres du pape, que le légat de Bologne, ainsi que les autres gouverneurs de l'état ecclésiastique, reçut ordre exprès de lui refuser les honneurs d'usage. Dès qu'il fut près de Rome, on défendit aux cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il ne laissa pas de continuer sa route; et son entrée dans la ville eut plutôt l'air d'un triomphe, que d'une entrée d'ambassadeur. Il avait à sa suite huit cents hommes bien armés, la plupart officiers. Peu de jours après, il demanda audience, et, comme il s'y attendait bien, on la lui refusa. Une œuvre qui ne devait qu'édifier, acheva, dans la disposition où étaient les esprits, de les aigrir à un point qui fit craindre les dernières extrémités. L'ambassadeur ayant fait ses dévotions, la nuit de Noël, dans l'église française de Saint-Louis, dès qu'il fut jour, on vit un placard affiché, portant interdit contre cette église, parce qu'on y avait admis à la participation des sacremens, Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, excommunié notoire.

Dès le lendemain, l'ambassadeur fit placarder dans toutes les places des protestations contre ce décret, et il ne changea rien à sa conduite. Il continua de paraître dans Rome avec tout l'éclat que pouvait comporter son caractère; et de visiter les églises quand il en avait la dévotion, ou tout autre motif. Il prenait cependant des mesures extraordinaires pour mettre sa personne à couvert des insultes, quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avait plus de monde qu'il n'en fallait pour écraser la soldatesque romaine; et contre les surprises, on faisait chez lui une garde exacte, et même des rondes fréquentes pendant la nuit; en sorte que son logis avait plutôt l'air d'une citadelle menacée, que d'un hôtel d'ambassadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Aussitôt M. de Harlai, procureur général, interjetta un appel comme d'abus de la bulle d'Innocent, non pas au pape mieux informé, qu'il accusait d'une

partialité peu digne du père commun des fidèles de s'asservir à des gens indignes de sa confiance, et d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale, mais au premier concile œcuménique, comme au tribunal infaillible et vraiment souverain tant du chef que des membres de l'église. Il mettait cette bulle en contraste avec celles des autres papes sur le même objet, où ils s'étaient abstenus sagement des menaces d'excommunication et de toute peine spirituelle. Pour ce qui est du pouvoir temporel du pontife, il y opposait le pouvoir souverain que les rois de France avaient exercé autrefois dans Rome, et il assurait que le privilége des franchises ne pouvait recevoir de diminution que ce que la modération du roi voudrait lui en donner. C'est pourquoi son discours ne fut pas approuvé sur tous les points; on trouva qu'il n'avait pas assez distingué le fond du droit des papes, d'avec les voies de fait dont Innocent avait usé, et qu'il s'était donné un air de chicane, en opposant à ce droit constant et de pleine vigueur, les droits surannés et prescrits, s'il en fut jamais, de nos anciens rois.

Le jour suivant, devant la grand'chambre et la tournelle rassemblées, l'avocat général Talon, au nom de tous les gens du roi, appelant de nouveau, dit qu'à peine il était croyable qu'Innocent XI eût menacé d'une excommunication qui ne pouvait donner de scrupule aux consciences même les plus timorées; qu'il est de maxime qu'il est incontestable que nos rois et leurs officiers ne peuvent encourir aucune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs; que c'est un abus intolérable qu'en une matière évidemment et purement profane, le pape se fût servi des armes spirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des ames; que cette licence à user de la puissance des clefs pour détruire, devait être réprimée par l'autorité du concile auquel on avait recours, quoique d'ailleurs les droits de sa majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette à la juridiction ecclésiastique.

Trente-cinq églises cathédrales, demeurées sans pasteurs par l'obstination d'Innocent à refuser des bulles depuis l'assemblée de 1682, formaient un grief trop considérable, pour que l'avocat général ne le touchât point dans son discours. Il proposa les moyens de faire cesser un mal dont le remède était si facile, puisqu'avant le concordat, ceux qui étaient élus par le peuple et le clergé, et depuis par les chapitres, en présence d'un commissaire du roi, étaient ordonnés par les métropolitains. Il dit que rien n'empêchait de rentrer dans cet ancien droit; que le pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'églises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de négligence, et du supérieur même à l'inférieur, autorisait les évêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seraient présentés par le roi, dont la nomination avait eu de tout temps autant ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du clergé; que le pape n'exécutant point le concordat, on n'était plus obligé de l'exécuter en France au préjudice des sommes considérables qu'on portait à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelque alarme que l'avocat général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité, persuadé que le roi n'avait pas moins d'intérêt que lui à maintenir le concordat, où nos rois en effet trouvent aussi-bien leur compte que les papes. Les rois, sans ce traité et sans le concours des papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des évêchés, et de tant d'autres bénéfices? Eussent-ils trouvé sur-tout autant de facilité à mettre en commende tant de riches abbayes? Si Louis XIV, l'un des plus absolus et des plus clairvoyans d'entre eux, y eût vu jour, il est à présumer que le concordat, qui a ses charges aussi-bien que ses avantages, ne subsisterait plus.

Innocent XI fut apparemment plus sensible aux traits suivans, bien capables en effet de blesser un pape jusqu'au vif. Chose étrange, dit encore l'avocat général, qu'un pape dont le soin principal de-

vrait être de conserver la pureté de la foi, et d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'ait pas cessé, depuis qu'il est assis sur la chaire de saint Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étaient déclarés publiquement disciples de Jansénius, dont ses prédécesseurs ont condamné la doctrine ! Il les a comblés de ses grâces, il a fait leur éloge, il s'est déclaré leur protecteur; et cette faction dangereuse qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques et séculières qui ne lui étaient pas favorables, érige aujourd'hui des autels au pape, parce qu'il appuie et fomente leur cabale, qui aurait de nouveau troublé la paix de l'église, si la prévoyance et les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le défenseur et le bouclier de la foi, n'en avait arrêté le cours. Ce reproche sanglant fut suivi d'un autre de même nature; savoir, que ce pape, au lieu de s'appliquer à étouffer le quiétisme dès sa naissance, demeurait à cet égard dans une espèce de léthargie, souffrait à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, et ne permettait pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du roi fussent reçus appelans de la bulle en question, et que sa majesté fût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre fin aux desordres que produisait la vacance des évêchés, et de défendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome; sur quoi le parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui fut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, sur-tout parmi ceux qu'Innocent XI honorait de sa protection, si l'on en croit l'avocat général. L'un d'entre eux vraisemblablement, dans un écrit français (1), soutient qu'appeler d'une bulle pontificale au futur concile, c'est une illusion manifeste, et une rebellion semblable à celle de Luther et de

(1) Justification de la bulle d'Innocent XI.

Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui; mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeler au concile contre une constitution dogmatique reçue du corps des pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire, puisque c'est exactement la même chose que si on appelait du concile au concile, l'autorité de l'église universelle étant la même en tout temps et en toute rencontre. Il est encore vrai qu'avant ces derniers temps, il était inoui qu'on eût interjetté aucun appel semblable. Mais la bulle d'Innocent XI n'avait pour objet qu'une affaire temporelle; et il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être catholique, quoiqu'au fond les princes aient d'autres moyens plus canoniques sans doute, et non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la cour de Rome contre les droits naturels de leur couronne.

La rigueur, quand elle est superflue, ne marque et ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fut chagriné à son tour. Dans la situation où se trouvait la France, en butte à toutes les puissances germaniques, et à bien d'autres, il était du plus grand intérêt pour elle de faire placer le cardinal de Furstemberg qui lui était dévoué, sur le siége électoral de Cologne. Pour y réussir, le roi avait besoin du saint père, qu'il ne craignait pas moins de voir à la tête des puissances liguées contre lui; aussi fit-il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable sa querelle avec ce pontife: mais tout fût inutile. Il envoya au pape une personne de confiance, et le pape ne voulut ni la voir, ni l'entendre; il lui écrivit de sa propre main, et le pape rejeta la lettre sans la vouloir lire. Le roi se plaignit avec menaces de l'injure qui lui était faite, et des préventions opiniâtres du pontife, à la partialité duquel il attribuait les mouvemens qui se faisaient alors en Angleterre au préjudice de l'église, aussi-bien que de Jacques II. Innocent se moqua, et de ces plaintes, et de ces menaces, dont il craignait

peu les suites, vu la disposition où il n'ignorait pas qu'étaient la plupart des puissances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot, il fut invinciblement contraire au cardinal de Furstemberg, qui manqua ainsi l'archevêché de Trèves.

Les protestans, aussi-bien que les catholiques, ont publié qu'Innocent XI ne pouvait ni mieux se venger que par là du roi de France, ni faire plus de tort à son propre siége. En effet, si la nomination du cardinal de Furstemberg, homme de tête et de mérite, avait eu lieu, les princes d'Allemagne ne se seraient pas déclarés si facilement, ou du moins si généralement contre Louis XIV, et le stadhouder n'aurait osé dégarnir son pays de troupes, pour son expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des protestans a voulu qu'en 1688, le siége de Rome fût occupé par un pape, ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop abandonné à la roideur de son caractère, pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions particulières. Il est certain qu'Innocent XI fut surpris ; qu'il ne prévit point les conséquences tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'était pas habile, il était assurément homme de bien ; mais par là même d'autant plus facile à surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, et se saisit du comtat, après que le procureur général eut appelé au concile universel de ce que le pape pourrait faire au préjudice du roi et des droits de sa couronne. L'archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des évêques qui se trouvaient dans la capitale, puis dans une autre des curés, et dans une troisième des chefs de chapitres, et des supérieurs de communautés ; survint encore un appel de l'université, en conséquence d'un discours que lui fit le procureur général. Ces mouvemens et ces fermentations causèrent autant d'alarmes aux zélateurs sincères de l'unité sainte, que d'espoir et de joie à ceux qui ne respiraient que le schisme. Il y avait tout à craindre, en effet, sous

un prince aussi ferme que Louis XIV, si la religion ne l'eût emporté sur tous les autres sentimens: mais il rassura les fidèles, en déclarant avec la franchise qu'on lui connaissait, et dans les formes les plus authentiques, qu'il n'entendait point donner atteinte à l'autorité spirituelle et divine du souverain pontife, ni se soustraire à la religieuse obéissance qui était due au vicaire de Jesus-Christ. Indépendamment de sa foi pure et inébranlable, il avait trop de sens et les vues trop justes, pour se livrer à une vengeance qui aurait encore été plus funeste à lui et à son royaume, qu'à Rome et au pontife romain.

Cependant comme les princes les mieux intentionnés sont souvent entraînés, par le cours des affaires et des intrigues, beaucoup plus loin qu'ils ne prétendaient d'abord, la Providence mit fin à ce violent et périlleux démêlé, en retirant du monde, l'année suivante 1689, le pontife qui ne s'était prêté à aucun moyen d'accommodement. Innocent XI mourut le 12 d'Août, dans la soixante-dix-septième année de son âge, et la treizième de son pontificat, durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber un homme de bien qui a plus d'esprit que de savoir, plus d'activité que de discernement, autant d'inhabilité à placer sa confiance, que de répugnance à la révoquer, avec une roideur inflexible dans le caractère, et une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu dans l'exécution de tout ce qu'il a une fois résolu.

S'il n'est point de pape aussi estimable que celui-ci pour les novateurs de son siècle, c'est qu'il est naturel de régler son estime sur son intérêt Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII, irréprochable dans ses moeurs, ainsi que des autres papes qui les ont condamnés, et point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI, qui n'a publié aucune bulle contre eux. Ce n'est pas toutefois qu'il approuvât leur doctrine; la censure qu'il a faite de leur nouveau testament de Mons, et de plusieurs autres productions de même espèce, en est une preuve qui n'en demande point d'autre; mais

ils avaient enfin trouvé le secret d'échapper à son zèle, en gagnant quelques personnes qui avaient surpris sa confiance. Ils veulent même persuader qu'il ne tint qu'au docteur Arnaud d'être fait cardinal, et que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avait ce pontife. Quoi qu'il en soit de ce fait, qui n'intéresse que la personne d'un pape, et non pas l'église, c'eût été une chose curieuse de voir conférer la pourpre au plus ardent sectateur des opinions, tant de fois déclarées hérétiques par les papes, ainsi que par les évêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait qui rendît son pontificat plus célèbre : mais quel genre de célébrité !

Le cardinal Ottoboni, Vénitien, fut donné pour successeur à ce pape le 6 d'Octobre 1689, et prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires qui l'accusent d'avoir tiré trois millions de France pour acheter les voix du conclave (1). Il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, le toucha tout autrement que l'éloquence du bon père Recanati, capucin, qui se tuait à leur prêcher une impartiale droiture. Il paraît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt dans ces rêveries, dont le plat auteur ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Quoique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, et qu'il eût même rendu le comtat, afin de parvenir à la paix avec le saint siége, le nouveau pape condamna les quatre fameux articles du clergé de France, et, comme son prédécesseur, il refusa obstinément des bulles aux prélats qui avaient été de l'assemblée de 1682.

Le pape Alexandre condamna aussi l'erreur du péché philosophique, c'est-à-dire, l'opinion de ceux qui soutiendraient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumières

---

(1) Guerre d'Esp. de Bav. et de Flandres, ou Mém. du marquis d'***

de la conscience, et qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entièrement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avait dénoncé au saint siége, comme tiré d'une thèse soutenue au collége des Jésuites de Dijon, et avec sa bienveillance accoutumée pour ces pères, comme un point capital de la doctrine des Jésuites; encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la thèse avait été soutenue, lorsque cet acte obscur était tombé dans l'oubli, et que personne n'y pensait plus. L'auteur de la thèse, il est vrai, s'était exprimé d'une manière inexacte ou insuffisante, usant de termes qui semblaient assurer, comme une chose positive et absolue, ce qu'il n'entendait que dans le sens conditionnel, c'est-à-dire, que s'il se commettait des péchés purement philosophiques, ils ne seraient point des offenses de Dieu, mais qu'il était impossible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'était alors la manie des écoles de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille inconvéniens. Du reste, ce théologien montra par les cahiers d'où la thèse dénoncée avait été prise, que loin d'enseigner qu'il y eût effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne fût pas offensé, il avait réfuté cette proposition comme une erreur pernicieuse.

Sa compagnie fit voir d'ailleurs, non-seulement que l'erreur du péché philosophique n'avait jamais été enseignée par aucun de ses auteurs, mais qu'elle ne pouvait être l'erreur de la société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, la plupart de ses théologiens posent pour un fait constant, qu'il n'est point de barbares si sauvages et si bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une manière invincible. Si quelques autres admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides, ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'enfer, il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les

lumières de la raison et la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude et les endurcis, sont encore moins excusables que les barbares, parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand ils pèchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste, et par conséquent il ne saurait empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud et ses aboyeurs n'en continuèrent pas moins leur vacarme. Tandis que lui-même combattait en prose le fantôme qu'il s'était forgé, tel qu'il le lui fallait pour en tirer avantage, de petits poëtes gagés glapissaient en rimes et en chansons. Les laquais, les cuisinières, les crocheteurs les répétaient dans les rues et dans les carrefours, contribuant en leur manière au triomphe du grave augustinien, à qui, pour en revenir au ton sérieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprit des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine et la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus mal-adroit dans sa fougue, c'est qu'en dénonçant une hérésie chimérique, il en établit de réelles et de manifestes (1). Il qualifia d'erreur la contradictoire de l'assertion capitale de Calvin et de Jansénius, tout anathématisés qu'avaient déjà été ses propres écrits à ce sujet ; savoir, que Dieu ne fait jamais de commandemens aux hommes, sans leur donner le pouvoir de les accomplir, et qu'il y aurait de l'injustice à les punir pour des fautes qu'il leur serait impossible d'éviter.

Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leur tour, ou plutôt la dénonciation qui s'était faite contre eux quatorze ans auparavant, fut enfin justifiée, en 1690, par une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuaient à répandre. Pour remettre le lecteur sur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de

(1) Lettre à l'auteur du libel. intit. Nouv. Hérésie.

plus haut. Dès le pontificat de Clément X, l'archevêque de Malines, et d'autres catholiques des Pays-Bas, avaient député vers ce pape pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions causaient dans l'université de Louvain. Clément X étant mort peu après l'arrivée des députés, les prétendus augustiniens pensèrent alors à se défendre, pleins d'espoir dans les protecteurs qu'ils se flattaient de trouver auprès de son successeur Innocent : mais comme il leur importait d'abord de marcher par des voies détournées, ils dressèrent une contre-batterie pour mettre leurs agresseurs eux-mêmes sur la défensive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propositions en matière de morale, et en demandèrent la condamnation. Leur stratagème était si visible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on l'a vu en son lieu, le confesseur du nouveau pape dit sans ménagement : Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amène ici pour rendre suspecte la juste plainte des docteurs orthodoxes. Ils réussirent néanmoins à faire censurer soixante-cinq de ces propositions avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avait peu, et peut-être point du tout qui eussent jamais été enseignées dans aucune école.

Cependant le commissaire autorisé de la procuration de plus de cinquante des principaux docteurs séculiers et réguliers des Pays-Bas, présenta la liste de trente-une propositions dénoncées par les catholiques à Innocent lui-même, qui nomma quatre théologiens pour examiner, avant toute chose, si elles n'avaient point été fabriquées, ou du moins falsifiées L'inconvénient où il venait de tomber lui faisait craindre un désagrément semblable. Les livres et les thèses d'où l'on avait extrait ces propositions, furent produits ; les théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur sentiment au saint père, et au sacré collége. On fit l'examen qui doit diriger la qualification, et la qualification même se commença : mais tout cela se fit avec une lenteur qui,

qui, jointe aux affaires occasionnées, entr'autres choses, par la condamnation du quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différens écrivains du parti, savoir qu'Innocent XI s'était toujours opposé à la publication de la censure qui avait été portée plusieurs années avant sa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondemens que leur parole !

Alexandre VIII avait été l'un des juges lorsqu'il n'était que cardinal, et il savait parfaitement les avis des théologiens, qui tous allaient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de saint Augustin. Ainsi la censure suivit de près son exaltation. Le pape y proscrit les trente-une propositions, comme scandaleuses, schismatiques et hérétiques respectivement, avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, et réservée au saint siége. Parmi ces propositions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux suites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur, et à la sainteté même de Jesus-Christ; à la grâce suffisante, au baptême, à l'ordre de la pénitence, à l'usage de la communion, à l'absolution reçue des religieux mendians, au culte de la sainte Vierge, aux justes bornes de l'autorité de saint Augustin, et à la bulle *In eminenti* donnée par Urbain VIII contre Jansénius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'instruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la première proposition, que pour démériter, il suffit de la liberté par laquelle le péché a été libre dans sa cause, c'est-à-dire, dans la volonté d'Adam, ceux qui veulent, selon la seconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en a une, n'excuse pas de péché mortel, et selon la troisième, qu'il ne soit pas permis de suivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le sont véritablement; que le Sauveur, c'est la quatrième, la cinquième

et la sixième, s'est immolé pour les seuls fidèles; en sorte que la volonté des autres hommes est destituée de toute grâce suffisante. A quoi l'auteur de cette assertion, mettant par l'ironie le comble à l'impiété, ajoute que cette grâce est plus pernicieuse qu'utile, et que loin de la demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la septième, et les suivantes jusqu'à la quinzième, il est dit que tout acte de la volonté fait avec délibération, est, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde; d'où il suit qu'un infidèle pèche dans toutes ses actions; que c'est un péché nouveau de ne haïr le péché que pour sa laideur; qu'il y a même du mal à le détester, et à faire le bien dans la seule vue de gagner le ciel; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opère par la charité, est un péché véritable.

La seizième proposition censurée, porte que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple règlement de discipline ecclésiastique, mais une ordonnance de Jesus-Christ fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin dans la dix-septième et la dix-huitième : on y dit que la pratique d'absoudre aussitôt après la confession, renverse l'ordre de la pénitence, et que l'église tient pour un abus la coutume moderne concernant l'administration de ce sacrement. La dix-neuvième portant atteinte jusqu'à la grâce du baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute sa vie pour le péché originel. La vingtième et la vingt-unième invitant à calomnier des corps entiers de religieux, portent que les confessions qu'on leur fait sont invalides, ou même sacriléges, et qu'on a droit de soupçonner ceux qui vivent d'aumône, d'imposer des pénitences trop légères, en vue des secours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt-deuxième et la vingt-troisième, il faut regarder comme des sacriléges ceux qui prétendent avoir droit à la communion avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée à leurs fautes, et on doit l'interdire à ceux

qui n'ont pas encore un amour de Dieu sans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquième et la vingt-sixième, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a si souvent expérimenté, que les ennemis de la foi d'un Dieu fait homme, le sont toujours de sa mère. On ne rougit pas d'y avancer que les louanges données communément à Marie, sont vaines : mais ces blasphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la mère, s'étend à la personne même du fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de sa purification, marque non-seulement qu'elle avait besoin d'être purifiée, mais, ô comble de l'étourdissement ou de l'irréligion! que son fils, que le saint des saints avait eu part à la tache qu'elle avait contractée. La trentième proposition établit pour principe, que quand une doctrine est clairement établie dans saint Augustin, on la peut soutenir sans égard à aucune bulle des papes. La trente-unième enfin assure que la bulle *In eminenti* est subreptice.

Nous passons sous silence quelques autres de ces propositions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe spécialement de reconnaître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuaient pas seulement à professer et à répandre les erreurs condamnées dans Jansénius, mais qui renchérissaient sur elles par des excès qu'on ne croirait point, si on ne les avait pas sous les yeux. C'est avec cette bonne foi qu'ils ne cessaient de crier que le jansénisme était une chimère, et que les foudres du Vatican ne tombaient que sur un fantôme. Rome s'était assurée avec toute la circonspection que demandaient les circonstances, que les trente-une propositions étaient extraites fidellement de leurs écrits. On en lisait, et l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné sous le titre baroque de *Pentalogus Diaphoricus*.

Du reste, la chaleur avec laquelle ils les défendirent, et leurs emportemens contre le décret qui les condamnait, prouvèrent jusqu'à la démonstration

qu'ils en étaient les auteurs. C'est le scandale de la cour de Rome, dit le P. Gerberon en parlant de ce décret, c'est la honte du saint office, et la confusion du pontificat d'Alexandre VIII (1). C'est le triomphe des docteurs relâchés, ajoute le fameux bachelier Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces décisions de la grâce suffisante, et qu'il n'est personne du bon parti à Douay qui n'en ait été surpris. Etrange catastrophe, s'écrie un autre de ces déclameurs, étrange catastrophe! Lorsque nous nous flattions que Rome favorisait le parti de la vérité et de la justice, un foudre sorti du Vatican venait fondre sur nous, s'il ne s'était heureusement éclaté contre les Alpes. Quel scandale et quelle frayeur pour de jeunes gens non encore accoutumés à de pareils tonnerres! Tout le bon parti est dans une consternation incroyable. En effet, le chagrin du parti alla jusqu'à regarder le pape comme un excommunié. Vous n'êtes pas le seul, dit du Vaucel, sous le nom de Valloni, dans une lettre au père Quesnel (2), vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits pour lui à Saint-Pierre, et je ne saurais me souvenir de lui à l'autel.

La désolation fut grande, sur-tout dans les Pays-Bas, où les principaux tenans français du parti s'étaient choisi un refuge. Elle n'y était cependant pas générale. Ce fut au contraire dans ces conjonctures que l'université de Douay révoqua, ou du moins corrigea la censure qu'elle avait faite autrefois, de concert avec celle de Louvain, contre les sentimens du père Lessius, sur la grâce et la liberté (3). Elle voyait avec douleur tirer de cette censure des conséquences contraires aux dernières décisions de l'église, quand le père Quesnel voulant ranimer entre

---

(1) Crit. des préjugés de Jurieu, 2 entretien d'un abbé et d'un jésuite. Lettre au faux Arn. du 1 Février 1691. Ibid. lettre du 2 Février 1691. (2) Lettre du 17 Mars 1691. (3) Epist. Decani S. F. Th. Duac. ad Fulgent. p. 36. Veritas et Æquitas propugnat. p. 22.

la faculté et les Jésuites une animosité qui ne pouvait être avantageuse qu'à sa secte, publia, sous le nom du bachelier Gery, l'apologie historique des deux censures de Douay et de Louvain. Les docteurs de Douay, qui pénétrèrent sans peine les vues de l'apologiste, condamnèrent d'abord son ouvrage par un décret de toute la faculté.

Cette école ensuite, par une droiture et une générosité rare dans les corps savans, résolut de fermer à jamais la bouche aux novateurs, qui opposaient son ancienne censure à l'aversion qu'elle témoignait de leurs nouveautés (1). Après avoir observé qu'ils en inféraient que les justes même n'ont pas le pouvoir d'observer tous les préceptes, que Jesus-Christ est mort pour les prédestinés seuls, et qu'il n'y a point d'autre grâce pour l'état présent que la grâce efficace. Pourquoi, dit-elle (2), s'attacher opiniâtrément à une censure, d'où l'on infère clairement des dogmes si horribles? Il y a bien des choses à corriger dans cette pièce, depuis la première assertion jusqu'à la vingtième, sur la possibilité des commandemens, sur la prière et la mort de Jesus-Christ, sur la volonté qu'a Dieu de sauver les hommes. Que nos anciens aient erré, ou parlé avec peu de circonspection, c'est le propre de l'humanité: ils cherchaient dans la simplicité de leurs cœurs des vérités qui n'étaient pas encore développées, et ils étaient disposés à se départir de leurs sentimens aussitôt que le saint siége les aurait proscrits.

On alléguait à cette faculté, qu'Estius et Sylvius, deux de ses plus célèbres docteurs, avaient tenu la doctrine qu'établissait la censure: mais cette sage école, loin de canoniser les égaremens de ceux même de ses membres qui lui avaient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs, en excusant leur personne. Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius et de Sylvius,

(1) Decret. Facult. Duac. adv. Apol. D. Gery, die 21 Januar. 1690. (2) Censura Facult. Duac. 22 Augusti 1722.

des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Aussi l'un des plus habiles docteurs de Louvain, poursuit-elle, le savant Steyaert avertit le public, qu'il faut lire Estius avec précaution; et c'est pareillement l'avis de tous les théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoute-t-elle, comme il a survécu à Jansénius, il a donné des preuves, et de son aversion pour les nouveautés de cet évêque, et de son zèle pour la pureté de la foi. Entr'autres monnmens de sa soumission sincère aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collégues une lettre très-forte, adressée à l'archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansénius; sur quoi les théologiens lovanistes ayant député à Douay pour y faire entendre que leur faculté ne levait l'étendard que pour la défense de saint Augustin, il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius: Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, et nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du saint siége, et nous sommes déterminés à combattre pour elle jusqu'au dernier soupir. Cependant, disent encore les docteurs de Douay, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du jansénisme, il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures, et qui ont besoin d'être corrigées.

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il fut élu pape, n'avait pas occupé le siége apostolique seize mois entiers, quand il mourut le premier jour de Février 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avait ôtée, au moins par son exemple, le pape Innocent XI, qui, du reste, avait trouvé des obstacles insurmontables à la publication d'une bulle qui l'abolissait dans les formes canoniques: mais le pieux et zélé cardinal Pignatelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succéda au pape Alexandre le 12 Juillet 1691, exécuta heureusement, dès l'année suivante, le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes et pures, il fit souscrire

par tout le sacré collége une bulle authentique qui ôtait toute distinction extraordinaire aux neveux des papes, avec obligation aux cardinaux présens et futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, et à tout pape d'en faire de même. Fidèle à ses principes durant tout son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appelait pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avaient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avait toujours joui d'une haute réputation de vertu; et les Romains firent de grandes réjouissances aussitôt qu'ils apprirent son élection; sur quoi le vallon français, l'abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisait toujours à Rome les affaires des jansénistes, s'égaya lui et ses amis à sa manière accoutumée. Le lendemain de l'élection, il écrivit en France (1), qu'on disait à Rome, sans doute parmi les plaisans du parti, que l'infaillibilité se trouvait dans la marmite; faisant une fade allusion à des espèces de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'est pas difficile de reconnaître ici le ton du blasphémateur Fra-Paolo, qui faisait porter de Rome à Trente le Saint-Esprit en valise. L'austère Quesnel trouva néanmoins cette saillie, sinon grave ou fine, au moins innocente et tout-à-fait réjouissante (2).

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avait encore dans l'université de Douay quelques membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proscrites, continuaient à les inspirer aux jeunes étudians: mais ils procédaient avec beaucoup de circonspection, et ne cessaient pas de publier que le jansénisme était un fantôme, et n'existait que dans les cerveaux blessés (3). Un docteur de Douay, dans la vue de les démasquer aux yeux du public, usa du stratagème suivant, qu'on ne saurait néanmoins excuser de supercherie: mais la Providence eut des

(1) Causa Quesn. art. 14, q. 2. (2) Anatom. de la Sentence contre le P. Quesn. p. 261. (3) Mém. du P. d'Avrigni, t. III, p. 351 et suiv.

vues utiles à l'église, en permettant ces effets d'un zèle peu réglé. Ce docteur écrivit à l'abbé de Ligny, célèbre à jamais par cette aventure, une lettre signée précisément A. A. Ni l'écriture, ni le cachet d'Antoine Arnaud, qu'on voulait néanmoins désigner par ces lettres initiales de son nom, n'étaient contrefaits. En un mot, le piége était si visible, qu'il n'y avait qu'un homme trahi par sa vanité qui pût y être pris: mais Ligny, jeune, inconsidéré, prévenu de son mérite, sensible aux louanges, et fort crédule sur cet article, ne pouvait qu'être la dupe de ceux qui l'attaqueraient par cet endroit. D'ailleurs il jouissait dans le parti d'une considération fort extraordinaire pour un simple bachelier, et il ne désirait rien plus passionnément que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du personnage A. A. ne pouvait être ni plus flatteuse, ni plus tendre. Il appelait le bachelier, son cher fils, et le félicitait sur son zèle à défendre la bonne doctrine.

On croit aisément ce qu'on souhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux que d'être recherché par un chef de parti qui tenait depuis si long-temps contre toutes les puissances, ne douta point que la signature A. A. ne fût celle du fameux Antoine Arnaud retiré depuis dix ans dans les Pays-Bas. Cette pensée absorba toutes les autres; il n'envisagea que la distinction qu'on faisait de lui, et le rôle important qu'elle allait lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avait d'abord douté s'il répondrait a *cette maudite lettre*, et qu'il avait eu quelque soupçon de ce qui n'était que trop véritable. Le doute et le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avait point. Il répondit sur le champ à l'adresse qu'on lui avait donnée: sa joie, sa reconnaissance, son dévouement, sa tendresse, éclataient avec transport dans toute sa réponse.

Il fallait d'autres acteurs, avec le bachelier, pour jouer cette farce: Gilbert, Laleu, Rivette, professeurs royaux à Douay, et Malpaix, chanoine de la même ville, tous confidens de Ligny, parurent pro-

prés à monter avec lui sur la scène des dupes. L'Arnaud figuré par A. A. leur écrit; ils répondent : on réitère de part et d'autre ; l'amitié se met de la partie, la correspondance devient des plus intéressantes, et jamais commerce de lettres ne fit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maître et son ami, comme son guide et son père. L'Arnaud simulé était tout cela pour le reste des acteurs. J'ai autant de vénération, lui dit l'un d'entre eux (1), Dieu sait que je ne mens point ! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement, qu'en avait Timothée pour l'apôtre saint Paul. Je suis prêt, lui dit un autre (2), à faire et à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me travestir, à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne près ou loin de vous, comme vous le trouverez bon pour le bien de l'église. Un dévouement si parfait eût sans doute attendri le véritable Arnaud; celui qui en avait pris le masque ne fit apparemment qu'en rire : mais il voulait quelque chose de plus, et la partie était trop bien liée pour douter d'un plein succès.

Il composa une thèse telle que Port-Royal l'aurait pu dresser, et l'envoya à Douay, avec une lettre portant qu'elle avait été soutenue à Malines, dont l'archevêque, asservi aux Jésuites, voulait la faire censurer ; mais que ce prélat n'en oserait rien faire, quand il verrait le nombre et le poids des approbations qu'on ramassait en faveur de cette pièce. Ligny, à qui l'on s'était adressé, communiqua sa lettre à ses consorts, et renvoya la thèse signée d'eux et de lui-même, toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignaient de se compromettre. Ils ne manquèrent pas de motiver leur réserve : c'est qu'ils ne pouvaient pas, disaient-ils, s'expliquer d'une manière plus absolue, sans donner aux ennemis de la grâce sujet de les accuser,

(1) Lettre de Ligny, du 6 Août 1690. (2) Lettre de Gilbert, du 24 Octobre 1690.

au moins de contradiction, parce qu'ils s'étaient vus contraints de souscrire un écrit où la grâce efficace et suffisante étaient expliquées à la façon des thomistes. Véritablement ils ne pensaient pas comme cette école, dont la grâce suffisante n'était pour eux qu'une pure sottise ; mais ils jugeaient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs sentimens, et ne pas donner prise à leurs ennemis avant le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la thèse, qu'ils reconnaissaient pour très-exacte et très-orthodoxe, semblait néanmoins assez dure pour ceux qui n'étaient acccoutumés qu'au langage des écoles, il leur avait paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres, ils excusaient humblement la liberté qu'ils avaient prise de faire quelques remarques sur la thèse dont on leur demandait l'approbation.

Quoique ces lettres équivalussent à une signature pure et simple, le faux Arnau l en voulut une strictement telle, et fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la thèse. La docilité fut entière : on lui renvoya la thèse signée purement et simplement, et les signatures étaient même légalisées pardevant notaire. Elle contenait sept articles, dont voici la substance : Que la grâce efficace ne soit donnée ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le consentement de tous les théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs, et que cette grâce soit nécessaire, afin que l'homme ait un pouvoir vraiment et proprement dit de faire le bien, c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la tradition et de la doctrine des pères. Ceux qui admettent la grâce suffisante pour l'état où nous sommes, s'éloignent infiniment de la pensée de saint Augustin, qui ne reconnaît point d'autre grâce que celle qui est efficace. La grâce suffisante, au sens des thomistes, paraît moins mauvaise, parce qu'elle renferme une expression qui en exclut la suffisance, et que dans ces temps

orageux, elle est fort propre à cacher les mystères de la grâce évangélique. De ce que le péché philosophique est condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuse pas de péché. Il est conforme aux principes de saint Augustin de nier absolument que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette sorte de liberté, qui consiste dans l'indifférence de la volonté à se déterminer pour ou contre, selon qu'il lui plaît, et dans un pouvoir d'agir ou de n'agir pas, qui soit dégagé de tout empêchement. Lorsqu'il est question de l'état présent, nous rejetons la nécessité qui s'appelle de nature, et qui emporte l'immutabilité; pour ce qui est de toute autre nécessité, rien ne doit empêcher de l'admettre avec saint Augustin.

Si la doctrine de cette thèse est, comme on le voit clairement, le pur jansénisme, il était clair aussi que le jansénisme n'était pas un fantôme, puisque les dupes de Douay attestèrent eux-mêmes en mille manières, que telle était la croyance de leur parti. Outre la signature de la thèse, ils confirmèrent par des lettres multipliées la confession qu'ils y avaient faite (1). Je suis persuadé, dit Ligny, que les papes ont manqué en condamnant Jansénius. M. l'évêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande molinienne, et il n'a jamais tenu d'autre doctrine sur la grâce que celle de saint Augustin...... Les papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité, que dans la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius. Vous avez démêlé, écrivit le docteur Gilbert, la doctrine évangélique sur la grâce de Jesus-Christ, de la blessure que lui a faite Alexandre VIII par sa constitution, dont la plaie n'est pas encore bien fermée.

Il y avait un an que durait cette pièce, quand le faux Arnaud, muni de toutes les preuves qu'il avait désirées, en vint au dénouement par la scène de toutes la plus comique. Depuis quelque temps, il

(1) Lettres du 1er et du 23 Novembre 1690.

flattait son cher fils de l'espoir d'un établissement très-avantageux en France auprès d'un saint évêque, qui ne pensait, lui disait-il, qui ne parlait, qui n'écrivait que par saint Augustin. Enfin il lui manda qu'il était temps de partir ; qu'il pouvait en toute confiance envoyer ce qu'il avait de livres, de lettres et de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquait à Valenciennes, et qu'on les lui ferait tenir par une voie très-sûre chez le saint évêque. Jamais il n'y eut d'enfant plus docile ni plus simple assurément que Ligny. Il fait son paquet, l'envoie au lieu indiqué, d'où l'on eut soin de le retirer bien vîte, et il dispose tout pour son voyage. On lui mande ensuite qu'il faut partir sans délai; on lui marque sa route, et on lui recommande sur-tout de voyager commodément, puisqu'on doit le rembourser de ses frais. Comme rien ne pouvait faire plus de plaisir à ce tendre fils, que d'embrasser enfin son cher père, on l'assura qu'il le trouverait à Carcassonne, ville voisine de la terre heureuse qu'on lui promettait, et dont le nom était toujours un mystère. Le voyage était long, et le mystère encore plus suspect : mais Ligny était armé d'un courage et d'une docilité à toute épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui présentait des douceurs qui faisaient disparaître toutes les fatigues et les inquiétudes.

Il devait descendre à Carcassonne chez le doyen de la cathédrale, pour qui on lui avait donné une lettre ; et l'abbé de Valle-Dieu, c'est ainsi que son père lui avait appris qu'on le nommait dans ce pays-là, au lieu qu'il s'appelait Sainte-Croix en Flandres, et Puis-Laurent à Paris ; et son cher père, sous le nom de Valle-Dieu, devait le venir prendre chez le doyen, pour le conduire au saint évêque du voisinage, qui l'attendait avec impatience. Le bachelier fait argent de ses meubles, comme désormais inutiles, fait ses tendres adieux à ses amis, sans toutefois leur faire part de son secret, soutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douay à Carcassonne, et va débarquer, avec la même sécurité, chez le doyen de cette cathédrale. Il pré-

senta aussitôt sa lettre de créance, qui était conçue en ces termes : Monsieur, voici l'ecclésiastique qui vient de si loin au service de notre saint évêque. Pour trouver un homme de son mérite, de sa vertu et de son érudition, ce ne serait pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il est capitalement ennemi des Jésuites ; il est réformé autant qu'on puisse l'être : les cinq propositions de Jansénius le gênent peu ; il sait que ce saint prélat a été condamné par une cabale ; en un mot, c'est un homme capable de mettre tout un diocèse dans les sentimens de M. Pavillon de sainte mémoire. Donnez-lui, je vous prie, logement chez vous, et tout l'argent dont il aura besoin, jusqu'à ce que je vienne le prendre en carrosse pour le rendre à son terme. Je suis parfaitement, etc. Sainte-Croix.

On peut imaginer quelle fut la surprise du doyen, qui n'entrait pour rien dans ces jeux. Celle du pélerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin, mais un peu tard, qu'il était joué. Malgré toute sa douleur, il fallut suspendre ses larmes, et penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnait l'alerte à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domestique perfide venait de lui voler ses lettres, tous ses papiers et une partie de ses livres ; qu'il ne doutait point que ce misérable, le plus indigne des hommes, ne trahît son secret, et ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître ; qu'il leur conseillait de se cacher quelque temps, jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendrait cette aventure ; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre que dans une bastille, où l'on pourrit des années entières sans être écouté. Comme ils ne prenaient pas l'alarme assez vîte, il leur manda, par une seconde lettre, que ses premières appréhensions n'étaient que trop fondées ; que son valet s'était rendu à la cour avec ses papiers ; qu'on les avait examinés, et qu'on y trouvait des choses horribles contre la religion.

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avait pour titre : *Lettre à un docteur de Douay, sur les affaires de*

son université. Il contenait la thèse fameuse, ses approbations et les noms de ses approbateurs, avec des fragmens de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu*. Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement était pitoyable! Il fallut que celui qui l'avait tendu le levât lui-même. Quand le véritable Arnaud sut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'évêque d'Arras, au prince de Liége, et par deux lettres d'injures contre les Jésuites, qu'il accusait d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avaient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualifiait d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de Satan, d'organe du démon. Il représentait au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, et victimes de leur innocence même. Il appuyait en vain sur leur simplicité : elle était palpable; mais il n'était pas moins clair que ces théolosiens, si débonnaires et si simples, se moquaient de toutes les décisions de l'église, et tenaient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçaient au dehors de faire passer pour une chimère.

Le but que s'était proposé l'auteur de cette pièce, n'était pas simplement d'apprêter à rire, et moins encore de donner lieu aux clameurs et aux libelles. Dès que la lettre à un docteur de Douay eut été mise au jour, cette université cita ceux de ses membres dont il y était fait mention, pour savoir s'ils tombaient d'accord sur les faits qui s'y trouvaient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auraient un sens plus supportable, s'ils n'étaient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pièces en original dans les mains d'un homme sûr, qui les montra à qui les voulut voir. L'évêque d'Arras fut du nombre des curieux, et en qualité de juge de la doctrine dans son diocèse, il parut vouloir user des moyens de droit pour se saisir de ces piè-

ves; ce qui engagea l'Arnaud supposé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après lui-même, et il fut présenté au roi, qu'on avait instruit de toute l'intrigue, et qui la regardait comme un heureux stratagème de guerre. En toute autre matière que celles de religion, il n'y aurait véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, et si étourdiment tombés dans le panneau. Blâmerait-on bien fort l'homme adroit qui, par le stratagème en question, tirerait le secret d'un ennemi suspect de le vouloir assassiner? La conservation de la foi, pourrait-on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un particulier. La chose est hors de doute; mais il n'est pas moins indubitable que la foi ne doit se conserver que par les voies qui l'ont établie, sans jamais blesser l'apparence même des lois de la candeur, sans que la prudence du serpent fasse oublier jamais la simplicité de la colombe, ou prenne seulement un faux air de duplicité. Au reste, le sieur de Ligny fut remboursé des frais de son voyage et du prix de ses livres: mais quel dédommagement pour une pareille avanie!

Le roi donna ordre que tous les papiers surpris à Douay fussent communiqués aux professeurs de théologie des maisons de Sorbonne et de Navarre, afin d'examiner s'ils contenaient quelque chose qui renouvelât les erreurs condamnées par les papes Innocent X et Alexandre VII. Les dix professeurs, après une discussion d'environ deux mois, déclarèrent que ces écrits contenaient formellement la doctrine des trois premières propositions de Jansénius, et combattaient les constitutions des papes, même en terme de méchante plaisanterie, et très-injurieux (1). La peine suivit de près le jugement. Gilbert était déjà exilé à Saint-Quentin. Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, et le chanoine Malpaix à Saintes. Deux frères de Rivette, et le curé Malpaix, frère du chanoine, furent chassés du royaume. Ainsi finit cette farce am-

(1) Avis doctrinal des professeurs, du 26 Décembre 1691.

biguë, en réjouissant tout le monde, excepté ceux qui prêtaient à rire.

On entreprit dans le même temps une négociation plus sérieuse, qui eut toutefois moins d'effet. On avait tenté bien souvent, et toujours en vain, de concilier les différens de religion, et de pacifier les troubles qu'ils causaient en Allemagne. L'évêque de Neustadt, en conséquence des nouvelles délibération des diètes à ce sujet, ayant fait plusieurs démarches auprès des ministres protestans, l'empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, et appuya de son autorité le prélat médiateur. Il lui fit expédier dans le cours de cette année 1691, un rescrit qui lui donnait plein pouvoir de traiter des affaires de religion avec tous les états, communautés et particuliers de sa dépendance. Muni de cette autorisation, l'évêque travailla pendant sept mois avec Molanus, directeur des consistoires du pays d'Hanovre, qui avait été choisi parmi les théologiens protestans pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le savant évêque de Meaux dans cette négociation.

On dit qu'elle aurait pu réussir, sans les chicanes de Leibnitz, qui se mêla de cette controverse avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il est vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites, désirer sincèrement la réunion : mais quel était son plan? Il voulait qu'on commençât par se réunir conditionnellement, et qu'ensuite on convînt des dogmes de la foi. Bossuet promettait bien que sur les points de discipline, l'église userait, avec les protestans réunis, de toutes les condescendances que des enfans infirmes, et cependant soumis, pouvaient raisonnablement espérer d'une mère tendre : mais ferme sur nos principes, il voulait qu'ils reconnussent, avant toute chose, le dogme de l'infaillibilité de l'église; qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, et ce qu'elle réprouve, et en conséquence qu'ils eussent à y rappeler les articles de la confession d'Ausbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une

rétractation

rétractation formelle ; après quoi ils devaient encore s'assembler, afin de rendre le concile de Trente œcuménique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différens ne laissent-ils pas entre les deux partis ? La foi est immuable de sa nature ; l'hérésie l'est également par son opiniâtreté : comment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre ? Dans toutes les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici a été celle du temps.

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Bossuet, toutes les pièces de cette affaire : dans l'espérance, dit l'auteur, qu'on pourra quelque jour la renouer sur ce plan, et si les momens de Dieu sont venus, la terminer et la consommer. Si l'éditeur est prophète, ce sera la première prophétie de cette espèce qui soit suivie de l'accomplissement.

La Providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la catholicité de la foi romaine, contre les sectaires qui refusaient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, patriarche de Constantinople, approuva synodiquement la confession de son prédécesseur Parthenius, touchant la présence réelle de Jesus-Christ dans l'eucharistie, et condamna les écrits du logothète Jean Cariophile, qui sous prétexte de former quelques difficultés sur le mot de *transsubstantiation*, semblait établir des erreurs conformes à celles de l'ancien patriarche Cyrille Lucar. Ainsi les Grecs, malgré leur aversion pour l'église latine, rendaient-ils justice au concile de Trente, qui avait adopté ce terme sacramental. Callinique, comme on le voit, était le second patriarche de Constantinople qui s'élevait contre les nouveautés contraires au dogme de la présence réelle, sans compter les évêques des autres grands siéges de l'orient, qui marquèrent la même unanimité dans ce point de créance, tant il était profondément gravé dans le cœur de toutes les nations chrétiennes.

Dans le cours de l'année suivante 1692, le ciel ménagea un événement plus glorieux encore, et in-

comparablement plus avantageux à la véritable église de Jesus-Christ, dont l'entrée fut rendue libre à la plus nombreuse nation qui soit dans l'univers (1). Jusque là l'empire de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'ames, avait été fermé, par des lois réputées fondamentales, à toutes les religions étrangères. La religion chrétienne sur-tout était sévèrement exclue d'un empire où les puissances infernales s'appliquaient à se maintenir comme dans leur plus florissant apanage. Il y avait des exceptions tacites pour les mahométans, et pour les sectes les plus extravagantes et les plus pernicieuses : mais quoiqu'on y comptât bien de chrétiens, et même des chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétait sans cesse ; on les persécutait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et chaque jour ils se voyaient au moment d'une proscription universelle.

Ce danger devint plus prochain que jamais par la malice profonde et le haut crédit de Tcham-tein-yun, vice-roi de la province de Chekiam. C'était un fourbe consommé, qui, sous un extérieur modeste et des faux-semblans de vertu, cachait des passions violentes. Il avait acquis l'estime de l'empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parce qu'étant gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'était comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'éleverait aux premiers emplois, où il pourrait se dédommager avantageusement de ce que lui aurait coûté sa réputation. Un homme de ce caractère ne pouvait pas aimer le christianisme ; il avait d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette religion. Le trésorier général de la province ayant fait faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le vice-roi à l'inauguration de la nouvelle divinité, et à lui offrir le premier encens. Comme le vice-roi se piquait d'être de la secte des savans et des philosophes, qui est

(1) Histoire de l'édit de l'empereur Cambi en faveur du christianisme, t. III des Mémoires de la Chine.

une espèce de déisme dont l'empereur et les mandarins font profession, au lieu que l'idolâtrie est reléguée dans l'ordre populaire, il répondit d'un ton fier et railleur, qu'il ne savait point prier les dieux qui ne savaient rien donner. Je vous entends, reprit le trésorier piqué, c'est-à-dire, que vous êtes chrétien. Le vice-roi eut beau s'en défendre; on feignit de ne pas l'en croire, et on l'en railla souvent; ce qui le mit en si mauvaise humeur contre les chrétiens, qu'il résolut de les perdre.

Quand il crut son autorité bien établie, il leur suscita une persécution qui parut un effet soudain du hasard, mais qui était l'ouvrage d'une méditation profonde, et l'exécution d'un dessein concerté depuis long-temps. Les mesures en étaient d'autant plus sûres, qu'elles avaient été plus sourdes et plus détournées. Il avait de puissans appuis à la cour, et dans les provinces, les partisans du déisme et de l'athéisme, du mahométisme, de l'idolâtrie même, le devaient soutenir de leur crédit, et de leur argent s'il en était besoin. Voici comment la manœuvre s'engagea sous les apparences du hasard.

Un chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureusement querelle avec un de ses parens, qui était idolâtre. Celui-ci porta sur le champ sa plainte au gouverneur de la ville, et ne manqua point de faire à son parent un crime de sa religion. Le gouverneur animé, selon toute apparence, par les émissaires du vice-roi, rendit la cause de l'accusé commune à tous les chrétiens, traita le christianisme de secte pernicieuse par des placards imprimés; et défendit à toutes les personnes de son ressort d'en faire profession. Le père Intorcetta, jésuite sicilien, l'un des plus expérimentés missionnaires de la Chine, prévit d'abord que cette étincelle tendait à causer un embrasement général. Comme il demeurait à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernait l'une des plus florissantes églises de la mission, il en alla trouver le gouverneur de qui dépendait celui de Lingan qui se montrait intraitable, et n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire

dans son principe. La partie était liée entre tous les officiers de la province voués au vice-roi : ainsi tous les soins et les efforts du père Intorcetta ne furent pas seulement inutiles, mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane qu'on fit en même temps au père d'Alcala, religieux de saint Dominique, sous prétexte qu'il était venu de la province de Canton s'établir, sans ordre, dans celle de Chekiam. Le missionnaire jésuite se trouvait dans le même cas que le dominicain, à prendre les choses à la lettre ; sur quoi les Chinois, en mauvaise humeur, sont les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est sa haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté, qui lui fait peur, et qui est peu de son goût : mais la chicane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, et ils en pourraient faire des leçons à nos provinces les plus renommées pour ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procédure dont les raffinemens sont encore inconnus en Europe, nous n'en toucherons que ce qui servit à faire éclater la foi et la constance des confesseurs. Les pères d'Alcala et Intorcetta furent obligés de comparaître devant tous les tribunaux infidèles, et ils s'y présentèrent dans le même esprit qu'avaient autrefois comparu les apôtres devant la synagogue, c'est-à-dire, comblés de joie d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ. Le premier dessein du vice-roi était de faire abattre l'église de sa capitale, qu'il regardait comme le triomphe et le plus beau trophée du christianisme en Chine. C'était en effet la plus belle et la mieux entendue de tout l'empire. Quoique l'édifice n'en fût pas aussi grand que la mosquée principale que les mahométans avaient dans la même ville, elle était plus régulière, et beaucoup mieux ornée. Elle avait une nef, deux bas côtés et trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or et l'azur y étincelaient de toute part sur un vernis qui avait le brillant de la glace : mais ce qu'elle avait de plus précieux pour

les néophytes, et de plus irritant pour le vice-roi, c'était une suite continue de tableaux instructifs copiés sur les bons modèles d'Europe. Ils représentaient la vie de Jesus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son ascension, les mystères de la sainte Vierge, les douze apôtres, les quatre évangélistes, et les autres saints les plus célèbres, les quatre fins de l'homme, et les faits les plus remarquables tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le père Intorcetta, par la force de ses raisons, et par toutes les ressources d'une habileté peu commune, défendit si bien cet auguste monument, qu'il le préserva de tous les attentats du persécuteur. Quelque dévoués que fussent au vice-roi les officiers des tribunaux subalternes et nombreux par où l'affaire devait successivement passer, il y rencontra des répugnances ou des craintes qu'il ne put jamais vaincre. Ils trouvèrent son procédé contraire au terme des lois et aux coutumes du pays, et ne voulurent pas risquer leur fortune, pour satisfaire la passion d'un politique qui ne manquerait pas, si la cour venait à improuver cette entreprise, de se justifier personnellement en produisant leurs sentences. C'eût été en effet une audace extrême, une témérité visible, que de faire une injure de cet éclat à une religion protégée en toute rencontre par l'empereur, et spécialement de renverser, sans l'ordre exprès du tribunal des rites, une église que ce tribunal avait respectée lui-même dans les persécutions précédentes les plus animées.

Parmi les chrétiens de cette province, il y avait un médecin, nommé Tchin-tasen, qui était regardé avec raison, parmi les infidèles, comme une des colonnes de cette église. Sous prétexte de visiter les malades, il allait de maison en maison exhorter les fidèles à la constance, et distribuait aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, afin de soutenir et d'animer leur ferveur. Il fut condamné à recevoir une rude bastonnade, et à être mis ensuite à la cangue, c'est-à-dire, à être exposé en public, le cou serré entre deux ais de trois pieds

en carré, et du poids de soixante à quatre-vingts livres. Quoique cette torture soit aussi douloureuse qu'elle est infamante, un jeune homme qu'il avait tenu sur les fonts de baptême, vint se jeter à ses pieds, et le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder sa place. Quoi! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez-vous me ravir la couronne que le Seigneur me présente? A Dieu ne plaise que je vous l'abandonne! Cette faveur est trop précieuse pour moi; je sens tout le bonheur d'être jugé digne de souffrir quelque chose pour un Dieu qui a souffert infiniment davantage pour nous. Un refus si bien motivé ne fit qu'animer le jeune homme. Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue destinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre; il ne se rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagner les exécuteurs plus facilement que les juges; mais il arriva trop tard, et en marqua une inconsolable douleur. Il rencontra le confesseur de Jesus-Christ, qui, le corps tout meurtri et baigné de son sang, se faisait conduire à l'église pour y rendre ses actions de grâces au Seigneur. La joie était peinte sur son visage, et il disait à ceux qui venaient pour le consoler: Ne me plaignez pas de ce que j'ai souffert, mais bien plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi si héroïque fortifia les fidèles, et fut d'une édification merveilleuse pour les païens, dont plusieurs, et quelques-uns même d'un rang distingué, demandèrent le baptême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du persécuteur.

Cependant le père Intorcetta qui voyait la grandeur du péril que courait la religion, en informa les Jésuites qui étaient à la cour, et les pressa d'user de la faveur où ils étaient auprès de l'empereur, afin d'arrêter les entreprises d'un tyran qui ne se proposait rien de moins que d'anéantir le christianisme dans la Chine. Le père Gerbillon, un des plus renommés d'entre eux, communiqua d'abord ces tristes nouvelles au seigneur le plus considérable de

la cour, qui, tout infidèle qu'il était, l'honorait d'une amitié qui allait jusqu'à la familiarité. C'était le prince Sosan, allié de l'empereur, oncle propre de l'impératrice mère de l'héritier présomptif de la couronne, illustré d'ailleurs par les plus grands emplois; et par une exception sans exemple avant lui, il avait exercé dix années entières la charge de colao, ou de chef des conseils, la première de l'empire. Son esprit vif et brillant, son jugement solide, sa pénétration, sa prudence et son expérience, lui avaient acquis toute la confiance de l'empereur, qui le regardait comme la meilleure tête incomparablement de ses conseils, et ne faisait rien sans le consulter. Plus estimable encore par les qualités du cœur, que par celles de l'esprit, il était naturellement droit, équitable, généreux et ami parfait.

Ce qui avait le plus servi à lier le père Gerbillon avec ce prince, c'était la paix qu'ils avaient négociée ensemble entre les Chinois et les Moscovites, et dont le prince, par un procédé qui marque toute la franchise et la noblesse de son ame, attribuait entièrement le succès tant au père Gerbillon qu'au père Pereïra, qui lui était associé. Rien n'étonna plus la France que ce qu'y écrivirent alors de Chine les missionnaires français, que cet empire et celui de Russie étaient limitrophes, et actuellement en guerre. Aussi rien ne fut-il plus extraordinaire que les conquêtes des Moscovites aux extrémités de l'Asie dans le cours du siècle dernier. Voici comment les choses se passèrent.

Quelques Sibériens s'avancèrent jusqu'en Moscovie, sous le règne de Théodore, le second des grands ducs qualifiés de czars, pour y vendre des peaux de martres, appelées zibelines, du nom de leur pays. Comme ces pelleteries, plus belles que tout ce qu'on avait encore vu dans cette espèce, et communes dans ces vastes déserts, offraient une branche précieuse de commerce, Boris, premier ministre, qui avait de grandes vues, et qui pensait dès-lors à monter sur le trône, comme il y réussit par la suite, envoya des ambassadeurs aux Sibériens, pour les

inviter à faire alliance avec les Moscovites. Ces ambassadeurs ramenèrent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avaient jamais eu d'habitation fixe, ni presque d'autre société qu'avec les animaux de leurs déserts. Enchantés de la grandeur de Moscou, de la magnificence de la cour, et du bon accueil qu'on eut soin de leur faire, ils reçurent avec actions de grâces la proposition qu'on leur fit de ne plus former qu'un seul et même peuple avec les Moscovites, et de reconnaître l'empereur de Moscovie pour leur empereur et leur défenseur commun. Les récits pompeux qu'ils firent ensuite à leurs compatriotes, les présens qu'ils leur rapportaient, et les assurances qu'on leur donnait d'une puissante protection, les déterminèrent sans peine à ratifier le traité.

Unis de la sorte avec les Sibériens, les Moscovites parcoururent les terres immenses qui sont comprises sous le nom de grande Tartarie, avancèrent toujours sur la même ligne d'occident en orient, déclinant un peu vers le midi, bâtirent de distance en distance des villes ou des forts sur les principales rivières et dans les gorges des montagnes, afin de s'assurer des passages, et parvinrent jusqu'aux frontières des Tartares orientaux, c'est-à-dire, des Manchéous, qui s'étaient rendus maîtres de la Chine. Ils n'avaient trouvé aucune opposition de la part des Tartares occidentaux, peu jaloux de quelques places éparses dans les vagues espaces où ils sont toujours errans; ils étaient charmés au contraire des caresses qu'on ne cessait de leur faire, et de mille commodités nouvelles qu'ils trouvaient pour la vie. Mais les Orientaux autrement disciplinés, et sujets des empereurs qu'ils avaient donnés à la Chine, trouvèrent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts sur leurs terres, et ils s'opposèrent de vive force à ces entreprises. Ils rasèrent jusqu'à deux fois l'une de ces forteresses, que les Moscovites rétablirent pour la troisième fois, et munirent si bien enfin, qu'ils la crurent hors d'insulte. Les Manchéous et les Chinois réunis l'assiégèrent de

nouveau : mais l'artillerie européenne, tout autrement servie que la leur, rendit long-temps leurs efforts inutiles, et fit douter même que toute leur persévérance eût un meilleur succès. Leur souverain craignait d'ailleurs que les Russes ne vinssent à soulever contre lui les Tartares occidentaux ses plus redoutables ennemis, et que joignant leurs forces, ils ne fissent une irruption, et peut-être une seconde révolution dans la Chine. D'ailleurs ils furent bientôt las d'une guerre qui les tirait de la vie molle que le Chinois a aimée de tout temps, et que le Manchéou lui-même commençait à goûter. D'un autre côté, cette guerre était fort à charge aux Moscovites, qu'elle obligeait d'entretenir une armée dans les déserts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc question de la paix, et l'on fit savoir à l'empereur de la Chine, que le czar envoyait pour cela ses plénipotentiaires à Selingue, ville appartenante aux Russes, à quatre cents cinquante lieues de Pékin. Le lieu des conférences fut ensuite assigné, de concert entre les deux couronnes, à Nipchou, autre place russe, qui abrégeait de cent cinquante lieues la route des plénipotentiaires chinois. L'ambassade de cette nation fut d'une magnificence inouie pour l'Europe. Outre les cinq plénipotentiaires, dont l'oncle propre de l'empereur, et le prince Sosan, oncle de l'impératrice, étaient les chefs, il y avait cent cinquante mandarins des plus considérables, avec une suite de plus de dix mille personnes. Comme les Moscovites avaient mis en latin leurs lettres à l'empereur, il voulut que les pères Gerbillon et Pereïra, habiles en cette langue, et d'ailleurs façonnés aux mœurs européennes, fussent encore de l'ambassade, et il les revêtit de la qualité de mandarins, afin de les rendre plus respectables aux Russes.

Ce prince en effet ne pouvait mieux s'y prendre pour conclure la paix qu'il voulait absolument, qu'en députant ces pères pour la ménager. Les deux nations, de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'aigrirent d'abord, au lieu

de se concilier, et l'emportement alla si loin, qu'on se canonna. On était près de rompre sans retour, quand le père Gerbillon se fit fort de regagner les Moscovites, si on lui permettait de passer dans leur camp. On y consentit : il demeura quelques jours parmi eux, et leur fit connaître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortins bâtis dans un désert, c'était le précieux commerce de la Chine, qui apporterait dans leur patrie l'abondance et les richesses de tout l'orient; que la paix d'ailleurs leur était nécessaire, afin de consolider leurs établissemens dans la Tartarie, où ils voyaient bien qu'il ne leur serait pas facile de se maintenir, si l'empereur de la Chine tombait auparavant sur eux avec toutes ses forces. Ces raisons étaient sensibles; les Moscovites les goûtèrent, signèrent le traité, et les deux nations se trouvèrent également satisfaites. La droiture vraiment magnanime du prince Sosan, fit tout l'honneur du succès aux missionnaires. Il devint le protecteur déclaré de la religion qu'ils prêchaient, et l'ami tout particulier du père Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce missionnaire contre les entreprises du vice-roi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet officier lui devait sa fortune. Cet homme, dit-il, m'a des obligations trop essentielles, pour me rien refuser de ce que je lui demanderai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu. C'est ainsi que les Chinois nomment le christianisme. Je vous réponds, ajouta-t-il, du succès de cette affaire, et je vous en donne ma parole. Il écrivit aussitôt une lettre fort pressante au vice-roi, pour l'engager à se réconcilier avec le père Intorcetta, et à réparer ce qu'il avait fait contre la religion chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le vice-roi avait poussé les choses trop loin, pour les remettre dans leur premier état, sans que son orgueil en souffrît. Il sentait d'ailleurs toute la délicatesse de cette affaire pour l'empereur lui-même, et déjà il s'en était expliqué avec ses amis. Car enfin, leur disait-il, si l'empereur se déclarait

ouvertement le protecteur de cette religion étrangère, il exciterait parmi les Chinois les plus dangereux murmures, en violant les lois fondamentales de l'état, pour approuver une religion contraire à celle des savans et des philosophes, la seule qui soit autorisée dans l'empire depuis sa fondation, sans compter les excès où peuvent se porter les lamas, les bonzes, les derviches, qui regarderaient cette distinction comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérées; il aliénerait même les Tartares ses plus fidèles sujets, qui ne pourraient que le blâmer, eux qui adorent tous les dieux sans en croire aucun, s'ils voyaient que sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se fît l'objet de la haine publique pour une affaire de religion.

Le prince revint toutefois à la charge, et adressa une seconde lettre, plus pressante que la première, à l'obstiné vice-roi. Elle n'eut point d'autre effet que de le porter à épargner le père Intorcetta personnellement, et à le laisser dans son église : mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourrait susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, et s'appliqua malignement à la compliquer de telle manière par les formalités de la procédure, qu'il devint comme impossible de la débrouiller.

Il ne restait plus qu'une voie pour sauver le christianisme, savoir le recours immédiat à l'empereur, qui à la vérité ne parlait de l'évangile qu'avec la plus haute estime, mais qui avait lui-même bien des ménagemens politiques à observer. Souvent les Jésuites de Pékin avaient réclamé sa protection contre les avanies soudaines que les chrétiens avaient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées. Il les avait toujours écoutés favorablement; mais par cette raison là même, ils craignaient qu'il ne se rebutât enfin de leurs importunités, sur-tout dans une affaire entreprise et conduite avec art et méthode, sous les auspices de la loi, et dans toutes les formes légales. Comme il s'agissait néanmoins du sort entier de l'évangile dans l'empire, ils crurent devoir tout

risquer, après avoir imploré le secours du ciel, et pris d'ailleurs toutes les précautions que demandait une démarche si critique. La première fut de communiquer leur dessein au prince Sosan, qui, sans consulter autre chose que sa générosité, et sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution, en les assurant qu'il les servirait de tout son crédit, qu'ils pouvaient compter sur lui comme sur un ami à toute épreuve.

Les Jésuites qui se trouvaient à Pékin, et que l'empereur honorait en toute rencontre des témoignages de sa bienveillance, allèrent tous ensemble au palais, firent un récit fidèle de tout ce qui s'était passé dans la province de Chekiam, et se jettèrent aux genoux de l'empereur, en le conjurant, les larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations continuelles que leur attiraient les anciennes défenses d'exercer la religion chrétienne. Si l'on fait toujours un crime à vos sujets, lui dirent-ils, d'embrasser le christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre empire. Votre majesté sait parfaitement que nous n'avons quitté l'Europe, abandonné nos proches et nos amis, renoncé à nos biens et à toute espérance de fortune, que dans la vue de faire connoître Jesus-Christ jusqu'aux extrémités du monde. Il est vrai que les faveurs éclatantes dont un si grand prince nous comble sans cesse, surpassent infiniment les faibles services que nous pouvons lui rendre; mais engagés, comme nous le sommes par notre profession, à ne rechercher ni les biens, ni les honneurs de ce monde, le seul avantage qui puisse nous flatter, et que nous demandons uniquement, c'est que votre majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'évangile de l'annoncer dans tout son empire, et à ses sujets de l'embrasser en toute liberté.

L'empereur leur offrit d'abord d'appaiser par des ordres secrets la persécution de Chekiam. Les pères, après avoir témoigné leur vive reconnaissance, ajoutèrent néanmoins que cette persécution avait

eu trop d'éclat, et causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le prince fût choqué de la liberté de ces propos, soit qu'il fût gêné par des considérations politiques, il parut mécontent, et les laissa sans réponse : mais il aimait véritablement ces pères, qui l'avaient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa minorité, qui lui donnaient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menait dans tous ses voyages, et qu'il traitait avec une affabilité sans exemple parmi les souverains de l'Asie, et principalement de la Chine. Il les fit rappeler dès le lendemain, et leur dit de se bien consulter, de voir ce qui leur était le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui leur avait été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir ce qu'ils prétendaient eux-mêmes. Le pas était glissant, et si la démarche ne réussissait point, les suites en devaient être terribles : mais l'empereur étoit bien disposé, et ce jour-là même il leur envoya différens mets de sa table ; ce qui est une des plus grandes faveurs que puissent faire ces princes aux personnes même de la première distinction.

Ils se rappellèrent aussi toute l'estime qu'il avait foncièrement pour la religion chrétienne, et que s'étant doutés, avant ceci, qu'il ne refusait de la protéger ouvertement que parce qu'il la croyait absolument étrangère à la Chine, et n'imaginait pas qu'elle y eût été jamais établie, il leur avait paru singulièrement frappé quand ils lui avaient parlé du monument trouvé en 1625 dans la province de Chensi. Il apparaissait par là que l'évangile avait été porté à la Chine depuis plus de mille ans ; que plusieurs empereurs s'étaient appliqués autrefois à l'y faire fleurir, et qu'ils avaient élevé des temples au vrai Dieu dans la plupart des provinces. Or, il s'était assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils étaient consignés, et que l'on conservait dans un temple de Signafou, capitale du Chensi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme ; et par la grandeur même de leur confiance, aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'empereur, ils le supplièrent d'appuyer leur demande lui-même auprès du tribunal des rites, qui leur était peu favorable. Sans accuser le vice-roi de Chekiam, ni se plaindre de personne, ils demandaient que la qualité de chrétien ne fût pas un titre pour être persécuté ni maltraité ; que la religion chrétienne n'enseignant rien qui fût contraire à la saine raison, ni aux lois politiques ; qu'apprenant au contraire les maximes de la plus pure morale, et la pratique des plus sublimes vertus, il n'était pas juste que parmi le grand nombre des sectes tolérées dans l'empire, il n'y eût que la seule loi du vrai Dieu qui en fût proscrite ; que si l'on trouvait quelque chose à reprendre dans leur doctrine, ils s'offraient à répondre sur chaque article d'une manière à dissiper tous les doutes.

Ils portèrent d'abord cette requête à l'empereur dans l'une de ses maisons de campagne, afin qu'il eût la bonté de l'examiner en particulier, avant qu'on la lui présentât en public. Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'était pas propre à faire impression sur les mandarins ; que toutes les raisons tirées de l'excellence du christianisme les toucheraient peu, et qu'il fallait quelque chose de plus intéressant pour des Chinois, qui ne se mettent guère en peine de ce qui ne tient pas à leur propre avantage. Enfin ce prince, par une faveur incroyable, prit la peine de corriger lui-même la requête, ou plutôt de la changer entièrement, et d'y substituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rites, où, suivant l'ancien usage, elle devait être renvoyée. Les services rendus à l'état par les missionnaires, en particulier par les pères Schal et Verbiest; leurs travaux assidus pour l'avancement des sciences, et principalement des mathématiques si prisées à la Chine; la nouvelle artillerie employée avec tant de succès pour la réduction des rebelles et l'extinction

de la guerre civile ; la paix heureusement conclue à Nipchou entre la Chine et la Moscovie ; en un mot, tous les services rendus à l'empire chinois par ses missionnaires, étaient présentés dans un détail et avec une force qu'ils n'eussent jamais osé se permettre, et qui toutefois était nécessaire, comme prenant le Chinois tant par l'intérêt qui le régit, que par la reconnaissance dont il se pique.

L'affaire, si bien concertée, n'en eut pas une issue meilleure. Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, et toujours contraire à l'établissement de l'évangile, la cour des rites répondit qu'il fallait s'en tenir aux lois anciennes, et défendre aux Chinois l'exercice de la religion des Européens : mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les missionnaires, c'est que l'empereur, à qui leur air consterné apprit bientôt leur mauvais succès, leur dit que le mal était sans remède, qu'il n'y avait plus rien autre chose à faire que de prendre patience. A la Chine, le pouvoir du prince est presque sans bornes ; mais c'est un devoir capital pour lui que de se régler sur les lois : ainsi, contre son inclination et toutes ses démarches précédentes, il confirma la défense du tribunal, qui n'aurait point eu d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les missionnaires. Leur douleur fut si vive, qu'elle les jeta dans un abattement et dans une désolation qui parut aux yeux de tout le monde. L'empereur l'avait bien prévu, et n'y était rien moins qu'indifférent. Il aperçut un ministre qui était de leurs amis, et lui demanda ce que disaient les pères de ce qui s'était passé. Hélas ! seigneur, répondit le ministre, les uns sont malades et demi-morts, les autres ont perdu la parole ; tous sont si abîmés dans la douleur, qu'ils font pitié à tout le monde. Je ne sais, reprit l'empereur, ce que les mandarins chinois ont contre les Européens. Je leur avais marqué assez clairement l'envie que j'avais de favoriser la loi de Dieu ; malgré cela, ils ne veulent point qu'elle ait cours dans l'empire. Il ne faut pas cependant que ces bons Européens se désespèrent.

Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, et qu'ils ne s'abandonnent pas, comme ils font, à la douleur. J'aurai soin de leur affaire, et je tâcherai de les contenter.

Il fit part de ses dispositions au prince Sosan, qu'il savait être leur grand ami, et qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'empereur se plaignait à lui des mandarins chinois, plus obstinés que les Tartares à ne vouloir pas donner cours dans l'empire à la religion chrétienne : Comment souffrez-vous, seigneur, repartit Sosan, une si haute injustice ? Les Chinois sont-ils donc les maîtres ? et de quel droit s'opposent-ils à votre volonté ? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance ; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, et une inviolable fidélité. Qu'est-ce que ces Chinois entêtés trouvent à redire à la religion de l'Europe ? Ceux qui la condamnent ne la connaissent point. Pour moi, je l'ai examinée avec le plus grand soin, et rien ne m'a jamais paru aussi conforme à la droite raison et aux premières lois de la nature. Il serait à souhaiter que tout votre empire la professât et la pratiquât exactement ; nous ne verrions plus ni voleurs, ni adultères, ni brigands, ni rebelles ; et nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes pour nous garantir de la violence et du désordre. Il y a trente ans que votre majesté règne avec tant de sagesse et de vigilance ; lui est-il jamais parvenu aucune plainte fondée contre les missionnaires, ou contre les Chinois leurs disciples ? Au moins puis-je protester que durant les dix années que j'ai exercé la charge de colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une religion si salutaire et si raisonnable, tandis qu'on souffre à la Chine les sectes des lamas, des hochans, des mahométans, et cent autres semblables dont l'imposture et les extravagances excitent le mépris de tous les gens sensés ? De plus, votre majesté n'ignore pas que le seul motif de la religion engage ces vertueux étrangers à venir de si loin dans

vos

vos états. Ils ne cherchent ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités; ce qui charme les autres hommes, ne touche point ceux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs ni famille, ni personne qui puisse tirer avantage des services qu'ils rendent à cet empire, si on leur refuse la seule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir.

Vous avez raison, répondit l'empereur : mais l'arrêt est rendu, et je l'ai confirmé; que puis-je faire ? Vous êtes toujours le maître, reprit le prince. Quant à la manière d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. L'empereur réfléchit quelques momens, puis se retournant avec un air décidé : Eh bien, dit-il, je vais ordonner à la cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, et de procéder à un nouveau jugement; mais il faut que vous alliez parler aux mandarins, et que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de m'en convaincre, l'injustice de leur première sentence. Le prince promit de le faire, et remplit si bien sa promesse, que tous les membres du tribunal revinrent ou parurent revenir de leurs préventions. L'empereur avait d'abord ordonné que les seuls mandarins tartares, comme les plus disposés à le satisfaire, procéderaient à ce nouveau jugement : mais les Chinois marquant les mêmes dispositions, protestèrent de plus qu'ils n'en voulaient ni aux Européens, ni à leur religion; que si jusque là ils avaient été d'avis de ne la pas permettre hautement, c'est qu'après tout elle était étrangère à la Chine, et que si une fois on la permettait légalement, il était à craindre qu'en peu de temps on ne la vît embrassée par tous les sujets de l'empire. A quoi le prince Sosan ne manqua point de repartir, que c'était là tout ce qui pourrait arriver de plus avantageux pour la Chine, puisque tous les crimes et les troubles en seraient bannis dès-lors, et que la nation deviendrait la plus vertueuse et la plus heureuse de l'univers, comme elle en était déjà la plus sage et la plus puissante.

Ainsi tout sujet de murmurer fut-il ôté aux Chinois, en même temps qu'on donnait la forme la plus légale et la plus grande authenticité à l'édit, dont voici la teneur. Nous avons délibéré sur l'affaire des Européens, et nous avons trouvé qu'ils ont traversé des mers immenses, pour venir des extrémités de la terre dans cet empire. Ils y ont présentement l'intendance de l'astronomie et du tribunal des mathématiques. Ils se sont appliqués avec beaucoup de soin à construire des machines de guerre, et à faire fondre des canons, dont on a tiré grand service dans les dernières guerres civiles. Quand ils ont accompagné nos ambassadeurs à Nipchou, pour y traiter de la paix avec les Moscovites, ils ont trouvé le moyen de faire réussir cette négociation. En un mot, ils ont rendu à l'empire des services importans. On ne les a jamais accusés dans nos provinces d'avoir fait aucun mal, ni commis aucun désordre. La doctrine qu'ils enseignent n'est pas mauvaise; elle est incapable de séduire les peuples, et de causer des troubles. On permet à tout le monde de fréquenter les temples des lamas, des hochans, des tassoès, et l'on défend d'aller aux églises des Européens: cela paraît déraisonnable. Il faut donc laisser toutes les églises de l'empire dans l'état où elles étaient ci-devant, et permettre à tout le monde d'y aller adorer Dieu, sans inquiéter désormais personne à ce sujet. Fait par les officiers du tribunal en corps, le troisième jour de la seconde lune de la trente-unième année du règne de Cam-hi, c'est-à-dire, le 20 Mars 1692. Dès le lendemain, l'empereur confirma ce jugement, qui prit dès-lors force de loi dans tout l'empire.

Les missionnaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de son évangile, allèrent tous ensemble au palais pour témoigner à l'empereur la reconnaissance dont ils étaient pénétrés. Leur air et leurs transports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquèrent qu'ils avaient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût accorder. Rien en effet n'importait davantage au solide progrès du christianisme dans la Chine. Les successeurs de Cam-hi pouvaient bien changer de

dispositions, et quelques-uns en ont effectivement changé : mais il reste à jamais dans cet empire un titre authentique à la vraie religion ; et la qualification de nouvelle, d'étrangère, de barbare, espèce d'anathème la plus repoussante pour cette nation, étant abolie d'une manière légale, le plus grand obstacle à sa conversion est levé à jamais. Que de progrès aussi l'évangile, depuis cette heureuse époque, n'a-t-il pas fait en Chine ? Aussitôt après la première publication de l'édit, qui fut ensuite publié dans tous les départemens des provinces, c'est-à-dire, dans près de deux mille tribunaux, quantité de païens que les lois avaient arrêtés jusqu'alors, se firent instruire, et reçurent le baptême. Des mandarins, aussi considérables par leurs talens que par leurs emplois, suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces des conversions extraordinaires ; et le nombre des personnes qui se présentaient pour embrasser le christianisme, devint si grand, que les missionnaires du pays n'y pouvant suffire, il en fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passait à la Chine, nation réputée la plus sage de l'orient, produisit des effets merveilleux dans les royaumes de Cochinchine, de Tunquin, de Siam, et jusque dans l'Inde proprement dite. L'évangile se trouvait établi depuis longtemps sur les côtes de Malabar et de Coromandel, sans presque avoir pénétré dans l'intérieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le père de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin, et petit-neveu du pape Marcel II, avait, à la vérité, porté la foi jusqu'au centre de cette vaste presqu'île dans le royaume de Maduré (1), ouvrant le premier cette pénible carrière aux prédicateurs enflammés du même courage : mais il avait trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie religion, dans la suffisance imaginaire des brames ou brachmanes, qui sont tout à la fois les nobles et les docteurs du pays,

(1) Vie du P. de Britto, p. 48 et suiv.

entêtés, au-delà de tout ce qu'on peut dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs, en s'insinuant auprès d'eux sous les vêtemens et la forme de vie des sanias ou brames pénitens que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des saints, et comme les maîtres de la loi. Leur nourriture n'est qu'une poignée de riz cuit à l'eau seule, et ils n'en prennent qu'une fois par jour au coucher du soleil.

Cependant le fondateur de cette mission ne fit proprement que défricher et ensemencer, laissant à ses successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut très-abondante, lorsque la foi chrétienne, rendue vénérable à tout l'orient par l'édit qui l'autorisait dans le plus puissant et le plus sage de ses empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins en déconcerta les faux sages. Ces nouveaux missionnaires, suivant la méthode de celui qui leur avait tracé la route, continuèrent à pratiquer, avec toute la bonne foi que prescrit l'évangile, l'austérité qui n'était le plus souvent qu'apparente dans les zélateurs de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette mission la plus dure peut-être de toutes. Les ennemis les plus déclarés de ces œuvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-ci dans les calomnies qu'ils vomissent contre la plupart des autres.

Les missionnaires n'ont pour vêtement qu'une grande pièce de toile jaune, dont une extrémité couvre la tête, et le reste enveloppe le corps (1). Ils ont pour chaussure des soques ou semelles de bois, sans couvertures, sans liens ni courroies, afin que le sable brûlant du pays n'y puisse pas séjourner. Elles ne tiennent que par une cheville à tête, qui passe entre les deux premiers doigts du pied ; ce qui fait au moins dans les commencemens une des plus rudes macérations des missionnaires. Ils en ont les pieds enflés et ensanglantés pendant des cinq et six mois, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'à force de souf-

(1) Lettre Edif. tom. XIII, pag. 6, etc.

frir et de braver la souffrance, il se soit formé un calus. Pour ce qui est de la nourriture, ils s'asbtiennent absolument de viande, de poisson, de tout ce qui a eu vie, du pain même et du vin, qui sont inconnus dans l'Inde ; ce n'est pas une petite peine que d'en avoir ce qu'il en faut pour la messe. Ils ne peuvent se nourrir que de riz cuit à l'eau, de légumes sans assaisonnement, d'herbages, ou fades, ou amers, et de fruits qui n'ont la plupart aucune saveur. Leur plus grand régal est un peu de lait crud. L'eau même, qui fait toute leur boisson, est dégoûtante quand on est éloigné des rivières, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuse des puits, on n'y trouve que de l'eau salée : il faut recourir à celle des étangs et des mares bourbeuses. Les missionnaires sont d'ailleurs obligés, comme les sanias, à un jeûne perpétuel, qui consiste en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le soir quelque fruit, ou des confitures du pays, c'est-à-dire, un mélange de farine de riz, de poivre et de sucre noir, ou de sucre brut et terreux. Trois ou quatre vases de terre font tout leur ameublement. Dans l'un, on met ce qui sert à l'autel ; les autres servent à mettre le riz et le reste des provisions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de napes, de serviettes et d'assiettes. C'est sur ces feuilles qu'on pétrit le riz avec les herbes, sans qu'il soit question de cuillères ni de fourchettes. Les missionnaires couchaient autrefois sur la terre nue, dans une cabane de boue desséchée, couverte de paille ou de joncs. Les maladies fréquentes, causées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre sur quelques planches, pour obvier à cet inconvénient, et à des dangers encore plus prochains : mais il s'en faut bien que cette précaution se soit toujours trouvée suffisante.

Les serpens et les reptiles venimeux de toute espèce fourmillent dans les Indes, et s'insinuent de préférence dans les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du soleil. Le père Bouchet, non moins célèbre pour les talens dont ses lettres sa-

vantés font foi, que pour ses travaux et ses succès apostoliques, rentrait dans sa cabane après avoir passé la moitié de la nuit à confesser une troupe de néophytes venus de fort loin; heureusement il avait laissé par inadvertance, et contre sa coutume, sa lampe allumée. Il aperçut sur les planches où il allait se coucher, un gros serpent noir comme du jais : ce sont les plus dangereux. La morsure en est si mauvaise, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moins d'un quart d'heure. Il appela ses catéchistes, qui le tuèrent; mais il était perdu s'il n'y avait pas eu de lumière dans sa chambre. Les Indiens ont à la vérité d'excellens remèdes contre ces morsures; mais il est bien difficile d'y remédier assez promptement, au moins pour en prévenir toutes les suites.

Une autre fois, le même missionnaire étant déjà couché, entendit du bruit dans le chaume qui formait tout à la fois le toit et le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins dans la pensée que c'était des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes; mais il fut terriblement surpris, lorsque le jour commençant à luire, il aperçut un de ces serpens les plus redoutés suspendu à mi-corps sur l'endroit où il avait passé la nuit. Une autrefois encore l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, et ne leur fit aucun mal. On citerait bien d'autres exemples semblables, s'il ne suffisait pas de ceux-là pour reconnaître l'accomplissement de la promesse faite par le Seigneur aux ministres de son évangile, que les serpens et les poisons ne leur nuiraient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes où ces reptiles sont en si grand nombre, il est inoui qu'un seul en ait été mordu.

Les tigres également nombreux, et si carnassiers dans ces contrées, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusque dans les habitations champêtres, jusqu'aux portes des villes; les léopards, les éléphans sauvages, les monstres de toute espèce parais-

sent de même respecter les hommes apostoliques toujours en course pour gagner de nouvelles ames à Dieu, ou du moins pour soutenir la foi et nourrir la piété de dix mille, de vingt et trente mille fidèles répandus au loin, et qui n'ont souvent que le même pasteur. Il lui faut parcourir à pied des sables brûlans sous un ciel si enflammé, qu'il est tel missionnaire dont le visage sur-tout a changé quinze et vingt fois d'épiderme; ou dans la saison des pluies, marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, traverser, dans l'eau jusqu'aux aisselles, des mares et des torrens; et s'il se rencontre des rivières dans un pays où il n'est pas question de ponts, et rarement de bateaux, il les faut passer, ou sur quelques morceaux d'un bois semblable au liége, ou en embrassant un grand vase de terre vide et sans ouverture, avec un danger continuel de briser et de périr. Bien souvent encore on ne peut voyager que de nuit, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs du christianisme, ou dans celles des voleurs, dont il y a des tribus tout entières, ou parmi les troupes et les partis des gouverneurs et des petits princes, qui dans un pays sans police et sans politique, se font perpétuellement des guerres inhumaines, sans que le souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne se passe point de mois où il n'y ait de ces guerres dans quelques endroits des missions. Alors on est obligé de quitter les routes, de se jeter dans les forêts, ou halliers si fourrés et si embarrassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêtes sauvages; et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de riz desséchée, et le plus souvent aigrie. Le terme de la course n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule ferait horreur: si le missionnaire n'y laisse pas la vie, il en sort si défiguré, quelle que soit la force de sa complexion, qu'il ressemble moins à un homme vivant qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que ces emprisonnemens; il se trouve à peine un missionnaire qui ait eu le bonheur d'y échapper.

On en cite qui ont été emprisonnés deux fois dans un an.

Ces périls et ces travaux considérés seuls, effrayeraient sans doute le plus ferme courage ; mais les fruits qu'on en recueille sont si consolans, que la peine même en paraît douce. Le moins qu'un missionnaire gagne d'ames à Jesus-Christ dans cette pénible mission, est un millier par année. Le père Bouchet, dans le cours de l'année 1699, en baptisa deux mille pour sa part, et trois cents en un seul jour; en sorte que les bras lui tombant de lassitude, il fallut les lui soutenir (1). Dans les cinq dernières années du même siècle, il en baptisa plus de onze mille, et près de vingt mille depuis environ douze ans qu'il était dans cette mission. On ne saurait dire le nombre des confessions qu'il y a entendues ; il passe vraisemblablement cent mille. Il prenait soin de trente petites églises, qui comprenaient environ mille chrétiens chacune ; et l'église entière du Maduré en comprenait dès-lors plus de cent cinquante mille.

Au reste, ces conversions ne se font pas à la légère ; au moins ces chrétiens nouveaux sont-ils bien différens de ceux qu'on retrouve dans les villes européennes des Indes. On n'accorde le baptême aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions, accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont chrétiens, ils vivent comme des anges ; et l'église de Maduré est une image à peu près aussi fidelle de la primitive église, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les confessions de plusieurs villages, sans trouver une ame coupable d'un péché mortel. Et l'on imaginerait bien faussement que l'ignorance ou la honte fait cette innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse timorée, et avec toute la candeur de l'enfance.

Il y a d'abord beaucoup de difficulté à faire goûter

---

(1) Lettr. Edif. du P. Martin, t. x, p. 42, etc. du P. Bouchet, ibid. p. 151.

l'évangile aux Indiens des castes nobles, fort entêtés de leur savoir superstitieux; mais quand une fois ils ont bien conçu le crime et l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les fidèles les plus fermes et les plus fervens. Quand aussi la foi a pris dans une caste, et qu'un certain nombre en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entières, les Rettis, par exemple, et les Ambalagarrens, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur et d'une docilité qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences et la débauche ont diffamé le christianisme dans les Indes. Leur vie est extrêmement frugale; ils ne font point de commerce, contens de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nourrir et se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, et s'abstiennent de toute boisson qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu: s'ils s'amusent quelquefois avec une espèce d'échiquier, c'est uniquement pour montrer de l'adresse, et jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun, abhorrent les juremens, les emportemens de fureur, au moins quand les coups sont de la partie, et à plus forte raison l'homicide, qui fait frémir leur timidité naturelle. Ils sont naturellement tendres, compatissans, officieux, aumôniers et libéraux beaucoup plus qu'on ne l'est en Europe, si l'on a égard aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence dans la plus riche des terres. Enfin ce qui par-tout ailleurs est le plus grand obstacle à la conversion des infidèles, la polygamie même, est rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent plusieurs femmes; dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grâce du baptême est jointe à ces heureuses dispositions, c'est un vrai sujet d'admiration

que l'innocence de la vie que mènent ces néophytes, et l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plupart que des fautes légères à confesse, on ne peut s'empêcher de verser des larmes en voyant celles que la componction leur fait répandre. Ils sont fortement persuadés, en se convertissant, que la vie chrétienne doit être une vie sainte; et le chrétien qui s'abandonne au péché, leur paraît un monstre (1). Le père Bouchet préparant un nouveau converti à se confesser quelques mois après son baptême, lui expliqua la manière dont il devait s'accuser. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parlait des péchés qu'il avait pu commettre avant son baptême, afin qu'il en conçût plus d'horreur; mais quand il eut compris qu'il s'agissait de rechute : Hé quoi! mon père, dit-il fort surpris, et presque scandalisé, est-il donc possible qu'un homme soit assez malheureux pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de ses grâces? qu'il soit assez ingrat pour outrager celui dont il les a reçues? Malgré la pusillanimité qui leur est naturelle, ils sont inébranlables dans la foi. A peine sont-ils susceptibles de doute sur cet article, et si on les interroge à ce sujet, il faut user de la plus grande circonspection (2). Il s'en est trouvé qui se formalisaient étrangement qu'on leur demandât s'ils avaient douté de quelque vérité du salut, trouvant qu'il était affreux d'avoir le moindre doute sur la parole de Dieu et le témoignage de son église. S'il arrive que quelques-uns d'eux chancellent dans les persécutions, c'est l'unique effet de la crainte; leur infidélité, toujours coupable sans doute, n'est jamais qu'extérieure. Mais combien d'autres, malgré la peur qui peut tant sur eux, tiennent contre toutes les tortures et tous les supplices!.

Ce qui rend leur foi si vive, et leur vie si pure, c'est leur assiduité à la prière, et leur fidélité à pratiquer, jusque dans leurs habitations écartées, les pieux et fréquens exercices qui sont d'usage dans

(1) Lettr. Edif. t. XIII, p. 56. (2) Ibid. p. 61.

les chef-lieux de leurs missions. Pour ceux qui sont à la portée du lieu où réside le missionnaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur sainte avidité pour la parole du salut, et pour le pain des anges, n'en fait-elle pas décroître la distance à leurs yeux ? Un vieillard entr'autres, un homme âgé de plus de soixante ans, terme de la décrépitude pour les Indiens, ne manquait ni fête, ni dimanche, quelles que fussent les pluies ou les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'église. Tous les jours de la semaine, le missionnaire y rassemble soir et matin les fidèles de tout âge, pour la prière, et pour des instructions qui durent long-temps. Le reste du jour, depuis la messe jusqu'au soir, ou il fait le catéchisme aux enfans, ou il instruit les catéchumènes durant les heures où il n'est pas employé aux confessions, qui sont très-fréquentes. Le père Martin rapporte qu'en cinq mois qu'il avait passés dans la mission d'Aour, il n'y avait eu que quatre jours où les misionnaires n'eussent point eu de confessions à entendre. Aussi le père Bouchet, fondateur de cette florissante mission, a-t-il eu la même consolation que saint Grégoire de Néocésarée, qui n'avait trouvé que dix-sept chrétiens dans cette ville, et qui n'y laissa que dix-sept infidèles. Dans la grosse bourgade d'Aour, tout idolâtre quand y vint le père Bouchet, il n'a laissé que deux ou trois familles de gentils. Quand les missionnaires sont le plus occupés des confessions, les catéchistes ou d'anciens fidèles président aux saints exercices, et font au moins quelques pieuses lectures.

Ces pratiques journalières ne sont presque rien en comparaison de celles des fêtes et dimanches, et principalement des fêtes solennelles. Les exercices du dimanche sont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires ; mais ils se répètent plusieurs fois, à cause de la multitude venue de fort loin, qui ne saurait toute ensemble trouver place dans l'église. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'est qu'aux approches du midi qu'on peut dire la messe, et souvent sans avoir entendu le grand nombre

des confessions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le prêtre est près de monter à l'autel, on lit une courte méthode pour assister dignement au saint sacrifice; on chante ensuite des hymnes et des cantiques jusqu'aux temps de la communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder et la suivre; après quoi vient la prédication, qui ne manque jamais ces jours-là, et qui se fait à la porte de l'église, afin qu'elle soit entendue de ceux qui n'ont pu trouver place en dedans. Ainsi, avant qu'on se retire, il est toujours deux à trois heures après midi, et tout n'est pas fini. Il faut ensuite terminer, ou plutôt prévenir les querelles, accorder les différens, consoler les affligés, soulager les infirmes et les nécessiteux, examiner les empêchemens de mariage, répondre aux doutes ou aux scrupules de ce bon peuple, à qui la seule ombre du péché fait peur.

C'est un tout autre travail aux grandes fêtes. Il en est pour lesquelles il faut se préparer huit jours d'avance, sans quoi l'on ne pourrait contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervens néophytes soient de leurs églises, ils abandonnent tout pour s'y rendre ces jours-là; ils laissent à leurs voisins la garde de leur maison, et partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent les huit jours entiers, et quelquefois davantage. Ils ne se retirent jamais, qu'ils ne soient au bout de leurs petites provisions. Les plus aisés fournissent aux besoins des pauvres; il y a des endroits où on les nourrit à frais communs. Chaque jour on fait sur le mystère du jour un sermon, qui est suivi de prières et de différens exercices de piété. On chante des cantiques, on fait de saintes lectures, on dispose les catéchumènes au baptême. Les confessions sont en si grand nombre, que les missionnaires, après y avoir donné tout le jour et une bonne partie de la nuit, ont souvent peine à s'en réserver une heure où, dans l'accablement de la fatigue et du sommeil, ils puissent réciter leur bréviaire. Lorsqu'ils se rencontrent deux ou trois en-

semble, ils célèbrent solennellement le saint sacrifice. Il n'est pas possible d'exprimer quelle est la joie et la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils même y accourent en foule ; ils y marquent le même respect que les fidèles. La majesté de nos cérémonies les ravit d'admiration, et l'on ne célèbre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne soit suivie de la conversion de plusieurs idolâtres. C'est aussi dans ces jours de solennité que s'administre le baptême, au moins principalement ; car il est peu de jours où il ne s'en fasse quelques-uns : mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumènes qui le reçoivent avec la plus grande solennité (1). Dans le Marava, le nombre en a monté jusqu'à cinq cents dans un jour, et quelquefois davantage.

Le vénérable père Jean de Britto, portugais de nation, fils d'un vice-roi du Bresil, et moins distingué par sa naissance que par ses travaux et ses vertus apostoliques, fut l'un des plus célèbres missionnaires du Maduré, auquel il se consacra de préférence, comme à la partie la plus laborieuse de la vigne du Seigneur (2). Toute la suite de sa vie répondit à ces prémices, et fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expressément qu'on travaillât à sa canonisation ; ce qui peut suffire, sans autre apologie, pour faire apprécier le libelle scandaleux qu'on avait répandu à dessein de l'empêcher. Toutes les vertus qui font les saints et les apôtres, brillèrent sans interruption dans la vie de cet illustre missionnaire ; un courage invincible, une patience victorieuse de tous les obstacles, une sévérité pour lui-même, qui lui faisait ajouter les macérations de toute espèce à la dureté d'une mission où la nature est déjà sacrifiée tout entière ; une charité pour Dieu et pour le prochain, une soif du salut des ames, qui lui fit affronter la mort presque tous les jours de sa vie, et ne fut satisfaite que par

(1) Lettr. Edif. du P. Bouchet, t. XIII, p. 60. (2) Vie du P. de Britto.

l'entière effusion de son sang, qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus et des talens tout divins, l'esprit de conseil, un discernement exquis, l'onction de la parole, et tout l'ascendant de la persuasion, il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres dans la mission de Maduré proprement dite; et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même nom, aussi-bien que les royaumes de Tanjaour, de Gingi et de Maissour, il donna le baptême à huit mille catéchumènes dans l'espace de quinze mois. Le détail de ses autres succès serait infini, sur-tout à l'égard de la mission de Maissour dont il fut le créateur, qui fut dans toute son intégrité son œuvre propre, et qui fit constamment ses plus chères délices: il n'y recueillit pas moins de croix que de fruits, et c'est par là qu'elle lui devint la plus chère.

Il y fut arrêté une première fois plusieurs années avant sa mort, et enchaîné dans un cachot à une grosse poutre. On le battit à plusieurs reprises de verges et de chaînes de fer; on lui fit subir le tourment de l'eau, c'est-à-dire, qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita plusieurs fois de suite au fond d'un étang, où on le retenait chaque fois jusqu'à l'instant où il aurait été suffoqué. Sa constance, on le croira sans peine de sa mâle vertu, fut inébranlable, quoiqu'on le tentât sans cesse par les promesses les plus séduisantes et par la menace du dernier supplice, à quoi il ne répondait que par ces mots: Hé! quand donc aurai-je le bonheur de m'immoler entièrement pour mon Dieu? Mais ce qu'il y a d'incroyable, et qui n'est pas moins constant, c'est que six néophytes quil' accompagnaient, et partageaient ses tourmens par une force contre nature dans le caractère mou de l'Inde, marquèrent un courage si extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne cessaient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes si généreusement attachés à leur religion ne méritaient pas la mort. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude, et ces confesseurs furent mis en liberté aux

acclamations générales; il n'y eut d'affligés que ceux qu'on dérobait à la mort.

Quelques années après, un prince, nommé Teriadeven, héritier légitime des anciens souverains de Marava, et par une de ces révolutions qui sont si communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province de ce royaume, fit inviter avec instance le père de Britto à le venir trouver. Ce prince venait d'être guéri subitement d'une maladie mortelle par le moyen d'un catéchiste qui avait récité un évangile sur lui, et il voulait entendre le prédicateur d'une religion si merveilleuse. L'homme apostolique sentit toute l'importance d'une pareille entrevue, et se rendit aux empressemens du prince. Il célébra sous ses yeux la fête de l'Epiphanie dans une assemblée nombreuse de fidèles accourus de tous ces cantons, et il conféra le baptême à deux cents catéchumènes. Le prince frappé de la majesté des cérémonies, des exhortations touchantes du pasteur, et de la dévotion des néophytes, demanda sur le champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avait cinq femmes, sans compter les concubines. Vous ignorez, prince, lui dit le missionnaire, quelle est la pureté de vie que demande la sainteté du christianisme. Il est ordonné aux chrétiens de n'avoir qu'une femme, et vous en avez un grand nombre. Est-ce là tout ce qui vous arrête, reprit le prince? L'obstacle sera bientôt levé. Il fait à l'instant venir toutes ses femmes, en choisit une pour unique épouse, déclare aux autres qu'il doit la vie au Dieu des chrétiens; qu'en reconnaissance, il lui a consacré le reste de ses jours, veut obéir à toutes ses lois, et n'avoir plus qu'une seule femme; qu'au reste, il aura le plus grand soin d'elles toutes, et qu'il les traitera comme ses propres sœurs. Après un sacrifice de cette nature, il n'y avait plus à douter de ses dispositions pour le baptême, qu'il reçut en effet dès qu'il fut suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un chrétien, et par une magnanimité à confesser la foi, digne de la manière dont il l'avait embrassée. Mais la plus jeune de

ses femmes, et la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé, pour le fléchir, ses larmes et ses artifices, ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique à qui elle attribuait sa répudiation. Elle était nièce de l'usurpateur qui occupait le trône de Marava, et lui communiqua toute sa fureur contre le saint missionnaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'orient. Il fut arrêté avec un brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, et deux jeunes chrétiens, dont le plus âgé n'avait pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçait sur le pasteur, ces héroïques enfans coururent embrasser le saint dans les chaînes, et il fut impossible de les en séparer. Les satellites voyant toutes leurs menaces et leurs coups inutiles, garrottèrent enfin ces victimes innocentes, et les associèrent ainsi au martyre de leur maître.

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages et des barbaries qui préludèrent au coup de la mort, et qui furent incomparablement plus difficiles à supporter; mais on ne doit pas laisser ignorer le zèle généreux que fit éclater à cette occasion le prince Teriadeven. Dès qu'il eut appris le traitement cruel du père de Britto, il se rendit à la cour, afin de lui sauver la vie. Le prince régnant ne se montra pas seulement inexorable; mais irrité contre l'illustre solliciteur, il lui reprocha qu'il soutenait la secte abominable d'un infame étranger, et lui ordonna d'adorer sur le champ quelques idoles qui se trouvaient là. A Dieu ne plaise, répliqua Teriadeven, que je me rende coupable d'une impiété et d'une ingratitude si monstrueuse! Non, je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles, le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. Le tyran frémit de fureur: mais il n'était pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven; c'était à lui qu'appartenait véritablement la couronne, et bien des seigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étaient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tout son ressentiment contre le

le saint missionnaire, et pour ne pas courir plus long-temps les risques de voir échapper sa proie, il ordonna de le tuer sur le champ à coups de mousquets : mais Teriadeven, comme déjà les soldats étaient prêts à faire leur décharge, se jeta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique, et protesta qu'il mourrait plutôt lui-même, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur aperçut quelque émotion parmi les troupes, et craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, et révoquer en apparence l'ordre qu'il avait donné : mais ce jour-là même il fit partir secrétement le père sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là sur les confins du royaume de Tanjaour, et de l'y faire mourir sans délai. Le frère du tyran, encore plus inhumain que lui, commandait sur cette frontière, et montra qu'il était digne de cette commission. Le confesseur, avant son martyre, eut à souffrir mille indignités plus insupportables que la mort.

Enfin le 4 Février de l'année 1693, la quarante-cinquième de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, et attaché à un poteau sur une petite éminence qui tenait lieu d'échafaud. Les bourreaux, avec une précipitation brutale, lui déchirèrent sa robe; mais ayant aperçu un reliquaire qu'il avait au cou, ils reculèrent d'effroi dans la prévention que c'était la boîte où il portait les charmes qui fascinaient ses disciples; ce qui ne fit qu'ajouter à son supplice. L'un d'entre eux porta un coup de sabre pour couper le cordon du reliquaire, et fit une large plaie au confesseur; après quoi tous en désordre et toujours tremblans, lui déchargent coup sur coup sur les épaules, sans pouvoir lui abattre la tête. Confus et désespérés, ils lui attachent une corde à la barbe, et la tirant par le bas, lui tiennent la tête penchée sur la poitrine, tandis que l'un d'eux, pour la lui couper, court chercher une grosse hache qui servait à terrasser les bœufs immolés aux idoles. Cependant les spectateurs, même infidèles, témoignaient hautement leur indignation contre les exé-

cuteurs; et deux chrétiens fendant la presse, allèrent se jeter aux pieds du martyr, protestant qu'ils voulaient mourir avec leur père. Quelque irrités que fussent les bourreaux, ils n'osèrent les faire mourir, et se contentèrent de les garrotter. On revint avec la hache sur le père, on lui en déchargea un coup terrible, et il tomba, la tête presque entièrement séparée des épaules. Ils achevèrent précipitamment de la détacher, puis lui coupèrent encore les pieds et les mains. Les deux chrétiens arrêtés furent conduits ensuite au commandant impie, qui regardant le martyre comme une faveur trop grande pour eux, leur fit couper le nez et les oreilles, et les renvoya inconsolables de n'avoir signé leur foi que d'une partie de leur sang. Tels étaient, à la honte des nations anciennement chrétiennes les plus civilisées, les fruits que la foi naissante produisait au sein des persécutions, parmi les peuples énervés et si mal policés de l'Inde.

On a vu le royaume très-chrétien à deux doigts du schisme, pour de légers différens, pour la supériorité d'un couvent de filles, pour quelque extension de la régale, pour les franchises du quartier d'un ambassadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce royaume et le centre de l'unité catholique se fût vraisemblablement consommée, si le monarque n'eût été mieux fondé dans la foi que plusieurs de ceux même qui lui en devaient l'exemple. Mais Louis, plus grand par ses victoires sur lui-même, que par tous ses triomphes sur les ennemis du dehors, avait dissimulé jusqu'aux dédains injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif seul pouvait ennoblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaisir le monarque se relâcher sur l'article des franchises, et se défendit cependant d'accorder les bulles pour les évêchés vacans, sur ce que l'injure qu'il prétendait faite au saint siége par l'assemblée de 1682, n'était pas réparée. C'était encore là, sous le pieux Innocent XII, la pierre de scandale. On sentit enfin combien il importait de la lever, et voici comment on y

procéda. Les sujets nommés aux évêchés vacans depuis le commencement du démêlé, écrivirent à ce dernier pape, pour lui témoigner leur repentir de ce qui c'était passé; et ce vertueux pontife, sans approfondir davantage, leur envoya les bulles.

On a parlé du dénouement de cette affaire avec autant de diversité qu'il y en avait dans les intérêts ou les préjugés de ceux qui en ont fait mention. Le ministre Jurieu fait confesser à nos prélats, qu'ils avaient prononcé des décisions contre l'église, *contra ecclesiam* (1): expression capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des prélats. On ne la voit que dans le fragment altéré qu'en cite le ministre huguenot. C'est qu'il voulait avoir occasion de leur reprocher, comme il le fait, de confondre le pape avec l'église. Il suppose aussi que tous les prélats qui avaient été de l'assemblée, écrivirent au pape; et il n'y eut que ceux qui n'avaient pas leurs bulles, encore le firent-ils séparément. Enfin ce ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le pontificat d'Alexandre VIII. Le docteur du Pin, d'avis bien différent, assure qu'il n'y a pas même l'ombre de rétractation dans la lettre des prélats (2): il traduit cette lettre latine d'une manière très-propre en effet à le persuader, puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionnel, c'est-à-dire, que les prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul et non avenu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du saint siége.

C'est aux lecteurs sans doute que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction de mot à mot: Qu'ils prononcent prosternés aux pieds de votre béatitude, nous professons et nous déclarons que nous sommes extrêmement fâchés, et au delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'est fait dans l'assemblée susdite, qui a souve-

(1) Traité hist. sur la Théol. myst. part. IV. (2) Hist. ecclés. du XVII[e] siècle, t. III, p. 724.

rainement déplu à votre sainteté et à ses prédécesseurs. Ainsi tout ce qui a pu être censé ordonné dans cette assemblée, concernant la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale, nous le tenons et déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné : *Quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem et pontificiam autoritatem decretum censeri potuit, pro non decreto habemus et habendum esse declaramus*. C'est dans les points de l'importance, ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'histoire oblige sur-tout à une exactitude scrupuleuse, et ne permet pas plus la dissimulation que l'indiscrétion.

Il est néanmoins incontestable que l'église de France n'a point prétendu par là renoncer à ce qu'elle avait arrêté dans l'assemblée de 1682. Louis XIV lui-même n'a voulu que donner au pape, pour le bien de la paix, une satisfaction propre à tarir insensiblement la source des aigreurs passées. Le clergé en corps n'a fait aucune rétractation, même apparente ; il n'a pas fait la moindre démarche. Les parlemens ont toujours agi sur le principe, que les quatre articles étaient essentiels à la discipline gallicane, et qu'on ne pouvait pas s'en écarter. Enfin depuis ce temps-là, depuis l'année 1693 où se fit la réconciliation, les quatre articles ont été soutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV, dans les thèses, dans les livres, et appuyés dans tous les tribunaux.

Louis institua dans la même année l'ordre militaire de saint Louis, qui, selon les vues également heureuses et grandes de ce monarque, a ravi sans violence au huguenotisme une infinité de gentilshommes français ; et au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année précédente, on avait institué, ou plutôt adopté à Paris, sous le titre du Bon Pasteur, l'institut des filles pénitentes, déjà établi en Lorraine sous le nom de Refuge. On sentit bientôt qu'un seul asile des mœurs en péril n'était pas suffisant pour une ville telle que Paris, et l'on y en fonda quatre autres, appelés Sainte-Pélagie, la Madelaine, vulgairement les Ma-

delonètes, Sainte-Valère et le Sauveur. C'est de Paris principalement que cette institution s'est répandue dans les autres villes du royaume, où la nécessité ne s'en faisait que trop généralement sentir.

Le 28 Janvier 1694, le pape Innocent XII donna pour la Flandre un décret accompagné de deux brefs; sur quoi les censeurs éternels de la chaire apostolique tinrent deux langages bien différens, l'un d'apprêt pour le public, l'autre dans leurs cercles dévots et leurs correspondances affidées. Les évêques des Pays-Bas voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus affichés rigoristes ne faisaient pas scrupule de signer le formulaire, tout en soutenant la doctrine condamnée dans le livre de Jansénius, avaient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication qui leur semblaient nécessaires pour couper court à tous les subterfuges. Les agens que le parti avait à Rome se plaignirent apparemment qu'on ajoutait en Flandres aux décisions apostoliques, puisque les brefs que le pape adressa aux évêques et aux docteurs de ces provinces, ne tendaient qu'à retenir leur zèle dans les justes bornes. Le bref adressé aux docteurs porte, entr'autres choses qui tendent aux mêmes fins, que pour confesser la grâce de Jesus-Christ, il suffit de tenir ce qui est enseigné par les décrets du saint siége. Dans le bref aux prélats, le saint père marquait d'abord, qu'inviolablement attaché aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, il voulait qu'elles demeurassent dans toute leur force; puis venant au formulaire, il disait que comme ceux qui prêtent le serment sur cette confession, sont obligés de la faire sincèrement, sans aucune distinction, restriction ni explication, condamnant les propositions *extraites de Jansénius*, dans le sens qui se présente d'abord à l'esprit, eu égard aux termes dont elles sont composées; aussi ne faut-il rien exiger au delà du formulaire qui est proposé, et des paroles qui sont prescrites par la constitution apostolique. Le décret qui accompagnait ces deux brefs, se réduit en substance à une défense très-expresse de donner au formulaire aucun

autre sens que celui qui vient à tout le monde, et que les termes présentent d'eux-mêmes à l'esprit.

Il n'était guère à présumer que ces pièces pussent devenir un sujet de triomphe pour les champions de Jansénius : mais c'est au défaut de la force et du droit, que la bonne contenance est principalement d'usage. Sitôt que le décret et les brefs parurent en Flandres, les hérauts du parti publièrent que le chef de l'église était content, qu'en signant le formulaire, on condamnât dans les cinq propositions le sens qui se présente à l'esprit, sans toucher au livre dont on les prétendait extraites. Sur ce tour de force, il est incroyable combien ils triomphèrent. Ils s'en prévalurent presque autant que de la paix de Clément IX ; et si Innocent XII n'eût survécu à la publication de ses décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomniateurs de sa condescendance, le triomphe eût été aussi complet pour l'une que pour l'autre : mais Innocent informé du scandale par les évêques de Flandres, leur fit expédier un second bref, où il s'expliqua, contre ses interprètes menteurs, d'une manière à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenait, sans que nous le rapportions, par l'humeur et le ton de carrefour qu'il fit prendre à Valloni ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au père Quesnel (1), *du benais de formulaire*, comme subsistant dans toute sa force, et comme devant être signé sans distinction, explication, etc. Voilà comment ceux qui se couvraient de l'autorité du pontife, parlaient de ses ordonnances pontificales.

Il en était de même dans le parti, tant pour les deux premiers brefs que pour le décret, c'est-à-dire, qu'on y chantait victoire, tandis qu'au fond on était dans un chagrin qui ne connaissait point de retenue. Toute cette conduite de la cour de Rome, écrivait encore Valloni (2), fait pitié..... Les brefs ne valent pas mieux que le décret. Ce qu'il y a de plus mauvais,

(1) Lettre du 8 Décembre 1696. (2) Lettres du 6, du 13, du 21 Février et du 20 Mars 1694.

est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandres, en obligeant de le signer sans exception ni explication, *in sensu obvio quem ipsius verba exhibent.....* Plus je relis ces pièces, plus je suis mal satisfait, sur-tout par rapport au formulaire. Au reste, Valloni n'était pas le seul alarmé, comme il est clair par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arc-boutant du parti. Je ne suis pas surpris, disait-il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes à l'occasion du décret touchant la signature du formulaire *in sensu obvio.* C'est ainsi que ces faux braves marquaient leurs alarmes dans leurs lettres particulières, qu'ils n'imaginaient guère alors devoir un jour tomber entre les mains de l'archevêque de Malines ; et cependant ils insultaient en public au parti orthodoxe, comme s'ils avaient eu cause gagnée, et qu'Innocent XII eût rétracté les constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois quel fond l'on doit faire sur tous les airs et les tons de sécurité des sectaires, quand leur effronterie peut couvrir leur défaite.

Arnaud survécut très-peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocèse de Malines le 8 Août de l'année suivante 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entre les bras de son plus cher disciple le père Quesnel, qui sans approbation, et sans qu'on manquât de prêtres approuvés, lui administra le saint viatique et l'extrême-onction (1). Qu'eût dit le docteur sévère d'une pareille conduite en tout autre docteur ? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux abbé de la Trappe (2), que les partisans du docteur avaient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges : Enfin voilà M. Arnaud mort ; après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que celui

---

(1) Mém. chron. et dogmat. t. III, p. 422, etc. (2) Lettre à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon.

de Jesus-Christ ! Quelque mesurées que soient ces expressions, les partisans du docteur en furent irrités à outrance ; et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu sur-tout la réserve accoutumée de l'auteur ?

Pendant que le restaurateur de l'ancienne discipline de Cîteaux le traduisait ainsi, les zélateurs de la nouvelle doctrine lui prodiguaient les plus pompeux éloges, le faisaient aller de pair avec ce que l'église a eu de plus grands et de plus saints personnages. Plusieurs l'ont comparé à Origène et à Tertullien : on ne peut disconvenir que la comparaison, au moins avec le dernier, ne soit juste. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur et l'opiniâtreté sur-tout, furent égales dans l'un et dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la foi, tous deux eurent aussi le malheur de s'en écarter en des points essentiels ; et tout ce que Tertullien fut pour Montan, ou pour l'hérésie des montanistes, Arnaud le fut pour Jansénius, et pour le calvinisme renouvelé, du moins en partie, sous le nom de jansénisme. La main dont il a reçu les derniers sacremens, et son *testament spirituel*, où il fait profession de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire, sans témérité, qu'il y persévéra au moins tout le temps qu'il conserva l'usage de la parole.

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dieu et pour le prochain, son zèle contre les blasphémateurs de nos sacremens et contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur et sa patience ; à tout cela, il ne faut qu'une réponse ; c'est qu'il n'est point de vertus chrétiennes sans la foi, et point de foi sans soumission à la voix de l'église, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers pasteurs ; c'est que quiconque n'écoute pas cette église, parût-il un ange du ciel, doit être regardé comme un publicain et comme un païen. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une ré-

putation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidèle ! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être infiniment plus chère que la fausse gloire de l'homme, et que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples, et combien de simples en ce genre ! il faut au moins ne pas s'aveugler jusqu'à leur trouver des vertus dont il n'est pas la moindre trace dans leur vie.

C'est se jouer manifestement du public, que d'attribuer la modestie, par exemple, la modération et la douceur, à l'aigre chef des jansénistes français. Quand la charité aveuglerait certains catholiques jusqu'à donner dans une crédulité aussi risible que défavorable à leur religion, les hérétiques eux-mêmes pourraient leur en faire sentir le ridicule. Il s'en faut bien que le ministre Jurieu, entr'autres, fasse honneur à ce personnage pour sa douceur et sa modestie. Son caractère, dit-il (1), se produit dans tout ce qui sort de sa plume. On voit qu'il est janséniste, remarquons en passant que le jansénisme d'Arnaud n'était pas un fantôme pour les protestans ; on voit qu'il est janséniste, qu'il est violent jusqu'à la fureur, plein d'amour propre, d'une fierté qui n'a pas d'exemple, et qu'il a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité ; qu'il est connu de tout le monde par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre, et que toute la terre a eus avec lui ; qu'on peut dire enfin que son orgueil, sa violence et sa mauvaise humeur lui ont mis sur les bras des gens de tout ordre et de toute religion. Jurieu, il est vrai, était d'une secte qu'Arnaud avait poussée vivement ; mais il n'est pas moins vrai qu'il a parlé sur cet article, comme tout ce qui n'avait pas intérêt à parler autrement.

Tout le monde sait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ses écrits, ne s'est répandu en plus d'invectives, et qu'il suffisait de combattre ses sentimens, pour être accablé d'injures. On y trouve

(1) Esprit de M. Arnaud, t. 1, p. 6.

à toute page, comme dans ceux de Luther et de Calvin, les épithètes d'ignorans, d'étourdis, d'insensés, d'impertinens, d'hommes perdus, d'hommes sans honneur, sans pudeur et sans conscience : épithètes prodiguées aux prêtres et aux prélats, aux docteurs séculiers et réguliers, d'une doctrine et d'une piété reconnue. L'auteur de sa vie, le plus zélé de ses disciples, le père Quesnel, n'a pu en disconvenir : mais il ajoute que c'était un effet de sa simplicité, incapable de fiel et d'amertume, qui le rendait peu attentif à ces petits ménagemens de paroles si étudiées pour la plupart des autres. On trouvera sans doute que la simplicité de l'apologiste passe encore celle de l'accusé. Tenons-nous en donc à son premier aveu, qui établit si bien ce qui nous importe, que tout ce qu'il ajoute pour l'affaiblir ne sert qu'à le confirmer.

On pourrait encore disputer au pape des jansénistes son désintéressement, assez méconnaissable dans sa persévérance à soutenir contre un père et une mère, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-Royal (1) : désintéressement méconnaissable encore dans ses ménagemens pour les productions de ses amis ou de ses prôneurs ; pour le système de Bourdaille, qui, de son aveu (2), ouvrait la porte à tous les déréglemens ; pour celui de Cailly, qui détruisait la transsubstantiation ; pour les plus piquantes satires de son siècle, dont il fit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde : c'est là ce qui nous intéresse uniquement. Nous ne prétendons même toucher qu'aux apparences que voit l'homme, sans pénétrer dans les intentions, dont la connaissance est réservée à celui qui sonde les cœurs ; mais pour cette douceur et cette humilité qu'on ne puise avec la foi que dans l'école véritable de Jesus-Christ, que dans la véritable église, on n'en peut rien accorder, sans trahir

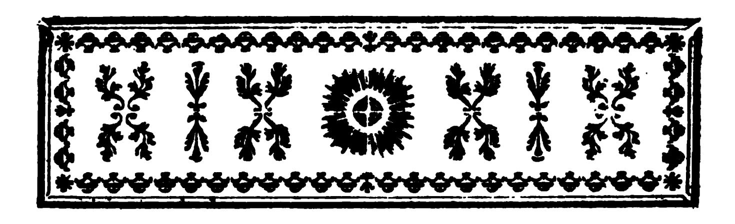
(1) Bayle, Dictionnaire historique et critique, au mot Arnaud.
(2) Lettres d'Arnaud à M. le Feron, du 8 Novembre 1686.

cette église, à un homme qui s'est cru plus éclairé qu'elle, qui s'est montré jusqu'à la mort plus attaché à son propre sens qu'aux constitutions des papes, aux décisions du chef et des membres du corps apostolique, à l'enseignement de toutes les églises.

Il est assez inutile de parler des ouvrages qu'a composés ce docteur au nombre de cent trente-cinq, grands ou petits, presque tous anonymes, et presque tous condamnés. Malheureuse fécondité, malgré les talens qu'ils marquent en tout genre, puisqu'ils ne tendent qu'à favoriser le jansénisme! Temps au moins perdu, si la secte est conséquente, puisqu'ils ne militeraient que pour un fantôme!

Le père Quesnel succéda au docteur Arnaud dans la papauté jansénienne. Et qu'on n'imagine pas que ce titre soit une invention de ses adversaires; c'était le nom que donnaient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monastères de Port-Royal, comme on peut le voir dans le relevé des raisons alléguées par les religieuses de ces communautés, pour se défendre de signer le formulaire. Par modestie sans doute, il se restreignit au nom de *père abbé* qu'on lui donnait communément dans le parti, et par respect pour sa mémoire, son successeur s'en tint au nom de *père prieur* qu'il avait déjà lorsqu'il n'était qu'en second.

Mais cessons de peiner les ames pieuses et catholiques, par le récit continu de tant de scandales; au moins donnons-leur quelque relâche, et tâchons de leur faire trouver quelque sujet d'édification jusque dans les égaremens de l'esprit humain. C'est l'opiniâtreté, et non pas précisément l'erreur, qui fait les hérésies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le scandale de l'opiniâtreté jansénienne, que la docilité des ames droites, dont la mysticité, ou l'imagination trop vive, reproduisit alors une sorte de quiétisme.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

Depuis le renouvellement du Quiétisme en 1694, jusqu'au pontificat de Clément XI en 1700.

LA révolte contre les décisions de l'église scandalisait depuis trop long-temps, pour que la Providence ne suspendît pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondît pas les séducteurs et les rebelles par quelque exemple frappant et respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui, sans l'avouer pour maître, s'élevèrent en France sur la fin du siècle dernier, se trouvaient, par rapport à la note d'hérésie, dans les mêmes circonstances que ceux de Jansénius. Les deux sectes avaient été pareillement condamnées par le pape et les évêques; et s'il y avait quelque différence, c'est que la condamnation du prélat flamand s'était faite avec beaucoup plus de solennité que celle du docteur aragonais; qu'elle avait été réitérée, réaggravée, confirmée en toutes les manières. Voyons à présent quelle fut la conduite de leurs partisans respectifs, sans toutefois revenir sur le chapitre fastidieux du parti, qui n'est que trop connu.

Les premiers vestiges du quiétisme français furent découverts dans un livre du père la Combe, barna-

bite, intitulé Analyse de l'oraison mentale ; où l'on ne put méconnaître le caractère du molinisme, quoique l'auteur n'y allât point jusqu'aux abominations de Molinos. Ce mystique outré eut une élève qui passa bientôt son maître, qui de sa fille en Dieu, devint en peu de temps sa mère et son oracle. C'était, s'il est besoin de la nommer, la fameuse dame Guyon, qui fit des livres à son tour, donna le Moyen court et très-facile de faire oraison, et l'Explication du Cantique des cantiques. Les ouvrages du directeur et de la pénitente, dès qu'ils eurent vu le grand jour, furent condamnés par l'archevêque de Paris, tant pour le ridicule qu'ils donnaient à la piété, en rendant la contemplation commune aux enfans même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portaient à des vérités essentielles de la religion, et à l'intégrité des moeurs dont elles sont la base. Ces contemplatifs abusés se prétendaient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les règles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au salut.

Quels que soient ces écarts, c'est peu de chose en comparaison de ce que renfermaient les manuscrits de la nouvelle illuminée, et sur-tout celui qui est intitulé *les Torrens*. Elle y enseigne que la clef de tout l'intérieur est l'abandon parfait, qui ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer; que l'ame vaut si peu, que ce n'est pas la peine qu'elle s'inquiète si elle se perdra ou ne se perdra point; que Dieu ôte quelquefois à l'ame parfaite toute grâce, tout don, toute vertu, et pour toujours, en sorte qu'elle devient un objet d'horreur pour tout le monde; que la fidélité de cette ame consiste pour lors à se laisser écraser et pourrir, sans chercher à éviter la corruption; que dès qu'elle commence ainsi à ne plus sentir son infection, et à y demeurer contente, sans espérance ni pouvoir d'en jamais sortir, dès là aussi commence l'anéantissement, en quoi consiste la vraie perfection; qu'au lieu d'avoir encore horreur de sa misère extrême, et de craindre, comme autrefois, de la

porter à la sainte communion, elle y va comme à une table ordinaire; qu'elle n'a point de peine, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, et qu'il donne toutes ses grâces à d'autres; en un mot, qu'elle est tellement perdue en Dieu, qu'il n'y a plus en elle ni remords, ni conscience. Ce n'est là qu'une petite partie de ce qui est contenu dans le livre des *Torrens*, dont un extrait plus long ne serait pas supportable. Voilà néanmoins l'état visible d'une ame abandonnée de Dieu, livrée au désordre, et absolument endurcie dans le crime, et voilà ce qu'on donnait pour l'état le plus sublime où la grâce pût élever une ame. Les autres manuscrits de madame Guyon sont au moins remplis d'extravagances.

Quant à l'Explication de l'Apocalypse, écueil fameux par tant de naufrages, dont elle ne fut point effrayée, son moindre égarement, c'est d'y faire la prophétesse. Elle y conte des visions de telle nature, qu'on ne pourrait les rapporter sans salir l'imagination. Cependant elle proteste, sans que sa conduite l'ait jamais démentie, qu'il ne lui restait après cela que des pensées aussi pures que le ciel qui les lui inspirait. A l'exemple de sainte Thérèse, à qui son directeur la comparait, elle écrivit encore par obéissance l'histoire de sa propre vie: là, nouvelles révélations et nouvelles impiétés, ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyait clair dans le fond des ames; elle avait sur elles, aussi-bien que sur les corps, une autorité miraculeuse. Ce que je lierai, disait-elle, sera lié, et ce que je délierai sera délié: je suis cette pierre fichée par la croix sainte, et rejetée par les architectes. Elle était parvenue à un tel point de perfection, qu'elle ne pouvait plus prier les saints, pas même la sainte Vierge. Elle était si remplie de grâces pour elle et pour les autres, qu'elle courait à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il fallait promptement la délacer, et si on ne l'eût fait un jour, elle en serait morte sur le champ. Cependant le remède le plus efficace était de s'asseoir en silence à ses côtés. Alors du réservoir divin de son cœur, il se faisait un dé-

gorgement qui la dégageait avec suavité ; et ses acolytes, enfans de sagesse, recevaient de leur mère la mesure d'aliment qui convenait à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paraître dans l'ordre moral un phénomène égal aux plus grands prodiges de l'ordre physique, c'est que cette femme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre sujet de soupçonner ses mœurs ; c'est que par un prodige encore moins concevable, et non moins incontestable, elle ait conçu et mis au jour tant d'extravagances, douée d'autant d'esprit que jamais femme en ait montré. Tous ceux qui l'ont connue assurent qu'il est difficile d'en avoir davantage, et que personne ne parlait mieux des choses de piété. Un trait unique, savoir, la haute estime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos siècles, forme ici une preuve qui n'en laisse point d'autres à désirer. Aussi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconisaient, et qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoup de peine, la mettaient au nombre de ces mystiques vraiment habiles, mais incapables d'instruire les autres, et qui ont plus péché dans les termes que dans les sentimens. En effet, tout le monde se convainquit, avec le temps, qu'elle était trompée la première, et qu'elle n'avait jamais songé à tromper personne.

Quel que fût le mérite de ceux à qui les charmes de son esprit imposaient, elle ne laissait pas d'être suspecte à des personnages d'une grande célébrité (1). Le bruit de ces soupçons lui étant parvenu, elle communiqua sa peine à l'abbé de Fénélon, en qui elle avait une confiance particulière. Ce n'était pas la seule personne d'un rang et d'un mérite distingué, avec qui elle eût des rapports intéressans, elle inspira le même intérêt aux personnes les plus illustres de son temps, et jouit d'une vraie considé-

(1) Mém. hist. et dogm. t. IV, p. 25 et suiv.

ration parmi tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus estimable à la cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, c'est son premier nom, fille d'un gentilhomme du Gâtinois, et femme de M. Guyon, né aussi de parens nobles, étant restée veuve à l'âge de vingt-deux ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'esprit et un caractère aimable, ne voulut jamais entendre à un second mariage, et tourna vers Dieu tous les sentimens de son cœur naturellement tendre. Peu après la mort de son époux, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Elle y fit des connaissances, et particulièrement celle de M. d'Aranton, évêque de Genève, le quatrième successeur et l'imitateur fidèle de saint François de Sales. Ce prélat lui proposa de se retirer dans son diocèse, pour y travailler, avec quelques autres dames pieuses, à l'instruction des nouvelles catholiques. Elle prit en effet ce parti, après s'être dépouillée de ses biens en faveur de ses enfans, à la réserve d'une modique pension : mais les distractions attachées à la charge de supérieure dont on voulut la revêtir, l'en détournèrent bientôt; trop tard néanmoins, puisqu'elle avait déjà goûté les leçons du père la Combe, qui était le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les Ursulines de Tonon : après les avoir édifiées quelque temps par son goût pour l'oraison et pour la retraite, elle alla chez une de ses amies à Grenoble, puis à Verceil, dont l'évêque prévenu pour elle d'une estime singulière, l'avait souvent invitée à s'y rendre. Pendant les six années qu'emportèrent ces différens séjours, où elle fut presque toujours accompagnée du père la Combe, elle composa ses ouvrages divers sur la spiritualité. Enfin l'air épais de Verceil ne convenant point à sa complexion, et moins encore à sa constitution morale, les médecins lui conseillèrent de retourner en France; et elle revint à Paris.

Le bruit de ses ouvrages l'y avait précédée, et l'on y avait conçu des préventions si fâcheuses contre elle, qu'elle y fut arrêtée presque en arrivant, et

mise dans un monastère. L'archevêque l'interrogea, et la fit interroger plusieurs fois par des gens habiles. On découvrit en elle autant de docilité que d'innocence. Les religieuses, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à toutes ses vertus, madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du roi, et lui fit rendre une entière liberté. Ainsi l'humiliation même la mit dans une considération plus haute, et lui procura la plus puissante protection. Dès son premier séjour à Paris, elle avait eu la connaissance de la duchesse de Béthune, femme de beaucoup d'esprit et de grande piété, chez qui se rassemblait tout ce qu'il y avait de personnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la cour : ce fut là qu'elle se lia d'une manière étroite avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et sur-tout avec l'abbé de Fénélon, alors précepteur des enfans de France. Fénélon, cette ame si pure et si noble, applaudissait aux idées grandes que madame Guyon s'était formées de Dieu, et plus encore à son amour sans partage pour l'être infiniment aimable.

On continua néanmoins à décrier sa doctrine, et l'on peignit sa personne même des couleurs les plus affreuses. On menaçait le royaume et l'église d'une secte nouvelle, égale en abominations et en infamies aux anciens gnostiques ; et ceux qui répandaient principalement ces bruits, le faisaient avec toute la chaleur que pouvait donner l'espoir de tourner de ce côté-là la vigilance et l'activité des deux puissances dont ils étaient l'objet.

Madame Guyon, pour faire tomber, s'il était possible, ces clameurs scandaleuses, prit le parti, avec le conseil de M. de Fénélon, de soumettre sa manière d'oraison et tous ses écrits à l'oracle de l'église de France, le grand évêque de Meaux. Ce prélat accepta la commission, et la dame lui remit tous ses ouvrages, imprimés et manuscrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Bossuet, quand surtout en lisant la vie de cette femme, composée par elle-même, il y trouva les rêveries que nous avons

citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut ensuite avec lui, elle confessa qu'il était contraire à sa manière d'oraison de rien demander à Dieu : sur quoi il lui défendit de s'approcher des sacremens ; mais elle marqua tant d'humilité et de soumission, que cette défense n'eut pas son effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors évêque de Châlons, en grande réputation de piété, et M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, fussent associés à M. de Meaux pour la décision des points sur lesquels on l'accusait d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénélon. Les amis de madame Guyon lui avaient apparemment fait entendre depuis qu'elle avait choisi M. de Meaux pour juge, qu'il était de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement en cette matière à un prélat qui s'était déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitait de chimère, persuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain. M. de Meaux lui-même, dès les premières conférences qui, pour ce nouvel examen, se tinrent à Issy près de Paris, avoua qu'il connaissait peu les ouvrages des mystiques, les circonstances l'ayant toujours tourné vers le dogme et la controverse ; c'est pourquoi il pria M. de Fénélon, très-versé dans ce genre d'étude, d'en faire des extraits, et de les communiquer à la commission. Le pieux abbé le fit volontiers, non pour défendre les écrits de madame Guyon, dont il ne prisait que la piété personnelle, mais par zèle pour la vraie spiritualité, à laquelle il craignait que l'on ne donnât atteinte.

Les examinateurs posèrent d'abord les principes propres à éclaircir la matière, à faire discerner la vraie spiritualité de la fausse, et à préserver des illusions qui sont à craindre dans la pratique de la vie contemplative ; ils examinèrent ensuite les écrits de l'accusée, où ils trouvèrent sans doute bien des choses à reprendre : mais elle satisfit à toutes les

plaintes, par des explications catholiques des passages même les plus répréhensibles, et sur-tout par une candeur et une soumission qui ne laissait pas douter de sa foi sincère. Ils prononcèrent donc que si elle avait péché dans les termes, elle était irréprochable dans sa croyance, et bien éloignée surtout des abominations reprochées à Molinos et à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toutes ces matières abstraites et difficiles, à quelques articles précis qui pussent confondre l'erreur, sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative ; mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine et de contestation, tant sur le fond des choses que sur la manière de les énoncer, qu'ils parvinrent enfin à les dresser au nombre de trente-quatre.

Ils portent en substance, que tout fidèle, en tout état, est obligé de retenir l'exercice des vertus théologales, et d'en produire des actes ; d'avoir la foi explicite des vérités principales du christianisme ; de vouloir et de demander expressément son salut éternel, la rémission de ses péchés, la grâce de n'en plus commettre, la force contre les tentations, la persévérance dans le bien, et l'avancement dans les voies de la perfection, qui peut toujours croître ; qu'il n'est jamais permis d'être indifférent pour le salut, ni pour ce qui y a rapport ; que les actes ci-dessus mentionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, et que pour les produire, il n'est pas besoin d'attendre une inspiration particulière, la foi jointe au secours ordinaire de la grâce suffisant pour cela ; que dans l'oraison la plus sublime, ces actes sont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, et non qu'elle les rende inutiles ; que les réflexions sur soi-même, sur les opérations intérieures, sur les dons du ciel, et sur l'usage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les apôtres et les plus grands saints, doivent l'être par tous les chrétiens même les plus parfaits ; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fideles, à quelque état de perfection qu'ils soient parvenus,

et que souvent encore elles sont nécessaires ; que l'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte unique et persévérant sans interruption, mais dans une disposition habituelle à faire tout ce qui plaît à Dieu, et à ne rien faire qui lui déplaise ; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui sont reconnues par toute l'église ; qu'il ne faut pas rejeter l'oraison de simple présence de Dieu, de quiétude ou repos en Dieu, ni les autres oraisons extraordinaires, même passives, qui sont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure ; mais que sans elles on peut devenir un très-grand saint, et qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraison plutôt qu'à un autre, bien moins encore le don de prophétie, ou le privilége de l'apostolat, à un certain degré d'oraison et de perfection ; que c'est un égarement dangereux d'exclure de la contemplation les mystères de Jesus-Christ et les vérités communes de la foi ; enfin, que les voies extraordinaires sont très-rares, et toujours sujettes à l'examen des supérieurs ecclésiastiques, avec d'autant plus de raison, que les illusions y sont fort à craindre.

Il y avait près de huit mois que durait cette discussion, et tout le monde en attendait l'issue avec autant d'impatience que de curiosité. Enfin le jugement et les trente-quatre articles furent signés par les commissaires, sans excepter M. de Fénélon, le 10 de Mars 1695. Il avait été nommé à l'archevêché de Cambrai au mois de Février précédent ; et M. Bossuet le voulut sacrer, pour marquer au public que la diversité d'opinions qui s'était rencontrée entre eux n'avait point altéré leur union.

Durant le cours des conférences, madame Guyon s'était retirée volontairement pour six moix à Meaux dans le couvent de la Visitation, où elle n'avait commerce qu'avec deux religieuses d'une sagesse éprouvée, et avec le confesseur que l'évêque lui-même lui avait donné. Le prélat d'ailleurs la visitait souvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivait quand il était absent, et recevait assidument ses réponses :

dans tous ces rapports, elle ne cessa de lui donner des témoignages convaincans de la droiture de son cœur, d'une modestie incapable de présomption, de confiance même, et d'un désir sincère d'être éclairée par un si grand maître. Sitôt qu'on lui eut présenté le jugement des commissaires, elle le signa sans faire la moindre objection. Elle signa, sans plus de difficultés, les censures que M. de Châlons et M. de Meaux firent de ses livres; elle fit même son acte de soumission, sous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle se permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avait jamais eu intention de rien avancer de contraire à l'esprit de l'église catholique, protestant qu'elle lui avait toujours été et qu'elle lui serait toujours soumise.

Sur des dispositions aussi édifiantes, M. de Meaux lui donna une attestation, par laquelle il assurait qu'elle n'était impliquée en aucune manière dans les abominations du molinosisme, et qu'il était pleinement satisfait de sa conduite. La supérieure et les religieuses de la Visitation de Meaux lui donnèrent encore un certificat, portant que loin d'avoir causé aucun trouble dans leur maison, elle les avait extrêmement édifiées par sa conduite et ses entretiens, où l'on avait remarqué beaucoup de patience et de mortification, de douceur et d'humilité, de simplicité même, et la plus haute estime pour tout ce qui est de la foi

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, madame Guyon ne prévoyait pas qu'elle dût essuyer de nouveaux orages : mais sa soumission à la voix des pasteurs ne lui avait rien moins que concilié bien des gens de secte et de cabale, qui désiraient et avaient peut-être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondait trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; et les alarmes de la cour au sujet du nouveau quiétisme, faisaient une diversion qui leur était trop favorable, pour ne pas chercher à la perpétuer. Quoi qu'il en soit, à peine madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de

vivre également retirée par-tout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; et sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne. Cette nouvelle détention n'eut pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venait de passer de l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, et y protesta qu'elle n'avait jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenaient; qu'elle n'avait pas même conçu que personne se mît jamais ce mauvais sens dans l'esprit.

On ne saurait donc révoquer en doute l'innocence de cette femme singulière, ni plus soupçonner l'intégrité de sa foi, que la droiture et la pureté de son cœur. Telle fut en effet l'idée que s'en formèrent messieurs de Paris et de Maux. Ces prélats qui avaient lu et relu les manuscrits où elle se dit la femme enceinte de l'apocalypse, l'épouse préférée à la mère, la fondatrice d'une église nouvelle, n'ont vu en tout cela qu'un fanatisme d'imagination et un flux de galimathias, sans nulle intention d'enseigner l'erreur. Est-il donc surprenant qu'elle ait gagné l'estime de ceux qui lui connaissaient bien d'autres qualités véritablement estimables ? On verra néanmoins par la suite faire un crime à M. de Cambrai d'un sentiment aussi digne de sa générosité que de sa candeur.

Madame Guyon, touchant laquelle il est temps de finir, ne se contenta point d'avoir rendu témoignage à sa foi dans le cours de ses tribulations; plusieurs années après, elle le renouvela dans un temps où il n'importait plus à la tranquillité de ses jours, où elle n'envisageait que le juste juge devant qui elle allait paraître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de son testament sa profession de foi, conçue dans les termes suivans :

« Je proteste que je meurs fille de l'église catholi» que, apostolique et romaine; que je n'ai jamais » voulu m'écarter de ses sentimens; que depuis que

» j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été » un moment sans être prête, au moins de volonté, » à répandre pour elle jusqu'à la dernière goutte de » mon sang, comme je l'ai constamment protesté » en toute rencontre, comme je l'ai déclaré et » signé autant de fois que j'en ai eu occasion ; ayant » toujours et en tout temps soumis mes écrits et » mes livres à la sainte église ma mère, pour la- » quelle j'ai, et toujours j'ai eu et aurai, avec la » grâce de Dieu, un attachement inviolable et une » obéissance aveugle; n'ayant et ne voulant admettre » aucun sentiment que les siens, et condamnant sans » restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je » l'ai toujours fait. Je dois à la vérité, et pour ma » justification, de protester, avec serment, qu'on » a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant » à mes écrits, me faisant dire et penser ce à quoi » je n'ai jamais pensé, et dont j'étais infiniment » éloignée ; qu'on a joint la fausseté à la calomnie, » me faisant des interrogatoires captieux, ne vou- » lant point croire ce qui me justifiait, et ajoutant » à mes réponses, mettant ce que je ne disais pas, » et supprimant les faits véritables. Je ne dis rien des » autres choses, parce que je pardonne tout et de » tout mon cœur, ne voulant pas même en con- » server le souvenir. » Quelle énigme nouvelle, que ce monument ! Nous ne nous hasarderons point à en faire l'explication, et moins encore l'application ; mais nous en conclurons à user de la même réserve à l'égard de l'accusée qu'à l'égard des accusateurs.

Madame Guyon n'est pas la seule personne de son temps qui, au point le plus lumineux d'un siècle si justement vanté, montra que l'esprit humain n'était pas à l'abri de l'égarement, et des écarts même les plus pitoyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une société entière de fanatiques, dont les membres se nommèrent les chevaliers de l'Apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisait appeler tantôt le monarque de la Trinité, tantôt le prince du nombre septenaire. Un jour des Rameaux qu'il se trouvait à l'église comme

on chantait l'antienne, *Qui est ce roi de gloire*, il courut, l'épée à la main, vers les chantres, en criant que c'était lui. On le prit avec raison pour un fou, et sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur ni à l'hérésie, on le renferma. Cependant les chevaliers de l'Apocalypse étaient déja au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits et sur leurs manteaux les armes de leur ordre; savoir, un bâton de commandement et un sabre en sautoir, avec une étoile, et les noms rayonnans des anges Michel, Gabriel et Raphael. Ils se disaient suscités pour défendre l'église contre l'antechrist, qui était prêt à se faire adorer. Ils avançaient bien d'autres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accréditaient par leur empressement à soulager tous ceux qui étaient dans quelque nécessité. Après l'emprisonnement de leur chef, un pauvre bûcheron qui s'etait laissé engager dans cette secte, révéla tout ce qu'il savait de ses mystères : on arrêta une trentaine de ces illuminés, et tout le reste se dissipa.

Rome laissa tomber de lui-même ce fanatisme; et pendant que des rêveries à peu près semblables absorbaient en France les momens précieux des premiers prélats, elle porta son attention sur deux ouvrages français, qui avaient pour titres, la Dévotion à la sainte Vierge, et l'Année chrétienne : il faut cependant convenir que la séduction n'y était pas fort à craindre, au moins à raison du style. Le traité de la Dévotion à la sainte Vierge, composé par le sieur Baillet, était marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la Vie des Saints, le plus passable de tous, et qui n'a guère pour relief que sa hardiesse à rayer et à biffer, à dénicher et à réprouver; en un mot, qu'une témérité confiante, dont la sotte ignorance peut seule prendre les productions pour des chef-d'œuvres de sagacité et de critique. Mais s'il ne raisonnait point, et pensait très-peu, il lisait beaucoup, il furetait sans fin, il compilait, il déchiquetait, il entassait, et puisait de préférence dans les réper-

toires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvait, sans trop s'exposer, et il s'en attachait les auteurs par les louanges qu'il leur prodiguait. Cette habileté à se faire valoir suppléait au mérite, et procurait à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connaisseurs, il est vrai, justifiait rarement, mais qui imposaient toujours au troupeau des simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchans ouvrages, dit entr'autres choses, que celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'église catholique contre les faux reproches des prétendus réformés. Ils auraient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avaient pas été contens. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la Dévotion à la Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire (1), c'est-à-dire, autant qu'un prêtre de la communion romaine, sans trahir en termes exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestans, que d'entendre dire à un prêtre, que l'ange de l'Apocalypse empêcha saint Jean de se prosterner devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect et de soumission qui n'est due qu'à Dieu* (2) ? N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des catholiques, qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des saints, et particulièrement devant celle de la sainte Vierge ? L'auteur avance aussi que le culte rendu à la mère de Dieu est inutile, et à elle, parce qu'elle n'en retire aucune gloire, et à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prières des pécheurs, et qu'elle n'intercède que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux semi-calvinistes qu'aux calvinistes rigoureux.

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives et tous les titres d'honneur que l'église

(1) Diction. art. Nestorius. (2) Baill. Dévotion à la sainte Vierge, pag. 93.

attribue à Marie. Si on l'appelle mère de miséricorde, c'est uniquement, selon lui, parce qu'elle est mère du Dieu de miséricorde, et non pas que touchée de nos misères, elle emploie son crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'est, dans son style ironique, peu différent ici du blasphème, c'est par la même raison que les bonnes gens appellent un saint, monsieur, et une sainte, madame; et nous la nommons reine des anges, ose-t-il ajouter, comme on dit la reine des fleurs, ou le roi des astres. A quoi il ajoute encore, que la plupart des titres d'honneur qu'on donne à la Vierge, sont nouveaux, sont outrés, sont de pures hyperboles; que l'église ne fait que les tolérer, et qu'il vaudrait mieux s'en abstenir. Après les titres de Marie, viennent ses fêtes, qui ne sont pas mieux traitées par le faux prôneur de sa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les princes séculiers, qui se sont ingérés à les proscrire, et en partie par différens particuliers, qui ont entraîné l'église. Il parle de l'immaculée conception en homme également aguerri contre les foudres du siége apostolique, et contre le torrent des docteurs (1). Pour l'assomption en corps et en ame, que l'abbé de Saint-Cyran néanmoins avait tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvait la nier sans se rendre coupable d'erreur, ce n'est pour lui qu'une conjecture appuyée sur des révélations, au défaut de preuves régulières. L'église, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zèle et l'industrie de ceux qui introduisaient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fussent édifiantes et pieuses. N'est-ce pas là, sous le faux air d'une apologie de l'église, la justification des plus sanglans reproches que lui font les protestans?

Il n'en fallait pas tant, sans doute, pour autoriser Rome à flétrir un ouvrage infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui servait de titre. La flétrissure ne fut assurément pas excessive,

(1) Petr. Aurel. t. II, in-4°, p. 176.

puisqu'on se contenta de le mettre à l'*index*, apparemment pour ne pas lui donner plus de célébrité qu'il ne pouvait s'en acquérir par sa mince valeur.

L'Année chrétienne du sieur le Tourneux ne fut pas traitée avec plus de rigueur ; et si elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du missel et du bréviaire français du sieur Voisin, déja condamnés, peut-être l'eût-on laissé, sans nulle atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne regorgent pas d'esprit, et qui en trouvent d'autant plus dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit toutefois jeter feu et flamme au père Quesnel; suivant les paroles expresses de son affidé Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrit; et de toute part on en préconisa l'auteur, qu'on mettait de niveau avec les Thomassin, les le Cointe, les le Vallois et les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorphoses ; et les succès en sont d'autant plus rapides, que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est, après tout, la dose de génie dans l'Année chrétienne ? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui coûtent peu à l'esprit, et qui ne vont point au cœur ; voilà tout ce qui en a fait placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceux qu'on vient de rapporter, et de la plupart des choses de même ordre; aussi la cause en fut-elle des plus singulières, et tout-à-fait originale. Les savans auteurs des Actes des Saints, connus sous le nom de Bollandistes, avaient établi sous le 6 et le 19 de Mars, que le B. Berthold avait été le premier général des Carmes : par là, ils fixaient au douzième siècle l'origine de cet ordre. Il s'en fallait bien que les vieux nourrissons du Carmel se bornassent à une antiquité de six cents ans. Quelques-uns d'eux avaient autrefois prétendu que leur origine remontait jusqu'au patriarche Enoc, qui vivait avant le déluge ; mais on les

avait un peu embarrassés, en leur rappelant que Noé et ses trois fils, restés seuls du genre humain, avaient chacun sa femme, ce qui n'était pas conforme à la règle du Carmel. L'objection fut assez forte pour faire disparaître cette prétention; mais on n'en fut que plus ardent à soutenir qu'au moins on descendait en droite ligne du prophète Elie. Et depuis le temps de ce prophète, selon la thèse fameuse qui fut soutenue en 1682 par un Carme de Beziers, devant le chapitre provincial, et censurée à Rome en 1684, tout ce qu'il y a eu de patriarches et de prophètes en Judée, la plupart des sages et des philosophes sous les climats divers, Pythagore indubitablement païen, et les druïdes mêmes furent autant de Carmes. Les savans qui travaillaient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoraient, ne crurent pas devoir épouser des opinions qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignait le bon sens avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front, connaissant la délicatesse de l'ordre en général sur l'article de la généalogie.

Elle était infiniment plus grande encore qu'ils ne se l'étaient figurée, au moins parmi les Carmes des Pays-Bas. Ces bons pères oubliant qu'il n'en est pas de la noblesse religieuse, comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée de sa source; que les ordres monastiques, au contraire, ne sont jamais plus estimables que quand ils touchent à leur origine, parce qu'ils ne sont jamais plus fervens, ils se crurent lésés dans leur honneur; ils poussèrent des plaintes et des cris menaçans, ils écrivirent de toute part, ils inondèrent la Flandre de libelles, et bientôt tous les états d'Espagne. Le père Sébastien de Saint-Paul, très-distingué par les emplois qu'il avait remplis dans son ordre, et bien médiocrement par sa doctrine ou sa critique, fit un crime et presque une hérésie aux Bollandistes d'avoir accusé de supposition les décrétales antérieures à celles du pape Sirice, aussi-bien que la donation de Constantin à l'église ro-

maine, et d'avoir douté du miracle de la véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de répondre à ces objections, et à toutes les pauvretés qu'elles entraînèrent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très-badine de l'autre, parut tout à coup dans la lice un nouvel athlète, qui avait moins l'air d'un concurrent véritable, que d'un acteur chargé de parodier les prétentions dont il se montrait jaloux. Rien toutefois ne fut moins supposé que le chagrin, non plus de Sébastien de Saint-Paul, mais de Paul de Saint-Sébastien, religieux de la Charité, quand il apprit que les Carmes se donnaient pour les plus anciens religieux du monde. Il quitta la lancette et la seringue; il prit la plume, il soutint avec chaleur que son ordre avait neuf cents ans d'antiquité sur celui des Carmes; que l'ordre des Carmes datait tout au plus du temps où vivait le prophète Élie, et celui de la Charité remontait incontestablement jusqu'au temps d'Abraham; que ce premier patriarche avait fondé l'ordre de la Charité dans la vallée de Mambré, en faisant un hôpital de sa maison; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il en alla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfans morts sans baptême. On douterait avec raison d'une émulation pareille, si l'on n'avait pas consigné dans un monument au-dessus de tout soupçon, la lettre de ce frère Paul de Saint-Sébastien (1). Lui-même écrivit à ce sujet, de l'hopital d'Antiquera en Espagne, au général de son ordre. Une pièce de ce caractère méritait assurément de passer à la postérité.

La vérité qui perçait par tant d'endroits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fut pas aperçue par les inquisiteurs d'Espagne, qui, au grand étonnement de toute l'Europe savante, condamna quatorze volumes des Actes des Saints, qui comprenaient les mois de Mars, d'Avril et de Mai. Les moins affectionnés à l'institut des auteurs, regardè-

(1) Rép. de Papebr. au P. Sébast. de S. Paul, art. 16, n.° 10.

rent cette censure comme une plaie faite à la république des lettres, et firent éclater de toute part leur indignation; ce qui engagea l'empereur Léopold à prier le roi d'Espagne d'interposer son autorité, afin que ses états ne fussent pas privés du fruit d'un travail utile à l'église, et applaudi par tous les vrais savans. Ces remontrances firent sans doute impression, puisque l'inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettait aux Bollandistes de fournir leurs défenses. Les Carmes, dans cette crise, jugèrent qu'il fallait tout risquer; ils dénoncèrent à l'inquisition la lettre même de l'empereur, qu'ils osèrent qualifier de pièce hérétique et schismatique, toutefois en voulant bien feindre qu'ils ne la croyaient pas de ce prince. Là dessus, Rome prit connaissance de l'affaire, et les volumes notés eurent d'abord la liberté de se produire au jour. L'inquisition d'Espagne défendit ensuite toutes les pièces qui concernaient ce différent. Rome défendit encore, sous les peines les plus rigoureuses, de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'ordre des Carmes. Enfin l'inquisition d'Espagne, instruite, ou calmée par le temps, révoqua le décret qui avait défendu la lecture des Actes des Saints. Que de mouvemens pour une chimère ! et combien de chimères ont causé de pareils mouvemens !

En France, Louis le Grand, par une marche plus égale, comme aussi mieux méditée, confirma la révocation de l'édit de Nantes treize ans après qu'elle avait été ordonnée : délai bien suffisant pour en avoir contrebalancé les inconvéniens et les avantages dans un conseil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égaler la sagesse. Ce religieux monarque s'était rendu sourd à toutes les sollicitations que les plénipotentiaires des princes protestans avaient faites en faveur des religionnaires de France au congrès de Ryswick, tandis qu'il avait encore sur les bras la plus grande partie des puissances de l'Europe. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que ces Français équivoques avaient conçues à l'occasion d'une guerre si embarrassante pour leur souverain,

et qui en avaient induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquaient auparavant. Ils allèrent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la principauté d'Orange, qui, par un article du traité, avait été rendue au roi Guillaume d'Angleterre charmé de les recevoir dans ce petit état presque dépeuplé : mais le roi très-chrétien leur fit défense, sous peine de la vie, de s'y aller établir, avec ordre, sous la même peine, à ceux qui s'y étaient déjà retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois.

Attentif à tout ce qui regardait le maintien, l'avancement et la dignité de la religion, Louis avait donné deux ans auparavant l'édit à jamais mémorable de 1695, sur les remontrances du clergé, portant que les ordonnances de nos rois, au sujet de la juridiction ecclésiastique, n'étaient pas également observées dans toutes les cours de justice, et que depuis leur publication il était encore survenu bien des difficultés insolubles. Le monarque donna au mois d'Avril de cette année, en cinquante acticles, une déclaration capable de rétablir à jamais le calme et l'harmonie entre les deux juridictions, si la jalousie en pareille matière pouvait connaître des bornes. Elle s'étend à la résidence et à la visite épiscopale, aux monitoires et aux décrets ecclésiastiques de toute espèce, à la publication des actes juridiques, aux appels comme d'abus, aux procédures criminelles, aux cas privilégiés, à l'exécution des sentences, aux prérogatives de la hiérarchie et à la conservation de ses biens, à l'administration des hôpitaux, aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles, à l'honoraire des ministres sacrés, aux prières publiques, aux prédications et aux confessions quant à l'ordre extérieur, et de même à la doctrine, aux officiaux, aux théologaux, aux curés et aux vicaires, à l'érection des cures, aux écoles des paroisses, aux décimateurs, aux religieux, aux religieuses, et à tout ce qui intéresse la discipline régulière. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du monarque, que la concorde et l'harmonie entre les deux juri-

dictions ne fussent rétablies dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuèrent encore à les troubler, au moins les troubles et les abus diminuèrent-ils considérablement.

Pendant que le monarque s'occupait ainsi de tout ce qui intéressait l'ordre ecclésiastique et civil de ses états, cinq prélats des plus distingués du royaume, messieurs de Paris, de Rheims, de Meaux, d'Arras et d'Amiens, portant leur sollicitude, jusqu'au centre de la catholicité, sur les productions du sacré collége, écrivirent au pape pour lui déférer un livre posthume du cardinal Sfondrati sur la prédestination, quoiqu'il eût été imprimé à Rome avec la permission du saint office. Il n'est pas hors de propos d'observer que ce cardinal avait écrit contre les quatre articles statués par le clergé de France dans l'assemblée de 1682; il faut avertir aussi que son livre mettait en avant des propositions très-singulières. On y voit, entr'autres choses, que le sort des enfans morts sans baptême est heureux, comme les ayant préservés d'offenser Dieu par eux-mêmes, et que Dieu, en les privant de la félicité surnaturelle, ne les a pas privés pour cela de toute sorte de félicité.

C'était là saper par les fondemens tout l'édifice du jansénisme, aussi-bien que celui du calvinisme et du luthéranisme par rapport à la grâce, puisque les partisans de toutes ces hérésies, pour sauver la divine justice, qui dans leurs principes punit de l'enfer des fautes que nous n'avons pu éviter sans la grâce qui nous manquait, et qu'ainsi nous avons commises nécessairement, n'ont rien de mieux à répondre, quand ils sont poussés jusqu'à un certain point, sinon que cette nécessité où nous sommes de pécher dans l'état présent, provient du péché originel, malgré la grâce du baptême dont ils anéantissent ainsi la vertu essentielle. La nécessité, pour me servir des expressions mêmes de Jansénius, répétées vingt fois (1), provient de la détermination libre de la volonté de

(1) Jans. de stat. nat. laps. cap. 24 et 25.

notre

notre premier père, et n'est rien autre chose que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquoi ses disciples s'irritent si fort contre quiconque ne fait pas, comme eux, un article de foi de la peine du feu décernée aux enfans morts sans baptême, c'est-à-dire, contre tous les théologiens catholiques, sans en excepter les saints pères, dont la plupart ont tenu l'opinion contraire, et dont aucun n'a regardé cette question comme décidée par l'église, pas même saint Augustin. Si ce père, comme on a pu le voir dans le lieu où nous avons rendu compte de ses œuvres, a tenu l'affirmative, en touchant cette matière en orateur dans un sermon prêché à Carthage, cependant il la regardait si peu comme un article de la croyance catholique, qu'en y revenant dans un de ses ouvrages dogmatiques et des plus réfléchis, il reprit le sentiment opposé.

Le livre du cardinal Sfondrat déplaisait, par bien d'autres endroits, aux partisans des nouvelles doctrines, parmi lesquels toutefois nous sommes bien éloignés de comprendre plusieurs des prélats qui se rendirent ses dénonciateurs : d'autres motifs habilement présentés les engagèrent dans ce faux pas. La doctrine de ce cardinal était en toute chose trop opposée à celle des augustiniens prétendus, pour qu'ils ne soulevassent point tout le clergé contre lui, s'il leur eût été possible. Ils avaient crié bien haut avant même que les prélats eussent parlé. On voit par leurs lettres, les mouvemens qu'ils se donnaient pour le faire dénoncer tant aux universités qu'aux évêques et au souverain pontife. Toute la faction en conspira la ruine, et toutes ses cabales furent inutiles. Le sage et pieux pontife Innocent XII vit où le coup portait. Il fit cependant examiner l'ouvrage avec soin, et avec d'autant plus de liberté, que l'auteur étant mort, il ne pouvait rien pour sa défense. Malgré tant de circonstances favorables à ses adversaires, le pontife refusa constamment de prononcer. Il eût été bien étrange en effet, et bien doux pour les jansénistes, de voir condamner à Rome ce que

Rome avait permis d'imprimer. Bien loin de remporter ce triomphe, ils eurent encore le chagrin de voir paraître à Rome, sans flétrissure et sans aucun obstacle, une défense publiée en faveur de Sfondrat, par le père Gabrieli, feuillant, qui fut depuis cardinal.

Cette conduite soutenue aigrit à l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures à sa manière. Le père Gerberon, entr'autres, dit que l'apologiste était un très-pitoyable théologien; qu'on ne pouvait rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieux que cet ouvrage, et qu'il lui paraissait en beaucoup de choses plus que pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se retourna vers le clergé de France, qui devait s'assembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'était jamais écrit contre l'ouvrage épargné à Rome, et on le présenta au clergé, sous ce titre : La doctrine augustinienne de l'église romaine, débarrassée des entraves du cardinal Sfondrat par plusieurs disciples de saint Augustin, et dédiée à l'assemblée prochaine du clergé de France. Mais bientôt ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne servirait qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il était possible, une humiliation si désespérante, que le père Quesnel publia, en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espèce de satire, où il avançait que le jansénisme ne se trouvait que dans les cervelles blessées; qu'on le traitait de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés avec la permission du maître du sacré palais; que le sort de l'inséparabilité chimérique du fait et du droit, à jamais honteuse pour les assemblées précédentes, devait bien faire craindre à celle-ci de se couvrir d'un opprobre semblable. Il finissait par avertir charitablement les prélats, d'avoir grand soin de se comporter avec toute la circonspection que demandait la délicatesse de la matière, sans quoi l'on ne manquerait point de relever ce qui se ferait de nouveau contre l'honneur du clergé de France.

L'assemblée n'eut pas besoin de longues délibérations pour prendre son parti (1). La seule préface du recueil marquait un sectaire qui n'avait en vue que de ruiner l'autorité des constitutions apostoliques publiées contre les cinq propositions. On n'y disait pas seulement que le jansénisme est une chimère, mais que la constitution d'Innocent X n'avait servi qu'à aigrir et brouiller; qu'Alexandre VII avait agi d'une manière indigne de son siége, qu'Innocent XII s'était expliqué en termes ambigus; que s'il avait paru, dans un premier bref, apporter quelque remède au mal, il avait renversé, par un autre, le bien dont on s'était flatté; que les évêques de France avaient abandonné les libertés de l'église gallicane, en recevant la bulle d'Innocent X; qu'il faudrait établir des disputes réglées sur l'affaire du jansénisme, en présence de juges nommés par le pape ou par le roi, et qu'on devrait se souvenir que la mort n'avait pas encore enlevé tous ceux qui savaient que les règles suivies aujourd'hui par les évêques, seront éternellement la honte du clergé de France. Le 4 Septembre 1697, l'assemblée condamna ces propositions comme fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses au clergé de France, aux souverains pontifes et à l'église universelle, schismatiques, et favorisant les erreurs condamnées. Ce fut là tout le fruit que la cabale retira des mouvemens infinis qu'elle s'était donnés pour flétrir l'ouvrage du cardinal Sfondrat, auquel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avait fait le saint siége, moins encore par respect pour ce lien de l'unité catholique, que par une juste indignation contre des sectaires qui n'attaquaient la doctrine de ce cardinal que pour établir celle de l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, le 20 d'Août 1696, M. de Noailles, archevêque de Paris, avait publié une instruction pastorale, qui occasionna une longue suite de discussions et de réflexions très-désagréables pour lui. Quoiqu'il eût déjà donné son approbation

(1) Mémoire du clergé, Septembre 1697.

aux Réflexions morales de Quesnel, il condamnait par cette ordonnance, ou instruction pastorale, l'Exposition de la Foi touchant la grâce et la prédestination, digne ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu et disciple du fameux abbé de Saint-Cyran. Dans l'ordonnance du prélat, on peut distinguer deux parties, entre lesquelles certains adeptes trouvèrent une diversité singulière de principes. Dans la première, le prélat disait qu'il y avait eu lieu de se promettre que l'erreur qui causait tant de troubles dans l'église de France, finirait après le jugement qui l'avait proscrite; mais qu'il y avait encore des esprits inquiets et ennemis de la paix qui répandaient dans le public des livres, tels que l'Exposition de la Foi touchant la grâce et la prédestination, qui pourraient troubler le repos de l'église; que personne n'ignorait le bruit qu'ont excité les cinq fameuses propositions tirées du livre de Jansénius, et proscrites par les constitutions pontificales, que les évêques de France ont acceptées unanimement avec toute sorte de respect et de soumission, ce qui a été suivi du consentement de toute l'église catholique; que c'en était bien assez pour détruire cette doctrine pernicieuse; mais que l'orgueil ne cessant de s'élever, quoiqu'abattu, on voyait avec douleur renaître l'hérésie dans un livre nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage, composé en langue vulgaire, pouvait être lu par les ignorans et les simples, aussi-bien que par les savans. Le prélat ajoutait que l'ayant fait examiner, et long-temps examiné lui-même, il y avait reconnu sans peine le venin du dogme de Jansénius.

Sur quoi le saint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme renfermant des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu et dérogeantes à sa bonté, frappées d'anathème et hérétiques; enfin, comme renouvelant la doctrine des cinq propositions de Jansénius avec une témérité d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de foi, non-seulement ce qui n'en est

point, mais même ce que la foi déteste, et ce qui est abhorré par toute l'église.

La seconde partie est une instruction sur les matières de la grâce. L'archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rienpour le salut, sans la grâce de Jesus-Christ; mais que Dieu ne commande rien d'impossible; qu'il nous avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas, et qu'il nous aide afin que nous le puissions. Il dit ensuite que dans les prières qu'on adresse à Dieu, ce n'est pas le seul pouvoir, mais encore l'effet qu'on demande; que quelque pouvoir que nous sentions en nous de résister à la grâce, même la plus efficace, la foi nous apprend que Dieu est tout-puissant, et qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté, et par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique, de saint Augustin, avec défense d'accuser personne de jansénisme sur des soupçons vagues.

Il fallait que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes ou des sens de convention bien particuliers, pour trouver, comme le firent plusieurs d'entre eux (1), que la seconde partie était un préservatif contre la première, et que si l'archevêque semblait d'un côté ne se point déclarer pour Jansénius, il laissait de l'autre de quoi le justifier. Accuser ainsi de jansénisme un prélat qui déclarait les opinions de Jansénius hérétiques et pernicieuses, c'était assurément contrevenir avec bien du front à l'ordonnance par laquelle il défendait de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres jansénistes, pour excuser ce prélat, ont avancé qu'il avait simplement feint d'abandonner Jansénius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, faisant d'ailleurs tout son possible pour le justifier, c'est-à-dire, que pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuaient la duplicité la plus indigne de son

(1) Entretien sur le décret de Rome, contre le nouveau testament de Châl. p. 17 et suiv. Réflexions sur les constitutions et les brefs, etc. p. 214 et suiv.

caractère, de son rang, et de la réputation même de candeur dont il jouissait.

D'autres encore, et sur un tout autre ton, parlèrent de l'instruction pastorale. Le père Gerberon sur-tout, lui qui avait tiré des ténèbres le livre flétri par l'instruction pastorale, ne fut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du patelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'archevêque en contradiction avec lui-même, il disait que si dans la seconde partie de l'instruction pastorale, il avait entendu la voix d'un pasteur, il n'avait aperçu dans la première que les préventions et les entêtemens d'un mercenaire qu'on ne pouvait suivre sans s'égarer. L'archevêque fut si choqué de plusieurs traits aussi crus qui se trouvaient dans les remarques, que tous ceux qui l'obsédaient et conspiraient à le tromper, crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le sieur Couet, bon janséniste alors, écrivit au père Quesnel, qui avait toute autorité dans le parti, qu'il fallait adresser au frère Germain (c'était le nom de guerre du docteur Boileau, qui régissait l'archevêque) une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des Remarques. Cette commission, très-délicate en soi, avait des difficultés toutes particulières pour le père Quesnel. Il avait écrit à l'abbé Couet lui-même, une lettre pleine d'éloges pour le livre censuré par l'archevêque; et tout nouvellement encore, il en avait écrit une autre au sieur Willart, où il parlait de la censure comme d'une faute énorme capable d'arrêter toutes les bénédictions du ciel. Je suis surpris, lui disait-il, que dom Antoine de Saint-Bernard (c'est un des noms que le parti donnait à l'archevêque), je suis surpris que dom Antoine prenne des résolutions si préjudiciables à sa réputation. Cet homme-là gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commis cette faute dans une place si sainte et si élevée, la connaisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, et qu'il en soit humilié.

Voilà dans quelles circonstances le père Quesnel

reçut la lettre de l'abbé Couet, qui lui demandait ainsi un mensonge des mieux conditionnés en faveur de la cause commune. Il l'obtint : l'envie de ménager un prélat puissant qu'on se flattait d'avoir engagé dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, et sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui était l'ame de cette intrigue, qu'il était très-fâché que l'auteur des Remarques, avec lequel, par un second mensonge aussi effronté que le premier, il assurait n'avoir aucun rapport, et ne pas même le connaître ; qu'il était tres-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, et l'eût exécutée d'une manière si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât rien de ce qui caractérise un hypocrite, et un menteur aguerri, on ne me soupçonnera point sans doute, ajouta-t-il, d'user d'équivoque ni de restriction mentale ; on sait que ce sont là des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'est pas tout : peu après cette protestation, il écrivit de nouveau à Willart, pour lui témoigner l'estime qu'il continuait à faire des Remarques. C'est ainsi que se jouaient de la religion, aussi-bien que de la vérité, ces ennemis affichés de l'équivoque et de la restriction. Ils abhorraient l'équivoque, et ils se faisaient un jeu du mensonge ; ils craignaient d'avaler le moucheron, et ils dévoraient le chameau. Quels maîtres ! et qui peut se faire leur disciple !

M. le Tellier, archevêque de Rheims, eut vers le même temps une aventure à peu près semblable à celle de M. de Paris (1). A l'occasion de quelques thèses soutenues chez les Jésuites, il donna une très-longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine assemblée de Sorbonne, envoyée à Rome, en Flandres, à tous les évêques, et dans toutes les villes du royaume. Cet ouvrage, outre la doctrine, demandait un grand travail : aussi fut-on persuadé que le prélat ne l'avait pas composé lui-même. On peut encore

(1) Mémoire chonologique et critique, t. IV, p. 91 et suiv.

voir dans le Journal des Savans (1), que le docteur Vitasse y avait eu bonne part : mais enfin M. de Rheims y avait mis son nom, et il fut obligé d'en faire les honneurs.

L'ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son père adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudisemens de tout le monde. On y canonisait le thomisme ; mais on y mettait une différence essentielle entre la doctrine de cette école, et celle de Jansénius. L'évêque d'Ypres y était maltraité, et ses disciples encore davantage. On représentait ceux-ci comme des présomptueux, qui se flattaient de mieux entrer dans le sens de saint Augustin que tous les catholiques ensemble : ces traits mêlaient un peu trop d'amertume au plaisir que l'ordonnance pouvait donner d'ailleurs. Le père Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec chagrin, que ceux qui avaient été chargés de la faire, avaient eu peu d'égards à la réputation du prélat dont elle portait le nom (2) ; qu'au moins ce prélat ne devait pas exiger la créance du fait ; qu'à la bonne heure, il croie en son particulier, après s'en être déclaré convaincu, que les cinq propositions sont de Jansénius, mais qu'il était ridicule d'exiger que les autres fussent de même sentiment. Toujours incapable de ménagement, le père Gerberon le prit sur un ton bien autrement fort. Tout le monde conclura, dit-il, que M. l'archevêque de Rheims est cet homme bouffi d'orgueil dont parle saint Paul, ce docteur qui ne sait rien de la science des saints, ce possédé d'une maladie d'esprit d'où naissent les envies, les médisances, les mauvais soupçons et les disputes pernicieuses.

Les Jésuites ne furent pas plus contens du prélat que les jansénistes. C'était pour eux, ou plutôt contre eux, que l'ordonnance avait été faite. On n'y parlait de Jansénius que pour retomber avec plus de poids sur leur doctrine, que l'on qualifiait de

(1) Journal des Savans, 17 Janvier 1698. (2) Causa Quesnel, p. 171.

nouvelle, de dangereuse, de suspecte, et même d'erronée. La science moyenne était le monstre aux sept têtes pour M. de Rheims : il avait pour elle une antipathie qui lui troublait les sens, et ne lui permettait plus de mesurer ses paroles. On avait soutenu dans les thèses de Rheims, qu'elle était sortie saine et sauve des plus fortes épreuves, et qu'elle n'était pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eût ajouté qu'il n'y avait rien de plus constant dans la doctrine de saint Augustin, que la prédestination tout-à-fait gratuite, l'archevêque en furie contre le défenseur de la science moyenne, perdit la tête, et le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire était un dogme de foi.

Cette censure prêtait trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelques-uns, à ce qu'on publia, qui tenaient un rang fort considérable dans le monde. Le ton brusque et les manières assez rustres de ce prélat, qui passait néanmoins sa vie au milieu des personnes les plus propres à lui adoucir les mœurs, n'avaient pas multiplié ses amis, ou du moins ses estimateurs. On répandit quantité de pamflets et de vraies satires, parmi lesquelles on donna grands cours, sur-tout à celle qui était intitulée *Maurolique*, parce que l'auteur faisait un parallèle fort piquant entre un ancien abbé de ce nom, et l'archevêque qui l'avait peu ménagé dans son ordonnance. Feignant de prendre le parti de M. de Rheims, il se fait objecter que l'autorité de ce prélat, quoique très-grande, mise en balance avec le savoir de Maurolique, ne laisserait pas d'être en danger d'avoir le dessous. Mais Dieu sait, répond-il, comment je fermai la bouche à ces bonnes gens. Maurolique, me disaient-ils, était un savant homme fort considéré de son temps. Et M. l'archevêque de Rheims, leur répondais-je, est premier pair de France, et fort redouté dans son diocèse. Maurolique, reprenaient-ils, était un homme d'une grande

piété, et d'une conduite très-régulière. Et M. l'archevêque de Rheims, répliquais-je, est commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et maître de la chapelle du roi. Maurolique, osaient-ils dire encore, était un homme de qualité de l'ancienne maison de Marulles. Et M. l'archevêque de Rheims, leur repartais-je, a la qualité de proviseur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'avaient pas le mot à dire.

A Dieu ne plaise qu'on applaudisse à des libelles aussi contraires à la charité chrétienne, qu'au respect dû aux personnes constituées sur-tout dans les dignités ecclésiastiques! Mais la postérité a des droits imprescriptibles sur les faits notoires, et le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est d'en tirer des avertissemens qui nous mettent en garde contre les écueils fameux par les naufrages d'éclat. Tout homme en dignité, à quelque degré d'élévation qu'il soit parvenu, est à jamais soumis au jugement du public; et à ce tribunal, tout ministre de l'église sur-tout, tout prélat, quelque décoré qu'il soit, qui aura voulu planer, pour ainsi dire, entre la foi et l'erreur, entre l'église et les sectes, ou se ménager en politique avec deux partis si contraires, outre qu'il se les attirera infailliblement l'un et l'autre à dos, il portera éternellement l'opprobre que mérite un homme lâche et faux qui estime la vertu et révère le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrins, ou les importunités causées à M. de Paris par les circonstances où il avait condamné le livre de l'Exposition de la Foi, ne se bornèrent point à l'année où il le condamna. On peut regarder comme provenant encore de cette source, le fameux Problème qui fut proposé deux ans après à l'abbé Boileau, et dont la solution que le parlement, au lieu de l'abbé, donna par un arrêt de condamnation, ne soulagea pas plus le prélat qu'il ne satisfit l'auteur. Le Problème était conçu en ces termes: A qui doit-on croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. L. A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696?

Voici la cause et le sujet de cette pièce. M. de Noailles étant évêque de Châlons, avait donné le 23 Juin 1695, une approbation pompeuse aux Réflexions morales sur le nouveau testament, que le père Quesnel lui avait dédiées, et de plus un mandement pour engager ses ecclésiastiques à les lire. Il y assurait que l'auteur avait recueilli tout ce que les saints pères ont écrit de plus beau et de plus touchant, et qu'il en a fait un extrait plein d'onction et de lumière ; que les difficultés y sont expliquées nettement, et les plus sublimes vérités de la religion traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit qui les fait goûter aux cœurs les plus durs ; qu'on y puisera de quoi s'édifier et s'instruire ; que les ecclésiastiques y apprendront à enseigner les peuples qu'ils ont à conduire ; qu'ils y trouveront le pain de la parole dont ils les doivent nourrir, tout rompu et tout prêt à leur être distribué ; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliothèque entière, les remplira de la science éminente de Jesus-Christ, et les mettra en état de la communiquer aux autres. Il était difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un prélat qui avait une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu archevêque de Paris, condamna, dès l'année suivante, l'Exposition de la Foi catholique, la nota d'hérésie, et de toutes les qualifications flétrissantes qu'on a vues.

Or, l'auteur du Problème prétend que la doctrine des Réflexions approuvées à Châlons en 1695, et celle de l'Exposition condamnée à Paris en 1696, sont absolument la même. Pour le prouver, il fait un parallèle entre ces deux ouvrages, et montre par la confrontation d'un assez grand nombre de morceaux, qu'il n'y a aucune différence entre eux pour le fond des choses, et presque point d'autre que celle de la marche ou de la méthode, en ce que l'Exposition de la Foi est en forme de catéchisme, par demandes et par réponses, au lieu que les Réflexions morales sont en forme de considérations. Du reste, il ne prononce point sur le fond de la

doctrine ; là dessus il affecte de ne prendre aucun parti : mais il s'appesantit, d'une manière bien mortifiante pour le prélat, sur la contrariété de la censure et de l'approbation ; il dit et rebat, jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, et que l'approbation détruit la censure ; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire, ou de l'évêque de Châlons approuvant avec des éloges magnifiques les Réflexions morales, ou du même prélat, archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la Foi d'ouvrage pernicieux.

L'injure était sanglante, puisqu'on faisait entendre qu'il soufflait le froid et le chaud en matière de religion, pratique infame pour un évêque. Le parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le Problème. M. d'Aguesseau, alors avocat général, et depuis chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul était une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appelait en jugement, non-seulement la religion d'un archevêque, mais sa raison même ; qu'il l'accusait tantôt d'hérésie et tantôt de contradiction ; que, d'un côté, il le représentait comme un évêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuse, comme un des plus déclarés jansénistes qui ait jamais pu figurer à la tête de cette secte, et de l'autre, comme un prélat de foi chancelante, incertaine, contraire à elle-même, comme un juge qui approuve ce qu'il doit condamner, et condamne ce qu'il doit approuver ; hérétique quand il approuve, téméraire quand il condamne, également incapable de constance dans le parti de l'erreur et dans celui de la vérité. Sur quoi ce magistrat éloquent demanda que l'on réprimât la licence avec laquelle on répandait ainsi depuis quelque temps des libelles injurieux à la dignité épiscopale ; qu'on n'en connaissait pas les auteurs, mais qu'on pouvait dire qu'un

archevêque du caractère de celui qu'ils injuriaient avec tant de noirceur, ne pouvait avoir d'autres ennemis que ceux de l'église. On fit droit sur le réquisitoire : le Problème fut lacéré et brûlé devant la porte principale de Notre-Dame.

Un janséniste de bas ordre dit (1) qu'un pareil Problème ne méritait point d'autre solution : mais le père Gerberon, toujours franc et toujours dur, rendit en ces termes ce qu'il en pensait : Ce n'est pas sur la déclamation d'un avocat général mal instruit, ni sur un arrêt donné sans autre instruction, qu'on doit juger d'un livre (2). Le ministre Jurieu, dans son traité de la Théologie mystique, s'en exprime dans le même goût. On ne répond pas, dit-il, à ces sortes d'objections, avec un arrêt du parlement, un bourreau et un bûcher; mais ni le calviniste, ni le janséniste n'ont ici pour eux qu'un faux air de raison. Le parlement prétendait réprimer l'insolence, et non pas régler la doctrine.

Il était naturel de chercher à découvrir l'auteur d'un ouvrage si peu ménagé. On le rechercha diligemment en effet; on raisonna, on conjectura, on fit des imputations; et comme il n'était point de mal que l'équité jansénienne ne mît sur le compte des Jésuites, le janséniste en sous-ordre, dont je viens de parler, publia que le Problème ne pouvait sortir que d'un atelier molinien; et la grande raison qu'il en apportait, c'est que les Jésuites avaient eu seuls intérêt à décrier l'instruction pastorale de Paris. Où est la pudeur, où est même le bon sens? En condamnant l'Exposition de la Foi, qui contenait tout le venin du jansénisme, l'instruction pastorale avait condamné la doctrine la plus opposée à celle des Jésuites; et l'on a la sottise de soutenir qu'eux seuls avaient intérêt à décrier cette instruction.

La loi suprême de l'histoire, la vérité, veut néanmoins qu'on avoue qu'un Jésuite moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le père de

(1) Solution de divers Problèmes très-importans pour la paix de l'église. (2) Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 9.

Souastre fit imprimer le Problème à Bruxelles ; mais il est plus que vraisemblable que dans la manoeuvre employée pour amener là ce bon père, on voulut donner le change de la pièce du faux Arnaud, et qu'on fit jouer au père de Souastre le personnage du bachelier Ligny, c'est-à-dire, du chat dont le singe de la fable emprunta la patte.

Quoi qu'il en soit du motif, la manoeuvre est certaine (1). Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincère des jansénistes, le père Gerberon, crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité le plaisir que donnait à ses amis l'embarras des Jésuites ; et par une merveille que n'attendaient guère ceux-ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusaient d'avoir composé le Problème ecclésiastique, non toutefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher de leur faire honneur d'une pièce digne, à son sens, des augustiniens les plus renommés. En effet, dans les trois conférences des Dames Savantes qu'il composa depuis, la troisième est employée à prouver que ce problème était l'ouvrage d'un augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette pièce-là même, il soutint encore qu'on avait tort de l'attribuer aux Jésuites. Enfin dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confessa nettement qu'il avait composé l'apologie du Problème, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisait à la société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le Problème était l'ouvrage de dom Thierri de Viainne, confrère de dom Gerberon, et fameux janséniste lui-même. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main, qu'il ne put désavouer, et sur laquelle, comme sur le reste du mystère, il se défendit assez mal. Le Problème n'eut pas un meilleur sort à Rome qu'à Paris ; il y fut proscrit le 2 Juillet 1700, par un décret du saint office : mais un décret d'un tout autre éclat, émané du même lieu

(1) Voyez l'Hist. de la Const.

dès l'année précédente, absorbait l'attention de toute la France, partagée par l'admiration entre les deux aigles de son clergé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Tout le monde ne s'y occupait encore que de la censure qui avait été prononcée contre la fameuse Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, composée par Fénélon, et poursuivie par Bossuet.

Après la conclusion pacifique des conférences d'Issy, et la soumission sincère de madame Guyon, il y avait lieu de présumer que la paix était à jamais rétablie. Cette malheureuse discussion ne demandait plus en effet qu'un profond oubli pour expirer dans les ténèbres, d'où la seule importance qu'on lui donna pouvait la faire sortir : mais ni les agresseurs, ni les défenseurs de ce qu'on appelait pur amour, n'étaient contens de ce qu'on avait statué jusque là, pour mettre d'un côté la vie intérieure à l'abri de toute illusion, et de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que M. de Meaux, avouant d'abord qu'il avait peu lu les livres mystiques, ne fit pas difficulté d'en prendre une première connaissance dans l'analyse qu'en fit à cette fin le pieux abbé de Fénélon : mais Bossuet, génie propre à tout, et doué en particulier d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matières de la théologie, sans leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de traiter de la vie mystique en maître profond et en orateur intéressant. Il donna le plan d'un ouvrage qui embrassait cette matière épineuse dans toute son étendue, posant les principes de la véritable oraison, discutant la nature et le mérite des oraisons extraordinaires, et marquant les épreuves où Dieu met les ames contemplatives, ainsi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant des cinq parties qui devaient former ce traité complet de la Théologie mystique, il ne fit, ou du moins il ne mit au jour que la première. Là, pour montrer le vrai et le faux par rapport aux divers états d'oraison, l'auteur exposait les erreurs des nouveaux

mystiques, et faisait connaître pourquoi elles avaient été condamnées. C'est cette première partie, divisée elle seule en dix livres, qui se trouve dans les œuvres de Bossuet, sous le titre d'instruction sur les états d'oraison.

Pendant qu'il s'occupait infatigablement de ce grand ouvrage, annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet, Fénélon, de son côté, travaillait à un ouvrage contraire qu'il ne croyait pas moins utile. Il s'y proposait de venger ceux qu'on appelait nouveaux mystiques, des imputations flétrissantes dont on les chargeait; de montrer que leur doctrine n'avait rien de commun avec celle de Molinos, rien qui dût alarmer, rien même de nouveau. Il prétendait que les contemplatifs les plus respectés dans tous les siècles, s'étaient servi d'expressions aussi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçait de décrier, et qu'il était injuste de prendre ces termes à la lettre dans les écrits des uns, plutôt que dans ceux des autres. Il y avait du vrai dans ces principes: mais à combien d'écueils leur développement n'exposait-il pas!

Dès que M. de Meaux eut achevé la première partie de son ouvrage, c'est tout ce qui nous en est parvenu, il pria M. de Fénélon, qu'il venait de sacrer archevêque de Cambrai, de l'honorer de son approbation, comme avaient déjà fait M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus suspecte au nouvel archevêque, qu'il lui était revenu de divers endroits, que M. de Meaux faisait gloire auprès de ses amis de l'avoir obligé de renoncer à ses erreurs, et qu'il en voulait tirer une rétractation au moins indirecte, et assez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire sur le même sujet. Cependant il n'avait pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation: mais l'archevêque de Cambrai, prêt à partir pour son diocèse, n'eut pas jeté le premier coup d'œil sur le manuscrit qu'on lui avait laissé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandait comme un piége tendu à sa bonne foi, comme un instrument qu'on voulait

voulait tenir de sa main pour le déshonorer lui et ses amis.

Il y vit avec surprise que l'auteur tendait principalement à réaliser la supposition d'une hérésie déguisée, qui ne différait en rien de celle que Rome avait condamnée dans les écrits de Molinos ; qu'il rapportait quantité de passages tirés des livres de madame Guyon, auxquels il donnait les sens les plus horribles du molinosisme, quoique M. de Meaux lui-même eût justifié la foi de cette dame par un certificat authentique, et qu'il eût encore assuré que dans ces sortes de matières, il ne s'agissait pas des conséquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe, mais qu'on désavoue, ni de quelques façons de parler qui sont exagérées, mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchise qui lui était naturelle, qu'il n'approuverait point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avait estimée, et traitée avec estime devant plusieurs personnes de considération qui avaient confiance en lui ; que son nom à la tête d'un pareil ouvrage, ne servirait qu'à rappeler les liaisons qu'il avait eues avec elle, et dont il jugeait beaucoup plus à propos de laisser perdre le souvenir ; qu'il s'intéressait peu aux écrits de cette personne ; mais qu'un évêque devait à sa propre réputation, ainsi qu'à la charité et à la justice, de ne pas reconnaître authentiquement qu'elle eût enseigné des erreurs monstrueuses et dignes d'un châtiment exemplaire, convaincu, comme il en était, et comme elle l'avait déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire par où M. de Meaux parût l'avoir attaché à son char dans son triomphe prétendu sur le quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignait des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, et qu'à tous les risques qu'il allait courir, il continua son ouvrage, et le tint prêt à paraître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ces amis était différente de celle qu'on leur imputait.

Cependant M. de Meaux se récria étonnamment sur le refus de l'approbation qu'il avait demandée ; il en fit une affaire, non pas de simple convenance et d'égards, mais de devoir et de conscience. Il prétendait que l'épiscopat allait paraître divisé ; que le public pénétrerait la cause de cette division, et qu'il en résulterait un véritable scandale : mais il eut beau dire et tonner, M. de Cambrai demeura inébranlable dans sa première résolution. Il était manifeste que le refus de l'approbation, fort secret jusqu'à ce moment, ne laisserait voir de mésintelligence entre les deux prélats, qu'autant qu'on viendrait à le divulguer. Or, M. de Meaux était maître absolu du secret ; il lui était donc aussi facile d'obvier au scandale, que de garder le silence : mais il ne fut pas maître de son ressentiment, ou du moins de ses paroles. Telle fut dans l'opinion des personnes instruites et justes, la cause première de ce triste démêlé.

Beaucoup d'autres censeurs la vont chercher dans la jalousie d'un prélat établi au faîte de la gloire épiscopale et littéraire, contre un jeune prélat que sa réputation extraordinaire d'esprit et de capacité, jointe à ses vertus aimables autant qu'intègres et pures, semblait destiner aux plus grandes choses, vu sur-tout qu'à la fleur de son âge, il avait rempli avec une distinction sans exemple l'office de précepteur des enfans de France. Déjà ils avaient concouru ensemble pour la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne ; et quoique le prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avait vu de bon œil son jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avait pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant archevêque, tant d'une abbaye que d'un médiocre prieuré. Le pieux Fénélon n'avait même accepté son archevêché, qu'à condition qu'il résiderait neuf mois de chaque année dans son diocèse, c'est-à-dire, qu'il ne passerait auprès de ses augustes élèves que les trois mois de vacance accordés par les canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de

M. de Cambrai, et bien des indifférens même, formèrent contre la pureté du zèle brûlant que marqua M. de Meaux dans la poursuite du nouveau quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'injure et à la calomnie, d'accuser d'envie et de vengeance, des sentimens les plus odieux et les plus abjects, un évêque dont la gloire montée à son comble ne pouvait plus croître, qui voyait toutes les renommées au-dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la religion, était sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours enfin avait témoigné n'avoir d'autres intérêts que ceux de l'église et de la vertu. A ces éloges, trop bien fondés pour y donner atteinte, on ne laissait pas de répliquer que la passion de la gloire, plus qu'aucune autre, ne dit jamais, c'est assez; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation, craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côtés, qu'il souffrirait impatiemment, dans un degré plus bas, de le voir au-dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause, dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état; revenons-en au grand principe de la charité et de la prudence évangélique; savoir, qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons néanmoins, d'un côté, que les grands hommes ont assez communément de grands faibles; et de l'autre, que les ames sensibles, les plus pieuses même et les plus ingénues, se préservent rarement de l'exagération dans les plaintes qui leur sont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainsi donc pour ne rien avancer d'injuste ni d'incertain, tenons-nous-en à ce qu'ont fait et publié les deux parties. Là dessus même si quelqu'un veut juger, qu'il laisse encore les intentions à part, et ne prononce que sur des aveux exprès, ou sur des faits dont la conséquence ne soit pas moins concluante.

Quelles que pussent être les dispositions de M. Bossuet, il est constant qu'il fut excessivement piqué du refus de l'approbation faite à son ouvrage. Certes, il ne le dissimula point dans un autre ouvrage qu'il fit ensuite, et qu'il intitula Relation sur le Quiétisme.

Son humeur eût toutefois abouti à fort peu de chose, si M. de Fénélon eût pu se défaire de la prévention où il était touchant la nécessité de justifier les mystiques, dont les spéculations, souvent inintelligibles aux théologiens même, passent absolument la portée du commun des fidèles; mais fortement persuadé qu'on pouvait dès cette vie aimer Dieu continuellement et uniquement pour lui-même, sans aucun motif de crainte ni d'espérance, il se faisait un devoir de le persuader aux autres, quoiqu'au fond il fût indubitable qu'il errait selon tous les principes. Cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheureux qui sont dans le ciel; sur quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il est des erreurs honorables, aussi-bien que des fautes heureuses, il n'en était point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'ame pure qu'un excès de piété seulement y avait induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur! Ce fut pour elle une source intarissable de chagrins et d'infortunes, ou pour en parler plus juste, de tribulations et d'épreuves bien propres à la détromper, en lui faisant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

Le dessein de ce prélat n'avait été d'abord que d'expliquer et développer les trente-quatre articles des conférences d'Issy, en joignant à chacun d'eux les sentimens et les expressions mêmes des auteurs spirituels universellement révérés. L'auteur communiqua cette première production à M. de Noailles et à M. Tronson, qui tous deux avaient été commissaires dans les conférences, et qui n'y trouvèrent rien à reprendre; mais il ne jugea pas qu'il convînt de la communiquer au troisième commissaire, c'est-à-dire, à M. Bossuet, après avoir refusé sa propre approbation à un ouvrage de ce prélat. Ce fut là une source nouvelle de mécontentement et d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en disposa pas moins à publier son livre. Déjà il le révisait à ce dessein, et il ne le trouva pas suffisant pour remplir ses vues; il lui donna plus d'étendue, et en même temps plus d'ordre, plus de liaison, plus de nerf et de solidité.

Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartait pas du fond de la première, qui du moins en conservait l'idée principale, toute la doctrine des mystiques était réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune était appuyée de l'autorité des écrivains célèbres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces passages servaient tout à la fois de preuve et d'explication à la maxime sous laquelle ils étaient rangés. L'ouvrage ainsi rédigé fut communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, et qui engagea l'auteur à l'abréger, ou plutôt à le mutiler et à l'énerver.

Ainsi la docilité de M. de Cambrai lui fit gâter son ouvrage. Le retranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs respectables, le dépouilla de ce qui en faisait la force principale, et pour ainsi dire, la sauve-garde. Avant cette suppression, on ne pouvait l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds et les plus saints mystiques de tous les âges, au lieu qu'après le dépouillement où on l'avait réduit, il prêtait le flanc à tous les traits, sans plus rien avoir qui lui servît de bouclier. Ce n'est pas que l'église, toujours éclairée par le Saint-Esprit, n'y eût découvert l'erreur sous toutes ces envoloppes, si les maximes ainsi remparées, pour ainsi dire, eussent eu le même sens que présentées à nu; mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral et naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'église, dépend sur-tout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précède et la suit, en un mot de la contexture générale d'un écrit, ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes, après sa réduction, eût peut-être été jugé tout différemment avant des suppressions qui lui avaient ôté cette contexture, et toute son enchaînure.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fut encore communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles théologiens, les docteurs Beaufort et Pirot, dont le dernier était

fort attaché à M. Bossuet. Ils marquèrent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeaient devoir être retouchés ; et M. de Cambrai poussant la docilité ou la déférence aussi loin qu'elle pouvait aller, fit sur le champ, et sous les yeux de M. de Paris, tous les changemens que l'on désirait. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne parût point avant celui de M. Bossuet ; et la simplicité généreuse de Fénélon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole, et comme il repartait pour son diocèse, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeait de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse : mais par un concours de circonstances qu'il est au moins inutile de rapporter, ces amis se crurent obligés à être plus défians qu'il ne l'était lui-même ; ainsi l'ouvrage de M. de Cambrai, sous le titre d'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques mois avant l'instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison.

Mais à peine il parut quelque exemplaire des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, et un déchaînement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve, et en fait au moins entrevoir la cause. La ville et la cour, dit M. Bossuet (1), la Sorbonne, les communautés, les savans, les ignorans, les hommes, les femmes, tous les ordres, sans exception, furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouie, de l'entière inutilité et de l'ambiguité de cette doctrine. En effet, mille et mille bouches crièrent à la fois, que le nouvel ouvrage était le quiétisme tout pur, masqué néanmoins et insidieusement déguisé ; que c'était une justification scandaleuse d'une femme et d'une doctrine justement diffamées ; qu'il ne faisait que revêtir de belles couleurs l'exclusion de l'espérance chrétienne, et de l'indifférence pour le salut. Mais si le fracas fut horrible, fut-il également naturel ou fortuit ? Est-il raisonnable de croire qu'il

(1) Relat. du Quiétisme.

n'y eut pas des ressorts cachés qui firent parler jusqu'aux automates ? que les ignorans, vraies machines dans cette pièce, crièrent sans qu'on les fit crier ? que la haute et abstruse spiritualité qui régnait dans cet ouvrage, n'imposât pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisât ?

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du clergé s'écrier que la nouvelle Priscille avait trouvé son Montan (1), qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie ? Et quand on vit un si grand homme se jeter aux pieds du roi, en fondant en larmes, et en demandant pardon à sa majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt les pratiques des nouveaux molinosistes, quelle dut être l'horreur et l'indignation d'un monarque si vif sur les intérêts de la religion, dont on lui montrait l'ennemi capital dans le précepteur des princes ses ses petits-fils ? La plupart des courtisans partagèrent, ou feignirent de partager les alarmes du monarque. Les prélats les plus assidus à la cour, ou les plus ambitieux, parlèrent avec toute la véhémence que peut inspirer la jalousie de la faveur. Bien des seigneurs qui portaient envie à ceux qui étaient connus par leur attachement pour M. de Cambrai, et particulièrement aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, manœuvrent pour les faire envelopper dans sa disgrace.

Cependant quoique M. de Meaux se soit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuses passions, nous nous garderons bien de les lui attribuer. Nous présumons bien plus volontiers qu'un évêque si ardent pour la foi qu'il avait défendue toute sa vie, ne fut emporté que par son zèle, et qu'il vit les choses telles qu'il les représenta ; mais il est clair aussi, par la dureté de ses expressions, et par l'appareil qu'il mit dans ses démarches, que son zèle eut trop de chaleur, et ne fut rien moins qu'exempt d'amertume. Aujourd'hui qu'on envisage de sang froid ces misères, comment regarde-t-on sa sup-

(1) Ibid. Relat. de Bossuet sur le Quiét.

plique larmoyante aux pieds de Louis XIV, sinon comme une parade aussi ridicule par son objet, que messéante au personnage qui se donnait en spectacle? Scène au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendrait-on aujourd'hui comparer les rapports de madame de Guyon et de M. de Cambrai, avec ceux de Priscille et de Montan, ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénélon, c'est-à-dire, donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénélon les infamies de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne put tenir contre des traits si déchirans. Il éclata lui-même, et se plaignit vivement que le soulèvement général qui se faisait tout à coup contre lui, était l'effet des ressorts que M. de Meaux avait mis en jeu. Il savait que les personnes incapables d'entendre son livre, et qui ne l'avaient pas lu, élevaient la voix encore plus haut que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avait fait dire qu'il lui enverrait ses remarques sur les Maximes, et qu'il s'était montré disposé à les écouter sans prévention; d'où il conclut que si au lieu de se lamenter aux pieds du roi, M. Bossuet avait averti sa majesté qu'il avait pris des mesures avec l'auteur pour retoucher l'ouvrage, elle aurait été tranquille, et le soulèvement serait tombé.

Soit par le procédé contraire, soit par l'aigreur réciproque des deux partis, le mal ne fit qu'empirer. Le roi, qui avait singulièrement estimé M. de Fénélon avant qu'on l'accusât de quiétisme, en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avait honoré. Ce prince, revenu des égaremens de sa jeunesse, et plus vif que jamais sur l'article de la religion, s'était fait une idée effroyable du quiétisme : il ne se pardonnait point à lui-même d'avoir confié l'éducation du prince qui devait lui succéder, à un hérétique infame, à un sectateur de l'affreux

Molinos, à un hypocrite dont les mœurs n'étaient pas moins corrompues que la foi : car c'était sous ces couleurs que des courtisans jaloux et affamés de dépouilles, ne cessaient de lui représenter tant M. de Cambrai que ses proches et ses amis. Il fut relégué dans son diocèse. Ses parens furent dépouillés de leurs emplois. Entre ses amis, les uns furent contraints de quitter la cour; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui, et ceux à qui l'on ne put arracher un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purent que gémir en secret, et garder au dehors un profond silence. Son auguste et généreux élève, le dauphin, auparavant duc de Bourgogne, qui lui demeura inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plaindre en secret, en attendant le temps propre à le justifier aux yeux de l'univers. Personne n'osait entretenir de commerce avec lui, et il n'osait se réclamer de personne, tant le danger était imminent pour quiconque eût encore paru son ami. En un mot, il ne manqua rien à son humiliation, ni au triomphe de son adversaire, si toutefois la ruine d'un rival tel que Fénélon put jamais être un sujet de triomphe.

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour arrêter les progrès du nouveau quiétisme, que pour rétablir la concorde entre les chefs des deux partis. M. de Noailles, ami de M. Bossuet et de M. de Fénélon, travailla d'abord à les réconcilier, et garda la neutralité tandis qu'il eut quelque espérance d'y réussir; mais quand il vit l'inutilité de ses efforts, il se déclara pour M. de Meaux, qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, évêque de Chartres, prélat éclairé, très-pieux, et fort en crédit à raison de la confiance qu'avait en lui madame de Maintenon, dont il dirigeait la conscience. Ces deux prélats eurent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards personnels que M. Bossuet; ils ne s'engagèrent pas même à soutenir tout-à-fait la doctrine de celui-ci en matière ascétique. Au moins est-il constant qu'on n'accusa point M. de Chartres d'établir l'espérance sur les ruines de la charité, comme on

l'avait reproché à M. de Meaux, qui avait nié d'abord la possibilité, non-seulement d'un état fixe où l'on aimât Dieu purement pour lui, mais encore des actes passagers du pur amour. C'est ce qu'on voit encore dans son instruction sur les états d'oraison, où il prétend que la charité n'a point d'autre motif pour ses actes propres, que celui de l'espérance; en quoi il fut abandonné de presque tous les théologiens, et de M. de Chartres en particulier, qui dans sa lettre pastorale du 10 Juin 1698, se montre bien éloigné de traiter *de pieux excès et d'amoureuses extravagances*, les sentimens et les expressions enflammés de tant d'ames saintes qui ont trouvé Dieu assez aimable en soi, pour qu'on pût l'aimer, au moins pas intervalle, sans motif d'intérêt.

M. de Meaux lui-même prit ensuite un langage différent du premier : tant il est visible, non-seulement que la matière était difficile, mais qu'avec tout son génie, il n'était pas maître en toute matière. Dans son ouvrage latin, qui a pour titre, *les Mystiques en sûreté*, ces mystiques qu'il avait regardés comme des visionnaires, il en parle avec autant de respect, ou peu s'en faut, que M. de Fénélon. Bien plus, le sacrifice conditionnel du salut, qu'il y passe aux ames peinées, parut à bien des gens habiles retomber dans le sacrifice absolu, qui faisait le grand crime de M. de Cambrai. Que ne pourrait-on pas y relever encore? Mais laissons un examen qui nous engagerait en tant de discussions, que l'ennui en serait le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effet n'aurait-on pas à examiner, si l'on voulait rendre compte de tout ce que produisit dans ce différent animé, la véhémence intarissable de M. de Meaux? Outre les Etats d'oraison, la Relation sur le Quiétisme, et les Mystiques en sûreté, sa plume enfanta l'Ecole en sûreté, le Quiétisme ressuscité, le Sommaire de la doctrine de M. de Cambrai, sans compter une foule de mémoires, de lettres, d'écrits divers, et quelques préfaces qui équivalent à tant de traités. Dans toutes ces productions, il est vrai, on retrouve toujours le grand

évêque de Meaux, sa manière grande et sublime, son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse et la sagacité de ses réflexions, ces mouvemens rapides qui étonnent et qui entraînent, son style énergique, lumineux, et non moins naturel, son éloquence mâle, abondante, soutenue, et presque toujours convenable au sujet. Dignes en un mot du nom de Bossuet, tant d'ouvrages divers ne laissent rien à désirer quant à la forme : mais au fond, et à mille égards, que de justes regrets ne font-ils pas naître ? Quelle énorme perte ne firent pas les lettres et la religion, privées, pour des productions qu'on ne lit plus, des fruits à jamais intéressans qu'eussent produits, au lieu de ces subtilités, les deux talens qui firent jamais le plus d'honneur à la prélature française !

M. de Cambrai, ainsi que M. de Meaux qui ne lui donnait point de relâche, parut sans fin dans la lice. Les instructions, les explications, les lettres spirituelles coulèrent presque aussi rapidement de sa plume que de celle de son antagoniste. Il répandit sur les matières les plus sèches, l'aménité, l'onction de la piété, des grâces touchantes qui faisaient aimer l'écrit et l'écrivain tout ensemble. Un style ingénu, facile, enchanteur, embellissait tout, et le ton ravissant de la persuasion remplaçait avec avantage les argumens pressés et les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part qu'il n'avait que suivi les enseignemens des mystiques les plus estimés; qu'il n'était pas même allé aussi loin qu'eux; qu'il avait rectifié leurs idées, et adouci leurs sentimens en plusieurs articles. Cependant les personnes bien réfléchies et solidement instruites, jugeaient toujours qu'il s'était trop avancé dans le livre des Maximes, et souhaitaient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvaient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutaient-elles, c'est un excès de charité qui fait tout son crime, et on pouvait le redresser, sans tout l'opprobre dont l'on a tâché de le couvrir.

Persuadé cependant que l'orage n'était pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre des Maximes ce que l'on croyait en avoir besoin; mais il ne voulut point que M. de Meaux, qu'il regardait comme sa partie adverse, et comme l'ennemi de tous les mystiques, fût du nombre de ses juges; et comme il n'était pas facile de l'en exclure dans un examen qui se ferait en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendrait, attendu l'ascendant qu'il avait sur tous ses collègues dans l'épiscopat, il proposa de s'en rapporter aux théologiens du pape, et avec l'agrément du roi, il écrivit au saint père. Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif, il en condamnait l'acte permanent, c'est-à-dire, qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il tenait l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, et rejetait une contemplation perpétuelle qui exclurait, soit cette distinction, soit les péchés véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejetait pareillement une oraison passive qui exclurait la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettait aucune autre quiétude que cette paix du Saint-Esprit, avec laquelle certaines ames font leurs actes divers d'une manière si uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre; qu'il prétendait sur-tout établir, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut toujours conserver dans son cœur la vertu d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il fallait être excessivement prévenu, pour confondre le quiétisme de Fénélon avec l'affreuse doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction latine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuscrit des sentimens, tant des pères que des saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs et ces adoucissemens mettaient hors d'atteinte le fond des sentimens de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venaient

un peu tard, et s'accordaient peu avec le texte de son livre. Ce pouvait être le sens personnel de l'auteur, dont l'église ne juge point; mais ce n'était pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, et dont l'église avait à juger. M. de Fénélon demanda au roi d'aller lui-même se justifier auprès du pape; n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux ecclésiastiques de confiance.

M. de Bossuet, de son côté, écrivit à Rome, et se portant avec éclat pour partie adverse, il y envoya l'abbé Bossuet son neveu, qu'on a vu depuis sur le siége de Troies, et lui donna pour adjoint le théologien Phélippeaux, qui le seconda sans doute avec le beau zèle qui, dans sa relation sur cette affaire, lui a fait travestir Fénélon en homme artificieux et faux. Le roi ordonna de plus au cardinal de Bouillon, son ambassadeur à Rome, d'y presser le jugement. La décision tarda néanmoins assez long-temps pour impatienter le monarque, à qui l'on remarqua une chaleur si extraordinaire, qu'on prétendit, qu'on dit même publiquement à Rome, qu'elle avait une autre cause que l'appréhension du quiétisme. Ceux qui faisaient fond sur les anecdotes, se persuadèrent que le précepteur des enfans de France était persécuté, parce que préférant à la faveur l'honneur de ses élèves et du diadème français, il avait porté le zèle jusqu'à se jeter à son tour aux pieds du roi, pour le conjurer de ne pas ternir sa gloire dans les races futures, en déclarant le mariage qu'il avait contracté avec une femme née trop loin du trône, pour y monter sans causer un étonnement dangereux (1). Si ces particularités sont incertaines, au moins ne doutait-on pas que Fénélon ne partageât à ce sujet les sentimens très-connus du duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes du gouvernement, et certains portraits du Télémaque, qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étaient regardés comme une censure indirecte du règne de Louis XIV : mais tout ce qu'on peut sensément inférer de ces allèga-

(1) Volt. Siècle de Louis XIV.

tions, c'est que ce prince habile, outre l'hérésie, craignit peut-être encore la cabale, deux motifs, dont l'un suffisait pour presser avec chaleur la fin d'une dispute qui mettait toute sa cour en fermentation.

Peu satisfait cependant de ce qu'on faisait à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, et les fit censurer à Paris par un assez grand nombre de docteurs. Si la censure fut juste au fond, elle ne passa pas pour bien régulière dans les formes. Au moins M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre fort haut (1), qu'on était allé de porte en porte solliciter la signature des censeurs, en commençant par les plus jeunes théologiens, sans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur *resompte*, n'étaient point admis aux délibérations de la faculté; qu'on avait ensuite gagné quelques anciens; que les autres avaient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentait toute dressée, soit qu'ils se tinssent offensés qu'on leur fît ainsi la leçon, soit qu'ils trouvassent de l'imprudence à prononcer, sans examen, sur une matière dont la délicatesse demandait la plus sérieuse attention. C'est par là, dit-on, que la mine fut éventée. On ajoute que le changement déjà opéré dans les sentimens du public, par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon, fit supprimer cette censure.

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le roi la demandait prompte, comme important au calme du royaume. M. de Cambrai la souhaitait précise pour connaître la vérité, et promettait une soumission parfaite. M. de Meaux la voulait conforme à l'idée qu'il s'efforçait de donner des maximes en Italie comme en France. Tous les partis pressaient le jugement; mais la cour de Rome usait de sa lenteur et de sa prudence accoutumée, examinant tout avec d'autant plus de flegme, que les solliciteurs lui en marquaient moins. Le sage et pieux pontife Innocent XII sentit toute l'importance

(1) Troisième lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux.

et la difficulté de la question sur laquelle il avait à prononcer ; il en avait commis l'examen préparatoire à dix théologiens renommés, qui, après huit mois de travail, se trouvèrent partagés de moitié juste dans leurs opinions : cinq opinaient pour la condamnation du livre, et cinq en trouvaient la doctrine orthodoxe. Alors sentant mieux que jamais combien la matière était épineuse, il établit une congrégation de cardinaux, pour revoir tout ce qui s'était fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, et ne put rien décider. Il en fallut établir une autre, que le vigilant pontife composa de tout ce qu'il connaissait de plus éclairé dans le sacré collége. Celle-ci tint cinquante-deux assemblées, au bout desquelles enfin l'on tomba d'accord sur les propositions qui méritaient quelque censure. Il ne s'agissait plus guère que d'en rédiger la formule ; et pour cela, il fallut encore trente-sept congrégations, sans compter presque autant de conférences particulières. Toutes ces opérations emportèrent dix-huit mois, ce qui donna beaucoup d'humeur à la cour de France.

On y peignait Fénélon, le plus ingénu des hommes, comme un intrigant qui retardait la décision par de sourdes manœuvres, et l'on n'y voulait pas voir que cette froide lenteur, tout ordinaire qu'elle est aux Romains, provenait tout particulièrement en cette rencontre de la nature des questions alambiquées, sur lesquelles on voulait une décision. Louis XIV, piqué vivement, renouvela ses instances auprès du pape, par une lettre où il ne prit pas grand soin de cacher son humeur. Enfin le jugement si instamment demandé fut rendu le 12 de Mars 1699.

Le pape y condamnait le livre des Maximes en général, et en particulier vingt-trois propositions, dont seize, qu'on peut rapporter à deux chefs, tendent à faire croire la réalité d'un état permanent en cette vie, où l'on aime Dieu pour lui uniquement, et à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différens objets, leur

condamnation fait bien voir qu'on ne voulait faire grâce à rien même d'ambigu, pour peu qu'il fût susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourrait engager insensiblement les fidèles en des erreurs déjà condamnées, et que les vingt-trois propositions, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente en les lisant, soit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, sont téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, et même erronées respectivement. On avait beaucoup pressé pour que les qualifications d'hérétiques et d'impies fussent encore insérées dans le décret de condamnation : mais le pape et les consistoires n'y voulurent jamais entendre ; ils refusèrent aussi de donner atteinte à plusieurs des propositions qu'on avait attaquées en France bien au delà du nombre de vingt-trois, et à aucune des pièces justificatives publiées par l'auteur, qui les avait répandues jusqu'à Rome. C'est ce qu'on peut regarder comme une justification des sentimens personnels de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire, on s'aperçut qu'Innocent XII ne se prêtait qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce prélat. Il y trouvait sans doute quelques points de doctrine condamnables, puisqu'il les a condamnés; mais il ne regardait pas des subtilités presque inintelligibles, comme des erreurs fort contagieuses, ni comme une entreprise funeste de porter les fidèles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le ciel. Outre les bruits publics, le simple bon sens lui apprenait que le vacarme qui se faisait en France ne provenait pas de l'objet de la dispute ; qu'il n'avait d'importance que ce qu'on lui en prêtait, et qu'il tomberait de lui-même dès qu'on ne l'agiterait plus. En effet, jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci sous Louis XIV, ne fut ensuite aussi profondément oubliée, ou du moins regardée avec autant d'indifférence qu'on la regarde aujourd'hui : il n'en reste qu'un air de cabaleurs et de lâches rivaux

aux

aux zélateurs amers qui l'ont poussée avec tant de violence.

On doute qu'Innocent XII s'embarrassât beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fit tout ce qu'il fallait pour qu'elle y fût rejetée. Son décret ne portait point que les évêques du royaume avaient de leur plein gré référé cette affaire au saint siége ; il ne parlait pas davantage des sollicitations de sa majesté très-chrétienne. La décision n'était qu'en forme de bref. Elle n'était point adressée aux évêques de France. On n'y trouvait pas les termes usités en pareils jugemens, afin de les rendre plus authentiques ; et la clause fatale, *motu proprio*, capable seule de tout faire manquer, y était employée dans le sens rigoureux, c'est-à-dire, qu'elle y signifiait, sans la moindre ambiguité, que le souverain pontife s'était porté de son propre mouvement à condamner l'ouvrage du prélat français. Tout cela rend très-vraisemblable le propos qu'on attribue à ce pieux pontife touchant M. de Cambrai et ses adversaires ; savoir, que le premier avait péché par un excès d'amour pour Dieu, et les autres par un défaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façon du public qui le lui attribue, c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté : la voix du public en ce point peut équivaloir à celle d'un pape.

Nos évêques ne virent pas apparemment sans chagrin le peu d'égard qu'avait Innocent XII pour les libertés gallicanes : mais on avait trop souvent répété au roi que la sentence définitive de Rome pouvait seule étouffer le monstre du quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du bref. Le monarque n'en eut pas plutôt reçu l'exemplaire que le nonce avait été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main au pontife, pour le remercier de son affection paternelle envers l'église de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'assembler sans délai leurs suffragans, afin d'accepter solennellement cette décision. Ce fut là

pour M. de Cambrai la plus outrageuse de toutes les scènes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée, en effet, pouvait donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultané de tous les membres du corps épiscopal dans toutes les provinces? On dut naturellement regarder au moins son ouvrage comme un des plus abominables dont il eût été question depuis long-temps.

Jamais Fénélon ne fut plus humilié, et jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décision du saint siége lui fut parvenue, il ne connut point d'autre parti que celui d'une obéissance héroïque. Il abandonna pour toujours ses premières opinions, empêcha ses amis de les défendre, condamna son livre, s'empressa de faire un mandement à ce sujet, et monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il était conçu : Enfin, mes très-chers frères, notre saint père le pape a condamné par un bref le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, avec vingt-trois propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce bref, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au saint siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise, ajouta-t-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission! Les pieux fidèles étaient touchés jusqu'aux larmes, de l'humilité du prélat, et ses ennemis cependant triomphaient de sa défaite : mais qui ne regardera point cette défaite comme plus glorieuse que tous leurs triomphes?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincère, il fut chicané sur ce mande-

ment-là même, et traité fort durement dans son propre palais. Comme il tenait, ainsi que les autres métropolitains, son assemblée provinciale pour l'acceptation solennelle du bref, l'évêque de Saint-Omer, l'un de ses suffragans, osa l'interpeller, et lui reprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiesçât de cœur et d'esprit, et même de s'y être ménagé une porte pour revenir quand il voudrait de son apparente soumission. Bien plus, cet audacieux évêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'archevêque avait composés pour sa défense, avec la décision du saint-siége. Aucune de ces pièces n'ayant été condamnée à Rome, quelque mouvement qu'on se fût donné pour les y flétrir, et l'assemblée de Cambrai n'ayant point du tout pour objet l'examen du mandement de son métropolitain, l'entreprise de l'évêque de Saint-Omer ne méritait que le mépris et l'indignation générale. Cependant l'archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avait déjà fait paraître, conclut, en sa qualité de président, qu'on supplierait le roi d'ordonner la suppression de tous les ouvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des Saints. En conséquence de ce synode, ainsi que de ceux des autres provinces, sa majesté donna ses lettres patentes, non-seulement pour l'entière exécution du décret pontifical, mais encore pour la suppression de tout ce qu'on avait jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si, après cet exposé fidèle, on prêtait encore l'oreille à des sectaires, qui jugeant de M. de Cambrai par eux-mêmes, et se persuadant ce qu'ils désiraient, ont tenté de rendre sa soumission suspecte, qu'on entende ce qu'il a répété souvent à l'auteur très-instruit et très-sincère qui a écrit la vie de ce prélat. Ce n'était point un témoignage commandé, ni fait pour le public; c'était une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami sûr. Ma soumission, lui disait-il (1), ne fut point un trait

(1) Rams. Vie de M. de Fénélon.

de politique, ni un silence respectueux, mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le chef de l'église. Suivant les principes des catholiques, j'ai regardé le jugement du saint siége et des évêques, comme une expression de la volonté suprême, et comme un écho de la voix divine. Je ne me suis point arrêté aux passions, aux préjugés, aux disputes qui précédèrent ma condamnation. J'entendis me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, et me dire : Qui est celui qui mêle des sentences avec des discours inconsidérés ? Et je répondis du fond de mon cœur : Puisque j'ai parlé indiscrétement, je n'ai qu'à mettre ma main sur ma bouche, et me taire. Depuis ce temps, je ne me suis point retranché dans les vains subterfuges de la question du fait et du droit ; j'ai accepté ma condamnation dans toute son étendue, et je n'ai ni voulu, ni dû faire autrement.

Aussi le père Gerberon, loin d'accuser la sincérité de ce prélat, improuva fortement sa docilité (1). Le ministre Jurieu y trouva de la petitesse d'esprit, et de la bassesse d'ame (2). Partant l'un et l'autre du même principe, ils devaient porter le même jugement : mais le prélat, qui avait erré, sans rien avoir de l'obstination qui fait l'hérésie, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui le voulaient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fait ? quel puissant parti n'eût-il pas même formé par la supériorité de ses talens ? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait et le droit ; il n'allégua point que son livre n'avait d'autre sens que celui des explications qu'il en avait données, et que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès là devenait irrépréhensible ; que les questions relevées, subtiles, délicates dont il s'y agissait, n'avaient jamais été approfondies par les théologiens, et qu'elles n'étaient pas suffisamment éclaircies ; qu'on avait proscrit le langage de la piété

(1) Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 23. (2) Jur. Théol. Myst. part. IV, art. 19.

et les sentimens des saints; que cette condamnation vague, fût-elle juste en quelque point, était inutile et même dangereuse, en ce qu'elle donnait lieu de confondre la vérité avec l'erreur; que sa forme seule était la ruine des libertés gallicanes, et son acceptation, l'opprobre du clergé de France. D'autres usaient tous les jours de ces subterfuges, quelqnes-uns l'induisaient à y recourir; et s'il l'eût fait, leur dépit injurieux se fût converti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration et en applaudissemens.

Mais aigris par une soumission qui leur reprochait leur révolte contre l'église, ils n'ont rien oublié pour ternir à jamais sa gloire, s'il eût été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la relation qu'a donnée de ce différent, dans l'histoire de l'église de Meaux, dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la congrégation de saint Maur: elle est néanmoins qualifiée d'impartiale par les protestans mêmes, par le savant luthérien Mosheim, et par ses commentateurs plus que luthériens. Quel est donc l'homme équitable, ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires que sur ceux d'un Phélippeaux, voué au rival de Fénélon, et l'un de ses entremetteurs à Rome? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des saints apôtres l'avait seule conduit au de là des monts, et que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement qui s'y porta contre le livre des Maximes, je me trompe fort, si ce langage ne paraît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à inspirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du solliciteur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera pour personne dans les termes du doute, quand on lui aura vu peindre ou barbouiller le prélat que sa candeur sur-tout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme un homme artificieux, souple et flatteur s'il en fut jamais; qui par ses complaisances avait gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen

était de toutes les intrigues, sans paraître y prendre part; qui séduit par une illuminée, ne songeait qu'à répandre par-tout la séduction. Eh! qui reconnut jamais Fénélon dans cette énorme caricature? qui ne sera saisi d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement défiguré? C'est aux peuples et aux siècles de concert, qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme; quiconque ose en présenter des copies infidèles, est au moins un aventurier qui ne mérite que le mépris.

La condamnation du livre des Maximes fut le dernier événement d'éclat du dix-septième siècle. Mais avant de passer au siècle suivant, nous ne pouvons nous dispenser de toucher des faits, moins éclatans sans doute, ou qui n'ont guère eu que l'œil de Dieu pour témoin, et qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification, à procurer même la vraie gloire de l'église. Sur la fin du dix-septième siècle, et dans les commencemens du dix-huitième, la foi romaine a fait des progrès si frappans parmi les infidèles, parmi les nations les plus barbares des deux hémisphères, que ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration, qui perce à travers toute l'amertume de leur humeur et de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la Haute-Asie jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Tibet et les détroits les plus impraticables du Caucase jusqu'au cœur de l'Éthiopie, et dans l'autre hémisphère, depuis le Labrador et la Californie jusqu'aux terres magellaniques, il n'est pas un peuple tant soit peu digne de ce nom, et presque point de peuplade nombreuse où la société d'apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de Jesus-Christ.

Les faits sont si notoires, que les historiens protestans n'ont pu désavouer que les missionnaires de cette compagnie principalement n'aient à cette époque converti une infinité d'infidèles (1). Tout ce qu'ils

(1) Traduct. de Mosheim, t. VI, p. 70.

ont à objecter, c'est que ces nouveaux chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une faible teinture du christianisme, et qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'évangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure et sacrilége réforme, il aurait fallu sans doute instruire les fervens néophytes du Maduré, par exemple, à n'avoir ni autel, ni sacrifice, et à ne révérer ni prêtre, ni religieux qui n'eût sa femme, ou plutôt sa concubine et son comptoir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez dépourvus de bon sens, pour faire entrer leurs missionnaires, maris et marchands, en parallèle avec les chastes apôtres du saint siége apostolique. Infatués d'orgueil, ils ne voyaient pas que la qualité d'apostolique n'est pas moins particulière à l'église romaine que celle de catholique, et que tous les efforts des sectes pour l'usurper ou la contrefaire, n'ont jamais paru que des jongleries méprisables et de misérables singeries.

Le fait suivant peut suffire lui seul pour le confondre à jamais (1). Sur la côte de la Pêcherie, dans les grandes Indes, les Hollandais, sans y avoir aucune autorité légitime, agissaient en despotes et en vrais tyrans. Ils avaient enlevé les églises des Indiens convertis à la foi catholique, et les maisons des missionnaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à se réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relâchaient rien de leur ferveur. Leur persévérance fit tant de honte à leurs oppresseurs, qu'il prit fantaisie à ceux-ci de devenir convertisseurs. Un ministre appelé de Batavia, entreprit de les retirer, ainsi qu'il s'en exprimait, de leur aveuglement: mais quoiqu'il n'eût affaire qu'à ces bons Indiens qui n'ont d'autre occupation que la pêche, sa mission, émanée du comptoir, ne fut pas heureuse. Dès la première fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caste des Paravas, les plus simples de tous les Indiens, lui

(1) Lettr. Edif. t. x, p. 117 et 118.

dit au nom des autres : Vous savez ou vous devez savoir que la foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude et l'éclat des miracles que le grand père, c'est-à-dire, saint François Xavier leur apôtre, a opérés dans ces cantons. Il faut donc avant que vous nous parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous fassiez non pas seulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre, puisque vous avez à nous faire voir que votre religion est beaucoup meilleure que celle qu'il nous a transmise. Ainsi commencez par ressusciter dix à douze de nos morts, puisque le grand père en a ressuscité cinq ou six ; guérissez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poissonneuses qu'elles ne le sont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre.

Le ministre n'ayant point de solution pour cet argument, demeura muet, et d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendait moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, et ne songea qu'à se rembarquer. Cependant au défaut de la raison, les marchands hollandais, employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche : elle leur fut également honteuse. Le chef de la caste fit afficher à la porte même de la loge hollandaise, un écriteau qui défendait de s'y rendre, sous peine d'être puni sur l'heure comme traître à la patrie et rebelle à Dieu. Un seul osa désobéir, par attache à une sorte de fortune qu'il tenait des Hollandais : mais au mépris de ses patrons, il subit la proscription dans toute sa rigueur. Les Hollandais se tinrent pour insultés ; ils firent grand bruit, ils promirent d'en tirer une vengeance éclatante : mais elle s'exhala tout entière en paroles ; tout leur zèle, ainsi que leur honneur, céda paisiblement à l'intérêt de leur commerce.

Des côtes du Malabar, les pères Hyppolite Desideri, et Manuel Freyre, résolurent d'étendre le royaume de Jesus-Christ au delà du mont Caucase, jusque dans le Tibet le plus reculé (1). Il s'agissait

(1) Ibid. t. XII, p. 430, etc.

de traverser d'abord toute l'étendue de l'empire du Mogol; et ce fut une marche de quatre-vingts jours avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuses. Là, passant tout à coup d'un climat brûlant dans un air glacial, le froid fit sur nos voyageurs une impression qui leur parut la plus vive qu'on pût ressentir : mais comme ces montagnes sont entassées les unes sur les autres, et qu'après avoir passé la première qui semblait toucher aux nues, on en retrouve une seconde, puis une troisième plus haute que les précédentes, et ainsi de suite jusqu'à perdre espérance d'y trouver une fin ; plus on s'élève, plus la rigueur du froid devient insupportable. Enfin ils parvinrent au sommet nommé Pirpangial par les gentils du voisinage, dont les superstitions parurent aux missionnaires provenir de la fiction des poëtes au sujet de Prométhée, et du vautour qui lui dévorait les entrailles sur le Caucase.

Ils employèrent douze jours à traverser cette vaste chaîne de monts accumulés, dans un danger continuel de rouler dans les précipices, ou d'être entraînés par les torrens qui séparent ces monts : mais il n'était pas encore question du Tibet, dont ils ne prirent une connaissance même imparfaite que dans la ville de Cachemire, dont les grandes et belles campagnes contrastent singulièrement avec les monts affreux qui les environnent. Elle est encore de la domination du Mogol. Là, ils apprirent qu'il y avait deux Tibets, dont le petit, nommé Balistan, s'étendait à l'ouest, et le grand, appelé Buton, au nord-est. Comme la religion du petit Tibet, ainsi que du Mogol, est la mahométane, et que l'évangile rencontre beaucoup plus d'obstacles parmi les mahométans que chez les idolâtres, les deux missionnaires ne balancèrent point à préférer le séjour affreux du Buton, au riche et beau pays du Balistan. Toute leur ardeur pour la croix y trouva bientôt de quoi se satisfaire.

Après six à sept jours de marche qui ne furent pas fort rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême et des vents effroyables leur firent payer, durant

près de six semaines, la douceur des premières journées. Depuis le Mont-Cantel, comparable en hauteur aux Cordilières du Pérou, c'est-à-dire, depuis l'entrée du grand Tibet, jusqu'à la forteresse de Ladak où en réside le roi, la route se fait entre deux chaînes de montagnes arides, ou plutôt de roches décharnées, qui telles qu'un long amas d'énormes squelettes et de monstres informes, présentent une image continue de la mort, et comme un reste du cahos. Les masses en désordre sont culbutées les unes sur les autres, et les deux chaînes si rapprochées, qu'à peine il reste assez d'intervalle pour les torrens qui se précipitent des sommets, et qui se brisent aux rochers avec un mugissement épouvantable. Le haut et le bas des montagnes sont impraticables; on est contraint de marcher à mi-côte par des sentiers si étroits d'ordinaire, qu'il n'y a place que pour le pied : pour peu qu'on fît un faux pas, on roulerait, sans pouvoir s'arrêter, dans des abîmes dont le seul aspect fait horreur. Il n'y a ni arbre, ni buisson à quoi l'on se puisse accrocher; pas même des plantes d'aucune espèce, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il passer d'une hauteur à l'autre, et traverser les torrens impétueux qui les séparent, on n'a point d'autres ponts que des cordes tendues et entrelacées de branchages, d'où la tête la plus ferme est en risque de tourner à la vue et au bruit affreux des flots écumans sur lesquels on est suspendu. Au milieu de tant de fatigues, on ne trouve point d'autre nourriture que la farine du sattu, qui est une espèce d'orge dont l'on fait une bouillie; et quand on est forcé de prendre quelque repos, on n'a pour lit que la terre, et bien souvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Tibet, les missionnaires furent accueillis avec humanité par les peuples, qui, tout grossiers qu'ils étaient, leur parurent d'un naturel doux et docile, spirituels même, quoique très-ignorans, et beaucoup moins superstitieux que les autres idolâtres d'Asie. Ils rejettent la métempsicose, qui est si accréditée dans

les Indes, et la polygamie n'est point en usage parmi eux. Les lamas ou les prêtres, les ministres d'état et le roi lui-même, firent beaucoup d'honnêteté aux deux voyageurs, qui bénissant Dieu de trouver des dispositions si favorables à l'évangile, se préparaient à ouvrir leur mission, quand ils entendirent parler d'un troisième Tibet. Le portrait fidèle qu'on leur en fit n'était pas propre à leur donner de l'attrait: on leur apprit qu'il y régnait un hiver éternel; qu'on n'y voyait ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espèce; qu'on y recueillait uniquement des orges, et quelques méchans blés. Mais outre qu'ils aspiraient à faire fleurir l'évangile dans les rochers les plus stériles du Caucase, et que l'objet de leur mission était de porter le nom de Jesus-Christ jusqu'au Tibet le plus reculé, celui où ils se trouvaient était encore fréquenté par les mahométans, qui, malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur faisaient déjà ressentir quelques effets de la haine qu'ils portent au nom chrétien.

Ce fut encore un voyage de six mois qu'ils eurent à faire au milieu des neiges et des glaces, des torrens et des précipices; après quoi ils arrivèrent à Lassa, qui est la capitale de ce troisième Tibet, et qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quatre mois de chemin. Ils y reçurent le même accueil qu'au second Tibet, de la part du roi, aussi bien que des peuples. Après quelque peu de séjour, le premier ministre leur fit des reproches honnêtes de ce qu'ils ne s'étaient pas encore présentés à l'audience du prince. Le père Desideri s'excusa sur ce qu'il n'avait rien qui fût digne d'être offert, selon la coutume, à un si grand roi. Le ministre insista malgré cette excuse, et d'une manière si engageante, que le père alla sur le champ au palais. Il y porta néanmoins quelques curiosités d'Europe, mais qui n'avaient point d'autre valeur que d'être inconnues au Tibet. Le prince en marqua la plus grande estime, quoiqu'au même instant il regardât à peine des présens considérables qu'on lui faisait d'ailleurs. Il fit asseoir le père à ses côtés, l'entretint près de deux

heures, sans dire un mot à aucune autre personne, et en le quittant, il le combla de marques d'estime et de bienveillance. Sous de si favorables auspices, les missionnaires ne tardèrent point à ouvrir leur mission : mais on n'en a point d'autre détail, ce qui doit peu surprendre ; la communication de l'Europe avec ces pays perdus, est une difficulté que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avait coûtés son établissement : mais toujours la carrière fut-elle ouverte aux émules de ces premiers apôtres du Tibet, et la prophétie qui concerne la prédication de l'évangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi que la parole émanée du sein de Dieu, n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus stérile en cette rencontre.

Après ces travaux apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tatarie, dite communément Crimée, et autrefois Chersonèse taurique, ne paraîtraient qu'un diminutif, et n'auraient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps ni aux idées où ce voyage seul rendit si fameux les argonautes antiques ; ainsi nous renverrons aux monumens originaux les pieux fidèles que rien n'intéresse médiocrement en matière d'édification (1), et des extrémités septentrionales de l'Asie, nous passerons, avec les propagateurs de l'évangile, au cœur de l'Afrique.

Les pères Liberato Weis, Pie de Zerbe et Samuel de Bienno, missionnaires allemands de l'ordre de saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commencemens de ce siècle, par le pape Clément XI. Depuis la mission du père de Nugnez que le pieux roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres missionnaires, au secours qu'il envoyait à l'empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles (2), tous

(1) Lettr. Edif. t. III, p. 158... p. 242... (2) Mém. de l'Ethiopie, dans les Lettr. Edif. t. III, p. 387 et suiv.

les papes zélés avaient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non-seulement par sa célébrité dans les plus anciens monumens sacrés et profanes, mais par son attachement à la religion chrétienne, qui toujours y fut la dominante au milieu de l'idolâtrie et du mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'établissement du christianisme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étaient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étaient venus de l'Inde; d'où la plupart des auteurs anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyssins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie sous leurs lois, ne la conquirent que long-temps après ces Indiens : ils étaient originaires de l'Arabie heureuse, dont Saba est la capitale, et ils se nommaient Homérites. Suivant leur tradition, qui ne manque pas de vraisemblance, ce fut une de leurs reines qui vint autrefois admirer la sagesse de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils nommé Manilehec, dont leurs empereurs descendent. Au moins est-il constant que les Abyssins ou les Ethiopiens modernes professaient la religion juive quand ils se convertirent au christianisme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, passa la mer Rouge dans la suite, conquit la province de Tigré, et fonda le royaume d'Axuma, qui fut converti à la foi chrétienne, comme on l'a vu en son temps, par saint Frumence, natif d'Alexandrie, que saint Athanase ordonna premier évêque de cette nation. Ils conservent encore dans leur figure, absolument différente de celle des Nègres, les marques de leur origine. Ils sont de couleur simplement olivâtre, ordinairement très-bien faits, et ils ont un air de grandeur. Cette nouvelle église révéra toujours celle d'Alexandrie comme sa mère; et ne poussa que trop loin ce respect, puisqu'elle en reçut, on ne sait trop en quel temps, les erreurs de Dioscore, et rompit comme elle avec l'église catholique. Elle tenait encore au centre de l'unité sous l'empire de Justinien, comme on le voyait par

l'histoire de son roi Elesbaam, dont toute l'église honore la mémoire. Ce fut cet Elesbaam qui précipita du trône le juif Dunaam, usurpateur et persécuteur tout ensemble. On peut supposer que ces Abyssins, ou Ethiopiens d'origine homérite, conservèrent la vraie foi jusqu'au commencement du neuvième siècle, temps où l'on trouve dans l'histoire les premiers vestiges de leurs rapports schismatiques avec les patriarches Cophtes, ou Jacobites d'Alexandrie.

Vers l'an 960, la famille royale fut presque entièrement éteinte par une nouvelle Athalie, qui s'étant proposé d'anéantir la postérité de Salomon, usurpa la couronne, et la transmit à ses propres descendans, qui l'ont possédée jusqu'à la fin du treizième siècle. Alors Ikun-Amlac, le seul prince qui restât, ou qu'on réputât du sang de Salomon, recouvra le trône de ses pères. Un de ses successeurs, nommé Constantin, envoya des députés au concile œcuménique de Florence, et ce fut son arrière-petit-fils, l'empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires et des prédicateurs catholiques au roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les missionnaires, il y eut en Ethiopie, pendant le reste du seizième siècle, des persécutions presque continuelles et des révolutions fréquentes, qui toutefois n'empêchèrent point ces hommes apostoliques d'y répandre et d'y faire germer la semence de l'évangile.

Ils respirèrent enfin sous le règne d'Atznaf-Seghed, héritier légitime de l'empire, qu'il recouvra par sa valeur vers le commencement du dix-septième siècle. Ce prince avait autant de pénétration que de courage, et autant de droiture que de pénétration. Ami de la vérité, il l'embrassa aussitôt qu'il l'aperçut. Non, dit-il au père Paëz, je ne puis méconnaître le chef de l'église dans le successeur de Pierre, sur qui le fils de Dieu a fondé cette église, et qu'il a chargé de paître ses brebis, aussi-bien que ses agneaux. Je crois que lui refuser l'obéissance, c'est la refuser à Jesus-Christ même.

Mais son zèle fut trop vif, et son courage trop impétueux. Un édit publié à contre-temps en faveur de la religion romaine, excita la révolte; et le feu de sa valeur ne lui permettant pas de temporiser jusqu'à ce que l'ambition divisât les conjurés, comme le lui conseillait le père Paëz, ainsi que le général portugais, il présenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ses troupes, et périt les armes à la main.

Susneios, autre arrière-petit-fils de l'empereur David, et son légitime successeur après Atznaf-Seghed, suivit le conseil dont l'inobservation avait perdu son prédécesseur, et parvint avec le temps à éteindre la rebellion; mais croyant alors n'avoir plus rien à craindre, et trop vif à son tour pour le rétablissement de la vraie religion qu'il avait embrassée, il déclara sa conversion par une espèce de manifeste, où il faisait un portrait affreux tant des patriarches d'Alexandrie que des autres évêques jacobites, et il ordonna par un édit solennel, à tous ses sujets, de recevoir le concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulèvemens et des factions sans nombre. Il en triompha cependant; il écrivit aussitôt après au pape et au roi d'Espagne, pour presser l'arrivée d'un patriarche catholique. En conséquence, le père Alfonse de Mendez, jésuite portugais, fut sacré patriarche à Lisbonne l'an 1624, et arriva l'année suivante en Ethiopie. L'empereur, le prince son fils, et la plupart des grands, avec une multitude de moines et de clercs, firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de saint Pierre, comme au seul et vrai chef de l'église. On corrigea même les abus de la discipline du pays, et l'on y introduisit les rites romains. Les ordinations paraissant invalides pour de justes causes, on fit de nouveaux prêtres et de nouveaux diacres. Le nombre des catholiques s'augmenta considérablement, et tous les jours il se faisait des conversions dans tous les états. En un mot, il n'y avait rien qu'on n'espérât du cours que prenaient les affaires de la

religion, quand Thècle, gendre de l'empereur, et les schismatiques des provinces, formèrent des factions plus dangereuses que les premières. Susneïos, vraiment homme de guerre, en triompha comme il avait fait des autres, mais par des exploits très-sanglans, et qui n'épargnèrent pas même le sang le plus illustre. Dans la dernière bataille qui assura son triomphe, il resta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang égorgés sur la place.

Mais à cet affreux spectacle, ceux même de ses sujets qui lui avaient toujours été fidèles, sans toutefois quitter le schisme, lui dirent, en lui faisant contempler ces cadavres : Ce n'est pas des infidèles ni des ennemis de la nation que nous avons ainsi prodigué le sang; ce sont là nos frères, ce sont des chrétiens comme nous, et des chrétiens illustres en grand nombre. Le roi parut attendri. L'impératrice, le prince héritier et la plupart des seigneurs, saisirent ce moment pour parler en faveur de la religion du pays, qu'ils représentèrent comme différant peu de la religion romaine, comme conservant au moins tout ce qu'elle avait d'essentiel, et confessant, avec elle, Jesus-Christ vrai Dieu et vrai homme. On obligea le patriarche de rétablir l'ancienne liturgie, et de se borner à corriger les principaux abus. L'empereur accorda par édit une entière liberté de conscience aux schismatiques, sans même en exclure les relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avait faite; il persévéra même dans la vraie foi jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions.

Il n'en fut pas ainsi de Faciladas, son fils et son successeur. Dès qu'il se vit maître, il fit éclater la secrète aversion qu'il avait toujours conservée pour la religion romaine. On ôta les églises aux missionnaires. Les principaux des catholiques subirent la peine de mort ou d'exil. Le premier secrétaire d'état fut du nombre des exilés. Zela-Christ, oncle du nouvel empereur, fut chargé de chaînes, et amené devant ce prince, qui lui offrit de le rétablir dans ses dignités, s'il voulait renoncer à la religion des étrangers

étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre confesseur refusa d'une manière à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêt de mort que lui attira son refus. Cependant l'empereur rougit de faire couler le sang de son oncle ; mais il le relégua dans un affreux désert. Il fit chasser honteusement le patriarche et tous les missionnaires. Néanmoins le père d'Almeida, évêque du titre de Nicée, et sept de ses confrères, résolus à souffrir les plus cruels tourmens, plutôt que d'abandonner de nouveaux convertis à de si grands dangers, demeurèrent dispersés dans les provinces de l'empire, et convertirent encore quantité d'Ethiopiens, dont plusieurs même endurèrent le martyre. Tous les missionnaires eurent successivement le même bonheur ; les pères Paëz et Pereïra, en 1635 ; l'évêque de Nicée, avec les pères Rodriguez et Franceschi, en 1638 ; les pères Bruni et Cardeïra, en 1640. Le père Noguera, resté long-temps seul, fut enfin martyrisé l'an 1653, avec le prince Zela-Christ, trop digne du martyre pour en manquer la couronne.

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux pour empêcher que les prêtres romains remissent jamais le pied dans ses états. La congrégation de la Propagande ne laissa pas d'y faire encore passer des Capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent massacrés sur la route par des voleurs ; trois arrêtés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le bacha turc, y furent décapités à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres, savoir, le père Cassien de Nantes, et le père Agathange de Vendôme, ayant pénétré jusqu'à la cour d'Ethiopie, y furent sur le champ mis à mort.

Le père de Brédevent, jésuite français, entreprit encore de porter la foi en Ethiopie vers l'an 1700, sous le règne d'Adiam-Seghed, troisième successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet empereur, sa douceur et son humanité, son zèle pour la justice, son goût pour les sciences, joint à une envie extraordinaire de s'instruire, et à quelque penchant

pour la foi romaine, donnaient tout lieu de bien espérer de cette nouvelle mission : mais le missionnaire mourut des fatigues de la route avant d'être à son terme. Les regrets de l'empereur, à la nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des catholiques.

Enfin les trois franciscains allemands choisis par Clément XI, arrivèrent en Ethiopie sous le règne de Juste, successeur immédiat d'Adiam-Seghed. Ils avaient d'abord entrepris de faire la route par terre; mais voyant bientôt la grandeur des obstacles auxquels tant d'autres missionnaires avaient succombé, ils changèrent leur plan, sans rien perdre de leur courage, et allèrent s'embarquer sur la mer Rouge. Leur navigation fut heureuse; ils pénétrèrent aussi heureusement dans l'Ethiopie, marchèrent droit à Gondar qui en est la capitale, et furent reçus de l'empereur d'une manière à faire croire qu'ils n'étaient pas venus sans la participation de ce prince. Il les prit sous sa protection, il leur offrit des pensions et des terres, qu'ils refusèrent avec un désintéressement qui, joint à leur vie pénitente, l'édifia si fort, qu'il leur promit de les soutenir au péril de sa propre vie. Il leur défendit seulement de prêcher en public, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disait-il, demande du temps et des ménagemens. Dieu lui-même, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appréhension du prince n'était que trop fondée. A peine les missionnaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrétement, que les moines du pays, de concert avec quelques seigneurs, excitèrent une violente sédition. Fidèle à ses promesses, l'empereur déroba les missionnaires à la violence, et les fit transporter en lieu sûr jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme; mais il fut presque aussitôt attaqué d'une paralysie, qu'on eut tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, et l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme

cet usurpateur voulait se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avait porté sur le trône, un de ses premiers soins fut de se saisir des missionnaires, qu'il fit emprisonner étroitement; ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord on leur demanda pourquoi ils étaient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénument, que c'était pour instruire les Ethiopiens dans la vraie foi de Jesus-Christ. Quoi donc! reprit l'empereur extrêmement irrité, ne sommes-nous pas de vrais chrétiens, moi et mes sujets? Il les condamna, sans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins un moment après, on leur offrit leur grâce, s'ils voulaient recevoir la circoncision suivant l'usage des Ethiopiens, et en professer la religion. Ils rejettèrent ces propositions avec une horreur et un courage dont l'empereur, qui se piquait d'estime pour les gens courageux, fut si frappé, qu'il commua la peine de mort en exil: mais les schismatiques furieux, et sur-tout les moines, s'en tenant à la première sentence, traînèrent les confesseurs dans une grande place, où ils furent assommés par huit ou dix mille personnes attroupées en tumulte. Ce fut un prêtre qui jeta la première pierre, en disant anathème à quiconque n'en jetterait pas au moins cinq.

Dans l'autre hémisphère, sous le ciel glacé du Labrador et du Canada, l'évangile faisait dans le même temps des progrès admirables parmi les sauvages les plus barbares, chez les Esquimaux, les Hurons, les Algonkins, les Abnakis, chez les Iroquois même, de tous ces anthropophages les plus inhumains, et en déclinant du nord au sud-ouest, chez les Illinois, les Miamis, et une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes, qui dans l'infidélité n'en avaient que la figure, qui s'abandonnaient à des excès inconnus même aux bêtes, dès qu'ils furent régénérés par la grâce du baptême, ils parurent des hommes, des citoyens et des chrétiens accomplis, d'une innocence de vie si soutenue et si générale, que la plupart d'entre eux la portaient communément au

longueur d'environ deux cents lieues, et sur plus de cent en largeur, il n'y a que onze villages en tout, et trois seulement assez considérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé des trois vers le sud, sur les bords du Mississipi, est à vingt-cinq lieues de celui du centre, et celui-ci à plus de cent lieues du troisième, qui est encore à huit cents lieues de Quebec. On est toutefois obligé d'aller sans cesse de l'une de ces bourgades à l'autre, et d'avoir des rapports de première nécessité avec la ville de Quebec, à travers ces espaces immenses où il n'est ni hospice, ni route, et qui sont perpétuellement infestés par des partis de sauvages et d'anthropophages. Souvent un missionnaire est réduit à voyager avec trois ou quatre néophytes, sans autre fonds pour leur subsistance que la chasse ; si le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvéniens, on voyage, autant qu'il est possible, sur les rivières, avec des canots d'écorce qu'on transporte d'une rivière à l'autre : mais ces frêles esquifs, dans les contrés septentrionales, sont souvent brisés par les glaces que charient les eaux. L'unique ressource alors, c'est de sauter de glaçons en glaçons, pour gagner, si l'on peut, le rivage.

C'est à ce prix qu'on procura la grâce du salut, tant aux Illinois qu'aux Akensas leurs voisins ; mais elle fut si fructueuse, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons sauvages persévérèrent invinciblement dans la foi chrétienne, et dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avait portée ; ils méprisèrent toutes les sollicitations et toutes les menaces des autres sauvages conjurés dans la suite pour exterminer les colonies françaises de la Louisiane. C'est des Français, répondirent-ils unanimement, sans même délibérer, c'est des Français que nous tenons la connaissance du grand Génie, et la pratique de la prière qui conduit au vrai bonheur : toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer ; avant de parvenir jusqu'à eux, il faudra nous passer sur

le ventre, et nous frapper au cœur avant de leur effleurer la peau. Nous écoutons avec respect, dirent-ils dans une autre occasion, les commandemens du grand roi notre père, et plus encore les Robesnoires, quand elles nous portent la parole du grand Génie, roi de tous les rois : car la meilleure de toutes les paroles, c'est qu'il faut toujours être attaché à la prière, comme à l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, et de l'être infiniment davantage encore dans l'autre.

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, et presque détachée de ce nouveau monde lui-même, ne fut pas plus inaccessible que le plein continent à la lumière de l'évangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les pères Picolo et Salvatierra (1). A la première vue de ces deux Espagnols, les naturels du pays s'imaginèrent qu'on venait s'emparer de la pêche des perles qui abondent sur leurs côtes, et sans rien écouter que leur terreur panique, ils firent pleuvoir des nuées de flèches et de cailloux, dont le ciel put seul préserver ses ministres; mais comme ces peuples, avec un esprit vif et un caractère de droiture, saisissent fort bien les raisons qu'on leur présente, et se rendent avec docilité quand on les a convaincus, sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolâtrie, et le bonheur souverain qu'on tendait à leur procurer par le christianisme, ils accoururent en foule pour demander le baptême, et ils se rendirent extrêmement assidus aux instructions qu'on leur dit nécessaires pour les y disposer. La légèreté, qui leur est commune avec tous les sauvages, faisait craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions; ainsi on les retint deux ans au rang des catéchumènes, à l'exception d'un certain nombre d'enfans qui ne quittaient presque pas les missionnaires, et qui chaque jour leur demandaient le baptême avec des instances et des larmes si attendrissantes, que l'on crut pou-

(1) Lettr. Edif. t. VIII, p. 53 et suiv.

voir sans danger se relâcher à leur égard de la rigueur des règles. On baptisa aussi quelques malades et quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette première ébauche de mission, les deux zélés pasteurs se répandirent dans cette grande presqu'île, le père Salvatierra vers l'orient, et le père Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis dispersées qu'ils pourraient incorporer au troupeau de l'éternel pasteur. Ce ne fut pas sans regrets et sans amertume, que ces apôtres de Jesus-Christ virent l'un des plus beaux pays du monde soumis depuis tant de siècles à l'empire de Satan. Ils trouvèrent de vastes plaines, de riantes vallées, d'immenses pâturages, des montagnes bien boisées, de belles sources d'eaux vives, des rivières et des fleuves qui fourmillent de poisson, ainsi que les mers où ils se déchargent. Pour ce qui est de la nature du territoire, la terre y est si fertile, que bien des arbres et des arbustes y portent du fruit trois fois l'an. Dans presque toutes les saisons, on trouve de grosses pistaches de plusieurs espèces, des figues de toutes couleurs, et quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'est la même abondance pour les légumes, et ceux d'Europe y réussissent aussi-bien que ceux du pays. Il y a quatorze espèces de grains dont les hommes se nourissent, sans compter les racines de beaucoup de plantes, dont l'on fait des pâtes et du pain. Outre les animaux connus en Europe, et bons à manger, comme les cerfs, les lièvres, les lapins, des perdrix d'un goût exquis et en grand nombre, les oies, les canards, les pigeons, il y en a beaucoup d'autres, dont les plus remarquables sont deux espèces de moutons fort grands : la chair en est délicate, et ils ont beaucoup plus de laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens presque nus, et la plupart contens de ce qui suffit pour vivre, envisagent tout le reste avec indifférence. Le pays est néanmoins très-peuplé, tant par la grande salubrité

de l'air qui le préserve des maladies les plus communes ailleurs, que par son assiette isolée, hors d'atteinte aux sauvages errans qui désolent sans cesse le reste de l'Amérique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, sur-tout vers le nord, sans trouver des habitations composées de vingt, trente, quarante et cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maisons : l'ombre des arbres les défend des ardeurs du soleil pendant les jours sereins; pour la nuit et les mauvais temps, ils se font un couvert de feuillage plus épais, et durant l'hiver, ils se tiennent renfermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes, aussi-bien que des femmes, c'est de filer une espèce de coton qu'ils tirent des goussses de certains fruits, ou de longues herbes filandreuses que la nature leur fournit encore à moindres frais.

En cinq ans, les deux missionnaires formèrent trois missions, et en ébauchèrent une quatrième. La première, appelée Notre-Dame de Lorette, comprenait neuf peuplades; celle de Saint-François-Xavier en avait onze; celle de Notre-Dame des Douleurs n'avait que trois bourgades, mais extraordinairement peuplées. La quatrième, nommée Saint-Jean de Londo, quoiqu'imparfaite, en comprenait déjà cinq, sans même compter deux habitations nouvellement découvertes, et qu'on s'appliquait sans relâche à instruire. Voilà ce que firent deux missionnaires en cinq ans, au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopérateurs pour seconder leur zèle, dont toute l'activité ne pouvait plus absolument suffire à la multitude des catéchumènes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison, on éleva de grandes églises en murs de brique, avec des couvertures en planches émincées et lustrées avec art, pour tenir lieu d'ardoises, et répondre à la dignité du reste de l'édifice.

En cette même année 1697, l'évangile fit les mêmes progrès, mais d'une manière bien plus merveilleuse encore, à l'autre extrémité du nouveau

monde (1). C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu, que la conversion des Canisiens en particulier. Ces féroces barbares, enfoncés dans les forêts et les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé, n'avaient ni religion, ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées, même assez particulières, de l'Être suprême, ils ne rendaient d'honneur ni à Dieu, ni aux démons, ni à aucun être visible ni invisible. Ils allaient entièrement nus, hommes et femmes indistinctement, et confondus ensemble. Ils n'avaient aucune apparence de lois, nulle forme de gouvernement, point de demeure fixe, et point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mère, avec ses petits, avait à l'écart sa tanière ou son hallier comme les animaux les plus insociables. Leur regard farouche et vraiment sinistre annonçait lui seul toute leur férocité. Ils se faisaient des guerres affreuses les uns aux autres ; et ils mangeaient, presque vifs, les prisonniers qui tombaient entre leurs mains.

Le père Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néophytes nécessaires pour lui servir de guides et d'interprètes, osa marcher à ces forêts abhorrées. A l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de flèches et de javelots, volèrent à sa rencontre. Heureusement ils n'avaient jamais vu ni chevaux, ni hommes habillés. Au premier aspect du missionnaire, qui n'était pas encore descendu de cheval, l'arc et les flèches leur tombèrent des mains : ils prenaient le cheval et l'homme, avec tout l'équipement, pour un seul et même animal ; et la rencontre d'un monstre si nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisissement qui les rendait immobiles. Un des interprètes dissipa leur terreur, en leur faisant comprendre qu'au lieu de monstres malfaisans, c'étaient des hommes comme eux, et de tendres frères, qui venaient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le maître suprême, et leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelque instruction

(1) Ibid. p. 39 et suiv.

des plus à leur portée, touchant l'immortalité de nos ames, l'éternité des récompenses futures, et les brasiers épouvantables auxquels ils ne pourraient échapper s'ils fermaient les yeux à la lumière qu'on leur apportait de si loin.

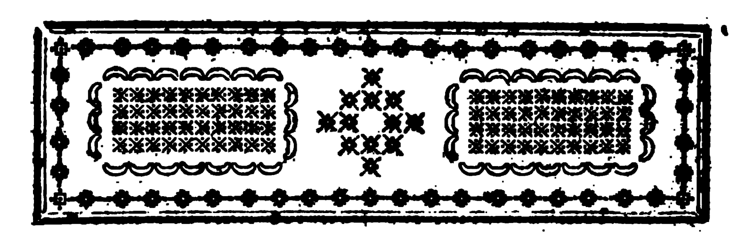
C'était le moment de la grâce pour ce malheureux peuple. Cette légère instruction les pénétra jusqu'au fond du cœur, et depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cessèrent d'accourir au père de leurs ames. Ils le recherchaient, ils le suivaient par-tout, comme les brebis suivent les pas du pasteur, et ils ne le quittaient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenaient par milliers. Bientôt six nations fort peuplées, ou plutôt les habitans nombreux de six grandes forêts, envoyèrent leurs députés lui demander son amitié, l'assurer de la leur, et lui promettre de l'accompagner et de se fixer par-tout où il lui plairait. Il ne tarda point à faire son choix. Cette chrétienté nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode et agréable, autant que pouvait l'être un désert. Elle a au levant et au midi une plaine de plusieurs lieues d'étendue, couverte çà et là de grands palmiers qui annonçaient la bonté du terroir. Du côté du septentrion, elle est bornée par une rivière considérable et très-poissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférans, mais d'une grandeur extraordinaire, et très-propres à la construction. On y trouve des cerfs, des sangliers, et toute sorte de gibier. C'est de la forêt et de la rivière qu'on tire toutes les subsistances. On ne voit dans cette mission, ou du moins on n'y vit long-temps de pain et de vin que ce qu'il en fallait pour la messe. La bourgade, où chaque famille a sa maison, est partagée régulièrement en rues et en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle; mais ces bons sauvages n'eurent point de repos, qu'ils n'eussent bâti au maître suprême, c'est ainsi qu'ils nomment Dieu, une maison plus digne de lui.

Voici, dans un seul trait, la sûre garantie de leur conversion solide et sincère, autant qu'elle avait été

prompte. On sait quel obstacle mettent communément à la conversion de ces barbares, la pluralité des femmes et les excès de l'incontinence, qui avaient réduit les Canisiens, plus que tous les autres sauvages, à la condition des brutes et des monstres. Toutefois au premier discours que le missionnaire leur fit à ce sujet, avec toute la réserve que demandait la délicatesse de la matière, la peuplade entière, à l'exception de trois familles, se réduisit sur le champ au terme de la chasteté conjugale et strictement chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivrognerie, vice également enraciné parmi eux, et facilité par l'abondance des fruits et des racines qu'ils ont sous la main, pour faire, au moyen d'une courte fermentation, une boisson forte et très-capiteuse. Un des premiers soins fut de parer à l'indécence et à l'immodestie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile et les vêtemens; mais en attendant le fruit de leur travail, les hommes, aussi-bien que les femmes, se servirent comme ils purent de feuilles et d'écorces pour se couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, et toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands sentimens, non-seulement d'humanité, mais de cette bienfaisance généreuse et sur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquèrent la civilité même, et une manière de politesse. Ils s'entre-saluaient affectueusement à chaque rencontre; ils se faisaient les uns aux autres mille offres cordiales de services. Les étrangers qu'ils allaient autrefois, comme le tigre ou l'hyène en embuscade, guetter à leur passage pour les dévorer, ils les recherchaient et les attiraient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hospitalité aussi libérale que le permettaient leurs petites facultés. Des exemples si touchans ne pouvaient pas manquer d'avoir des imitateurs; aussi la nation particulière des Canisiens ne fut pas la seule qui fit admirer dans ces cantons, et la force de la grâce, et la célérité de ses triomphes. Dix ans après que la foi y eut été portée, déjà l'on comptait plus de quarante mille barbares, de naturel à peu

près semblable, qui avaient reçu le baptême, et qui l'honoraient généralement par des vertus dont il reste peu d'exemples parmi les domestiques de la foi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du salut opéra vers le même temps parmi les peuples innombrables du nouveau monde. A peine avons-nous présenté quelques traits de détail, pour caractériser au moins chaque genre de mission, et déjà les bornes respectives de nos matières diverses sont presque franchies. Où ne menerait donc pas un détail entier ? Où ne menerait pas le dénombrement seul des nations, soit converties, soit simplement évangélisées, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux terres de Magellan; dans tout le cours du Maragnon et de l'Orevonque, de quinze à dix-huit cents lieues; dans les marais et les montagnes impraticables des Moxes, des Chiquites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si longtemps incapables de christianisme; et au delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons, sans compter encore les Guaranis, les Paresies, les Pignocas, les Guates, les Guapses, et tant d'autres anthropophages dont se forma, sous le pontificat d'Innocent XII, l'incomparable chrétienté du Paraguai, qui déjà, sous le pontificat suivant, offrit à l'église étonnée le spectacle d'une innocence et d'une ferveur inconnues depuis les temps apostoliques ?



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

Depuis le commencement du pontificat de Clément XI en 1700, jusqu'au premier décret du saint siége contre les Réflexions morales en 1708.

Entre les papes rendus méconnaissables par les libelles des derniers novateurs, il importe sur-tout de bien connaître Clément XI, qui deux mois après la mort d'Innoncent XII, monta sur le saint siége le 20 Novembre 1700, qui plutôt y fut porté comme de force par le suffrage unanime et la persévérance inébranlable des cinquante-huit cardinaux du conclave, très-dignes en grand nombre d'occuper eux-mêmes la chaire de saint Pierre. Les circonstances de cette élection sont d'une édification trop particulière, pour que le récit en puisse être ennuyeux. D'ailleurs le refus sincère de l'épiscopat, comme on ne saurait trop le répéter dans ces derniers temps, et à plus forte raison le refus du souverain pontificat, est la preuve aussi sûre que rare de la dignité du sujet qui nous la fournit.

Au premier avis qu'eut le cardinal Albani, ou Clément XI, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les suffrages se trouvaient réunis en sa faveur, il fit bien voir par le trouble qui s'empara

de ses sens, que sa modestie ne lui avait jamais permis de penser qu'on pût jeter les yeux sur lui (1). La surprise le tint quelques momens sans parole; puis reprenant un peu ses esprits, il dit, encore ému, qu'il se connaissait trop indigne de la chaire apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât; que le sacré collége ne manquait pas de sujets propres à la remplir incomparablement mieux que lui, et que si ses collègues voulaient faire leur devoir dans un point si capital, ils se hâteraient de faire un meilleur choix. On ne fut pas surpris de lui trouver ces bas sentimens de lui-même; mais on se flatta qu'après le premier saisissement, on lui ferait entendre raison sur une chose qui paraissait visiblement dans l'ordre de la providence et de la volonté divine. Il en arriva tout le contraire : ses sens ne parurent se calmer que pour fournir à des réflexions plus profondes, et lui causer un chagrin si vif, que la fièvre lui prit avec de grands vomissemens. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne voulait pas lui accorder. Tout Rome se remuait au contraire pour forcer en quelque sorte son consentement : parens, amis, citoyens de tout ordre, grands et petits, riches et pauvres, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu et aux hommes les moyens de le fléchir. Les cardinaux se rendaient tour à tour dans sa cellule, usant de toute leur dextérité pour vaincre sa résistance : mais il en employait encore davantage pour les attirer eux-mêmes à son sentiment.

Pour dernier effort, le cardinal le Camus entreprit de le convaincre en règle, qu'il ne pouvait résister plus long-temps au sacré collége, sans résister à Dieu même. Muni du pastoral de saint Grégoire, pape, il alla se présenter à la cellule d'Albani : mais le malade, fatigué de tant de visites qui le contrariaient sans cesse, fit répondre qu'il avait un besoin absolu de quelque repos, et le nouveau solliciteur

(1) Vie de Clément XI, par M. Lafiteau.

ne fut point admis. Celui-ci avait pour conclaviste l'abbé de Tencin, depuis cardinal, jeune homme aimable, habile à conduire une affaire, et très-goûté d'Albani. Plus persévérant que son cardinal, il retourne à la cellule du malade; il attend, il observe, il saisit le moment favorable; il se présente, et il est vu de bon œil. Albani ne put même, tout affligé qu'il était, s'empêcher de sourire en le voyant entrer muni d'un gros livre pour le mieux prêcher. Frappé cependant de ce que tous, jeunes et vieux, s'empressaient également à le fléchir, il écouta paisiblement l'endroit du pastoral où il est dit, qu'en refusant par humilité le comble des honneurs, on cesserait d'être humble, si l'on n'obéissait point à la voix de Dieu lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. Toutefois il se rabattit encore sur son indignité, et répondit: Cela serait bon, si j'avais les qualités requises. Il fit déclarer ensuite aux cardinaux, qu'il les citait tous au tribunal du juge suprême, et que s'ils ne se désistaient de leurs poursuites, ils répondraient, en ce jour terrible, des fautes inévitables que son insuffisance lui ferait commettre dans un rang si élevé, et qu'ils seraient comptables à l'église des suites malheureuses qu'elles pourraient avoir. Son chagrin ne fit que redoubler ensuite; il passa deux jours et deux nuits dans les pleurs, d'autant plus tourmenté, que sa propre conscience commençait à lui faire craindre que sa résistance ne tînt de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension, il choisit entre les plus habiles docteurs qui fussent à Rome, quatre religieux des plus vertueux qu'il connût; savoir, le père de Varesse, observantin, le père Massoulié, dominicain, le père Alfaro, jésuite, et le père Thomassin, théatin, qui fut depuis cardinal. Il leur fit proposer cette double question, s'il pouvait en sûreté de conscience accepter le pontificat, malgré la connaissance qu'il avait de sa propre indignité, et si, par la même raison de son indignité, il pouvait le refuser en sûreté de conscience. La question fut agitée dans la dernière rigueur, et d'une manière absolument indépendante de ce que désirait

le

le sacré collége : mais les quatre docteurs, comme tous les Romains, étaient si pleinement convaincus eux-mêmes qu'on n'avait pu faire un meilleur choix, qu'avec la plus parfaite unanimité, ils lui firent appréhender à son tour les jugemens de Dieu, s'il ne ratifiait enfin ce qu'il ne pouvait plus douter raisonnablement qui ne fût dans l'ordre de la Providence. Il se rendit alors, mais si affligé, et déjà si défait, que sa vie même parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant rendu cependant un peu de calme, et sa fièvre ayant cessé, il admit les cardinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule. Cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle était, devint pour ceux même à qui elle était plus familière, un objet d'édification des plus touchans. Tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendait ne put jamais arrêter ses larmes. Il revint ensuite aux bas sentimens qu'il avait de lui-même, leur exprima d'un air si persuadé l'estime qu'il avait pour eux, les secours qu'il attendait de leurs lumières, et le besoin pressant qu'il en avait, que la plupart d'entre eux mêlèrent leurs larmes aux siennes, et tous sortirent pénétrés de respect autant que d'admiration. C'était le quatrième jour depuis qu'ils avaient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages : ils s'empressèrent de le conduire à la chapelle de Sixte, où l'élection devait se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquait que sa propre voix, qu'il avait donnée au cardinal Panciatici, et non pas au doyen du sacré collége, quoique ce fût une coutume immémoriale de lui faire honneur de ces sortes de suffrages; et comme on lui en eut témoigné quelque surprise, il répondit que les règles de la conscience étaient au-dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, et le doyen, suivant les canons, lui ayant demandé s'il acceptait le souverain pontificat, avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumières du Saint-Esprit, quitta son siége, et alla se prosterner au pied de l'autel. Sa prière finie, il vint reprendre sa place, et fit aux cardinaux un

discours latin, où son humilité profonde mit le comble à l'admiration. Enfin il déclara qu'il pliait, non sans beaucoup de peine, sous le joug qu'on lui imposait. Il fut à l'instant proclamé pape à la manière accoutumée.

Sur ce trait seul de la vie de Clément XI, on peut à coup sûr juger de tout le reste. Ce fut en effet le fruit d'une vertu née avec lui, pour ainsi dire, ou du moins entée sur le plus heureux naturel, puisée et nourrie dans le sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, et cultivée dans tous les âges avec tant de soin, que son père craignant de le perdre de vue en l'envoyant d'Urbin sa patrie continuer ses études à Rome, il y alla lui-même fixer sa demeure. Quand le jeune Albani parut ensuite dans le monde avec tous les avantages de la naissance, de la fortune, des talens, de la figure même, grand et bel homme, l'œil vif et plein de feu, le port noble, l'air ouvert et l'abord aimable, ces qualités, funestes à l'innocence de tant d'autres, ne servirent qu'à donner plus d'éclat et de mérite à l'intégrité toujours irréprochable de ses mœurs. Recherché par les compagnies les plus polies et les plus spirituelles, et même par la reine Catherine de Suède, qui rassemblait réglément chez elle, comme dans un nouveau lycée, tout ce que Rome contenait de citoyens et d'étrangers distingués par le rang et les talens, il fit admirer en lui une ouverture étonnante pour tous les genres de connaissances, un jugement solide, un goût exquis, une imagination brillante, une éloquence et des grâces qui firent déroger pour lui à la loi qu'on s'était faite de n'entendre aucun de ces académiciens qu'à son tour; et ce qui mérite incomparablement plus d'admiration, c'est la modestie sincère de celui qu'on admirait, le peu d'estime qu'il faisait de lui-même, et la haute considération qu'il marquait pour tous les autres, avec une simplicité qui les lui faisait regarder véritablement comme fort supérieurs à lui. Tels furent, non pas les exercices sérieux, mais les simples amusemens de ses premières années, pen-

dant lesquelles l'assiduité à la pratique des vertus de son âge, et bien au-dessus de son âge, en particulier la charité pour les pauvres, et tous les genres de bienfaisance qui étaient à sa portée, remplirent, avec l'étude, les longues journées que son goût pour l'ordre et le travail sut toujours se faire.

Quand à l'âge de vingt-un ans il eut embrassé l'état ecclésiastique, et que les papes l'eurent fait successivement référendaire, consulteur du consistoire, gouverneur de Riéti, de Civita-Vecchia, de Sabine, son zèle pour la religion, son équité, son désintéressement, et sur-tout son amour pour les pauvres, qui fut toujours comme sa passion dominante, le rendirent si cher en tous lieux, qu'à chacun de ses changemens c'était une affliction publique. Devenu cardinal, malgré tous les obstacles qu'y mettait sa modestie, il ne changea rien à sa forme de vie ordinaire; toujours également réglé dans ses mœurs, assidu à la prière, ainsi qu'au travail, et néanmoins accessible à tout le monde; attentif sur son domestique, rangé dans ses affaires, frugal, mais décent à sa table, propre, mais simple dans ses habits, dans ses meubles et ses équipages. Et le désintéressement, qui met le prix à toutes ces vertus, jamais homme ne le poussa plus loin. Institué légataire universel d'un riche prélat, il employa, au vu et au su de tout le monde, cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refusa invinciblement une seconde abbaye qu'on voulait joindre à celle de Casamare qu'il avait, et que lui seul jugeait suffisante à ses besoins. Il ne reçut jamais aucun présent de personne, sans excepter les têtes couronnées, qui ne purent même faire tomber sur aucun de ses proches les témoignages effectifs de leur reconnaissance pour des services signalés qu'il leur avait rendus. Il étendait cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué d'encourir son indignation par une autre conduite. Il faisait cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissait les uns, habillait les autres, payait leur logement, et leur fournissait jusqu'aux moyens de

rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'était pas possible d'imaginer d'où il tirait ces largesses inépuisables.

Quand on l'eut couronné pape, il commença par se prémunir contre l'écueil où avait échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres pontifes. Son frère lui ayant été présenté avec sa famille : Apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel; vous n'avez plus en moi qu'un père commun, ainsi que le reste des fidèles. Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, et sur-tout de recevoir aucun présent, quelque pallié qu'il fût, et de quelque main qu'il pût venir; d'aspirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre le titre de princes, comme on le prenait par le passé dans toutes les familles des papes; d'en exiger ni même d'en recevoir les honneurs; en un mot, de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut exécutée à la lettre. Ses neveux poursuivirent leurs études dans le collége où ils les avaient commencées, et demeurèrent confondus, sans aucune distinction, avec la jeune noblesse dont ils faisaient partie. L'éducation de sa nièce s'acheva de même dans le monastère où elle se trouvait, sans autre distinction que sa modestie, et la simplicité particulière de ses ajustemens.

Pour sa propre conduite, le nouveau pape se fit une règle de dire tous les jours la sainte messe, et à l'exemple de plusieurs saints, de se confesser aussi tous les jours. Il vivait si sobrement, que la dépense journalière de sa bouche n'excédait pas quinze sous de notre monnaie. Il usait de la même rigidité pour ce qui était du sommeil; et tout son temps était distribué de manière à ne laisser aucun vide dans la journée, partagée sans réserve entre la prière et les devoirs du pontificat. Si quelquefois il en interrompait les occupations pénibles, c'était pour reprendre la lecture d'un saint docteur, pour aller puiser de nouvelles lumières dans l'oraison, et attirer les bé-

nédictions du ciel sur quelque sainte entreprise. Quand de loin en loin, et par des raisons de santé, il était obligé de prendre l'air, sa promenade consistait à visiter quelques églises, où la charité et la piété faisaient tout son délassement.

Voilà quel était Clément XI, quand par un trait visible de la providence de Dieu sur son église, il en prit le gouvernail à l'entrée d'un siècle où allaient s'élever tant d'orages. La succession d'un prince français à la couronne d'Espagne, et tout le monde chrétien mis en feu à ce sujet par les trames de l'envie et de la cupidité ; la partie la plus juste, et long-temps la plus malheureuse, en butte à ses propres sujets révoltés par l'hérésie qui leur était commune avec les ennemis du dehors ; les négociations de paix, autant et plus dangereuses que la guerre, pour le parti catholique, à qui les sectes conjurées dans toutes les nations s'efforçaient de ravir par les traités, ce qu'elles n'avaient pu obtenir par les armes ; le dépérissement de la discipline, suite naturelle des guerres et des troubles ; la langueur du zèle, des bonnes œuvres, des missions et du progrès de l'évangile chez les infidèles ; une des plus opiniâtres sectes, et des plus habiles à intriguer et à fourber, profitant des crises et des périls qui absorbaient l'attention de toutes les puissances, pour mettre son idole travestie en fantôme hors de toute atteinte : tant de périls précipitaient l'église dans le dernier malheur, si elle n'avait pas eu un chef en état de suffire à tous les genres de travaux, et à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, comme on le verra, se gouverna si bien lui-même, et l'église avec lui, qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire durant son pontificat de plus de vingt ans ; qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la foi romaine, et jusqu'aux extrémités du monde, sur ceux du nom de Jesus-Christ.

Dans les querelles des princes chrétiens, quoique ses vœux fussent pour la France, comme pour le parti qu'il avait depuis long-temps jugé le plus juste,

et fait juger tel à son prédécesseur dont il avait eu la confiance, il n'employa cependant aucun moyen temporel, et se comporta invariablement en père commun de tous les chrétiens. Quand on en vint à la paix, pour l'avancement de laquelle il s'était donné des mouvemens infinis, il déconcerta par l'habileté des nonces qu'il choisit pour les congrès divers, et par la sagesse des instructions qu'il leur donna, il déconcerta tous les desseins et toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la religion catholique. Déjà il avait enlevé à ce parti le comte palatin Léopold-Gustave. Il leur ravit encore le prince électoral de Saxe, depuis roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, et fit rentrer dans l'ancienne religion de ses pères, aussi-bien que le duc de Brunswick, et deux princesses ses filles. Il obtint du roi de Perse une entière liberté de prêcher l'évangile dans toute l'étendue de ce royaume. Il mit fin à la diversité d'opinions ou de pratiques qui divisait les missionnaires de Chine avec un dommage infini pour la religion. Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, et dans la plupart des contrées infidèles. Enfin il força la plus artificieuse des sectes dans son dernier retranchement, et la produisit à nu, vouée désormais à l'opprobre auquel trop long-temps elle s'était dérobée.

Et en contrariant tant de passions, tant de préventions, tant de prétentions et d'intérêts, il rendit son nom vénérable et cher aux protestans et aux mahométans même. La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur, et les répandit de toute part, avec une lettre qui lui était encore plus honorable. Le bacha d'Egypte dit en termes exprès, et laissa par écrit, qu'il n'enviait pour la gloire de l'alcoran, qu'un chef aussi digne que celui qu'avaient les chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus haineux que les sectateurs de Luther et de Mahomet, les sectaires dont il a déconcerté la fourbe trop long-temps heureuse,

sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères sur les qualités éminentes de ce pontife, sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles : mais en le représentant comme un pape asservi à quelques moines et à quelques prélats intrigans, qui le faisaient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance, ils n'ont pas réfléchi qu'on ne pouvait sans absurdité parler ainsi d'un pontife rempli de lumières, ennemi juré de l'adulation et de l'intrigue, pénétrant et ferme, voulant tout voir par lui-même, et ne prenant jamais son parti qu'après la plus mûre délibération, sur les principes d'une conscience dont la délicatesse allait jusqu'au scrupule, seul défaut qu'on ait pu lui reprocher justement.

Une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta le nouveau pape, fut la clôture de la porte sainte, ou du jubilé séculaire : cérémonie d'appareil dont il fit un sujet touchant d'édification. Le conclave ayant concouru avec le jubilé, avait attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers de toute nation et de toute condition : mais sur la fin de l'année, les hôpitaux se trouvaient remplis de pauvres et de malades. Clément, avant de fermer la porte sainte, visita tous ces hospices, distribua quantité d'aumônes aux pauvres, consola les malades par de tendres exhortations, entendit les confessions d'un grand nombre comme aurait pu faire leur propre chapelain, leur administra les derniers sacremens, rassembla un même jour tous les pélerins prêts à partir, leur distribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les essuya, les baisa, leur fit dresser plusieurs tables en sa présence, et durant tout le repas, il les servit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre avec une bonté et un air d'intérêt qui attendrit jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférens.

Le 27 Octobre de cette même année 1700, le monde chrétien eut un nouveau sujet d'édification dans la mort du célèbre abbé de la Trappe, dont les vertus exhalèrent, sur-tout, alors la bonne odeur

qu'il avait constamment respirée depuis sa retraite. Il s'était démis de son abbaye cinq ans auparavant, pour ne plus occuper son esprit que des vérités et des années éternelles. Des infirmités douloureuses, jointes à la caducité d'un corps exténué par la pénitence, ne servirent qu'à épurer de plus en plus ses vertus, et à leur donner leur dernier lustre. Aucun mouvement d'impatience, aucun nuage de chagrin, aucune inquiétude, ne troublaient la tranquillité de son ame, toujours égale et toujours en paix. Sa fermeté au milieu des plus vives douleurs était si parfaite, qu'elles n'interrompirent ni ses communications intimes avec Dieu, ni les émanations de sa charité à l'égard de ses frères. Tous ceux qui le venaient voir, et sa porte n'était fermée à aucun, il les recevait avec un visage serein, un cœur ouvert, et tous les charmes de cette affabilité naturelle qui l'accompagna jusqu'au tombeau.

Plus ses derniers momens approchèrent, plus la paix et la fermeté de son ame semblèrent augmenter. Après avoir reçu le saint viatique et l'extrême-onction au milieu des frères qui joignaient leurs prières aux siennes, et qui l'arrosaient de leurs larmes, loin de paraître environné des horreurs de la mort, on crut voir l'un de ces premiers patriarches qui, pleins de jours et de prospérités, ne s'occupaient, dans les transports de leur reconnaissance, qu'à louer le Seigneur, et à répandre les bénédictions du ciel sur leur famille.

Jusque sur la paille et la cendre, où il voulut mourir étendu par terre, il conserva sa liberté et sa présence d'esprit, regarda tendrement son ancien ami l'évêque de Seez, qui l'assistait dans ces derniers momens, lui serra la main, leva les yeux au ciel, et sans faire aucun mouvement, il rendit l'ame avec une fermeté dont on aurait peine à citer un exemple récent ; ainsi conserva-t-il jusqu'au dernier soupir son ame en paix, son jugement sain, l'empire de son cœur, et de celui même de ses amis, sa foi, sa confiance et son amour pour Dieu ; ame naturellement forte, il est vrai, mais qui ne le

fut plus que la mort, que parce que la religion l'éleva au-dessus de la nature. Outre les exemples de sa vie, le réformateur de la Trappe a laissé aux temps à venir une ample matière d'édification dans ses nombreux ouvrages de piété, tels que le Traité des Devoirs monastiques, l'Explication de la règle de saint Benoît, la Traduction des œuvres de saint Dorothée, la Conduite chrétienne, l'Abrégé des devoirs du chrétien, les Réflexions morales sur les quatre évangiles, des instructions, des maximes et des lettres spirituelles en grand nombre, sans compter plusieurs écrits concernant les études monastiques, en quoi il ne se trouva point d'accord avec le célèbre Mabillon.

L'abbé de Rancé, avant de faire divorce avec le monde, avait eu des liaisons fort étroites avec les jansénistes. Il parut encore les regarder depuis comme les vrais défenseurs de la saine morale, et ne se défit jamais bien des préventions qu'il avait prises contre ceux des orthodoxes qu'on appelait molinistes. Il faisait gloire au contraire de ne point penser comme eux, pour ce qui était de la grâce de Jesus-Christ et de la prédestination des saints, aussi-bien que pour la morale de l'évangile. Quant aux casuistes en particulier, personne ne les a plus maltraités que lui, ne l'eût-il fait que dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, où il attribue à leurs relâchemens les désordres de la plupart des pécheurs qui venaient se jeter entre ses bras : comme si les consciences cautérisées qui allaient chercher leur dernier remède à la Trappe, s'étaient fort occupées auparavant de la lecture des moralistes. Il y a toute apparence que l'abbé s'en était peu occupé lui-même, ou du moins n'avait pas étudié leurs sentimens dans les sources : mais sans rien ôter à sa piété ni à ses vrais talens, on peut dire que c'est le feu, l'imagination, la facilité et l'élégance qui dominent dans ses écrits, et que si personnne ne s'exprime avec plus de grâces, et ne tourne une pensée en plus de manières intéressantes, il ne pense pas toujours aussi parfaitement qu'il s'exprime; qu'il ne médite

pas assez les choses, et ne fait souvent qu'effleurer les matières. Dans la dispute qu'il eut avec le père Mabillon, ce savant bénédictin, avec toute sa réserve, ne laissa pas de faire sentir la justice de ce reproche. Ses préventions cependant firent concevoir des soupçons contre sa foi depuis sa conversion même. C'est ce que l'on voit dans une de ses lettres au duc de Brancas. Comme ils ne sauraient, dit-il, attaquer mes mœurs, ils attaquent ma créance, et trouvent dans les règles de leur morale, qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que la passion leur peut suggérer : c'est que ma conduite n'est pas conforme à la leur ; mes maximes sont exactes, les leurs sont relâchées ; les voies dans lesquelles j'essaie de marcher sont étroites, celles qu'ils suivent sont larges et spacieuses. Voilà mon crime, cela suffit ; il faut m'opprimer et me détruire. On peut encore voir ici un jugement emporté par la chaleur de l'imagination, et par l'amertume du sentiment.

Il est constant néanmoins que le réformateur de la Trappe ne pensait point du tout alors comme les partisans obstinés de l'évêque d'Ypres. Quoiqu'il n'y ait point de louanges qu'ils ne lui aient données tandis qu'ils le croyaient à eux, ils lui firent une guerre ouverte sur la fin de ses jours. Non-seulement il avait signé le formulaire purement et simplement, mais il déclarait hautement, en toute rencontre, qu'on devait se soumettre aux décisions du saint siége apostolique dans les doutes et les difficultés qui regardent la foi et la religion ; ce qu'ils entendaient parfaitement entre eux, quoiqu'ils le contournassent en tant de manières au dehors. Il raconte lui-même (1), que l'une des premières choses qui lui rendit leur conduite suspecte, fut, quand il voulut quitter ses bénéfices, la proposition que lui fit l'un d'entre eux de les garder, pour en distribuer les revenus au parti qui était dans la persécution. Je ne pus goûter ni comprendre, ajoute-t-il, que des

(1) Minute d'une lettre de M. de Tillemont.

gens qui voulaient passer pour être entièrement détachés des choses d'ici-bas, fussent capables de faire paraître un sentiment aussi intéressé que celui-là. Il ne laissa pas de conserver encore des rapports de bienséance et d'honnêteté avec les plus considérables : ils lui envoyaient leurs ouvrages, et il ne manquait pas de les payer d'un compliment flatteur. Ce commerce de politesse dura jusqu'à la mort d'Arnaud, époque où se fit la rupture à l'occasion de la fameuse lettre à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon, dans laquelle, comme on a vu, l'abbé de la Trappe, au plus haut point de sa réputation de vertu, mit en contraste le parti dont ce docteur était le chef, avec celui de Jesus-Christ.

Tous les jansénistes désavouèrent alors les éloges qu'ils avaient prodigués si long-temps à l'abbé de Rancé. Quesnel lui écrivit du ton qui convenait au nouveau chef du parti, voulant une rétractation dans les formes. Sa lettre était si dure et si injurieuse, que l'abbé, en y répondant, lui dit qu'il ne se serait jamais attendu à pareille chose de la part d'un prêtre de Jesus-Christ qui est en possession de nous donner depuis si long-temps des leçons d'une morale exacte. Voilà précisément ce qui avait séduit l'abbé : il avait, comme tant d'autres, jugé des jansénistes par les spéculations de leur morale, et de la morale des autres écoles, par les écrits des jansénistes ; ce qui l'avait jeté en deux erreurs, qui se fortifiaient l'une l'autre ; au moins secoua-t-il la plus dangereuse ; et la lettre violente du père Quesnel, loin d'obtenir une rétractation, ne servit qu'à mieux démasquer la secte aux yeux de l'abbé.

M. le Nain de Tillemont revint cependant à la charge ; mais comme il était infiniment plus poli, plus doux et plus modeste que le père Quesnel, quoique beaucoup plus savant, il prit un tout autre ton. Il fit l'éloge du docteur Arnaud, et de son parti ; il sollicita, il pressa l'abbé de Rancé, mais sans menaces ni traits satiriques, de faire connaître publiquement qu'il honorait ce docteur comme un homme d'une foi pure, grand dans l'église, et grand

devant Dieu. Bien éloigné de ce qu'on lui demandait, l'abbé dicta aussitôt une lettre, où d'abord il parle des jansénistes en général d'une manière qui ne met en recommandation ni leur bonne foi, ni leur honnêteté, ni leur désintéressement. Il rend justice ensuite au génie, aux talens et à la profonde érudition de M. Arnaud. Cependant, ajoute-t-il, la résistance qu'il a faite aux ordres de l'église, et la manière dont il a combattu ses décisions, m'obligent à former de lui des sentimens et des idées bien différentes de celles que vous prétendez que j'en dois avoir. Néanmoins toutes ces considérations ne m'ont jamais porté à m'expliquer contre; au contraire, j'ai toujours témoigné à ses amis, aussi-bien qu'à lui-même, que j'avais beaucoup d'estime pour son mérite. Je suis toutefois demeuré ferme dans mes sentimens, sans qu'aucune raison ait été capable de m'en déprendre.

Quoique cette lettre ne soit pas sortie du portefeuille de l'abbé avant sa mort, de peur d'irriter davantage des gens qui faisaient déjà un bruit épouvantable, il n'en est pas moins sûr qu'elle est son ouvrage. Mais avec des gens qui nient tout; il faut tout prouver, sinon pour en tirer un aveu qui serait un prodige, au moins pour empêcher que le fidèle ingénu ne soit dupe. Ils reconnaissaient eux-mêmes que cette lettre était du réformateur de la Trappe, quand après sa mort, instruits qu'on l'avait trouvée dans ses papiers, ils firent jouer toutes sortes de ressorts pour en empêcher l'impression, et quand après l'impression, tournant leur dépit en dédain, ils publièrent qu'elle ne faisait tort qu'à la mémoire de l'auteur : mais tout le monde, à beaucoup près, n'en jugea pas ainsi. Le nom du réformateur de la Trappe était en vénération dans tout le royaume, et chacun savait que les jansénistes lui étaient mieux connus qu'à personne. L'impossibilité de tenir contre l'opinion publique, les fit changer de langage : au bout de cinq ans, qu'ils présumaient avoir fait oublier leurs premiers propos, ils mirent tout en œuvre pour faire regarder la lettre comme

supposée. Leurs clameurs firent encore toute leur preuve : ils en sentirent si bien la faiblesse, qu'ils finirent par publier que la lettre avait été composée dans un temps où l'abbé avait l'esprit et la mémoire également affaiblis : mais sur ce point encore, le public, d'avis tout contraire, regarda cette lettre comme l'une des plus judicieuses et des mieux raisonnées que l'abbé eût jamais écrites. D'ailleurs deux historiens de sa vie (1) attestent que cet affaiblissement prétendu de son esprit, est une chimère inventée par ceux qui avaient intérêt à lui donner cours.

Il importait sans doute de justifier dans le réformateur de la Trappe, la foi sans laquelle il n'est point de vertus chrétiennes, et de revendiquer ce mémorable solitaire à une secte si particulièrement jalouse d'attacher à son char les hommes célèbres en tout genre. Celui-ci s'était fait un point capital de conduite de ne pas combattre directement la maligne faction qui troublait l'église, fondé qu'il se croyait sur le principe, que n'ayant ni mission, ni caractère pour cela, le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'était de garder le silence : en quoi cependant il était peu conforme à quantité de saints solitaires, au grand saint Antoine en particulier, qui crut devoir passer par-dessus les règles ordinaires, pour secourir la foi mise en péril par les ariens, quoiqu'il n'eût jamais varié dans la doctrine, et qu'il n'eût ni pour écrire, ni pour s'énoncer, le talent ou l'usage de l'abbé François. Bien des orthodoxes auraient voulu qu'il fît pour la doctrine de l'église, l'usage qu'il avait fait autrefois de son bel esprit pour la nouveauté. Peut-être se persuada-t-il que le grand nombre de pasteurs éclairés et de zélés docteurs qu'avait alors la France, lui fournissaient un titre légitime pour se tenir absolument renfermé dans les bornes de sa profession. Quoi qu'il en soit de ses intentions, que tout concourt à faire présumer droites, il ne laissa jamais

(1) Massoulié et Meaupou.

aucun doute sur sa catholicité ; et le changement des partisans de la nouveauté à son égard, en est une preuve qu'ils ne peuvent plus attaquer sans contradiction et sans ridicule. Cependant sa réserve ne plut à aucun des partis, ou plutôt elle les choqua l'un et l'autre, et les lui mit presque également à dos : tant la neutralité en matière de foi, ne fût-elle qu'apparente, fait de fâcheuses impressions dans tous les esprits. Toujours elle répand sur les vertus même les plus éclatantes, un louche ou des ombres que les meilleures apologies ensuite ne réussissent pas toujours à dissiper.

Le 16 de Septembre 1707, mourut à Saint-Germain-en-Laye le roi Jacques II d'Angleterre, dans les sentimens de religion auxquels il avait sacrifié sa couronne. Après avoir reçu les derniers sacremens de l'église avec une dévotion exemplaire, il fit approcher le prince de Galles, héritier de ses droits, et lui dit : Mon fils, vous allez remplir ma place, qui vous est due avec une justice manifeste ; mais si jamais vous remontez sur le trône, pardonnez à tous mes ennemis, aimez votre peuple, conservez la religion catholique, et préférez toujours l'espérance d'un royaume éternel, à un royaume de ce monde. Le prince, qui n'avait que seize ans, promit, tout en larmes, au roi son père d'exécuter religieusement ses volontés, et sur-tout pour ce qui regardait la foi catholique ; ensuite il alla se jeter aux pieds de Louis XIV, remit sa jeunesse et son sort entre ses mains, en protestant de nouveau, les larmes aux yeux, qu'il n'aurait jamais d'autre religion que la catholique. Louis, sans considérer les nombreux ennemis qu'il avait déjà sur les bras, et qu'il allait s'attirer encore par sa générosité, le reconnut sur le champ pour roi d'Angleterre, et promit de le tenir pour tel tant qu'il demeurerait attaché à la vraie foi ; en quoi Louis le Grand parut vraiment digne de ce titre.

Le nonce de France n'eut pas plutôt mandé cette nouvelle à Rome, que le saint pape Clément XI, ravi d'admiration, rassembla les plus religieux des

cardinaux en consistoire, et leur tint ce discours : « Nous avons perdu dans la personne du roi Jacques II, un prince véritablement fils de l'église, un vrai défenseur de la foi ; mais ce qui fait notre juste consolation, c'est que le roi très-chrétien a reconnu et fait proclamer roi d'Angleterre, le prince de Galles son fils. Ah ! qu'une action si héroïque dans les conjonctures présentes, est digne de passer à la mémoire de tous les siècles ! » Il adressa incontinent à ce monarque un bref qui renchérissait encore sur ces expressions. C'était sur de si beaux fondemens que portaient l'intérêt et l'affection que ce vertueux pontife marqua toujours pour Louis XIV.

Leur accord parfait pour la conservation de la foi, parut encore avec éclat dans un incident assez minutieux en lui-même, mais dont ceux qui l'avaient ménagé attendaient les plus grands effets. C'était une consultation de conscience, qui ne semblait concerner qu'un simple particulier, et qui tendait à ruiner toutes les décisions de l'église contre les erreurs du temps. Dupin, dans son Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle (1), dit qu'on ne sait pas certainement d'où vint cette consultation, ni par quels motifs on la fit. Cependant il était notoire à une infinité de personnes, qui n'avaient pas, comme lui, signé le cas de conscience dont il s'agit, et qui n'avaient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avaient dressé ; il était constant par deux lettres de dom Thierri de Viaixnes, que cet ouvrage avait été ébauché par l'abbé Perrier, chanoine de Clermont en Auvergne, et neveu du célèbre Pascal ; que les sieurs Anquetille et Rouland lui avaient donné sa forme, et qu'il avait été imprimé à Liége (2). Voilà les premiers auteurs de la pièce ; mais ils n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avaient inséré la nécessité de la grâce suffisante des thomistes, le sieur Petitpied, à qui cela déplut, comme au grand nombre des frères, retrancha cet article

(1) Tome IV, p. 405. (2) Causa Quesnel, p. 403.

du cas proposé, qui par là devint, selon ses expressions, beaucoup plus net et plus spirituel.

Voici de quoi il s'agissait. On mettait sur la scène un confesseur de province, en suspens quant à la manière de se conduire à l'égard d'un ecclésiastique qu'il avait cru long-temps un grand homme de bien, mais qu'on lui avait enfin rendu fort suspect en matière de croyance. Il disait l'avoir interrogé sur différens articles, et en avoir tiré ces réponses : Je condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'église les a condamnées ; mais sur le fait, je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de silence et de respect, et tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelqu'une de ces propositions, on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte : Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et en toutes choses, comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, au moins virtuellement, et qui ne se font pas par quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés : Je tiens que celui qui assiste à la messe avec la volonté et l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, consiste dans toutes les vaines formules et les pratiques peu sérieuses qu'on voit dans certains auteurs. Le pénitent déclarait encore qu'il lisait les Lettres de Saint-Cyran, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble et le Rituel d'Alet, croyant tous ces livres fort bons et dûment approuvés ; qu'il portait le même jugement du nouveau Testament de Mons, et pensait qu'on le pouvait lire, au moins dans les diocèses où les prélats ne l'avaient pas condamné.

A cette consultation, quarante docteurs répondirent que les sentimens de l'ecclésiastique au sujet duquel on consultait, n'étaient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'église ; en un mot, qu'ils n'étaient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renonçât. Cette décison fut tenue secrète une

année

année entière, afin de lui gagner à loisir des patrons et des zélateurs; après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris, et l'on en fit coup sur coup une multitude d'éditions. Le scandale fut aussi éclatant que l'attentat. Ce ne fut qu'une voix parmi tous les catholiques véritables, que le Cas de Conscience n'obligeant qu'au silence respectueux, ruinait de fond en comble l'autorité des constitutions apostoliques, et tout ce qui s'était fait contre les dernières hérésies. Le janséniste Vaucelle le voyait si bien lui-même, qu'en exhortant ses confrères à soutenir fortement la réponse des quarante docteurs, il écrivait que cette décision subsistant, le jansénisme s'en allait en fumée, et ne pouvait plus passer que pour un fantôme (1). Mais en vain le père Quesnel écrivit à plusieurs prélats, afin de les engager à protéger les quarante consulteurs sur qui devait d'abord fondre l'orage qu'il entendait gronder de toutes parts. MM. de Chartres et de Meaux furent les premiers qui foudroyèrent le Cas de Conscience. Celui-ci agit beaucoup ensuite, pour engager les quarante docteurs à prévenir leur condamnation personnelle par une humble rétractation. En quoi, dit un historiographe du parti (2), il fit paraître, en bon disciple de M. Cornet, un zèle merveilleux pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du formulaire. Dans le langage des nouveaux augustiniens, c'est là faire de Bossuet un moliniste, ou ce qui est la même chose pour eux, un pélagien : quelques années après, ils en firent un janséniste. Que doit-on croire vrai dans les bouches où la négative et l'affirmative, soutenues l'une et l'autre avec le même front, sont aussi variables que l'intérêt ?

M. de Noailles, dont l'autorité devait être ici d'un tout autre poids que celle de M. Bossuet, vint à son appui, quoiqu'on osât dire dans le parti, que ce prélat avait vu la consultation avant qu'on la rendît

(1) Procès de Quesnel, p. 405. (2) Hist. du Cas de Consc. p. 88.

publique, et qu'il avait promis à quelques docteurs de la signer, pourvu qu'ils ne le compromissent point : imputation dénuée de vraisemblance, nonobstant l'application maligne de l'historiographe déjà cité, à la rendre probable par les autres inconséquences qu'il attribue à cet archevêque. On sait que ces écrivains mettaient tout en usage pour le décrier dès qu'il leur était contraire. C'est par des faits éclatans, et non pas sur de simples présomptions, qu'on doit juger les hommes en place. Or, toutes les démarches de l'archevêque font croire que la décision n'était nullement de son goût.

Il fit des reproches amers à une partie des docteurs qui l'avaient souscrite, et plusieurs déclarèrent qu'ils avaient signé sans en prévoir les conséquences ; ce que leur mérite doctoral fait croire aisément. Il y en avait néanmoins dont le titre de docteur ne faisait pas tout le mérite. Le père Alexandre, par exemple, avait des lumières, et de plus particulières en ce point que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'église ne saurait se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques : parce que si elle pouvait errer en cela, dit-il en preuve (1), elle serait incapable de conduire les fidèles en bien des rencontres ; comme le berger qui ne saurait pas distinguer les bons pâturages des mauvais, ne serait pas propre à faire paître le troupeau, et le médecin qui ne discernerait pas entre le poison et l'antidote, serait moins utile que pernicieux aux malades. Ce docteur fut toutefois l'un des quarante qui signèrent la consultation, par laquelle il était clairement et formellement établi qu'on n'est pas obligé de s'en tenir au jugement de l'église touchant le sens des textes. Nous aimons à croire que la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenait du clergé, l'engagea le premier à chanter la

(1) Hist. Eccl. Sæc. VI, Dissert. quinta.

palinodie, et à composer avec M. de Noailles. Il écrivit à ce prélat une lettre entortillée, où il se mettait l'esprit à la torture pour expliquer en quel sens il avait souscrit, c'est-à-dire, pour se rétracter, sans avoir l'air de le faire (1).

Ce champion soumis, on eut bon marché du reste, à la réserve du sieur Petitpied; que ni l'exclusion de la Sorbonne, ni la peine d'exil, ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la soumission; et tous, avant d'en venir là, confessèrent ingénument qu'ils se seraient contentés de répondre verbalement à la consultation, et que jamais ils n'y auraient apposé leur signature, s'ils avaient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes ne décèle pas un pareil aveu! L'hérésie des pélagiens, disait autrefois saint Jérôme, est la seule qui ne rougisse pas de professer en public ce qu'elle ne craint pas d'enseigner en secret: qui croirait, si l'on n'en voyait pas la preuve, que la secte la plus déclarée contre celle de Pélage, l'eût prise pour modèle?

Les consulteurs ayant chanté la palinodie, M. de Noailles publia une ordonnance (2) qui condamnait leur décision comme contraire aux constitutions pontificales; comme tendant à remettre en question des choses décidées, et à perpétuer les troubles; comme favorisant la pratique des équivoques, des restrictions mentales, et des parjures mêmes. Il ajoutait que ce n'est pas seulement dans ces derniers siècles que l'église a obligé de souscrire à la condamnation, tant des auteurs et de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paraît par le concile de Calcédoine. Il y eut dans les diocèses divers beaucoup d'autres ordonnances semblables, à quelque exception près néanmoins. Ce que celui-ci eut de particulier, c'est qu'avec le Cas de Conscience, elle condamnait tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, scandaleux, calomnieux, et détruisant entièrement la charité.

---

(2) Lettre du 8 Janv. 1703. (2) Ordon. du 22 Fév. 1703.

Il s'en fallut bien cependant que le père Quesnel se contentât de ces égards; il ne put voir, sans verser des larmes, la machine dont il avait espéré le salut du parti, renversée tout à coup par un soulèvement général des orthodoxes, et entraîner dans sa chute ceux qui l'avaient dressée avec tant d'artifice : mais bientôt les pleurs se convertirent en un torrent de fiel qui ne ménagea ni amis, ni patrons. Il écrivit au cardinal de Noailles, que son éminence aurait dû prendre les conseils de personnes plus éclairées ; que, par sa main, la paix de l'église venait de recevoir une plaie mortelle; qu'elle ne pouvait plus subsister, puisque l'ordonnance en arrachait le fondement, et qu'une expérience de cinquante ans n'avait que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait. Quant à la rétractation des docteurs, il déclare et assure en termes exprès, que c'est une soumission forcée, un mensonge public et scandaleux, un faux témoignage arraché, par une crainte humaine, à des docteurs, à des prêtres, contre leurs lumières et leur conscience ; un déguisement criminel, une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis, à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire et penser de plus injurieux? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avaient les uns des autres en matière de franchise et de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendait convaincre les quarante, et tout le monde avec eux, qu'ils avaient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le saint siége, comme une des productions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avait intitulée, Lettre d'un évêque à un évêque, ou Consultation sur le fameux Cas de Conscience ; et joignant au schisme l'insolence et une indécence outrée, il y faisait dire par le prélat qu'il mettait en action : Ne nous flattons

point, mon cher seigneur ; en matière de raisonnement, la mitre et la crosse n'y font rien : une raison crossée et mitrée est toujours une raison humaine sujette à se tromper, et d'autant plus, que la mitre et la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes, que souvent nous n'avons pas le temps d'étudier. C'est ainsi qu'à la faveur de la malignité naturelle à l'homme, toujours ennemi de la supériorité, il fixait les regards du public sur les défauts des supérieurs, et les détournait du vrai principe en matière de croyance ; car il n'est pas question pour la foi de savoir si un évêque, si dix ou vingt évêques peuvent se tromper, mais si tout le corps des pasteurs, à qui appartient le privilége de l'infaillibilité, peut dans ses décisions dogmatiques enseigner l'erreur : c'est ce qu'on ne peut établir, sans renverser par les fondemens la religion de Jesus-Christ.

Ainsi en jugèrent, avec le souverain pontife, grand nombre d'évêques, qui, aussi-bien que Rome, proscrivirent le Cas de Conscience. Ils servirent de règle aux universités de Louvain, de Douay et de Paris, qui le censurèrent à leur tour, sans craindre les injures de ceux qui ne trouvaient que de l'ignorance et de l'imbécillité aux ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris, la faculté ne se contenta point de déclarer la décision des quarante docteurs, téméraire, scandaleuse, injurieuse aux souverains pontifes et aux évêques du royaume, tendant à renouveler des erreurs proscrites, et favorisant le parjure ; mais elle arrêta que si quelqu'un de ses membres était convaincu d'avoir dit, écrit ou publié quelque chose contre cette censure, il serait exclus de la faculté ; et qu'à l'égard des deux souscripteurs du Cas de Conscience, qui ne s'étaient pas encore rétractés, s'ils ne le faisaient dans un mois, ils demeureraient exclus par le seul fait, et privés de tous les droits du doctorat.

Peu content de son côté d'avoir flétri la schismatique décision, le pape, par deux brefs adressés au roi et à l'archevêque de Paris, demanda qu'on en

punît si sévèrement les auteurs, que leurs consorts craignissent à jamais de s'engager en de pareilles manœuvres. Rien de plus fort que les expressions dont le pontife usait, particulièrement dans le bref qui était pour le roi. Ce sont, disait-il, des gens qui semblent nés pour troubler sans cesse la paix de l'église et de l'état, des esprits turbulens qui ne mettent point de fin à la manie de brouiller, des gens dont l'audace tend à rendre vains tant de soins et de travaux qu'on a pris pour exterminer une hérésie maligne et contagieuse au degré suprême, des esprits inquiets qu'il faut réduire au silence, des insolens qu'il faut réprimer, des rebelles qu'il faut soumettre, dompter et terrasser. Quels reproches de la part du chef de l'église, et d'un chef aussi vertueux et aussi éclairé que Clément XI! Mais l'entremetteur Vaucelle va d'un mot changer l'essence des choses, la lumière en ténèbres, et la fermeté de la sagesse en ignorance entêtée.

Il écrivit de Rome, qu'Olibrio, c'est le nom que les partisans du silence respectueux donnaient au vicaire de Jesus-Christ, qu'Olibrio, content de ses brefs, croyait que sa sainteté avait en cela fait une belle et bonne chose : preuve assez claire, ajoutait-il, de sa prévention, de son entêtement et de son ignorance (1). D'autres sectaires écrivirent, l'un, que le bref au roi marquait une ame de tigre, et l'autre, que Dieu répandait de plus en plus les ténèbres sur les princes de l'église.

On persuada cependant à sa majesté, qu'attendu le danger que les anciennes disputes ne reprissent leur premier feu, il les fallait étouffer par une défense expresse de rien publier sur les matières du temps. L'édit fut en effet rendu le 5 de Mars 1703; mais comme par les termes il semblait imposer également silence aux agresseurs et aux défenseurs de la foi, Clément XI, dès le mois suivant, pria le monarque de donner une déclaration, par laquelle il fit connaître qu'il n'avait pas prétendu fermer la

(1) Lettre de Vaucelle à Brigode, du 19 Avril 1703.

bouche à ceux-ci. Il le remerciait, par le même bref, d'avoir exilé le docteur Elie Dupin : homme de très-mauvaise doctrine, disait le saint père, et qui a fait plusieurs injures au saint siége apostolique. Louis XIV eut tant d'égard à la remontrance du chef de l'église, que, sans se borner à rendre toute liberté aux defenseurs de la foi, il ôta sa confiance à celui des ministres qui l'avait engagé à donner l'édit contraire. Il fit plus, et voici comment la manœuvre dont le parti attendait son triomphe, n'aboutit qu'à lui ôter sa dernière ressource. Le roi très-chrétien, et plusieurs évêques de son royaume, de concert avec le roi d'Espagne, voyant que les sectaires chicanaient toujours sur le bref et les bulles rendues jusque là contre eux, prièrent le souverain pontife de prononcer enfin de la manière la plus formelle et la plus authentique, sur l'insuffisance du silence respectueux. C'est donc aux chicanes interminables, et à l'indomptable opiniâtreté des jansénistes mêmes, qu'il faut imputer la bulle qu'elles représentent aujourd'hui, comme une source inépuisable de troubles et de scandales. Mais l'église doit-elle être moins ferme, que l'hérésie n'est opiniâtre ? et l'opiniâtreté de l'hérésie est-elle un titre d'accusation contre la fermeté de l'église ? Dépositaire de la vérité que Jesus-Christ lui a transmise, et qui fait son plus précieux trésor depuis dix-huit siècles, est-ce à elle, ou à la secte qui la trouble dans sa divine possession, que l'on doit attribuer les scandales, aussi-bien que les troubles ?

La pièce du Cas de Conscience n'en était pas au dénouement, que la Hollande, théâtre plus convenable que la France pour ce genre de scène, en fournit une seconde à peu près de même force. M. Codde, prêtre de l'Oratoire, avait été nommé, dès l'année 1686, vicaire du saint siége pour le gouvernement spirituel des Hollandais, qui, jusqu'au jansénisme, avaient en grand nombre conservé dans son intégrité la religion de leurs pères. Sitôt qu'il fut question de le sacrer sous le titre d'archevêque de Sébaste, il fit connaître, par sa résistance à signer

le formulaire, ce qu'on devait attendre de son gouvernement. Les présomptions furent confirmées en plein par les œuvres. Les églises catholiques prirent en peu de temps tout l'air hollandais, et ne ressemblèrent pas mal aux prêches. Les prêtres y administraient les sacremens en langue vulgaire, et l'on jargonnait de même toutes les prières du rituel romain; ce qui ne put se faire sans exciter les murmures des vrais catholiques, encore les plus nombreux, et sans mettre beaucoup de troubles dans la mission.

Le père Quesnel, qui ne voit point de maux dont les Jésuites ne soient les auteurs, attribue ces divisions au père Domin, qui avait suivi en Hollande le comte de Crécy, plénipotentiaire de France au congrès de Ryswick (1). Il est pourtant certain, par les monumens même du parti, que long-temps avant le voyage du Jésuite, on avait porté des plaintes au pape sur les pratiques étranges des églises de Hollande. On voit par une lettre du sieur du Vaucelle, datée du 1[er] Décembre 1691, et adressée au père Quesnel lui-même, qu'un religieux dominicain y avait été envoyé secrétement par l'internonce des Pays-Bas, en conséquence d'un ordre de Rome, et que son rapport était fort désavantageux au clergé hollandais (2). D'un autre côté, l'archevêque d'Ancyre, vicaire apostolique aux grandes Indes, s'étant rendu en Hollande pour les affaires de sa mission, avait rapporté que le mal y était à tel point, qu'il le jugeait presque irrémédiable : sur quoi Innocent XII avait établi une congrégation de dix cardinaux, pour procéder, avec le plus grand soin, à l'examen de cette affaire; et dès-lors il fallut que le vicaire hollandais songeât sérieusement à se défendre.

Il le fit avec assurance, et il fut secondé, tant en France qu'aux Pays-Bas, tandis qu'à Rome l'agent Valloni faisait jouer tous ses ressorts pour déconcerter les congrégations. Toutefois dès la première,

(1) Lettre à M. de Beauvais. (2) Procès du P. Quesnel, p. 105.

qui se tint le 25 de Septembre 1699, il fut ordonné au vicaire apostolique de Hollande de venir se justifier à Rome. Effrayé de ce début, il chercha d'abord à différer son voyage, ou plutôt à ne le faire jamais. Il écrivit des lettres tournées de son mieux, et à l'internonce de Bruxelles, et à la congrégation des cardinaux. Toute son habileté fut inutile : on lui manda, pour toute réponse, que s'il ne partait incessamment, on nommerait un autre vicaire. Ses amis jugèrent alors que l'obéissance était de saison, et lui persuadèrent de sacrifier ses répugnances personnelles, à l'intérêt de la cause commune. Il se mit donc en route au mois de Septembre de l'année 1700, accompagné du père Delbèque, augustin, et janséniste ardent. Une visite que lui rendit à Padoue le père Serry du même ordre, et l'estime qu'il témoigna pour M. de Fresne et toute la sainte famille, c'étaient les noms que portaient au delà des monts le parti et son chef, lui firent espérer qu'il trouverait de la protection jusqu'à son terme, dont il n'approchait pas sans crainte. Comme tous les brouillons qui croient toujours gagner à changer de supérieur, il espéra bien de Clément XI, qui venait de succéder à Innocent XII.

En effet, le nouveau pape reçut l'archevêque de Sébaste avec de grands témoignages de bienveillance, si l'on en croit le gazetier intéressé de Hollande, qui eut grand soin d'en informer le public. Peu de temps après, M. de Sébaste eut une seconde audience, et le gazetier, bien salarié, en fit encore un article important de ses nouvelles : mais enfin le 18 de Mars 1701, il eut une tout autre audience des cardinaux Marescotti, Ferrari et Tanara, commis pour l'interroger. Le public n'apprit rien de celle-ci par le gazetier; mais l'agent Vaucelle informa les grands frères, qu'elle avait très-fort mortifié, qu'elle avait abattu le vicaire apostolique (1). Cependant on lui remit vingt-six chefs d'accusation, sur lesquels on lui ordonna de fournir ses défenses; ce qu'il fit

(1) Lettre de Vaucelle, du 19 Mars 1701.

au bout de six mois. La dernière congrégation se tint le 7 Mai 1702, en présence du pape. Toutes les voix, sans exception, furent pour suspendre M. de Sébaste des fonctions de vicaire apostolique, et la sentence donnée dès-lors lui fut signifiée quelque temps après. L'abbé de Vaucelle, par une lettre du 12 Août suivant, manda que le vicaire aurait pu se tirer d'embarras, s'il n'avait pas marqué tant de répugnance à signer le formulaire d'Alexandre VII. Il ajoutait que plusieurs étaient d'avis qu'il aurait pu et dû même le faire. Il y en avait toutefois qui n'étaient pas de cette opinion, soit par horreur du parjure, soit par respect pour les quatre évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers, et pour *les orphelins de Laviemur*, autrement Port-Royal.

Les principaux du clergé batave ne surent pas plutôt ce qui s'était fait à Rome, qu'ils dressèrent leurs batteries pour le faire révoquer. Ils eurent recours au grand pensionnaire Heinsius, et aux bourgmestres d'Amsterdam, dont trois étaient neveux de M. Codde ou M. de Sébaste. A ces puissantes sollicitations, les Etats-Généraux défendirent à M. Cook, nommé vicaire par *interim*, d'en faire aucune fonction, que le vicaire en titre n'eût été rétabli dans les siennes. C'est ainsi qu'à la faveur des puissances, non-seulement séculières, mais hérétiques, les étranges disciples de saint Augustin bravaient le saint siége, et se flattaient de lui forcer la main. L'usage que j'ai de la cour de Rome et du génie monacal, écrivit à ce sujet le moine apostat Driot, l'un des oracles du parti (1); l'usage que j'ai de la cour de Rome, me fait juger qu'on n'en aura raison que par la hauteur et le fracas. Mais avec toute la science de la cour et du monachisme, ses combinaisons se trouvèrent en défaut : l'insolence et le fracas ne purent être plus grands ; et Rome s'étonna si peu, que sa froide gravité sur-tout, et sa marche égale, intriguèrent bientôt ceux qui avaient cru lui imposer.

Le provicaire Van-Hussen, qui tenait en Hollande

(1) Lettre du 12 Novembre 1702, au P. Quesnel.

la place et le parti de M. Codde, fut interdit à son tour. Cette sentence le mit au moins en de grands soucis. Il consulta le père Quesnel, qui, plus aguerri, répondit le 8 Janvier 1703, qu'il fallait aller son chemin, sans s'inquiéter de ce qui s'était fait à Rome. La raison tranchante qu'il en donnait, c'est que M. l'archevêque de Sébaste se trouvait suffisamment justifié par ses défenses; qu'il avait été condamné contre les règles par un tribunal incompétent, et qu'il appartenait aux Etats-Généraux de connaître de son affaire. Comme cette décision n'était pas tout-à-fait conforme aux idées communes, on s'appliqua, sur les principes de l'apostat Driot, à soutenir le peuple, par des écrits vigoureux, contre la terreur des foudres du Vatican (1). On avait pour cela d'excellens modèles dans le pays. Les prédicans, en Hollande aussi-bien qu'en France, n'avaient point trouvé de moyen plus efficace pour détacher à jamais les peuples du centre d'unité, que de leur rebattre sans cesse que le pape était l'antechrist. A leur exemple, l'augustinien Van-Hamme, par une lettre aussi vigoureuse qu'on pût la souhaiter, insinua d'abord que la cour de Rome s'occupait beaucoup plus de sa domination que de la religion; puis il certifia que l'antechrist serait un Romain. Il est vrai qu'il ne dit pas formellement que ce serait un pape; mais il n'y avait que le mot d'omis, et tout concourait à le suppléer.

Cependant le parti se flattait toujours que le pape ne tiendrait pas contre tant de vigueur, et qu'il serait forcé de renvoyer M. de Sébaste avec ses premiers pouvoirs, ou du moins de les lui rendre bientôt après son retour. C'est ce qu'on voit par une lettre de l'apostat nommé plus haut (2), qui se persuada même que le saint père n'était plus arrêté que par la honte de revenir sur ses pas; sur quoi il fait cette exclamation bien digne d'un tel orateur: Bon Dieu! qu'un aveu de faiblesse coûte à un pape, qui en est

(1) Lettre du 8 Mars 1703. (2) Lettre de Driot, du 19 Avril 1703.

autant pétri qu'aucun autre humain ! Le voyant se fourvoya néanmoins : le pontife, informé des procédés scandaleux du clergé hollandais, écrivit aux catholiques des Provinces-Unies et des pays voisins, pour les tenir en garde contre les guides qui les égaraient. Ce sont des brouillons, leur disait-il, ce sont des aveugles ; et fasse le ciel que leur malignité ne soit pas le principe de leur aveuglement ! Ce sont des pasteurs intrus, dont le dessein n'est pas de garder le troupeau, mais de le diviser et de l'égorger. Ils affectent la réforme et le rigorisme ; ils sont bien aises de passer pour les docteurs de la morale sévère : mais tout homme sage pénétrera sans peine leurs vrais sentimens et leur malheureux dessein. Le pontife ajouta qu'il renvoyait l'archevêque de Sébaste en Hollande, mais sans espérance de le rétablir jamais dans l'exercice du vicariat apostolique. Ce bref mit les partisans de l'archevêque dans une véritable fureur ; et l'on peut imaginer, sans que nous en souillions le papier, quelle fut l'énergie de leur style outrageux. Ils déférèrent le bref aux Etats-Généraux, comme un libelle séditieux, comme une pièce infame, et ils en sollicitèrent vivement la suppression.

Dans ces entrefaites, le vicaire interdit arriva de Rome ; et il eut à peine le pied en Hollande, qu'on y eut nouvelle que sa suspense avait été convertie en déposition absolue par un décret du 3 d'Avril 1704, qu'on n'avait rendu public à Rome qu'un mois après son départ. Ce fut un nouveau déluge de fiel et d'injures, de libelles audacieux et manifestement schismatiques, où l'on décidait effrontément que le vicaire, nonobstant sa déposition prononcée par Clément XI, jouissait de la pleine autorité attachée au vicariat qu'il tenait d'Innocent XII ; et pour apprendre à tout le monde chrétien, qu'en dépit du siége apostolique, on le tenait pour vicaire du siége apostolique, on fit frapper une médaille, avec cette légende : *Non sumit aut ponit honores, arbitrio popularis auræ* : il ne prend ni ne quitte les honneurs au gré du caprice de la populace. On ne se contenta point, pour honorer M. Codde, des monumens ré-

servés aux grands hommes ; on lui décerna les honneurs des saints, et on le canonisa tout vivant. C'est ce que marque une estampe où l'on voit saint Pierre l'introduire dans le ciel. L'image était ornée de quelques vers belgiques ou gothiques, et des plus énergiques assurément, si la grossièreté peut s'appeler énergie. L'ignorante Rome, disait le Virgile batave, croit que les jansénistes suivent la voix large, parce qu'ils mettent avec joie la sainte écriture entre les mains des laïques : mais les jansénistes sont sincères, et le pape est un hypocrite superbe. L'archevêque de Sébaste vécut encore huit ans depuis les scandales, et mourut sans les avoir réparés. On ignore comment saint Pierre l'accueillit à la porte du ciel ; mais on sait que Clément son successeur défendit de prier pour lui, comme étant mort dans un attachement opiniâtre et notoire pour le schisme.

Le père Quesnel avait eu la plus grande influence dans la séduction des Hollandais catholiques, ainsi que dans l'obstination des jansénistes du reste des Pays-Bas, où il errait depuis long-temps. Il s'était retiré d'abord à Bruxelles, où il demeura caché quelques années avec le docteur Arnaud. Tous deux ensuite, sur un décret d'expulsion donné par le gouvernement, se réfugièrent en Hollande, où ils ne furent pas long-temps, M. de Sébaste ayant craint que s'ils venaient à être découverts, cela ne fît tort à la mission. On jugeait d'ailleurs que leur présence n'y était pas nécessaire pour l'avantage de la cabale anti-romaine, qu'ils serviraient peut-être encore mieux s'ils n'en étaient pas si proche. Les circonstances les obligèrent à chercher un premier asile dans un château du pays de Liége, d'où ils retournèrent secrétement à Bruxelles. La solitude où ils y vécurent, occupés presque uniquement de leurs compositions clandestines, les fit jouer d'une assez grande tranquillité jusqu'à la mort du docteur, que l'Oratorien remplaça sur le champ en qualité de patriarche du jansénisme. Ainsi le parti ne s'aperçut presque point que son grand Arnaud fût mort.

Son successeur ne fut pas plutôt investi de sa

charge, qu'il remplit toutes les espérances qui la lui faisaient destiner depuis long-temps. Il entretint et forma des correspondances, non-seulement avec les catholiques équivoques des Provinces-Unies et de tous les Pays-Bas, mais avec ceux des états divers de l'Europe, dans les cours et les capitales, dans les villes et les bourgades, dans les châteaux, les universités, les chapitres et les monastères, sans négliger ceux des filles. Il s'assura les anciens amis, il en acquit de nouveaux; il s'efforça d'attacher à sa personne ceux qu'il n'espérait pas de gagner au parti, et s'il ne pouvait pas s'en faire des partisans déclarés, il tâchait au moins de les rendre neutres. Ce fut à cette fin qu'il révisa officieusement l'histoire des congrégations *de Auxiliis* par le père Serry, et qu'il prêta sa plume à quelques zélateurs des missions étrangères, pour décrier les églises de Chine gouvernées par les confrères de ses antagonistes d'Europe. Des intérêts réciproques tinrent long-temps ce manége couvert d'ombres impénétrables; et si le père Quesnel n'eût pas été enfin entêté avec ses papiers, on eût à jamais ignoré à combien de sortes de personnes s'étendaient ses bons offices.

Mais les libelles qui de jour en jour se répandaient avec plus d'abondance dans les Pays-Bas, engagèrent le métropolitain de ces provinces à prendre les mesures les mieux concertées pour arrêter ce désordre. Après avoir déféré sans effet à Rome le père Quesnel et le père Gerberon son plus digne émule, il eut recours à la puissance politique contre des schismatiques déterminés qui faisaient gloire de braver toute la hiérarchie, et que la force extérieure pouvait seule réduire. Sa majesté catholique expédia ses ordres au marquis de Bedmar, qui commandait dans les Pays-Bas, à l'effet d'appréhender au corps ces perturbateurs. Ils reçurent des avis réitérés du danger qu'ils couraient; mais ils ne prirent conseil que de leur enthousiasme, et continuant à se croire en sûreté à Bruxelles, ils ne tardèrent point à être pris. Les officiers du roi, accompagnés de ceux de l'archevêque, prirent d'abord le père Gerberon dans son domicile ordinaire.

Ils allèrent incontinent au lieu nommé le refuge de Forêt, où le père Quesnel avait un appartement presque ignoré : mais les gens de l'archevêque avaient le fil du labyrinthe ; ils vont droit au gîte, ils frappent à la porte, et Brigode ouvre. C'était un frère servant, plus têtu que rusé. On lui demanda où était le maître. Il sentit alors sa bévue, et fit tant de bruit en répondant, que le maître entendit l'éveil, et eut le moment de s'évader : mais bientôt il éprouva de cruelles inquiétudes ; il fit réflexion qu'il abandonnait quantité de papiers qu'il lui importait sur toutes choses de sauver. Il se rapprocha pour voir s'il n'y aurait pas moyen de le faire, vit qu'on emmenait Brigode en prison, crut tous les gardes retirés, et rentra chez lui. Malheureusement quelques gens de l'archevêque étaient demeurés. Il alla se cacher derrière un tonneau que couvrait un paravent. On l'entendit sans doute, et on l'eut bientôt trouvé. Comme on avait peine à le reconnaître sous l'habit séculier qu'il portait, on lui demanda s'il n'était point le père Quesnel. Il répondit avec simplicité qu'il s'appelait de Rebek. De Fresne, de Rebek, le père prieur, c'étaient là pour lui autant de noms de guerre et de pieux expédiens pour éviter les restrictions mentales et l'abominable équivoque. On ne laissa pas de saisir de Rebek, et on le conduisit à l'archevêché, où on le logea dans un chambre que l'on croyait fort sûre.

Mais dès qu'il se vit seul, il détacha un petit plomb des vitres, et il crayonna le billet suivant : Ne soyez point en peine pour moi, je suis logé en bel air sur la cour des écuries. Une fenêtre regarde sur le jardin d'une auberge qui est entre l'archevêché et les Dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire, n'ayant ni plume, ni papier. Tout à vous. L'adresse était à M. Ernets, chanoine de Sainte-Gudule. Ce billet ne fut pas rendu, puisqu'on le trouva dans un coin des draps du prisonnier : mais l'industrie du reclus ne laisse pas douter qu'il n'en ait fait tenir quelque autre de même fabrique, quoiqu'il ait protesté, en plusieurs rencontres, qu'il avait été délivré par une

espèce de miracle, sans avoir eu la moindre part au complot formé pour cela. Un gentilhomme français réduit à la misère, et plein d'espoir en la boîte qui vaut la pierre philosophale, fut l'ange qui délivra ce nouveau Céphas. La nuit du 11 au 12 Septembre, il commença, lui deuxième, à percer un mur de l'archevêché; et tous deux poussèrent le travail avec tant d'activité, que la nuit suivante, à une heure, l'oiseau n'était plus en cage. Mais la joie ne fut qu'imparfaite; ses papiers qu'on ne lui avait pas laissés en garde, ses lettres, ses libelles, ses minutes de toute espèce, demeurèrent en ôtage.

Le premier fruit de sa liberté fut un nouveau libelle intitulé, Motif de droit, qui fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau, avec deux lettres que n'eût certainement pas écrites Pierre tiré des mains d'Hérode. Quand on eut examiné son porte-feuille, M. de Malines le fit sommer de venir répondre en personne aux accusations intentées contre lui. La chambre qu'il avait occupée en si bel air, sur la cour des écuries, était peu de son goût, et la seule idée qu'il en conservait enflammait sa bile : il ne répondit aux citations réitérées que par des torrens d'injures. On ne laissa pas d'instruire son procès sur les preuves que fournissaient par milliers ses propres écrits. Il fut jugé par contumace; et par sentence du 10 Novembre 1703, on le déclara excommunié, avec ordre de se retirer dans un monastère pour y faire pénitence jusqu'à la pleine satisfaction du saint siége, de qui seul il pourrait obtenir l'absolution; défense encore de rentrer dans le diocèce de Malines, et d'y rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle.

Son ressentiment fut tel qu'on pouvait l'attendre de la violence de son caractère. Il se déchaîna surtout contre la procédure, qu'on ne manqua point de rendre publique, et qu'il appela horrible, énorme, monstrueuse, entassant tous les grands mots et les injures vagues à quoi l'on a recours au défaut de la raison et des récriminations fondées (1). Dans

(1) Idée du libelle intitulé, Procès du P. Quesnel.

toutes

toutes ces allégations néanmoins, il n'accuse nulle part d'infidélité les extraits qu'on a produits de ses papiers, et qui ont servi de fondement à sa condamnation. Ce sont des témoins qu'il ne put récuser. Pour répondre à ce témoignage désespérant, tout ce qu'il eut de mieux à dire, c'est qu'il est permis à chacun de jeter sur le papier les idées et les sottises même qui lui viennent à l'esprit. Sur quoi il se met à la torture ; il se tourne et retourne en tous sens, pour donner une interprétation supportable à ces idées et à ces sottises. On lui reprochait que jamais homme n'avait plus foulé aux pieds l'autorité des puissances légitimes ; qu'il s'était emporté avec la dernière insolence contre les rois et leurs ministres, contre les papes, les cardinaux, les évêques, contre toutes les personnes contraires à ses opinions. Il répondit que ce n'étaient là que des paroles un peu libres, échappées en parlant en confiance de quelques personnes et de quelques affaires publiques. Mais ce procès fameux, tel qu'on le voit imprimé, à la confusion de quelques hommes dépourvus de pudeur au point de nier ce qu'avoua Quesnel même, est le titre irréfragable sur quoi la postérité plus généralement de jour en jour portera le jugement dont il n'est point d'appel.

Le père Gerberon et l'affidé Brigode furent plus mal servis que le père Quesnel. Brigode subit une prison de six mois, au bout desquels il était si maté, qu'il présenta une supplique, où, après avoir confessé à son archevêque qu'il s'employait depuis plusieurs années, tant à l'impression qu'à la distribution des livres du parti, il en demandait humblement pardon, et témoignait espérer de son pasteur, qu'à l'exemple de Dieu dont il tenait la place, il suivrait plutôt les mouvemens de la miséricorde que ceux de la justice. Il finissait par ces mots : J'ai la confiance que celui qui a commencé en moi l'ouvrage de ma conversion, l'affermira jusqu'au jour du Seigneur, et qu'avec le secours de la grâce, je ne donnerai plus aucun sujet de plainte contre moi. Qui n'eût pas cru sincères ces beaux témoignages de repentir?

M. de Malines lui rendit la liberté, à condition qu'il ferait une confession claire et nette de sa foi; qu'il donnerait cinquante florins en aumônes à quelques pauvres communautés, et qu'il se retirerait ensuite dans un monastère de Chartreux, pour y vaquer aux exercices de la piété pendant quinze jours; qu'il y ferait une confession générale, et qu'il ne remettrait jamais le pied dans le diocèse de Malines. Le pénitent promit tout, et n'exécuta rien.

Comme le père Gerberon était incapable de dissimuler ses sentimens, il demeura prisonnier, et l'on suivit son procès avec toute la maturité que demandait le nombre et la nature des griefs; ce qui fit traîner l'affaire juqu'au 24 Novembre de l'année suivante 1704. Religieux bénédictin de la congrégation de saint Maur, d'abord il s'était sauvé du monastère de Corbie, sur le point d'y être arrêté prisonnier, dès l'an 1682, pour différens libelles qu'il avait publiés en faveur de l'hérésie à la mode. Il se réfugia d'abord en Hollande, et se fit naturaliser à Rotterdam, sous le nom d'Augustin Kergré. Depuis ce temps-là, il erra dans les Provinces-Unies, et dans toute la Belgique, qu'il inonda d'écrits erronés sur les matières de la grâce. Le jansénisme n'a point eu de plus ardent ni de plus laborieux défenseur; et il en aurait pu occuper la chaire pontificale, si sa droiture, inflexible à certains égards, avait convenu au chef d'un parti qui ne se soutient que par le déguisement: mais la franchise bizarre du père Gerberon, qui ne se fit pas scrupule, dans l'Histoire générale du Jansénisme, d'altérer les faits les plus notoires, abhorrait tout palliatif à l'égard de ses opinions. Il ne publiait point d'écrits, où il n'enseignât à découvert la doctrine des cinq propositions, comme on le peut voir dans presque tout ce qui est sorti de sa plume. Par-tout il soutient sans détour, que Jesus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés; que toute grâce médicinale est efficace par elle-même; qu'il n'est point de grâce suffisante avec laquelle ceux qui

restent dans le péché pourraient se convertir s'ils voulaient (1).

Une ingénuité si contraire à la politique du parti, lui attira souvent des reproches de la part de ceux qui ne tenaient pas moins que lui à cette doctrine, mais qui souhaitaient qu'on la proposât avec plus d'art et d'ambiguité, qu'on lui donnât au moins quelque air de thomisme. Quelques-uns voulaient même qu'on écrivît contre lui, afin de persuader au public que tous les augustiniens ne pensaient pas de la sorte. Le bénédictin n'en devint pas plus réservé. Convaincu que c'était retenir la vérité captive dans l'injustice, que de l'exprimer en des termes ambigus, et susceptibles de tous les sens qu'on voudrait leur donner, il continua de présenter le jansénisme à nu, et publia même que les thomistes ne connaissaient pas la doctrine de saint Augustin. Il ne fut content ni d'Arnaud qu'il accusait d'avoir molli sur la fin de ses jours, ni de Quesnel qu'il parut jalouser. Voici comment il parle de celui-ci dans une de ses lettres (2) : S'il se voit avec complaisance le chef d'une nouvelle bande, ceux qui croient aimer plus sincèrement la vérité, et à qui Dieu a donné quelques connaissances, seraient bien marris de s'y enrôler.

Cependant on cachait avec soin ces différens au public, où la mésintelligence des premières têtes du parti ne pouvaient que le couvrir d'opprobre, comme il est arrivé enfin, quand la saisie de ses renseignemens les plus secrets a produit au grand jour tous ces mystères d'iniquité. Quesnel poussa même la politique jusqu'à parler du père Gerberon, lorsqu'il fut condamné, comme d'un théologien exact et profond qui n'avait rien publié que de très-catholique sur la grâce : fourbe inconséquent et gauche qui se prenait dans ses propres paroles, puisqu'en approuvant les sentimens théologiques du père Gerberon, qui professait sans détour le plus

(1) La Vérité cathol. Vict. La Confiance Crét. Adumbrata. Eccl. Rom. etc. (2) Lettre du 19 Décembre 1700.

cru jansénisme, il démontrait tout ce qu'il a dit lui-même par la suite, pour persuader que des visionnaires peuvent seuls apercevoir dans ses Réflexions morales le fantôme du jansénisme.

L'archevêque de Malines, informé par un bref des intentions du pape, et assuré de la protection tant du roi très-chrétien que de sa majesté catholique, donna ordre à ses officiers de pousser le procès. L'intrépide bénédictin ne voulut point d'autre avocat que lui-même pour plaider sa cause, demanda pour toute faveur qu'on le jugeât sans délai, et se montra prêt à subir toutes les peines qu'on voudrait lui imposer. Il subit plusieurs interrogatoires, où il ne put nier qu'il eût enseigné hautement les nouveautés proscrites, sur-tout depuis qu'il avait mis bas le froc, ni d'avoir déchiré de tout son pouvoir la réputation des papes, des princes, et de tous les ennemis de la nouveauté. Enfin le 29 de Novembre 1704, on porta la sentence, qui ne put encore lui être prononcée que huit jours après. Il y était condamné à faire profession de foi, à signer le formulaire, à abjurer la doctrine des cinq propositions, pour être ensuite renvoyé à son monastère, où ses supérieurs veilleraient à sa conduite, et le tiendraient enfermé jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait pour la doctrine.

Voilà toute la rigueur de la sentence de Malines, dont les patrons du coupable, ou de ses erreurs, ont si injurieusement exagéré la violence. S'il essuya d'autres humiliations, il ne put s'en prendre qu'à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa d'abord de se rétracter en aucun article, et de souscrire sans restriction le formulaire. Après ce refus, sa majesté très-chrétienne le redemanda comme son sujet, et le fit enfermer d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. La solitude, et toute la gêne qui accompagne la perte de la liberté, ne purent, durant six années, fléchir ce vieillard octogénaire. On ne doutait presque plus qu'il ne mourût impénitent, hérétique, et nommément excommunié, lorsque par une grâce, si rare sur-tout

parmi ces préconiseurs désespérans de la grâce, il se sentit tout changé. Le Seigneur eut une pitié particulière pour une ame foncièrement droite, dont l'égarement était moins l'effet de la dépravation que des préventions qu'on lui avait données, et de la fermentation sans cesse fomentée dans son imagination brûlante. Il demanda avec empressement à signer, et signa le formulaire, sans aucune restriction, le 10 d'Avril 1710, rétracta la doctrine de tous ses livres, et témoigna la plus vive douleur du long attachement qu'il avait eu pour les erreurs condamnées. On le mit aussitôt en liberté, et dix jours après, rendu à ses frères dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il ratifia de son propre mouvement tout ce qu'il avait fait à Vincennes. Il était temps qu'il se reconnût. A une obstination de plus de cinquante ans, enfin désavouée, il ne survécut pas dix mois entiers, étant mort le 20 Janvier 1711, non sans des remords cruels, surtout à cause du grand nombre d'ames qu'il avait égarées, mais en même temps avec une ferme confiance dans les miséricordes du Seigneur, et avec une vivacité de repentir qui en peut expier le délai.

Dans l'année où le père Gerberon subit à Malines l'humiliation qui lui fut si salutaire, mourut à Paris, le 12 Avril 1704, le célèbre évêque de Meaux dont le nom seul fait mieux l'éloge que tout ce que pourrait produire toute autre plume que la sienne. C'est aux ouvrages immortels de Bossuet qu'il est réservé de représenter à nos derniers neveux la force et la hauteur de son génie, qui éclate sur-tout dans ses Oraisons funèbres, dans les Avertissemens aux protestans, dans l'Histoire des Variations, et dans le Discours sur l'Histoire universelle, chef-d'œuvres qui n'eurent point de modèles, et qui désespéreront à jamais les imitateurs. Mais eût-on pu croire, avant la décadence d'une secte réduite à voler aux catholiques les grands hommes qui ne naissent plus dans son sein, eût-on pu croire que Bossuet, si fort au-dessus du panégyrique, eût besoin d'apologie, et sur la grave matière de la foi, lui qui fut jusqu'à

la fin de sa carrière le fléau de toute espèce de secte et d'erreur ?

Au reste, cette apologie n'est pas une œuvre difficile. Il ne s'agit que d'exposer l'historique de la calomnie, pour en faire retomber la honte sur ses auteurs(1). Quand les Réflexions morales de Quesnel commencèrent à donner du scandale, c'est-à-dire, aussitôt qu'elles eurent acquis quelque publicité, M. de Noailles, passé du siége de Châlons sur celui de la capitale où se faisait le plus grand bruit, chargea quelques théologiens de revoir l'ouvrage qui occasionnait ces troubles parmi les personnes considérables par leur rang, aussi-bien que par leur capacité. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite de rechercher l'approbation de M. de Meaux. Rien n'était plus capable de fermer la bouche à tous les critiques, que le suffrage d'un juge regardé depuis long-temps comme une des plus grandes lumières de l'église, déclaré généralement contre tous les novateurs, et de plus ami particulier de l'évêque de Chartres, M. Godet, le prélat de France qui était le plus hautement opposé au jansénisme. Ses liaisons, très-particulières aussi avec M. de Noailles, ne laissaient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avait quelque moyen de concilier ce bon office avec son honneur et sa conscience.

Cependant M. de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît au contraire de mettre six vingts cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect : on le lui promit. Là dessus, il essaya s'il ne pourrait pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions, et les rappeler au sens catholique. Pendant qu'il s'occupait de ce travail, on faussa la parole qu'on lui avait donnée, et l'ouvrage reparut imprimé tel à peu près qu'auparavant, c'est-à-dire, avec une très-petite partie des corrections dont l'on était convenu ; sur quoi il demeura persuadé que ce livre n'étant plus suscep-

(1) Mém. Chron. et Dogmat. t. IV, p. 275 et suiv.

tible des interprétations qu'il s'efforçait de lui donner, il devait supprimer ce qu'il avait jeté pour cela sur le papier, et l'on n'en ouit plus parler de son vivant; mais après sa mort, un quesneliste passionné, nommé le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie, et la fit passer à un chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. Ainsi traduisait-on en janséniste le prélat qui avait tenté de retirer d'un livre le venin du jansénisme, et l'on fit passer son projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeurait infecté.

Le parti eut le front de faire valoir cette pièce comme un témoignage authentique du grand évêque de Meaux en faveur des Réflexions morales, dans un temps où il y avait encore peu de personnes à la ville et à la cour qui pussent ignorer quels avaient été ses sentimens à ce sujet. Il était difficile que les quesnelistes eux-mêmes l'eussent oublié. Le sieur Vialart avait écrit au père Quesnel, le 30 Janvier 1700, qu'il venait d'apprendre que M. de Meaux, comme bien d'autres, parlait mal des Quatre frères, ou des quatre volumes des Réflexions. L'abbé Couet, vers le même temps, écrivant à M. Bossuet qui pressait dans l'assemblée du clergé la censure de cette proposition, *le jansénisme est un fantôme*, s'exprimait ainsi : On connaît des personnes à qui vous avez dit que les cinq propositions sont dans le livre du père Quesnel. Vous n'aurez pas apparemment oublié, monseigneur, que vous avez encore déclaré depuis peu à un évêque de l'assemblée, que l'on trouvait dans ce livre le pur jansénisme. Ainsi parlaient alors les hommes les plus dévoués au parti, parce que le fait était notoire : mais le cours des années affaiblit toutes les notions, et il vient un temps où l'on croit peu risquer à les démentir. Si l'on se perd d'honneur dans l'esprit des personnes instruites, au moins reste-t-il une foule d'ignorans qu'il est facile de surprendre. Ainsi doit-on raisonner dans une secte dont l'astuce et la fraude sont l'unique appui.

Plus violent de sa nature, ou par une longue habitude, le calvinisme rigoureux peut ici varier la scène. Dès l'année 1702, les huguenots des Cévènes, c'est-à-dire, du Vivarais, du Vélay et du Gévaudan, plus nombreux qu'en aucune autre de nos provinces, se mirent en tête de rétablir l'exercice public de leur religion, dans les détroits presque impraticables de leurs montagnes. Ils s'assemblèrent d'abord en des lieux écartés, et comme ils n'avaient point de ministres, ils se bornaient à chanter leurs pseaumes (1); mais bientôt quelques-uns d'entre eux, paysans, ouvriers, tous absolument sans lettres, se dirent suscités du ciel, firent les prêches, et débitèrent mille extravagances qui leur acquirent plus justement que jamais le nom de fanatiques. Le mépris des lois sacrées entraîna bientôt l'infraction de l'ordre civil. Ils se plaignirent fort haut, qu'en haine de leur religion, on les surchargeait dans la répartition des impôts, et que le surplus qu'on les obligeait de payer n'allait qu'à la décharge des catholiques; sur quoi plusieurs de ces mutins refusèrent d'acquitter leur capitation. Les receveurs publics ne laissèrent pas de l'exiger, et firent des saisies dans quelques villages des Hautes-Cévènes, sur ceux qui faisaient le plus de bruit. Pendant la nuit, ces receveurs furent enlevés de leurs maisons, et pendus à des arbres, avec leurs rôles au cou. Les auteurs de cet attentat, dans la crainte d'être reconnus, s'étaient déguisés en mettant des chemises sur leurs habits; ce qui leur fit donner le nom de camisars, qu'ils ont retenu jusqu'à nos jours.

Le marquis de Broglio, commandant de la province, et M. de Bâville, intendant, envoyèrent main-forte sur les lieux, et l'on arrêta les coupables, qui subirent le châtiment dû à leur crime. Cette exécution ne produisit rien moins que ce qu'on en attendait. Le supplice de quelques assassins fit croître à l'infini le nombre des perturbateurs publics. Ils

(1) Hist. de Louis XIV, par Reboul, an. 1702 et 1704. Journ. hist. du règne de Louis XIV.

s'attroupèrent de toute part, encore de nuit cependant, et déguisés comme la première fois. Ils se répandirent dans les châteaux et les maisons des catholiques, où d'abord ils se contentèrent de piller, sans effusion de sang : mais ils tardèrent peu à joindre au larcin la violence, le meurtre, le sacrilége, et tout ce qu'imaginèrent de plus noir les illuminés qui s'élevèrent parmi eux. Ils en voulaient sur-tout aux ecclésiastiques, et particulièrement à un abbé du Chaylar, qui avait fait mettre dans un couvent deux calvinistes relaps. Ils investirent sa maison sur le soir, enfoncèrent les portes, et le massacrèrent avec quelques autres ecclésiastiques qui se trouvaient chez lui. Dès-lors on vit renouveler dans cette malheureuse contrée, tous les excès que les huguenots avaient commis autrefois dans l'étendue du royaume ; on vit briser les croix et les statues des saints, les églises brûlées, les prêtres et les religieux égorgés, les autels dépouillés, les vases sacrés pillés et rompus, et les hosties consacrées foulées aux pieds.

A mesure que le nombre de ces brigands augmentait, le nombre de leurs illuminés s'augmentait aussi, et chacun d'eux suggérait l'idée d'un nouveau sacrilége ou d'une atrocité nouvelle. Les femmes se dirent suscitées à leur tour pour annoncer les volontés de Dieu. Hommes ou femmes, on écoutait tous ces visionnaires comme autant de prophètes et de prophétesses, et tous de la part de Dieu ordonnaient d'immoler les catholiques, et principalement les prêtres ; ce qui ne manquait pas d'être exécuté autant qu'il était en leur pouvoir.

Enfin le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut envoyer une armée en Languedoc, avec ordre au maréchal de Montrevel de l'employer à réduire ces fanatiques atroces. Il ne tint pas à lui qu'il ne les exterminât. Il dépêcha de gros détachemens, qui en sabrèrent un grand nombre. Quatre cents furent surpris dans une ferme aux environs d'Alais, et passés au fil de l'épée, sans qu'il en échappât un seul. Deux cents autres subirent le même sort au-

près d'Usez. Le marquis de Fimarcon en défit une grosse troupe aux environs de Nîmes. Il y en eut ensuite un si grand nombre de suppliciés, que les bourreaux avaient peine à y suffire : tous ceux qu'on prenait les armes à la main, étaient irrémissiblement rompus vifs.

Toutes ces défaites et ces exécutions devaient naturellement arrêter le désordre ; mais l'hérésie toujours semblable à elle-même, quoiqu'entre les mains d'un tas de rustres et d'ignorans, avait déjà mis en jeu ses ressorts accoutumés, et se trouvait liguée avec l'ennemi du dehors, afin d'allumer la guerre civile en France. Les Anglais et les Hollandais, qui avaient besoin de diversion dans la guerre d'Espagne, jusque là très-heureuse pour la maison de Bourbon, leur envoyaient des secours en armes et en argent, et leur faisaient espérer de puissans renforts de la part du duc de Savoie : prêt à pénétrer au Dauphiné, leur disaient-ils, pour leur donner la main. Ce prince était beaucoup trop occupé chez lui, pour porter ses forces ailleurs : mais cette populace, leurrée par un espoir chimérique, n'en demeurait pas moins opiniâtre. Cependant le maréchal de Montrevel, qui avait été nommé pour aller commander en Guienne, et qui voulait, avant son départ, venir à bout de les soumettre, les poussait avec la plus grande vigueur. Ils continuaient à se tenir partagés en diverses troupes, dont un aventurier nommé Rolland, et Cavalier, boulanger de profession, étaient les principaux chefs. Celui-ci, vif, ardent, entreprenant, et concerté dans ses résolutions, avait la meilleure part à leur confiance. Il fut attaqué le premier en 1704, vers le 15 d'Avril, et il fut très-mal mené : il laissa huit cents hommes sur la place. Peu après, il eut sa revanche, en tombant sur le corps à cinq ou six cents catholiques, dont il tua le plus grand nombre : mais le sieur de la Lande, maréchal de camp, ayant attaqué l'une après l'autre deux nouvelles troupes de camisars, il en tua huit à neuf cents. Le maréchal de Montrevel, sur le point de partir, fit encore attaquer une autre de

leurs troupes, qui était de treize cents hommes : ils se battirent en désespérés, et périrent presque jusqu'au dernier.

Ce fut après ces pertes que le maréchal de Villars vint remplacer le maréchal de Montrevel. L'humanité, autant que la politique, lui persuada qu'il suffisait des exemples de terreur donnés jusque là, et qu'il était temps d'épargner le sang français. L'affaiblissement des camisars les disposait d'autant mieux à un accommodement, que toutes les promesses de l'Angleterre et de la Hollande n'avaient abouti qu'à des secours mesquins, et qu'on voyait enfin le duc de Savoie, sur lequel ils avaient tant compté, aux prises chez lui avec le duc de Vendôme, qui le poussait avec la plus grande vigueur. Ainsi le maréchal de Villars, avant de faire aucun usage des armes, crut devoir tenter les voies de la douceur et de la clémence. Il fit publier une amnistie générale en faveur des révoltés, offrit des passe-ports à tous ceux qui voudraient sortir du royaume, et leur permit de vendre leurs biens, soit par eux-mêmes, soit par des amis chargés de procurations, qui leur en feraient toucher le produit.

A peine cette publication fut-elle faite, que Rolland et Cavalier offrirent de mettre bas les armes, et même d'entrer au service du roi, avec la plupart de leurs amis. On convint d'une suspension d'armes, qui durerait quinze jours, et dont on assurerait l'observation par des otages réciproques : mais avant la publication de cette espèce de trève, Rolland tomba sur un bataillon du régiment de Touraine, qu'il défit. A cela près, il n'y eut aucun sujet de méfiance. Ce fut néanmoins avec Cavalier qu'on traita principalement comme avec le plus accrédité des chefs du parti. Une sorte d'éloquence emphatique et rapide, qui contrefaisait assez bien pour son grossier auditoire la manière des prophètes, en bannissait jusqu'à la première pensée de contrevenir à ses ordres. Toujours il les donnait de la part de Dieu, et toujours on les exécutait comme en étant émanés.

Le maréchal envoya la Lande pour s'aboucher

avec ce fier boulanger, qui était près de Vezenobre avec huit cents hommes rangés en bataille. La Lande, qui n'était pas moins bien accompagné, rangea de même ses gens. Les deux chefs s'avancèrent l'un vers l'autre à une distance égale de leurs troupes, et là, dans une conférence d'environ deux heures, on convint de tous les articles : mais pour conclure, Cavalier voulut avoir l'honneur de traiter immédiatement avec le maréchal, qui eut la condescendance de lui accorder une entrevue.

Elle se fit dans un faubourg de Nîmes, au jardin des Récollets, après qu'on eut livré des otages pour la sûreté de Cavalier. La singularité du personnage y fit accourir toute la ville. Il parut en habit d'écarlate richement galonné, et un plumet blanc à son chapeau. Il n'était pas d'une taille avantageuse, mais il était assez bien fait, avait une physionomie heureuse, les cheveux blonds et le teint fort blanc. Le maréchal lui fit beaucoup d'accueil, et s'entretint long-temps avec lui. Rolland, à son tour, demanda une entrevue, qu'on lui accorda aussi. Enfin dans une seconde conférence que Cavalier eut avec le maréchal, il fut arrêté que le roi accorderait une amnistie pleine et parfaite; qu'on formerait quatre régimens de tout ce qui restait de camisars; que Cavalier, Rolland et quelques autres de leurs chefs en seraient colonels, et comme ils insistaient fortement sur l'article de la religion, qu'on leur permettrait parmi eux l'exercice de la leur.

Comme tout allait se conclure d'une manière irrévocable, il arriva des députés hollandais dans les Cévènes. Ils ne firent que de vains efforts pour regagner Cavalier et Rolland; mais ils se retournèrent du côté d'un soldat déserteur, nommé Ravanet, qui s'était mis à la tête de l'une de leurs troupes, et qui s'était acquis, par d'heureux brigandages, la réputation d'habile guerrier. Ils lui promirent de le faire reconnaître pour chef de tous les camisars, et de lui fournir, tant de Hollande que d'Angleterre, des secours abondans pour se maintenir avec tous les gens de son parti. Ces promesses, accompagnées de plus

flatteuses encore, firent tant d'impression, non pas seulement sur Ravanet, mais sur la plupart des rebelles, qu'il ne fut plus possible à Rolland ni à Cavalier de les contenir : ainsi la négociation avec le maréchal fut rompue, la révolte se ralluma ; on renvoya les otages de part et d'autre, et les hostilités recommencèrent.

Cavalier, qui avait toujours agi de bonne foi, traîna les choses en longueur, et resta parmi les mécontens, dans l'espérance de calmer peu à peu les esprits ; mais voyant enfin que l'animosité ne faisait que s'accroître, il s'échappa du milieu d'eux, fit son accommodement particulier, et entra au service du roi avec son frère, qui n'avait que quinze à seize ans, et avec cent vingt-sept de ses camarades : ce fut là tout ce qu'il put ramener de ces frénétiques. On lui donna un brevet de colonel, avec une commission de capitaine pour son frère. Il fut destiné pour l'armée d'Allemagne, et partit pour Brisach sous une escorte qu'il avait demandé lui-même : mais l'inquiétude le prit en arrivant à Besançon ; il se jeta dans la Suisse, et passa au service du duc de Savoie. Pour ce qui est de Rolland, il remit ses troupes en campagne, et s'engagea plus que jamais dans la révolte. Le maréchal, qui n'avait plus d'espérance de paix, fit observer ses démarches, et eut avis qu'il venait assez souvent, à la faveur de la nuit, voir une demoiselle des Cévènes qu'il aimait, et qui se trouvait dans une campagne aux environs de Nîmes. Il le fit si bien guetter, qu'on l'y surprit, avec cinq ou six de ses principaux officiers. Ils prirent tous la fuite ; mais un dragon tua Rolland à cinq ou six cents pas de la maison. On fit le procès à sa mémoire, et son cadavre, après avoir été traîné sur la claie, fut exposé sur la roue à une porte de Nîmes ; après quoi le maréchal fit publier une seconde amnistie, qui ramena un grand nombre de rebelles. Il n'en restait que trois troupes, qui toutes ensemble ne faisaient pas plus de six cents hommes, dont Ravanet était le chef principal. Le maréchal mit ses mouches à la poursuite de ce perturbateur, apprit

qu'il était dans le bois de Bronzat, et envoya deux détachemens, qui le joignirent auprès de Massane. De trois cents hommes qu'il avait avec lui, il en perdit deux cents. Ce coup de vigueur et d'intelligence fut le dernier nécessaire. La faction en fut absolument déconcertée. Les chefs sur-tout, ou pour mieux dire, les différens capitaines se voyant poursuivis avec un danger si particulier pour leur propre personne, vinrent la plupart se rendre successivement avec leurs troupes, à condition qu'on leur permettrait de passer a Genève. Enfin, Ravanet vint lui-même implorer la clémence du roi, et demander la même permission. On la lui accorda comme aux autres. Ainsi la tranquillité fut entièrement rétablie, et les violens sectateurs de Calvin, faute de pouvoir, cessèrent d'exercer leur violence.

L'artificieux jansénisme au contraire mettait le comble à ses artifices, et tentait tous les expédiens pour s'insinuer et s'enraciner à la faveur de la supercherie et du patelinage : mais parmi toutes ses ruses, il n'y en avait point qui avançât mieux ses affaires que l'invention du silence respectueux. C'était principalement sur cette machine que portait la décision du fameux Cas de Conscience, qui avait renouvelé tous les troubles, et qui les augmentait de jour en jour. Clément XI l'avait condamnée aussitôt qu'elle était parvenue à sa connaissance. Cependant comme il n'avait publié à ce sujet que des brefs, énoncés même en termes généraux qui laissaient encore des subterfuges à la chicane, il jugea nécessaire de marquer d'une manière plus solennelle, et avec autant de précision que d'authenticité, jusqu'où les vrais catholiques doivent porter l'obéissance pour les constitutions pontificales reçues de toute l'église. Tel est le but qu'il se proposa, et qu'il atteignit assurément dans la bulle qui commence par ces mots, *Vineam Domini Sabaoth*.

Après y avoir rapporté les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, il déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui peu contens de ne point acquiescer à la vérité, cherchent pour l'éluder tous les faux-

fuyans imaginables, et ce qui est pire encore, ne rougissent point d'employer pour la défense de leurs erreurs, les décrets même portés contre elle par le saint siége apostolique; ce qu'ils ont fait principalement, continue le saint père, pour la lettre de Clément IX, en forme de bref, aux quatre évêques de France, et pour les deux lettres d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas: comme si Clément IX, qui déclarait dans ce même bref qu'il s'attachait fermement aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, qu'il exigeait de ces quatre prélats une véritable et absolue obéissance, et voulait qu'ils souscrivissent sincèrement au formulaire d'Alexandre VII, avait réellement admis dans une affaire si importante quelque exception, lui qui protestait qu'il n'en aurait jamais admis aucune; et comme si Innocent XII, en déclarant avec sagesse et précaution, que les cinq propositions extraites du livre de Jansénius ont été condamnées dans le sens naturel que le texte offre d'abord, avait voulu parler, non du sens qu'elles forment dans le livre, ou que Jansénius a exprimé, et qui a été condamné par Innocent X et Alexandre VII, mais de quelque autre sens différent; et comme s'il eût voulu tempérer, restreindre, ou en quelque façon changer les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, dans le bref même où il déclarait en termes formels qu'elles avaient été et qu'elles étaient en vigueur, et qu'il demeurait fermement attaché à ces décisions.

Le pontife ensuite attaque directement le silence respectueux; il fait observer que par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, on ne quitte point l'erreur, mais on ne fait que la cacher; qu'on entretient la plaie, au lieu de la guérir; qu'on se joue de l'église, loin de lui obéir; qu'on ouvre aux enfans de rebellion un chemin large pour fomenter l'hérésie. On en a même vu quelques-uns, ajoute le pontife, se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant les règles, non-seulement de la sincérité chrétienne, mais encore de l'honnêteté naturelle, ils n'ont

pas craint d'assurer qu'on peut licitement souscrire au formulaire prescrit par Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le susdit livre de Jansénius contienne une doctrine hérétique. Après cela, Clément XI prononce en termes exprès, que par le silence respectueux, on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux constitutions apostoliques.

Il serait difficile d'ajouter à la clarté de cette bulle. Cependant elle parut à peine, qu'on vit courir une lettre sous le nom d'un curé du diocèse de Paris, à un docteur de Sorbonne. L'auteur y disait avec plus d'effronterie apparemment que d'assurance véritable, qu'ayant lu et relu la bulle, il n'y avait rien trouvé qui décidât la contestation. Qui tenterait encore de convaincre des gens si aguerris contre la vérité ? La bulle ne parut pas toutefois aussi indifférente au lovaniste With, autre janséniste, qu'au curé conciliant du diocèse de Paris. Il confessa franchement que Rome ne laissait plus ni ressource, ni refuge ou subterfuge aux augustiniens : mais il s'en fallut bien que ce fût là pour lui une raison de se rendre.

Plus la constitution lui parut claire et nette, précise et décisive, plus il la jugea pernicieuse et détestable. Il en parla, il en écrivit comme d'une oeuvre de ténèbres, à laquelle il ne manquait plus rien, sinon d'être adoptée et prêchée par l'antechrist, et il la dénonça solennellement comme telle à toute l'église, qui frémit d'entendre de nouveau le langage de Luther.

Louis XIV ayant reçu cette bulle, la fit remettre à l'assemblée du clergé qui se tenait alors, puis à la faculté de théologie de Paris, qui l'une et l'autre la reçurent avec une soumission sincère. Sa majesté fit ensuite expédier des lettres patentes pour l'enregistrement. Elles furent présentées au parlement le 4 Septembre de cette année 1705 ; M. Portail, l'un des avocats généraux, donna dans son réquisitoire l'idée qu'on devait prendre tant de la bulle que de l'erreur qu'elle proscrivait. Il dit entr'autres choses, que

que la sagesse du roi l'avait engagé à demander au souverain pontife une dernière décision capable de tarir la source d'une doctrine empoisonnée qui se reproduisait journellement sous des faces nouvelles, et de dissiper à jamais les restes misérables d'une erreur qui, n'osant plus paraître à découvert, se fortifiait avec d'autant plus de soin à l'ombre de ses malheureuses subtilités, que la constitution dont on requérait l'enregistrement, décidait que les enfans de l'église doivent rejeter de cœur et d'esprit tout ce que l'église condamne, et que jamais il ne leur est permis d'approuver, par leur signature, ce que leur cœur désavoue; qu'elle nous représentait les principes contraires, comme le comble de l'illusion ou de l'imposture, comme un tour artificieux employé par une opiniâtreté rebelle pour imposer à la religion, comme le dernier retranchement de l'erreur proscrite et fugitive, comme un asile toujours ouvert à la plus fausse doctrine, pour se sauver impunément en paraissant ne plus se défendre, pour échapper aux traits de la censure en cessant de combattre; qu'en conséquence, le saint père condamnait ce mystère frauduleux d'un silence purement extérieur, et souvent encore mal gardé, qui ne va ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit; qui est plus propre à perpétuer l'erreur qu'à la réprimer; qui n'en cache le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables, et qui ne fait consister la foi qu'à ne pas contredire en public les décisions qu'on se réserve le droit de censurer en secret.

La bulle fut enregistrée, puis envoyée à tous les évêques du royaume, qui la publièrent chacun dans son diocèse. Il n'y eut que l'évêque de Saint-Pons qui osa se singulariser, au point de justifier les vingt-trois prélats qui en 1667 s'étaient déclarés pour le silence respectueux. Son mandement fut condamné par le chef de l'église.

Quoique l'assemblée du clergé eût accepté unanimement la constitution, le pape n'en parut d'abord que très-médiocrement satisfait. Dupin dit à ce su-

jet (1), que le cardinal de Noailles qui la présidait, avait déclaré dans le discours qu'il y prononça, que l'église romaine ne prétend pas être infaillible dans la décision des faits, même dogmatiques, qui ne sont point révélés : mais comme ce discours, quel qu'il pût être, n'avait point été inséré dans le procès verbal (2), il ne pouvait pas être censé avoir été adopté par les prélats, et par conséquent le pape ne pouvait pas en rendre l'assemblée comptable. Il paraît seulement par ce procès verbal, que les prélats commissaires, à la tête desquels se trouvait l'archevêque de Rouen, M. Colbert, établirent dans les séances des 21 et 22 Août, que les constitutions des papes obligent toute l'église lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs, et que cette acceptation des pasteurs se fait par voie de jugement. Comme cette clause, qui avait été approuvée par l'assemblée, pouvait dans les circonstances où on la mettait en œuvre, s'interpréter d'une manière peu favorable à l'autorité du souverain pontife, Clément XI craignit qu'on ne l'ajoutât pas sans quelques vues obliques, à ce qu'avaient fait les assemblées précédentes en de pareilles rencontres. Là dessus, il écrivit à Louis XIV en des termes qui marquaient toutes ses appréhensions ; il se plaignait que les évêques ne s'étaient pas tant assemblés pour recevoir sa constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du saint siége. Le monarque, aussi prévenu que le pontife contre la marche tortueuse de l'erreur, voulut que le président de l'assemblée, six autres archevêques et cinq évêques qui avaient eu la part principale aux délibérations, donnassent une explication signée de leurs mains, touchant la clause qui avait choqué le saint père.

En conséquence de cette explication, le cardinal de Noailles dressa une lettre officielle qu'il devait adresser au pape, et dont le roi se fit préalablement rendre compte par MM. de Pont-Chartrain et d'A-

(1) Hist. Eccl. du XVIIe siècle, t. IV, p. 499. (2) Actes de l'assemblée de 1705.

guesseau. Il y disait avoir appris avec douleur que sa sainteté pensait que sa constitution contre les erreurs jansénienues n'avait pas été reçue avec le respect et la soumission qu'on lui doit; mais qu'il déclarait que l'assemblée avait prétendu la recevoir avec le même respect, la même obéissance et la même soumission qu'on avait reçu les bulles de ses prédécesseurs sur la même matière; que l'assemblée en disant que les constitutions des souverains pontifes obligent toute l'église quand elles ont été acceptées des pasteurs, n'a point voulu établir la nécessité d'une acceptation solennelle, pour obliger tous les fidèles à les regarder comme des règles tant de leur créance que de la manière dont ils doivent s'expliquer; qu'elle n'a usé de ces expressions que pour forcer les jansénistes dans leur dernier retranchement, et faire servir une maxime dont ils conviennent eux-mêmes à leur fermer les faux-fuyans par lesquels ils tâchent de s'échapper; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du clergé eussent droit d'examiner les décisions des papes, pour s'en rendre les juges, en les soumettant à leur tribunal; qu'elle a seulement voulu y confronter les sentimens qu'elle a sur la foi, et qu'elle a reconnu avec une joie extrême, que les évêques de France, ainsi qu'ils écrivaient autrefois à saint Léon, avaient toujours cru et pensé de la même manière que sa sainteté s'exprime dans sa bulle; enfin, que l'assemblée avait été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des papes contre Jansénius; qu'on n'en peut appeler en aucune façon, et qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement.

Quoiqu'il soit clair par cette lettre, avouée au moins équivalemment du clergé, que son assemblée n'avait pas prétendu juger le jugement du souverain pontife, on ne doit pas conclure de là que les évêques ne soient pas les juges de la doctrine, et de la doctrine même sur laquelle aurait prononcé le premier pasteur. Leur juridiction ne s'exerce pas sur son jugement même, mais sur les mêmes matières qu'il a jugées : ils consultent les mêmes règles que

lui, l'écriture, la tradition, et spécialement la tradition de leurs propres églises, afin d'examiner et de prononcer, selon la mesure d'autorité qu'ils ont chacun reçue de Jesus-Christ, si la doctrine proposée lui est conforme ou contraire. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* est du 16 Juillet 1705.

Le 28 Décembre de l'année suivante, la mort délivra la république chrétienne du fameux Pierre Bayle, auquel survécurent malheureusement ses œuvres. Génie vaste et pénétrant, écrivain laborieux, facile et poli, plein de finesse, de lumière et d'érudition, ayant lu tout ce qu'un homme peut lire, et retenir tout ce qui peut entrer dans une mémoire, le fruit principal de tant de talens et de travaux fut, sous le nom de dictionnaire, un répertoire universel, où le libertinage et l'impiété ont trouvé leurs matériaux tout prêts pour former le monstrueux système du philosophisme, qui dans notre malheureux siècle fait regarder comme peu de chose tous les scandales donnés par ce déluge de sectes qui avait infecté les siècles précédens. Les mécréans de toute classe et de tous les grades successifs, théistes, déistes, athées, matérialistes, impies, impudiques, tous ont tiré leurs premiers élémens du dictionnaire historique et critique, ou plutôt sceptique, romanesque et burlesque; à quoi mit la dernière main ce prétendu poëte de la raison, qui n'excella que dans les raisonnemens propres à convaincre une jeunesse libertine à qui le quolibet et le sarcasme tiennent lieu de démonstration.

Qu'on apprenne donc, et d'une bouche non suspecte, d'un protestant plus décidé que Bayle, qui fut d'abord calviniste, catholique ensuite, puis encore huguenot; qu'on voie ce qu'on peut accorder de confiance à ce prothée sans forme et sans caractère, à cet oracle nébuleux qui donne à l'évidence même l'air du paradoxe. Bayle, dit le ministre Saurin, était un de ces hommes contradictoires que la plus grande pénétration ne saurait concilier avec lui-même, et dont les qualités contraires l'une à l'autre laisseront toujours en suspens entre les deux

extrémités opposées, sur celle où on doit le placer. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînure d'un principe, et suivre une conséquence; de l'autre, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, et de renverser une conséquence. D'un côté, plein de lumières et de connaissances, sachant tout ce qu'on peut savoir; de l'autre, ignorant ou feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois mises en poudre, et proposant des objections que les apprentis de l'école rougiraient d'alléguer. D'un côté, embarrassant les hommes les plus habiles, ouvrant un champ vaste à leurs travaux, les conduisant par des routes pénibles, et par les détours les plus difficiles, et s'il ne les vainc pas, au moins leur donne-t-il beaucoup de peine à vaincre; d'un autre côté, s'étayant des plus minces esprits, leur prodiguant son encens, et souillant ses écrits de noms que des bouches savantes n'avaient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'évangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses entretiens, sobre dans ses alimens, austère dans son genre de vie; de l'autre, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appelant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, et empruntant les argumens des docteurs les moins suspects; de l'autre, suivant toutes les routes de l'hérésie, ramenant les objections des plus anciens et des plus odieux hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, et réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés.

Bayle confirma lui-même en quelque sorte la vérité de ce portrait. En répondant au reproche que lui fit un savant religieux, de ce qu'il tournait contre le ciel les talens qu'il en avait reçus avec tant d'abondance, pour toute justification, il se compara au Jupiter d'Homère, au nom duquel ce poëte ajoute

presque toujours l'épithète, *Nephele gureta*, c'est-à-dire, qui amasse les nuages (1), marquant, par cet emblème, la propriété fatale de son génie aussi habile à répandre les ombres sur la vérité qu'inhabile à les dissiper.

Un protestant équivoque fournissait des armes à l'incrédulité contre les premiers principes de la foi chrétienne, et une académie entière de protestans rigides rendait à la foi romaine un témoignage de première importance. La princesse de Brunswick étant recherchée en mariage par l'archiduc Charles d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Charles VI, voulut pour le repos de sa conscience savoir des docteurs de sa religion, si elle pouvait abandonner la confession d'Ausbourg en considération de cette alliance. Les docteurs luthériens de l'université d'Helmstadt répondirent affirmativement, et motivant leur décision, ils déclarèrent qu'on peut se sauver dans la communion des catholiques; qu'ils ne sont pas dans l'erreur pour le fond de la religion; qu'ils ont le même principe de la foi que les luthériens, croyant en Dieu le père qui nous a créés, au fils de Dieu qui nous a rachetés, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés; qu'ils ont encore le même décalogue, et font les mêmes prières; que l'église catholique est véritable église, puisqu'elle est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, et reçoit les sacremens institués par Jesus-Christ. C'est ce que personne ne peut nier, ajoutaient ces docteurs; autrement il faudrait dire que tous ceux qui ont été, et qui sont encore dans l'église catholique, seraient damnés; ce que nous n'avons jamais ni dit, ni écrit.

Un assez grand nombre de protestans, entr'autres Pictet, ministre de Genève, parurent scandalisés de cette décision; mais les consulteurs d'Helmstadt, en déclarant que les catholiques sont en voie de salut, n'avaient-ils pas autant de raison que les calvinistes, qui avaient reconnu la même chose à l'égard des luthériens dans leur fameux synode de Cha-

(1) Lettre de Bayle au P. Tournemine, jésuite.

renton, où ils se dirent leurs frères ? Long-temps avant tout cela, Mélanchton, dans son ouvrage intitulé, *Abrégé de l'Examen*, que les docteurs d'Helmstadt ne manquèrent pas de citer, avait soutenu et prouvé que l'église catholique a toujours été la véritable église. L'église catholique, dit-il, enseigne qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, et que les péchés ne peuvent être remis que par ses mérites. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, poursuit-il, je crois que les protestans et les catholiques conviennent des choses, et ne diffèrent que dans les expressions. La consultation d'Helmstadt pouvait s'étayer de Luther même, qui s'exprime ainsi (1) : Nous savons que dans le papisme se trouve la vraie écriture sainte, le vrai baptême, les vrais sacremens, le vrai pouvoir des clefs pour remettre les péchés, le vrai ministère de la parole de Dieu, la vraie mission pour l'annoncer, le vrai catéchisme, le vrai christianisme, et bien plus, le noyau du vrai christianisme.

Il est temps de revenir à la question fameuse des cérémonies chinoises qu'on a vu s'engager depuis long-temps, et dont l'on s'étonne peut-être de n'avoir pas encore vu la suite : mais pour traiter cette matière avec intérêt, il était expédient de ne la point morceller, d'en rassembler toutes les parties sous un même coup d'œil, et pour cela, de la prendre à son dénouement, qui, par bien des cascades, arriva sous le pontificat de Clément XI. On a vu en 1645, sous Innocent X, que sur le rapport du P. Morales, dominicain, la congrégation de la Propagande avait défendu provisoirement quelques-unes des cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le saint siége en eût autrement ordonné. En effet, sur les remontrances du père Martini, jésuite, il en fut ordonné autrement sous Alexandre VII, par un décret de la congrégation de l'Inquisition, qui permit en 1656 ces mêmes cérémonies, c'est-à-dire, les honneurs que les Chinois se font un devoir capital de rendre

(1) Luther, t. IV, p. 320.

au philosophe Confucius, ainsi qu'à leurs parens défunts. Ce règlement fut regardé comme un jugement contradictoire et définitif par la plupart des missionnaires, même dominicains, qui se conformèrent à la pratique des Jésuites. On n'incidenta pas davantage sur le mot chinois dont ils usaient pour exprimer le nom de Dieu, et les choses demeurèrent assez long-temps sur ce pied-là parmi les missionnaires des différens ordres, sans en excepter la plupart des Jacobins.

L'uniformité de pratiques et d'opinions s'accrut même considérablement, avec la concorde, durant la violente persécution de 1665, bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les missionnaires que le gouvernement put découvrir ayant été conduits à Canton, et renfermés dans la maison des Jésuites, prisonniers comme eux, résolurent d'écarter à jamais les troubles et les scandales qu'avait occasionnés la diversité des sentimens.

Ils tinrent quantité de conférences, où la matière fut discutée avec tout le soin qu'elle demandait. Le père Sarpetri, dominicain, qui s'y trouvait avec le père Navarète son supérieur, et avec le père Léonardi, autre dominicain, proposa la question qui regarde les honneurs qu'on rend à Confucius et aux morts. On discourut et l'on disputa beaucoup. Le père Sarpetri, prévenu d'abord que le père Martini avait pu se tromper dans l'exposé qu'il avait fait à Rome, mais doué d'une droiture incorruptible, revint de ses préventions quand il eut approfondi les raisons des Jésuites; il en donna son attestation par écrit le 4 d'Août 1668. Le père Navarète résista plus long-temps; mais enfin le 29 Septembre 1669, convaincu et vivement touché par un écrit du père Brancati, jésuite, il alla trouver le vice-provincial de la compagnie, déclara qu'il était entièrement persuadé, et lui mit en main sa propre déclaration par écrit: sur quoi les provinciaux de l'ordre de saint Dominique défendirent à leurs religieux de plus rien mettre dans leurs écrits qui fût contraire à ce qui se trouvait dans ceux des Jésuites.

Voilà des faits incontestables, dont l'omission marque au moins une partialité suspecte dans la plupart des livres et des mémoires qu'on a publiés sur ce fameux différent. Qu'on ne puisse révoquer en doute l'accord et la déclaration du père Navarète, non plus que les vrais sentimens du père Sarpetri, c'est ce qui paraît en premier lieu par une lettre de ce père Sarpetri, adressée au père de Govéa, vice-provincial des Jésuites de la Chine. Il y déclare qu'il a vu l'acte écrit et signé de la main du père Navarète, et témoigne autant de joie que d'édification du parti qu'a pris ce père; ce qui s'accorde parfaitement, ajouta-t-il, avec ce qui a été résolu à la pluralité des voix dans l'assemblée que nous avons tenue à Lanki, tout ce que nous étions de missionnaires de l'ordre de saint Dominique.

Voici qui n'est pas moins positif. Dans le cours de ces démêlés, les Jésuites ayant mis au jour un livre qui avait pour titre, *Défense des nouveaux chrétiens*, nombre de personnes qui s'y crurent offensées leur intentèrent à Rome un procès qui dura près de deux ans. Dans le cours de ce litige, leurs parties adverses sentant que l'acte du père Navarète qu'ils avaient rapporté dans le livre de *la Défense*, était pour eux une pièce décisive, prirent le parti de s'inscrire en faux, et demandèrent qu'il en fût retranché. On les arrêta par la réponse suivante, à laquelle il n'y eut point de réplique: L'original de cet acte a été montré aux pères dominicains de la Chine, et l'un d'eux, savoir le père Sarpetri, en a donné une attestation en forme que nous avons entre les mains, avec la copie de la lettre même, au bas de laquelle est l'approbation et le consentement dudit père Sarpetri, signé de sa propre main, pour tout ce que contient cette lettre du père Navarète. Voilà ce qui ferma la bouche à ceux qui voulaient faire passer cette lettre pour supposée. On s'offrait de montrer encore d'autres pièces originales du père Navarète, à ceux qui souhaiteraient une conviction plus parfaite. Tout cela se trouve consigné dans un mémoire italien qui fut présenté le 7 Janvier 1693 aux commissaires du pape, auxquels on fit voir en effet ces pièces.

Il est encore certain par une lettre du père Sarpetri, adressée à la congrégation de la Propagande, en date du 12 Novembre 1668, que le père Prot, vicaire-provincial des Dominicains, avait donné parole qu'on s'en tiendrait à l'accord du père Navarète (1) : mais quelques-uns de ses inférieurs, entr'autres le père Léonardi, qui avait déjà résisté dans les conférences de Canton, refusa de se soumettre. Le père Navarète faussa lui-même tout ce qu'il avait accordé. S'étant échappé de sa prison de Canton, il s'enfuit jusqu'en Europe, et fit imprimer à Madrid deux volumes, où il établit hardiment tout le contraire de ce qu'il avait signé à la Chine. Le second volume fut supprimé par le saint office avant la fin de l'impression; mais le premier était déjà sorti, et avait été porté jusqu'aux Indes : il se fit alors un changement entier dans l'esprit des supérieurs et des missionnaires de l'ordre de saint Dominique. Cependant le père Sarpetri ne consultant que sa droiture inviolable, composa un traité pour rendre compte à ses confrères des raisons qu'il avait eues de signer l'accord du père Navarète avec les missionnaires jésuites, et pour les engager à le ratifier : preuve nouvelle et bien complète, si les précédentes laissaient quelque chose à désirer, pour établir la vérité de cet accord. Il en marque le temps, le lieu, les causes et toutes les circonstances, dont la suivante sur-tout mérite attention. La plupart des raisons, dit-il, sur lesquelles se fondent les Jésuites, sont tirées du livre chinois appelé Liki (2). Le père Navarète les ayant vues dans le traité du père Brancati, s'écria ; Il m'a ouvert le chemin; je suis fâché de n'avoir pas su cela plutôt. Ces passages, et bien d'autres semblables, furent cités dans le livre de la Défense des nouveaux chrétiens, sans que personne, durant dix années de contestation, eût osé s'inscrire en faux.

Il ne s'agit plus que de comparer entre eux les pères Navarète et Sarpetri, pour voir à qui des deux on peut ajouter foi. On voit dans celui-ci, dont

(1) Défense des nouveaux chrétiens, p. 216. (2) Ibid. p. 279.

l'histoire de son ordre parle d'ailleurs avec beaucoup d'éloge, on voit un honnête homme prévenu d'abord, revenant de ses préventions dès qu'on lui montre le vrai, et marchant toujours depuis sur la même ligne, sans connaître ni feinte, ni détour: mais fût-il le plus faux des hommes, comment se persuader qu'il ait fait un ouvrage exprès, pour engager ses confrères à souscrire, comme passé et signé par le père Navarète leur supérieur, un acte qu'ils auraient tous vu, dès qu'on le leur eût présenté, n'être pas de la main de ce père supérieur dont ils connaissaient parfaitement l'écriture? Comment leur eût-il allégué que dans leur assemblée de Lanki, où ils s'étaient trouvés tous peu d'années auparavant, ils avaient conclu à la pluralité des voix en faveur du sentiment des Jésuites? Comment, dis-je, à moins d'extravaguer, ce que son ouvrage ne témoigne certainement pas, comment aurait-il entrepris de leur persuader tous ces faits, s'ils n'avaient pas été constans, et de notoriété publique? Pour ce qui est du père Navarète, en s'abstenant de toucher à sa personne, on peut assez juger de la foi qu'il mérite, par sa conduite et par son livre. Quelle confiance d'abord peut inspirer un homme infidèle à ses propres engagemens, qui fait tout le contraire de ce qu'il avait solennellement promis, qui nie en Europe ce qu'il a confessé à la Chine, et qui dès là est convaincu d'avoir fourbé, soit à la Chine, soit en Europe? Si sa parole est en contradiction avec sa signature, sa plume y est avec elle-même dans son livre, dans ce livre qui est la source principale et presque l'unique où les auteurs de tant d'autres libelles ont ensuite puisé leurs imputations et leurs objections. On ne finirait pas, si l'on voulait rapporter toutes les contradictions qui se trouvent dans cet ouvrage, même en matière de faits. Il suffira d'en rapporter une de telle nature, qu'on puisse par là présumer des autres. Il s'agit d'un point capital en cette affaire, de la cérémonie qu'on fait tous les six mois en l'honneur de Confucius, en lui présentant des viandes et des étoffes. Sur quoi le

père Navarète dit, dans la douzième page de son second tome, qu'a l'occasion des disputes élevées entre les missionnaires, les Dominicains et les Franciscains avaient su que jamais ceux de la compagnie n'avaient permis à leurs chrétiens d'assister aux sacrifices solennels que les gens de lettres font à leur maître Confucius, quoique ces pères, ou du moins la plupart d'entre eux, supposassent que ce n'étaient pas des sacrifices. Et à trois ou quatre endroits du même livre, il dit ensuite que les Jésuites avaient attendu trente et quarante ans à s'expliquer là-dessus (1) : silence, ajoute-t-il, qui ne peut provenir que d'une conscience cautérisée, et de pure malice. Que l'on compare ces deux allégations : Ils n'ont jamais permis cette cérémonie à leurs chrétiens, ou ce qui revient au même, ils en ont toujours détourné leurs chrétiens, et ils ont été quarante ans sans l'improuver, ou sans s'expliquer. Si cette contradiction n'est pas assez formelle, en voici une autre qui l'est encore davantage.

Navarète reproche aux Jésuites un silence de trente ans, peu de lignes après avoir rapporté lui-même le texte d'une de leurs apologies publiée plus de trente ans auparavant : texte qui porte en termes exprès, que jamais les Jésuites n'ont consenti que leurs chrétiens offrissent à Confucius ni des viandes, ni des étoffes. Voilà le père Navarète, ou le fond qu'on peut faire sur son livre. Quand il importe à sa malignité, il est faux que ses antagonistes aient toujours détourné leurs néophytes des cérémonies solennelles qu'on fait en l'honneur de Confucius ; et quand il importe à cette malignité de se démentir elle-même, c'est une vérité que leur conscience cautérisée a retenue captive, sans s'inquiéter du scandale que causait leur silence.

Au reste, le père Sarpetri n'est pas à beaucoup près le seul dominicain qu'on ait à opposer au père Navarète. On peut dire au contraire avec une exacte vérité, non seulement que la plus saine partie, mais

(1) Ibid p. 369, 390, 453.

que la plus nombreuse partie des missionnaires de cet ordre fut long-temps de même avis que les Jésuites, touchant les cérémonies chinoises. Comme cette énumération serait infinie, on se bornera au témoignage du père de Paz, qui peut équivaloir à tous les autres, puisqu'il parle, comme il l'assure, selon le commun rapport des missionnaires de son ordre qui étaient à la Chine (1). Ce dominicain célèbre, l'oracle de l'université de Manille, et de toutes ces extrémités de l'orient, ayant été consulté par ses confrères, missionnaires au Tunquin, leur répondit qu'il tenait pour constant que dans ce royaume Confucius n'était pas plus regardé comme un dieu que dans l'empire de la Chine, d'où sa doctrine s'y était répandue, et qu'il avait su avec certitude, par plusieurs relations des missionnaires de son ordre, qu'à la Chine on n'attribue à Confucius ni divinité, ni aucune puissance plus qu'humaine, suivant la créance commune de ceux du pays. Il raconte à ce propos, toujours sur la foi de ces relations, qu'un néophyte rendant à Confucius les honneurs d'usage, et protestant qu'il ne prétendait lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître, et non pas l'honorer comme si c'était un dieu, ou qu'il en attendît quelque chose, les assistans infidèles lui répliquèrent, en éclatant de rire : Pensez-vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius ? Nous savons très-bien que c'était un homme comme nous ; si nous lui rendons nos respects, c'est uniquement comme des disciples à leur maître, en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée.

Les lettrés chinois, ajoute en confirmation le père de Paz, font communément profession d'athéisme, et ne reconnaissent ni substance, ni vertu qui ne tombe sous les sens, comme autrefois les Saducéens n'admettaient ni anges, ni esprits. Il n'est donc pas possible qu'ils croient Confucius, ou son ame, en état de leur faire du bien, ni qu'ils en espèrent au-

(1) Ibid. p. 329.

eun avantage. Il raisonne de même touchant le culte des ancêtres. Je suis convaincu, dit-il, que les Chinois païens ne croient pas plus que les chrétiens, que les ames de leurs parens morts se trouvent dans les petits tableaux employés à cette cérémonie; au moins n'est-ce pas par leur commune opinion, puisque la plupart d'entre eux prétendent que les ames ne sont ni des esprits, ni des êtres immortels. Cette attestation fut encore alléguée dans la défense des missionnaires jésuites, sans qu'on y répondît autrement que par des injures (1).

A ce témoignage, qui pourrait suffire, puisqu'il en renferme tant d'autres, il ne sera pas hors de propos de joindre celui du vénérable père Grégoire Lopez, aussi dominicain, évêque de Basilée, vicaire apostolique, puis évêque titulaire de la capitale de la Chine. Sa qualité de chinois naturel, de premier religieux, premier prêtre et premier évêque de sa nation, et d'ailleurs mort en odeur de sainteté, mérite une attention particuliere. Ministre évangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avait étudié toute sa vie la matière dont il est question; et avec tous les avantages qu'il avait pour cela, on doit croire sans peine que personne n'en fut mieux instruit. Or, pour voir quel était son sentiment sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et à leurs ancêtres défunts, il ne faut que parcourir les lettres qu'il en a écrites en grand nombre au pape, à la congrégation de la Propagande et au général de son ordre. On peut même s'en tenir aux deux lettres qu'il écrivit en date du 11 Juin 1684, à Innocent XI et à la Propagande : elles contiennent en susbtance tout ce qui se trouve dans les autres sur l'affaire présente.

En voici quelques traits, traduits scrupuleusement sur l'original latin qui se conserve dans les archives de la congrégation qu'on vient de nommer. Par sa lettre au pape Innocent, le père Lopez, nommé depuis peu évêque de Basilée et vicaire

(1) Déf. des nouveaux chrét. 2 part. p. 324, 329, 362.

apostolique, informe le pontife des obstacles qu'il rencontre à l'exercice de son ministère de la part de son supérieur provincial : *persuadé*, dit-il, *que je suis opposé à certaines opinions des pères de mon ordre, touchant les points dont on dispute à la Chine, et qu'on examine à Rome, et que je suis attaché aux sentimens contraires, qui sont ceux des pères de la compagnie de Jesus.*

La lettre plus ample qu'il adressait à la congrégation, donne à celle-ci tout l'éclaircissement qu'on peut désirer. Le père Lopez y déclare qu'encore qu'il n'ait consenti que par un ordre absolu du souverain pontife, à être fait évêque et vicaire apostolique, le père Calderon son supérieur provincial, et le père d'Alarcon, vicaire provincial à la Chine, faisaient tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût sacré, par la raison qu'il était du sentiment des Jésuites sur certains points de controverse concernant le culte civil, la religion, l'idolâtrie et la secte des gens de lettres. Ces religieux, par un faux zèle, dit-il en termes exprès, se sont mis dans l'esprit que c'était un affront et un déshonneur pour mon ordre, que moi qui suis chinois de naissance, et par conséquent plus intelligent dans les caractères du pays, plus savant dans la langue, et plus habile dans la lecture des livres chinois qu'aucun des Européens ; qui sais déchiffrer le nombre presque infini des lettres chinoises, et qui en connais mieux les significations hiéroglyfiques, je ne fusse pas de leur sentiment, et que je suivisse en plusieurs choses celui des pères de la compagnie de Jesus, sans considérer que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Ils voudraient, ces bons religieux, qu'un homme de soixante-dix ans comme moi, que le plus ancien missionnaire de la Chine, qui s'applique depuis quarante ans à ce genre de controverse, devînt le disciple de quelques-uns qui ne sont encore que des écoliers, se laissant ainsi emporter à tout vent, au lieu de ne chercher que le bien des ames. Ce qui les a si fort animés contre moi, c'est apparemment

un livre que j'ai composé depuis peu sur cette matière par les ordres réitérés de mon supérieur, où j'ai fait voir que ces pères missionnaires de mon ordre détournaient et anéantissaient le vrai sens des livres de la philosophie chinoise, par la signification prétendue littérale qu'ils leur donnaient en les traduisant, et qu'ils se précipitaient par là dans un abîme de difficultés d'où l'on ne peut sortir, se trompant eux-mêmes de gaieté de cœur, et jetant les autres dans l'erreur.

De ce témoignage du père Lopez, ainsi que de tant d'autres, s'il ne s'ensuit pas évidemment que l'opinion de ceux de ses confrères qui pensaient autrement n'était pas la plus mal fondée, on est forcé d'en conclure que le sentiment de leurs antagonistes était au moins fort plausible, et leur conduite parfaitement irréprochable. Loin même d'y trouver à redire, on aurait sujet de se plaindre d'eux, si, avant les derniers décrets de Rome, ils en avaient usé autrement : car suivant la règle donnée par la sacrée congrégation aux missionnaires de ces pays-là, c'est assez que les coutumes n'en soient pas évidemment contraires à la religion et aux bonnes mœurs, *Modò non sint apertissimè religioni et bonis moribus contrariæ*, pour les tolérer dans les néophytes, pour ne tenter en aucune façon de les changer (1).

Considérons enfin ces usages en eux-mêmes, et voyons de nos propres yeux qu'au moins la superstition et l'idolâtrie n'y sont pas évidentes. Pour ce qui est d'abord de la cérémonie instituée en l'honneur de Confucius, elle consiste selon la manière de saluer à la Chine les personnes de premier ordre ; elle consiste à se prosterner et à battre la terre du front devant le nom de ce philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche qui est exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. On rendait anciennement ces honneurs à la statue de Confucius ; mais les empereurs s'aperce-

(1) Instruc. S. Congreg. de P. F. ad vicarios apost. p. 148.

vant

vant que le peuple commençait à la prendre pour une idole, y substituèrent le cartouche dans toutes les écoles de la Chine. Les mandarins pratiquent cette cérémonie quand ils prennent possession de leurs gouvernemens, et les bacheliers quand ils reçoivent les degrés, qui ne se confèrent que tous les trois ans : mais les gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Il y a une autre cérémonie qui se fait avec plus d'éclat au printemps et en automne. Comme les missionnaires l'ont toujours interdite aux chrétiens, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à s'y trouver, il est inutile de l'expliquer en particulier. D'ailleurs elle ne diffère pas de celle que les princes et les grands pratiquent tous les six mois en l'honneur de leurs ancêtres; d'où l'on peut juger de la vénération qu'ont les Chinois pour un docteur auquel ils rendent les mêmes devoirs qu'à leurs souverains défunts.

Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y a trois temps et trois manières de les pratiquer. La première cérémonie se fait avant la sépulture, en la manière suivante. Sur une table dressée devant le cercueil où est le corps, on place, ou son portrait, ou son nom écrit dans un cartouche, et de chaque côté, on met des fleurs, des parfums et des bougies allumées. Ceux qui viennent prendre part au deuil, saluent le défunt à la manière du pays, en se prosternant et en frappant la terre du front devant la table, sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies et quelques parfums qu'ils ont apportés. La seconde cérémonie se fait chaque six mois. Sur une table rangée contre la muraille, et chargée de gradins, on voit l'image du plus considérable des ancêtres, et de part et d'autre sont écrits, sur de petites tablettes, les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour de la mort de chacun d'eux. Les chrétiens ont coutume de mettre au dessus de ces figures, une croix ou quelque image de dé-

votion. Tous les parens s'assemblent dans cette salle deux fois l'année, au printemps et en automne. Chez les grands, il y a un appartement particulier, dit des ancêtres, réservé pour cet usage; et l'on met sur la table, du vin, des viandes, des parfums et des bougies, avec les mêmes saluts et les mêmes cérémonies que lorsqu'on fait des présens à un nouveau gouverneur, aux premiers mandarins le jour de leur naissance, et aux personnes de marque à qui l'on veut donner à manger. Pour le peuple, il se borne à conserver les noms de ses ancêtres dans le lieu le plus propre de la maison, sans autres observances.

La troisième cérémonie ne se fait qu'une fois l'an, vers le commencement du mois de Mai. Le père et la mère, avec leurs enfans, se transportent alors dans les lieux écartés où les Chinois sont dans l'usage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les broussailles, ou les herbages qui environnent la tombe de leurs pères, ils réitèrent les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et mettent sur le tombeau des viandes et du vin, dont ils font ensuite un repas.

Voilà les usages qui s'observent à la Chine depuis les premiers temps de la monarchie; et l'on ne pourrait s'en dispenser, à moins que de passer pour infame. Comme la première des vertus à la Chine est la piété filiale, qu'on y prétend maintenir par ces pratiques, ceux qui ne les observeraient point se feraient accuser de la plus odieuse ingratitude envers ceux dont ils ont reçu le jour, et seraient regardés comme des monstres indignes de la vie dont ils méconnaissent les auteurs. Ils ont encore d'autres cérémonies, auxquelles les Chinois idolâtres ajoutent quelquefois de vraies superstitions; mais n'étant pas communes à toute la nation, les chrétiens peuvent s'en abstenir, et les missionnaires ne leur ont jamais permis d'y participer. Bien plus, quand les chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, et qu'ils ne peuvent les arrêter, ils les désavouent hautement,

et protestent qu'ils n'y prennent aucune part. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fidèles à cette règle, c'est à ceux qui la violent, et non pas à ceux qui la prescrivent, qu'on doit s'en prendre.

Malgré toutes ces considérations, le parti du père Navarete, ou de son livre, se grossissait toujours sourdement à la Chine; et il acquit enfin l'an 1684, par l'arrivée des missionnaires du séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces Français travaillèrent d'abord à se rendre habiles dans la langue chinoise, plus étendue elle seule et plus difficile que la plupart de celles d'Europe toutes ensemble. Il n'y a qu'un talent extraordinaire pour les langues, joint à un travail opiniâtre, qui puisse faire du plus docte européen, un bon grammairien chinois. Toutes les relations s'accordent en ce point; et l'on convenait pareillement que plusieurs Jésuites, par une longue étude et un commerce assidu avec les lettrés du pays, étaient venus à bout d'écrire d'une manière à donner de la jalousie, même aux nationaux. Les livres écrits en chinois par les pères de la compagnie de Jesus, dit le père Navarète (1), dans le livre même où il les maltraite si fort, me paraissent, non-seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, et j'ai pour eux une reconnaissance très-sincère, de ce que, sans aucune peine de notre part, nous autres franciscains et dominicains nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin. Si messieurs des missions étrangères souscrivirent d'abord à ce témoignage, ils ne furent pas long-temps sans le démentir; au moins quelques-uns d'entre eux s'imaginèrent bientôt en savoir assez, pour prononcer qu'aucun des Jésuites n'avait vu goutte dans les auteurs classiques de la Chine, que tous s'étaient mépris dans l'intelligence même des termes les plus essentiels.

M. Maigrot, le plus vanté pour son érudition chinoise, dont la juste mesure se fera connaître par

(1) Tom. II, p. 6, col 1, n. 1.

la suite, fut le premier qui attaqua les plus anciens missionnaires de la Chine, sûr du suffrage des Dominicains, dont il avait observé à loisir les dispositions. Son premier acte d'hostilité fut des plus étonnans. Simple vicaire apostolique dans la province de Fokien, il improuva et défendit ce qui avait été permis et autorisé par le saint siége. Le pape Alexandre VII, et la congrégation du saint office, avaient trouvé l'ancien exposé du père Martini véritable. M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points. Le pape et la congrégation avaient cru, sur la foi de gens consommés dans l'étude de la langue chinoise, que le mot *Tien* exprimait suffisamment le nom de Dieu. M. Maigrot décida qu'il ne signifiait que le ciel matériel, et donna un mandement qui défendait de l'employer seul en parlant du vrai Dieu. Il avait consulté pour cela deux lettrés qu'il avait à son service : l'un ne passait pas à beaucoup près pour habile ; l'autre, plus instruit, était de mauvaises mœurs. Les Jésuites avaient refusé le baptême à celui-ci, qui le reçut des mains de M. Maigrot, et apostasia peu après.

Ce mandement exposait l'église de Chine à des révolutions trop fâcheuses, pour qu'il fût goûté de ceux des missionnaires de tout ordre qui connaissaient les mœurs de la nation, et qui n'avaient pas entrepris de persuader à l'Europe que la pratique des Jésuites était mauvaise. Un écrivain qui paraît n'avoir lu, ou plutôt qui parle comme s'il n'avait lu les pièces que de l'une des parties, avance que le mandement ne déplut qu'aux Jésuites (1) : mais selon les pièces adverses, assez revêtues de vraisemblance, au moins pour mériter autre chose qu'un silence affecté, il paraît au contraire qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des évêques et des ouvriers évangéliques répandus dans les provinces diverses de la Chine, sans compter les néophytes, beaucoup plus en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. Un incident particulier ne contribua pas moins que cette diver-

(1) Dupin, Hist. Eccl. du XVIIe siècle, tom. IV, p. 139.

sité de disposition à rendre le mandement sans effet. Le pape venait de créer en Chine deux nouveaux évêchés, dont le Fokien faisait une partie du district, et il en attribuait la nomination au roi de Portugal, comme au souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie : les bulles d'érection y avaient été publiées; et l'archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles églises, y avait envoyé des grands vicaires. M. Maigrot soutint cependant que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'était à elle de les révoquer, et que jusqu'à cette révocation, ils subsistaient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple aperçu, que le vicaire apostolique, presque seul de son opinion, donna son mandement. Il se plaignit néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avait; et ses confrères le secondant avec chaleur en Europe, publièrent de toute part, que les Jésuites avaient administré les sacremens, sans pouvoir, dans la province de Fokien.

Ces clameurs ayant produit tout l'effet qu'on en attendait, M. Maigrot commença le procès qu'il méditait au moins depuis un an : il fit partir pour Rome M. Charmot son confrère, qui présenta le 19 de Mars 1697, à la congrégation du saint office, un mémoire pour la défense du mandement qu'on avait fait parvenir au pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau règlement sur les cérémonies chinoises. L'affaire se trama si secrétement à Rome même, que les Jésuites n'en furent instruits que vers la mi-Octobre de l'année 1699, par un écrit intitulé, *Quæsita in causa rituum Sinensium*, Questions sur les cérémonies chinoises, que le saint père ordonna de leur communiquer. Cette pièce avait été faite uniquement sur les mémoires de M. Maigrot et de M. de Léonisse, quoique sa sainteté la crût dressée de concert avec les pères de la compagnie. Ceux-ci présentèrent aussitôt au pontife un mémoire, où ils protestaient

qu'ils n'avaient pu lire sans horreur ce que portait l'exposé de messieurs des missions, et qu'ils auraient été les premiers à condamner les cérémonies en question, si elles étaient telles qu'on s'efforçait de le persuader.

Il se fit cependant un soulèvement effroyable contre la société. Tout ce qu'elle avait d'ennemis et de rivaux connus et couverts, entrèrent sans plus de feinte en lice. Qu'une secte foudroyée vingt fois, et furieuse contre ceux qu'elle prétendait avoir allumé la foudre, ait saisi des conjonctures si propres à couvrir sa noirceur, pour traduire en fauteurs de l'idolâtrie et en corrupteurs du culte chrétien les plus ardens défenseurs de la doctrine et des observances romaines, il n'est rien là qui puisse étonner, et qui n'ait été pratiqué de tout temps par les sectes diverses : mais il n'y eut rien de plus violent que la lettre au pape, qui fut publiée en 1700 au nom du supérieur des missions étrangères de Paris. Le ministre Jurieu n'avait pas gardé moins de mesures, et le docteur Arnaud n'a pas mis plus de fiel dans son sixième tome de la Morale pratique, qui roule sur ce sujet. Cette lettre fut suivie d'un déluge de libelles de toutes mains et de toutes doctrines. L'erreur et l'orthodoxie parurent alors se liguer ensemble, et s'entre-prêter la plume, pour diffamer à jamais la société.

Les Jésuites ne s'abandonnèrent point eux-mêmes; ils firent face de tous côtés, et ne laissèrent sans réplique aucune des charges tant soit peu digne d'attention. Ils prirent leurs adversaires par leurs propres écrits, et montrèrent que forcés par l'évidence, ils y avaient reconnu que Confucius et les ancêtres n'étaient pas honorés comme des divinités par les lettrés de la Chine. Ils citèrent un mémoire latin de M. Charmot, agent de M. Maigrot à Rome, où cet aveu se trouve en termes formels : *Nusquam diximus Confucium à Sinis litteratis, ut Deum, majores, ut numina, coli* (1). Et par une conséquence bien natu-

(1) Dispunctio quorumdam locorum.

relle de cet aveu, ils concluaient que les honneurs rendus à Confucius et aux ancêtres, n'étaient pas idolâtriques. En effet, il n'y a point d'idolâtrie sans idole, et point de culte religieux sans divinité. Car qui s'est imaginé, dit saint Augustin (1), qu'on dût sacrifier qu'à celui, ou qu'on a su, ou qu'on a cru, ou qu'on a feint qui était Dieu ? Si donc les Chinois n'attribuent aucune divinité à leur philosophe, ni à leurs ancêtres, les honneurs qu'ils leur rendent ne sont pas idolâtriques. Bien plus, ces pères établirent sur des faits bien articulés, et qui n'ont jamais été contredits, que leurs adversaires avaient permis et autorisé, qu'ils avaient pratiqué eux-mêmes à la Chine les cérémonies qu'ils faisaient passer en Europe pour idolâtriques; qu'ils avaient employé de même les mots *Tien* et *Chamti*, pour signifier le Dieu du ciel, ou le vrai Dieu.

Ils alléguèrent l'exemple de quantité de missionnaires de tous les ordres, entr'autres du père François Varo, dominicain, qui a tant écrit contre eux, et que toute la ville de Canton avait néanmoins vu, avec ceux de son ordre et de son opinion, pratiquer ces cérémonies comme des devoirs de pure civilité, et ne s'en faire aucun scrupule quand l'occasion s'en présentait. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. Maigrot lui-même ne put se défendre de les avoir pratiquées dans la province de sa juridiction. Un mandarin étant mort le 17 Novembre 1699, à Fortcheou, capitale du Fokien, sa famille lui rendit pendant sept jours les honneurs accoutumés. Le corps était exposé dans l'appartement réservé pour cet usage; on voyait devant le cercueil le cartouche ou petit tableau, avec l'inscription ordinaire, posé sur une table qui était ornée en forme d'autel, et sur un rétable, des chandeliers, des fleurs et des parfums. Le vicaire apostolique, en habit de deuil, alla par civilité dans cette maison le dernier jour de la cérémonie, s'approcha de la table, offrit devant le tableau des

(1) Aug. de Civ. Dei, l. 1, c. 4.

bougies et des pastilles, qu'il mit ensuite sur la table, puis fit quatre prosternemens, et frappa quatre fois la terre du front. Le fait est constaté par les reproches publics, et demeurés sans réplique, que lui firent ensuite les chrétiens de Fortcheou sur ce qu'il n'était pas d'accord avec lui-même. De ces faits incontestables, et qu'on n'a pas contestés, parce qu'ils étaient trop notoires, il s'en suit au moins que M. Maigrot ne savait pas trop à quoi s'en tenir sur la question des cérémonies, et que ceux à qui il en faisait un crime, ou n'étaient pas véritablement coupables, ou qu'il l'était lui-même beaucoup plus qu'eux.

Ce furent apparemment ces inconséquences qui engagèrent M. de Bénaventé, évêque d'Ascalon, tiré de l'ordre de saint Augustin, à écrire de Nanchanfou, le 20 Novembre 1700, aux cardinaux de la Propagande, afin de les tenir en garde contre l'entreprise de messieurs des missions étrangères. Il les avertissait, entr'autres choses, de ce que lui avait dit l'évêque de Pékin, quoique leur ami particulier, qu'il craignait fort qu'en attaquant le sentiment des Jésuites, on ne se conduisît par des vues tout humaines. Plus conséquent que M. Maigrot, M. l'abbé de Cicé son confrère se conforma invariablement à la pratique des Jésuites pendant tout le temps qu'il fut à la Chine, sans jamais céder aux clameurs du grand nombre de ses compagnons, qui la traitaient de superstitieuse.

Le pape Innocent XII, sans prononcer sur le conflit de juridiction élevé de son temps entre M. Maigrot et l'archevêque de Goa, y mit fin, en démembrant des deux évêchés nouveaux, qui d'ailleurs étaient d'une étendue immense, différentes provinces qu'il assigna aux vicaires apostoliques. Le Fokien resta à M. Maigrot, qui fut peu après nommé évêque de Conon. Son premier acte de juridiction certaine, fut d'interdire les Jésuites portugais qui avaient tenu, durant le conflit, pour l'archevêque de Goa. Un pareil usage de la puissance ecclésiastique était tout nouveau pour la Chine: il scandalisa,

il irrita les peuples du Fokien, les plus fiers de la plus fière nation du monde; ils le tinrent à injure autant et plus pour eux-mêmes que pour leurs pasteurs.

La semaine de Pâques arriva peu après. Il n'y avait dans la capitale que quatre prêtres, M. Maigrot, un dominicain, et deux Jésuites portugais. Les nouveaux chrétiens s'assemblèrent au nombre d'environ quarante, et allèrent supplier le vicaire apostolique de permettre à ceux qui les avaient enfantés en Jesus-Christ, de leur administrer les sacremens qui sont de précepte au temps de Pâques : ils ne purent rien obtenir. Très-irrités dès ce premier refus, ils se continrent cependant, revinrent le lendemain faire une seconde tentative, se prosternèrent à la porte du vicaire, qui se tenait renfermé, et demandèrent avec de grands cris, au nom de Jesus crucifié, qu'il leur fût permis de se confesser aux pères de leurs ames. M. de Conon ne parut enfin que pour les traiter de gens grossiers, d'ignorans, et d'enfans sans raison. Ce dernier mot sur-tout mit à bout la fierté chinoise. Ils saisirent le prélat, lui reprochèrent de n'avoir pas salué le crucifix que l'un d'eux tenait à la main, jettèrent son bonnet par terre, et le contraignirent de se mettre à genoux devant le crucifix. Un père dominicain, nommé Croquer, étant survenu, un bachelier le prit par la barbe, et le menaça de la lui arracher, s'il ne faisait accorder aux chrétiens ce qu'ils demandaient. Le dominicain payant de présence d'esprit, répondit qu'il venait pour cela, et que si l'on se retirait, il accommoderait toutes choses. Il n'en fallut pas davantage pour les faire retirer. Cependant M. de Conon publia qu'un de ces néophytes avait tiré un couteau pour le tuer : mais la peur métamorphose étrangement les objets. Il fut démontré que le prélat avait pris un chapelet pour un couteau; que l'assassin prétendu n'avait ni couteau, ni poignard, et qu'il était de l'ordre du peuple, qui n'en porte jamais. On avait encore voulu faire tomber sur les Jésuites cet assassinat imaginaire; mais l'attestation de soixante-deux

chrétiens n'a pas permis à cette calomnie de faire fortune.

Dès le lendemain, le prélat s'éloigna de trois journées, et le dominicain se cacha dans le voisinage. Les néophytes, joués ainsi, reprirent leur première animosité, qu'un nouvel incident fit monter à son comble. Une femme chrétienne étant tombée malade, ces nouveaux fidèles ne sachant pas que les prêtres interdits pouvaient confesser dans un besoin pressant, avertirent du danger quelques domestiques de M. Maigrot et du père Croquer. Le portier du prélat, et l'un de ses catéchistes, répondirent qu'il suffisait dans le cas présent que la malade récitât cinq *Pater* et cinq *Ave*. La femme mourut en effet sans sacremens; et les néophytes ne se possédant plus, auraient traduit M. de Conon, comme perturbateur, aux tribunaux païens, si le père Gozani, l'un des deux Jésuites portugais, ne les en avait détournés avec des peines infinies.

Ce fut apparemment pour cela, ou ce qui revient à peu près au même, pour prévenir des scandales pareils à celui qui était arrivé, que M. Maigrot rendit enfin ses pouvoirs aux missionnaires interdits, comme il est dit dans l'approbation que son provicaire leur donna par son ordre : nouvelle inconséquence qui saute aux yeux du plus mince dialecticien. Le prélat croyait les cérémonies chinoises essentiellement mauvaises, ou il ne les jugeait pas telles; s'il ne les croyait pas mauvaises, pourquoi donc les avait-il abrogées par son mandement, au péril évident de la religion? Et s'il les jugeait illicites, comment permit-il aux Jésuites d'exercer le ministère, sans les leur interdire? Comment a-t-il permis d'administrer et de recevoir les sacremens, à des ministres et à des néophytes qu'il traitait d'idolâtres?

Les choses n'en demeurèrent point là. Le jugement qu'on poursuivait à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu, le 20 Novembre 1704, par la congrégation de la Propagande : mais ceux qui l'avaient sollicité n'en furent pas à beaucoup près aussi contens qu'ils affectèrent de le paraître. Il dé-

clarait les cérémonies chinoisos, superstitieuses selon l'exposé des accusateurs, et quon ne pouvait user des mots *Tien* et *Chamti* pour signifier Dieu, supposé que dans la secte des lettrés chinois, ils ne fissent entendre que le ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvât infuse. Il est visible que ce décret n'était que conditionnel, puisque les conditions au moyen desquelles il devait obliger, y sont énoncées en termes exprès. La congrégation déclarait encore que le saint siége ne prononçait point sur la vérité de l'exposé. Elle laissait donc une liberté entière d'en révoquer la vérité en doute : vérité néanmoins supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour qu'on fût obligé de s'abstenir tant des cérémonies que du *Tien* et du *Chamti*. Ainsi le décret n'était absolu que pour ceux qui soutenaient la vérité de ce qu'avaient exposé messsieurs des missions étrangères. Ce n'était pas là sans doute ce qu'ils avaient prétendu, et ce n'était pas le seul chagrin que leur donnât un jugement sollicité avec tant de chaleur.

Toutes les cérémonies, grandes et petites, ainsi qu'on les avait désignées, étaient indistinctement déclarées superstitieuses selon l'exposé, et M. Maigrot avait cru qu'on pouvait tolérer les petites : par où il résultait manifestement du décret, que le prélat n'avait pas raisonné conséquemment. En effet, si les unes sont idolâtriques, les autres ne sauraient être innocentes, puisqu'elles se pratiquent toutes dans le même esprit. La congrégation défendait encore de traiter de fauteurs d'idolâtrie, les missionnaires qui avaient permis jusque là les cérémonies à leurs néophytes ; ce qui était foncièrement une censure des mémoires et des libelles farcis de ces reproches outrageans. Ce décret fut tenu long-temps fort secret à Rome, et ne devint public en Europe qu'après les tristes affaires qu'eut par la suite à la Chine M. Maillard de Tournon, piémontais, issu d'une ancienne maison originaire de Savoie.

Clément XI le sacra patriarche d'Antioche en 1701, et le fit partir pour la Chine en qualité de

légat apostolique, uniquement afin d'informer le saint siége du véritable état des missions, comme il le déclara le 5 Décembre de la même année, dans le discours qu'il fit à ce sujet aux cardinaux. Ce légat prit terre en 1703 à Pondichéri, passa de là aux Philippines, et par un vaisseau parti exprès de ces îles pour le conduire à la Chine, il y arriva le 8 Avril 1705. Il ne fut pas plutôt à Canton, qu'il insinua aux différens missionnaires qu'il fallait interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, et qu'il se montra fort contraire aux Jésuites. Il disait souvent que ces pères n'avaient pas pris la vraie manière de planter la foi, et que leur méthode n'était suivie que par ceux qui avaient quelque intérêt à le faire. Il n'avait pas encore eu le temps de reconnaître par lui-même l'état des choses; mais il comptait absolument sur la parole des missionnaires de Paris, parmi lesquels il avait trouvé un prêtre de sa nation, nommé Appiani, qui n'avait pas peu contribué à leur gagner sa confiance.

Cependant comme ces amis avaient un crédit médiocre à la Chine, il fallut s'adresser aux Jésuites pour obtenir la permission d'aller à la capitale. Ces pères la demandèrent, et furent refusés deux fois. L'empereur leur dit même qu'il était dangereux de faire venir à la cour un homme à peine débarqué, qui n'avait nulle connaissance des coutumes de l'empire. Ils le sentaient aussi-bien que le prince; mais ils voyaient aussi qu'on ne manquerait pas de leur imputer le refus, et ils firent tant d'instances, qu'il fut enfin permis au légat de venir à Pékin. Il y reçut même des honneurs qu'on ne faisait pas aux ambassadeurs des plus grands princes.

Cet accueil distingué fit concevoir au légat un projet admirable, à quoi rien n'eût manqué, si la justesse en eût égalé la grandeur: il ne se proposa rien de moins que d'établir à Pékin un nonce permanent, pour y être le supérieur de tous les missionnaires, et former une correspondance habituelle entre le chef de l'église et le premier potentat de l'Asie. Le légat en ayant fait l'ouverture par le moyen

de quelques gentilshommes que l'empereur avait chargés de le visiter tous les jours, il fut sur le champ et très-sèchement refusé. Les plaintes qu'il fit à ce sujet, et quelques paroles indiscrètes échappées à son chagrin, firent soupçonner qu'il y avait du mystère dans son voyage. Il n'en fallait pas tant à une politique aussi ombrageuse que celle des Chinois, pour éclairer, comme on le fit dès-lors, toutes ses démarches. Cependant l'empereur, très-habile dans l'art d'observer son monde, et fort modéré de son naturel, cacha son mécontentement, et daigna même lui expliquer les causes de son refus. Ce fut dans une audience extraordinaire qu'il lui accorda le 31 Décembre 1705, avec une marque de distinction et de condescendance dont il n'y avait point d'exemple à cette cour. Une incommodité survenue au patriarche, le mettant hors d'état de faire les prosternemens et tout le cérémonial d'usage, il en fut dispensé pour cette fois.

Il eut enfin le 29 Juin de l'année suivante, son audience solennelle, cette audience fameuse, et tournée en tant de façons par les partis divers. Il ne faut donc consulter ici ni les écrits des accusateurs, d'un laconisme affecté en ce point, ni ceux des accusés plus diserts, mais toujours suspects. Heureusement nous avons sur ce point capital le témoignage impartial de l'évêque d'Ascalon, que nous avons déjà nommé don Alvare de Bénavente de l'ordre de saint Augustin, et vicaire apostolique de la province de Kiangsi. C'est dans une lettre adressée à sa majesté catholique, que ce vertueux et zélé prélat expose la manière dont M. de Tournon s'est conduit à la Chine, en déplorant avec amertume les malheurs que les préventions de ce légat ont attiré sur les missions de cet empire.

Selon ce monument, le légat marqua d'abord à l'empereur, qu'il n'avait entrepris un voyage si long que pour remercier sa majesté, au nom du chef de tous les chrétiens, des grâces dont elle comblait les missionnaires, et de la protection qu'elle accordait à notre sainte religion. Ce compliment donna lieu

au prince de lui dire, que nonobstant toute sa bonne volonté, il y aurait tout à craindre pour cette religion, si son premier chef, instruit par des ignorans, venait à faire quelque loi fondée sur des informations fausses; qu'il était impossible aux Européens de bien pénétrer le sens des livres et l'esprit des cérémonies de la Chine; que pour cela, il voulait revoir les informations qu'on enverrait en Europe, afin de corriger les erreurs qui pourraient s'y trouver. Là dessus, le patriarche qui croyait l'évêque de Conon très-habile dans les sciences chinoises, le proposa comme plus capable que personne de se concerter avec sa majesté, qui l'agréa. L'évêque de Pékin et la plupart des missionnaires, qui connaissaient la capacité chinoise de M. Maigrot, furent effrayés quand ils apprirent cette résolution. Leurs alarmes ne se trouvèrent que trop fondées.

M. Maigrot ayant paru devant le monarque, on lui demanda l'explication de quatre caractères gravés au-dessus du trône: il n'en put lire que deux, qui étaient des plus ordinaires, et il n'en put expliquer aucun; il lui fallut même un interprète pour expliquer un écrit chinois qu'il avait à présenter. L'empereur marqua une étrange surprise de voir un homme dont on lui avait tant vanté la capacité, ne pouvoir s'expliquer lui-même, et rester muet le livre à la main. Tout ce que le vicaire eut à répliquer, c'est que si le seigneur légat l'avait dit si capable, il le connaissait peu: il convint de plus qu'il n'avait jamais lu le traité du père Ricci sur les cérémonies chinoises, quoique dans son fameux mandement, où il en donnait une idée affreuse, il eût voulu paraître le réfuter pied à pied. L'empereur daigna cependant tenter de le faire convaincre que *Tien*, autant que *Tienchu*, signifie le Dieu du ciel: mais deux heures d'instruction ne servirent qu'à convaincre le prince qu'il est certain genre de préventions dont l'on ne revient jamais.

Dès que le vicaire apostolique eut été congédié, l'empereur fit expédier deux rescrits, l'un pour cet évêque, et l'autre pour le légat. Dans le premier,

selon l'usage de la Chine, où le souverain se fait un devoir de motiver tous ses ordres, le prince rappelait à l'évêque, outre son ignorance, son peu de sincérité au sujet d'une demande à laquelle il avait répondu qu'il ne savait pas si les chrétiens dont il avait la conduite, pratiquaient les cérémonies accoutumées. D'où il est clair, concluait le prince, que vous usez de déguisement avec moi-même. Ainsi vous êtes moins venu à la Chine pour y prêcher la loi chrétienne, que pour y brouiller. Jusqu'ici les Chinois ont embrassé le christianisme, parce qu'ils voyaient que tous les prédicateurs pensaient et parlaient de la même manière. A présent qu'il en est parmi vous qui par caprice, ou par le seul désir de l'emporter sur les autres, les accusent téméraire-ment de mal expliquer nos cérémonies, c'est chercher, non pas à étendre votre religion, mais à la ruiner, et m'obliger à vous chasser de mon empire.

Le second rescrit, motivé à peu près de la même manière, ordonnait au légat de penser à son retour en Europe. Il lui fut signifié le 21 d'Août; et la manière peu mesurée dont il répondit, lui attira un commandement précis de sortir de Pékin le 28. Au reste, ce commandement n'avança point son départ, qu'il avait déjà fixé à ce jour-là : mais il partit sans avoir fait la moindre démarche qui tendît à regagner les bonnes grâces de l'empereur. Ce prince en fut si offensé, qu'il fit aussitôt revenir des présens magnifiques qu'il avait destinés pour le pape, et qu'il avait déjà fait transporter à Canton. Il ne prétendait néanmoins mortifier que le légat. Par toute la terre, dit-il à cette occasion, il est des ministres qui se croient en quelque sorte souverains, et qui aiment mieux suivre leur propre sens que celui de leur maître.

Un nouvel incident acheva de gâter les affaires. M. Maigrot, qui était resté à Pékin, écrivait souvent à un missionnaire de sa confidence, nommé Guetti. L'empereur en eut vent, et voulut voir les lettres, comme des pièces qui pourraient lui donner des lumières sur les desseins du légat. Guetti eut d'abord le courage de les déchirer; mais ensuite il perdit la

tête, et dès le commencement de l'interrogatoire qu'on lui fit subir ; il éventa tout le mystère ; il se coupa même dans ses réponses. Il déclara d'une part, que le pape avait envoyé le légat, afin de réduire les Jésuites qui désobéissaient à ses ordres, en tolérant les cérémonies et l'usage du *Tien* ; et de l'autre, que M. Maigrot était chargé d'étudier à fond les livres chinois, et d'envoyer ses extraits à Rome, afin d'ordonner là dessus. Cette contradiction, toute palpable qu'elle était, ne fut pas le trait le plus honteux qui lui échappa. Il ne put cacher la jalousie, qu'il voulut bien prêter aux religieux des ordres divers, qui tous, dit-il, se plaignaient en Europe de ce que celui des Jésuites se faisait appeler la Compagnie de Jesus. Enfin il nomma les deux gradués chinois qui avaient instruit M. Maigrot dans les sciences du pays. On les fit comparaître : ils protestèrent que le vicaire apostolique n'avait jamais voulu les écouter sur les matières qui étaient en contestation ; et Guetti, bien corrigé de sa première bravoure, confirma leur déposition. On interrogea de même le piémontais Appiani, interprète du légat, et quelques autres personnes de sa suite. M. Maigrot fut cité à son tour ; ne pouvant nier des faits déjà si bien prouvés, il s'efforça de les adoucir. L'empereur ne voulut pas qu'on le pressât trop, parce que, suivant les lois de l'empire, il n'aurait pu s'empêcher de le condamner à mort.

Sur ces procédures, le prince rendit un arrêt qui bannissait, avec M. Maigrot, les sieurs Mezza-Falcé et Guetti, comme des factieux capables de mettre la division et de causer des troubles dans la Chine. Il était en même temps ordonné à tous les Européens qui voudraient rester dans l'empire, de venir incessamment prendre des lettres patentes de l'empereur, qui examinerait leurs sentimens ; faute de quoi, ils seraient chassés par les gouverneurs des provinces. Cet arrêt fut signifié aux Jésuites eux-mêmes, sans que leurs remontrances ni toutes leurs instances pussent y rien faire changer. L'empereur se plaignit même de ce qu'ils lui avaient caché la conduite que le

le vicaire apostolique avait tenue dans le Fokien, et qui n'était venue à sa connaissance que par l'indiscrétion de Guetti. Cependant le légat était horriblement irrité contre eux : cette colère avait éclaté au moment qu'on lui avait signifié l'ordre de sortir de Pékin. Il s'était alors emporté, jusqu'à dire que tous les démons de l'enfer ne sauraient faire pis que les Jésuites ; et quand il fut à Nankin, il leur écrivit en date du 18 Janvier 1707, une lettre qui assurément n'en fait pas des anges, et qui ne tient pas non plus du langage angélique. Mais avec du zèle et de la piété, en combien d'écarts ne donne-t-on pas, quand l'une est trop crédule, et l'autre précipité ? Pour remplir avec succès la charge de légat à la Chine, sur-tout dans ces conjonctures, il ne fallait pas moins de sang froid, ou plutôt de sens exquis et d'habileté, que de vertu.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin, donna un mandement qui interdisait aux chrétiens de la Chine la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius et de leurs ancêtres, avec défense d'user du mot *Kim-tien* pour signifier le vrai Dieu. Il était naturel de publier en cette occasion le décret du saint siége : le légat n'en fit cependant aucune mention ; ce qui donna tout lieu de croire que ce fut parce que ce décret n'était que conditionnel, c'est-à-dire, qu'il ne proscrivait les cérémonies que supposé qu'elles fussent, comme on l'avait accusé, superstitieuses et idolâtriques. Les partisans du légat répandirent en Europe, qu'il avait usé de cette réserve, de peur d'irriter davantage le monarque chinois : mais le mandement du légat était beaucoup plus opposé que le décret de Rome aux déclarations de ce prince, et par conséquent plus capable de l'irriter. En effet, l'empereur se tint pour outragé par cette publication, et sitôt qu'il en eut nouvelle, il dépêcha un de ses officiers à la poursuite du légat, qui déjà était à deux cents lieues de distance, pour le faire conduire à Macao, et l'y mettre sous la garde des Portugais, avec défense de le laisser partir.

Le mandement n'intrigua pas moins les mission-

naires, qu'il n'avait offensé la cour. Evêques, prêtres, et religieux des ordres divers, tous persuadés, à un très-petit nombre près, qu'il allait entraîner la ruine entière de l'évangile à la Chine, et que le légat s'était laissé surprendre, interjettèrent appel au saint siége, tant de l'exécution du mandement, que de l'excommunication dont ils y étaient menacés : mais soit que le souverain pontife crût devoir soutenir l'honneur de sa légation, avec les démarches de son légat, soit qu'il eût véritablement donné au légat quelque instruction secrète d'après laquelle il avait agi, soit bien plutôt qu'il eût jugé depuis ne pouvoir mieux faire dans les circonstances, que de supprimer des usages qui occasionnaient tant de division et tant de scandales, il approuva le mandement, sans avoir égard à l'appel, en déclarant néanmoins qu'il ne prétendait rien ajouter au décret du 20 Novembre 1704, portant que le saint siége ne prononçait point sur la vérité des exposés. Il fit écrire ensuite aux généraux des Dominicains, des Franciscains, des Augustins et des Jésuites, qu'ils eussent à intimer à leurs religieux de la Chine, que son intention était qu'ils obéissent à l'ordonnance du cardinal de Tournon. On venait de lui donner la pourpre ; c'était la récompense de ses bonnes intentions, et la suite assez naturelle de l'approbation de son mandement.

Rome, après tout, ne pouvait pas sagement procéder d'une autre manière ; il ne lui était pas possible de juger la chose au fond. C'était une question purement historique sur un fait qui se passait à l'autre bout du monde, et qui tenait à une langue inintelligible en Europe ; aussi Rome n'eut-elle pas grand égard à l'espèce d'autorisation que lui envoyèrent signée de leur main, et datée du 8 Mai 1700, le père Alexandre, le sieur Dupin et quelques autres docteurs de Paris, qui prononçaient magistralement que le saint siége pouvait condamner en toute sûreté, et d'une manière absolue, les cérémonies chinoises, comme fausses, erronées, favorisant l'idolâtrie, etc. Il est vrai que l'autorité de ces docteurs, très-connus à Rome par le catalogue des livres défendus, n'y

était pas d'un grand poids : mais indépendamment de tout préjugé, Rome avait parfaitement connu que sa propre autorité pouvait bien porter une défense absolue, mais non pas prononcer absolument et doctrinalement sur le fond même des points contestés. La question roulait, non pas sur des faits dogmatiques, ou sur le sens des écrits d'un théologien dont ses juges naturels entendissent la langue, mais sur un point d'histoire, ou plutôt de conjecture, sur l'esprit dans lequel des peuples éloignés de quatre à cinq mille lieues pratiquaient leurs cérémonies, et sur quelques mots dont le sens était inconnu à ceux qui avaient à prononcer : on ne pouvait tirer ces lumières que du fond de l'Asie, par le moyen des missionnaires qui avaient blanchi dans ces contrées ; et ces missionnaires, partagés de sentiment autant que d'inclination et d'intérêts, demandaient eux-mêmes les lumières et les décisions de Rome. C'est pourquoi le saint siége apostolique, autant gouverné par l'esprit de sagesse que par l'esprit de vérité, s'est borné à régler le point de police, comme étant maître de la discipline, sans toucher au fond de la question, où il ne pouvait pénétrer. Au reste, la suppression des cérémonies, quoiqu'elle pût nuire au progrès de l'évangile, fut ordonnée avec beaucoup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étaient idolâtriques, l'animosité que le partage de sentiment augmentait de jour en jour parmi les missionnaires, les qualifications de fauteurs de l'idolâtrie et d'adulateurs des rois idolâtres, les infidèles témoins de ces divisions scandaleuses, et le christianisme livré à leurs dérisions, c'était là sans contredit le plus grand dommage qu'il pût souffrir ; et pour y mettre fin, il n'y avait point de considérations sur lesquelles on ne dût passer.

M. de Tournon, remis à Macao entre les mains des Portugais, n'eut pas à se féliciter d'être sorti de celles des Chinois. Outre la rivalité de juridiction entre ce légat du saint siége et le métropolitain portugais de ces extrémités de l'Asie, tous les Portugais étant personnellement irrités contre le légat, qui

durant son séjour à Pékin avait présenté une accusation qui tendait à leur ôter Macao, et à faire chasser leur nation de toute la Chine, on conçoit qu'ils eurent peu de ménagement pour lui et pour les personnes de sa suite. Ils ne permettaient à aucune d'elles de sortir, sans être accompagnée de surveillans très-incommodes. Ils lui signifièrent de la part du vice-roi des Indes portugaises, de l'archevêque de Goa et de l'évêque de Macao, défense de faire aucun acte de juridiction, en qualité de visiteur et de légat *à latere*, dans tous les lieux dépendans du Portugal. Il riposta par des excommunications, qu'il fit afficher de nuit contre l'évêque de Macao, le capitaine général, et cinq ou six autres Portugais qualifiés. Cette conduite sans doute ne fit pas finir sa captivité, dans laquelle il mourut au mois de Juin 1710, avec les sentimens de piété qu'il avait toujours fait paraître. Les excès du zèle dans les ames véritablement pieuses, ne proviennent que des bornes de leurs lumières; et Dieu ne les juge pas sur des lumières qu'ils ne sauraient avoir, mais sur la droiture de leurs intentions.

Les horreurs vomies à l'occasion de la mort du cardinal de Tournon, contre les missionnaires qui n'étaient pas de son parti, sont trop connues, pour nous dispenser d'en toucher un mot. Le livre du témoignage de la vérité (1), les anecdotes de la Chine, et les fastes du jansénisme, publiés de nos jours sous le titre d'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, représentent le cardinal de Tournon comme un martyr, et les missionnaires jésuites comme ses bourreaux. Ce dernier auteur ose même avancer (2), qu'avant la disgrace du prélat, et lorsqu'il était encore à Pékin dans l'attente d'une audience qu'il devait avoir de l'empereur, il se sentit empoisonné en soupant; que le prince, informé des circonstances, ne douta point que les Jésuites n'eussent fait le coup; qu'il ordonna d'informer, et que le cardinal arrêta

(1) Témoignage de la vérité, pag. 231. (2) Hist. Eccl. de Racine, t. XIV, p. 34 et 35.

les poursuites par honneur pour la religion : fiction contradictoire, qui dès là se détruit elle-même. L'empereur, selon cet écrivain, ne doute pas sur les auteurs du crime, et selon cet écrivain aussi, il n'a pas encore fait informer : le cardinal a le crédit d'arrêter les poursuites, et l'on a vu quel était son crédit dans cette cour ; on sait tout ce qui s'y passe, tout ce qu'on y pense, tout ce que le prince même a dans l'ame, et ce sont les calomniateurs attitrés de tous les orthodoxes de France, qui pénètrent ces mystères à la Chine. Ils font même faire des révélations et des confidences aux sectateurs ou fauteurs de leur hérésie (1), par un prélat vertueux qui a passé constamment pour la détester, qui a toujours eu en horreur leur rebellion contre les décisions de l'église. Ainsi l'honneur même du cardinal de Tournon veut qu'on regarde ces prétendus confidens, comme des aventuriers et des faussaires. En voilà bien assez contre une imputation regardée enfin comme calomnieuse par le monde entier, à la seule exception des hérétiques, et des simples abusés par les hérétiques.

Ils se flattaient, n'en doutons point, ces sectaires menteurs, de tourner, à force d'impostures, toute l'animadversion du siége apostolique contre les crimes supposés aux missionnaires de la Chine, de se faire regarder comme les défenseurs de ses décrets de discipline, tandis qu'ils foulaient aux pieds les décisions dogmatiques qu'il avait infiniment plus à cœur, et à la faveur de cette diversion, d'échapper aux foudres de Rome, ou du moins de sauver le *palladium* de la secte, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire, le livre des Réflexions morales, qui en faisait la dernière ressource. Leur espoir fut vain. La colonne de la vérité ne tire pas son appui des suppôts de l'erreur. L'église rejette les services des sectes, ou du moins ils ne leur gagnent point sa faveur, et ne leur en obtiennent même aucun ménagement. A la confusion des calomniateurs de l'église

(1) Anecd. t. III, p. 38, 39, 40, 41.

de Chine et de ses fondateurs, Clément XI, durant le plus grand feu de la calomnie, prononça, le 13 Juillet 1708, une première condamnation contre les Réflexions morales, c'est-à-dire, contre la traduction du nouveau Testament faite en français par le père Quesnel, avec des réflexions morales sur chaque verset.



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

Depuis le premier décret du saint siége contre les Réflexions morales en 1708, *jusqu'à la publication de la bulle* Unigenitus *en* 1713.

Toute la doctrine du vaste livre de Jansénius avait été habilement refondue dans les Réflexions morales de Quesnel; ainsi l'on pouvait abandonner Jansénius à son mauvais sort, sans que le jansénisme en souffrît, pourvu que le livre des Réflexions subsistât (1). Ce chef-d'œuvre d'artifice ne fut pas porté du premier coup à sa perfection, ni à ce haut point de crédit que bien des mains différentes lui concilièrent successivement. Ce n'était presque rien à sa naissance, lorsqu'il fut approuvé, en 1671, par M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. Tout consistait en un petit volume, que ce prélat n'approuva même qu'après y avoir fait mettre plusieurs cartons. Les docteurs Hideux et Dupin l'approuvèrent, sans tant de réserve, en 1687. Cette bonne fortune fit multiplier les éditions, et grossir l'ouvrage jusqu'à la concurrence de quatre volumes. Ils furent retouchés

(2) Déposit. de l'imprim. du 7 Nov. 1713. Sentence du baill. de Châl. 2 Mai 1717.

par la plume élégante de l'abbé du Guet, et parurent avec éclat en 1693, dédiés à M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et revêtus de l'approbation la plus honorable qu'il pût leur donner. Pour les autoriser dans son diocèse, il publia un mandement, où parlant à ses curés, il faisait de ce livre funeste l'éloge suivant : On y trouve ramassé tout ce que les saints pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le nouveau Testament, et l'on en fait un extrait plein d'onction et de lumières. Les plus sublimes vérités de la religion y sont traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire et vous édifier ; vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière.

On a vu qu'aussitôt qu'il eut acquis une certaine célébrité, tout le monde chrétien en jugea bien différemment de son approbateur. Tous ceux qui n'étaient pas dans les mêmes dispositions que ce prélat à l'égard de l'auteur, prétendirent que cet artificieux écrivain n'avait eu pour but que d'insinuer en mille façons différentes les dogmes proscrits du jansénisme, d'en accréditer la schismatique discipline, et d'en représenter les sectateurs comme des saints persécutés par toutes les puissances. Dans le fond, il ne fallait pas être bien clair-voyant pour en prendre cette idée ; elle naît d'elle-même à la première lecture de l'ouvrage, pour peu qu'on ait de connaissance des faits et des matières du temps. Les Saint-Cyran, les Arnaud, les Gilbert, et le fugitif Quesnel lui-même, y sont peints des couleurs les plus reconnaissables, comme les Elie et les Jean-Baptiste de leur temps, et les personnages les plus respectables de l'église et de l'état, comme les scribes et les pharisiens, comme les Caïphe, les Pilate et les Hérodes. Il n'était point de lecteur tant soit peu instruit des poursuites de Louis XIV contre le jansénisme, qui ne trouvât ce monarque représenté presque à chaque page comme le persécuteur de la vérité. On

y retrouvait d'une manière aussi visible les principes schismatiques du richérisme concernant l'excommunication. Il enseignait de même qu'on ne résiste jamais à la grâce, et qu'on n'y peut pas même résister, ce qui renferme tout le jansénisme ; que la grâce sans laquelle on ne peut rien, manque aux justes qui tombent dans le péché ; que Jesus-Christ n'est mort et n'a prié son père que pour le salut des prédestinés ; que dans l'attrition, l'amour propre et la cupidité sont les seuls principes de la crainte, dont le concile de Trente dit néanmoins qu'elle procède du Saint-Esprit, et dispose à la grâce de la justification. C'est ce que fit toucher au doigt un écrit publié en 1705, sous un titre assorti à l'audace qu'on avait à confondre (1).

Un avertissement si énergique réveilla le zèle des premiers pasteurs. Ils examinèrent l'ouvrage qui excitait ce scandale, ils en reconnurent le venin sans peine, et deux d'entre eux, l'archevêque de Besançon et l'évêque de Nevers, donnèrent des mandemens exprès pour le condamner. Ce dernier marquait plusieurs endroits où l'on insinuait des erreurs vingt fois proscrites, où l'on prenait à tâche d'inspirer aux fidèles un esprit de révolte contre l'autorité des puissances tant séculières qu'ecclésiastiques.

Au bruit des nouveaux scandales de la France, le chef de toute l'église ordonna qu'on reprît l'examen du livre qui les causait, et qu'on lui avait déjà déféré assez long-temps auparavant. Les cardinaux et les théologiens, chargés de cette commission, déclarèrent, après toutes les discussions convenables, que l'esprit de schisme et d'erreur n'avait pu dicter un ouvrage plus substantiellement mauvais ; qu'il n'était pas susceptible de correction, et qu'il fallait en défendre absolument la lecture. Ils avaient reconnu, et rendaient pour raison de leur rigidité, que le texte des livres saints y était altéré en mille endroits, quelquefois entièrement corrompu, et tel que dans la version réprouvée de Mons ; que tant les notes

(1) Quesnel, Séditieux hérétique, part. 2.

que les réflexions offraient à chaque page une doctrine séditieuse, téméraire, scandaleuse, erronée, et manifestement jansénienne. Conformément à cette consultation, le souverain pontife, par un bref du 13 Juillet 1708, proscrivit cet ouvrage avec une rigueur extraordinaire. Il ne se contenta point d'en défendre l'impression, le débit et la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait; mais pour anéantir, s'il était possible, jusqu'au dernier vestige d'une production si pernicieuse, il ordonna d'en rapporter tous les exemplaires aux ordinaires des lieux, ou aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur le champ. C'est cette clause, contraire aux usages de la France, où ces exécutions temporelles sont réservées à la puissance du même ordre, qui empêcha que le bref ne fût reçu dans ce royaume.

L'auteur et les approbateurs divers ne laissèrent pas d'être fort mortifiés de cette condamnation. Le parti, à qui les fictions et les allégations hasardées ne coûtaient rien, publia qu'au moyen des éditions qui s'en étaient faites dans les états protestans, il avait été falsifié en beaucoup d'articles; que ce que Rome avait censuré, n'était ni la doctrine véritable de l'auteur, ni le sentiment des approbateurs. C'est ce qui fut inséré en particulier dans le journal de Verdun, intitulé, *La Clef du cabinet des princes* (1). Mais la prudence demandait au moins qu'en faisant un mensonge officieux, on fût assuré de n'être pas démenti par ceux qu'on prétendait obliger. L'apologiste serviable, si toutefois il n'était pas vénal, fut très-mal payé de ses bons offices. Son détour déplut à un écrivain de la confraternité, et le mit de très-mauvaise humeur contre le journal, qu'il appela *une rapsodie décorée d'un titre fanfaron*, et qu'il démentit de la manière la plus formelle, en déclarant qu'on n'avait jamais imprimé les Réflexions morales dans aucun pays hérétique (2). Il prend néanmoins

(1) Journal d'Octobre 1708. (2) Entretien sur le décret de Rome, contre le nouveau Testament de Châlons.

un autre tour pour arriver au même but : il pourrait être arrivé, dit-il, que les dénonciateurs ennemis de la personne du père Quesnel, et même de la saine doctrine, pour rendre l'une et l'autre odieuses, auraient substitué des exemplaires falsifiés par eux-mêmes, à ceux qui sont imprimés par les ordres de M. l'archevêque de Paris. Cet expédient vaut-il mieux que celui du journaliste? Mais qu'importent les droits de la raison, et les intérêts même des frères, mis en concurrence avec ceux de l'amour-propre et de l'orgueil, divinité suprême des sectes ?

Il ne paraît pas que ce nouveau défenseur espérât porter grande atteinte à la censure pontificale dans l'esprit des catholiques, puisqu'il attaque en furieux l'autorité même de cette censure. Elle n'est, ainsi a-t-il l'insolence de s'en expliquer, elle n'est qu'un ouvrage de ténèbres, et l'entreprise d'une horrible cabale. Tout s'y est fait furtivement, et l'on ne peut regarder une pareille conduite de la cour de Rome, que comme un attentat scandaleux. Cette cour, ajoute-t-il en schismatique absolument démasqué, est le théâtre des passions humaines, autant et plus que les autres cours, et ses décrets ne sont recevables que lorsqu'on ne voit rien dans les circonstances du jugement qui puisse faire soupçonner qu'il soit l'effet de l'intrigue et de la passion.

Comme le saint père n'avait condamné qu'en général le livre de Quesnel, sans noter aucune proposition en particulier, il parut à Paris une lettre adressée à sa sainteté, dont l'auteur prenait le nom de Guillaume-François, prêtre en France. Ce prêtre en France suppliait humblement le pontife romain de considérer la plaie profonde que son décret faisait à l'église, de présider en personne au nouvel examen qu'on devait faire des Réflexions morales, de ne point toucher au corps de l'ouvrage, mais de censurer en particulier chaque proposition condamnable, s'il en trouvait quelques-unes. Il paraît que le parti, au moyen de ce personnage, se proposait moins d'obtenir grâce que de faire injure, sentant fort bien que la voix du prêtre en France

aurait le sort de celle qui retentit dans le désert ; ou à l'oreille des sourds. C'est au moins ce que témoigna un de ses truchemens, le même qui s'en était déjà expliqué contre le journaliste verdunois., et qui avertit le public que ce n'est plus la mode à Rome de révoquer les jugemens injustes (1).

Dans la même année 1708, le saint siége, par un autre décret du 25 de Septembre, proscrivit les Institutions théologiques du père Juénin de l'Oratoire. L'évêque de Chartres les condamna le même jour; le cardinal de Bissy, le 16 Avril 1709. Elles ont encore été censurées depuis par les évêques de Laon, d'Amiens, de Soissons, et quantité d'autres. Ce qui marque encore mieux à quel point elles sont infectées du jansénisme, c'est que, malgré tous les voiles dont l'auteur a tâché de se couvrir, le cardinal de Noailles en ordonna la correction l'an 1706.

Ni les décrets, ni les bulles du saint siége ne purent cependant réduire l'opiniâtreté du parti. Ce n'étaient pas seulement les docteurs qui résistaient à la voix de Pierre, et de tous les successeurs des apôtres, mais des laïques, mais de simples femmes, et sur-tout les vierges de Port-Royal des Champs, ne reconnaissaient plus que leurs séducteurs pour pape et pour évêques. Le monastère de la ville avait changé de doctrine, ainsi que de régime; mais celui des champs n'en était devenu qu'un arsenal mieux fourni, qui sans fin et sans jamais s'épuiser, fournissait des armes à la séduction. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* ayant proscrit si nettement le silence respectueux dans lequel se retranchaient ces vierges abusées, on les pressa d'abandonner enfin ce refuge ruineux, qui ne pouvait plus que les accabler de ses ruines. Elles signalèrent contre cette constitution la revolte qui leur en avait fait mépriser tant d'autres. Jamais il n'y eut moyen de les engager à l'accepter purement et simplement. Elles persistèrent, avec la même opiniâtreté, à ne vouloir point reconnaître pour leur supérieure l'abbesse de Port-

(1) Entret. sur le Décr. etc. p. 176 et 177.

Royal de Paris, quoique le souverain pontife y eût réuni leur maison par sa bulle en bonne forme, et que le roi, par ses lettres patentes, eût autorisé la réunion.

Une obstination si long-temps invincible, fit juger que pour les réduire sous l'obéissance, tant de leur abbesse que de l'église, il n'y avait plus d'autre moyen que de détruire une maison d'anathème, dont les voûtes seules leur retraçaient les leçons des suborneurs qu'elles avaient recélés, et sous lesquelles ces anges de ténèbres, par leurs apparitions furtives, ranimaient encore les germes de la séduction, au moins dans le cœur de quelques-unes, qui ne manquaient pas de les communiquer aux autres. On prit donc le parti de dissoudre la communauté; on sépara ces filles les unes des autres, et on les distribua en différens monastères. Le cardinal de Noailles conçut, avec tous les catholiques de bon sens, la nécessité de cette exécution, comme la seule efficace, et il y prêta son ministère comme ordinaire du lieu; ce qui lui attira des torrens d'injures, et inspira au parti un ressentiment que la rupture du prélat avec le saint siége put seule étouffer.

Il eut cependant tout lieu de s'applaudir de sa sévérité à raison des fruits salutaires qu'en recueillirent les personnes mêmes qui en étaient l'objet direct. Quelque soin que leurs séducteurs eussent pris de les munir d'argumens et d'érudition, d'oraisons, de litanies, d'images et de reliques des saints de la nouvelle église, la plupart d'entre elles rentrèrent en fort peu de temps dans le sein de la mère véritable des fidèles. Quatre ans après la dispersion, il n'y en avait plus qu'une qui n'eût pas abjuré ses erreurs. En un mot, Port-Royal des Champs fut à peine rasé, que toute la contagion s'en évapora. Nous passons sous silence les lamentations des Jérémies du temps sur les ruines de cette étrange Sion. Qu'on revoie celles des prophètes huguenots sur la chute de Charenton : il n'y aura que les noms à changer, et chacun peut le faire sans peine.

Pour nous, au contraire, empressons-nous à faire perdre de vue ces monumens de scandale; mais dans un temps où l'on peut douter que le Fils de l'homme, revenant en ce monde, y trouve une foi qui en mérite le nom, allons chercher ce phénomène sous un autre ciel, au delà des routes du soleil. Dans le sein de l'Amérique sauvage est une église encore dans son enfance, et qui déjà nous retrace les plus beaux jours de la primitive église. Des hommes qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, n'avaient d'humain que la figure, des hommes qui dévoraient les autres hommes, et n'étaient occupés qu'à satisfaire en tout leurs appétits brutaux, furent avant la fin de ce même siècle des modèles de charité, de douceur, de pudeur, de piété, de toutes les vertus chrétiennes. Leurs terres étendues de quatre à cinq cents lieues, depuis le lac des Carayes où le Paraguai prend sa source, jusqu'au confluent de ce fleuve avec l'Uraguai, avaient été arrosées du sang de plus de vingt apôtres et de cent néophytes martyrisés avec leurs pasteurs: les fruits du salut aussitôt après y abondèrent en proportion du sang qui venait de les féconder. Dans les commencemens de ce siècle, la chrétienté merveilleuse qui porte le nom général de Paraguai, comprenait au moins quarante grosses bourgades de quatre à six mille ames chacune, sans toutefois les confondre avec celles qui en sont comme les capitales, et qui comptent quinze à vingt mille fidèles, c'est-à-dire, que la mission des Guaranis, ou du Paraguai proprement dit, à l'orient de ce fleuve, entre l'Uraguai et le Parana, jointe à celles des Moxes et des Chiquites, qui sont à l'occident, et remontent plus au nord, comprenait environ trois cents mille Indiens soumis aux lois de l'évangile.

Et comment le pratiquent-ils? C'est une merveille si éloignée des observances et des idées communes, qu'elle serait incroyable, si nous n'avions là dessus les témoignages les moins suspects, les plus désintéressés, les plus authentiques et les plus augustes. Ici l'on ne s'en tient pas à la parole, ni aux lettres des hommes apostoliques qui ont converti

ces peuples. Quelque dignes de foi que soient des apôtres, et de quelque manière que leur modestie présente le tableau de cette œuvre divine; toujours est-il si honorable pour eux, qu'on pourrait craindre qu'ils ne l'eussent flatté. On ne fera fond que sur les rapports des évêques et des gouverneurs de ces provinces espagnoles; sur les œuvres parlantes et bien motivées de différens seigneurs de la même nation, qui ont fondé des hospices, des résidences, des colléges pour le soutien et l'avancement d'une mission si capable d'intéresser leur générosité religieuse; sur les lettres et les décrets des rois d'Espagne, adressés à leurs officiers, en faveur de ces vertueux et fidèles néophytes; enfin, sur les recherches et les discussions des critiques les mieux instruits, les plus pénétrans et les plus circonspects (1).

Le pieux évêque de Buenos-Ayres, don Pèdre de Facardo, en faisant la visite des missions de l'Uraguai dans l'étendue de son diocèse, moins pour y rien corriger que pour y porter l'encouragement, et s'édifier lui-même, fut si touché de la piété, de la concorde, de l'innocence des mœurs qui régnaient dans cette terre de bénédictions, que ravi hors de lui-même: Non, dit-il écrivant à son roi, je ne crois pas qu'il se commette ici un seul péché mortel. Je me trouvai, ajoute-t-il, un jour de fête dans l'une de ces peuplades, et je vis plus de huit cents personnes manger, comme des anges, le pain du ciel. Les premiers officiers du roi d'Espagne lui faisaient les mêmes rapports, en lui protestant qu'ils n'avaient garde d'exagérer en parlant à sa majesté; mais qu'ils lui rendaient un compte sincère et précis, tel qu'elle avait droit de l'attendre de sujets fidèles qu'elle honorait de sa confiance. Le père Florentin, missionnaire capucin mémorable à jamais par l'intrépidité

(1) Lettre de D. Pierre Facardo à sa M. C. du 20 Mai 1721. Lettre de D. Bruno de Zabala à sa M. C. du 28 Mai 1724. Décret de sa M. C. du 12 Nov. 1716. Relat. des Miss. du Par. par Muratori. Voyage du P. Florentin, capucin.

de son zèle, qui lui fit traverser, le bâton à la main, sans guide et sans compagnon, un désert de cinq cents lieues, où, à quelques missions près, l'on ne rencontre que des tigres et des anthropophages; cet homme apostolique voyant par lui-même l'état de ces missions, dont il avait entendu faire les plus grands éloges : Non, s'écria-t-il, tout ce qu'on en publie n'approche point de la réalité. Je ne sache pas qu'il y ait dans l'univers une chrétienté plus sainte. La modestie, la douceur, la foi et la charité, le désintéressement et l'union qui règnent parmi ces nouveaux fidèles, me rappellent sans cesse les heureux temps où les chrétiens, détachés de la terre, n'avaient tous qu'un cœur et qu'une ame, et par la sainteté de leur vie, rendaient le christianisme respectable à ses ennemis les plus animés.

Mais il n'y a que les traits particuliers, et les circonstances bien articulées, qui fassent une certaine impression; et quelque longueur dans une matière si belle, se pardonnera sans peine. Il y a tout lieu de croire, dit le savant et judicieux observateur que nous suivons principalement dans ces détails (1), que si les malheureux peuples de l'Amérique, avant leur conversion, parurent n'avoir que la férocité en partage, c'était moins l'effet du naturel, que d'une éducation mauvaise. L'expérience a montré qu'ils sont pour la plupart d'un esprit doux et traitable, sensibles à l'amitié, généreux et reconnaissans. Dès qu'ils ont eu de bons exemples sous les yeux, la probité, la candeur, la retenue et la bienfaisance ont pris parmi eux la place des passions effrénées et des plus anciennes habitudes. On peut dire aujourd'hui qu'ils sont généralement de bons et fervens chrétiens. S'ils ne sont pas exempts de tout défaut, c'est que depuis la corruption de la nature humaine par le péché du premier homme, il n'est pas possible de trouver sur la terre une société nombreuse où personne ne s'écarte jamais des sentiers étroits de la vertu. Mais les réductions du

(1) Relation de Muratori, chap. 7, p. 94 et suiv.

Paraguai

Paraguai n'en sont pas moins une image fidelle de la primitive église, où nous voyons, par les épîtres de saint Paul, que les premiers chrétiens n'étaient pas tous irréprochables; que si l'on n'y a pu prévenir toutes les fautes, on en a du moins empêché les suites funestes.

Pour maintenir le bon ordre, on choisit dans chaque réduction ou peuplade quelques anciens néophytes, qui, sous le nom de régidors, font à peu près le personnage des censeurs de l'ancienne Rome; mais ils veillent tout autrement sur la conduite et les mœurs. S'ils découvrent quelqu'un qui soit tombé dans une faute scandaleuse, telle qu'une action contraire à la pudeur, ou un transport de colère préjudiciable au prochain, ils arrêtent le coupable, lui font prendre un habit de pénitent, et le mènent d'abord à l'église pour demander publiquement pardon au Seigneur; de là, on le conduit sur la place publique, où il reçoit, en présence de tout le monde, un châtiment proportionné à la grièveté de sa faute. Il baise ordinairement avec reconnaissance la main qui l'a frappé, en disant: Dieu vous récompense de m'avoir soustrait, par cette légère punition, aux peines éternelles que j'avais méritées! Il est rare qu'on retombe ensuite, et plus encore que l'exemple d'une faute ainsi corrigée soit contagieux. Ce qu'il y a de plus admirable et de plus ressemblant à la ferveur de la primitive église, c'est que des Indiens, et même des Indiennes, qui avaient commis secrètement le même péché qu'on venait de punir à leurs yeux, couraient s'accuser eux-mêmes, et priaient instamment qu'on leur imposât la même pénitence.

Des hommes qui jusque là ne s'étaient gouvernés que par les sens, avaient besoin de ces observances extérieures, pour être instruits par les yeux des règles de la conscience. Afin de leur imprimer en même temps un profond respect pour tout ce qui est du saint culte, leurs sages pasteurs ont pris soin que les églises fussent bâties et entretenues avec la plus grande propreté, et toute la magnificence

possible (1). Elles ne furent d'abord que de bois, et d'une structure assez grossière, quoique déjà bien capables de frapper des sauvages qui n'avaient jamais rien vu de comparable : mais on leur apprit dans la suite à faire la brique et la chaux, et on mit à leur tête des frères jésuites qui avaient quelque connaissance de l'architecture. On voit aujourd'hui dans la plupart des réductions, des églises bâties de briques ou de pierres, et assez belles pour plaire aux Européens même, sur-tout dans le pays des Moxes, dont les établissemens sont les plus modernes. Elles ont, avec la nef, des bas-côtés, quelquefois doubles, et un chœur extraordinairement propre, surmonté communément d'une coupole. Les autels sont ornés de tableaux encadrés proprement, de colonnes et de corniches bien travaillées, de statues même, et de bas-reliefs. Les murs sont ordinairement revêtus de toiles peintes, garnies de franges, ou enchâssées dans une boiserie. On y a représenté nos premiers mystères, et les traits principaux de l'histoire sainte, afin de les graver profondément dans l'esprit de ces bons peuples, sur qui ces objets sensibles font plus d'effet que tous les raisonnemens.

Tous ces ornemens sont aujourd'hui l'ouvrage des naturels du pays. Ces hommes, qui n'avaient manié auparavant que l'arc et la massue, gouvernent aujourd'hui le pinceau et le ciseau avec une dextérité, une légéreté et une précision qui le dispute au moins à nos copistes les plus fidèles. On voit en Europe quelques tableaux faits par ces Indiens avec tant de perfection, que des amateurs de premier ordre les ont placés dans leurs cabinets comme des curiosités précieuses. Ils n'ont pas moins de talent pour la musique.

Ce fut même l'attrait singulier qu'ils marquaient pour l'harmonie, dont le zèle industrieux des missionnaires se servit en bien des rencontres pour les attirer à la religion. Les effets de cet art enchanteur, que les anciens poëtes nous retracent sous l'emblème

---

(1) Murat. c. VII, p. 97 et suiv.

des tigres et des rochers attendris, on les a vus renouveler sur les peuples encore farouches du Paraguai. A peine un missionnaire avait-il entonné quelque cantique au bord de ces forêts, que leurs habitans sauvages sortaient en foule à sa rencontre avec des transports inexprimables, et le suivaient bien souvent jusqu'à la réduction chrétienne, où plusieurs d'entre eux ne manquaient pas de se fixer. Il est ordinaire de trouver parmi eux de très-belles voix, qu'ils doivent, dit-on, aux eaux pures du Parana et de l'Uraguai, et qu'on forme sans peine aux règles de l'art. Outre le chant, on leur apprend à toucher les instrumens de toute espèce, avec tant de grâce et de justesse, que la symphonie de leurs églises, au rapport des Espagnols, ne le cède point à celle des cathédrales d'Espagne. On a établi dans chaque réduction une compagnie de musiciens, qui exécutent avec agrément les pièces les plus composées. L'estime qu'ils ont pour la musique, et plus encore pour le service des autels, fait que les enfans même des capitaines et des caciques tiennent à grand honneur d'être choisis pour remplir une place de chantre. Ils jouent des orgues, du luth, de l'épinette, du violon, du violoncelle, de la trompette, en un mot, de tous les instrumens connus en Espagne; et ces instrumens très-multipliés aujourd'hui parmi eux, sont presque tous l'ouvrage de leurs mains.

On représente assez communément ces Américains, comme des gens sans génie pour les sciences, ou du moins incapables de toute invention : mais n'est-il pas à croire qu'on juge de leur capacité avec la même injustice qu'on a disposé de leurs terres? La facilité bien avérée avec laquelle ils ont appris, non-seulement tous les métiers, mais les plus beaux arts, la musique, l'architecture, la gravure, la peinture, ne deviendrait-elle pas un paradoxe absurde, si leur esprit était tellement renfermé dans ces limites, qu'il ne pût jamais les franchir?

Qu'importent après tout ces qualités naturelles à la vraie gloire de l'église du Paraguai, ainsi qu'à notre édification? Ce qui mérite incontestablement

nos hommages, c'est leur innocence et leur piété ; et d'abord leur assiduité dans le lieu saint. Outre leur fidélité à tous les mêmes exercices que ceux des paroisses les mieux réglées de l'Europe, tous les matins, dès que le jour commence à paraître, les enfans vont à l'église, où les garçons se placent d'un côté, et les filles de l'autre. Ils y récitent à deux chœurs les prières du matin, et un abrégé de la doctrine chrétienne, jusqu'au lever du soleil. Alors on dit la messe, à laquelle doivent assister tous les habitans de la réduction, à moins qu'ils n'aient des causes légitimes pour s'en dispenser. Après la messe, chacun se rend à son travail. Au déclin du jour, on fait le catéchisme aux enfans. La cloche appelle ensuite tous les fidèles à l'église, pour y réciter le rosaire et les prières du soir. Tous les samedis, on chante en musique la messe de la Vierge, et le soir, après le rosaire, on chante ses litanies, qui sont suivies d'une prière pour les morts.

Le dimanche, tout le monde se rend de grand matin à l'église pour y chanter les élémens de la doctrine chrétienne rédigés pour cela. On célèbre ensuite les fiançailles et les mariages ; ce qui demande beaucoup de temps, parce qu'on remet tous les mariages au dimanche, afin de les rendre plus solennels, et d'en inspirer plus de respect aux nouveaux convertis. On célèbre ensuite la messe avec beaucoup de solennité. Après l'évangile, un missionnaire monte en chaire pour l'expliquer au peuple, et lui faire une exhortation appropriée au sujet. Quand la messe est finie, on examine si quelqu'un ne s'en est point absenté sans cause légitime, s'il n'a point assisté à la récitation de la doctrine chrétienne, et s'il ne serait point arrivé quelque désordre au dedans ou au dehors de la réduction. On ne manque pas d'imposer des pénitences à ceux qu'on aurait trouvés en faute.

Après le dîner, on baptise les enfans et les catéchumènes, qui sont presque toujours en grand nombre ; l'évangile faisant chaque jour de plus grands progrès dans ces heureuses contrées. Ce sacrement

s'administre avec le plus d'appareil qu'il est possible, afin de ranimer sans cesse la grâce de la régénération dans le cœur des fidèles. Les congrégations particulières à chaque sexe, et qui sont établies dans chaque réduction pour y entretenir la ferveur, s'assemblent pour les exercices qui leur sont propres, et qui sont toujours accompagnés d'une exhortation. A l'issue des vêpres, tout le monde à l'ordinaire récite le chapelet; après quoi chacun va se reposer dans sa maison, et se disposer au travail du lendemain.

Pour fournir à la solennité du saint office, et à la majesté du culte divin, il y a dans chaque église un premier sacristain, deux autres qui lui sont subordonnés, et six clercs, tous en rabat et en habit long, sans compter les musiciens qui sont en plus grand nombre. Toutes ces places sont extrêmement recherchées, et ceux qui les obtiennent en remplissent les devoirs avec toute l'exactitude que peut inspirer l'estime qu'on en fait. Les novices des ordres les plus fervens n'ont pas l'air plus modeste ni plus recueilli. Tout ce qui sert au saint culte, le pavé même des églises, est entretenu avec la plus grande propreté. Aux jours les plus solennels, on l'arrose d'eaux de senteur, on le jonche d'herbes et de fleurs odoriférantes que le pays fournit abondamment en toute saison; on brûle des parfums sur les autels, on y suspend de toute part des festons de fleurs arrangés avec goût, et l'on entoure même l'église de guirlandes, soit de fleurs, soit de rameaux odoriférans.

Il serait difficile d'exprimer les sentimens de religion que ces fêtes réveillent dans les néophytes: mais la dévotion se rend sur-tout sensible dans ceux qui doivent s'approcher de la sainte table, et qui sont toujours en grand nombre, le pain des anges ayant le plus grand attrait pour ces ames innocentes. Presque tous communient chaque mois, plusieurs chaque semaine, et quelques-uns plus souvent encore. Comme les missionnaires finissent toujours leurs instructions par un acte de contrition qui présente les motifs les plus capables d'exciter le repentir,

l'église retentit alors de soupirs, de gémissemens, de sanglots. Remplis d'une sainte colère contre eux, les néophytes se portent souvent à des austérités et à des macérations qui ruineraient leur tempérament, tout robuste qu'il est, si l'on n'était pas attentif à les modérer. C'est sur-tout au moment de la confession que l'on connaît jusqu'où va la délicatesse de leur conscience. Ils versent des torrens de larmes, en s'accusant de fautes si légères, qu'on doute souvent si elles peuvent être matière d'absolution. Hors même du tribunal, ils interrogent en toute rencontre leurs pasteurs, pour savoir si telle ou telle chose ne serait pas un péché, et s'ils reconnaissent qu'ils en aient commis quelqu'un, même par inadvertance, ils quittent sur le champ leurs occupations les plus pressantes, ils courent à l'église, et n'ont point de repos qu'ils n'aient déchargé leur conscience, avec des regrets et des larmes auxquelles le confesseur ne peut s'empêcher de mêler les siennes; aussi la rechute n'est-elle pas moins rare parmi eux, qu'elle est commune chez nous. Ils portent communément au tombeau l'innocence de leur baptême.

On leur représente sans cesse l'excellence de ce premier sacrement, aussi-bien que le prix inestimable de la grâce qu'il nous confère, avec la qualité d'enfans de Dieu, héritiers de son royaume. Pour retracer journellement ces leçons à leurs yeux, chaque église a son baptistère près de la grande porte, dans une chapelle ornée avec un soin tout particulier. Dans les mêmes vues, on a placé le cimetière près de l'église, et l'on n'y a rien oublié de tout ce qui peut inspirer du respect pour les cendres de ceux qui sont morts après avoir été sanctifiés par le baptême, et qui doivent revivre un jour pour ne plus mourir. C'est ordinairement un espace carré fermé de murs à hauteur d'appui, et environné par dehors de palmiers et de cyprès. Au dedans sont plusieurs rangs d'orangers que la température du climat fait monter en pleine terre à la hauteur de nos belles futaies. Du côté qui regarde la campagne, est une grande allée d'orangers et de citroniers, qui conduit

à une chapelle où l'on va tous les lundis en procession chanter la messe des morts ; sur la longueur de l'allée, on a dressé, de distance en distance, de grandes croix, où la procession fait des pauses pour chanter quelque prière convenable à la cérémonie.

Outre cela, on a bâti hors des réductions, à une juste distance, plusieurs petites chapelles bien ornées et bien entretenues. C'est là que se rend la procession aux jours de saint Marc, des rogations, du titulaire de l'église, et du jubilé que le pape accorde annuellement à ces églises naissantes. Elle passe par les rues de la réduction, qui sont toutes tirées au cordeau, et ont à leur extrémité une grande et belle croix. A chacune des croix, la procession s'arrête, les enfans chantent en musique quelque partie de la doctrine chrétienne, et le peuple répond par des cantiques. De la peuplade aux chapelles, les routes sont autant de belles avenues formées de lauriers, d'orangers, de myrtes, et d'autres arbres toujours verts et bien alignés. Ainsi la procession est toujours à l'abri, soit des vents d'hiver, soit des ardeurs du soleil, et de tout ce qui pourrait distraire la piété.

Quelle que soit en tout temps la piété de ces nouveaux chrétiens, elle redouble encore à certaines fêtes de l'année, qu'ils solennisent avec toute la magnificence qui leur est possible, et avec un goût dont on ne les croirait pas capables. A la Fête-Dieu, par exemple, ils ornent extraordinairement, non-seulement l'église, mais toutes les places et les rues par où la procession doit passer. La simplicité où ils vivent ne leur permet d'employer que des ornemens champêtres ; mais ils les disposent avec un assortiment et une variété qui offrent un spectacle pour le moins aussi majestueux que nos tapisseries, nos peintures et notre argenterie. D'espace en espace, on dresse en bois, dans les rues, des arcs de triomphe qui en occupent toute la largeur. On revêt cette charpente de branches de palmiers, de lauriers, de myrtes, d'orangers, entrelacées les unes dans les autres avec des bordures et des festons formés des

fleurs et des fruits les plus agréables à la vue. Les caciques sont chargés de fournir quantité de paons, de perroquets et d'autres oiseaux en vie dont le plumage a le plus d'éclat. Il s'en trouve sans nombre aux environs des grands fleuves, et principalement du Paraguai, dont le nom qu'il prend de là signifie *Fleuve des Plumes*. Ces oiseaux sont attachés par le pied aux arcs de triomphe, avec une corde assez longue pour qu'ils puissent voltiger de branche en branche, et faire ainsi briller leur riche plumage. On place au bas, mais de telle manière qu'il ne puisse en arriver mal à personne, des cerfs, des tigres, des lions, et d'autres bêtes sauvages qu'on a prises vivantes dans des piéges. On veut que toutes les espèces de créatures réunies rendent hommage à leur Créateur.

Le devant des maisons est orné à peu près dans le même goût, c'est-à-dire, d'herbes odoriférantes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux, et de plus, de pain et de gâteaux destinés à l'hospitalité. On y voit aussi quelques pièces de toile extrêmement blanches, et garnies de plumes, qui par la diversité de leurs couleurs, et par l'artifice de leur assortiment, plaisent pour le moins autant que nos plus riches tentures. La terre est par-tout jonchée de feuillages, de fleurs et d'herbes odoriférantes.

Après la messe, où presque tout le monde communie, la procession s'arrange à peu près comme en Europe. Quelque compagnie de gens de guerre ouvrent la marche au son des tambours, des fifres, des timbales, et de plusieurs autres instrumens qui nous sont inconnus. Ils sont armés de fusils, dont ils font de temps en temps des décharges. Les hommes et les femmes, séparés ainsi que dans l'église, marchent en ordre, les hommes en avant, et les femmes ensuite Le corrégidor royal, les caciques, les capitaines, les alcades, les procureurs du peuple et les autres officiers, se placent autour du dais. Quelques zélateurs des plus vénérables sont répandus de côté et d'autre pour maintenir l'ordre et la modestie: mais tout le monde est pénétré d'une foi si vive, que

ni homme, ni femme, ni grand, ni petit n'ouvre la bouche, si ce n'est pour chanter les louanges de Jesus-Christ, qui leur est aussi présent que s'ils le voyaient des yeux du corps. Les musiciens, partagés en différens chœurs, font retentir l'air de leur pieuse symphonie durant tout le cours de la procession.

Quand elle est rentrée dans l'église, quelques fidèles des plus vertueux vont ramasser toutes les choses comestibles qui ont servi à décorer les maisons et les arcs de triomphe; on les distribue aux malades et aux étrangers. Ceux-ci sont d'ailleurs fêtés, avec tous les témoignages de la tendresse fraternelle, par les particuliers qui les ont invités, et qui les logent chez eux. On invite même des infidèles, que la curiosité ne manque pas d'attirer en grand nombre; et il est rare qu'un spectacle si propre à les édifier, n'en gagne plusieurs à l'évangile. Quelques autres fêtes, et spécialement celle du patron de la peuplade, se célèbrent, chacune dans son genre, avec autant de solennité.

Toutes salutaires que sont ces pratiques, ce serait peu néanmoins si les chrétiens du Paraguai se bornaient à une dévotion d'appareil, et au corps plutôt qu'à l'ame des vertus: mais la mortification du cœur, mais cette partie essentielle de la vie chrétienne, qui consiste à réprimer les passions, c'est en quoi se distingue principalement ce saint peuple (1). On sait que la cruauté, l'incontinence et l'ivrognerie étaient des vices comme inhérens à la constitution de ces barbares. Quant à ce dernier, les missionnaires en ont inspiré tant d'horreur aux néophytes, que l'espèce de bière qu'ils nomment *chica*, et qui leur fut autrefois si funeste, n'est plus enfin qu'un breuvage innocent, et précisément propre à les soutenir dans leurs travaux. Les lois sévères qu'on avait portées contre ceux qui s'enivreraient, sont en quelque sorte devenues inutiles. Si on leur offre du vin quand ils vont dans les villes espagnoles, ils n'en veulent

(1) Murat. c. VIII.

pas même sentir l'odeur ; et plus d'une fois ils ont reproché à ceux qui les raillaient, ou qui les pressaient trop d'en boire, que leurs mains convertissaient en poison les dons du Créateur, et les choses les meilleures de leur nature.

L'incontinence est également bannie des réductions. S'il arrivait quelque scandale en ce genre, le châtiment suivrait de près la faute. On a pris d'ailleurs toutes les précautions imaginables pour obvier au dérangement des mœurs. Presque tous les Indiens se marient dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté ; la jeunesse et l'inexpérience de ces chefs de famille n'est sujette à aucun inconvénient sous un gouvernement paternel qui pourvoit, sur des fonds communs, aux besoins des enfans et des pères mêmes. Il n'y a dans chaque maison que le père, la mère et les enfans. Dans les lieux communaux, les hommes et les femmes ne se trouvent jamais ensemble ; les puits, les fontaines, les lavoirs sont toujours exposés à la vue de tout le monde dans un lieu découvert de tous les côtés. De plus, quelques vieillards respectables par leur vertu, autant que par leur âge, sont chargés d'y veiller depuis le matin jusqu'à la nuit. La vigilance est encore plus grande, pour que le lieu saint ne soit pas une occasion de chute. Chaque église est divisée en deux parties, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes. On laisse entre deux un espace vide, qui s'étend depuis le sanctuaire jusqu'à la grande porte de l'église, outre laquelle il y a deux portes latérales par où l'on entre et l'on sort d'ordinaire, les hommes par celle qui est de leur côté, et les femmes par l'autre. Chaque côté se divise encore en trois quartiers. Le premier est occupé par les enfans, qui se placent près de la balustrade du sanctuaire. Derrière eux sont deux ou trois de ces surveillans, qu'on nomme zélateurs. La seconde classe est celle des jeunes gens placés derrière les enfans, et surveillés par d'autres zélateurs d'un âge plus avancé. La troisième comprend les hommes de tout âge, qui ont aussi leurs zélateurs choisis entre les vieillards les plus respectables. Ainsi

les pasteurs, soit par eux-mêmes, soit par des lieutenans sûrs, veillent par-tout sur les mœurs.

Durant la nuit, ils ont de secrets émissaires qui les avertissent sur le champ de tout ce qui pourrait demander un remède prompt. La nuit est partagée en trois veilles. On relève à chaque veille ces espèces de sentinelles, qui ne paraissent occupées que de la sûreté du pays, comme à prévenir toute surprise de la part des sauvages infidèles, ou des Mamelus. Ces attentions, jointes aux fréquentes exhortations des missionnaires, ont inspiré aux néophytes une horreur extrême du vice. Les pères et mères répètent sans cesse à leurs enfans les leçons de leurs pasteurs, s'efforcent en toute manière de leur inspirer une religion solide, et leur servent continuellement de modèles. Aussi a-t-on vu souvent les plus jeunes vierges se laisser égorger par des sauvages infidèles, ou mal convertis, plutôt que de se prêter à la moindre privauté. Dans l'intérieur des familles, tout rappelle la jeunesse à la crainte de Dieu et aux devoirs de la religion. Leur mémoire est remplie de pieux cantiques, qu'on leur apprend dès la plus tendre enfance; ils en font retentir les champs et les bois lorsqu'ils y travaillent. C'est un sujet continuel d'admiration pour les Espagnols, quand ils parcourent ces cantons. On n'entend presque sortir de la bouche de ces néophytes que des chants et des discours de piété. Jamais ils ne profèrent ni parole libre, ni jurement, ni aucun de ces mots grossiers qui tiennent de l'un ou de l'autre. Ils savent même se préserver de la contagion du mauvais exemple, quand les Européens, ce qui n'arrive que trop, s'échappent en leur présence.

Mais pour leur épargner un danger qui tôt ou tard leur deviendrait funeste, les rois catholiques ont fait défense aux Espagnols, et à tout autre Européen, d'aller dans les réductions sans une nécessité manifeste. Alors même il n'est permis à qui que ce soit d'entre eux de rester dans chacune au delà de trois jours, pendant lesquels il reçoit tous les secours d'une hospitalité généreuse dans une maison des-

tinée à cet usage. Encore un Indien sûr, sous prétexte de lui faire honneur, l'accompagne par-tout pour veiller de plus près sur sa conduite: précaution si bien justifiée par les effets, que les peuplades les plus éloignées du commerce des Européens, sont aussi les plus distinguées par leur innocence et par leur ferveur.

Pour ce qui est de la cruauté et de la vengeance, qui faisait autrefois toute la gloire, et pour ainsi dire, la première vertu de ces barbares, il n'en reste plus aucun vestige parmi les néophytes. Ils vivent tous entre eux comme de véritables et tendres frères; le trait le plus marqué de leur ressemblance avec les premiers fidèles, est celui qu'expriment ces paroles de l'écriture: *Tous ceux qui croyaient en Jesus-Christ n'avaient qu'un cœur et qu'une ame.* Un homicide, au temps que nous décrivons, était une chose encore inouie dans les bourgades chrétiennes du Paraguai. La discorde a tenté rarement de s'y introduire, et les procès, très-rares aussi, s'y terminent avec une promptitude et une sagesse qui ne laissent aucun germe d'inimitié.

Ces sauvages enfin, si farouches autrefois, sont affables, affectueux et compatissans, si charitables et si généreux, qu'ils se priveraient des choses les plus nécessaires à la vie, soit pour secourir un malheureux, soit pour contribuer à la décoration d'une église, si l'on ne mettait pas des bornes à leurs pieuses libéralités. Leur charité semble redoubler encore à l'égard des idolâtres, qu'ils s'efforcent en toute manière, et au mépris de tout péril, d'attirer à la connaissance du vrai Dieu. Quand il s'en rencontre quelqu'un dans la réduction, fût-il de la nation la plus odieuse, et dont on a le plus à se plaindre, il est accueilli avec tous les témoignages d'une amitié sincère, et avec mille acclamations de joie. On s'empresse à le loger, à l'habiller, à le régaler. Chacun lui donne ce qu'il a de meilleur. On le retient le plus long-temps qu'il est possible, sans toutefois le contraindre; et s'il prend le parti de se fixer dans la peuplade, et d'embrasser la foi, c'est

une fête publique, après laquelle tout le monde à l'envi contribue à lui faire un établissement commode.

Pour le maintien d'un si bel ordre, pour la conservation de cette espèce de république, qui fait comme un petit état à part, sous la protection et la dépendance du roi d'Espagne (1), il fallait sans doute une forme de gouvernement, et un régime des mieux conçus. Pour ce qui est d'abord du gouvernement ecclésiastique, les chrétiens du Paraguai sont soumis, comme tous les autres fidèles, à la juridiction des évêques dans les diocèses desquels se trouvent les réductions. Tels sont principalement ceux de l'Assomption, de Buenos-Ayres, de Cordoue et du Tucuman. Comme ces diocèses sont immenses, presque par-tout incultes et inhabités, la visite épiscopale ne peut se faire souvent dans les réductions : mais cette partie fervente du troupeau ne donne pas grand souci au premier pasteur. Chaque église est communément desservie par deux missionnaires, présentés par leur supérieur provincial au gouverneur de la province, qui, au nom du roi, les présente ensuite à l'évêque, dont ils reçoivent la mission, avec ses pouvoirs.

Cependant les évêques ne laissent pas de visiter quelquefois ces peuplades, soit pour administrer la confirmation, soit pour concerter quelque entreprise extraordinaire; mais toujours pour s'édifier, plutôt que pour exercer les droits de leur siége. Ils ne sont néanmoins plus désirés nulle part, que dans ces pieuses habitations. Les missionnaires et les néophytes les invitent avec un empressement égal. Ces bons Indiens ne connaissent point de plus grand bonheur, que de voir, au moins une fois dans leur vie, leur premier pasteur. Les missionnaires, de leur côté, sont charmés que le prélat voie par lui-même la piété de ces fidèles, et le respect qu'ils ont pour son autorité.

Dès que sa visite est annoncée, on se prépare à

(1) Ibid. chap. XIV.

lui faire le meilleur accueil qu'il est possible. Tout le monde recherche avec une sorte d'ambition, l'honneur de le servir. Les uns se chargent d'applanir les chemins par où il doit passer, les autres lui veulent servir de guides ou d'escorte contre les sauvages ennemis et les bêtes féroces. Quelques-uns transportent des provisions et des rafraîchissemens dans les lieux les plus déserts, et afin que tout soit bien exécuté, on met à leur tête quelques-uns des habitans principaux et les plus entendus. Jamais aucun évêque n'a fait ces visites, sans verser des larmes de tendresse tant sur ces religieux témoignages de leur respect et de leur affection pour le père même de leurs pères en Jesus-Christ, que sur leur innocence, leur régularité, leur ferveur, et le zèle infatigable de ceux qui les y maintiennent. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres écrites à ce sujet par ces prélats aux souverains pontifes et aux rois catholiques.

Le gouvernement civil du Paraguai a été si bien conçu, mais sur-tout il est si bien conduit, que du plus pauvre des peuples on a fait une nation véritablement riche, puisqu'elle est sans besoin, et aussi heureuse qu'on le puisse être ici-bas (1). Les Européens accoutumés au faste, et à ce qu'ils appellent plaisirs, ne la réputeront point telle; mais son sort, considéré suivant les principes de la nature saine, est vraiment préférable à celui des plus florissantes nations de l'Europe. Une liberté qui n'a d'autres bornes que les lois, des provisions abondantes de toutes les choses nécessaires à la vie, tout l'ameublement utile, et dont on peut sentir la commodité dans un logement propre et sain, où règne l'union, la paix, l'amitié, n'est-ce pas là ce qui fait le vrai bonheur en ce monde ? Les chrétiens du Paraguai sont sujets du roi d'Espagne ; mais le poids de cette sujétion est si léger, qu'ils ne sentent que les avantages d'une protection puissante qui le compense. Chaque peuplade se gouverne, comme une vraie

(1) Ibid. chap. xv.

république, sur le modèle des nations rangées autrefois sous l'obéissance des Romains, afin d'en être protégées.

Il n'y a dans les réductions du Paraguai que le corrégidor royal qui soit nommé par le roi, ou par le gouverneur de la province; encore cette place, occupée autrefois par les Espagnols, l'est toujours à présent par les naturels du pays. Ce corrégidor est comme le lieutenant général de la province, avec toute l'autorité nécessaire pour y maintenir le bon ordre. Les autres officiers sont choisis par les Indiens mêmes, le premier jour de chaque année. Ils créent en même temps deux alcades, qui sont des juges en matière criminelle, et d'autres magistrats, tant pour la police que pour le jugement des affaires civiles; tous les officiers militaires sont tirés de même du corps de la nation. Non-seulement aucun Espagnol n'y peut exercer aucune autorité, mais il ne lui est pas permis d'y fixer sa demeure. Le gouverneur de la province est seul excepté de cette loi. On lui présente chaque année la liste de ceux qu'on a élus pour les charges, et il ne manque pas de confirmer l'élection quand elle a été régulière. Les alcades, joints au corrégidor royal, ont tout pouvoir pour infliger des peines à ceux qui en ont mérité, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un crime capital, et digne du dernier supplice: chose dont on aurait peine à citer un exemple. L'affaire serait alors portée au gouverneur de la province, qui seul a droit de condamner à mort un Indien. Pour les fautes même qui se punissent dans les réductions, on n'use jamais de toute la rigueur des lois; mais on allie si bien la douceur avec la sévérité, qu'on arrête les désordres, sans rendre le séjour des habitations odieux.

C'est le même ménagement pour les tributs que tire la cour d'Espagne. Elle n'exige annuellement qu'une piastre ou un écu par tête; encore cette capitation ne regarde ni les femmes, ni la jeunesse au-dessous de vingt ans, ni ceux qui ont passé cinquante, et jamais les sauvages qui se sont faits chrétiens dans un âge avancé. Tous les caciques, à titre

de noblesse, et douze Indiens employés dans chaque réduction au service des autels, sont encore exempts de cette taxe. Du reste, ils n'ont point d'autre obligation onéreuse, que celle de marcher au service du roi lorsqu'ils sont commandés pour la guerre ou pour la fortification des places ; ce qu'ils font d'autant plus volontiers, qu'ils travaillent en cela pour leur propre sûreté, sans compter les gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'ils reçoivent des rois catholiques.

Pour ce qui est de la subsistance, on assigne à chaque famille une portion de terre plus que suffisante pour l'entretien de toutes les personnes qui la composent. Les fleuves, aussi-bien que les lacs, sont remplis d'excellent poisson de toute espèce. Le gibier abonde pareillement dans les bois et dans les campagnes. Ce qui est beaucoup plus avantageux encore, quelques bêtes à corne, échappées des troupeaux qu'on avait tirés d'Europe, se sont tellement multipliées, ainsi que les chevaux, dans les grands pâturages du Paraguai, que ces immenses prairies en sont quelquefois entièrement couvertes. On trouve encore dans les bois quantité de bons fruits qui viennent sans culture. Des abeilles de plusieurs espèces y font un miel exquis, et de très-belle cire. Les cannes à sucre croissent d'elles-mêmes dans les lieux humides. Quant aux vêtemens et aux commodités de la vie, les peuplades sont toutes fournies aujourd'hui de tisserands, de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de serruriers, de peintres même et de sculpteurs, de graveurs et de doreurs. Les femmes ont appris à filer, à coudre, à broder, à faire les robes et les habits. Mais quels furent les premiers maîtres de tant d'apprentis divers ? Leurs apôtres mêmes, et les pères de leurs ames, qui se faisant tout à tous dans les choses les plus contraires au préjugé, à l'habitude, à la nature, s'adonnaient aux métiers les plus vils et les plus pénibles, afin d'inspirer aux sauvages le goût de la vie sociale. Ils méritaient qu'on leur érigeât des statues, quand ils n'en auraient fait qu'une société régie par

la

la raison ; et ils en ont fait une société presque angélique.

C'eût été peu que d'assigner à chaque famille la portion de terre qui pouvait fournir à sa subsistance (1). Soit par les temps contraires, et par tous les accidens qui peuvent nuire à la récolte, soit bien plus souvent par la négligence des cultivateurs, et l'insouciance naturelle aux Américains, qui ne pensent guère à l'avenir, plusieurs d'entre eux se fussent encore trouvés en risque de manquer du nécessaire. Mais au milieu de ces sociétés naissantes, les missionnaires se regardent comme des pères de famille chargés d'un grand nombre d'enfans, qui n'ont pas encore assez d'usage pour le maniement de leurs propres intérêts ; c'est pourquoi, outre la portion de terre qui se remet en bon état à chaque famille, on lui donne la quantité de grains nécessaire pour l'ensemencer, à condition qu'après la récolte elle en rapportera la même quantité dans un magasin public qui est destiné pour cet usage, et qui, au moyen de cette règle observée ponctuellement, ne manque jamais. On prête aussi à chaque famille une ou deux paires de boeufs, selon l'étendue de son champ, pour le labourer. Si ces animaux leur appartenaient en propre, il serait fort à craindre qu'ils ne les missent bientôt hors d'état de servir ; mais comme ils sont obligés de les rendre, ou du moins de les représenter au bout d'un certain temps, ils les ménagent, et les conservent avec soin. On a de plus établi des inspecteurs d'une vigilance et d'une activité reconnue, avec charge de parcourir les campagnes, et d'examiner si chacun travaille ; si l'on sème, et si l'on moissonne à temps ; si les bestiaux sont bien soignés, et si l'on prend des mesures pour faire durer les grains recueillis jusqu'à la récolte suivante.

Malgré toutes ces précautions, les vivres manquent toujours à plusieurs avant la fin de l'année, soit qu'ils aient été malades, ou qu'ils aient essuyé

(1) Ibid. chap. XVI.

quelque calamité particulière, soit plutôt encore par le défaut d'économie et de prévoyance. Pour parer à la mendicité, qui de là pourrait prendre naissance, et qu'on ne souffre point dans les réductions ; pour ne pas mettre non plus les pauvres dans le cas de voler, voici les mesures qu'on a prises, et en même temps le procédé le plus admirable de ce gouvernement vraiment théocratique. On n'y a pas tellement partagé les terres entre les particuliers, qu'il n'en reste une partie considérable, la meilleure même et la plus fertile, qui se cultive en commun, et qu'on appelle *Tupambaé*, c'est-à-dire, la possession de Dieu. La direction en est commise à des Indiens intelligens et très-fidèles, qui la font cultiver par les jeunes gens de la réduction : cette jeunesse, durant ces travaux, est nourrie sur les fonds publics.

Tout ce qui se recueille de grains, de légumes, de fruits de toute espèce dans le *Tupambaé*, avec tout le coton qui se récolte même dans les terres des particuliers, est mis en dépôt dans les magasins publics, pour être ensuite distribué aux infirmes, aux orphelins, et à ceux qui par accident ou par négligence trouvent la fin de leurs provisions avant celle de l'année. Ce fonds commun fournit encore à la nourriture et à l'entretien des artisans, lesquels ne tirent point d'autre salaire de leur travail, et généralement de tous ceux qui sont dispensés de cultiver la terre à raison de leurs charges, de leurs occupations et de leurs voyages pour le service public. C'est encore de là qu'on tire, et le tribut que la plupart des particuliers ne penseraient guère à payer, et les vivres pour cinq et six mille guerriers qui partent quelquefois pour le service du roi d'Espagne, à qui ces troupes ne coûtent pas une piastre.

On voit du premier coup d'œil les avantages inestimables que cette communauté de biens procure aux néophytes. Par là, ils conservent entre eux cette égalité parfaite, qui est le plus ferme appui de la tranquillité publique. Tous les principes de dis-

corde sont bannis, avec ces différences de condition, de fortune, de priviléges odieux, qui partagent une même nation en deux parties contraires, dont l'une est pour l'autre un objet éternel de mépris ou d'envie. Tous les chrétiens du Paraguai sont pauvres, et chacun d'eux ne manque de rien. Ils n'ont ni or, ni argent, aucun usage des monnaies : ces dangereux métaux ne germent pas dans leurs champs heureux ; mais ils ont en abondance les choses nécessaires, utiles, et même commodes relativement à leur manière d'être. Les commodités que ne leur fournissent point les productions de leur sol, tels que les outils de fer ou d'airain, ils se les procurent par un commerce analogue à leurs mœurs, et semblable à celui des premiers peuples, qui ne connaissaient en ce genre que l'échange. Ils n'ont rien, ou presque rien en propre, et ils sont assez opulens en commun, pour faire des actes de bienfaisance qui passent le pouvoir, ou du moins la générosité des états les plus florissans. Si quelqu'une de ces petites républiques se trouve dans la disette, soit par l'intempérie des saisons, soit par la mortalité des bestiaux, soit par quelqu'un de ces fléaux à quoi tous les soins de l'homme ne sauraient parer, les réductions voisines ne manquent point de réparer ces pertes, sans exiger autre chose qu'un pareil secours dans un besoin pareil.

L'article du vêtement ne demande pas moins d'attention que celui des vivres, attendu l'indifférence qu'ont à cet égard des peuples qui autrefois allaient nus. On a construit des boutiques et des ateliers de toute espèce dans une grande cour qui est au milieu de la peuplade, près de la maison et sous les yeux des missionnaires : là se trouvent des artisans de tous métiers, et sur-tout grand nombre de tisserands, qui nourris et entretenus aux dépens du public, font continuellement des toiles de coton pour habiller gratuitement les Indiens. Au commencement de la semaine, on distribue aux femmes et aux filles une certaine quantité de coton, qu'elles rapportent le samedi suivant tout filé et prêt à être

mis en œuvre : par là, on vient à bout d'avoir chaque année beaucoup plus de toile qu'il n'en faut pour habiller tout le monde ; le surplus fait partie des fonds du commerce. Au centre du Paraguai est encore une apothicairerie entretenue à frais communs par toutes les réductions, qui tirent de là tous les médicamens dont elles peuvent avoir besoin. Ces heureuses inventions, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter, rendent le séjour de ces bourgades extrêmement cher aux Indiens, et engagent de jour en jour un grand nombre d'infidèles à venir s'y fixer.

Elles n'ont plus rien à craindre aujourd'hui de la férocité des idolâtres, et assez peu même de la part des Mammelus, ennemis beaucoup plus formidables à raison de leurs armes à feu, et de la discipline européenne qu'ils ont conservée. Ils désolaient autrefois ces habitations, et ils en ruinèrent absolument quelques-unes, dont les restes échappés au fer furent réduits à s'aller transplanter au loin, et à pratiquer avec des peines infinies de nouveaux défrichemens. C'est pour prévenir de si funestes révolutions, qu'il s'est formé dans chaque peuplade des compagnies d'infanterie et de cavalerie sur le modèle des troupes espagnoles (1). Les premiers chevaux que virent les Indiens, leur firent tant de peur, qu'ils grimpaient sur les arbres, comme s'il était venu à leur rencontre des tigres ou des lions ; mais ils sont aujourd'hui si bons cavaliers, que c'est leur cavalerie sur-tout qui fait la terreur de leurs ennemis. On leur apprend de bonne heure à manier l'épée, la pique et le mousquet, sans abandonner l'arc et la fronde, et l'on donne des prix à ceux qui se distinguent dans ces exercices. Chaque semaine, le corrégidor royal, tant par lui que par ses lieutenans, passe en revue les troupes de chaque réduction, et leur fait faire l'exercice dans la grande place, qui forme un carré environné de maisons d'une égale hauteur, à l'exception du côté où est l'église, avec

(1) Murat. chap. XVIII.

la maison des missionnaires, un peu plus élevée que les autres.

Comme les surprises sont principalement, et aujourd'hui presque uniquement à craindre, durant tout l'été, on entretient des coureurs qui battent continuellement la campagne, qui s'avancent jusqu'à cinquante et soixante lieues pour observer si rien n'annonce quelque irruption. Ils viennent tous les mois réglément faire leur rapport, et plutôt s'il y a quelque juste sujet de craindre. On arme à l'instant les troupes de la réduction. Bientôt après, on marche à l'ennemi, qui ne tient pas, au moins en rase campagne, devant les néophytes, invincibles quand ils peuvent faire usage de leurs chevaux et de leurs armes à feu.

Les Mammelus eux-mêmes ont appris plus d'une fois à les respecter, et notamment par la défaite qu'ils essuyèrent, il y a quelques années, auprès de la réduction de Saint-Croix. Leur armée, formidable pour ces cantons, était composée de huit cents Mammelus, et de quatre mille Indiens. Elle fut hachée, et la plupart demeurèrent sur le champ de bataille. Les autres ne durent la vie qu'à la clémence des vainqueurs, qui leur permirent de retourner au Bresil, et leur donnèrent même des vivres, en leur faisant jurer une paix que leur terreur assurait beaucoup mieux que leurs sermens. Comme les infidèles qui se trouvent dans le voisinage des réductions, ne sont pas en état de mesurer leurs forces avec elles, ils se gardent bien de les insulter. Ceux qui ne veulent pas vivre en paix, prennent le parti de s'en éloigner.

Ce n'est pas seulement pour la défense de leur propre pays que les nouveaux chrétiens du Paraguai ont signalé leur bravoure, ils ont rendu et rendent sans cesse les services de la plus grande importance à la couronne d'Espagne. On peut ajouter que sa domination sur ce continent immense, c'est-à-dire, depuis le Pérou et le Chili jusqu'au Bresil, n'a point de plus ferme appui que les peuplades chrétiennes qui en occupent le centre. Le peu de villes ou de

bourgades espagnoles éparses dans ces déserts à cent et deux cents lieues de distance les unes des autres, auraient succombé cent fois sous les nuées de barbares qui les environnent, s'il n'y en avait eu parmi eux qui, attachés à l'Espagne par les liens de l'évangile, continssent et réprimassent les autres. Ainsi la possession tranquille d'une si vaste étendue de terres non maritimes, où, par une espèce de miracle, elle se maintient depuis si long-temps, est visiblement le prodige, non pas de sa politique ni de sa bravoure, mais de la religion.

Dès l'an 1662, don Alfonse de Sarmiento, gouverneur de l'Assomption, capitale du Paraguai, visitant les places de son gouvernement, fut tout à coup investi, dans un château, par un essaim de sauvages infidèles : il ne pouvait que succomber, c'est son propre aveu, si la première des réductions, qui fut avertie, n'eût envoyé sur le champ ses troupes, qui firent en vingt-quatre heures le chemin qui demande ordinairement quatre jours, défirent ces barbares, les meilleurs guerriers de cette contrée, délivrèrent le gouverneur, et le reconduisirent sain et sauf jusque dans la capitale. L'an 1680, ces néophytes, au nombre de trois mille, firent des prodiges de valeur contre les Portugais, qui avaient enlevé aux Espagnols le poste où est aujourd'hui la colonie du Saint-Sacrement, et qui, après un grand carnage, furent chassés du fort qu'ils y avaient bâti. Il est mille autres exemples semblables, dont plusieurs sont consignés dans le décret, aussi honorable qu'avantageux, que le roi Philippe V rendit en 1716 en faveur de ces braves et fidèles Indiens. En général, il ne s'est passé au Paraguai, depuis l'établissement des réductions, aucune action d'importance où ils n'aient donné des preuves aussi éclatantes de leur courage que de leur attachement au service de leur souverain, et il ne s'y est remporté aucune victoire à laquelle ils n'aient eu la meilleure part.

Il est vrai que pour combattre contre les Européens, on a la précaution de mettre à leur tête des officiers espagnols, non pas pour animer leur bra-

voure, en quoi ils pourraient eux-mêmes faire la leçon à beaucoup de nos militaires, mais pour les rompre aux procédés de notre tactique. On leur envoie donc en temps de guerre des chefs expérimentés et de bon exemple, qui les rappellent et les façonnent quelque temps à nos manœuvres, avant de les mener à l'ennemi.

Ils se battent ensuite comme des lions, et manquent rarement de faire des merveilles. Un avantage singulier pour l'Espagne, c'est que les troupes des réductions font ces guerres à leurs propres frais, sans recevoir aucune solde, ni même les vivres, dont elles arrivent pourvues pour toute la campagne. Bien plus, ces généreux chrétiens refusent toute gratification pour eux-mêmes; ils reçoivent tout au plus quelque présent pour leurs églises.

Il est à croire que si des institutions si intéressantes pour l'Espagne, et si bien commencées, sont également bien suivies, tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, avec le temps, se rangera sous les lois de cette couronne, et tout ensemble sous celles de l'évangile (1). Peu contens de les avoir portées au point de perfection qu'on a vu, les missionnaires n'ont pas moins travaillé depuis pour affermir et pour étendre de plus en plus la foi chrétienne dans ces contrées; et comme les plus grands obstacles étaient applanis, les progrès furent aussi plus rapides. Ils ont sans doute aujourd'hui beaucoup moins de périls à courir qu'autrefois, et moins de traverses à essuyer. Les réductions établies de tous côtés, l'état florissant où elles se trouvent, l'abondance et la félicité dont elles jouissent, ont fait impression sur l'esprit des barbares; ils ont conçu de l'estime pour les instituteurs de ces sociétés heureuses, dont la renommée a porté la connaissance de proche en proche jusque dans les hordes les plus écartées. Ceux même qui ne veulent point embrasser l'évangile, en respectent les ministres. Il est rare enfin qu'ils osent les maltraiter, et plus rare encore

(1) Murat. c. XI.

qu'ils attentent à leur vie. D'ailleurs les nouveaux chrétiens se sont rendus formidables par leur grand nombre, et par leurs victoires sur ceux qui les ont contraints de prendre les armes. On craindrait qu'ils n'entreprissent de venger la mort de leurs pasteurs, et l'on ne doute pas que s'ils l'entreprenaient, ils n'y réussissent.

Il reste néanmoins encore des dangers capables d'étonner tout autre courage que celui de ces apôtres, sans compter le surcroît de travaux et de fatigues ajoutés à la tâche qu'on a journellement à remplir dans les réductions (1). Car ce sont les mêmes ouvriers, qui n'y trouvant point assez de travail dans le gouvernement pastoral et paternel de cinq à six mille, et quelquefois huit et dix mille néophytes à la charge de deux missionnaires; dans les exercices journaliers du soir et du matin; dans le catéchisme, qui se fait aussi chaque jour à plus de mille enfans; dans celui qui se fait pour tout le monde les dimanches et les jeudis; dans l'instruction des catéchumènes, toujours fort nombreux; dans celles que l'on va faire au milieu des campagnes, aux Indiens chargés de la garde des moissons et des troupeaux; dans les confessions fréquentes et universelles, au moins à toutes les bonnes fêtes de l'année, ainsi qu'au Jubilé qui revient tous les ans; dans le soulagement spirituel et corporel des malades; dans le gouvernement des congrégations : ce sont, dis-je, ces mêmes pasteurs qui font encore des excursions fréquentes dans les terres infidelles, afin d'y recueillir les brebis à qui le pasteur éternel a marqué une place dans son bercail; de telle sorte néanmoins que l'un d'eux reste toujours dans la réduction, pour les exercices habituels.

Lorsqu'on a conçu l'espérance de gagner quelque horde infidelle à Jesus-Christ, l'un des missionnaires se met en chemin, le bréviaire sous le bras, et à la main un bâton surmonté d'une croix. Il se fait ordinairement accompagner d'une trentaine de

(1) Chap. XII.

néophytes, tant pour lui servir d'interprètes, que pour l'aider à passer les marais, les lacs, des fleuves impétueux, et pour ouvrir un passage à travers les forêts. On est quelquefois obligé de faire trente et quarante lieues, toujours la hache à la main, avant d'arriver à une habitation d'infidèles. Souvent le travail est plus long qu'on ne l'avait prévu; les vivres manquent, et l'on n'a pour toute ressource que le hasard de la chasse, ou quelques racines et quelques fruits sauvages.

Quand on rencontre des idolâtres, toujours ils se présentent armés, et chargent souvent avant qu'on se soit reconnu. Ils craignent que ce ne soient des Mammelus déguisés en missionnaires et en néophytes, parce que ces bandits ont usé bien des fois de cet artifice infernal pour les surprendre. Ils ne craignent pas moins qu'on ne cherche à les faire esclaves des Espagnols, pour lesquels ils ont une aversion que le temps ne saurait affaiblir. S'ils soupçonnent seulement que le missionnaire vienne de quelque ville qui appartient à cette nation, son arrivée ne manque pas d'exciter un soulèvement général, dont il est encore assez souvent la victime. La crainte du danger présent, et la précipitation de la fureur, leur font oublier la vengeance qu'on pourra tirer d'eux par la suite.

Si l'on vient à bout de calmer leur première alarme, si l'on peut leur persuader que c'est un véritable missionnaire qui vient à eux, cela suffit aujourd'hui pour les tranquilliser entièrement. Le cacique alors s'approche des voyageurs, les salue à sa façon, et leur demande quel motif les amène. Le missionnaire répond, par lui ou par ses truchemens, qu'il vient de la part du Dieu suprême, créateur et sauveur de tous les hommes, afin de leur apprendre le chemin du ciel et du souverain bonheur. Il leur distribue ensuite quelques petits présens, afin de gagner leur bienveillance. Les néophytes qui l'accompagnent se répandent aussitôt parmi ces infidèles, et leur assurent que bien loin de penser à les rendre esclaves, on ne cherche qu'à leur rendre la vie plus douce et

plus commode. Ils se citent eux-mêmes pour exemple du bonheur dont on jouit dans l'observance de la loi chrétienne. Une expérience si propre à convaincre, jointe à la grâce qui parle en même temps au cœur, fait communément de vives impressions. Les barbares se déterminent, ou à se rendre à l'invitation qu'on leur fait, ou du moins à permettre au missionnaire de rester parmi eux, et d'annoncer l'évangile à ceux qui voudront l'embrasser. Quand il se sont montrés dociles aux instructions du missionnaire, il prend ses mesures selon le nombre de ceux qu'il a pu gagner. Si la quantité en est considérable, on établit une nouvelle réduction ; si l'on n'en a converti que deux ou trois cents, on les invite à venir fixer leur demeure dans quelques-unes des réductions établies. Là, reconnaissant par eux-mêmes la vérité de tout ce qu'on leur a dit, et recevant un accueil qui passe encore ce qu'ils avaient espéré, ils ne tardent point à demander le baptême, et bientot ils le disputent en ferveur aux anciens fidèles.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les néophytes eux-mêmes, et sans leur pasteur, font souvent les fonctions de prédicateurs et d'apôtres (1). Suppléant, autant qu'il est en eux, à la disette d'ouvriers évangéliques où ne se trouvent que trop ces déserts, des troupes d'apôtres indiens, les caciques à leur tête, parcourent les terres voisines, et quelquefois très-éloignées, afin d'annoncer Jesus-Christ aux infidèles. Tout se fait néanmoins dans le meilleur ordre. Avant de partir, ils se confessent tous, et reçoivent la sainte eucharistie, prennent les conseils du missionnaire, avec sa bénédiction, puis se mettent gaiement en chemin. Les fatigues et les dangers inséparables de ces courses, loin de leur faire peur, sont ce qui leur donne le plus d'attrait. Le plus doux objet de leurs vœux est la couronne du martyre, qu'ils savent avoir été gagnée souvent par ces sortes d'expéditions. Le ciel ne manque pas de répandre

(1) Ibid. c. XIII.

ses bénédictions sur un genre si divin d'apostolat, et la caravane apostolique revient rarement à la réduction, sans y ramener un grand nombre de prosélytes.

Entre bien d'autres moyens usités parmi ces fervens chrétiens, pour multiplier les adorateurs de Jesus-Christ, en voici un qui mérite encore d'être rapporté. On sait que les nations sauvages sont presque toujours en guerre les unes contre les autres. Le principal avantage de la victoire, dans leur opinion, consiste à faire beaucoup de prisonniers : mais implacables dans leur vengeance, ils ne font jamais grâce de la vie à ceux qui en ont voulu à la leur. Ils égorgent impitoyablement tous les prisonniers pris armés, et les mangent dans les festins qui terminent toutes leurs expéditions. Pour ce qui est des enfans qu'ils ont pu saisir, ils ont coutume de les vendre à d'autres peuples, afin de se procurer les choses qui manquent chez eux. C'est là pour les bourgades chrétiennes une occasion précieuse de gagner des sujets à Jesus-Christ, en donnant les productions de leurs terres et de leurs fabriques pour racheter ces jeunes esclaves. Le cacique et les principaux de la bourgade prennent soin des garçons. Les filles sont placées chez les femmes les plus instruites et les plus exemplaires. Tous sont élevés avec les enfans chrétiens, nourris, vêtus, instruits comme eux. On les admet au baptême quand on les y trouve suffisamment disposés ; et le jour où ils sont affranchis de la servitude infernale, termine aussi leur esclavage temporel ; alors ils ne diffèrent plus en rien des autres fidèles. Ainsi la sévérité miséricordieuse du Seigneur fait-elle trouver le salut aux enfans dans le malheur même de leurs pères, et dans la ruine de leur nation.

Enfin la générosité des néophytes rend plus facile que jamais la propagation de l'évangile, en facilitant, par l'abondance de leurs largesses, l'établissement des nouvelles réductions. Lorsqu'on en veut fonder une, les anciennes se chargent de fournir aux Indiens nouvellement rassemblés, tout ce qui leur est né-

cessaire, jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir les fruits de leurs propres travaux. Elles leur donnent des grains en abondance, tant pour se nourrir que pour ensemencer. Elles leur envoient des animaux de labourage, avec des conducteurs intelligens dans l'art de l'agriculture des troupeaux, des artisans et des ouvriers de toute espèce; de sorte qu'en peu d'années, le nouvel établissement se trouve sur le même pied que les anciens.

Voilà quel est, ou du moins quel était, il y a vingt ou vingt-cinq ans, l'état des missions du Paraguai, conduites encore par les mêmes pasteurs qui les avaient établies. Des sauvages qu'on avait eu peine à croire des hommes, se trouvaient, par la plus étrange des métamorphoses, ou plutôt par le plus grand des miracles de la grâce, se trouvaient les chrétiens les plus parfaits de l'univers, et les portraits fidèles des premiers chrétiens. Il s'est néanmoins rencontré des aventuriers outrageux qui les ont peints de couleurs bien différentes, et plus encore leurs instituteurs, ou pour user du terme propre, leurs véritables apôtres: apôtres d'office et de fait, sans l'être de nom ni de caractère; apôtres de fatigue, et non pas d'honneur, qui enfantaient les chrétiens et le chrétientés, sans en devenir les pères en titre, qui formaient les évêchés, sans jamais vouloir être évêques, et qui s'en réservant les travaux, en abandonnaient à d'autres les distinctions et les jouissances. Tel est sans doute l'apostolat le plus digne de ce nom, et telles sont les institutions apostoliques, les plus glorieuses pour l'église. C'est par là, aussi-bien que par leur célébrité plus grande et l'authenticité plus certaine de leurs monumens, qu'on s'est étendu à leur sujet avec une sorte de complaisance, et si l'on veut, de préférence, attendu l'impossibilité où l'on était de présenter ainsi toutes les missions des ordres et des instituts divers.

C'est donc à ces monumens que nous renvoyons, pour confondre les diffamateurs des missions et des missionnaires, du Paraguai principalement. Il n'est pas de notre office, il ne siérait pas même à la dignité

de l'histoire, de relever les fictions puériles et toutes les pauvretés dont ils ont farci leurs libelles. Quel homme sensé ne nous blâmerait, par exemple, de combattre sérieusement la chimère du royaume de Paraguai, et de son roi Nicolas, avec ses mines inépuisables d'or et d'argent dans une région où il est notoire qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun minéral ? Il suffira, n'en doutons point, aux personnes de bon sens et de probité, que nous n'ayons emprunté nos renseignemens que d'observateurs impartiaux d'une exactitude et d'un discernement égal à leur impartialité; que nous ne fassions fond, après eux, que sur les pièces de première authenticité, sur les attestations qu'envoient annuellement d'Amérique en Espagne les évêques et les gouverneurs de provinces, et en particulier sur le témoignage rendu immédiatement au savant Muratori par le prince de Santo-Bueno, qui avait été long-temps vice-roi du Pérou, et qui satisfit à toutes les demandes que la sagacité et la circonspection purent suggérer à l'un des plus habiles critiques. Et que nous importe de n'en pas être crus par des gens qui ne croient point à l'église ! Car enfin, puisqu'il le faut dire, il n'y a que les novateurs révoltés contre les décisions du saint siége apostolique, qui s'acharnent à dénigrer, comme attachée le plus fortement à ce centre de l'unité sainte, la compagnie la plus zélée pour soumettre les infidèles au joug de Jesus-Christ; il n'y a que des hérétiques, et quelques déclamateurs gagés ou ameutés par des hérétiques, qui s'obstinent à déchirer la plus parfaite image de l'église primitive, la fervente église du Paraguai.

Ils ont prévalu néanmoins, et ont su faire détruire l'apostolique société, dont ils n'avaient pas le courage d'imiter le zèle héroïque; mais son extinction même, autant que son existence, a fait leur confusion : car enfin sa destination, digne au moins, lorsqu'à son égard il est permis d'être juste, que l'on répande quelques fleurs tardives sur son tombeau, la destination de cette société célèbre n'est pas mieux marquée par le concours de ses commencemens

avec le point extrême des périls de l'église, que par l'époque de sa catastrophe. Les progrès du luthéranisme, du calvinisme, et des rejetons plus obscurs de ces hérésies fameuses étant arrêtés, les pertes faites en Europe par l'église ayant été réparées par les apôtres du nouveau monde, l'art de l'éducation publique étant parvenu au degré suffisant pour soutenir ces œuvres de salut, l'ordre suscité pour les opérer avait rempli sa mission : il tomba sans avoir paru chanceler; et seul entre les ordres éteints, qui tous, avant d'expirer, avaient traîné une vieillesse languissante, et souvent honteuse, celui-ci, sans avoir été jamais ni réformé, ni relâché, tomba ou cessa d'être, comme toujours il était tel qu'une fois il avait été.

On l'a poursuivi au delà du tombeau : après la dissolution du corps, on s'est acharné sur ses membres épars; et dans la nation très-chrétienne, dans la nation la plus humaine et la plus sensible, toute la grâce que leur fissent des juges qui n'en avaient ni condamné, ni jugé aucun, c'était de leur assigner une subsistance qu'à peine ils auraient trouvée sortable pour leurs valets; encore ne l'obtenait-on qu'au prix de l'apostasie, ce qui ne la rendit pas moins illusoire que honteuse. Mais la nation ne s'est pas crue plutôt libre, qu'improuvant par les œuvres cette iniquité barbare, elle les a traités en frères, et leur a fait un sort que des citoyens honnêtes pussent au moins goûter sans rougir, et ministre de la divine justice, en n'ayant peut-être que la politique en vue, elle a brisé l'instrument qui avait immolé ces innocentes victimes : tant l'atteinte portée à toute espèce de propriété ou d'existence est un exemple funeste pour ceux même qui le donnent !

Mais encore, pour qui s'intéressait-on, contre des religieux les plus irréprochables dans leur foi, et d'une pureté de mœurs hors d'atteinte à la malignité même de leurs oppresseurs ? Je ne parlerai point du ressentiment d'une Laïs superbe et humiliée, ni des trames ruineuses d'un ministre despotique et dissipateur; laissons reposer leurs cendres odieuses

dans le profond oubli où elles sont tombées. On ne servait néanmoins d'ailleurs que des sectaires brouillons, qui introduisaient le schisme dans toutes les églises, mettaient la zizanie, l'insubordination, la révolte dans toutes les communautés, et causaient des alarmes perpétuelles aux premiers pasteurs.

Comme ces novateurs intrigans usaient de plus d'artifice pour répandre et accréditer le livre fatal auquel ils attachaient tous les destins de leur secte, deux prélats distingués par leur zèle et par leurs lumières, les évêques de Luçon et de la Rochelle, firent imprimer de concert, dans cette dernière ville, une instruction pastorale qui portait condamnation de ce malheureux ouvrage. Cette instruction, méditée depuis deux ou trois ans, formait une espèce de traité sur la grâce, et par conséquent un assez gros volume divisé en deux parties. On montrait dans la première, que les cinq fameuses propositions étaient clairement contenues dans le livre de Jansénius, et renouvelées dans celui de Quesnel; et comme ces deux novateurs s'appuyaient également des passages de saint Augustin, torturés à la manière de tous les hérétiques, on faisait voir, dans la seconde partie, que les dogmes de Quesnel et de Jansénius étaient pareillement opposés à la doctrine de ce père.

Les grands événemens ont quelquefois de très-petites causes. C'est l'ouvrage de ces deux prélats, dont les vues assurément ne se portaient pas si loin, qui, par une multitude d'incidens minutieux, entraîna la publication de la bulle qui est encore si fameuse aujourd'hui (1). Sitôt que les exemplaires de l'instruction pastorale furent tirés, l'imprimeur de la Rochelle, suivant l'usage des provinces, en envoya une bonne partie dans la capitale du royaume, afin de s'en procurer un débit plus facile. Elle fut annoncée par des affiches, qu'on placarda au coin des rues, dans les places publiques, aux portes des églises, et à celle du palais archiépiscopal. C'est

---

(1) Hist. de la Const. l. 1, p. 90 et suiv. édit. de 1791.

encore l'usage ; mais si l'on avait fait attention aux circonstances, ou du moins si l'on avait prévu ce qui arriva, on aurait sans doute usé de plus de circonspection. L'instruction pastorale condamnait un livre que l'archevêque de Paris avait approuvé dans les termes les plus honorables, qu'il avait proposé aux fidèles comme le pain des forts et le lait des faibles : il regarda comme une insulte faite à sa personne, l'affiche placardée aux portes de son palais.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères entrèrent dans ses sentimens, et que tout occupés de l'injure prétendue faite à l'épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'église, et le péril que courait la foi. La face des affaires changea dès-lors entièrement : la défense des Réflexions morales, qui jusque là n'avait intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats qui avaient toujours passé pour orthodoxes, et même pour vertueux. Mais que la vertu doit être éminente dans le premier ordre de la hiérarchie ! Si elle y est encore susceptible des petitesses de l'amour propre, en combien de rencontres n'est-elle pas exposée aux plus lourdes chutes ! Voilà pourquoi sans doute l'ange de l'école enseigne formellement, et très-décidément, qu'un évêque, pour être en sûreté de conscience, doit être parfait, ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas vertu pour un état si saint ; c'est un véritable crime, puisque c'est une juste cause de réprobation. Ce qui nous reste à dire des derniers troubles de l'église, ne fera que trop sentir la vérité de ces principes.

Et d'abord, une vertu parfaite n'eût-elle pas élevé tous nos prélats au-dessus d'un faux point d'honneur, d'un excès de sensibilité, d'une molle complaisance, ou plutôt d'une lâche politique, et de tout intérêt humain ? Dès là, le livre inconsidérément approuvé était abandonné à son mauvais sort, et l'hérésie qu'on s'efforçait de ranimer demeurait sans patron : mais on persuada, ou on laissa croire à l'archevêque de

de Paris, que les évêques de Luçon et de la Rochelle n'avaient pu, sans lui faire injure, condamner un livre honoré de son approbation, ni répandre leur mandement dans Paris, sans violer, outre les lois de la bienséance, celles du droit canonique. En vain des personnes bien intentionnées s'efforcèrent de lui faire entendre que les Réflexions morales étaient véritablement condamnables; que sa bonne foi avait été surprise par les docteurs mêmes qu'il avait chargés de leur correction depuis qu'elles avaient donné du scandale, et que les évêques de France, de temps immémorial, étaient en possession de faire distribuer leurs mandemens dans la capitale du royaume. Une délicatesse excessive ferma dans son esprit tout accès à ces raisons péremptoires; toujours il se persuada qu'on n'avait censuré le livre que parce qu'il l'avait approuvé, et il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure.

L'amour-propre, dans tous les rangs, est sujet à d'étranges petitesses. MM. de Luçon et de la Rochelle avaient chacun au séminaire de Saint-Sulpice un de leurs neveux. Le premier effet du ressentiment tomba sur ces jeunes abbés. M. l'archevêque voulut croire qu'ils avaient affiché aux portes de son palais le mandement de leurs oncles. Rien n'était plus faux que cette imputation, dénuée de toute apparence, même de preuve. Ces abbés vivaient au séminaire avec édification, dans toute la régularité et l'esprit de retraite qu'on a toujours maintenu avec tant de soin dans cette pieuse maison. N'importe, le supérieur eut ordre de les renvoyer, sur l'unique raison qu'on était mécontent de leurs oncles. Surpris et vivement piqués d'une pareille insulte, ces prélats portèrent directement leurs plaintes au roi par une lettre commune, et bien propre à faire impression sur un monarque si religieux. Après lui avoir protesté qu'ils auraient gardé le silence, si l'injure n'avait touché qu'eux et leurs proches, ils lui représentaient l'évêque de sa capitale comme le fauteur des hérétiques et de l'hérésie. Ce qui mettait la foi dans le plus grand péril, ajoutaient-ils, puisque c'est

par le moyen des évêques puissans, et redoutables à leurs confrères, que les nouveautés, en matière de religion, ont toujours prévalu dans les états, et que dès le temps des anciens empereurs, les plus grand maux de l'église ont eu pour auteurs les évêques des villes impériales.

La lettre devint bientôt publique, et l'archevêque si fortement inculpé se plaignit à son tour au monarque. Sa majesté, qui dans cette division de l'épiscopat ne voyait rien que de funeste à l'église, promit d'engager les deux évêques à faire satisfaction sur la dureté de leur lettre, non pas qu'il trouvât leur plainte injuste quant au fond, mais parce qu'il l'aurait voulu plus mesurée dans les termes. Il leur fit connaître ses dispositions à ce sujet, et les deux prélats, sans attendre ni menaces, ni promesses, ni aucune instance, promirent qu'en matière de démarches et de sacrifices personnels, ils déféreraient toujours aux désirs de sa majesté, comme à des ordres formels : mais à peine se furent-ils exécutés de si bonne grâce, que l'archevêque, sans nul égard ni pour eux, ni pour ses propres engagemens, ni pour l'auguste médiation qu'il avait sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissait le mandement des deux évêques, et en défendit expressément la lecture dans son diocèse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés, ou les novateurs, il les accusait eux-mêmes, par son ordonnance, de renouveler dans leur mandement quelques erreurs de Baïus et de Jansénius. Cette récrimination, vraiment originale, ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'éluder leurs témoignages. Il eût été plaisant, en effet, qu'un ouvrage fait exprès contre le jansénisme par deux prélats éclairés qui n'étaient rien moins que jansénistes, en eût renouvelé les erreurs. Voilà néanmoins ce qu'en jugèrent ou en publièrent plusieurs curés et docteurs de Paris : mais Rome, qui avait d'autres yeux, en

jugea différemment, et applaudit à la doctrine des deux évêques.

La cour prit la chose plus sérieusement que le public. Il n'était pas concevable qu'un prélat tel que M. de Noailles, sage, modéré, circonspect, eût manqué au roi, jusqu'à dédaigner sa médiation, après l'avoir demandée. Déjà le monarque était indisposé contre ce cardinal, pour la manière peu franche dont son éminence s'était conduite au sujet de l'explication que le souverain pontife avait eue avec le clergé de France lors de la réception de la bulle *Vineam Domini Sabaoth* (1). Le cardinal, en qualité de président de l'assemblée, avait été chargé de faire passer au pape la lettre explicative du clergé. Au bout de trois ans, il était encore à s'acquitter de ce devoir. Le pape s'en plaignit au roi, qui croyant à peine ce que sa sainteté lui marquait de la manière la plus positive, en témoigna toute sa surprise au cardinal. Son éminence, fort embarrassée, assura d'abord qu'il avait envoyé la lettre. Il dit ensuite qu'il croyait l'avoir envoyée. Enfin il fut réduit à confesser qu'elle n'était pas partie. Il fallut bien sans doute la faire partir incessamment : mais si la négligence finit, la bonne foi ne lui succéda point. Clément XI venait de publier son décret contre les Réflexions morales. M. de Noailles, qui portait loin ses prétentions sur les égards, n'avait jamais cru, et il ne put s'en taire, que le pape fît cette démarche sans l'avoir consulté, ou du moins sans l'en avoir prévenu. Piqué jusqu'au vif, il fut si peu maître de sa sensibilité, qu'il la signala au préjudice de la sincérité, de la loyauté, de la considération publique, et du point d'honneur pour lequel il était si passionné. Il fit passer la lettre au pape ; mais au lieu de copier le modèle qui en avait été envoyé de Rome, et agréé du roi, ainsi que du clergé, il y ajouta, il en retrancha ; en un mot, il l'altéra en six endroits différens.

Le pontife ne manqua point de s'en plaindre au roi. Le cardinal nia qu'il eût rien changé au modèle

(1) Ibid. p. 104 et suiv.

qu'on lui avait remis, et dit du ton le plus affirmatif, que la plainte du pape était très-mal fondée. Le pape revint à la charge, et le cardinal soutint sa première réponse. Le saint père alors, indigné d'une persévérance qui allait à le faire soupçonner lui-même d'imposture, récrivit au roi qu'il fallait absolument vérifier qui des deux avait le front de mentir à sa majesté, ou de lui-même qui accusait le cardinal d'avoir falsifié la lettre, ou du cardinal qui le niait si obstinément : la chose était facile. Le pape envoya au roi une copie fidelle de la lettre que le cardinal lui avait adressée, en priant sa majesté de se faire remettre l'original du modèle dont cette lettre ne devait être que la copie. Le roi ayant reçu la copie de Rome, demanda le modèle au cardinal, qui d'abord s'excusa de le donner sous différens prétextes : mais toutes ses défaites ne servirent qu'à fortifier les soupçons du monarque, qui prit enfin le ton qui ne fut jamais inefficace dans la bouche de Louis XIV. La peur fit évanouir tous les prétextes, toutes les excuses, toutes les défaites. Le modèle fut mieux recherché, fut retrouvé, fut remis entre les mains du roi, qui le fit confronter, sous les yeux du cardinal, avec la lettre accusée de faux, et qui par ses yeux se convainquit de la falsification. On peut se figurer quelle fut l'indignation du prince, et la consternation du prélat. Sa majesté lui ordonna de réparer sa faute ; et pour le coup, on ne s'émancipa point à lui désobéir. Le cardinal copia fidellement le modèle, le signa comme président de l'assemblée de 1705, et l'envoya au pape en 1711. Ainsi l'entière exécution de cette affaire traîna près de six ans : mais ce qui fit le plus de peine au religieux monarque, ce fut l'entêtement avec lequel il prévit que le cardinal soutiendrait le livre pernicieux qu'il avait eu l'imprudence d'approuver.

Après cette faute, le cardinal dans son différent avec les évêques de Luçon et de la Rochelle, ayant manqué de nouveau à sa majesté, et méprisé en quelque sorte sa médiation, le roi lui fit écrire par un secrétaire d'état, que puisqu'il prenait le parti

de se faire lui-même justice, il était inutile qu'il vînt désormais à la cour, et qu'on lui défendait d'y paraître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissans de sa maison, et voulut cependant justifier sa conduite. Madame de Maintenon lui répondit que sa conduite avec MM. de Luçon et de la Rochelle n'était qu'une pure vengeance, et qu'à la cour on lui portait compassion d'être livré à des conseils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'évêque de Chartres et le curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétardie, qui était en grande réputation d'esprit et de vertu, de s'employer aux moyens d'assoupir une dispute qui devenait chaque jour plus sérieuse. En effet, il ne s'agissait plus simplement d'une querelle particulière à deux évêques; bien d'autres prélats commençaient à prendre leur parti, qu'ils regardaient comme celui de l'église; et déjà l'évêque de Gap, à leur exemple, avait condamné les Réflexions morales.

Les deux médiateurs entrèrent parfaitement dans ces vues, et allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles, que le seul moyen de satisfaire à son devoir, aussi-bien qu'au roi, c'était de se laver du soupçon de jansénisme, et que le seul moyen de dissiper ce soupçon, c'était d'abandonner le livre des Réflexions morales: mais c'était le plus grand malheur pour lui, que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire, il répondit que ses ennemis n'avaient attaqué ce livre que pour faire de sa personne l'objet de la risée publique, et que s'il l'abandonnait, ce serait leur donner gain de cause. Madame de Maintenon prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pitoyable en effet, inspira le même sentiment au roi, en lui faisant espérer que s'il daignait encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits, le cardinal de Noailles ne refuserait pas de s'y prêter. Là dessus, sa majesté leva la défense qu'avait eue le cardinal de paraître à la cour, et nomma quelques seigneurs, ecclésiastiques et laïques du premier ordre, M. le dauphin à la tête, pour terminer d'abord ce qu'il y avait de personnel entre

M. de Noailles et les évêques de Luçon et de la Rochelle. Cette espérance fut encore trompée : le cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avaient concerté les médiateurs. Le roi permit alors aux deux évêques de se pourvoir à Rome ; ce qu'il avait empêché jusque là. Ils y envoyèrent aussitôt leurs dépêches. Le cardinal y écrivit de son côté ; mais il eut le chagrin de voir leur mandement, qu'il avait accusé de jansénisme, confirmé par les éloges du souverain pontife, et la lettre qu'il lui avait écrite demeura sans réponse.

A la marche inexplicable du cardinal, le roi crut néanmoins apercevoir qu'il y avait autant de dessein que de pusillanimité dans ses répugnances à se déclarer contre les Réflexions morales. Plus il craignait pour la religion, plus il s'indignait de la résistance de ce prélat, et le mécontentement du monarque était manifeste à toute la cour ; sur quoi M. Voisin, chancelier de France, et ami du cardinal, entreprit de l'engager une bonne fois à faire de sérieuses réflexions. Il parut quelque temps y avoir réussi : le prélat prit la résolution d'abandonner un livre qui lui attirait chaque jour de nouvelles disgraces, et il écrivit au roi pour lui promettre, en termes formels, qu'il agirait dans peu contre cet ouvrage. Il y a toute apparence que cette promesse faite par le prélat laissé à lui-même, était sincère. Elle était trop bien articulée, pour la pouvoir contredire avec honneur, et en trop bonnes mains, pour qu'on pût l'en retirer : mais la difficulté était de l'accomplir quand le cardinal retomberait dans les mains des novateurs qui l'obsédaient, des tentateurs qui s'appliquaient sans cesse à corrompre la candeur naturelle de son caractère.

Lorsqu'on lui parla de procéder contre le livre, il demanda du temps, pour ne rien précipiter dans une affaire qui exigeait la plus grande attention. On applaudit à sa prudence, et on lui accorda tout le loisir qu'il jugea nécessaire. Le roi cependant lui recommanda fortement de prendre si bien ses mesures, qu'au terme convenu il ne manquât point de

donner au public des marques effectives de son changement à l'égard des Réflexions morales. Il le promit de nouveau ; mais à l'expiration du terme, si convenable à une affaire de cette nature, c'est-à-dire, au temps de l'assemblée du clergé de 1711, il déclara qu'un si grand travail n'avait pu se faire dans l'espace de temps qu'il avait cru d'abord pouvoir y suffire : ainsi l'assemblée commença, continua et finit, sans que les évêques vissent rien accomplir des espérances qu'ils avaient conçues. Le roi, de son côté, comprit combien il serait difficile de faire jamais condamner les Réflexions à M. de Noailles, et conçut le premier dessein de les déférer à un tribunal où elles seraient tout autrement traitées. Un petit tour du parti donna lieu de suivre ce projet, et bientôt après de l'exécuter.

L'abbé Bochard, orthodoxe instruit et zélé, écrivit à l'évêque de Clermont, son oncle, pour l'engager, non-seulement à condamner lui-même le livre qui causait tant de scandales, mais à supplier sa majesté de le faire proscrire par tous les évêques de son royaume. Les rigoristes qui avaient tant crié à la scélératesse contre le faux Arnaud, jugeaient sans doute que le crime se convertissait en vertu, dès qu'il leur devenait utile, puisqu'ils le renouvelaient en chaque rencontre intéressante. Ils réussirent dans celle-ci à intercepter la lettre, et partant de là pour faire oublier que la cause de Quesnel était une affaire de religion, ils en représentèrent la poursuite comme un pur ouvrage de cabale, qu'ils attribuèrent au père le Tellier. Ils en prirent aussi occasion d'insinuer plus malignement que jamais à M. de Noailles, que le père Quesnel n'était pas le principal objet de la passion de ses ennemis ; mais que, sous ombre d'en vouloir à son livre, ils en voulaient sur-tout à son approbateur, et que pour parvenir de manière ou d'autre à déshonorer son éminence, ils cherchaient à la mettre dans la nécessité, ou de révoquer honteusement son approbation, ou de voir un livre honoré de son approbation injurieusement flétri par les évêques.

Déjà le cardinal n'était que trop persuadé de ces chimères. Il se figura de même que tout ce que le gouvernement ordonnait contre les quesnelistes, ne se faisait qu'en vue de le chagriner. Il attribuait à ce motif la destruction de Port-Royal des Champs, à laquelle on l'avait comme forcé de concourir. Les lettres de cachet que s'attiraient ces perturbateurs schismatiques, leur bannissement de la cour, le mépris qu'en faisait le roi, leur exclusion des bénéfices; en un mot, toutes les punitions ordonnées contre eux pour l'exemple, lui paraissaient autant d'affronts qu'on prétendait faire indirectement à sa personne; attache pitoyable à une ombre d'honneur dans un évêque qui ne doit tenir qu'à Dieu et à l'église; mais pratiques abominables de la part des suborneurs, qui profitaient du seul faible peut-être qu'eût ce prélat pieux, exemplaire, et naturellement ingénu, mais un peu vain; qui abusaient, dis-je, de cette candeur même, pour le façonner à la duplicité et à la supercherie; pour l'engager dans un labyrinthe d'affaires et d'intrigues, qui ne pouvait aboutir qu'à sa perte éternelle, si Dieu, qui seul put l'en tirer, n'eût eu pitié d'une ame moins dépravée que surprise.

Cependant la lettre de l'abbé Bochard fut enregistrée au greffe de l'officialité de Paris, et affichée dans la ville, avec des notes flétrissantes. A cette annonce de ce que le parti était résolu de faire pour la défense d'un livre qui mettait l'église en feu, quelques pieux prélats, vivement alarmés, allèrent trouver M. le dauphin, auparavant duc de Bourgogne, élève de Fénélon, aux leçons duquel il ne faisait pas moins d'honneur par sa capacité que par ses vertus. Ils lui proposèrent de s'intéresser auprès du roi, afin d'obtenir du saint siége une bulle si bien minutée, qu'il ne restât plus aucun subterfuge à la mauvaise foi. Ce prince prit quelque délai, tant pour s'instruire à fond des matières contestées, que pour aviser à la conduite d'une affaire si grave; mais dans l'intervalle, M. de Bissy, évêque de Meaux, et depuis cardinal, eut avec M. de Paris une entrevue,

qui pour le moment épargna au prince de plus longs soucis.

M. de Meaux pressant M. de Paris de condamner les Réflexions morales, lui dit que s'il ne se hâtait de le faire, on pourrait bien avoir recours au pape. Sur quoi M. de Noailles, loin de paraître appréhender une constitution apostolique, témoigna la désirer; il déclara même que si l'on pouvait engager sa sainteté à condamner ce livre dans les formes, il ne balancerait pas un moment à recevoir cette décision, et qu'il serait des premiers à joindre sa censure à celle du saint père. M. de Meaux ne manqua point de rapporter au roi des dispositions si conformes aux vœux les plus ardens de ce monarque. Surpris cependant d'un changement si subit et si peu espéré, le roi voulut s'en assurer par lui-même, et attendit avec impatience le jour des audiences ordinaires qu'il donnait à l'archevêque. Le prélat s'étant présenté, le roi, qui n'avait qu'une confiance médiocre, prit le parti, non pas de l'interroger, mais de le féliciter sur ce qu'il avait témoigné désirer une constitution. M. de Noailles, depuis son entretien avec M. de Meaux, avait réfléchi, ou entendu les réflexions de ses malheureux confidens, sur les suites de ce qu'il avait avancé. Au seul mot de constitution, il témoigna la plus étrange surprise, et dit, fort ému, que c'était là un piége que lui tendaient ses ennemis. Le roi, plus indigné que surpris, fit part de ses sentimens à M. le dauphin, qui saisit ce moment pour dire à sa majesté, qu'il croyait nécessaire de recourir au saint siége. Le roi, qui pensait de même, eut néanmoins la bonté, avant de rien faire du côté de Rome, de parler encore à M. de Noailles, qu'il pressa fort de s'adresser lui-même au pape, et de soumettre sans délai au jugement apostolique le livre des Réflexions. Il ne faut point chercher de suite dans les résolutions d'une ame honnête, mais faible, qui tantôt agit de son chef, et tantôt par instigation. Le cardinal s'excusa d'invoquer lui-même l'intervention du saint siége, disant que c'était au roi à faire cette dé-

marche; mais il promit de nouveau que de sa part la décision pontificale serait suivie d'une prompte obéissance.

Bien plus, il témoigna souhaiter que le roi prît en effet le parti de solliciter la bulle. Il s'en expliqua nettement à M. le dauphin, ainsi qu'à sa majesté; il en parla généralement à tous ses amis, et il en écrivit à M. l'évêque d'Agen une lettre, qu'il permit de rendre publique. Voici comment il s'y exprimait (1). « Non, je n'ai point balancé de dire à tous ceux qui l'ont voulu entendre, qu'on ne me verrait jamais ni mettre, ni souffrir la division dans l'église, pour un livre dont la religion peut se passer; que si notre saint père le pape jugeait à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrais sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et que je serais le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur. » Il est clair par là que ce fut du consentement, et même à la prière de M. le cardinal de Noailles, que le livre du père Quésnel fut porté au tribunal du saint siége. Il est donc clair aussi que c'est une iniquité, dans les défenseurs de cet ouvrage, de traduire à ce sujet en violateurs des libertés gallicanes, les orthodoxes qui ont eu recours à Rome pour l'y faire juger en première instance. Le prélat qui s'y trouvait intéressé principalement, avait consenti, et même demandé que Rome jugeât avant les évêques de France. Les murmurateurs ne pouvaient pas l'ignorer. La lettre du cardinal à l'évêque d'Agen ne fut jamais un mystère; et dès-lors elle avait été traduite en latin, imprimée, publiée, envoyée dans presque toutes les cours catholiques; le cardinal s'en était même servi à son avantage. Voici comment.

Le roi n'employait qu'à regret la voie du recours à Rome, tant pour ses lenteurs inévitables et si dangereuses dans un mal urgent, que par la crainte de ne pouvoir étouffer la querelle, ou qu'elle ne fût toujours prête à se renouveler, tandis que le

(1) Lettre du 20 Déc. 1711.

nom du cardinal de Noailles demeurerait à la tête du livre qui en faisait le sujet. Ce sage monarque voulut donc épuiser toutes les voies de la douceur. On suggéra au cardinal des expédiens de toute espèce, afin de le tirer du mauvais pas où il s'était engagé. Il n'en agréa aucun, et demeura inébranlable dans sa résistance. Enfin le roi voulut savoir à quoi ce prélat avait résolu de s'en tenir, et lui ordonna de s'expliquer nettement. Ce fut alors que partant de ce qu'il avait écrit à M. d'Agen, il donna, pour dernière réponse, qu'il craignait de condamner dans les Réflexions morales quelques-uns des sentimens que le pape y pourrait approuver, ou d'y approuver ce que pourrait y condamner le saint père; d'où il concluait que pour agir avec plus de sûreté dans une affaire si délicate, le pape devait prononcer le premier. Il alla jusqu'à supplier le monarque de presser le saint père de porter son jugement, et il promit de nouveau qu'au cas que sa sainteté condamnât le livre dans les formes, il serait des premiers à souscrire à cette décision. Il est donc prouvé, confirmé, et de la plus grande authenticité, que M. le cardinal de Noailles a consenti, et demandé même que la cause du quesnelisme fût portée en premier lieu au tribunal du saint siége.

Il est vrai, d'un autre côté, comme on le découvrit par la suite, que ce prélat ne croyait pas courir grand risque, en priant le roi de solliciter le jugement pontifical. Il s'était persuadé, et il s'en expliqua souvent aussi par la suite, que le pape ne se déterminerait jamais à porter pour la France une constitution contre un livre déjà condamné par un bref qui n'avait pas été reçu en France : mais ou la cour ignorait alors que le cardinal ne voulait pas ce qu'il témoignait désirer, ou elle jugea que cette duplicité était une raison de ne plus user de ménagement pour lui.

Quoi qu'il en soit, le roi prit enfin la résolution de solliciter un jugement solennel du saint siége. Il fit pressentir qu'il en allait faire la demande, et plusieurs évêques du royaume se mirent en devoir

de concourir au même but. M. le cardinal de la Trémouille, ambassadeur à Rome, fut chargé de cette négociation. Dans la supplique qu'on lui envoya pour être présentée au saint père, on eut soin de faire observer qu'on ne demandait que ce qu'avait déjà fait sa sainteté par son bref du 13 Juillet 1708; mais comme ce bref n'avait pas été reçu en France pour des clauses contraires aux maximes du royaume, on conjurait le chef de l'église, par les plus chers intérêts de l'église même, de ne rien insérer dans sa bulle qui pût servir de prétexte aux esprits mal intentionnés pour s'élever contre elle. On lui spécifiait ce qui avait fait rejeter le bref de 1708, et on le faisait souvenir que les termes de *pleine puissance*, *de science certaine*, et sur-tout de *propre mouvement*, ne se toléraient point dans l'église gallicane. Quant à ce dernier terme en particlier, sa majesté demandait que le saint père marquât expressément dans sa bulle, qu'il l'accordait aux instances du roi, et à la sollicitation de plusieurs évêques du royaume; sur quoi il lui citait pour exemple la constitution donnée par Alexandre VII en 1665.

Il le prévenait aussi que dans la bulle il ne devait être question que du livre seul des Réflexions morales, et pour en faire mieux sentir le venin, qu'il était à propos d'en articuler les propositions les plus dignes de censure, sauf à déclarer, selon l'usage, qu'on ne prétendait point en approuver les autres. Le roi se disait encore autorisé à faire cette demande, non-seulement par la bulle d'Innocent XII contre le livre des Maximes des Saints, où l'on avait spécifié vingt-trois propositions, mais par l'exemple de Clément XI lui-même dans sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*: bulle, ajoutait-on, si sagement minutée, qu'on le priait uniquement d'en donner une semblable; et quand la nouvelle bulle serait dressée, on demandait qu'elle fût communiquée au cardinal de la Trémouille, qui s'assurerait de l'agrément du roi avant qu'on la publiât.

C'était là faire en quelque sorte la leçon à la cour de Rome; ce qui n'en pouvait guère accommoder

la délicatesse : mais voilà où l'on était réduit par des novateurs inépuisables en chicanes, à qui l'on voulait ôter, s'il était possible, toutes les défaites qu'ils pourraient alléguer pour cacher le vrai motif de leur résistance. Rome eut peine sans doute à goûter cette manière de sollicitation, et la suppression des vieilles clauses qu'elle a toujours fort à cœur, lui semblait ne pouvoir se faire dans la nouvelle bulle, sans préjudicier, soit aux droits, soit à la dignité du saint siége : mais le roi, qui connaissait la haute vertu de Clément XI, et son zèle aussi pur qu'ardent pour le maintien de la foi, le pria de considérer lui-même si pour des préjugés et des formalités, il convenait d'exposer plus long-temps l'église de France, et bien d'autres peut-être avec elle, à des maux qui demandaient le plus prompt remède. Il lui ajoutait, que c'était avec une confiance vraiment filiale qu'il avait eu recours au père commun des fidèles ; qu'il lui avait découvert avec ingénuité les plaies que la religion avait reçues dans le royaume ; qu'il en attendait la guérison de sa tendresse paternelle, et en même temps l'exécution de la parole qu'il avait autrefois donnée au cardinal de Janson d'agir invariablement de concert avec le roi très-chrétien. Du reste, le monarque engageait sa parole au saint père, que la bulle conçue comme on la demandait, serait reçue dans le royaume avec tout le respect et la soumission convenable ; qu'il en autoriserait l'exécution par des lettres patentes enregistrées en son parlement, et qu'il ne permettrait pas que les évêques missent rien dans leurs mandemens qui pût offenser le saint siége.

Le pontife charmé du zèle et de la piété du roi, ne pensa qu'à le seconder. Il ne considéra plus que le besoin pressant de la religion, agréa toutes les conditions proposées, et donna parole au cardinal de la Trémouille de ne point publier la nouvelle bulle, que le roi n'en eût vu la minute, et n'eût répondu qu'il en était content. Bientôt il eut établi une congrégation distinguée pour cette affaire majeure. Elle était composée des cardinaux Spada,

Ferrari, Fraboni, Cassini et Tolomeï, prélats hors d'atteinte à tout autres langues qu'à celles d'une secte qui ne peut subsister qu'au moyen de l'imposture et de la calomnie. On leur joignit des consulteurs, théologiens et jurisconsultes, choisis de même entre les plus recommandables par leur probité et par leurs lumières; et pour épargner aux chefs de cette compagnie la tentation de l'amour propre, en jugeant d'un livre approuvé par un cardinal, le saint père leur fit part de la parole que M. de Noailles avait donnée d'être le premier à confirmer le jugement de Rome, et leur communiqua la pièce où elle était consignée par écrit, d'une manière à écarter tous les doutes, c'est-à-dire, la lettre que ce prélat avait écrite à l'évêque d'Agen.

Persuadé avant cela que Rome ne se hasarderait point à donner une constitution, M. de Noailles ne parut plus à beaucoup près si assuré, quand il sut qu'il y avait déjà une congrégation établie à cette fin, et que sa lettre à M. d'Agen, si propre à fortifier le zèle des cardinaux commissaires, leur avait été communiquée. Il ne voyait qu'un moyen de prévenir l'affront qu'il redoutait sur toute chose, et il n'y en avait point d'autre en effet que de condamner lui-même le livre qu'il avait approuvé, et de soustraire ainsi son approbation à la flétrissure, qui sans cela ne pouvait manquer de réjaillir de l'auteur sur l'approbateur. Après bien des soucis et des incertitudes, il conclut que c'était là le seul parti qu'il eût à prendre; il en écrivit au cardinal de la Trémouille, qui n'omit rien pour le confirmer dans cette résolution; et il procéda effectivement à la condamnation des Réflexions morales: mais un moine intrigant et un expéditionnaire imposteur, tous deux Français résidans à Rome, l'empêchèrent d'exécuter son dessein.

Le père Rollet, général des Minimes, et le banquier la Chausse, attachés l'un et l'autre au parti, et correspondans de M. de Noailles, se mirent en tête, contre le sentiment de tous les Romains, que la constitution projetée n'était qu'un épou-

vantail (1). En vain leur démontra-t-on qu'on procédait très-sérieusement à la condamnation du livre: on leur nomma les commissaires et les consulteurs; on leur marqua l'heure et le lieu de leurs conférences; on leur en fit observer les démarches, et on leur rapporta plusieurs de leurs propos: rien ne fit, ou ne parut faire impression sur ces deux têtes brouillonnes. Ils communiquèrent leurs fictions à M. de Noailles. Ils lui écrivaient réglément chaque semaine, et lui garantissaient que le saint père était fort éloigné de donner une constitution; qu'il s'en était souvent expliqué dans les termes les plus forts et les plus précis; que tout ce qui se faisait de public pour persuader le contraire, n'était qu'un stratagème romain pour attirer son éminence dans l'embuscade, et l'engager, par la crainte d'une constitution, à condamner elle-même les Réflexions morales. Rien n'est difficile à croire, quand on ne croit que ce qu'on désire. M. le cardinal de Noailles crut si bien ces deux hommes, quoique d'un mérite et d'une considération très-médiocres, qu'il récrivit au cardinal de la Trémouille, qu'on l'avait convaincu, à n'en pouvoir plus douter, qu'il n'y aurait point de constitution; que tous les bruits du contraire n'étaient qu'un piége pour lui faire condamner le livre du père Quesnel; mais qu'il se garderait bien de donner contre cet ouvrage le mandement dont il lui avait parlé dans ses lettres précédentes. Il fut aisé au cardinal ambassadeur de savoir d'où provenait ce changement. Les deux brouillons, fiers de la docilité de leur illustre dupe, ne s'en cachaient point. L'ambassadeur s'efforça d'abord de les détromper: ils lui soutinrent qu'il était lui-même dans l'erreur, et leur aveuglement ou leur malignité fut incurable. Ceux-ci demeurant inflexibles, tout ce qu'il put faire du côté de M. de Noailles, fut pareillement inutile.

Le moine et le banquier n'en demeurèrent point là. Après avoir bien affermi le crédule archevêque,

(1) Hist. de la Constit. liv. 1, p. 122 et suiv. édit. de 1791.

ils entreprirent d'intimider le souverain pontife. A cette fin, ils répandirent dans Rome, qu'on avait une certitude entière que s'il paraissait une bulle contre les Réflexions morales, elle ne serait point reçue en France. Entre les impostures qu'ils répandirent en grand nombre pour donner quelque couleur à cette supposition, ils eurent l'impudence de publier que M. le dauphin était tout entier dans les intérêts des quesnelistes, et que s'il paraissait une constitution contre le livre du père Quesnel, ce prince était résolu de s'élever contre elle avec tout l'avantage que lui donnait, tant sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, que la supériorité de son génie et la connaissance profonde qu'il avait des pères, et sur-tout de saint Augustin. N'eût-on que ce faux seul à reprocher au calvinisme écourté, encore devrait-il passer pour la plus fourbe des sectes. Ici la manie du mensonge était poussée jusqu'au délire, puisque l'horreur de ce prince pour les erreurs du temps était aussi notoire que son attachement à la personne et aux principes de son immortel précepteur. Cependant les assurances que donnaient et rebattaient continuellement les sectaires, pouvant encore faire quelques dupes, au moins parmi le peuple et les étrangers, le prince, avec l'agrément du roi, prit le parti de faire un mémoire pour le répandre jusqu'en Italie. Voici en substance comment il s'y expliquait.

Quoique je ne sois pas théologien, je sais très-bien que la doctrine de Jansénius rend quelques commandemens impossibles aux justes; qu'elle établit une nécessité d'agir selon la domination, soit de la grâce, soit de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y résister, réduisant la liberté de l'homme à la seule exemption de contrainte; qu'elle fait Dieu injuste, en lui faisant, contre la décision formelle du concile de Trente, abandonner le premier les justes, en conséquence du péché originel, quoiqu'effacé par le baptême; qu'elle détruit entièrement la liberté et la coopération de l'homme à l'œuvre de son salut, puisqu'il ne peut dans ce système résister
à

à la grâce lorsqu'elle lui est donnée, et qu'alors Dieu agit dans l'homme, sans que l'homme y ait d'autre part que de faire volontairement ce qu'il fait nécessairement; enfin, que Dieu, selon cette doctrine, ne veut le salut que des seuls prédestinés, et que Jesus-Christ, en répandant son sang, n'a prétendu sauver qu'eux seuls. Je sais que tout ce système porte l'homme au libertinage par la suppression de sa liberté; je sais encore que les jansénistes, après avoir soutenu hautement la véritable doctrine des cinq propositions quant au droit, et ayant été condamnés, se sont rejetés sur la question de fait; qu'ayant encore perdu ce point, ils en sont venus à la suffisance du silence respectueux, et que forcés dans ce retranchement par la dernière constitution de notre saint père le pape, ils ont recours à mille subtilités scolastiques, afin de paraître simples thomistes: mais qu'ils gardent dans le fond tous les mêmes sentimens, et soit qu'ils soutiennent ouvertement la doctrine, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux, ou à un prétendu thomisme, que c'est toujours une cabale des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu, et qu'il y aura peut-être jamais. Je crois, dit le prince en finissant, qu'en voilà bien assez pour dissiper les faux bruits qu'on a répandus si mal à propos sur mon compte, et pour manifester mes vrais sentimens, qu'on me verra soutenir à jamais, non-seulement par mes discours, mais par toute ma conduite.

Le prince était sur le point d'envoyer cet écrit à Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Après sa mort, les quesnelistes, qui n'avaient encore aucune connaissance de cette déclaration, et qui pensaient ne plus courir aucun risque d'être démentis, publièrent effrontément qu'ils venaient de perdre en lui leur plus ferme soutien. La confusion suivit de près l'impudence. On trouva le mémoire dans le porte-feuille du prince: il était tout entier écrit de sa main, avec des renvois et des ratures qui ne permettaient pas de douter qu'il n'en

fût l'auteur. Le roi fit imprimer une pièce si propre à convaincre les sectaires d'imposture, la fit répandre dans Paris, et en envoya plusieurs exemplaires au cardinal de la Trémouille, pour être distribués à Rome, en commençant par le souverain pontife.

Les jansénistes et leurs partisans à Rome, mandait-il à ce cardinal, cherchant quelque appui auprès du pape, lui ont fait entendre que les sentimens de M. le dauphin à leur égard étaient si différens des miens, qu'ils se flattaient d'en être un jour protégés. Pour confondre cette imputation calomnieuse, M. le dauphin a cru devoir à la vérité et au bien de la religion, une déclaration de ses sentimens. C'est lui qui avant sa mort a dressé l'écrit que je vous envoie, pour le présenter au pape. Sa majesté ajoutait que l'original qu'il avait du mémoire était écrit de la propre main du dauphin ; et pour en appuyer le contenu, il me conste, poursuivait-il, que jamais personne ne fut plus zélé que lui pour la saine doctrine, ni plus éloigné de tout esprit de nouveauté. Sa perte en est une pour l'église, qui eût toujours trouvé en lui un ardent défenseur de la foi.

Le saint père reçut le mémoire, ainsi qu'il s'en expliqua au cardinal de la Trémouille, avec toute la satisfaction et l'attendrissement imaginable. Sa sainteté répondit aussitôt au monarque, par un bref du 4 Mai de cette année 1712, qu'elle l'avait reçu avec plaisir, lu avec empressement, et qu'en versant des larmes de joie, elle avait rendu grâces au Très-Haut d'avoir inspiré au prince de si religieux et de si beaux sentimens, qu'on devait lui appliquer ce qui a été dit autrefois d'un illustre monarque : Il s'est expliqué comme l'aurait pu faire, non pas un empereur, mais un évêque. Elle ajoutait que jamais prince n'avait eu moins besoin de se justifier sur sa croyance ; qu'elle l'avait toujours regardé comme un des plus zélés défenseurs de la religion ; que sa déclaration était néanmoins infiniment avantageuse à la foi, en ce qu'elle dissipait jusqu'aux moindres nuages, et découvrait les supercheries de ceux qui semaient des discours pleins d'imposture.

Ce fut un coup atterrant pour les imposteurs, que la publication de ce mémoire, faite sur-tout d'une manière si authentique par les soins mêmes de sa majesté. Cependant l'infamie ne déconcerta point la fourbe. Dès que le mémoire parut, le parti mit tout en usage pour le faire tomber. On osa même l'attaquer publiquement par un libelle qui avait pour titre : Réflexions sur un écrit intitulé, Mémoire de M. le dauphin, avec une déclaration du père Quesnel. Comme il n'était plus possible de déprimer le prince, après toutes les louanges qu'on lui avait données, on le comblait de nouveaux éloges; mais uniquement pour en conclure qu'il n'était point l'auteur du mémoire, qu'on supposait indigne de lui. C'était, disait-on, le pur ouvrage de la cabale molinienne qu'il n'avait fait que transcrire, encore d'une manière à faire voir qu'il n'entendait pas ce qu'il écrivait; en sorte qu'il serait à désirer pour son honneur, que cet écrit n'eût jamais vu le jour. Voilà comment, après avoir toujours parlé, et en parlant même encore du dauphin comme d'une ame forte, et d'un esprit transcendant, on le représente comme un imbécille, qui ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il fait. C'est que l'imposture outrée se prend pour l'ordinaire dans ses propres lacs; et c'est ce que M. Joly de Fleury ne manqua point de faire sentir, en requérant, comme avocat général, l'arrêt qui condamna ce libelle à être lacéré et brûlé par la main du bourreau.

L'imputation faite au dauphin ayant échouée à Rome, aussi-bien qu'en France, la secte artificieuse eut recours à un nouveau stratagème. On venait de supprimer à Paris l'histoire de la compagnie de Jesus, composée par le père Jouvenci, qui parlait avec estime d'un ouvrage de Suarez, où il est traité, suivant les principes ultramontains, de la puissance des papes sur le temporel des princes : sur quoi le parlement avait obligé les supérieurs des Jésuites de Paris, à donner par écrit une déclaration, par laquelle ils s'engageaient à se conformer dans l'enseignement aux maximes autorisées par l'assemblée

du clergé de 1682. Cependant comme les quatre fameux articles ont toujours fait ombrage à la cour de Rome, que le roi avait laissé agir le parlement contre les Jésuites, et que ceux-ci, tout dévoués qu'ils semblaient au pape, avaient obéi aux magistrats, le parti qui avait principalement suscité cette affaire aux Jésuites, mit tout en œuvre pour faire regarder leur soumission à l'ordre du parlement, et le consentement au moins tacite du roi, comme autant de signes manifestes qu'on était peu disposé dans le royaume à ménager le saint père, et sa constitution, s'il en donnait une. Ainsi l'équitable faction faisait-elle à Rome un crime aux Jésuites, de ce qu'elle faisait exiger d'eux à Paris comme un devoir capital. Le pape, comme elle le prétendait, conçut cependant d'assez vives alarmes. Il craignait de compromettre l'autorité du saint siége, et il témoigna au cardinal de la Trémouille bien des appréhensions et des incertitudes, que sa confiance dans la parole réitérée à la probité reconnue de Louis XIV put seule dissiper enfin.

A peine fut-il tranquillisé, que le parti revint à la charge sur un objet tout semblable. L'abbé de Saint-Agnan, nommé à l'évêché de Beauvais, alla demander ses bulles à Rome. Les novateurs, qui ne pouvaient échapper à leur condamnation qu'en brouillant cette cour avec celle de France, informèrent le pape que cet abbé avait depuis peu soutenu en Sorbonne les articles de 1682; ce qui toutefois n'était vrai que pour le quatrième, concernant le temporel des princes: mais c'en fut assez pour qu'ils représentassent dans la personne de cet ecclésiastique, tous ceux que le roi nommait aux évêchés comme des ennemis du saint siége. Cette manœuvre fut assez bien conduite, pour faire encore quelque impression. L'expédition des bulles fut suspendue pour un temps. Cependant le pape fit observer de près ces faux zélateurs, et se convainquit bientôt qu'ils ne cherchaient qu'à brouiller les deux cours, afin de faire échouer le projet de la constitution. Ainsi la batterie dressée contre la

bulle, ne servit qu'à en accélerer l'expédition. Mais que peut-on penser de tant d'efforts et d'artifices employés pour empêcher que le pape ne prononçât, sinon que ceux qui les employaient étaient déjà condamnés par leur propre conscience, et ne doutaient point que ce jugement ne fût confirmé par celui du saint siége ?

Clément XI ayant enfin dissipé ces nuages, ne pensa plus qu'à presser l'expédition de la bulle; ce qui ne laissa pas d'emporter deux ans du travail le plus assidu et le plus sérieux. Jamais peut-être on n'apporta plus d'application à l'examen d'aucune matière. La connaissance qu'on avait des détours du jansénisme, et l'expérience de son opiniâtreté que tant de bulles précédentes n'avaient encore pu réduire, fit pousser pour celle-ci les précautions et la circonspection jusqu'au scrupule et à une sorte d'excès. Dès le commencement, on avait choisi dans les écoles diverses les théologiens les plus gens de bien et les plus éclairés. Ils eurent ensemble un nombre infini de conférences. Ils considérèrent les propositions du livre dénoncé dans tous les sens, et sous tous les jours dont elles étaient susceptibles, les confrontant, sous tous les rapports, avec les dogmes de la foi. Le pontife ordonna congrégation sur congrégation, et fit faire toutes les discussions en sa présence. Il prit l'avis de plusieurs autres cardinaux que ceux des congrégations. Il consulta de plus un grand nombre d'évêques. Il conduisit tout Rome en procession au tombeau des saints apôtres, et y célébra très-souvent lui-même les saints mystères, ordonna des prières fréquentes, et en son particulier priait nuit et jour avec toute la ferveur dont il était capable, afin d'obtenir la pleine effusion des lumières du Saint-Esprit. Quand la bulle fut minutée, il en communiqua le dispositif, selon sa promesse, au cardinal de la Trémouille, qui crut y voir quelques termes contraires aux usages de France, et pria de les supprimer. Sa sainteté les supprima sur le champ, et tint en tout, avec la fidélité la plus ponctuelle, ce qu'elle avait promis au roi.

Enfin toutes les conditions étant remplies, toutes les précautions prises, tous les suffrages réunis, et le saint nom de Dieu invoqué de nouveau, le pieux pape Clément XI porta le 8 Septembre 1713, la célèbre constitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*. Le même jour, elle parut affichée au champ de Flore, à la porte de l'église de Saint-Pierre, et dans les autres lieux accoutumés. L'ouvrage du père Quesnel, qui a pour titre, le nouveau Testament en français, avec des réflexions morales, etc., y est condamné, comme contenant cent et une propositions respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'église et à ses usages; outrageantes, non-seulement pour l'église, mais encore pour les puissances séculières; séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies et au schisme; erronées, approchant de l'hérésie, et souvent condamnées; hérétiques enfin, et renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, prises dans les sens où elles ont été condamnées.

Il y est défendu à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, de penser, d'enseigner, de s'expliquer sur lesdites propositions, autrement qu'il n'est porté dans cette constitution; en sorte que quiconque enseignerait, soutiendrait, mettrait au jour ces propositions, ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiterait, même par manière de dispute, en public ou en particulier, si ce n'est pour les combattre, encoure par le seul fait, sans qu'il soit besoin d'autre déclaration, les censures ecclésiastiques, et les autres peines portées de droit contre des cas semblables. Au reste, ajoute le saint père, par la condamnation expresse et particulière que nous faisons des propositions susdites, nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du même livre, attendu sur-tout que dans le cours de l'examen que

nous en avons fait, nous y avons remarqué plusieurs autres propositions qui ont beaucoup de ressemblance et d'affinité avec celles que nous venons de condamner, et qui sont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y en avons trouvé beaucoup d'autres qui sont propres à fomenter la désobéissance et la rebellion, qu'elles insinuent sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimérique d'une persécution qui règne aujourd'hui. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, nous y avons vu le texte sacré du nouveau Testament, altéré d'une manière souverainement condamnable, et conforme en beaucoup d'endroits à la traduction française de Mons, condamnée depuis long-temps; et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'à détourner le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger et souvent dangereux.

A ces causes, conclud le pontife, en vertu de l'autorité apostolique, nous défendons et condamnons ledit livre, sous quelque titre et en quelque langue qu'il ait été, ou soit jamais imprimé, en quelque édition et en quelque version qu'il ait paru ou puisse paraître, comme étant très-propre à séduire les ames innocentes par des paroles pleines de douceur, et comme dit l'apôtre, par des bénédictions, c'est-à-dire, par la fausse image d'une instruction remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres livres ou libelles, manuscrits ou imprimés, et, ce qu'à Dieu ne plaise! qui s'imprimeraient dans la suite pour la défense dudit livre. Nous défendons à tout fidèle de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire usage, sous peine d'excommunication, qui s'encourra par le seul fait.

Clément XI, comme autrefois le concile de Constance en condamnant les erreurs nombreuses de Wiclef et de Jean Hus, n'entreprit pas d'assigner à chacune des cent une propositions de Quesnel, sa qualification ou censure particulière, ce qui n'eût pas eu de fin: mais ce qui suffisait pour paître sûrement le troupeau du Seigneur, et lui faire éviter les pâturages empoisonnés, il comprit les cent une

propositions en général sous les mêmes qualifications, non pas que chacune des qualifications se puisse appliquer à chaque proposition en particulier, mais en ce sens, qu'il n'y a aucune de ces propositions censurées, qui ne mérite au moins l'une des qualifications portées par la censure, et aucune des qualifications portées par la censure, qui ne convienne à quelqu'une des propositions censurées.

Nous n'entrerons point dans les détails infinis de ces propositions, et moins encore entreprendrons-nous d'en justifier la censure. Les jugemens de l'église, comme ceux de Dieu qui les dicte, sont droits, et se justifient par eux-mêmes. Il suffit au fidèle qu'elle ait prononcé : Quiconque exige davantage, doit être regardé comme un infidèle. Il peut toutefois être utile aux simples de connaître en particulier le venin de quelques-unes de ces propositions, au moins de celle qui est la plus capable de leur imposer. C'est la quatre-vingt-onzième, suffisante elle seule pour tenir en garde contre les autres. Quoi de plus innocent au premier coup d'œil, que cette proposition isolée, *la crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Mais qu'on observe comment elle est amenée, ce qui la suit, ce qui la précède, ce qui en fixe le sens, et l'on reconnaîtra sans peine qu'elle est injurieuse aux puissances ecclésiastiques, qu'elle inspire le schisme et la rebellion, en faisant naître, selon les termes de la bulle, l'idée chimérique d'une persécution exercée, au sein même de l'église, contre les fidèles qui marquent le plus de courage dans l'accomplissement de leurs devoirs.

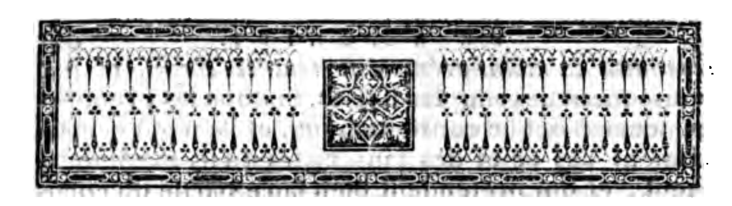
Dans les principes du père Quesnel et de son livre, toute excommunication portée, suivant l'usage de l'église, par le pape ou les évêques, est radicalement injuste, à raison du pouvoir qu'ils s'arrogent injustement d'en user ainsi. C'est ce qui suit clairement de la quatre-vingt-dixième de ses propositions condamnées, portant que c'est à l'église qu'appartient l'autorité de l'excommunication, pour l'exercer par les premiers pasteurs, *du con-*

sentement au moins présumé de tout le corps, et par conséquent des simples fidèles. Si donc les premiers pasteurs n'ont ce consentement, et ils n'ont certainement pas celui des jansénistes qu'ils excommunient, et qui prétendent bien faire partie du corps de l'église, il est clair en ce sens qu'alors ils usurpent le pouvoir d'excommunier, qu'ils n'ont pas la juridiction nécessaire pour cela, que ces excommunications sont injustes. On peut remarquer en passant l'opposition de ces principes avec ceux du concile de Trente, qui traite d'erreur pernicieuse celle qui étend le pouvoir des clefs à tous les membres de l'église en général (1). Clément XI, dans ses décisions, pouvait-il suivre un meilleur guide ?

Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions. Plus on confondrait les chicanes d'obstinés et artificieux novateurs, plus on leur donnerait lieu d'en former de nouvelles. Nous avons présenté ce qui était nécessaire pour diriger la foi des fidèles, en usant même de toute la réserve compatible avec les intérêts essentiels de l'église : mais dès là nous avons rempli au moins notre objet capital. Du reste, on doit craindre de rallumer un feu peut-être mal éteint, et de ranimer des contentions qui déjà n'ont causé que trop de scandale.

---

(1) Conc. Trid. Sess. XIV, cap. 3 de Pœnit.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

Depuis la publication de la bulle Unigenitus *en* 1713, *jusqu'à la mort de Clément XI en* 1721.

Au premier bruit d'une bulle fulminée contre un livre auquel était comme attaché le destin du jansénisme, tout le parti fut dans la consternation : mais rien ne fut égal à la surprise et au chagrin de l'archevêque de Paris. Alors, mais trop tard, il se repentit d'avoir pris moins de confiance au cardinal de la Trémouille, qu'aux vils brouillons qui lui avaient assuré qu'on ne parlait de bulle que pour lui faire peur. Ses regrets redoublèrent encore, lorsqu'il apprit de ce cardinal, que par un mandement contre le livre condamné, il aurait arrêté la bulle. Il fit alors, sans gloire et sans fruit, ce qu'il aurait pu faire un peu plutôt avec autant de mérite que d'avantage. Avant qu'on eût reçu en France aucun exemplaire de la constitution, il publia un mandement, où il déclarait que pour tenir sa parole, il condamnait le livre des Réflexions morales. Cependant la peur ou l'étonnement qui l'engageait à cette démarche, perçait par bien des endroits. Il n'attribuait aucune erreur à cet ouvrage, il n'imposait aucune peine à ceux qui contreviendraient au man-

dement, il n'ordonnait pas même qu'on le lût au prône, ni qu'on le publiât en aucune des formes accoutumées. Tel est le fruit ordinaire des incertitudes et des tergiversations en matière de devoir, c'est-à-dire, un surcroît de honte ajouté à ce qu'une fausse délicatesse avait prétendu s'en épargner. Combien ne surviendra-t-il pas encore d'incidens qui donneront lieu à la même réflexion sur le même prélat !

Quand la constitution fut parvenue entre les mains du roi, qui en reçut quatre exemplaires, avec un bref de sa sainteté (1), son premier soin fut de vérifier si ce qu'il avait requis par rapport aux usages du royaume, se trouvait ponctuellement observé. Après un examen très-exact, on reconnut qu'il n'y avait pas un seul terme qui pût faire ombrage. Ainsi le monarque, en répondant au bref du saint père, lui témoigna toute la satisfaction avec laquelle il s'était convaincu que jamais Rome n'avait plus judicieusement ménagé ses termes. Le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, s'empressa, de son côté, à féliciter le cardinal de la Trémouille, *de l'honneur qu'il s'était acquis dans la manière dont la bulle avait été dressée.*

La cour ensuite ne songea plus qu'à procéder à l'acceptation d'une bulle si désirée. Il fut d'abord question de l'envoyer à tous les métropolitains du royaume, avec injonction de former, chacun avec ses suffragans, des assemblées provinciales, où ils conviendraient entre eux de la manière dont se ferait l'acceptation : mais en faisant ainsi procéder chaque province séparément, sans être auparavant convenu dans l'épiscopat d'une formule d'acceptation commune pour tous les évêques, il était à craindre que tant de formules différentes ne fournissent quelques subterfuges à l'erreur dans un parti qu'on savait attentif à s'accrocher à tout. Dans cette appréhension, le roi fit rassembler à Paris, le 16 Octobre 1713, un grand nombre d'évêques : on établit le cardinal

(1) Hist. de la Const. liv. 1, p. 137 et suiv. édit. de 1791.

de Noailles président de cette assemblée, et on lui laissa de plus le choix des commissaires, en lui marquant simplement le désir du prince pour que le cardinal de Rohan fût le chef de la commission. Comme la plupart des prélats étaient fort unis de sentimens, l'affaire eût été bientôt amenée à une heureuse conclusion, si le prélat qui avait dit autrefois pour la condamnation des maximes des saints, *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent*, eût voulu dire encore, Pierre a parlé par la bouche de Clément; mais soit suggestions nouvelles, soit nouvel intérêt, M. de Noailles ne jugea point à propos de s'en tenir au jugement de ses collègues. Il reconnut toutefois dans quelques-unes des conférences, *que sa simplicité avait été surprise dans l'approbation qu'il avait donnée aux Réflexions morales*. Ce fut encore là que parcourant les propositions condamnées dans cet ouvrage, il s'écria, en parlant de l'auteur : *Le misérable! il veut être hérétique à toute force!* Avec tout cela, il ne put vaincre sa répugnance à revenir sur ses pas, et il fut absolument impossible pour lors de le ramener à l'unanimité, ainsi que MM. de Tours, de Saint-Malo, de Sénez, de Bayonne, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne et de Verdun. Tous ces prélats lui demeurèrent constamment attachés; et avant l'acceptation de la bulle par l'assemblée, ils signèrent, le 12 Janvier 1714, un projet de protestation contre ce qu'elle allait faire, en déclarant néanmoins qu'ils étaient fort éloignés de vouloir favoriser le livre des Réflexions, et qu'ils étaient au contraire résolus de le proscrire dans leurs diocèses.

Depuis l'ouverture de l'assemblée, jusqu'à ce qu'elle souscrivît la constitution, c'est-à-dire, pendant plus de trois mois, il n'est point de machines que ne fît jouer le cardinal de Noailles, ou son parti, pour éluder, et même pour faire tomber dans le décri la décision du siége apostolique. Comme ils n'osaient pas la dire ouvertement contraire à la vérité, ils voulaient du moins donner à entendre qu'elle était ambiguë, captieuse, et capable d'induire en erreur. A cette fin, sous prétexte de prémunir les

fidèles contre les fausses interprétations que des personnes mal intentionnées pourraient lui donner, ils proposèrent de mettre à la formule d'acceptation un préambule qui répondît aux principales difficultés qu'on pourrait élever contre la bulle. Cette proposition se fit avec tant de finesse, avec tant de marques d'égard pour le pape, et des modifications si spécieuses, que le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, catholiques des plus renommés dans cette affaire, y furent pris pour quelques momens (1) : mais M. le Normand, évêque d'Evreux, fut d'avis, et fit même avertir le roi, qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule, on aurait tout l'air d'établir une relation entre l'un et l'autre, de restreindre le sens de la constitution à celui du préambule, et qu'ainsi rien ne devait précéder l'acceptation. On suivit ce sage conseil.

M. de Noailles en fut mortifié : mais il retourna, ou on lui fit retourner le leurre dans un autre sens. Le parti voulait absolument que dans le mandement de publication qui devait être commun aux évêques de l'assemblée, on mît avant l'acceptation de la bulle quelque espèce de préliminaire qui eût l'air d'explications, et qui marquât, ou du moins supposât de l'obscurité dans la décision pontificale. Au défaut du préambule qui fut rejeté, M. de Noailles demanda qu'on mît à la tête du mandement le rapport que les commissaires devaient faire à l'assemblée de leurs observations sur la bulle. Il supposait que dans ce rapport on expliquerait quelques endroits de la bulle, afin de prévenir les interprétations des personnes mal intentionnées; d'où l'on pourrait conclure que la bulle ayant besoin de ces éclaircissemens, il fallait qu'elle fût ambiguë par elle-même. Ce n'était là qu'abandonner un piége pour en tendre un autre. Celui-ci ayant encore été reconnu, on en tendit un troisième. M. de Noailles demanda qu'on fît au moins un précis du rapport, et qu'on insérât dans ce précis les sens bons et mauvais des propo-

(1) Ibid. p. 152.

sitions condamnées. C'eût été convenir que ces propositions avaient un sens orthodoxe, comme elles en avaient un mauvais; aussi le cardinal de Noailles prétendait-il, non-seulement qu'elles comportaient ces deux sens, mais qu'elles étaient moins susceptibles du mauvais sens que du sens catholique. Bien éloignés de penser ainsi, les commissaires ne voulurent jamais entendre à rien qui pût justifier les propositions en aucun sens. Ils voyaient trop qu'en accordant que les propositions condamnées avaient un bon sens et un mauvais, le parti ne manquerait pas d'en conclure que le pape n'avait pu les proscrire, sans confondre par ses censures la vérité avec l'erreur: d'où l'on conclurait, à plus forte raison, que la bulle avait besoin d'être expliquée; qu'elle était ambiguë, et jetait les fidèles dans la perplexité.

L'assemblée usa néanmoins de toute la condescendance possible, et chercha autant qu'il se pouvait, sans blesser la foi, à satisfaire le cardinal. On crut pouvoir y réussir, en dressant une instruction pastorale où l'on expliquerait les propositions contestées par les quesnelistes. Elle devait être commune à tous les prélats de l'assemblée, et ceux-ci devaient l'envoyer, avec le résultat de leurs délibérations, à tous les évêques restés dans les provinces. Ce projet causa d'abord quelque alarme à une partie des prélats décidés pour la bonne cause: ils craignaient de paraître vouloir juger le jugement même du pape, et pour mieux marquer une acceptation pure et simple, ils voulaient qu'on rejetât, sans exception, toute sorte d'éclaircissement. On leur fit néanmoins sentir que pourvu qu'on acceptât la bulle avant de l'expliquer, il n'y avait personne qui pût les soupçonner de ne l'avoir pas acceptée purement et simplement. Quant aux partisans de l'archevêque de Paris, ils s'assemblèrent chez ce prélat au nombre de huit ou neuf, et résolurent de n'acquiescer à l'instruction pastorale, comme à l'acceptation de la bulle, qu'aux deux conditions suivantes: la première, que l'instruction n'attribuerait aucune erreur au livre, ni aux propositions condamnées; la se-

conde, que l'acceptation serait visiblement relative à l'instruction, et restrictive aux seuls sens qu'on y aurait expliqués : ce qui formait un piége nouveau, ou plutôt une nouvelle manière de déguiser le premier. Par là, ils auraient limité leur acceptation, ou à quelques-uns seulement des sens de la bulle, ou même à des sens étrangers qu'ils auraient tâché de substituer à ses vrais sens. Ainsi en revenait-on à la distinction, tant de fois anathématisée, du fait et du droit, au moyen de laquelle on eût soustrait à l'anathème le livre et l'hérésie de Quesnel.

Pour couvrir cependant leurs vues, ils parurent goûter le projet d'une instruction pastorale; et l'un d'entre eux, savoir, M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, du consentement de M. de Paris, travailla de concert avec M. le cardinal de Rohan et les autres commissaires, à dresser l'instruction pastorale. Cette pièce est un monument à jamais mémorable de la foi pure, du zèle éclairé et de la pénétration des prélats qui l'ont donnée. Leur soin fut d'expliquer les principes de théologie que le livre des Réflexions morales attaquait principalement. Ils examinèrent, ils approfondirent les sentimens de son auteur sur la grâce et la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologales et chrétiennes, sur les maximes de la morale, sur l'administration des sacremens, et sur les observances de la discipline. Ils y opposèrent la vraie doctrine de l'église, établirent solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est due à ses commandemens, et la juste crainte qu'on doit avoir de ses anathèmes; et suivant la bulle pied à pied, ils montrèrent qu'il n'y avait pas une proposition condamnée dans les Réflexions, qui ne fût ou hérétique, ou erronée, ou captieuse, et qui par conséquent ne méritât quelqu'une des censures prononcées. Ils déclaraient enfin que leur but, en donnant cette instruction, était uniquement de *faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle, et de les prémunir contre les mauvaises interprétations par lesquelles des personnes mal intentionnées tâchaient d'en obscurcir le vrai sens*. C'est

ainsi que l'assemblée s'en expliqua dans la lettre circulaire qu'elle écrivit ensuite aux évêques du royaume.

Quand l'instruction fut en état, avant de la présenter à l'assemblée, on eut la déférence de la communiquer à M. de Paris : il demanda qu'elle fût examinée par quelques-uns de ses théologiens. Sa demande fut encore agréée, et on laissa la pièce trois jours entre ses mains. Lui et ses conseils y firent toutes les remarques qu'ils voulurent : on y eut égard, on fit plusieurs changemens, et ils s'en déclarèrent satisfaits. M. de Langres en particulier se déclara aussi content de l'instruction pastorale, qu'il était charmé de la condescendance des commissaires, et du rétablissement de la concorde, qu'il croyait infaillible : mais quel fut son étonnement, et celui de tous les prélats orthodoxes, quand il apprit que les opposans rassemblés sans lui chez M. de Noailles, avaient arrêté de déclarer aux agens du clergé, que leurs sentimens étaient entièrement contraires à ceux de l'assemblée, et qu'ils pensaient ne pouvoir plus assister à ses délibérations ? Indigné de tous les jeux et les détours qui avaient précédé ce dénouement, M. de Langres abandonna pour toujours ce factieux parti.

D'un autre côté, M. de Caylus, évêque d'Auxerre, qui avait été du complot, et qui en avait ébruité la résolution, disparut sans prendre congé de personne, et s'enfuit dans son diocèse, apparemment dans la crainte de faire plus honteusement ce voyage. Le roi n'ordonna cependant aucune peine contre les prélats qui mettaient ainsi le trouble dans l'église ; il leur fit enjoindre au contraire d'assister comme auparavant aux assemblées et aux délibérations, où ils auraient une pleine liberté d'exposer leurs sentimens : particularité si notoire, malgré tous les mensonges contraires qui se firent depuis, que M. de Noailles, en reparaissant à l'assemblée, dit en termes exprès, que sa majesté était fort éloignée de prévenir les suffrages, et qu'elle laissait une entière liberté d'opiner. On rappela même M. d'Auxerre, qui

qui pour lors se détacha du parti aussi ouvertement que M. de Langres, mais qui malheureusement n'eut pas la même constance.

Tous les prélats, orthodoxes et opposans, se trouvant rassemblés, les commissaires firent le rapport de leurs discussions sur les matières touchées dans la bulle. Ils démontrèrent, non pas seulement par les propositions condamnées, et les sens du livre dont elles étaient extraites, mais par les aveux même de ceux qui avaient écrit en sa faveur, qu'il renfermait tout le système de Jansénius, et qu'ainsi la condamnation en avait été nécessaire. Ils montraient avec la même évidence, qu'il n'y avait pas une seule des cent une propositions condamnées, qui ne méritât au moins quelqu'une des qualifications énoncées dans la bulle, et qu'il n'y avait aucune de ces qualifications qui ne tombât sur quelqu'une des cent une propositions. Ils faisaient encore voir que le livre n'avait pas été condamné d'une manière vague et incapable de diriger la foi, puisque le pape y avait censuré un si grand nombre de propositions comme contraires à la croyance de l'église, et que par là il faisait parfaitement sentir le danger du livre d'où elles étaient tirées. L'assemblée se montra extrêmement satisfaite de ce rapport; sur quoi le cardinal de Rohan, chef de la commission, pria ses coopérateurs de former leurs avis; puis portant la parole en leur nom, il dit que leur sentiment était que l'assemblée déclarât ce qui suit :

Qu'elle avait reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'église dans la constitution du pape. Qu'elle acceptait avec respect et soumission la bulle *Unigenitus*, portant condamnation du livre intitulé *Nouveau Testament, etc.* Qu'elle condamnait ce même livre, et les cent une propositions qui en sont extraites, de la même manière et avec les mêmes qualifications que le saint père les avait condamnées. Qu'avant de se séparer, l'assemblée arrêterait un modèle d'instruction pastorale, que tous les évêques qui la composaient feraient publier dans leurs diocèses, avec la bulle traduite en français. Qu'elle

écrirait à tous les évêques du royaume, et leur enverrait le résultat de ses délibérations, avec la copie de son instruction pastorale.

C'était M. d'Evreux qui avait dressé cette formule d'acceptation dans le bureau qui se tenait chez le cardinal de Rohan, en présence des treize évêques qui le composaient. Ainsi en avait-on sagement usé, afin que l'acceptation de la bulle devînt uniforme dans tout le clergé de France. L'archevêque de Tours, M. d'Herveau, l'un des principaux opposans, fut prié des premiers de donner son avis sur cette formule. Il dit que si l'on persistait à vouloir faire une instruction pastorale, il fallait commencer par la présenter à l'assemblée, et l'y approuver, *avant que de prononcer sur l'acceptation de la bulle.* Les autres opposans ne manquèrent pas d'applaudir à une ouverture qui ramenait leur premier stratagème; ils voulaient qu'au moins une explication quelconque précédât l'acceptation, afin d'établir quelque relation entre l'une et l'autre, et, s'il était possible, quelque restriction à l'égard de la bulle : mais ce piége était usé; il n'excita plus que le mépris, et il fut arrêté, à la très-grande pluralité des voix, que l'on commencerait par l'acceptation. Il n'y eut ici d'opposans que MM. de Paris, de Tours, de Châlons-sur-Marne, de Verdun, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne, de Sénez, et M. de Laon, pour quelques jours. Tous les autres, au nombre de quarante, acceptèrent la bulle dans la forme proposée.

Depuis cette acceptation jusqu'à la publication de l'instruction pastorale, différens prélats de l'assemblée usèrent de tout leur zèle, afin de ramener à l'unanimité le cardinal de Noailles, dont ils plaignaient la vertu surprise, et qui vraisemblablement ne prévoyait pas les suites de sa fausse démarche. Toutes les sollicitations, toutes les prières et les déférences furent inutiles. Il ne voulut pas même consentir qu'aucun évêque de son parti prît part à l'examen et à la rédaction de l'instruction pastorale; il se ressouvenait trop bien qu'une agrégation semblable lui avait enlevé M. de Langres. Tout ce qu'on

put obtenir de son éminence, fut qu'on pouvait travailler avec le docteur Léger, dont les sentimens étaient conformes aux siens. On fit toutefois à l'instruction les changemens que demandait le parti; le docteur en parut content, et le cardinal ne le fut point. Voici quelle était sa difficulté. Le cardinal, ou son parti, voulait absolument séparer du livre et des propositions de Quesnel, les erreurs que le pape y avait condamnées. Il consentait bien qu'on parlât du livre et des propositions, qu'on les condamnât même en général; mais ce qu'il ne voulait aucunement, c'est qu'on attribuât au livre, ou aux propositions, les erreurs qui s'y trouvaient. Par là, il restait maître de se retrancher dans la vieille question du fait et du droit; d'avouer qu'un livre, ou des textes qui contiendraient des erreurs, seraient eux-mêmes condamnables, et de nier cependant que le livre et les propositions de Quesnel continssent les erreurs anathématisées par la bulle. Ainsi ménageait-il un faux-fuyant, pour sauver le livre et les propositions, non-seulement de Quesnel, mais de Jansénius, et toute l'hérésie du jansénisme. Sur cette manoeuvre, qui en entraîna tant d'autres, qu'on juge s'il y a de l'injustice et de l'hyperbole à donner la fourbe pour l'attribut de cette faction. Au reste, on ne juge point ici d'intentions qui n'aient été manifestées. L'unique réponse que j'aie pu tirer de M. de Paris, dit sur ce sujet le cardinal de Rohan en pleine assemblée, réponse encore donnée en termes vagues, sans qu'il ait jamais voulu s'expliquer d'une manière précise, c'est qu'il y a dans notre instruction pastorale une *question de fait* que nous devons éviter.

Quand on eut lu l'instruction à l'assemblée, l'archevêque de Paris dit, qu'heureusement la division des évêques sur la bulle n'intéressait pas la substance de la foi, et qu'il prenait le parti, avec ses adhérens, de demander des explications au pape. L'évêque de Laon, qui était encore du nombre des opposans, fut étrangement surpris de ce propos. Jamais les prélats du parti ne lui avaient parlé sur ce ton-là. Quand ils avaient résolu de ne plus assister à l'assemblée,

ils étaient convenus tout au contraire, et ils étaient même partis du principe, qu'on ne pouvait accepter la bulle, sans porter atteinte aux dogmes de la foi. Scandalisé d'une duplicité, ou d'une variation si étrange, alors il rompit avec eux, reçut la bulle, et porta son acceptation chez les agens du clergé.

Malgré l'extrême attention des prélats acceptans à éviter toute apparence de relation entre leur acceptation et leur instruction pastorale, les opposans ne laissèrent pas de publier que l'assemblée n'avait accepté la bulle que relativement aux explications contenues dans l'instruction. En quoi ils avaient plus d'une vue : ils voulaient donner à entendre que la bulle était obscure; que les évêques acceptans avaient été contraints d'en éclaircir l'ambiguité, d'en fixer le sens, et qu'ils avaient limité, ou du moins rapporté leur acceptation aux sens que proposait l'instruction pastorale. En donnant pour certain que l'assemblée restreignait ainsi le sens de la bulle, ils avaient sur-tout en vue que le pape n'admît point leur acceptation, qu'il réprouvât même l'instruction pastorale; qu'il improuvât au moins la conduite de ceux qui l'avaient donnée, et que la division s'introduisît entre le chef et les membres de l'église enseignante, ce qui ne pouvait arriver qu'au préjudice de la bulle : dessein, ou du moins espoir aussi chimérique qu'il était odieux, puisque c'était un fait de la plus grande notoriété, qu'on avait commencé par accepter la bulle purement et simplement; qu'on n'avait adopté l'instruction pastorale que plusieurs jours après cette acceptation; que pour éviter toute ombre de relation entre l'une et l'autre, on avait constamment rejeté tout préambule en acceptant, et qu'on avait mieux aimé consentir à la séparation des évêques opposans, que de se relâcher en rien dans cette manière de procéder. Aussi le pape fut-il parfaitement satisfait : il ne trouva l'acceptation ni restrictive, ni même conditionnelle, et combla d'éloges les évêques de l'assemblée; il marqua même que s'il ne donnait pas une approbation formelle ou spéciale à l'instruction pastorale de l'assemblée,

c'était uniquement parce que Rome, inviolablement assujettie à ses usages, n'avait pas coutume d'approuver ainsi ces sortes d'actes.

On n'avait pas attendu jusque là pour éluder l'autorité de la bulle, pour entraîner les fidèles, ou du moins les simples et les faux dévots dans la séduction. Dès le commencement de l'assemblée, on répandit de toutes parts de schismatiques et séditieux libelles. Le chef de la faction en adressa même à l'assemblée, sous le titre de mémoires ; et il osa dire que le temps était venu où l'on devait, à l'exemple des apôtres, *s'élever au-dessus de toutes les craintes, au-dessus des menaces du grand prêtre, et de toute la race sacerdotale* ; que le pape, dans les cent une propositions, avait frappé d'un seul coup cent une vérités, dont plusieurs sont essentielles à la religion ; des vérités qu'on ne peut nier sans renoncer à la foi, des vérités clairement établies dans l'écriture et la tradition. Les satellites de Quesnel tenaient le même langage que lui, et tous de concert se déchaînaient contre le pontife et le siége romain avec une fureur qui n'aurait point d'exemple, sans l'insurrection forcenée de Luther contre la bulle de Léon X.

Comme l'assemblée avait écrit au pape pour lui rendre compte de ses procédés et de son acceptation sincère, les prélats opposans voulurent aussi écrire au chef de l'église, et ils concertèrent leur lettre tous ensemble. Ils y firent beaucoup valoir leur zèle pour combattre les erreurs, et celles de Jansénius en particulier, pour l'honneur du siége apostolique, et la conservation de l'unité ; en quoi ils se disaient supérieurs à leurs collègues, tout inférieurs qu'ils leur étaient en nombre. Ils témoignaient encore qu'ils étaient disposés à condamner le livre de Quesnel : mais ils avançaient que la bulle donnait de l'audace aux hérétiques ; qu'elle ébranlait la foi des nouveaux convertis, qu'elle alarmait beaucoup de personnes d'une grande piété ; qu'elle troublait les consciences délicates, et que tous les corps, tant de l'église que de l'état, s'en offensaient plus

qu'ils ne se disposaient à y obéir. Ils marquaient ensuite qu'ils allaient donner une liste des points qui faisaient difficulté, et rédiger par ordre toute la discipline de leurs églises, avec la doctrine qui leur avait été transmise par leurs prédécesseurs. Ils n'osaient pas encore dire qu'ils ne voulaient point de la constitution : le temps de parler si haut n'était pas venu ; ils se contentaient d'insinuer que la bulle avait besoin d'explications, sans même les demander. Ils sentaient parfaitement qu'on ne leur en donnerait point ; et dans le cours de l'assemblée, M. de Noailles, entouré chez lui de ses partisans qui lui proposaient le recours au pape, afin d'en tirer des explications, leur avait répondu en termes exprès : *Il est inutile, et il y aurait de la mauvaise foi de l'employer.* Mais la bonne ou la mauvaise foi ne varie que trop souvent au gré de l'intérêt. Ils feignaient de souhaiter des explications, bien persuadés qu'on ne leur en donnerait point, ou du moins qu'elles ne seraient jamais si précises, qu'ils n'en pussent demander de nouvelles, et prolonger les différens à l'infini.

Le roi ne voulut pas que cette lettre fût envoyée. Il consentait bien qu'ils écrivissent au pape chacun en particulier, et même pour lui demander des explications ; mais craignant, avec raison, que s'ils écrivaient en commun, ils ne prétendissent, malgré leur petit nombre, faire un corps à part dans le clergé du royaume, ou même représenter l'assemblée avec laquelle ils avaient rompu, il tint ferme pour qu'ils n'écrivissent que séparément ; ce qui ne fut pas de leur goût. Si toutefois ils n'avaient cherché que les éclaircissemens qu'ils semblaient désirer, que leur importait, ou d'écrire en commun, ou d'écrire séparément ? Puisque chacun d'eux avait la liberté d'écrire, la demande qu'ils auraient faite n'en aurait pas été moins commune à eux tous, ni la réponse différente. Sans égard à cette mutinerie, sa majesté ne songea plus qu'à donner ses lettres patentes pour la publication de la bulle, et la suppression tant du livre condamné que des libelles composés pour sa défense.

Dans la minute qu'on fit aussitôt des lettres patentes, sa majesté enjoignait la publication de la bulle ; sur quoi M. de Bezons, archevêque de Bordeaux, réclama pour le droit des évêques, qui lui paraissait lésé par cette injonction. Il trouvait qu'enjoindre aux évêques absens de publier la bulle dans leurs diocèses en vertu de l'acceptation faite par l'assemblée, c'était vouloir que quarante évêques fissent la loi à plus de quatre-vingts ; qu'ainsi le plus grand nombre, par une déférence aveugle, se privassent du droit qu'ils avaient de juger. A la première remontrance, le roi suspendit l'expédition des lettres. Il répondit cependant que le plus grand nombre des prélats restés dans leurs diocèses s'étaient déjà expliqués suffisamment ; qu'au moins on l'en avait assuré, et qu'il ne s'agissait que de s'en éclaircir. Il chargea de cette vérification M. de Bezons même ; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque ces évêques, au nombre de plus de soixante, avaient déjà écrit à divers prélats de l'assemblée, qu'ils reconnaissaient la doctrine de l'église dans la constitution. Ainsi les lettres patentes ne furent plus retardées.

Leur enregistrement ne souffrit pas plus de difficulté. M. Joly de Fleury, avocat général, qui porta la parole au parlement, loua d'abord le zèle du roi, *toujours attentif à détruire les anciennes erreurs, et à arrêter le progrès des nouvelles.* Il dit ensuite, qu'encore qu'on ne trouvât point dans la constitution les clauses contre lesquelles on avait été souvent obligé de s'élever, on pourrait néanmoins abuser encore de quelques expressions générales ; et il requérait qu'on employât dans l'enregistrement la réserve ordinaire des droits de la couronne et des libertés de l'église gallicane. Il ajouta qu'on pourrait en particulier abuser des paroles qui regardent l'excommunication, si l'on voulait sous ce prétexte, ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou soutenir que les excommunications injustes doivent suspendre l'accomplissement des devoirs même les plus indispensables. En effet, de quoi ne peut-on pas abuser ? et quel abus n'a-t-on pas fait de la condamnation

prononcée contre cette proposition, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Il est visible qu'elle tombe directement et uniquement sur la doctrine des sectaires, qui ne cherchent qu'à rassurer les fidèles contre la crainte des anathèmes dont l'église menace ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions, parce qu'une fausse conscience leur fait un devoir de l'opiniâtreté : mais par le cri de *libertés gallicanes et de droits du royaume*, qui fut toujours depuis celui de la cabale, elle n'a donné le change qu'à ceux qui l'ont bien voulu prendre. Nos usages et nos maximes sont assez connus, au moins pour distinguer nos libertés de la licence à tout oser contre le pape et les évêques, à calomnier leur doctrine, à s'élever contre leurs décisions, à mépriser leurs censures et leurs personnes.

L'instruction pastorale de l'assemblée, aussi-bien que les lettres patentes du roi, fut envoyée dans les provinces à tous les évêques. On y joignit les délibérations et tous les actes de l'assemblée, et l'on pria ces prélats d'user des moyens que leurs quarante confrères avaient jugé les plus propres à conserver tant la vérité que l'unité sainte. Il ne se trouva dans toute l'étendue de la France que sept évêques, savoir, de Metz, d'Arras, de Tréguier, d'Angoulême, de Montpellier, de Pamiers et de Mirepoix, qui se montrèrent favorables, et presque tous simplement par leur silence, aux huit opposans déclarés; encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel, et la plupart d'entre eux le condamnèrent même, comme renfermant des erreurs, et nommément celles de Jansénius. D'où il est clair qu'en poursuivant les Réflexions morales, on s'est élevé contre un livre aussi pernicieux qu'il était fameux, puisque de l'aveu même des évêques opposés à la bulle, il renouvelait les erreurs du jansénisme. Si les jugemens de l'église, comme ceux de Dieu, ne se justifiaient pas par eux-mêmes, faudrait-il autre chose que ce fait, pour faire sentir la sagesse aussi-bien que l'équité d'une bulle qui coupait par la racine une

erreur si féconde en rejetons ? Tous les autres évêques du royaume, persuadés qu'ils ne pouvaient mieux faire que de se conformer à ceux de l'assemblée, en adoptèrent la formule d'acceptation, et le dispositif de leurs mandemens, sans y changer un mot.

On vit donc paraître une foule de mandemens, tous d'un accord parfait en faveur de la constitution. L'archevêque de Cambrai fut l'un des premiers qui signala son zèle et son éloquence. Animé tout à la fois par les insultes qu'on faisait chaque jour au saint siége romain, et par l'obstination avec laquelle on défendait les erreurs proscrites: O église romaine, s'y écriait-il, ô cité sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens! il n'est en Jesus-Christ ni grec, ni scythe, ni barbare, ni juif, ni gentil. Tout est fait un seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, tout catholique est romain. Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnaissent leur mère, et la regardent comme une marâtre ? O église, d'où Pierre confirmera ses frères à jamais, ô si jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même ! que ma langue se sèche en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'au dernier soupir de ma vie l'objet de mes cantiques! Et joignant à ces tendres effusions de zèle et de piété la force des preuves et la justesse du raisonnement, il démontra que les partisans de la nouveauté ne pouvaient sans inconséquence se récrier contre la bulle, acceptée par le plus grand nombre incomparablement des évêques de France, et non contredite par les autres églises, puisque leur propre chef a établi pour principe incontestable, que tout jugement dogmatique du saint siége, accompagné de l'acquiescement positif d'une partie notable des églises de sa communion, avec l'acquiescement tacite des autres, est censé le jugement de l'église entière (1).

Ce mandement fut la dernière œuvre d'éclat d'un

(1) Trad. de l'Egl. Rom. tom. 1, p. 217.

évêque célèbre par tant d'autres endroits. Il mourut le 7 Janvier de l'année suivante 1715, entre les mains de ses ouailles, dont il fit les délices, autant que l'édification, jusqu'à son dernier moment. Il a plu à l'auteur du Témoignage de la vérité, de dire, sans nulle autre preuve que son ton tranchant, que le dernier trait du mandement que nous venons de présenter n'est qu'un misérable sophisme : mais il n'en sera cru apparemment que par ceux qui se persuaderont encore sur sa parole, que Fénélon, en consacrant sa plume à la défense de l'autorité de l'église, commençait à devenir dans la république des lettres un auteur sans conséquence, à qui désormais il serait permis de tout écrire. Qu'on en eût parlé différemment, s'il eût seulement voulu demeurer neutre entre l'église romaine et celle d'Utrecht !

Les prélats opposans donnèrent des mandemens à leur tour contre le livre de Quesnel. Tous, sans en excepter un seul, le condamnèrent. Ils furent même des premiers à le condamner, et la plupart le proscrivirent, comme contenant les erreurs de Jansénius. MM. de Tours et de Boulogne donnèrent la condamnation qu'ils en faisaient, comme une nouvelle preuve de leur zèle à extirper le jansénisme. M. de Bayonne assurait que tousles évêques animés d'un zèle égal contre la doctrine de Jansénius, et contre les écrits qui en renouvelaient les erreurs, n'avaient pas balancé à proscrire les Réflexions morales. M. de Châlons en parlait comme d'un ouvrage qui favorisait des erreurs condamnées. L'évêque de Saint-Malo le mit au nombre des livres qui appuyaient des opinions contraires aux décisions de l'église. Celui de Verdun dit qu'après l'avoir examiné avec beaucoup de soin, il y avait trouvé plusieurs propositions qui tendaient à induire les peuples en erreur, principalement sur les cinq propositions de Jansénius. Le cardinal de Noailles, peu satisfait d'avoir déclaré dans un premier mandement contre les Réflexions morales, qu'il ne pouvait plus souffrir son nom à la tête d'un ouvrage condamné par le souve-

rain pontife, en publia un second, où il parlait du même ouvrage comme d'un livre absolument proscrit dans son diocèse.

Ce mandement fameux, donné le 25 Février 1714, fut toutefois comme le tocsin de la révolte contre la plus authentique décision qu'ait faite l'église hors des conciles. L'archevêque de Paris, comme tous ses adhérens, loin de joindre à la condamnation du livre une acceptation sincère de la bulle, l'attaquait par des détours et des faux semblans de déférence infiniment plus dangereux que le langage peu mesuré de quelques autres des opposans. Il ne s'était déterminé, disait-il, au parti qu'il avait pris à l'égard de la bulle, qu'après s'être convaincu que c'était le plus respectueux pour le saint siége, le plus propre à maintenir la vérité, et à donner à ses diocésains une paix qu'il voudrait leur procurer aux dépens de sa vie; qu'après tout, ils ne devaient point se laisser abattre par les apparences de division, ou plutôt par la diversité de sentiment qui se trouve entre les évêques; que cette diversité ne touche point à la substance de la foi, et ne rompt pas les saints nœuds de la charité; qu'aucun évêque de l'assemblée n'a pris le parti de l'erreur, qu'aucun ne s'est départi de la vérité. Il ajoute qu'il a cru que le parti le plus sage était de recourir au pape, pour lui proposer ses difficultés et ses peines, et pour le supplier de remettre le calme dans les consciences alarmées, de soutenir la liberté des écoles catholiques, et de conserver la paix dans les églises. Après tout cela, il défend à toutes personnes ecclésiastiques, sous peine de suspense encourue par le seul fait, d'exercer ni acte de juridiction, ni fonction quelconque à l'égard de la bulle, et de la recevoir indépendamment de son autorité: entreprise encore inouie dans l'église gallicane, et dans le monde entier peut-être. C'est le premier exemple d'un prélat qui ait défendu, sous peine de censure, de recevoir une bulle dogmatique acceptée par la foule des évêques, promulguée légalement, et appuyée de l'autorité souveraine.

Ce qui fit paraître cette entreprise encore plus hardie, c'est la circonstance du temps où elle éclata. On prit le moment où le roi faisait assembler la Sorbonne, afin qu'elle se conformât à l'acceptation des évêques, et enregistrât la constitution. Ainsi vit-on d'une part le roi ordonner aux docteurs d'accepter la bulle, et de l'autre l'archevêque leur défendre de la recevoir. Le prélat jugea lui-même sa démarche si hasardeuse, qu'à la veille de la faire, il pria le cardinal de Rohan de lui prêter la main pour l'aider à sortir du mauvais pas où on l'avait engagé : mais c'était un de ces pas glissans où l'on se prend à tout sans tenir à rien. Pour le rassurer cependant, ou plutôt pour l'amuser, ceux qui l'obsédaient lui suggérèrent l'heureux expédient des antidates, si familier à leurs pères. Les docteurs devaient s'assembler, et s'assemblèrent en effet le premier jour de Mars. On imprima le mandement la nuit précédente, et à l'ouverture de l'assemblée, il parut daté du 25 Février. Un colporteur placé à la porte de la salle en distribua gratuitement des exemplaires aux docteurs à mesure qu'ils entraient; mais ces exemplaires étaient encore si frais, ou plutôt si mouillés, que sans le secours des yeux, ils annonçaient à la main qu'ils sortaient de la presse. On en eut depuis des témoignages positifs, et absolument incontestables.

L'archevêque, ou son parti, pensait-il sérieusement que la suspense dont le mandement menaçait ceux qui accepteraient la bulle, en devait empêcher l'acceptation et l'enregistrement dans la faculté? Outre que le mandement ne lui avait pas été signifié, il était bien constant qu'elle ne relevait dans ses fonctions que du saint siége, et nullement de l'ordinaire, par l'entremise duquel jamais elle n'avait reçu aucune bulle. L'archevêque avouait si bien cette prérogative, qu'à la nouvelle de ce qui se passait en Sorbonne, il déclara qu'il n'avait pas prétendu la comprendre dans son mandement. Que dire là-dessus, sinon qu'une inconséquence ne va jamais seule? Ici néanmoins la faction raisonnait

conséquemment à d'autres égards. Elle n'ignorait pas que le livre proscrit par la bulle avait ses partisans parmi les docteurs de Sorbonne; que le docteur Louis Habert en particulier, dont la théologie venait d'être censurée par quelques évêques, comme favorisant le jansénisme, marquerait autant de soumission pour le mandement que d'opposition pour la bulle, sans compter les docteurs qui avaient signé autrefois le fameux Cas de Conscience. En effet, différens docteurs, par la raison qu'ils étaient voués au parti, et sous le prétexte qu'ils craignaient la suspense, peine très-sensible, disaient-ils pieusement à une compagnie toute composée de prêtres, opinèrent à ne rien statuer sur la bulle. En effet, on ne statua rien ce jour-là; mais quelques jours après, sur de nouveaux ordres du roi, la faculté se rassembla, et après quelques débats, et bien des incertitudes de la part de plusieurs opposans, qui changèrent trois et quatre fois d'avis, la pluralité des suffrages décida le 5 Mars l'enregistrement et l'acceptation. Le 10 du même mois, on relut la conclusion : elle fut confirmée sans la moindre opposition; et dès-lors, selon les lois de la faculté, l'affaire fut regardée comme terminée sans retour. Le 14, la faculté députa vers le roi pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Différens docteurs, et d'avis différens, se joignirent aux députés, pour être témoins de leur rapport. Celui qui portait la parole assura le prince, que la faculté avait reçu la bulle avec respect, et veillerait soigneusement à ce qu'on n'avançât rien de contraire à la soumission qui lui est due. Aucun des autres ne se plaignit que ce rapport altérât en rien la vérité, et que le décret de la faculté n'y fût pas parfaitement conforme.

On a toutefois attaqué ce décret par la suite, et on l'a déclaré faux, corrompu, et même supposé: mais rien de plus facile que d'en établir l'authenticité, ou, ce qui revient au même, que la faculté consentit à l'acceptation et à l'enregistrement de la bulle. Le plumitif, ou la feuille volante sur laquelle on écrit les suffrages, fait encore foi que la plu-

ralité fut pour l'acceptation, et que le doyen prononça la conclusion en ces termes : La faculté est d'avis de recevoir la constitution avec respect, et de l'insérer dans les registres. *Censet facultas constitutionem suscipiendam cum reverentia, et commentariis inscribendam.* Sur quoi le quesneliste Hydeux répond, sans autre preuve que sa parole inconsidérée, que la pluralité des voix avait été pour mettre seulement *inscribendam*, et non pas *suscipiendam*, c'est-à-dire, pour enregistrer, sans parler d'acceptation : parole inconsidérée, disons-nous, et allégation honteuse, puisque celui qui la donne se déclare par là même prévaricateur. Le docteur Hydeux étant chargé de vérifier les suffrages en qualité de conscripteur, en aurait donc imposé à ses confrères, en laissant passer une conclusion contraire à la vérité : car enfin la conclusion porte, comme on est forcé d'en convenir, le terme d'acceptation, aussi-bien que celui d'enregistrement, *suscipiendam et inscribendam* : objection futile d'ailleurs, puisqu'au fond le terme d'enregistrement suffirait sans celui d'acceptation. Dans l'usage ordinaire, enregistrer une loi, c'est consentir à son acceptation, à moins qu'on n'en fasse une exception formelle. Aussi l'auteur du Témoignage de la vérité n'en pouvant disconvenir, avance dans la préface de son livre, que la faculté a fait cette exception : mais il est démontré par la teneur de la conclusion, que le témoin prétendu de la vérité n'est en ce point, comme en tant d'autres, que le garant du mensonge. Au reste, il fait si peu de fond lui-même sur cette allégation, que s'accrochant aussitôt à une autre difficulté, il prétend qu'on a violenté les suffrages, et conclud que le décret est nul, faute de liberté dans les opinions : réponse misérable, et diffamante même pour la compagnie qu'on veut justifier. Les docteurs font serment sur les reliques des martyrs, de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang, et l'on veut qu'une terreur panique leur ait fait souscrire un acte qui, à leur sens, *renversait de fond en comble la foi et les mœurs.* Mais une justification qui fait la honte des coupables

mêmes qu'on veut justifier, fait en même temps la conviction de leur crime. Il est donc aussi constant que la faculté reçut et enregistra la bulle du vivant de Louis XIV, qu'il fut scandaleux, quelques mois seulement après la mort de ce prince, de lui entendre désavouer son acceptation.

Entre les mandemens que les prélats opposans avaient publiés contre les Réflexions morales, qui portaient même que ce livre devait être ôté aux fidèles, et qui leur en interdisaient en effet la lecture, il s'en trouva néanmoins quelques-uns si peu modérés d'ailleurs, que loin de contribuer à la paix de l'église, ils ne pouvaient servir qu'à y augmenter le trouble et la scission. Le vicaire de Jesus-Christ crut ne pouvoir dissimuler un désordre si pernicieux. Le mandement de Tours, donné dès le 15 Février, fut des premiers flétris. Cependant comme il n'infligeait point de peines à ceux qui recevraient la bulle, il fut proscrit seulement comme captieux, scandaleux, téméraire et injurieux au saint siége. Celui de Paris fut de plus qualifié sentant le schisme, et portant au schisme. On donna des qualifications encore plus fortes à celui de Châlons-sur-Marne; on le déclarait erroné, et sentant l'hérésie. Autorisé par la voix du vicaire de Jesus-Christ, et prêtant la main pour l'exécution à cette autorité sainte, le roi ordonna la suppression de tous ces mandemens plus ou moins dangereux, enjoignit à leurs auteurs de se retirer au plutôt dans leurs diocèses, et fit défendre à l'archevêque de Paris de paraître désormais à la cour.

Occupé sans fin par les trames toujours renouées du parti, le chef de l'église et le roi très-chrétien avaient cependant bien d'autres affaires sur les bras, tant pour leur domination temporelle, que pour les intérêts généraux de la religion, également chers à l'un et à l'autre. Avant qu'on donnât la bulle, et tandis qu'on la préparait avec la plus sérieuse attention, le traité qui devait rendre la paix à tout le monde chrétien, et dont plusieurs articles intéressaient souverainement la vraie foi, se négociait à

Utrecht. Les protestans y faisaient tous leurs efforts, non-seulement pour maintenir, mais pour augmenter ce qu'ils avaient obtenu autrefois en faveur de leur religion. Ils voulaient sur-tout faire révoquer l'article quatrième du traité de Ryswick, par lequel il avait été statué, nonobstant les pacifications ou conventions antérieures de l'empire germanique, que la religion catholique serait maintenue dans tous les pays que le roi de France aurait occupés à titre de réunions et de dépendances, et qu'il n'aurait voulu rendre que sous cette condition. Ils demandaient encore que les calvinistes de France fussent remis sur le pied où ils étaient avant la révocation de l'édit de Nantes, et que ceux qui étaient détenus dans les galères pour cause de religion, ou plutôt comme perturbateurs et séditieux, fussent mis en liberté.

Si le roi s'était rendu inflexible à ce sujet au milieu des revers les plus accablans, et dans un état de faiblesse qui l'avait réduit à demander la paix comme une grâce, il était bien plus éloigné de mollir depuis que le ciel, touché de cette magnanimité religieuse, avait rendu aux armes françaises leur ancien ascendant, et que le maréchal de Villars, déconcertant à Dénain toute l'habileté du prince Eugène, avait réparé par un seul combat tous les échecs précédens. Alors il trouva si mauvais qu'on prétendît en aucune manière lui dicter des lois pour ses sujets naturels, et comprendre ces mutins obscurs dans un traité public, qu'il ne daigna pas seulement répondre aux instances de leurs protecteurs. Cette noble fierté réduisit tous les solliciteurs au silence.

Le pape, de son côté, avait envoyé au congrès le comte Passioneï, depuis cardinal, homme de génie supérieur, de caractère insinuant, et d'une dextérité infinie dans les affaires. Il avait encore adressé au confesseur de Louis XIV un bref très-honorable, où il le conjurait de s'employer de tout son pouvoir dans une affaire si propre et si digne de son ministère, afin d'engager ce prince et ses ministres à s'opposer avec vigueur aux adversaires des

des catholiques (1). Les sollicitations du pontife et du confesseur eurent peu à faire auprès d'un roi qui dans le temps de ses égaremens mêmes, avait toujours protégé puissamment la vraie foi, et qui revenu sincèrement au Seigneur, n'omettait plus rien de ce qui pouvait contribuer a la gloire, aussi-bien qu'à l'avancement de la foi qu'il professait. Ainsi l'article fameux et très-contesté de Ryswick fut néanmoins maintenu. Cependant Passioneï eut encore besoin de ses talens pour la Valteline et quelques autres contrées qui appartiennent aux Grisons. Il avait été statué autrefois, que les hérétiques n'y pourraient faire aucun exercice public de leur secte ; et les protestans voulaient qu'on dérogeât à ce règlement. Passioneï repoussa d'abord la demande avec autant d'éloquence que de vigueur ; puis agissant auprès de tous les ministres des princes catholiques, en homme qui savait manier les esprits, il leur fit sentir parfaitement qu'il avait le droit de son côté ; et il obtint tout ce qu'il voulut.

Nonobstant ces accords, les princes protestans d'Allemagne avaient toujours sur le cœur le quatrième article du traité de Ryswick. Ils ne pouvaient souffrir que la religion romaine fût rétablie dans les lieux d'où elle avait été bannie, parce qu'ils appelaient pacification de l'empire, et qu'ils regardaient comme y faisant loi fondamentale. Ils revinrent encore là dessus dans le traité de paix qui se fit en 1714, entre l'empire et la France, au château de Rastadt, ancienne demeure des princes de Bade : mais Clément XI, qui connaissait toute l'opiniâtreté des zélateurs hérétiques, s'y était bien attendu, et pour parer à leurs artifices, il envoya de nouveau l'habile Passioneï, qui ne démentit point à Rastadt l'idée qu'il avait donnée de lui à Utrecht. L'article ne fut pas seulement maintenu dans toute son intégrité ; mais on ordonna de plus, relativement à l'exécution, que s'il y avait quelque état, quelque ville, ou tout autre lieu dans lequel il ne serait pas

(1) Actes et Mémoires concernant la paix d'Utrecht, t. 11.

encore exécuté, ou ne le serait qu'imparfaitement; on eût à s'y conformer sans délai et sans aucune sorte d'altération, quelque prétexte qu'on pût alléguer. L'archevêque de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, qui avait essuyé des violences contraires à tous les canons, fut rétabli dans ses droits, comme aussi dans les biens et les prérogatives de l'église d'Hildesheim, malgré toutes les entreprises faites sur elle trois ans auparavant par le duc d'Hanovre. Quant aux lieux cédés par Louis XIV, on arrêta que tout ce qui a rapport à la religion, y serait remis dans l'état où il y était avant la guerre; qu'ainsi dans les villes catholiques à cette époque, on ne donnerait les magistratures qu'à des catholiques; que les évêques et le reste du clergé, les religieux, les religieuses, les chevaliers de Malthe, jouiraient de tous les droits et revenus dont ils jouissaient sous la domination française; que si en quelques endroits on les en avait dépouillés, en quelque manière et sous quelque prétexte qu'on l'eût fait, on les y rétablirait sans retard, et qu'on en ferait la restitution, si elle était différée, à compter du jour où on l'ordonnait.

Le traité conclu, Passioneï fit encore plusieurs démarches très-heureuses. Les biens d'une abbaye d'Allemagne, trop opulente pour ne pas exciter la convoitise hérétique, avaient été saisis par un prince protestant, qui, sans autre procédure, en avait chassé l'abbé. Le ministre du zélé pontife obtint un rescrit de l'empereur, qui obligea le ravisseur à remettre le monastère à l'abbé, et les biens au monastère. Il rendit un service pareil à quelques églises de Trèves et de Liége qui gémissaient sous une pareille oppression. Par les ordres et sur les erremens du pontife, il entreprit de convertir la famille des ducs de Brunswick et de Lunebourg. Le pape en même temps écrivit à ces princes les lettres les plus touchantes et les plus pressantes. Henriette-Christine, fille du duc Ulric, princesse accomplie, et de mœurs très-pures, se rendit sans peine. Le duc son père permit aussitôt le libre exercice de

la religion catholique dans toutes les terres de son obéissance. Il détestait lui-même au fond de son cœur l'hérésie qu'il avait malheureusement sucée avec le lait, et qui le retenait encore. Enfin, pressé depuis près de quatre ans par les tendres sollicitations du pape et par les remords de sa conscience, il céda aux recherches du céleste pasteur et de son vicaire. Dès qu'il se vit catholique, la joie qu'il en eut fut si grande, et sa foi si vive, qu'à chaque rencontre il disait qu'il ne manquait à son bonheur que de mourir bientôt. Il mourut en effet peu après sa conversion, et avec tous les sentimens qui accompagnent la mort des justes. La princesse Eléonore de Schwart-zenbourg, autre fille de ce prince, déjà ébranlée par la conversion de sa sœur Christine, le fut encore davantage par celle de son père. Elle délibérait néanmoins encore, lorsque le pape la conjura de lui exposer tous ses doutes. Elle le fit avec une entière confiance, et fut si satisfaite des réponses, qu'elle condamna sur le champ ses délais, et ne balança plus à professer la foi catholique. Elle abjura de même toutes les pompes du siècle, tous les attraits du plaisir, et ne fut pas moins utile à la religion par sa vie constamment exemplaire, que par son crédit et son zèle.

L'hérésie frémit des triomphes de la foi romaine, et fit les plus grands efforts auprès du jeune duc de Brunswick, pour qu'au moins il révoquât la concession de son père en faveur du culte catholique. Elle cabala sur-tout à Brunswick et à Wolfenbuttel, pour soulever les peuples contre cette concession: mais la vigilance de Clément XI ne lui laissait jamais perdre de vue ce qu'il avait une fois ménagé pour le bien de la religion. Il recourut à l'impératrice Elisabeth, nièce du feu duc Ulric, et par l'entremise de cette princesse, il obtint du nouveau duc que les volontés de son père seraient exécutées religieusement. Jamais le jeune duc ne voulut souffrir qu'on y donnât la plus légère atteinte.

Au milieu de tant d'occupations si dignes du chef de l'apostolat, le pape était fortement inquiété par

des princes de sa propre communion. Les rois de Sicile prétendaient qu'en vertu d'une bulle accordée jadis au comte Roger par le pape Urbain II, ils avaient à perpétuité toute la puissance pontificale à peu près dans les terres de leur domination. Le savant cardinal Baronius avait attaqué l'authenticité de cette bulle par des argumens assez solides, pour qu'ils lui répondissent en antagonistes mieux pourvus de force que de raisons, c'est-à-dire, en le faisant exclure du pontificat dans le conclave suivant : mais les Romains, et tous les critiques sensés, n'en ont pas moins soutenu que cette bulle est supposée, ou du moins qu'elle a été révoquée dans la suite. Quoi de plus étrange, en effet, qu'un prince séculier, et ses descendans à perpétuité, exerçant les fonctions spirituelles de légat apostolique, et leurs officiers également laïques, relevant des censures, comme il s'est pratiqué en ce différent ?

L'évêque de Lipari, pour un sujet bien léger à la vérité, avait excommunié quelques magistrats de juridiction subalterne. Ils s'adressèrent au tribunal de la monarchie, c'est-à-dire, aux dépositaires du pouvoir accordé par la prétendue concession d'Urbain II, et ils en obtinrent l'absolution que nous appelons *Ad cautelam*. L'évêque se rendit à Rome, et l'année suivante 1712, il obtint de la congrégation de l'immunité, une lettre circulaire pour tous les évêques de Sicile, portant que les légats mêmes n'avaient pas le pouvoir de donner ces sortes d'absolutions, ou de connaître des censures décernées par les ordinaires, et que ce droit était réservé au pape. Trois de ces prélats renvoyèrent la lettre circulaire au ministre du roi ; trois autres représentèrent à la cour de Rome les suites que pouvait avoir sa publication : mais les évêques de Mazare, de Catane et d'Agrigente, jugèrent à propos de la publier, et prétendaient que traitant de matières dogmatiques, elle n'était pas sujette au *pareatis* royal. Le vice-roi pressentant qu'on en voulait au tribunal de la monarchie, ordonna aux trois évêques de révoquer leur publication, et déclara, tant la lettre

publiée que toutes celles qu'on pourrait publier à l'avenir, nulles et de nul effet. Cette déclaration ayant été publiée à son tour dans la ville de Catane, l'évêque du lieu en donna une toute contraire ; ce qui lui attira un ordre de sortir du royaume. Il obéit ; mais en partant, il interdit son diocèse, et prononça l'excommunication contre les deux officiers qui lui avaient signifié l'ordre du vice-roi. L'évêque d'Agrigente, et de plus l'archevêque de Messine, furent aussi obligés de se retirer peu après. Le premier fit en partant ce qu'avait fait l'évêque de Catane ; et les vicaires généraux qu'il avait nommés pour gouverner le diocèse en son absence, furent emprisonnés, parce qu'ils se montraient disposés à suivre ses intentions.

L'affaire en était là, quand le duc de Savoie acquit en 1713 le royaume et le titre de roi de Sicile. Les opinions changèrent avec le gouvernement. On a vu ce que pensaient ou faisaient les officiers du tribunal de la monarchie, tandis que la Sicile était sous la domination de l'Espagne. Quand elle eut été cédée au duc de Savoie, ces mêmes officiers dirent hautement que ce tribunal n'était qu'une chimère. Ils se confessaient inexcusables de l'avoir soutenu avec tant de scandales, et protestaient ne pouvoir en conscience évacuer la Sicile qu'après les avoir réparés autant qu'il était en eux, par un désaveu public de leurs procédés. En effet, le marquis de Los-Balbazès, ancien vice-roi pour l'Espagne, le président de la monarchie, et plusieurs autres de ses officiers, ne partirent qu'après avoir blâmé leurs erreurs par des actes authentiques, et obtenu du pape l'absolution de leurs censures. Cet éclat émut fortement les peuples contre les abus qu'on reprenait. Ce ne fut qu'un cri d'un bout à l'autre de l'île, pour terminer cette malheureuse affaire à la satisfaction du saint siége. Le pape, qui gémissait tant de l'indécence que des abus de cette juridiction monstrueuse, crut se trouver dans les conjonctures favorables pour l'abolir. Il publia d'abord une bulle contre la sentence qui avait déclaré nul l'interdit

fulminé par l'évêque de Catane, et l'on trouva moyen de l'afficher dans cette ville presque aussitôt que le duc de Savoie arriva dans son nouveau royaume. Peu après, on vit paraître deux monitoires dans la capitale, l'un contre ceux qui avaient signifié le bannissement à l'archevêque de Messine et à l'évêque d'Agrigente, l'autre contre le juge même de la monarchie. La congrégation des immunités fit ordonner ensuite aux religieux divers de Sicile d'observer l'interdit, sous peine de suspense et de privation de toute dignité. Un grand nombre crut devoir obéir, et fut obligé de passer en Italie, où le pape pourvut à leur subsistance.

Dans les petits états tous les droits paraissent fort grands. Les ministres savoyards, ou piémontais de Sicile, attachant la plus grande importance à ce que les Espagnols commençaient à traiter de chimère, prirent leurs mesures pour contenir les peuples, et allèrent leur chemin roide. Le 17 Avril 1714, on rendit au nom du nouveau roi, un édit dont la cour de Rome se tint fort offensée. On négocia cependant, et l'on employa le cardinal de la Trémouille auprès du saint père : mais ses sollicitations, ses mémoires, tous ses bons offices furent inefficaces. Le 19 de Février 1715, le pape attaquant de front le tribunal de la monarchie, abolit par une bulle expresse le droit de légation des rois de Sicile, puis excommunia tant le juge et les officiers de ce tribunal, que les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui n'avaient pas observé l'interdit. Le procureur général du roi de Sicile interjetta le 20 Mars suivant, appel du pape mal informé au pape mieux informé, au saint siége apostolique, et à tous ceux à qui l'on peut recourir suivant les canons : grands mots et petits moyens qui ne servirent qu'à donner matière à une foule d'écrits contradictoires, où vingt rhéteurs animés ne firent distiller de leur plume que la diversité de leurs humeurs et de leurs préventions.

L'affaire en était là, quand le duc de Savoie songeant à troquer son royaume pour quelque équiva-

lent avec l'empereur, le roi d'Espagne y envoya des troupes, qui en conquirent d'abord la plupart des villes avec d'autant plus de facilité, que les Siciliens désiraient ardemment de vivre sous la domination de cette couronne. Presque aussitôt que ces villes eurent ouvert leurs portes aux Espagnols, elles demandèrent qu'on mît fin aux troubles qu'avait excités le tribunal de la monarchie. Le roi d'Espagne chargea son ministre à Rome d'en traiter avec le pontife. Il fut réglé d'un commun accord, qu'on rappellerait tous ceux qui avaient été contraints de quitter l'île pour avoir observé l'interdit; qu'on rendrait les charges et l'on restituerait les biens à tous ceux que les ministres royaux en avaient dépouillés; que ceux au contraire qui avaient été punis par le pape pour avoir violé l'interdit, y demeureraient soumis jusqu'à ce qu'il les en relevât lui-même; que ceux auxquels il avait conféré des charges ou des honneurs pour avoir exécuté ses décrets, en demeureraient revêtus, et que ceux qui auraient encouru l'excommunication, demeureraient privés de la communion de l'église, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à résipiscence, et qu'ils eussent été absous de leurs censures; enfin, que les corps des évêques de Catane et d'Agrigente morts à Rome durant leur exil, seraient rapportés et inhumés avec honneur dans leurs églises, et que les grands vicaires qu'ils avaient nommés pour gouverner leurs diocèses, en reprendraient et en conserveraient le gouvernement jusqu'au temps où ils en seraient dépossédés de droit, suivant l'usage et les canons. Quand tous ces articles auraient été ponctuellement exécutés, le pape devait donner pouvoir de lever l'interdit aux vicaires généraux des évêques qui l'avaient prononcé. Ainsi fut terminée, en effet, cette longue et bizarre querelle.

Si le tribunal de la monarchie ne fut pas supprimé formellement, on voit que par le fait il fut très-fortement, et on peut le dire, très-sagement ébranlé : car, quoi de plus irrégulier et de plus ridicule même, qu'un représentant tout séculier

du vicaire de Jesus-Christ, et combien de risées, sans parler des abus, n'occasionnait pas cette prélature séculière, personnage burlesque, et vraiment monstrueux dans l'église ! Comment donc se persuader qu'il y ait été jamais introduit par un pape tel qu'Urbain II, ou par tout autre pape pourvu du simple bon sens ? Mais les chiffons sur lesquels on l'avait établi, fussent-ils des titres incontestables, et n'eussent-ils pas encore été mis au néant par l'acte passé entre le roi Frédéric Roger et le pape Innocent III, qui s'y réserve, avec les appellations, la liberté d'envoyer des légats en Sicile, ne resterait-il pas pour constant que Clément XI avait autant d'autorité dans l'église qu'Urbain II, et qu'ainsi un privilége accordé par Urbain II pouvait être révoqué par Clément XI ? Les souverains ne dérogent-ils pas tous les jours, sous prétexte d'abus ou d'inconsidération, à ce que leurs prédécesseurs ont fait en faveur même de l'église ? Les papes auraient-ils seuls les mains liées à jamais par les concessions des papes précédens, et par des concessions inconsidérées autant qu'abusives? En fût-il même ainsi, et la concession d'Urbain II ne fût-elle pas supposée, encore serait-elle révocable, ou plutôt révoquée par elle-même en cas d'abus, puisqu'elle ne devait subsister, comme il y est dit, qu'autant que vivrait le comte Roger, zélé pour l'église, ou qu'il resterait quelqu'un de ses héritiers, successeur de son zèle (1).

Durant ces embarras, causés à Clément XI par la chicane de Sicile, et avant même qu'ils eussent pris fin, toutes les universités de France, sans exception, avaient suivi l'exemple de la Sorbonne pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, et à l'exemple du parlement de la capitale, tous les parlemens de provinces l'avaient enregistrée. Peu satisfaits de la recevoir eux-mêmes purement et simplement, sans aucune distinction ni explication, en déclarant que tous les fidèles étaient obligés de s'unir dans cette même foi, sous peine de schisme et d'hérésie,

---

(1) Fleury, Hist. eccl. ann. 1098.

les théologiens de Douay avaient écrit en corps, le 22 Juin 1714, à la faculté de Louvain, pour l'exhorter à confondre les novateurs qui publiaient en France qu'elle avait rejeté la constitution. Le 8 du mois suivant, les lovanistes répondirent qu'ils étaient persuadés que tout s'était fait selon le droit et l'ordre légitime, dans la poursuite du livre des Réflexions morales; que toutes et chacune des propositions condamnées y étaient vraiment condamnables, et avaient été légitimement proscrites. Quoique ce témoignage public fût bien suffisant, ils acceptèrent ensuite la bulle d'une manière formelle et la plus authentique.

Tous les docteurs et les prélats étrangers qui pouvaient s'en tenir à une acceptation tacite, ou se borner à ne point réclamer, crurent néanmoins qu'eu égard à l'éclat qu'on faisait en France, ils devaient l'accepter d'une manière expresse; et ils le firent sous un terme plus ou moins brief, selon qu'ils étaient plus ou moins à portée d'apprendre ce qui s'y passait. L'évêque de Namur en ordonna la publication dès le 5 de Février 1714; et avant la fin du mois de Juillet suivant, elle fut publiée dans tous les Pays-Bas, excepté le diocèse d'Arras, et dans les trois électorats ecclésiastiques. La faculté de théologie de Cologne, en son particulier, la reçut authentiquement le 11 Janvier 1715. Quoique les erreurs du temps n'eussent jamais pénétré en Lorraine, l'université de cette province ne se contenta point de la recevoir le 16 Juillet 1716; mais elle déclara que c'était un jugement irréfragable de l'église, une règle dogmatique absolument immuable, et dressa un formulaire de soumission que devaient souscrire tous les docteurs et les membres de la faculté. Déjà elle avait été reçue dans les évêchés de Liége, d'Hildesheim, de Spire, de Wurtzbourg, de Ratisbonne, et bien d'autres de la même région; le sénat de Chambéry avait enregistré le mandement de l'évêque de Grenoble, qui publiait la même décision, et le vicaire général du saint office de Turin avait donné son ordonnance pour la notifier à tous

les fidèles. L'université de Coimbre en Portugal, après l'avoir reçue avec la soumission la plus religieuse le 4 Février 1717, établit, pour la maintenir, un serment que devaient prêter les professeurs et tous les membres des facultés de théologie, de droit, de médecine, et les colléges divers qui lui sont agrégés. Il était conçu en ces termes : Je me soumets en tout à la constitution apostolique du 8 Septembre 1713. Je rejette, condamne, anathématise toutes les propositions qui y sont condamnées, et dans le sens qu'elles sont condamnées. Ce formulaire fut juré et souscrit par cent trois docteurs ou professeurs en théologie, douze professeurs en droit canon, dix professeurs en droit civil, sept professeurs en médecine, et neuf députés des colléges, sans qu'on vît là, comme chez nous, quelque maître de syntaxe s'élever contre les théologiens. L'acceptation fut unanime, et la docilité universelle.

Avec le temps, il n'y eut pas une seule université en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en un mot hors de France, où l'on ne pensât de même sur la bulle. On ne saurait trop inculquer ce point de fait, honteux, il est vrai, pour le royaume très-chrétien, mais qui lui peut être salutaire. Une autre observation qui peut encore devenir utile, c'est que la constitution trouva beaucoup plus de contradicteurs, que les Réflexions morales n'avaient de partisans, puisque les prélats opposans eux-mêmes se déclarèrent tous contre cet ouvrage. C'est néanmoins sur le préjugé contraire qu'est fondée l'estime que bien des personnes font encore de ce malheureux livre ; et ceux qui en veulent perpétuer les erreurs, ont grand soin d'entretenir une prévention si favorable à leurs vues.

Quoique la bulle ne fût contredite qu'en France, et par le plus petit nombre assurément des Français, quoique toute l'Europe catholique, ou l'eût déjà reçue, ou se montrât sincèrement disposée à la recevoir, on la vit attaquer par un sophiste inconséquent, mais éblouissant, qui dans son livre pompeux du Témoignage de la vérité, osait alléguer contre elle

le cri public, ou la réclamation des peuples. Jamais on ne trouva plus de feu et d'imagination que dans cet ouvrage ; jamais aussi moins de suite, moins de solidité et moins de jugement. Sans examiner le fond du système de l'auteur, qui n'est autre que le principe de Marc-Antoine de Dominis, et originairement celui de Luther et de Calvin, qui subordonne les jugemens des évêques à celui du corps des fidèles, et rend le peuple arbitre souverain de la vraie croyance, qu'on voie du premier coup d'œil si l'application en est plus heureuse. On a déjà vu que la bulle n'avait point rencontré de contradicteurs hors de France, et qu'en France même elle avait pour elle presque tous les évêques et les docteurs, les curés, les communautés séculières et régulières, et la plus grande partie des peuples. Il faut donc que notre raisonneur restreigne le terme de fidèles à ceux de son parti ; et alors à quoi se réduit son raisonnement, sinon à ce parallogisme pitoyable : Le cri du peuple est la règle de la foi ; or, nous crions, nous autres quesnelistes, contre la constitution ; donc la constitution est contraire à la règle de la foi? Mais est-il une secte, quelques impiétés qu'elle professe, qui ne puisse tourner ainsi le cri public en sa faveur, et se mettre à l'abri de tous les anathèmes?

Voilà ce qui saute aux yeux de tous ceux qui lisent avec un œil sain le prétendu Témoignage de la vérité, et ce qui les convainc que l'auteur n'est pas meilleur logicien dans ses ouvrages de parti, qu'il n'est théologien dans la plupart des autres. Ce qu'il y avance encore avec une hardiesse qui lui tient lieu de raison, c'est que les évêques, en acceptant la bulle, y ont été forcés par la crainte qu'ils avaient du roi. Mais ici, pour convaincre de mensonge ce témoin soi-disant de la vérité, on n'a besoin que du témoignage plus sincère des protestans. Il faut dire les choses comme elles sont, dit le savant Basnage dans un écrit publié contre la constitution même (1) ; on n'a point vu à Paris l'autorité

(1) L'église et la vérité renversées par la const. pag. 78.

royale plus dominante qu'à Nicée... Si l'on veut que le roi, en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence qui a ôté si visiblement la liberté aux prélats, qu'ils ne pouvaient se soutenir sans miracle, on pourra dire la même chose de Constantin à Nicée. Au reste, l'auteur du *Témoignage* prête aux premiers prélats de son parti une plainte qu'aucun d'eux n'a jamais formée. On sait que le cardinal de Noailles, dans le cours des délibérations, assura tout le contraire ; et ce n'était pas un propos de pure honnêteté. Le cardinal était fondé dans cette assurance, sur une lettre où le chancelier Voisin la lui donnait ministériellement par ordre de sa majesté, et qu'on peut encore voir dans la préface des Exaples, autre ouvrage du parti. Aussi son éminence et ses adhérens n'ont jamais dit qu'on les eût contraints, pas même dans la protestation secrète qu'ils firent peu après, et dans laquelle il était si naturel d'insérer un article de cette importance, s'il n'eût pas été chimérique. Enfin, après la mort de Louis XIV, on fut libre sans doute, et on ne le montra que trop. Cependant les prélats qui avaient accepté la bulle, sollicités de s'expliquer en faveur de M. de Noailles, devenu maître des grâces, ont soutenu, ont confirmé leur acceptation, malgré les contradictions de toute espèce, et les outrages même que plusieurs d'entre eux eurent à essuyer.

On s'étonne avec raison, et si l'on ne réfléchissait à quel point le zèle de secte peut dépraver le meilleur esprit, il serait impossible de croire que l'auteur de l'Ouvrage des six jours, des Caractères de la charité, et de plusieurs autres livres semblables, le fût aussi du Témoignage de la vérité. Là, c'est l'aménité et la religion de concert qui semblent parler ; ici, c'est la plus violente passion, qui s'exhale en termes injurieux et en reproches outrageans. Là, c'est le fidèle écho du disciple bien-aimé, qui retrace les plus touchantes leçons de la charité, de la douceur et de la patience chrétienne ; ici, c'est un lion rugissant, qui déchire et met en pièces tout

ce qu'il rencontre. Là, c'est un confesseur compatissant et humble à l'excès, qui prosterné aux pieds de sa dévote en lui écrivant, proteste qu'il aime mieux lui découvrir la lèpre dont il est dévoré, que de laisser la moindre tache sur le visage de sa chère fille en Dieu, lui confesse ses faiblesses en général, et l'assure que son ingénuité irait beaucoup plus loin, si pour son bonheur elle avait, comme lui, le pouvoir des clefs (1); ici, c'est un factieux soulevé contre toutes les puissances, contre le pape et les évêques qu'il attaque, tantôt par les plus piquantes railleries, et tantôt par les imputations les plus infamantes.

Voici un suffrage qui, mieux que tout ce qu'on vient de lire, fera convenir certaines personnes du venin que renferme le Témoignage de la vérité. L'infaillibilité de l'église, dit l'avocat général M. Joly de Fleury en requérant la suppression de cet ouvrage, l'infaillibilité de l'église, reconnue par l'auteur comme un des principaux fondemens de la religion, comme la base, l'appui et la colonne de la vérité, ne serait plus dans son effet qu'un fondement incertain, et toujours prêt à s'ébranler, dès qu'elle dépendrait d'une certitude appuyée sur le sentiment des peuples, sur une notoriété qui paraît souvent évidente aux uns, tandis que le contraire paraît évident aux autres; dès que pour décider en faveur du plus grand ou du plus petit nombre, il faudrait consulter, comme la règle la plus sûre de la vérité, la notoriété des circonstances extérieures, que la disposition des différens esprits envisage presque toujours si différemment. Ainsi ce que chaque particulier trouverait notoire et évident, déciderait de ce qui devrait être la règle de sa foi, et le témoignage infaillible de la vérité, qui doit être une dans l'église, serait soumis au jugement si faillible et si différent de chacun des fidèles. Par là, notre foi, dont le caractère est d'être établi sur la

(1) Lettres sur différens sujets de morale et de piété, p. 191, 213, 214, 258.

soumission, ne serait plus fondée que sur une évidence arbitraire; par là nous n'aurions plus de règle sûre et invariable, et les peuples divisés dans leurs sentimens, suite presque inévitable de la division des évêques, quelque inégalité qu'il y ait dans le nombre de leurs suffrages, ne nous fourniraient plus rien qui pût nous déterminer. L'avocat général ajouta que s'il s'agissait d'un point de doctrine susceptible du moindre doute, les magistrats, avant de prononcer, devraient attendre que l'église l'eût fait la première; mais que le système de l'auteur étant si ouvertement contraire à la doctrine de l'église en général, et de l'église de France en particulier, il ne restait rien à désirer pour proscrire un ouvrage également contraire à la paix de l'église et à la tranquillité de l'état. Le parlement défendit le 23 Février 1715., et le débit de ce libelle, et de rien écrire contre la constitution, ni en faveur des propositions qu'elle condamnait.

Le clergé de France en corps porta le dernier coup à ce livre l'année suivante. Cependant Louis XIV n'était plus alors; grand nombre de personnes puissantes s'intéressaient pour l'auteur et pour sa doctrine. Un plus grand nombre encore d'intrigans et de cabaleurs firent jouer en sa faveur toutes les machines imaginables, avec un artifice et une persévérance que rien ne déconcertait. Tout fut inutile. Enfin la censure fut prononcée au mois d'Octobre, non-seulement contre le Témoignage de la vérité, mais contre les Exaples, autre ouvrage de même aloi, et presque aussi malheureusement célèbre. Celui-ci fut encore flétri par le parlement de Dijon, comme le premier l'avait été par le parlement de Paris. L'auteur s'y était principalement étudié à mettre la bulle en opposition avec l'écriture et les pères, à faire des apostilles propres à étouffer le respect et la soumission qui sont dus à la chaire de saint Pierre; enfin, à justifier l'erreur aux dépens de tous ceux qui avaient contribué à sa proscription.

La publieation de ces libelles, et bien d'autres sujets de scandale, joints aux exhortations du pape,

firent prendre au roi la résolution de soumettre par autorité, ceux que les voies de douceur et de persuasion ne pouvaient ramener au devoir. Quantité d'évêques uniquement zélés pour le bien de l'église, furent de cet avis, et demandèrent qu'on procédât sans retard, par les voies canoniques, contre les opposans : mais il se rencontra aussi des prélats attentifs aux intérêts de l'homme, trop susceptibles d'attache naturelle et de respect humain, et d'ailleurs assez jaloux du renom d'habileté dans les négociations, pour qu'on ait appelé cette sourde ligue, le parti des négociateurs. De tout temps, et dans les affaires de premier intérêt pour l'église, ces sortes d'entremetteurs lui ont été plus nuisibles que ses ennemis déclarés. Ainsi commencèrent ces négociations funestes, où le ménagement d'une part, et de l'autre le patelinage, traînèrent en longueur jusqu'à la mort de Louis XIV, exercèrent encore à pure perte la patience du régent, et grossirent assez le parti de l'erreur ou du schisme, pour qu'on n'y voie point encore de terme. On devait bien sentir néanmoins par l'expérience de ce qui s'était passé, que les opposans ne recevraient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière, c'est-à-dire, sans l'avoir assez restreinte, pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne, et ne leur attribuer aucune erreur. En effet, ce fut toujours là comme un retranchement d'où il fut impossible de les tirer. Il est inutile, il serait de mauvaise grâce, après avoir fait connaître suffisamment leur marche, d'exposer toute la suite de leurs détours et de leurs artifices; supprimons tout ce qu'il est possible de ces honteux détails, autrement nous ne finirions point.

Clément XI jugeant avec raison que les prélats opposans résisteraient peu, si une fois l'on avait réduit le cardinal de Noailles, ordonna particulièrement à M. le nonce d'engager Louis XIV de consentir qu'il l'appelât à Rome, et le citât à son tribunal comme membre du sacré collége. Le cardinal eut vent de ce projet, et trembla. Il promit de

donner un mandement d'acceptation ; il demanda du temps pour le faire, et on lui en accorda tout ce qu'il en voulut. Durant cet intervalle, les médiateurs interposèrent leurs bons offices ; la négociation entraîna de longueurs nouvelles, et n'aboutit à rien. Le mandement parut néanmoins, mais toujours explicatif, et même restrictif de la bulle ; les prélats qui avaient charge de l'examiner, le trouvèrent insuffisant, et de plus insidieux. Le roi indigné s'expliqua d'une manière à redoubler la crainte. Le nonce pressa de nouveau sa majesté, pour qu'elle permît de traduire le cardinal à Rome. On suscita de nouvelles difficultés contre l'exécution de ce dessein ; on en revint aux conférences, et à des négociations qui n'eurent pas un meilleur succès que les premières. Il fut toutefois arrêté, que le cardinal ferait encore un mandement, dont jugerait le pape même ; et sa majesté lui assigna un temps pour le faire, en ajoutant, avec cet air d'empire qu'elle savait si bien prendre, que s'il ne satisfaisait enfin, elle prendrait contre lui les mesures qu'elle jugerait convenables. Le mandement, qui ne vint que bien du temps après le terme donné, péchait toujours, quoique moins visiblement, par le même endroit que le premier ; et les prélats éclairés à qui le monarque voulut sagement le communiquer avant de l'envoyer à Rome, ne le trouvèrent pas tel à beaucoup près, que le chef de l'église dût s'en contenter. Sur ce rapport, sa majesté prit la résolution de convenir avec le saint père des moyens canoniques qu'on pourrait employer pour réduire les opposans, et envoya le sieur Amelot à Rome pour traiter cette affaire.

Ce ministre avait quelques projets à proposer, et plusieurs à discuter et à combattre. De ce dernier nombre était ce que le pape désirait sur toute chose, ce que le roi lui-même avait goûté d'abord, mais qu'on lui avait peint depuis de couleurs odieuses ; savoir, de citer le cardinal au tribunal apostolique. Telle était encore la proposition de nommer des commissaires en France, pour instruire et faire

le

le procès des évêques opposans ; comme aussi d'autoriser le nonce à les sommer de recevoir la bulle, et à les déclarer, en cas de refus, déposés de leurs siéges : mais la seule chose que devait poursuivre sérieusement le ministre du roi, c'était l'agrément du pontife pour la célébration d'un concile national en France, et pour l'y amener, on allait au devant de toutes ses appréhensions. On devait l'assurer que ses légats y seraient reçus avec toute la distinction possible ; que ce seraient eux qui proposeraient les matières ; qu'il marquerait lui-même le nombre des sessions, qu'il prescrirait le point qu'on y pourrait discuter, et qu'il lui serait parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on aurait pu y entreprendre sans son consentement. Le roi promettait de tenir la main à l'exécution, et d'y employer au besoin toute son autorité.

Clément XI qui connaissait la religion et toute la probité de Louis XIV, avec qui d'ailleurs il était et fut toujours lié d'une amitié qui allait jusqu'à la tendresse, n'eut certainement aucune appréhension sur la franchise de ce prince ; il ne put toutefois goûter le projet d'un concile. Outre bien des inconvéniens indépendans du monarque, il voyait les longueurs qu'allait entraîner la voie du concile, et il craignit que l'âge avancé du roi ne lui en laissât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, toujours dur à l'oreille des princes, il répondit généralement, qu'il trouvait la voie du concile trop longue, et dès là sujette aux inconvéniens les plus fâcheux. Il ajouta, que puisque les autorités pontificale et royale suffisaient pour soumettre les opposans, il voudrait qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive ; que voulant bien cependant user de condescendance, il offrait d'envoyer pour le cardinal deux brefs, l'un de douceur et l'autre de rigueur, dont l'on ferait usage selon les circonstances. Il devait, par le premier, l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confrères, en acceptant la bulle ; mais on ne devait le lui remettre que dans le cas où on le trouverait disposé à cette acceptation, et qu'il en don-

nerait des assurances positives. Par l'autre bref, il lui enjoignait d'accepter la bulle purement et simplement, sous peine d'être dégradé du cardinalat, et traité ensuite selon toute la rigueur des canons; et l'on devait le lui présenter, au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différens projets du pape et du roi occupèrent long-temps les deux cours : le monarque revenait toujours à la convocation du concile; et le pontife y marquait d'autant plus de répugnance, que le sieur Amelot, qui la sollicitait à Rome, s'était rendu suspect à sa sainteté. Elle avait lieu de croire que ce solliciteur, en apparence très-vif, ne la voulait pas lui-même, parce qu'il ne tendait qu'à épargner au cardinal de Noailles tous les coups d'autorité, et qu'à cette fin il était entré dans le projet du lazariste Philopald, qui conseillait au cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur, où l'on pourrait dire avec quelque apparence de raison que la bulle se trouvait expliquée; ce qui favorisait l'obstination des opposans à vouloir infirmer la bulle par des explications et des restrictions. Aussi Philopald fut-il chassé de Rome dans les vingt-quatre heures, et toutes les sollicitations d'Amelot devinrent suspectes.

Cependant le saint père fut si fortement pressé par le roi pour la convocation du concile, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y donnât son consentement absolu; il ne paraissait plus que demander un peu de temps pour faire ses dernières réflexions : mais à la nouvelle des dispositions que prenait le pontife, les prélats opposans ne furent plus les maîtres de cacher les leurs. Jusque là ils avaient fait bonne contenance; ils s'étaient montrés les plus ardens à désirer le concile, et quand la convocation leur en parut certaine par les mesures que le prince et le clergé prenaient tout publiquement, quand ils se virent à la veille d'être jugés, ils se crurent perdus, et ne purent dissimuler leur consternation. Les prélats acceptans en tirèrent un bon augure pour le succès du concile, et quelques-uns en donnèrent avis au pape, afin de l'engager à y donner les mains. Mais

que les desseins du ciel sont impénétrables à l'homme ! que la paix de l'église, en apparence si prochaine, était encore éloignée ! Le saint père eut avis que depuis trois semaines la santé du roi se trouvait considérablement altérée. A soixante-dix-sept ans, tout est à craindre pour la vie. Le pontife en fit la réflexion avec amertume, et regrettant le temps qu'on avait perdu en pourparlers et en contradictions : Tout serait fini présentement, ajouta-t-il, si l'on avait suivi mes idées, et je doute fort que le roi soit à temps pour exécuter les siennes ; mais il croit ses vues les meilleures, et j'y vais concourir de toutes mes forces. Sa majesté reçut ensuite un courrier de Rome, et ne songea plus qu'à convoquer le concile national, comptant avec raison, comme on vient de le voir, que le pape y allait donner son consentement.

Elle commença par faire dresser une déclaration, où il était enjoint aux évêques opposans de se conformer à leurs collègues dans l'épiscopat, et d'accepter la constitution de la même manière qu'ils l'avaient acceptée. Les principaux magistrats s'élevèrent hautement contre cette injonction : ils prétendaient qu'avant de regarder la bulle comme règle de foi, et loi dans l'état, il fallait attendre un certain cours d'années, pour juger du consentement au moins tacite de l'église universelle ; qu'il pouvait se faire que la constitution ne fût point encore parvenue à la connaissance de bien des églises, et que jusqu'à ce que le temps eût appris qu'elles la connaissaient, et qu'elles ne réclamaient point, il serait imprudent de le présumer. Les mêmes magistrats, quelques années auparavant, n'avaient rien opposé de semblable à la bulle qui condamnait le livre des Maximes des Saints. Sitôt qu'elle avait paru, M. d'Aguesseau, pour lors avocat général, assuré des sentimens de sa compagnie, avait dit sans balancer : Nous adhérons à cette doctrine si pure que le chef de l'église, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jesus-Christ, le père commun des fidèles, vient de confirmer par sa décision. Cette variation de principes ou de con-

..., après le souper du prince, le dan-
..lie se déclara par de grandes douleurs
.. tout le corps, et par une faiblesse
reconnut peu après, qu'une de ses
.resque plus de sensibilité; sur quoi
.onfesseur vers les onze heures du
.in, jour de saint Louis, il se trouva
que les courtisans assistassent au
servi dans sa chambre. Comme
sa fête, les instrumens militaires
sous ses fenêtres, et se tinrent
.ertaine distance, de peur que le
.odât; mais il voulut qu'on les fît
., on allait encore donner dans sa
.t, qui ne manqua que parce qu'il
.uand il fut éveillé, on lui trouva
.is, avec une absence d'esprit qui
. lui, et se jugeant lui-même dans
., il demanda le viatique, qu'il
que l'extrême-onction, avec les
.ens de piété, et la plus parfaite
produisait de lui-même les actes
.ennes, et répondait à toutes les
.e.

.regarda ses jambes, et l'on y trouva
.s qui annonçaient une gangrène inté-
.e il n'avait pas souffert qu'on lui ca-
.omprit qu'il lui restait peu de temps
il donna ses derniers ordres, non pas
.mme qui va mourir, mais comme s'il
santé ordonné une expédition militaire,
. instruction politique. Il communiqua
différens ministres, mit ordre à son
avec le chancelier, fit la révision lui
rs secrets renfermés dans une cassette
a les inutiles, sans en oublier quel-
étaient restés dans ses poches, et qui
ouiller deux de ses ministres. Le duc

.torique de la dernière maladie de Louis XIV.
.bé de Choisy.

duite, fit soupçonner au roi qu'on ne cherchait qu'à éluder ses ordres. Pour obvier à toutes les manœuvres d'une partialité si suspecte, il résolut d'aller faire enregistrer lui-même sa déclaration, et marqua le jour auquel il tiendrait son lit de justice. Tout était disposé pour cela; il devait le lendemain se rendre au parlement, lorsqu'il fut arrêté par la maladie dont il ne releva point. Alors, mais en vain, ceux des politiques et des temporiseurs à qui la paix de l'église n'était pas indifférente, gémirent de la voir désespérée, et le cœur de tous les fidèles sincères, pour peu qu'ils eussent d'instruction, fut inondé d'amertume.

Toujours les bruits funestes se répandent avec célérité. En peu de temps, l'état du monarque très-chrétien fut connu de tout Rome, et tout y fut dans le même état que si chaque famille y eût tremblé pour la vie de son père. On courut aux églises, de tous les quartiers. Le concours fut prodigieux, surtout dans l'église nationale de Saint-Louis, où le saint sacrement était exposé nuit et jour. Le sacré collége s'y trouva rassemblé presque tout entier, et le souverain pontife, au milieu d'eux, fondait en larmes, et ne pouvait contenir ses sanglots. Des gens de toute condition, de tout âge et de tout climat, mêlaient leurs vœux et leurs pleurs à ceux du père commun : mais ô profondeur des conseils éternels! des vœux qui redemandaient un protecteur si nécessaire à l'église, ne devaient pas être exaucés.

Louis, dit le Grand à tant de titres divers, parut tel sur-tout au lit de la mort. Jamais prince peut-être ne vit la fin de sa vie et de son empire avec plus de grandeur d'ame. Les grands sentimens de religion qu'il avait conservés dans l'emportement des passions même qui créent de nos jours les blasphémateurs et les impies, et la piété solide qu'il signala dans un âge plus avancé, furent la base principale de cette force d'ame, qui n'eut jamais rien de l'ostentation ni du stoïcisme, et qui se déploya toute entière à l'heure de la mort. Les faits en vont présenter la preuve complète; la matière est trop édifiante, pour que le précis exact en puisse paraître long.

Le 24 d'Août, après le souper du prince, le danger de sa maladie se déclara par de grandes douleurs qu'il sentit dans tout le corps, et par une faiblesse extrême (1). On reconnut peu après, qu'une de ses jambes n'avait presque plus de sensibilité ; sur quoi il demanda son confesseur vers les onze heures du soir. Le lendemain, jour de saint Louis, il se trouva mieux, et voulut que les courtisans assistassent au dîner qui lui fut servi dans sa chambre. Comme c'était le jour de sa fête, les instrumens militaires vinrent le saluer sous ses fenêtres, et se tinrent néanmoins à une certaine distance, de peur que le bruit ne l'incommodât ; mais il voulut qu'on les fît approcher. Le soir, on allait encore donner dans sa chambre un concert, qui ne manqua que parce qu'il s'endormit ; mais quand il fut éveillé, on lui trouva le pouls fort mauvais, avec une absence d'esprit qui dura peu. Revenu à lui, et se jugeant lui-même dans un état dangereux, il demanda le viatique, qu'il reçut, aussi bien que l'extrême-onction, avec les plus grands sentimens de piété, et la plus parfaite liberté d'esprit. Il produisait de lui-même les actes des vertus chrétiennes, et répondait à toutes les prières de l'église.

Peu après, on regarda ses jambes, et l'on y trouva plusieurs taches qui annonçaient une gangrène intérieure. Comme il n'avait pas souffert qu'on lui cachât rien, il comprit qu'il lui restait peu de temps à vivre. Alors il donna ses derniers ordres, non pas comme un homme qui va mourir, mais comme s'il eût en pleine santé ordonné une expédition militaire, ou donné une instruction politique. Il communiqua ses vues aux différens ministres, mit ordre à son porte-feuille avec le chancelier, fit la révision lui seul de papiers secrets renfermés dans une cassette à part, brûla les inutiles, sans en oublier quelques-uns qui étaient restés dans ses poches, et qui pouvaient brouiller deux de ses ministres. Le duc

(1) Journal historique de la dernière maladie de Louis XIV. Mémoire de l'abbé de Choisy.

d'Orléans qu'il avait appelé, étant entré dans sa chambre, il lui parla un bon quart d'heure en particulier, et lui dit à voix haute : Mon neveu, je vous ai conservé par mon testament tous les droits que vous donne votre naissance ; servez le dauphin aussi fidellement que vous m'avez servi. J'ai fait les dispositions que j'ai cru les plus sages ; mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque article qui ne soit pas bien, on le pourra changer. Puis l'embrassant avec tendresse : Sur toute chose, lui dit-il, aimez et protégez la religion ; il n'y a que cela de solide. Il reçut ensuite les autres princes du sang. On ne sut pas ce qu'il leur avait dit ; mais il leur parla d'une manière si touchante et si noble, que tous sortirent de sa chambre les yeux en larmes, et avec autant de signes d'admiration que d'affliction.

Le lendemain, on jugea à propos de lui faire des incisions dans une jambe. L'opération fut longue ; et comme on travaillait dans les chairs vives, en plongeant jusqu'à l'os, il dut prodigieusement souffrir. Cependant sa fermeté fut telle, que le médecin qui tenait le pouls n'y trouva pas la moindre altération. On reconnut, à n'en pouvoir plus douter, que le gangrène provenait de l'intérieur, et que la maladie était incurable. L'auguste malade avait exigé que les médecins s'expliquassent clairement. Tous ceux qui étaient présens fondaient en larmes : lui seul n'était point du tout ému ; il parlait de son état, comme s'il eût été question de toute autre personne, mais sans aucun air de contrainte, et avec toute la justesse qui lui était ordinaire.

Après l'opération, il demanda le dauphin. On le lui amena ; il ne put le regarder sans attendrissement, le caressa, et lui dit : Mon fils, vous allez être un grand roi ; mais vous n'aurez de bonheur qu'autant que vous serez soumis à Dieu, et que vous procurerez le bien de vos peuples. Evitez la guerre autant qu'il vous sera possible ; c'est la ruine des peuples. Je reconnais avec douleur, que je l'ai plusieurs fois entreprise légèrement, et soutenue par vanité. Ne suivez pas mon exemple. Après ces mots, il l'embrassa tendrement

à deux reprises différentes ; et comme le jeune prince se retirait, le roi leva les yeux au ciel, et lui donna sa bénédiction. Après la messe, qu'on lui dit dans sa chambre, et qu'il entendit avec autant d'attention que s'il n'eût pas été malade, il fit approcher de son lit les seigneurs et tous les officiers qui étaient présens, éleva la voix, et leur dit : Messieurs, je vous remercie de la fidélité et de l'affection avec lesquelles vous m'avez servi. Je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous quitte avec regret, et suis bien fâché que les derniers temps ne m'aient pas permis de vous récompenser comme vous le méritiez. Ayez pour le dauphin le même attachement que vous avez eu pour moi. C'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses ; et combien n'en ai-je pas essuyé moi-même dans mon jeune âge ! Je m'en vais, mais l'état demeure : demeurez-lui fidellement attachés, et que votre exemple maintienne dans le devoir mes autres sujets. Soyez tous bien unis ; l'union est la force d'un état : mais je sens que je m'attendris, et que je vous attendris vous-mêmes. Adieu, messieurs, souvenez-vous quelquefois de moi.

Tous ceux à qui ces paroles avaient été adressées fondaient en larmes, quand les princesses du sang survinrent plus éplorées que personne. Elles éclataient en gémissemens et en sanglots ; elles poussaient des cris pénétrans. Le roi, loin de perdre sa tranquillité, sourit, et leur dit : Il ne faut pas crier comme des enfans. Elles s'approchèrent de son lit, et il fit à chacune la petite instruction qui lui convenait : il y en avait deux qui étaient mal ensemble ; il les exhorta à se réconcilier, et sur le champ elles le firent.

Le mal empirant toujours depuis le 26 du mois, le malade eut des mouvemens convulsifs, et sa tête parut affaiblie : mais il revenait toujours quand on lui parlait de Dieu ; et afin de lui en parler de temps en temps, le père le Tellier, son confesseur, ne le quittait point. Comme ce prince clair-voyant et ferme, malgré toutes les clameurs de l'hérésie et de l'impiété, avait constamment honoré les Jésuites de

son estime, il leur en voulut donner un dernier témoignage. Le 27, il fit appeler le marquis de Pontchartrain, et lui dit : Aussitôt que je serai mort, vous expédierez un brevet pour faire porter mon cœur à la maison professe des Jésuites, et vous l'y ferez placer de la même manière que celui du roi mon père. En toute rencontre, il parlait de ce qui devait se faire après sa mort; il s'entretenait souvent de son successeur, le nommait le jeune roi; et comme à ce mot, loin d'en user après lui, on paraissait frémir : Hé! pourquoi cette délicatesse, disait-il? Cela ne me fait aucune peine. Il dit à madame de Maintenon : J'ai toujours ouï dire qu'il était difficile de mourir; cependant me voici parvenu à ce moment si redoutable aux hommes, et je ne trouve pas que cela soit si difficile. Je suis fâché de vous quitter, ajouta-t-il avec tous les témoignages d'une amitié fondée sur l'estime; mais j'espère que bientôt nous nous reverrons.

Le lendemain il tomba dans un affaissement qui le fit croire à l'extrémité. Comme il revenait de cet état, il aperçut, au moyen des glaces, deux garçons de sa chambre qui pleuraient au pied de son lit. Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il? avez-vous donc pensé que j'étais immortel? Pour moi, je n'ai jamais cru l'être, et depuis long-temps vous avez dû vous préparer à me perdre. Après avoir encore entendu la messe avec son attention accoutumée, il fit appeler le cardinal de Rohan, et l'évêque de Meaux qui venait de recevoir la barrette, et il leur tint ce discours : J'aurais souhaité de mettre fin aux troubles de l'église; mais Dieu ne l'a pas permis. Il fait tout pour sa gloire; il y veut sans doute employer une main qui lui soit plus agréable que la mienne. Quelque pures qu'aient été mes vues, le public a pu croire que j'agissais par prévention, ou pour signaler mon autorité. Dieu sait ce qui en est. Continuez, il vous l'ordonne, à soutenir la cause de son église avec le zèle que vous avez toujours fait paraître, et souvenez-vous quelquefois de moi dans la célébration du saint sacrifice. Je meurs dans la foi catholi-

que, apostolique et romaine. Toute ma vie, j'ai professé de cœur et d'affection la religion de mes pères: je ne changerai point à la mort; j'aimerais mieux perdre mille fois la vie. On lui demanda cependant s'il n'avait rien sur le cœur contre le cardinal de Noailles. Qu'il vienne s'il veut tout à l'heure, répondit-il, et je l'embrasserai de tout mon cœur, pourvu qu'il veuille se soumettre au saint siége; car je veux, ajouta-t-il en répétant sa profession de foi, je veux mourir catholique, apostolique et romain.

Enfin les trois ou quatre jours qu'il vécut encore, ne furent qu'une matière d'édification, qui malgré sa faiblesse extrême parut s'accroître à mesure qu'il approchait de sa fin. Comme on lui proposait de prendre un bouillon: Ce n'est pas là ce qu'il me faut, dit-il; nous n'avons qu'une chose à faire, qui est notre salut: faites approcher mon confesseur. Et il voulut encore recevoir l'absolution. On lui apporta néanmoins un peu de vin d'Alicante, mêlé d'un élixir qui semblait lui donner des forces. Il le prit, et dit: Ce n'est ni dans l'espérance, ni par le désir de guérir; mais je sais que dans l'état où je suis, je dois obéir au médecin. Son confesseur lui expliqua ces mots de la Salutation angélique, *Nunc et in hora mortis nostræ*. Le prince ne se lassait point de répéter, avec un air de consolation sensible: Oui, maintenant, présentement, et à l'heure de ma mort. On lui demanda s'il souffrait beaucoup; et dans un sentiment vraiment héroïque de pénitence, il répondit: Non, c'est ce qui m'afflige. Comme on cherchait à le rassurer contre les terreurs de la mort: Je suis en paix, dit-il, et je suis bien aise de mourir, parce que j'espère en Dieu; mais je ne me console point de l'avoir offensé. Le curé de Versailles lui ayant dit que tout le monde faisait des vœux pour sa conservation: Il est question de mon salut, répliqua-t-il; c'est là ce que je vous prie de bien demander à Dieu.

Le 28, sa tête se trouva fort embarrassée, et il dit lui-même qu'il n'en pouvait plus. En effet, la gangrène se propageait avec rapidité, et l'enflure

était considérable. Il vit ce dépérissement avec une résignation parfaite aux ordres du ciel, et il renouvelait à chaque moment les actes des vertus chrétiennes. Le vendredi soir, trentième du mois, il tomba dans un assoupissement léthargique, qui dura tout le samedi, et parut finir quand on lui récita les prières des agonisans. L'agonie ne lui ôta point la connaissance; il dit ces dernières paroles: Mon Dieu, faites-moi miséricorde; venez à mon aide, et hâtez-vous de me secourir. Puis il expira tranquillement le dimanche premier jour de Septembre 1715, sur les huit heures et demie du matin. Il était dans la soixante-dix-septième année de son âge, et la soixante-douzième de son règne, le plus long qu'on ait jamais vu en Europe, et malgré tous les paradoxes de l'irréligion, l'un des plus glorieux.

Il n'est pas de notre objet de relever ses qualités militaires, politiques, sociales, étrangères en un mot à la religion, ou plutôt qui n'y ont qu'un rapport indirect. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le caractère même de ceux qui outragent ce grand homme, fait en tout point son éloge : il n'a pour ennemis que les ennemis de Dieu même; et s'il avait fait contre la religion ce qu'il a fait pour elle, il aurait autant de panégyristes et d'admirateurs, que le siècle où l'on fait gloire de l'outrager, que ce siècle, infatué de ses chimériques lumières, compte de pyrrhoniens et de blasphémateurs.

Pour ce qui est des vertus chrétiennes, on les lui a toutes vu signaler au moment où l'homme ne déploie que ce qui tient véritablement à son cœur et à la substance même de son ame. On avait d'ailleurs remarqué en lui, depuis sa première jeunesse, le plus profond respect pour la religion. Son zèle constant à bannir de ses états le vice en général, et en particulier le duel, le blasphème et l'impiété, à ramener au giron de l'église ceux de ses sujets qui s'en étaient séparés, à soutenir ce nombre prodigieux de missionnaires qui évangélisaient en Turquie, en Perse, dans les Indes, à la Chine, dans l'ancien et le nouveau monde, sera une preuve

éternelle de son amour pour la religion; et pour les devoirs propres de son état, l'ordre qu'il rétablit dans le barreau, dans les armées, dans la marine, dans les finances, est la preuve de son assiduité laborieuse à remplir les obligations de la royauté. Grand dans les succès, il le fut encore davantage dans la fortune contraire. C'est là qu'il parut tout ce qu'il était, qu'il parut supérieur en quelque sorte à lui-même, et grand sur-tout par sa religion. Accablé de revers dans la guerre la plus juste qu'il ait eu à soutenir, frappé coup sur coup dans ce qu'il avait de plus cher, lorsque la mort, portant sa faux sur tous les soutiens du trône, moissonna le dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Berry, et de la famille royale la plus florissante, à peine elle épargna le plus faible rejeton; comme un roc immuable au sein de la tourmente, sa foi ne chancela point, et loin de murmurer: Dieu me frappe, dit-il, mais je l'ai bien mérité; mais puisqu'il me punit en ce monde, j'espère qu'il me pardonnera dans l'autre.

On lui a reproché deux défauts sur-tout, l'incontinence et l'ambition. Il serait difficile de le justifier sur le premier: mais on peut encore dire qu'il en épargna le scandale à ses sujets autant qu'il lui était possible; qu'il le couvrit du voile de cette décence et de cette dignité même qui accompagnait toutes ses démarches: au moins réussit-il à sauver l'honnêteté publique. Mais autant il avait scandalisé la France par cette aveugle passion, autant il l'édifia par la pénitence qu'il ne rougit point d'en faire sur le trône, et qui eut plus de publicité que n'en avaient eu ses désordres. Quant au reproche d'ambition, il suffira, pour le faire tomber, de se rappeler le vrai motif qui lui fit entreprendre ou soutenir la plupart de ses guerres. Avant lui, Louis XIII, ou Richelieu, avait entrepris d'abaisser la maison d'Autriche, qui, maîtresse de l'empire germanique, de l'Espagne et de l'Italie, tenait la France comme bloquée, et menaçait de la subjuguer tôt ou tard. Louis XIV, engagé dans cette entreprise avant l'âge de gouver-

ner, la suivit sans doute quand il en eut senti l'importance, et la poussa du moins autant qu'il était nécessaire pour assurer le repos de son royaume ; mais loin de rien outrer, il usa d'une modération marquée en bien de rencontres. Qu'on se rappelle tout ce qu'il fit pour prévenir la guerre de 1667 ; toute sa condescendance à offrir et réoffrir d'abandonner à l'Espagne la meilleure partie de ses prétentions ; tout ce qu'il céda effectivement de bonnes places à cette couronne, pour l'engager à conclure la paix de Nimègue ; sa générosité religieuse à lever le blocus de Luxembourg aussitôt qu'il eut vent de l'irruption des Turcs en Autriche, et à suspendre toute hostilité jusqu'à ce que ces infidèles eussent levé le siége de Vienne ; l'abandon qu'après une longue suite de victoires il fit de toutes ses conquêtes à Ryswick ; enfin les facilités qu'il apporta par deux fois au traité de partage de la monarchie d'Espagne. Il eut néanmoins à se reprocher, sinon des vues ambitieuses ou intéressées en faisant la guerre, au moins trop de facilité à l'entreprendre, et quelque vanité à la soutenir. Mais avec quelle édification ne la lui a-t-on pas entendu confesser lui-même au milieu de sa cour, et avec quelle résignation n'a-t-il pas accepté, en esprit de pénitence, les revers terribles de ses dernières années ! Louis, malgré ses péchés, aussi-bien que David, fut un roi selon le cœur de Dieu ; il mérita sans doute, autant que Clovis, le titre de défenseur de la foi que saint Remi donnait au premier roi très-chrétien, et il peut être qualifié d'évêque extérieur aussi justement que le grand Constantin, ainsi nommé par Eusèbe.

Dans les conjonctures où se trouvait l'église de France, ce fut un vrai malheur pour elle que la mort d'un roi qui avait au souverain degré le premier talent du trône, c'est-à-dire, cette dignité naturelle et cet ascendant inexplicable qui, sans effort et comme irrésistiblement, se fait révérer et obéir. Il n'eut pas les yeux fermés, que ces lâches novateurs qu'un seul de ses regards atterrait, marquèrent une insolence d'autant plus forcenée, qu'elle s'était plus

forcément contenue. Ils insultèrent hautement à sa mémoire ; ils formèrent et firent éclater des projets séditieux; ils bravèrent toutes les personnes en place, et s'efforcèrent de brouiller tous les ordres de l'état. Un déluge de libelles inonda le royaume. On excitait les peuples à juger leurs pasteurs. La division qui régnait dans l'épiscopat, on l'étendit à la plupart des autres corps. On mit la scission dans quelques universités. Des prêtres et des religieux secouèrent ouvertement l'obéissance. La licence en un mot fut si grande, qu'elle alarma tous les fidèles sincères, et qu'ils se crurent à deux doigts du schisme.

La circonstance d'une minorité contredite, le danger d'une guerre civile, sur-tout si le prétexte de la religion venait à s'y mêler, l'audace de quelques têtes échauffées, leur manége pour attirer les simples dans leur cause, et l'assurance avec laquelle ils vantaient leurs forces, tout cela parut exiger qu'on usât d'un ménagement extrême. Le régent prit le parti de dissimuler pour un temps, ce qu'il jugeait dangereux de punir sitôt, disposé qu'il était, comme il s'en expliqua dès-lors, ou à faire rougir les mutins eux-mêmes de leurs égaremens, ou à les contraindre un jour d'en réparer les désordres. Il entreprit d'abord de gagner à force de faveurs, le cardinal de Noailles. Il fit quitter la cour et Paris même au père le Tellier, nommé confesseur du jeune roi par son auguste aïeul ; il rappela d'exil différens docteurs attachés au cardinal; il laissa quantité de bénéfices à la disposition de son éminence ; il poussa les marques de considération jusqu'à la mettre à la tête du conseil de conscience.

L'un de ses premiers soins cependant fut d'écrire au saint père, pour l'assurer des mêmes égards et du même respect qu'avait constamment signalés le feu roi à l'égard du siége apostolique ; et justifiant en quelque sorte ses procédés à l'égard du cardinal, il marquait à sa sainteté qu'il espérait couper au moins la source des troubles dans l'espace d'un mois. Le cardinal lui avait en effet donné sa parole, que dans un mois au plus tard il lui remettrait en main son mandement d'acceptation.

Il en fut de cette promesse, comme il en avait été de tant d'autres. Le mois s'écoula, et le mandement ne parut point ; il n'en fut pas plus question que s'il n'eût jamais été promis. Bien plus, les grâces accordées en vue de la réunion, furent tournées contre elle. On les annonça dans les gazettes jansénistes, comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle. On publia de tous côtés, qu'il avait trouvé dans le prince régent un puissant appui contre les violences du pape ; qu'afin de le venger sûrement de la cour de Rome, l'examen de la bulle était renvoyé au conseil de conscience dont il était président, et que pour lui fournir les moyens de grossir son parti, les bénéfices étaient laissés à sa disposition. Ces impostures firent tant de bruit, et se répandirent si loin, que le pape en fut alarmé, comme on le voit par le bref qu'il en écrivit au régent, en date du 1er Octobre de cette année 1715.

Ce fut dans l'assemblée qui se tint cette année-là, que le clergé condamna les Exaples et le Témoignage de la vérité. A cette occasion, on tendit mille piéges nouveaux, tant à la sagacité qu'à la religion de nos prélats ; ce qui rendit cette assemblée fort orageuse. On publiait fort haut que les temps étaient bien changés, et que les constitutionnaires avaient désormais tout à craindre du crédit de M. de Noailles. Les menaces ne servant qu'à irriter les esprits, on en revint aux promesses, et l'on assura que ce cardinal allait accepter la constitution, pourvu néanmoins que la censure des livres en question ne fût pas prononcée auparavant. L'amorce était séduisante, et le président de l'assemblée, l'archevêque de Narbonne, y fut pris : mais trop souvent leurrés par cette fausse promesse, les autres acceptans ne voulurent jamais entendre à différer cette censure ; sur quoi les opposans se retranchèrent à demander qu'au moins on ne fît pas mention de la bulle. C'était un coup de partie pour eux, d'empêcher ainsi que l'acceptation de la bulle ne fût ratifiée dans une conjoncture où il n'y aurait plus à prétexter, comme sous le feu roi, le défaut de liberté dans les suffrages.

D'un autre côté, prononcer sur des livres souverainement injurieux à la bulle, sans faire mention d'elle, c'était passer condamnation sur tout ce que le parti lui reprochait. On en fit donc mention, et l'on en fit une ratification expresse, malgré toutes les réclamations et les démarches de l'archevêque de Narbonne, qui, quoiqu'orthodoxe au fond, eut encore l'imprudence de figurer en fauteur de la nouveauté. Il s'en repentit amèrement, quand il vit enfin où aboutit, avec les promesses des réfractaires, sa condescendance excessive. Quand la censure fut prononcée, ils firent encore jouer toutes sortes de machines, afin d'en empêcher l'impression, afin même que la minute en fût déposée dans un lieu où ils pussent porter la main, et qu'on n'en délivrât pas des copies aux différens membres de l'assemblée. Au moins leurs intrigues furent-elles inutiles quant à ce dernier point, dont la nécessité parut tout entière par la suite, puisqu'en effet l'original de l'une des deux censures fut enlevé des archives, et que sans les copies délivrées aux prélats, on n'eût pas manqué de faire passer la condamnation pour imaginaire.

Sous des prétextes beaucoup plus faibles encore, on engagea la Sorbonne à déclarer apocryphe l'acceptation formelle qu'elle avait faite de la bulle, et à ternir en un jour la splendeur qu'elle avait acquise pendant cinq à six siècles par son attachement inviolable à la foi et à la chaire de saint Pierre. En vain les docteurs dont la doctrine et la sagesse faisaient la gloire principale de leur compagnie, lui voulurent épargner la honte de démentir le titre d'école chrétienne la plus distinguée de l'univers : on se moqua de leurs alarmes, on méprisa leurs conseils, on s'irrita de leurs remontrances ; des troupes de jeunes insolens, poussés par quelques vieux suborneurs, étouffaient la voix des autres par des clameurs et des huées de carrefours. Si ceux-ci se récriaient contre une conduite si indécente, on leur répondait par des cris et des gestes de fureur ; s'ils voulaient protester, on passait à la violence, on les

traitait indignement, on les déclarait au moins exclus du corps de la faculté.

Pour tout dire en un mot, il se trouva des docteurs, qui en opinant sur la bulle, dirent effrontément que ce monstrueux décret ne respirait que l'infidélité ; que c'était une pièce exécrable, et l'une de ces portes de l'enfer qu'il fallait empêcher de prévaloir contre l'église. Pour en détruire, s'il était possible, jusqu'au moindre vestige, ils soutinrent que la faculté ne l'avait point acceptée par sa conclusion du 5 Mars 1714, parce que jamais elle n'avait été capable de trahir ainsi la religion, de renverser la hiérarchie, les libertés de l'église gallicane, et les droits de la couronne ; et par un subterfuge jusqu'alors inoui, distinguant entre l'enregistrement et l'acceptation, ils convinrent que la compagnie avait enregistré la bulle, mais ils nièrent qu'elle l'eût acceptée. On en vint aux voix, et le résultat fut qu'il était faux que la faculté eût jamais reçu la bulle. Il restait néanmoins une difficulté assez embarrassante pour ceux qui avaient tant soit peu à cœur de conserver quelque réputation de droiture et de probité, puisque le plumitif des conclusions portait, comme on l'a vu, le terme d'acceptation, aussi-bien que celui d'enregistrement. Mais que n'ose pas franchir l'esprit de vertige et de mensonge ? Pour lever cet obstacle, on déclara fausse et supposée la conclusion de l'enregistrement, et comme telle, on la biffa des registres. On n'en fut pas plus avancé. Tout le public était instruit, par l'auteur même des Exaples, si favorable à la schismatique faction, que la faculté avait reçu la bulle en 1714, à la pluralité de cinq cents ving-cinq voix contre vingt-deux, et que cinq jours après elle avait confirmé sa conclusion par les termes bien marqués d'acceptation et d'obéissance.

Le régent indigné d'un faux si révoltant, et de bien d'autres excès qu'en vain il s'était efforcé de prévenir, prit le parti d'interdire pour un temps à la faculté ses assemblées même ordinaires. Différens évêques crurent aussi devoir interdire ces écoles à leurs diocésains,

diocésains, comme des sources d'une doctrine corrompue. L'évêque de Toulon en particulier déclara qu'il n'admettrait ni aux ordres sacrés, ni à l'état ecclésiastique, aucun de ceux qui étudieraient dans une école qui n'aurait pas reçu la bulle, ou qui reviendrait contre l'acceptation qu'elle en aurait faite. La faculté dénonça cette déclaration comme une pièce calomnieuse, scandaleuse, schismatique, et fit imprimer sa dénonciation. L'évêque à son tour condamna la dénonciation comme un écrit injurieux, non-seulement aux évêques de France, mais au corps entier de l'épiscopat, et comme hérétique, si on l'entendait dans un sens contraire à l'autorité de la constitution. Le pape voulait encore sévir contre cette insolence de simples prêtres, qui s'érigeaient en juges et en censeurs des juges même de la foi; mais on lui fit observer que ce serait prendre le change, et remplir peut-être le voeu de ces prêtres audacieux, suscités vraisemblablement pour faire diversion à la poursuite plus sérieuse des évêques réfractaires. Il ne marqua donc alors que du mépris pour cet attentat impuissant; ce ne fut qu'après sept à huit mois, que le 18 de Novembre 1716, il déclara ces docteurs déchus, jusqu'au temps de leur résipiscence, de tous les priviléges accordés à la Sorbonne par les papes précédens, avec défense à la faculté d'admettre personne aux grades, à peine de nullité prononcée d'avance.

Les prélats poursuivis recourant à leurs faux-fuyans accoutumés, renouèrent les négociations, et engagèrent quelques acceptans à chercher les moyens de concilier les esprits. On proposa une infinité de projets; mais toujours ils en revinrent aux explications qu'ils voulaient que le pape donnât de sa bulle, et qu'on ne pouvait guère attendre d'un pape aussi clair-voyant et aussi ferme que Clément XI. On se rappela cependant que ce pontife, indulgent autant qu'il pouvait sagement l'être, après avoir déclaré qu'il ne donnerait pas cette satisfaction aux opposans, avait ajouté : A moins qu'ils ne se fussent préalablement soumis. D'où l'on présuma que si les

éclaircissemens lui étaient demandés par des évêques qui eussent déjà reçu la bulle, il pourrait bien les accorder à leurs instances. Les opposans saisirent avidement cette ouverture, et voici le honteux usage qu'ils en firent.

Ils prièrent quelques prélats acceptans de leur prêter la main, et de se joindre à eux, afin d'obtenir du pape des éclaircissemens propres à leur faciliter la soumission. Les acceptans pleins d'ardeur pour le rétablissement de l'unité catholique, et persuadés que les autres n'attendaient que les explications du pape pour se soumettre à la bulle, leur promirent d'appuyer leurs instances auprès du saint père; sur quoi l'on résolut d'écrire à sa sainteté, sous le nom de tous les prélats qui goûtaient cette ouverture. La lettre fut composée par les opposans, et présentée à ceux des acceptans qui avaient promis de la signer. Ceux-ci exigèrent qu'on y fît des changemens; et à l'instant on raya sous leurs yeux ce qu'ils y avaient trouvé de repréhensible, avec promesse de ne plus revenir sur ces corrections; après quoi on leur fit signer la lettre sur l'exemplaire même qu'on venait de raturer. Comme ils ne doutaient nullement qu'on n'en fît l'usage pour lequel on avait demandé leur signature, ils demeurèrent tranquilles en attendant la réponse de Rome. Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette vaine attente. Enfin ils apprirent par une gazette de Hollande, que leur lettre avait été imprimée telle qu'elle était avant les corrections qu'ils avaient exigées, et qu'on avait faites en leur présence. Ils reconnurent alors avec indignation, et tout le monde avec eux, qu'en sollicitant leur signature, le parti n'avait cherché qu'à persuader au public qu'eux-mêmes jugeaient insuffisantes les explications données à la bulle par l'assemblée où ils l'avaient reçue, et qu'ils tenaient comme en suspens cette acceptation, jusqu'à ce qu'il plût au pape d'expliquer sa constitution lui-même. Ils eurent quelque honte sans doute de se voir joués en pareille cause: mais si ce tour perfide en humilia les victimes, il en couvrit les auteurs d'une infamie véritable.

La cabale avait un grand soin de soustraire aux yeux du public la minute raturée de la lettre qu'elle avait dit vouloir adresser au pape. Quelques mouvemens qu'on se donnàt, on ne put jamais la tirer des ténèbres où elle l'avait ensevelie. Heureusement il s'en était répandu quelques copies, par lesquelles il était clair que ceux des évêques acceptans qui l'avaient signée, loin de varier sur leur adhésion à la bulle, persistaient invariablement dans leur acceptation, et la confirmaient en termes formels. Bien plus, on trouva dans les copies mêmes que la cabale avait semées dans Paris, que de trente évêques qu'on assurait avoir signé la lettre, il n'y en avait que dix-sept ou dix-huit, y compris les opposans, qui eussent véritablement apposé leur signature; encore y en eut-il plusieurs dans ce petit nombre qui s'inscrivirent en faux contre le rapport qu'on en donnait au public.

Les évêques de Poitiers et de Lavaur protestèrent contre leur prétendue signature, et affirmèrent qu'elle était supposée. M. de Poitiers dit bien qu'on l'avait sollicité de souscrire; mais il nia fortement qu'il eût jamais cédé à ces sollicitations. Quoique j'eusse remarqué, dit-il, dans le projet de lettre qui me fut communiqué, que ceux des acceptans qui l'avaient déjà signé ne se départaient pas de l'acceptation sincère qu'ils ont faite de la bulle; quoique je visse qu'ils n'avaient usé de cette condescendance envers leurs confrères, que pour les engager à s'y soumettre comme eux, dès-lors néanmoins j'étais si persuadé que les évêques opposans n'en deviendraient pas plus soumis, j'étais même si convaincu qu'on ne trouverait pas en eux plus de docilité pour les explications qu'ils n'en avaient eu pour la bulle, que je ne voulus jamais m'unir à ceux qui avaient résolu de demander des éclaircissemens. M. de Lavaur déclara qu'à l'exception de la bulle et de l'instruction du clergé qu'il avait reçues dans l'assemblée de 1714, il n'avait jamais signé aucun autre acte qui eût rapport à cette affaire. Ainsi, ajouta-t-il, si mon nom se trouve parmi ceux des dix-huit

évêques, dont la lettre qui a couru dans Paris portait les signatures, c'est à tort et très-mal à propos qu'on l'y a inséré.

L'évêque du Mans avouait l'avoir signée chez l'évêque d'Auxerre ; mais loin de convenir qu'en la signant, il eût prétendu donner la plus légère atteinte à son acceptation, il en appelait à la lecture de la lettre même, pour démontrer que rien n'avait été plus contraire à ses vues. L'évêque de Noyon n'eut pas plutôt appris qu'on abusait de sa signature pour attaquer ses sentimens sur la constitution, qu'il écrivit aux ecclésiastiques de son diocèse, afin de les prémunir contre le scandale de cette calomnie. Soyez sûrs, leur marquait-il, qu'aucun de nous qui sommes entrés dans ce tempérament, et qui avons accepté la bulle, n'a eu d'autre dessein que d'engager les opposans à recevoir la constitution ; pas un de nous n'a pensé à varier sur son acceptation. En nous prêtant à cet expédient, nous n'avons jamais eu en vue de préjudicier ni à l'instruction pastorale que nous avons signée dans l'assemblée, ni à l'exécution des mandemens que nous nous avons publiés dans nos diocèses pour la constitution.

M. l'évêque d'Agde fit quelque chose de plus que des réclamations ; il donna l'histoire de cette lettre insidieuse, et en dévoila tout le mystère. Il ne l'avait signée à la pressante sollicitation du cardinal de Noailles et de l'archevêque de Tours, qu'après y avoir fait changer beaucoup de choses. La raison qui le retenait : C'est, dit-il, que l'usage qu'on voulait faire de cette lettre me paraissait suspect. Dans cette défiance, j'assurai messieurs les opposans que je n'avais pas besoin d'explications, et que je ne les demandais que pour eux seuls. Je leur déclarai que si dans leur lettre il eût été question de restrictions, de modifications ou de fixations de sens, je ne l'aurais jamais signée. Je voulus que la clause préliminaire de ma signature fût que je persistais toujours dans ma première acceptation. Enfin je me plaignis dans la suite, que contre la parole

donnée, on eût osé imprimer la lettre avec les mêmes choses dont j'avais demandé et obtenu la suppression.

Un des prélats opposans ayant demandé par lettre à M. d'Agde, s'il voudrait déclarer qu'il n'avait reçu la bulle que *relativement* à ces explications, sa réponse fut, que ne sachant ni le sens qu'on attachait à ce terme, ni l'usage qu'on en voulait faire, il n'avait rien à déclarer là dessus ni de vive voix, ni par écrit. En effet, ce terme pris en général était vraiment équivoque, pouvant signifier une relation naturelle et nécessaire entre la bulle et son explication, ou une relation conditionnelle et même restrictive. L'évêque opposant connaissait trop bien M. d'Agde, pour lui parler d'une acceptation restrictive, ou conditionnelle; c'est pourquoi il usait du terme général de relation, afin de le surprendre au moyen de l'équivoque. Mais l'évêque d'Agde était aussi clair-voyant, que son tentateur était artificieux. Il vit qu'en engageant dix-huit évêques à signer la lettre dressée en apparence pour le pape, et en sollicitant ensuite de nouveaux prélats de se déclarer pour l'acceptation *relative*, on ne s'était proposé que de faire un seul ouvrage de ces deux pièces, afin de donner à entendre que les acceptans avaient jugé nécessaire d'expliquer les obscurités prétendues de la constitution, et qu'ils ne l'avaient reçue que *relativement* aux sens qu'ils avaient exposés. Tel est le but et la triste issue de tous ces traités de conciliation proposés par des novateurs.

Ils voulaient encore faire croire en cette rencontre, que le nombre de leurs partisans s'était considérablement accru dans l'épiscopat. Ils furent démentis par les évêques mêmes qu'ils se vantaient d'avoir entraînés, dont les uns s'indignaient de la surprise faite à leur candeur, les autres protestaient que leur signature n'avait pu être apposée que par des faussaires, et tous affirmaient qu'ils n'avaient prétendu déroger en rien à leur première acceptation. Cependant l'imposture alla son train; au lieu de dix-huit évêques, elle en porta le nom-

bre jusqu'à trente, qu'elle assurait s'être tous déclarés pour l'acceptation relative. On ne montrait pas un seul exemplaire de cette prétendue déclaration des trente évêques; il n'y avait pas un seul évêque acceptant qui convînt de l'avoir signée, ni même d'en avoir eu connaissance. Mais l'invraisemblance fit-elle jamais obstacle à l'imposture? Malgré tous les démentis des témoins allégués, et les mépris du public, elle fit sonner si haut, et répéta si opiniâtrément le nom de trente évêques, que bien des personnes à qui le ton confiant tient lieu de démonstration, rangent encore cette fiction parmi les faits incontestables.

A la nouvelle d'une trame si odieuse, et si visiblement ourdie pour éterniser l'erreur, Clément XI aurait bien voulu pouvoir en marquer son ressentiment d'une manière à déconcerter une bonne fois tous ces complots d'iniquité. On lui suggérait pour cela des moyens de toute espèce. Les uns voulaient qu'il fît recueillir par ses nonces divers des preuves authentiques de la réception de sa bulle dans toutes les églises; qu'il ordonnât ensuite aux opposans de se soumettre à une règle de foi reçue du corps des pasteurs, et que sur leurs refus, ou leurs défaites accoutumées, il les déclarât nommément privés de la communion catholique. Les autres allèrent jusqu'à lui conseiller de convoquer un concile général, et d'y citer une poignée de réfractaires, qui seraient traités enfin comme ils le méritaient par le corps des pasteurs indignés de leur foi punique et de leur résistance indomptable. Cette idée réveilla celle du concile national, qui fut discutée à fond, et ne présenta guère moins de difficultés que le concile œcuménique. Il fut encore question de nommer des commissaires pour faire le procès aux opposans: mais les formalités infinies du royaume, et les entraves où les parlemens y tenaient la puissance ecclésiastique, rendaient ce procédé presque aussi long que le concile, et incomparablement plus hasardeux. L'appel comme d'abus pouvait seul empêcher l'exécution la plus juste; et la seule jalousie d'autorité

suffirait pour faire qualifier d'abus tous les jugemens ecclésiastiques, sur-tout par une compagnie dont plusieurs membres des plus accrédités et des plus intrigans favorisaient au moins sourdement les nouveaux sectaires.

Réduit donc à gémir sur la plaie presque incurable de l'église de France, le pontife romain voulut au moins laver de toute tache l'église propre de Rome, en retranchant du sacré collége le chef des réfractaires français. Il n'avait pour cela ni parlement à flatter, ni appel d'abus à craindre, ni obstacle, ni lenteur à essuyer; tout dépendait de sa volonté: l'exécution suivait le premier ordre, et il se montra tout prêt à le donner. Un malheureux amour propre, un point d'honneur pitoyable faisaient le principe des plus grands troubles de l'église de France. C'était le livre de Quesnel qui la mettait en feu, et c'était l'approbation donnée par l'imprudence, et soutenue par la vanité du cardinal de Noailles, qui servait de sauve-garde à ce livre incendiaire. Un mot de rétractation prononcé par le cardinal, enlevait au livre tous ses protecteurs distingués, et le laissait, avec ses défenseurs obscurs, à la merci des deux puissances, également intéressées à l'extinction de ce flambeau de discorde. Mais que ce mot est difficile à lâcher, quand la vanité qui en dissuade, emprunte la voix de l'honneur! Cependant l'amour propre donnait tout à la fois deux impressions contraires à l'approbateur obstiné: s'il trouvait la rétractation honteuse, la honte d'être dépouillé de la pourpre ne lui paraissait pas moins terrible. Mais resserré, pour ainsi dire, sans issue entre deux écueils, comment éviter l'un, sans donner dans l'autre? Louvoyer ou temporiser, donner des espérances, rentrer en négociation, c'étaient des expédiens usés, et désespérés dans le cours ordinaire des choses. Il parut bien en cette rencontre, que rarement on désespère quand on désire ardemment. Le cardinal imagina que si la négociation était proposée de nouveau par le prince régent, que le pape avait tout intérêt à ménager, elle pourrait être

admise. Il alla voir ce prince, l'assura qu'on avait enfin trouvé des tempéramens propres à concilier les esprits, qu'il ne s'agissait plus que de les faire parvenir à Rome sous un nom respectable; et il supplia son altesse royale d'y envoyer en son nom l'abbé Chevalier, dont la sagesse et la capacité feraient honneur à ses commettans. Le prince que le seul espoir de suspendre les troubles flattait infiniment, donna les mains à cette nouvelle tentative, sans y prendre beaucoup d'intérêt.

Le cardinal de Bissy, à qui cet abbé Chevalier, l'un de ses grands vicaires, s'était rendu suspect depuis quelque temps en matière de doctrine, crut qu'il était de son honneur de prévenir le prince, et lui dit ingénument qu'il n'approuvait point cette commission; et comme le régent n'y voulait rien changer, il le pria de ne pas trouver mauvais qu'il s'en expliquât dans le même goût avec le pape. Le régent, qui ne regardait pas le choix de Chevalier comme son ouvrage, laissa au cardinal de Bissy une entière liberté d'en parler et d'en écrire comme il jugerait à propos. Ainsi le cardinal ne manqua point d'avertir le saint père, à qui d'ailleurs on avait déjà mandé que l'abbé Chevalier emmenait avec lui le père Laborde, l'un des oratoriens les plus échauffés contre la constitution. Sa sainteté eut encore nouvelle que le médiateur devait lui présenter un recueil de difficultés qu'on élevait contre la bulle, puis un corps de doctrine où l'on tâchait d'affaiblir l'impression défavorable que ces difficultés auraient faites, et qu'enfin il devait solliciter une bulle qui approuvât tous les articles de ce corps de doctrine. C'était en substance lui demander d'abroger la constitution: mais cet attentat était si bien couvert, ou plutôt lié à tant d'objets délicats, qu'il fallait une circonspection infinie, et un temps fort long pour le déconcerter. Or, c'est tout pour une secte en détresse comme on s'y trouvait, que de gagner du temps.

Le pape vivement offensé qu'on pensât à le jouer lui-même, à le rendre complice de la révolte contre

sa propre bulle, résolut d'appesantir tout le poids de son autorité sur les auteurs de ce complot outrageant. Deux ou trois jours après l'arrivée de l'agent du parti, il convoqua une assemblée extraordinaire de cardinaux, et leur parla près de trois heures avec cette éloquence touchante, cette noblesse d'élocution, cette grâce et cette dignité qui l'ont fait regarder comme un des plus grands orateurs de son siècle. Il exposa les raisons qui donnaient force de loi à sa bulle, dont il démontra l'autorité à jamais irréfragable, tant par le développement des principes suivis dans tous les temps, que par l'acceptation au moins tacite de toutes les nations catholiques; à quoi opposant l'opiniâtreté d'une poignée de réfractaires, il fit sentir leur mauvaise foi par leur propre conduite, par la variation et la contrariété de leurs maximes, par leurs fausses promesses et leurs demandes artificieuses. Il touchait ici les explications si obstinément demandées par les opposans, et il observa qu'en partant de leurs principes, ils ne pouvaient pas s'en tenir aux explications qu'il leur donnerait de sa bulle, puisqu'en reconnaissant l'obligation d'acquiescer à ces éclaircissemens, ils se croiraient à plus forte raison obligés d'acquiescer à la bulle même. Cette réflexion d'une justesse et d'une sagacité peu commune, fit l'admiration et la pleine conviction des cardinaux. Le pontife conclut ensuite, que les voies de la douceur se trouvant inutiles auprès des opposans, il allait d'abord user de tout son pouvoir pour réduire leur chef en particulier; qu'il était déterminé à lui ôter la pourpre, et qu'il ne demandait conseil que sur la manière de procéder à l'exécution. Il imposa aux cardinaux le secret du saint office, leur enjoignit de lui envoyer leurs avis dans la quinzaine, et sans rien vouloir entendre ce jour-là, il se leva de son trône pour se retirer.

Cependant le cardinal de la Trémouille qui faisait les affaires de France, s'approcha de sa sainteté, et lui demanda la permission de s'expliquer, avec les cardinaux, sur ce qu'elle venait de leur proposer. Il

savait que le saint père n'admettrait point à son audience l'abbé Chevalier, et il désirait que cet agent fût au moins entendu par les cardinaux. Ayant obtenu la permission du pontife, il retourna aux cardinaux, leur dit qu'il ne les croyait point en état d'opiner sur l'affaire du cardinal de Noailles, sans avoir entendu son député, et les pria de ne pas former leurs suffrages, qu'il ne leur eût expliqué ses raisons. Ils y consentirent sous le bon plaisir du pape, qu'obtint encore le cardinal de la Trémouille. On verra bientôt le désagrément qu'il en eut.

L'émissaire des opposans, en parlant aux cardinaux qu'il visita sans exception d'aucun, eut la belle générosité de prendre sur lui les difficultés qu'il avait charge de présenter contre la bulle, et les proposa par-tout comme si elles lui eussent été personnelles. Jamais il ne les entretint que du sens prétendu orthodoxe des cent une propositions, qu'il entreprit de justifier, sans passer condamnation sur aucune. Cette conduite ne disposa pas favorablement le sacré collége. Cependant le cardinal de la Trémouille, qui sans doute ignorait ces dispositions, se donnait bien des mouvemens afin d'obtenir que le pape entendît au moins une fois l'abbé Chevalier. Le saint père fut inébranlable sur ce point; mais comme il était bon de pénétrer à fond ce mystère, il commit, pour l'écouter de sa part, les cardinaux Ferrari et Tolomeï, qui devaient ensuite lui faire le rapport de ce qu'ils auraient entendu. Ces conférences furent longues et fréquentes, sans rien avancer, sans donner même aucune espérance de succès.

Le cardinal Ferrari mourut dans ces entrefaites, et le pape ne voulut plus que Tolomeï entendît l'entremetteur. Le pontife savait tout ce qu'il avait prétendu découvrir. Les deux commissaires lui avaient rapporté, que tous les propos et les procédés de Chevalier ne respiraient que l'artifice; qu'il en revenait toujours à l'acceptation relative; qu'il avait épuisé son érudition à justifier, l'une après l'autre, toutes les propositions condamnées par la bulle; en un mot, qu'il ne semblait être venu à Rome que

pour prononcer contre la bulle autant de censures que la bulle en prononçait contre les cent une propositions. Le pape savait d'ailleurs que Chevalier tenait chaque jour réglément des conventicules avec les émissaires que le parti entretint constamment à Rome, et qu'il attribuait à l'un même des cardinaux commissaires des sentimens capables de le perdre d'honneur. Il avait osé dire et écrire à Paris, que le cardinal Tolomeï regardait la bulle comme n'intéressant point la foi, comme un ouvrage de pure discipline, variable selon les temps et les circonstances diverses, révocable par conséquent, et à plus forte raison comme réformable (1). Le pape, sans ajouter foi à cette imposture, en fit parler et en parla lui-même à Tolomeï, afin de mieux confondre l'imposture. Jamais étonnement ne fut pareil à celui de ce cardinal. Il répondit avec la simplicité de la bonne conscience, que rien de semblable n'était jamais sorti de sa bouche, ni entré même dans sa pensée, ajoutant qu'il ne concevait pas comment l'abbé Chevalier pouvait lui-même regarder une bulle qui prononçait des qualifications d'hérésie, comme un ouvrage de discipline, et comme n'intéressant pas essentiellement le dogme.

Le pape qui suivait pied à pied ce dangereux médiateur, trouva un biais par où l'on pourrait tirer tout ce qu'il avait dans l'ame. Il laissa croire pour un temps, que l'acceptation de l'assemblée de 1714 avait été relative à son instruction pastorale; ensuite il fit demander à l'abbé, si le cardinal de Noailles accepterait, en cas qu'on lui permît de le faire *relativement*. Chevalier qui se croyait déjà triomphant, répondit sans balancer de la manière la plus affirmative. Il ajouta qu'il n'avait jamais rien sollicité autre chose. Quand il eut bien donné et confirmé sa parole, on lui dit que puisque l'acceptation du clergé de France avait été relative, et que M. de Noailles ne demandait que d'accepter relativement,

(1) Hist. de la Const. tom. II, liv. 3, pag. 91, 92 et 93, édit. de 1791.

on trouvait bon qu'il acceptât comme cette assemblée. Pris dans ses propres lacs, l'abbé rougit, balbutia, demeura interdit et muet; mais son silence en disait assez. Il avait cru tenir la permission d'accepter avec une relation restrictive et conditionnelle, et comme il n'y avait ni condition, ni restriction dans l'acceptation de l'assemblée, il se voyait réduit à reculer avec autant de confusion qu'il avait eu de présomption à s'avancer.

Le vigilant pontife voulut encore s'instruire à fond de ce qui se passait dans les fréquens entretiens que ce cabaleur et son adjoint Laborde avaient tous les jours avec les procureurs généraux des Feuillans, des Bénédictins, des missions étrangères, quelques Dominicains, et M. Maigrot, évêque de Conon, si zélé autrefois pour l'exécution des décrets pontificaux en Chine (1). Leur rendez-vous était à la Trinité du Mont, dans le jardin des Minimes français. Clément y envoya des gens sûrs pour éclairer leur conduite, et prendre connaissance de leurs propos. Il apprit qu'on y parlait de la bulle, comme on aurait pu faire à Utrecht ou à Genève. En conséquence, le tribunal de l'inquisition publia un décret, qui ordonnait de lui déférer tous ceux qu'on entendrait blasphémer la bulle. La crainte du saint office dissipa les assemblées. Ce fut alors que le cardinal de la Trémouille connut pleinement, non pas sans repentir, le sujet qu'il avait eu l'air de protéger, et qu'il rendit au saint père un compte exact de ce qu'il avait pu découvrir des instructions données à cet émissaire du parti. Ainsi finit la négociation, et cette issue intrigua fort les commettans de Chevalier.

Les cardinaux avaient remis leurs suffrages au pape, relativement au sort du cardinal de Noailles. Ils opinaient tous sans exception à lui ôter le chapeau; mais la plupart suppliaient sa sainteté de leur accorder quelque délai pour tenter, par de nouveaux ménagemens, d'amener leur confrère à

(1) Ibid. pag. 96 et 97.

la soumission. D'un autre côté, les opposans fort alarmés en France, feignirent de vouloir se soumettre, et se dirent enfin dans la résolution d'accepter la bulle. Tout ce qu'ils demandaient encore, c'est qu'ils pussent insérer dans leurs mandemens quelques points de doctrine qu'ils offraient de soumettre à l'examen du pape. Le pontife, si souvent trompé, avait perdu toute confiance; mais le régent, et plusieurs prélats acceptans voulaient tenter tous les moyens possibles de finir les troubles sans éclat. Cet incident fit recommencer les négociations, les conférences; et peu sen fallut que le clergé ne tînt une assemblée solennelle pour exliquer la bulle aux opposans; ce qui eût été convenir qu'elle était obscure, et que leur résistance était légitime. Dans ces conjonctures, le pape reçut copie d'une lettre adressée par le cardinal de Noailles aux gens du roi du parlement de Douay, qui venait de snpprimer une thèse où l'on justifiait la censure des cent une propositions. Il en rendait des actions de grâce à ces magistrats, et les félicitait d'avoir par là rempli dignement leur ministère. On mandait en même temps à sa sainteté, que les ennemis de la bulle faisaient d'étranges machinations pour l'assemblée prochaine.

Afin de prémunir les évêques acceptans contre le projet d'expliquer la bulle, le saint père leur adressa un bref circulaire. Il y faisait sentir le danger de ces explications, et marquait la résolution qu'il avoit prise irrévocablement de n'en donner jamais. Par là, se disait-il, ils comprendront qu'ils n'en doivent point donner eux-mêmes. Il se montrait également résolu de procéder contre eux par les voies canoniques, si quelque voie de douceur qu'on tentait encore n'opérait dans peu son effet. On eut vent en France de l'arrivée de ces brefs. Quelques parlemens rendirent aussitôt des arrêts, portant défense de recevoir aucun rescrit romain, qu'il n'eût été muni préalablement de lettres patentes. Le régent fit encore défendre à chaque évêque du royaume d'accepter le bref qui lui serait adressé :

mais déjà le nonce avait eu le temps d'en répandre les exemplaires ; et les prélats ayant entendu la voix du chef de l'église, n'attendirent point l'aveu des puissances du siècle pour s'y rendre dociles. Le régent de son côté craignant de trop indisposer le pape, et compensant avec avantage le désagrément qu'il venait de lui donner, rompit l'assemblée qui intéressait tout autrement l'habile pontife. Ainsi Clément vint-il à ses fins par la voie même qui semblait l'en éloigner davantage : mais en mettant la vérité à couvert, il n'en rapprocha point ses contradicteurs opiniâtres ; il ne put pas même ouvrir les yeux sur cette obstination désespérée, à quelques orthodoxes d'une condescendance et d'une longanimité, qui seraient inconcevables, si l'on ne savait pas combien la politique et le respect humain sont habiles à se déguiser. Enfin l'on tint encore des conférences, où l'on se promit tout de nouveau de gagner les opposans : mais ce fut la dernière scène, au moins du premier acte de cette longue et lugubre farce.

Le parti avait gagné du temps, et en avait parfaitement profité ; il s'était considérablement accru ; ses dogmes et ses libelles étaient répandus au loin, et pénétraient en tous lieux. Les universités, ou du moins les facultés de théologie de Rheims et de Nantes, à l'imitation de celle de Paris, avaient cassé le décret de leur acceptation. Les docteurs de Caen étaient sur le point de chanter la même palinodie, et le firent par la suite. Les évêques opposans avaient gagné une partie de leurs curés, de leurs chanoines, de leurs religieux, de leurs religieuses même, et de leurs hospitalières. Les coups de rigueur, trop long-temps attendus sans effet, avaient converti la peur en sécurité. En un mot, le parti se crut en état de faire peur à son tour, ou s'il ne voulut qu'étonner et déconcerter pour un temps, il prit certainement les moyens propres à produire cet effet. Attentat encore sans exemple parmi des prélats qui prétendaient se tenir unis de communion avec l'église catholique et romaine, quatre évêques

à la fois, ceux de Boulogne, de Montpellier, de Mirepoix et de Sénez, interjetterent appel d'une décision dogmatique émanée du saint siége, et déjà reçue formellement par la plupart des églises. Jusqu'ici les prélats opposans bornés à demander l'explication de la bulle comme d'une pièce obscure, n'avaient osé dire qu'elle était mauvaise en soi, et contraire à la vérité; ils avaient laissé cette charge à quelques boute-feux sans nom et sans conséquence : mais eux-mêmes, en motivant leur appel, alléguèrent qu'elle renversait la foi, qu'elle détruisait la morale, qu'elle ruinait la discipline, violait les droits sacrés de l'épiscopat, et anéantissait l'autorité des souverains. Cependant cette rude levée de bouclier du premier jour de Mars 1716, loin de mettre fin à la feinte et à la fraude, ne fit qu'y ajouter l'emportement, et tout l'éclat du scandale. Mais coupons ce long tissu d'iniquités, par quelques traits de la vertu merveilleuse qui dans la même année et la même nation, fit compter l'apôtre des pauvres, Jean-François Régis, au nombre des bienheureux.

Evangéliser les pauvres, ou du moins se consacrer de préférence à ce ministère, c'est une merveille que le fils de Dieu confondait avec la guérison des aveugles-nés, avec la résurrection des morts, et qu'il donnait également pour preuve de sa divine mission. Allez, dit-il aux disciples de Jean-Baptiste envoyés pour apprendre s'il était le Messie, allez, et rapportez, ainsi que vous l'avez vu et entendu, que les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux sont nets, les morts ressuscitent, et les pauvres sont évangélisés (1). Pour faire saisir le caractère de l'apôtre des pauvres, à quoi nous restreint l'abondance de cette matière, il suffit de présenter quelques traits de l'humilité sincère et comme naturelle qui accompagnait tous les exercices de sa charité. Entré dans la compagnie de Jesus, où l'avait conduit son attrait pour l'apos-

(1) Luc. VII, 22.

tolat, dès les premiers disciples qu'il eut à gouverner, on lui reconnut une prédilection marquée pour ceux qui étaient pauvres (1). Tout appliqué qu'il était à l'avancement des uns et des autres dans la science du salut, aussi-bien que dans les lettres humaines, ce champ ne suffisant point à son zèle, il allait les dimanches et fêtes instruire les pauvres habitans des campagnes. A peine fut-il ordonné prêtre à Toulouse, où la peste qui s'était déclarée en 1630 faisait de grands ravages, qu'il fit de vives instances auprès de ses supérieurs, pour en obtenir la permission de se consacrer au service des pauvres, pestiférés. Comme ils avaient peine à y consentir, parce qu'étant à la fleur de son âge, il pouvait rendre de longs services à son ordre, ainsi qu'au public, il leur représenta que ces ménagemens pouvaient avoir lieu à l'égard des sujets utiles; mais qu'il n'était bon à rien, qu'on pouvait l'exposer sans conséquence, et que ce serait décharger la compagnie d'un fardeau inutile. Il fit tant d'instances, qu'il obtint ce qu'il demandait; et les malades les plus abjects furent ceux qu'il se réserva.

L'année suivante, sa famille, de condition distinguée, obtint du général de la compagnie un ordre qui obligeait Régis d'aller à Foncouverte, lieu de sa naissance dans le diocèse de Narbonne, pour y régler quelques affaires qui demandaient sa présence. Il fut très-mortifié de se voir contraint à remettre le pied dans le siècle, dont il s'était fait une loi d'oublier à jamais les vaines distinctions: mais comme les saints savent tout ramener à l'accroissement de leur sainteté, ce voyage, qui eût été pour bien d'autres une partie de plaisir, ne fut pour lui qu'un exercice de mortification, d'humilité et de charité apostolique. Il le fit à pied, demanda l'aumône dans les lieux où il passait, et tout son séjour ne fut qu'une mission. En arrivant à Foncouverte, son premier soin fut de visiter les pauvres malades; et voici quel

(1) Vie du B. Jean-François Régis, édit. de Paris, 1716.

fut

fut l'ordre de ses actions tout le temps qu'il y demeura.

De grand matin, il prêchait au petit peuple, faisait le catéchisme aux enfans; après quoi il entendait les confessions de tous ceux qui se présentaient, faisant toutefois passer en premier lieu les pauvres ouvriers et les domestiques. Sur le soir, il prêchait une seconde fois. Le reste du jour était employé à visiter les pauvres, à recueillir les aumônes des riches, et à les distribuer aux familles qui étaient dans le besoin. Son occupation la plus douce était de consoler les pauvres malades, auxquels il rendait les services les plus bas, tout en les préparant à une mort chrétienne. Souvent il passait des nuits entières auprès d'eux. Quand il allait par la ville, toujours il était environné d'une troupe de pauvres, et de jeunes enfans qu'il voyait avec complaisance, et entretenait avec affabilité. Ses frères qui tenaient un rang dans le canton, et qui n'envisageaient sa conduite que des yeux de la chair, s'en crurent déshonorés, et lui en témoignèrent leur chagrin. Ils lui représentèrent qu'il y avait des bienséances assorties à chaque condition; que s'il voulait donner carrière à son zèle, il y avait dans la ville un hôpital et des prisons où il pouvait le faire décemment, et que pour assister les malheureux, leur bourse lui serait toujours ouverte, mais sans qu'il allât de rue en rue, et qu'il mendiât de porte en porte, toujours suivi d'une troupe de gueux et d'enfans. Le saint répondit froidement, qu'envisageant dans les pauvres les membres de Jesus-Christ, il tenait à grand honneur de se voir au milieu d'eux, et de les soulager aux dépens de la gloire chimérique du monde. Cette réponse imposa pour lors silence à ses proches.

Peu de temps après, Régis traversa la place chargé d'une paillasse qu'il portait à un pauvre malade réduit à coucher sur la terre nue. Une partie du régiment qui était en quartier d'hiver à Foncouverte, se trouvait sur la place. Frappé de la singularité du spectacle, plusieurs soldats plaisantèrent le porteur à leur façon peu civile, et quelques-uns le suivirent

assez loin, en faisant de grandes huées. A cette nouvelle, tout le chagrin de ses frères se réveilla. Ils le prièrent d'un ton sec de se mieux souvenir qu'il était né gentilhomme, et de garder plus de mesures, au moins par égard pour ceux qui s'en souvenaient. Il répondit avec douceur, qu'il leur était fort obligé de l'intérêt qu'ils prenaient à ce qui regardait sa personne; mais qu'il lui était impossible de voir des besoins extrêmes, sans y porter un prompt secours. A la bonne heure, repartirent ses frères, secourez les malheureux, nous y applaudirons toujours; mais consultez les lumières du bon sens, mais observez les bienséances de votre état, et ne donnez pas des scènes au public, en portant, à la vue de tout le monde, des paillasses sur vos épaules. Des amis qui étaient présens lui ajoutèrent, qu'après tout, ses frères avaient raison; qu'il avait tort d'humilier ainsi une maison telle que la sienne, et que sa manière d'agir n'avilissait pas moins son ministère que sa naissance. Régis qui s'estimait doublement heureux, et de pratiquer les œuvres de miséricorde, et d'en retirer de l'humiliation, écouta paisiblement tout ce qu'on voulut lui dire; après quoi néanmoins il répondit avec chaleur, que c'était par les abaissemens que les apôtres avaient établi l'église, et que ce n'était pas en les imitant que les ministres de l'évangile pouvaient déshonorer leur caractère; que pourvu que Dieu ne fût pas offensé, il s'embarrassait peu des jugemens humains; et pour conclusion, que les maximes du monde ne seraient jamais la règle de sa conduite. Après une déclaration si ferme, on ne l'importuna plus, et les fruits de ses humbles travaux le justifièrent admirablement aux yeux même de ses contradicteurs. Tout le monde regarda comme un prodige, qu'en quelques semaines il eût entièrement changé les mœurs dans toute la contrée.

En conséquence de cet heureux essai, les supérieurs de Régis l'appliquèrent entièrement aux missions, soit de la ville, soit de la campagne: mais toujours fidèle à son attrait particulier, pendant

l'été seulement il s'exerçait dans les villes, et sitôt que la saison laissait aux paysans le loisir convenable pour suivre les instructions, il volait vers ces gens simples, qui eurent toujours la première place dans son cœur. Dans les villes mêmes, quoiqu'il ne se refusât à personne, son penchant le portait sur-tout au salut des pauvres ; son confessional en était toujours environné ; il leur parlait avec amitié, il leur inspirait de l'assurance. Les gens de condition, disait-il, ne manqueront pas de confesseurs, et les pauvres sont proprement mon partage. Après les exercices de la chaire et du confessional, qui à peine lui laissaient le moment de prendre un peu de pain et quelque fruit, il allait visiter les hôpitaux, les prisons, et tous les réduits où il savait quelques pauvres malades, auxquels il portait les aumônes qu'il allait recueillir de porte en porte tous les samedis et les veilles des fêtes. On le vit de nouveau, et dans les villes, entr'autres à Montpellier, aller par les rues chargé de paillasses ou de bottes de paille, pour coucher ses pauvres malades.

Dès qu'on fut en hiver, il commença ses missions champêtres dans les belles campagnes du Lavonage, à quelques lieues de Montpellier : mais ce pays charmant n'avait pas de quoi fixer un apôtre qui ne respira jamais que la croix et la privation de tous les agrémens terrestres. Il y eut cependant beaucoup à souffrir, et prodigieusement à travailler, pour y rétablir les mœurs que le commerce des huguenots y avait presque anéanties. Mais ce sont les provinces de Vivarais et de Vélay, où il évangélisa les sept à huit dernières années de sa vie, qui lui fournirent un champ assorti au caractère de son zèle. Ces contrées sont remplies de forêts sauvages, de montagnes qui se perdent dans les nues, et de précipices qu'on ne peut regarder sans effroi. Il y a des cantons entiers si affreux, qu'on n'imagine pas, en les voyant, qu'ils aient d'autres habitans que les bêtes féroces. L'hérésie de Calvin, chassée du plat pays, avait reflué dans ces âpres détroits, s'y était fait un retranchement inaccessible, et soutenue par

le voisinage des Cévennes, elle y avait enfin établi son empire, et la plus cruelle tyrannie. Les monastères furent brûlés ou abattus, les moines et les pasteurs égorgés sur les autels, les églises rasées ou profanées; et ce qu'il y avait de plus funeste, les fidèles continuellement vexés, tentés en toutes les manières, et privés d'instruction, avaient insensiblement cédé à la crainte ou au respect humain, répétaient, pour plaire aux hérétiques, leurs ironies et leurs blasphèmes contre nos saintes observances; en un mot, ils n'étaient presque plus catholiques que de nom. La perte de la foi n'avait pas manqué d'entraîner celle des mœurs, et les vices n'étant plus combattus par la croyance ni par la conscience, la corruption était affreuse.

Voilà le champ que Régis avait à défricher, et voici quelle fut sa manière de vivre au milieu de ces travaux, assez grands sans doute pour n'y pas surajouter. Mais persuadé qu'il faut se crucifier soi-même pour prêcher avec fruit Jesus crucifié, il n'interrompit jamais ses macérations effrayantes; il était revêtu d'un rude cilice qu'il ne quittait nulle part, et ceint d'une chaîne de fer hérissée de pointes, qui faisait plusieurs tours sur la chair nue. Toutes les nuits, il prenait la discipline jusqu'au sang. La terre lui servait de lit, et il donnait tout au plus trois heures au sommeil, une ou deux seulement dans le temps des missions. Son jeûne était continuel, et bien souvent il passait les jours entiers sans manger. Le pain et l'eau faisaient sa nourriture ordinaire: ses meilleurs repas consistaient en quelque peu de lait froid, ou en quelques herbages sans assaisonnement. Dans ses dernières missions, afin de n'être à charge à personne, il portait sur son dos un petit sac de farine, dont il faisait une bouillie sans lait. Il n'usait ni de vin, ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs. Quelque épuisé qu'il se trouvât dans les missions, on ne put jamais l'engager à prendre un peu de vin pour réparer ses forces. Enfin ce qu'il avait de travaux à supporter, et ce qu'il se faisait souffrir lui-même, passait tellement les forces de la nature,

qu'au jugement de tous ceux qui l'ont vu de près, c'était un miracle qu'il pût vivre.

Ce serait peu que la mortification du corps, sans celle du cœur : mais Régis s'était si bien rendu maître de toutes ses passions, qu'on l'eût dit impassible ; elles n'avaient de mouvement que ce que leur en imprimait l'esprit de Dieu. Jamais il ne parut ému de colère, qu'en réprimant la licence ; jamais abattu de tristesse, qu'en apprenant que Dieu avait été offensé ; jamais transporté de joie, qu'à la vue des triomphes de la grâce. Hors de là, les événemens heureux et fâcheux, et les plus imprévus, ne faisaient aucune impression sur lui ; les traitemens les plus outrageux ne portaient ni le moindre trouble dans son ame, ni le nuage le plus léger sur son front. Quelques libertins s'étant attroupés autour de lui, et l'accompagnant avec de grandes huées, il n'en fut pas plus ému que s'il eût été sourd. Le plus insolent de la troupe prit de la boue, et lui en couvrit tout le visage. Régis ne fit que sourire, tira son mouchoir, se nettoya tranquillement le visage, et continua son chemin comme s'il ne lui fût rien arrivé. La crainte, et la crainte même de la mort présente à ses yeux, ne l'étonnait pas davantage. Un officier qu'il avait croisé dans les intrigues d'une passion honteuse, l'alla guetter dans un lieu couvert ; d'où s'élançant tout à coup sur lui, il l'arrêta d'une main, et de l'autre lui mit l'épée sur la gorge, en disant : Il faut qu'aujourd'hui tu meures de ma main. Régis, sans changer de couleur, le pria de lui accorder un moment pour penser à Dieu. L'étonnement rendit le meurtrier immobile ; et le saint, après une courte prière, lui dit avec douceur : Vous pouvez à présent faire de moi tout ce qu'il vous plaira. L'officier fut sans doute entièrement désarmé ; et qui aurait pu tenir contre cette impassibilité surhumaine ? Il se jeta aux pieds du saint, en détestant son crime, et en promettant de le pleurer toute sa vie.

On présume assez quelle fut l'abondance des fruits de salut que recueillit un ouvrier évangélique ainsi

disposé; aussi bien serait-il déplacé d'entrer ici dans ce détail immense. On ne peut que dire en général, que dans tous les états, les sexes et les âges, il se fit des conversions innombrables, éclatantes, étonnantes, à peine croyables. Les grands et les petits, les laïques et les ecclésiastiques, les hommes et les femmes, les hérétiques et les débauchés, les lâches et les endurcis, tous marquaient un empressement égal pour entendre le saint, et presque tous allaient pleurer leurs crimes à ses pieds au sortir de la chaire. Il convertit les concubinaires les plus scandaleux, les femmes débauchées, des hérétiques sans nombre, les dogmatiseurs les plus accrédités; et ce qui était peut-être plus difficile encore, des huguenotes entêtées d'orgueil et de leur faux savoir, qui avaient lutté contre les plus habiles théologiens, et qui par leur naissance, leur fortune, leurs libéralités, la pureté même de leurs mœurs et leurs fières vertus, faisaient au loin honneur au calvinisme, et le soutenaient puissamment dans leur voisinage. Pour tout dire en deux mots, il rendit ces peuples aussi fermes dans la foi, et aussi réglés dans leurs mœurs, qu'il les avait trouvés lâches catholiques et mauvais chrétiens. Mais par quelle méthode opérait-il ces merveilles? C'est ce qui va développer tout le caractère de l'humble apôtre des pauvres.

Dès qu'il était arrivé au lieu de la mission, il visitait tous les paysans, s'entretenait plus au long avec ceux qui étaient pauvres, se répandait ensuite, à travers les bois et les rochers, dans les habitations les plus misérables, allait de cabane en cabane, pénétrait jusque dans les cavernes qui tenaient lieu de maisons à plusieurs, et les invitait affectueusement à profiter des recherches du Seigneur, à qui leurs ames n'étaient pas moins chères que celles des rois. Dans l'intervalle d'une mission à l'autre, et sur-tout dans les temps rudes qui rendaient le lieu de la mission plus inaccessible, il se livrait tout entier au salut des habitans écartés. Les déserts les plus sauvages, les chemins les plus horribles et les plus périlleux ne lui firent jamais obstacle. Il partait

tous les jours de grand matin, pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois et sur les montagnes. Quelquefois il pleuvait à verse, où la neige poussée par une bise tranchante coupait le visage; quelquefois la fonte des neiges et les torrens enflés rendaient le pays si impraticable, que les plus hardis n'osaient sortir de leurs retraites. Rien n'était capable de l'arrêter; il ne faisait tout le jour, à pied et à jeun, qu'aller de hameau en hameau, et de chaumière en chaumière. On le voyait marcher gaiement dans des chemins inondés, passer les torrens et les ravines, traverser les forêts et les montagnes, gravir sur des rochers, au risque de rouler dans quelque précipice. Souvent il s'égarait dans ces pays perdus, et plusieurs fois il fut obligé de passer la nuit dans les bois. Un jour qu'il se trouvait engagé dans les plus hautes montagnes, la neige tomba en telle abondance, qu'elle boucha tous les passages; en sorte qu'il ne put ni passer outre, ni retourner. Tout ce qu'il put faire, fut de gagner une méchante cabane, où il demeura trois semaines enfermé, n'ayant qu'à peine un peu de pain noir pour vivre, et un petit coin pour dormir.

Au retour de ces fatigues extrêmes, il n'avait pour délassement que des fatigues nouvelles. Il trouvait des troupes de paysans qui accouraient de toutes parts pour être instruits, ou se confesser, et qui se succédaient sans fin les uns aux autres. Bien loin de jamais se plaindre ni de leur multitude, ni de leur empressement importun, ni de la longueur de leurs récits, on lui vit toujours au milieu de cette foule grossière et souvent dégoûtante, une égalité d'ame et une sérénité de visage, que dis-je? un air de complaisance et de satisfaction, un épanouissement de joie qui était peinte dans toute sa personne. On vit toujours en lui une image fidelle du bon pasteur recueillant avec affection la brebis égarée dans les montagnes et les précipices, ou trouvant ses délices, non pas dans la compagnie des premiers citoyens de Jérusalem, mais au milieu des habitans simples et des pêcheurs grossiers de Galilée.

Cependant comme il n'est pas rare de s'humilier soi-même, et de souffrir impatiemment l'humiliation, il fallait quelque chose de plus que ces abaissemens volontaires, pour faire connaître toute l'humilité de Régis. L'occasion s'en présenta souvent, et le grand nombre de gens débauchés qu'il avait troublés dans leurs désordres, ne manquèrent pas de la saisir. L'attaque ordinaire contre les personnes qu'on ne peut entamer par aucun autre endroit, est l'accusation d'imprudence, toujours spécieuse à l'égard des saints mêmes. Des calomniateurs concertés entre eux vinrent un jour trouver l'évêque de Viviers, qui visitait son diocèse tandis que Régis y faisait mission, et l'admiration de tous les gens de bien. Ils lui dirent que ce missionnaire, par son zèle indiscret, mettait le trouble dans toutes les familles; qu'il n'épargnait personne dans sa fougueuse éloquence; que ses discours étaient moins des prédications, que des satires et des invectives sanglantes; en un mot, que ce n'était qu'un perturbateur qu'il fallait congédier au plutôt. Le prélat, qui était pénétré d'estime pour Régis, avait peine à croire la moindre partie de ce qu'on lui rapportait. Tous les gens de bien, d'un autre côté, lui représentaient que le saint n'avait pour ennemis que ceux de la vertu; qu'il s'élevait à la vérité avec le zèle d'un apôtre contre les vices régnans, mais en général, et avec toute la réserve de la sagesse évangélique. Mais ce qui fit le plus d'impression sur l'esprit du prélat, et la plus solide apologie du missionnaire, ce fut l'humilité de Régis, telle qu'elle ne se rencontre que dans les saints. Comme la maligne cabale avait des gens apostés qui venaient les uns après les autres se plaindre à l'évêque, il se lassa des murmures, fit à Régis quelques reproches assez amers, et lui parla même de le renvoyer. L'humble missionnaire, sans charger ses ennemis à son tour, sans dire un seul mot pour se justifier, parut au contraire avouer les torts qu'on lui supposait, et remercia l'évêque de l'avis qu'il avait la bonté de lui donner. Je ne me reconnais, dit-il, que trop

coupable devant Dieu ; je ne doute pas même que mon peu de lumières ne m'ait rendu répréhensible aux yeux des hommes : mais si mon imprudence me rend indigne de travailler à la sanctification des autres, je tâcherai du moins de me sanctifier moi-même dans la retraite et la pénitence.

Régis était véritablement persuadé, et il témoignait en toute rencontre qu'il n'y avait point d'humiliations, point d'ignominies ni de mauvais traitemens qu'il ne méritât. Il arriva bien souvent qu'il reçut des soufflets, qu'il fut chargé de coups, et mis tout en sang par des impudiques auxquels il avait arraché l'objet de leur passion. Toujours il trouvait qu'on lui avait fait grâce de quelque chose, et qu'il avait été fort heureux de s'en tirer à si bon marché. Quand on le raillait dans les conversations, il prenait plaisir à voir les autres rire à ses dépens ; il s'étudiait même à prolonger l'entretien sur le même sujet. Pour les outrages et les injures atroces, qui ne pouvaient manquer à un ennemi si déclaré des vices et des scandales, on eût dit qu'il ne les entendait point, tant il en était peu touché. Les reproches mêmes et les mauvaises façons des personnes modérées par état, n'étaient pas plus capables de l'émouvoir. Un de ses supérieurs, soit prévention, soit antipathie, lui fit très-long-temps, en public et en particulier, des réprimandes très-vives et très-humiliantes. Toujours il les reçut avec un profond respect ; jamais il ne proféra un seul mot d'excuse.

Un de ses confrères ne pouvant se persuader qu'un homme ne s'excusât point quand on le reprenait à tort, voulut voir par lui-même si en effet l'humilité de Régis allait véritablement jusque là. Il le prit à part, et avec toutes les apparences de la persuasion, il lui fit un long détail des imputations qu'aurait à peine controuvées le plus mauvais génie. Bien des gens, lui dit-il, pensent que votre vertu n'est qu'humeur, et que les saillies de votre zèle ne sont que les fougues d'un naturel emporté ; de là vient que l'on crie de toute part contre votre imprudence, qui en effet vous attire tous les jours de

nouvelles affaires. Oui, c'est un sentiment général que vous ne sauriez vivre en repos, et que vous ne pouvez y laisser vivre les autres. Vous savez vous-même qu'on est scandalisé de ce qu'il n'y a pour la singularité de votre zèle, ni heures de communauté, ni observances régulières, et que le séjour de la maison vous est insupportable. Bien plus, je sais que certaines gens ont de terribles inquiétudes sur vos mœurs, en voyant tous vos rapports avec des femmes de mauvaise vie. Je veux croire que vos intentions sont pures ; mais il est difficile de ne pas vous trouver de l'indiscrétion. Pour moi, je suis étonné de la mollesse des supérieurs ; à leur place, j'en agirais autrement, et saurais bien vous obliger à changer de conduite. Croyez-moi, n'attendez pas ces extrémités ; c'est un ami qui vous parle, usez au plutôt de ses conseils. Ce discours fut prolongé sur le même ton pendant une demi-heure. Régis l'écouta jusqu'au bout, sans l'interrompre d'une syllabe, et sans montrer la moindre altération ; après quoi il remercia son ami de ses avis charitables, le conjura de les lui continuer, et d'ajouter aux avis de fortes réprimandes, afin de me guérir, ajouta-t-il, de mon orgueil insupportable. En convenant au moins indirectement des torts qu'il n'avait point, il promit de ne rien oublier pour mieux régler sa conduite.

Après de pareilles preuves d'une humilité si peu concevable au commun des hommes, et des justes même, il n'est plus de prodiges, ni dans l'ordre de la grâce, ni dans l'ordre de la nature, qui ne deviennent croyables, qui ne soient faciles à croire, quand on les dit opérés par un sujet si détaché de sa propre gloire, et si fidèle à n'en rapporter la gloire qu'à leur premier auteur. Qu'on nous dise, après cela, que Régis a fait changer de face à des provinces entières ; qu'il a fait refleurir la foi, la piété, la perfection évangélique dans les lieux où l'on n'était plus chrétien que de nom ; qu'il en a du moins banni le brigandage, l'usure, le blasphème, le meurtre, le concubinage et tous les désordres

publics ; qu'il a tout à coup changé en pénitens les pécheurs endurcis ; qu'il a converti en si grand nombre les pécheresses les plus désespérées ; que, dans une seule ville, il en forma une communauté nombreuse de pénitentes, égales désormais en pudeur, et supérieures peut-être en délicatesse de conscience aux vierges les plus irréprochables ; que tout pauvre qu'il était, malgré tous les obstacles imaginables, au péril de sa vie cent fois menacée par le libertinage au désespoir, il ait trouvé moyen de bâtir, de soutenir, de fonder solidement cette maison de refuge au Puy en Vélay ; que dans cette ville considérable et très-peuplée, il ait nourri tous les pauvres, sans en renvoyer aucun, pendant cinq à six mois de famine ; que le blé qu'il avait ramassé pour eux, s'est multiplié par trois fois ; qu'il s'est multiplié sous la main même qui le distribuait, et à mesure que s'en faisait la distribution : ce sont là sans doute des miracles éclatans, extraordinaires, presque inouis même dans l'ordre des miracles ; mais ce n'est toutefois que l'exécution de la parole sacrée du rémunérateur magnifique, qui a promis d'exalter ses serviteurs autant qu'ils s'humilieraient eux-mêmes.

Régis finit sa vie, ainsi qu'il l'avait passée, en évangélisant les pauvres et les gens simples de la campagne. Il partit du Puy trois jours avant Noel, pour aller faire mission au village de Louvesc. C'était un voyage de sept lieues, qui l'obligeait à traverser les plus hautes montagnes du Vélay, toutes couvertes alors de neiges ou de glaces. Les chemins étaient si impraticables, qu'il fut réduit tantôt à rompre la glace qui fermait les passages, tantôt à se traîner sur les genoux et les mains, tantôt à grimper aux rochers, ou à monter par des pentes si rudes et si glissantes, qu'il risquait à chaque pas de se précipiter dans des abîmes. Il perdit son chemin, et fut surpris de la nuit au milieu des bois. Après avoir erré long-temps, tout ce qu'il put faire dans l'épuisement de ses forces, fut de gagner une cabane ruinée, où il passa le reste de la nuit en proie à une froidure

cruelle. Comme il était baigné de sueur en y entrant, il fut d'abord saisi du froid, puis attaqué d'une fièvre pleurétique.

Malgré l'ardeur de sa fièvre, et des douleurs déjà très-violentes, il se mit en chemin à la pointe du jour, et arriva dans la matinée à la Louvesc la veille de Noel. Il cacha son mal avec soin, et tout mourant qu'il était, il alla droit à l'église, où il ouvrit la mission par un discours qui ne se ressentait en rien de la défaillance de la nature. Le reste du jour, et toute la nuit suivante, il ne cessa point d'entendre les confessions. Le jour de Noel, il se trouva plus mal, prêcha néanmoins trois fois, et ne quitta le confessional que le temps qu'il n'était pas en chaire. Le lendemain, il fit encore trois sermons avec sa véhémence accoutumée, et confessa dans les intervalles. Après le troisième sermon, il voulut se remettre au confessional; mais la foule était si grande, et ses forces enfin si épuisées, qu'il ne put s'ouvrir un passage. Il se mit à entendre les confessions dans le chœur; et toujours indifférent à ce qui regardait son corps, il se plaça vis-à-vis d'une vitre brisée : là, ses forces lui manquèrent totalement; il s'évanouit, et on le porta au presbytère, où l'on tâcha de le réchauffer. Au bout d'un quart d'heure, il revint à lui, et cette ame forte ne pouvant se rendre, il entendit encore les confessions de quelques paysans qui l'avaient suivi de l'église : mais ce furent là ses derniers efforts; il lui prit une seconde faiblesse, qui obligea de le mettre au lit; et un médecin accouru du voisinage, trouva le mal tellement empiré, qu'il n'y avait plus de remède.

Le saint missionnaire le savait mieux que personne. Il avait eu connaissance de sa mort prochaine; et avant de sortir du Puy, il avait fait ses dispositions dernières, une retraite ensuite, et même une confession générale de toute sa vie, quelque innocente qu'elle eût toujours été. Il se confessa de nouveau, reçut le viatique et l'extrême-onction avec la piété d'un séraphin, puis voulut demeurer seul pour s'entretenir avec le Dieu qu'il venait de recevoir, et

qu'il devait bientôt contempler sans voile. Quelque temps après, on lui apporta un bouillon gras : il remercia humblement, et dans le désir d'être jusqu'à la fin traité comme un pauvre, il demanda un peu de lait ; il fit même instance pour qu'on lui procurât la consolation de mourir, comme Jesus pauvre était né, sur la paille dans une étable. On ne put l'en dissuader, qu'en lui représentant que dans la faiblesse extrême où il était, on ne pouvait le transporter sans lui donner le coup de la mort. Il demeura dans une résignation parfaite, dans un calme inaltérable, le visage toujours serein, l'esprit et la parole libres jusqu'à son dernier moment. Il ne sortait de sa bouche et de son cœur que des prières tendres et affectueuses, que des élancemens d'amour vers Jesus crucifié dont il avait l'image entre les mains, que des soupirs enflammés vers la céleste patrie. Enfin dans la nuit du dernier jour de l'an, le ciel parut s'ouvrir à ses yeux ; son visage s'épanouit, et ne pouvant contenir la joie qui le transportait : Ah ! quel bonheur, s'écria-t-il, et que je meurs content ! Un moment après, il joignit les mains ; puis reportant les yeux aux ciel, il dit d'une voix haute et distincte : Jesus-Christ, mon Sauveur, je remets mon ame entre vos mains. En achevant ces mots, il rendit l'esprit vers minuit du 31 Décembre de l'année 1640, la quarante-quatrième seulement de son âge ; encore est-ce un prodige qu'un apôtre si pénitent, et un pénitent si apostolique, ait vécu si long-temps.

C'est un autre prodige plus grand encore, que la proportion, ou pour mieux dire, la disproportion de la durée de ses travaux à l'immensité de leurs fruits : tant il est vrai qu'entre les œuvres de la toute-puissance, l'humilité qui se consacre à évangéliser les pauvres, est l'une des plus miraculeuses. Et combien d'autres merveilles n'aurions-nous pas encore à relever, si nous l'accompagnions jusqu'à son tombeau, où le Tout-Puissant, par le concours des peuples et les miracles multipliés à l'infini, parut prendre à tâche de glorifier son serviteur après sa mort, autant qu'il avait abhorré la gloire pendant

sa vie ! Mais il nous reste un tout autre champ à parcourir; et le dégoût qu'une pareille tâche peut causer à la piété même, n'est pas une raison qui dispense de la remplir quand elle peut devenir utile à la foi.

Nous avons laissé les quatre évêques de Boulogne, Montpellier, Mirepoix et Sénez, l'appel à la main contre la bulle du chef de l'église chargé d'en confirmer et d'en diriger les membres dans la foi. Ils portèrent ce manifeste du schisme dans l'assemblée des docteurs de Paris, et l'évêque de Sénez leur en fit la lecture (1). Le syndic de la faculté félicita les quatre appelans sur leur amour pour l'église, sur leur zèle pour la vérité, prit la faculté à témoin des éloges qu'il leur prodiguait, et de son propre zèle. C'était là sans doute le signal convenu. A l'instant une infinité de voix s'élevèrent, et demandèrent à grands cris que l'appel leur devînt commun. L'affaire fut mise en délibération. En vain quelques docteurs s'opposèrent au torrent : la faculté adopta l'appel. Cependant les quatre prélats, comme les flambeaux du schisme et de la discorde, furent bannis de la capitale, et le notaire qui avait passé leur acte d'appel, fut conduit à la Bastille; ce qui n'empêcha point que l'officialité de Paris ne fût nuit et jour ouverte à tous ceux qui voulurent adhérer à l'appel des quatre évêques. Quelques chapitres, plusieurs communautés, et un bon nombre des curés de la ville, portèrent à l'archevêché leurs actes d'adhésion. Plus hardis encore dans le reste du diocèse, différens religieux appellèrent publiquement, et marquèrent en termes exprès, que la bulle anéantissait le dogme de la grâce. Loin de réprimer cette schismatique insolence, l'archevêque témoignait du plaisir à voir grossir le nombre des appelans. On promettait dans son diocèse asile et protection aux prêtres et aux moines dyscoles qui se révoltaient dans les provinces contre les évêques et les supérieurs claustraux. Pour comble de vertige, on admit

(1) Hist. de la Const. t. II, l. 4, p. 158 et suiv.

parmi les appelans d'ignorans magisters, des sœurs d'école et d'hôpital, des frères tailleurs et des frères cordonniers, des novices et des enfans de chœur.

Cependant les appels ne se multipliant point au gré des zélateurs du parti, ils comprirent que pour avancer, la séduction ne devait pas opérer les mains vides. Ils eurent donc recours au moyen qui tient lieu de tous les autres, ou qui du moins leur donne un degré tout nouveau d'énergie : mais pour acheter les appels au poids de l'or, il fallait des sommes que les collectes ordinaires ne pouvaient pas sitôt fournir ; on prit le parti d'y suppléer par des emprunts.

Le cardinal de Noailles avait un ecclésiastique nommé Délort, attaché à sa personne depuis plus de trente ans. Un autre ecclésiastique nommé Servien, également dévoué à l'évêque de Châlons, frère du cardinal, lui servait d'aumônier. Ces deux prêtres, fort dévots et fort industrieux, parurent très-propres à faire couler l'argent dans la caisse aux appels. Pour mieux circonvenir les prêteurs, dévots apparemment eux-mêmes, les deux courtiers leur dirent que cet argent se levait pour la défense de la religion, et stimulant encore la piété par l'espoir de la récompense, on leur ajouta qu'on agissait au nom de personnes du premier rang, qui trouveraient bientôt le moyen de reconnaître le plaisir qu'ils leur auraient fait : mais ni le bien de la religion, ni de vagues espérances ne déterminant pas les banquiers à ouvrir leurs coffres, on prit un tour que présentaient les circonstances du temps, et qui eut un plein succès. Ils se trouvaient munis d'une quantité de billets de banque, qui perdaient alors cinquante et soixante pour cent : on s'offrit à les prendre à beaucoup meilleur compte pour eux ; sur quoi ils prêtèrent plus de dix-huit cents mille livres, à ce qu'on prétend. De l'aveu même de l'auteur quesneliste des anecdotes, les deux emprunteurs, en deux ans seulement, ramassèrent près de quatorze cents mille livres (1). D'un autre côté, on fut instruit de tout

(1) Anecd. t. III, p. 248 et suiv.

par les créanciers, qui ne pouvant retirer leurs fonds, portèrent leur plainte au régent, et révélèrent dans leurs mémoires les stratagèmes qu'on avait employés pour les surprendre : mais cet éclat fut inutile ; la restitution ne se fit jamais.

L'emprunt est donc un fait incontestable, et l'usage qu'on fit de l'argent emprunté n'est pas moins constant. Le salaire d'un écolier de théologie, qui dans les thèses publiques avait soutenu quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle, était de cinq cents francs. Un curé qui vendait sa foi, était payé à proportion de son ardeur et de son habileté à séduire les autres. On payait plus cher ceux des chanoines, des moines et des religieuses, qui par leur ascendant ou leurs intrigues entraînaient le chapitre ou la communauté. Voilà ce qui se pratiquait si communément dans le diocèse de Rheims en particulier, que l'archevêque, M. le cardinal de Mailly, publia dans une lettre aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques, que *l'infame trafic des appels était un fait constant* (1). Et sur quoi fondé, s'exprimait-il ainsi ? Sur le grand nombre et la publicité des lettres de change de cinq cents francs délivrées aux candidats qui venaient de soutenir les thèses schismatiques, et que l'on conduisait en triomphe chez un négociant qui payait à la première vue ; sur la révélation positive qu'en firent à leur archevêque deux candidats repentans, qui en 1719 vinrent détester leur faiblesse à ses pieds ; sur la déposition de sept ou huit curés, qui vinrent séparément révoquer l'appel, dont les émissaires du parti leur avaient coulé l'acte dans les mains, avec une poignée d'or ; sur les réclamations de différens religieux et religieuses contre la trahison de trois ou quatre sujets en crédit, qui pour huit ou dix mille francs vendaient la foi, ou du moins l'honneur de tout un corps, en le faisant appeler.

Ce qui met le comble à la certitude, c'est que non-seulement les personnes séduites, mais les séducteurs mêmes ont confessé leur infame pratique.

(1) Réfut. des Anecd. t. II, p. 218 et suiv.

Sur

Sur la plainte des créanciers qu'on ne voulait pas rembourser, le régent fit avertir le cardinal de Noailles de chasser Delort de l'archevêché, qu'autrement on irait l'y saisir. *Il en coûta au cœur du cardinal*, dit encore l'auteur des anecdotes, *pour renvoyer le premier de ses ecclésiastiques* (1). Mais quelle que fût la bonté de son cœur, l'ordre était aussi pressant qu'absolu; il fallut obéir à l'instant. Servien, sans attendre d'autre avertissement, se réfugia dans la principauté de Dombes, erra dans quelques provinces, puis se remontra, sur un sauf-conduit que lui avait obtenu l'évêque de Châlons. Il revint même à Paris, et logea toujours à l'archevêché, sans toutefois en oser sortir, parce que ses créanciers le gardaient à vue. Il fut pris enfin, poursuivi au criminel, et condamné aux galères, dont il trouva, dit-il lui-même, la morale trop sévère. Soit commisération, soit en vue de le faire parler, quelques personnes en place firent commuer la chaîne en bannissement. Il parla beaucoup en effet, et se plaignit amèrement de ceux qui lui avaient laissé l'embarras du payement, après l'avoir mis en jeu. Passé en Lorraine, il révoqua son appel entre les mains du grand vicaire de Verdun, en donna un acte écrit tout entier de sa main, et consentit qu'on le déposât au greffe de l'officialité. En voici les termes exprès : Je soussigné, déclare que j'ai en horreur, et que je déteste la conduite que j'ai tenue en sollicitant, même à prix d'argent, l'appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile. Je me soumets de cœur et d'esprit à cette constitution, comme à une loi dogmatique de l'église, et reconnais que les appels que j'en ai sollicités sont nuls, injustes, illusoires, schismatiques, et me repens de m'en être mêlé. En foi de quoi, j'ai signé à Moulainville, village de Lorraine, diocèse de Verdun, ce 10 Février 1724. Jacques Servien, prêtre du diocèse de Lyon.

Voyons enfin si la recrue des appelans répondit à la dépense et à l'industrie des recruteurs. Avec plus

(1) Anecd. t. III, p. 248.

de dix-huit cents mille livres, ils ne firent pas dix-huit cents appelans. On en fit le dénombrement exact dans les diocèses où la frénésie avait été plus grande, comme Rheims, Orléans, Rouen, et l'on ne trouva point de proportion entre les tentatives et le succès. Dans le diocèse de Rouen en particulier, quoiqu'on y compte environ quatorze cents paroisses, et un nombre proportionné de communautés religieuses, il n'y eut que cent prêtres, tant séculiers que réguliers, qui appellèrent. A Paris, centre et foyer du schisme, de grandes paroisses et des séminaires très-nombreux n'en témoignèrent que de l'horreur. On vit des ordres entiers qui composaient les communautés les plus considérables, et spécialement celui de saint François, avec toutes ses branches, s'attacher inébranlablement à la base de l'unité catholique, au risque de l'interdit et de la privation du nécessaire. Dans le plus grand nombre des diocèses du royaume, il n'y eut pas un seul appelant.

Le schismatique parti triomphait néanmoins, et dans son vertige, il donna au public la liste de ses conquêtes, qui tout enflée qu'elle était, servit elle-même à le couvrir de confusion. Vous faites gloire, leur dit-on, d'avoir un cardinal pour protecteur, quatre évêques pour modèles, trois universités pour bouclier et pour défenseurs, cinq, ou six, ou huit cents prêtres, et un millier peut-être, en y comprenant les moines de toute règle et de toute conduite : mais pour un cardinal qui vous protége, en rougissant de vous protéger, nous en avons quatre en France, et plus de soixante hors du royaume, qui vous traitent hautement de schismatiques. Pour vos quatre évêques appelans, et dix ou douze autres équivoques, nous en comptons plus de cent dans le royaume, et plus de six cents dans les autres états, tous ennemis déclarés de votre schisme, et tous catholiques décidés. Pour trois facultés de théologie auxquelles vous donnez libéralement le nom d'universités, il est en France vingt universités entières, et il n'en est pas une seule de catholique hors de France, qui depuis l'appel de la Sorbonne

ne la regarde pas comme les universités anglicanes d'Oxford et de Cambridge. Et vos cinq ou six cents curés sont-ils comparables aux quarante mille que compte la France, fît-elle seule toute l'église? Enfin, quinze cents, dix-huit cents, ou tout au plus, selon vos propres listes, deux mille personnes de tout état, de tout âge et de tout sexe, peuvent-elles vous rassurer contre la multitude innombrable d'évêques, de docteurs, de simples fidèles unis dans l'univers avec le chef de l'église?

Cette réponse, quoique bien naturelle, causa néanmoins tant d'émotion parmi les appelans, qu'ils parurent ne s'y être point attendus: mais pour être confondus, ils ne furent pas convertis; bientôt ils revinrent de leur surprise, et pour diminuer leur honte en la partageant, ils aiguillonnèrent la pusillanimité de leur cardinal protecteur, et ne lui inspirèrent cependant qu'une demie générosité. Il appela un mois après eux, le 3 d'Avril; mais il n'osa point divulguer son appel, et il en tint l'acte secret dans les registres de son officialité. Cependant le pape en fut informé, aussi-bien que les cardinaux du saint office, qui supplièrent sa sainteté de procéder sans délai contre les appels. Ils étaient persuadés que le cardinal ne différait la publication du sien, que dans la crainte qu'il ne fût condamné avec les autres, et que le vrai moyen d'empêcher qu'il ne le publiât, c'était de les condamner sans délai: mais bien d'autres personnages en revinrent encore aux voies de douceur et de conciliation. Le régent intervint, demanda au cardinal s'il voulait véritablement la paix de l'église; et sur la réponse très-affirmative qu'il en reçut, il lui dit de s'expliquer une bonne fois sur les conditions auxquelles il consentait d'y coopérer, et de prendre bien garde aux promesses qu'il lui allait faire; et craignant qu'il ne vînt encore à lui manquer de parole, il ne se contenta plus d'une promesse verbale, ni même d'une promesse par écrit, mais il exigea qu'il lui remît sa formule d'acceptation signée de sa main. Les conditions du cardinal parurent recevables, ou du moins si

elles péchaient en quelque chose, il ne paraissaît pas difficile de les rectifier. En effet, le pape à qui elles furent envoyées, les trouva telles; et pour les changemens qu'on y pourrait faire, il ajouta que si l'on procédait franchement du côté de Paris, on serait indubitablement satisfait de ce qui se ferait à Rome.

Cela ne faisait pas le compte des appelans. Dès qu'ils entrevirent des dispositions à la paix, ils prirent l'alarme, et pour tout brouiller, ils publièrent l'appel du cardinal, qui toutefois était un peu plus radouci que celui des quatre évêques. Néanmoins il appelait formellement de la bulle au pape mieux informé, et au futur concile œcuménique, à condition encore que ce concile serait assemblé légitimement, et dans un lieu sûr. L'acte d'appel était encore accompagné d'un mandement, qui attribuait à la bulle tous les maux de l'église. Pour étonner et embarrasser davantage la puissance coercitive, le chapitre de Notre-Dame, et quarante-huit curés, tant de la ville que de la banlieue de Paris, appellèrent pour eux et pour les prêtres de leurs paroisses. La Sorbonne renouvela son appel, inséra dans ses registres celui du cardinal, et lui députa douze docteurs pour le complimenter sur sa fermeté à défendre la religion.

Le régent fut outré de se voir ainsi le jouet de la duplicité et du mensonge. Il fit au cardinal des reproches amers et très-humilians, sur la manière honteuse dont il manquait à des promesses aussi réfléchies et aussi authentiques. Le cardinal rougit, pâlit, protesta qu'il n'avait aucune part à l'impression de son acte d'appel. Le prince n'en crut rien, et l'on vit bientôt qu'il avait raison. Comme il eut ordonné au parlement de poursuivre cet imprimé scandaleux, le cardinal en prit la défense avec chaleur, quoique d'une manière détournée. En avouant l'acte d'appel, il en désavouait la publication; et ne voulait pas, disait-il, que sous prétexte de condamner la publication, l'on condamnât le fond même de l'acte. Bien plus, il osa prier le régent d'arrêter les poursuites; mais on peut se

figurer ce qu'aurait bien dû pressentir le suppliant lui-même, comment sa supplique fut accueillie par un prince tel que le régent. L'éminence se retourna du côté de la magistrature, qu'elle sollicita vivement, et qu'ensuite elle esssaya d'étonner par une sommation. Tout fut inutile ; le régent voulait être obéi : le parlement alla son chemin, et l'acte fut condamné.

Les conditions que le cardinal avait proposées au régent, se réduisaient à faire approuver par le pape un précis de doctrine, dont les évêques, tant acceptans qu'opposans, étaient convenus en présence du prince (1). Comme on s'opiniâtrait à espérer contre toute espérance, cette pièce donna lieu à des négociations nouvelles, et à de nouvelles supercheries. On fit entendre au pape, que s'il daignait approuver ce précis de doctrine, il amenerait infailliblement les opposans à la soumission; et on lui en fit passer de leur part un exemplaire par les mains du régent même : mais au premier coup d'œil, la sagacité de Clément XI éventa la fraude. Il n'y reconnut point du tout la doctrine des évêques acceptans, avec qui on l'assurait que ce précis avait été rédigé de concert, et qui d'ailleurs ne lui écrivaient pas un mot à ce sujet; il en écrivit lui-même aux cardinaux de Rohan et de Bissy, dont la réponse lui dévoila tout ce honteux mystère. Ils lui mandaient que l'exemplaire qu'on lui avait envoyé, n'était pas conforme à celui qui avait été arrêté autrefois, et parafé en présence de M. le régent. C'était néanmoins le cardinal de Noailles qui avait remis cette copie au prince, en lui certifiant qu'elle ne différait en rien de l'original, quoiqu'il l'y eût entièrement dénaturé par les changemens qu'il y avait faits; aussi avait-il demandé au prince, que les prélats acceptans ne fussent point appelés à cette affaire, et qu'ils n'eussent pas même le premier avis de ce qui se passait.

En deux traits de plume, il avait retranché du précis le préambule et la conclusion, que les acceptans y avaient ajoutés comme des morceaux si

(1) Hist. de la Const. t. 11, l. 4, p. 204 et suiv. édit. de 1791.

essentiels, qu'on avait stipulé qu'à leur défaut tout l'accord arrêté sur le reste serait censé non avenu. Quant aux falsifications du corps de l'ouvrage, voici ce que le cardinal de Rohan, par sa lettre du 19 Janvier 1717, en écrivait au saint père: Les deux exemplaires à la main, celui dont nous étions convenus avec les opposans, et celui qu'ils ont altéré, j'ai démontré, par la confrontation de l'un avec l'autre, qu'ils avaient tronqué, omis ou falsifié vingt-cinq articles dans le précis qu'ils ont envoyé à votre sainteté. Bien plus, ajoutait-il, M. le chancelier, chargé de vérifier les vingt-cinq articles falsifiés, a été obligé de signer en présence de son altesse royale, qu'en effet ces vingt-cinq endroits du précis de doctrine avaient été changés. Avec cette lettre, le cardinal de Rohan avait envoyé à Rome une copie fidelle du précis, tel qu'il avait été parafé en présence du régent, afin que le pape en pût faire lui-même la confrontation avec celui qu'il tenait du cardinal de Noailles. Le pontife se convainquit par là que le cardinal de Rohan, en relevant vingt-cinq altérations, s'était encore borné aux points les plus importans. A Rome, on trouva dans la copie vingt-deux additions faites à l'original, quatorze articles omis ou tronqués, et seize de falsifiés, en tout quarante-huit altérations plus ou moins considérables, et tendant toutes à persuader que la bulle était obscure et inadmissible.

Après une conduite si fausse, le pape n'espérant plus de bonne foi de la part de ceux qui la tenaient, ne songea qu'à procéder contre les appels. En moins de trois semaines, ils furent examinés d'après les principes et l'usage de toute l'antiquité catholique, trouvés sans exemple en matière de dogme, et flétris par un décret du saint office. La congrégation qui porta la censure se tint en présence du saint père, qui l'approuva, et la fit afficher dans Rome, ainsi qu'au champ de Flore, le 8 Février 1718. L'appel des quatre évêques y était condamné comme schismatique, et contenant des propositions hérétiques; celui du cardinal de Noailles comme schismatique, et approchant de l'hérésie.

Malgré des conférences qui se tinrent encore contre l'avis du pape, et qui furent toujours illusoires, sa sainteté donna une bulle, qui commençait par ces mots, *Pastoralis Officii*, et qui avait pour titre : Lettres apostoliques adressées à tous les fidèles. Le père commun y avertissait tous les vrais enfans de l'église, qu'ils ne devaient plus avoir aucune communication avec des enfans rebelles, qui déguisaient leur schisme sous le nom radouci d'opposans. Il déclarait ceux-ci séparés de la charité de la sainte église catholique et romaine. En conséquence, il les privait de la communion ecclésiastique avec le pasteur et l'église de Rome, sans qu'ils pussent, autrement que par leur obéissance, être jamais rétablis dans la charité et dans l'unité du saint siége apostolique. Cette nouvelle bulle fut affichée et placardée aux lieux ordinaires le 8 de Septembre.

Elle fut accueillie par les réfractaires de France, à peu près comme celle de Léon X l'avait été par ceux de Wittemberg. Quinze jours après, le cardinal de Noailles publia contre la bulle *Unigenitus*, l'acte d'appel dont il avait désavoué l'impression l'année précédente. Le 3 du mois suivant, il publia aussi un acte d'appel, accompagné d'un mandement, contre la bulle *Pastoralis Officii*. Dans le même jour parut encore une adhésion du chapitre de l'église de Paris à cet appel, et un arrêt du parlement contre la nouvelle bulle. Il est inutile de chercher lequel de ces trois actes entraîna le scandale des deux autres. Comme ils parurent tous le même jour, on ne peut guère douter qu'ils n'aient été concertés entre leurs auteurs respectifs, et que la source de ces différens scandales n'ait été la même.

Le cardinal de Noailles disait dans son mandement, que le pape, par sa dernière bulle, violait les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisait les maximes fondamentales des libertés gallicanes, attaquait les lois de la discipline, et jetait des semences de trouble dans l'église, aussi-bien que dans l'état. Son acte d'appel était interjetté, non pas comme l'année précédente, au pape mieux

conseillé, et au futur concile tout ensemble, mais uniquement au futur concile œcuménique. Il y soutenait que depuis son appel de la bulle *Unigenitus*, le concile tout seul avait droit de le juger; que le pape s'était rendu juge incompétent en cette matière; qu'il ne pouvait plus ni ordonner de peines, ni prononcer de censures contre les appelans relativement à leur appel. Si le champ qu'il s'ouvrait par là ne lui était pas honorable, il faut au moins convenir qu'il lui était bien commode.

Cet appel fut encore adopté par le chapitre de la métropole de Paris, et par un acte capitulaire des plus solennels. D'un autre côté, les gens du roi dénoncèrent au parlement la bulle *Pastoralis Officii*, comme contraire aux canons sacrés de l'église, ainsi qu'aux plus saines maximes du royaume, et requirent que la cour reçût le chapitre appelant comme d'abus de cette constitution apostolique. Sur cette entreprise, encore inouie, que chacun développe lui-même les réflexions qui se présentent en foule : en vain tenterions-nous d'y suffire. Après ce comble d'audace en son genre, après la note d'abus imprimée, du moins indirectement, aux décisions dogmatiques du chef et des membres du corps chargé d'enseigner toutes les nations, sans distinction d'ordre ni d'état, on ne trouvait plus que des longueurs fastidieuses dans le récit des différens coups d'essai par où le barreau s'était enhardi si prodigieusement contre le sanctuaire. Il suffisait des outrages faits par les tribunaux au cardinal de Mailly, archevêque de Rheims, pour les aguerrir contre le pape même. Cet archevêque interdit un vicaire révolté contre les décisions de l'église; et le vicaire, au mépris des censures, fait le dimanche suivant ses fonctions accoutumées aux yeux de toute la paroisse. L'official le condamne à trois mois de séminaire; et le vicaire, appelant comme d'abus, fait condamner l'official et l'archevêque à tous dépens, dommages et intérêts. L'archevêque à qui le droit d'instituer le recteur de l'université appartenait incontestablement, rejette un sujet indigne; et le

sujet rejeté s'empare du rectorat, et s'y fait maintenir par un arrêt de défense. L'archevêque écrit au régent pour invoquer l'autorité royale en faveur de l'église opprimée par le bras séculier; et la lettre du prélat, en vertu d'un arrêt insultant, est brûlée par la main du bourreau.

Que n'aurait-on point à dire encore sur le même sujet, pour peu qu'on anticipât sur le cours des années? Un seul prélat, M. de la Fare, évêque de Laon, essuya onze arrêts, pour s'être acquitté généreusement de ce qu'il devait à son ministère, à sa conscience, à son honneur, et à la sûreté du sacré dépôt. On ne respecta guère plus le diadème que la mitre. On rendit coup sur coup huit arrêts de défense pour combattre la déclaration mémorable, qui reconnaissant la bulle *Unigenitus* pour une loi de l'église, ordonne qu'elle soit aussi regardée comme une loi de l'état. Et que n'a-t-on pas vu en ce genre, jusqu'aux jours dont nous sommes à peine sortis? On peut dire au moins de quelques magistrats, qu'ils furent les fauteurs éternels d'une secte, orthodoxe dans leurs réquisitoires et leurs arrêts de défense, mais coupable de schisme et d'hérésie au jugement du pape, de la multitude des évêques, des pasteurs de tout ordre, si leur témoignage peut ici faire autorité, et des simples fidèles même de toutes les nations catholiques. Jamais ils ne se sont opposés aux impôts les plus désastreux, avec une vigueur comparable à celle qu'ils ont signalée contre la constitution; jamais, pour toute autre cause, ils n'ont essuyé tant d'exils, tant de transmigrations, tant d'interdictions; et pour tout dire en deux mots, autant le parlement, ainsi que la Sorbonne, avait signalé son zèle dans le seizième siècle contre les impiétés de Luther et de Calvin, autant le signalèrent-ils dans le dix-huitième en faveur de Jansénius et de Quesnel. La Sorbonne, après une éclipse, trop longue sans doute, en a réparé enfin le scandale. Le parlement a eu bien plus long-temps encore le pouvoir de le faire; il n'en a pas profité, et le pouvoir, avec le temps, a disparu pour lui.

Il n'était point hors de propos d'exposer ici les dispositions de la magistrature à l'égard des affaires de la religion. Sans cette connaissance, sans les obstacles que certains parlemens étaient déterminés à susciter sans fin contre l'exécution des rescrits pontificaux, on trouverait peu de suite dans la marche de Clément XI, convaincu de la mauvaise foi des opposans, et toujours prêt à sévir, sans presque rien faire de ce qui dépendait même uniquement de lui, comme d'ôter la pourpre romaine à l'archevêque de Paris. Mais sur quoi la chicane ne trouve-t-elle pas à mordre? Et plus les droits sont incontestables, plus le scandale est funeste quand ils sont violés. Or, la fascination était si forte, qu'il n'y avait aucun excès à quoi elle ne parût prête à se porter. Le fait suivant en fournit une preuve, qui n'en laisse point d'autre à désirer.

Le docteur du Pin, des plus illustres dans la Sorbonne égarée, entretenait depuis long-temps une étroite liaison et des relations fréquentes avec l'archevêque anglican de Cantorbéry. Il avait composé un traité entier sur le projet qu'il avait conçu de réunir la secte de Jansénius avec l'église anglicane. L'assiduité de sa correspondance avec le premier prélat de cette église, jointe au caractère du conciliant docteur, fit soupçonner du mystère. Il en transpira quelque chose : on observa de plus près, et l'on parvint à la connaissance entière d'un complot, qu'on ne crut pas devoir qualifier autrement que de trame d'apostasie. Le 10 de Février 1719, l'ordre fut donné en ma présence, dit le prélat auteur de l'Histoire de la Constitution (1), d'aller chez le sieur du Pin, et de saisir ses papiers. Je me trouvai au Palais-Royal, continue-t-il, au moment qu'on les y apporta. Il y était dit que les principes de notre foi peuvent s'accorder avec les principes de la religion anglicane. On y avançait que sans altérer l'intégrité du dogme, on peut abolir la confession auriculaire, et ne plus parler de la transsubs-

(1) Hist. de la Const. *Unigenitus*, l. 5, p. 282, édit. de 1791.

tantiation dans le sacrement de l'eucharistie, anéantir les voeux de religion, permettre le mariage des prêtres, retrancher le jeûne et l'abstinence du carême, se passer du pape, et n'avoir plus ni commerce avec lui, ni égard pour ses décisions.

On imprima dans la même année quelques-uns de ces papiers, dont quelques mots d'extraits manifesteront au moins le principal objet de la liaison du prélat anglican avec le docteur de Paris. Dans une lettre, où il est question du commencement de l'intrigue : Pour ce qui est de moi, monsieur, disait le prélat au docteur (1), pour ce qui est de moi, et de l'église anglicane, ou je me trompe fort, ou j'y vois peu de chose que vous voulussiez changer, si j'en juge par votre équité et votre érudition ordinaire. Le docteur s'était expliqué sans doute, puisque l'archevêque comptait si bien sur une doctrine et une équité qui ne voudraient changer que peu de chose à la religion anglicane, pour l'adopter. Par une autre lettre du même archevêque, on voit que le docteur accommodant lui avait envoyé son traité sur la réunion de l'église jansénienne avec l'église anglicane ; et voici comment l'archevêque lui exprimait la satisfaction avec laquelle il avait lu ce précieux ouvrage : Heureuse l'église de France, me dis-je en moi-même, ce sont les termes de la lettre, heureuse l'église de France d'avoir un pareil docteur ! un docteur assez habile et assez courageux pour soutenir ses intérêts, non-seulement contre ceux de ses écrivains qui s'écartent et qui la trahissent, mais encore contre le souverain pontife lui-même, à qui il ose résister en face, parce qu'il est répréhensible !

Cette trame une fois découverte, on en suivit le fil, et bientôt l'on parvint à la développer tout entière. On savait d'ailleurs que les chefs de la secte y avaient établi des règles fort singulières. M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, en eut une copie fidelle par le moyen d'une religieuse entêtée depuis long-temps de nouveautés proscrites, mais enfin

---

(1) Lettre du 13 Février 1717.

revenue parfaitement de ces travers pernicieux. Dès l'année 1699, ces règles lui avaient été adressées, avec une lettre du père Quesnel qui les autorisait. Ainsi rien n'était plus authentique. On remit le tout, c'est-à-dire, le règlement et la lettre, au prince régent, qui chargea l'auteur d'après qui nous parlons, d'en faire l'examen, et de lui en rendre compte (1). Voici en substance le rapport qu'il nous en a transmis. Ces statuts, en dix ou douze articles, étaient, à proprement parler, des constitutions dont l'observance devait ne faire qu'un corps et qu'une ame des partisans divers de la nouveauté. Ils étaient adressés par une lettre circulaire à des supérieurs locaux que le parti avait répandus dans toutes les provinces, où, selon leur règle propre, ils devaient s'appliquer infatigablement à le grossir. On y avait joint une courte instruction sur les principaux articles du dogme, et sur les différentes manières de les énoncer, soit avec les gens simples, soit avec les indifférens, soit avec les dévots, avec les libertins, avec les prélats, avec les prêtres et les autres ecclésiastiques, séculiers seulement; car pour les réguliers, le parti ne voulait plus de liaisons avec eux, soit qu'enfin il se crût en état de s'en passer, soit qu'il n'espérât pas vaincre l'aversion de ses confédérés futurs pour l'habit monastique; il les traitait même d'usurpateurs, qu'il fallait dépouiller de toutes leurs possessions.

Dans la lettre circulaire, on s'étudiait à prévenir les esprits contre l'étrange impression que devait opérer la première lecture de ces règlemens. On convenait avec une apparence de candeur, qu'ils semblaient contenir quelque chose d'illégitime, et qu'ils étaient en quelque sorte copiés des calvinistes: mais on assurait fort que c'était le fruit des communications les plus intimes avec le Seigneur, et des inspirations sublimes qui ne pouvaient offenser que des esprits terrestres et rampans. On ne rougissait pas d'ajouter que si les calvinistes ont eu tort de

(1) Hist. de la Const. t. II, p. 283 et suiv.

corrompre en plusieurs points la foi des peuples, ils usent néanmoins d'une vraie sagesse, en ne s'expliquant pas ouvertement sur la divine eucharistie; qu'ils font bien de parler en termes obscurs, ambigus, assortis aux dispositions diverses de ceux qui les entendent, et que cette conduite doit apprendre aux nouveaux disciples de la grâce, à se tenir cachés pour un temps, à n'agir qu'avec un concert parfait, à tenir secrets les points fondamentaux de leur doctrine, et à ménager les personnes qui pourraient s'en scandaliser. Le secret était sur-tout recommandé par rapport à la messe. On décidait formellement qu'on ne doit jamais la dire qu'en présence des peuples. On ne traitait pas mieux les messes, où il n'y a point d'autres communians que le prêtre. Qu'on sache, ajoutait-on, qu'il n'y a point d'églises pour les religieux; qu'ils ne peuvent avoir que des chapelles ou des oratoires, et que s'il leur est permis d'y célébrer les saints mystères, ce doit toujours être à portes closes.

Si dans le règlement on semblait d'abord accorder que le corps de Notre-Seigneur est présent dans l'eucharistie, on démentait ensuite cet aveu. A la vérité, disait-on, il n'y est pas précisément en figure, ou par la foi, comme les calvinistes le prétendent; mais il n'y est pas non plus réellement et substantiellement, comme l'église romaine l'enseigne. Comment donc faut-il dire qu'il y soit, demandaient eux-mêmes ces fabricateurs de dogmes, aussi-bien que de canons? D'une manière indicible, répondaient-ils, d'une manière inintelligible. Ils ajoutaient que dans la messe des morts, il n'est point de prières qui ne soient pour les vivans; qu'il n'y a point de purgatoire dans l'autre vie; qu'il n'en est absolument point d'autre que les tribulations qu'on souffre en ce monde. Quant au sacrement de l'ordre, ils enseignaient qu'il ne confère point de caractère ineffaçable; de telle manière, c'est le développement qu'ils donnaient eux-mêmes à leur principe, de telle manière qu'au moment où un curé, et même un évêque est déposé, leur caractère s'efface, et ils sont réduits à l'état de purs laïques. Qui ne voit ici

l'affinité d'un rigorisme hypocrite avec le philosophisme impudent, qui a fait lâcher ces mots à l'un de ses plus célèbres adeptes : Autrefois, quand j'étais prêtre.... Pour le sacrement de pénitence, afin d'anéantir le pouvoir et la vertu des clefs, ils prétendaient que la contrition parfaite y est toujours nécessaire, et que les péchés par conséquent sont remis avant l'absolution. Ainsi tout s'y réduisait à la seule déclaration des péchés ; encore assuraient-ils que la confession n'est que pour les fautes particulières et secrètes. Ils parlaient aussi des indulgences ; mais sur le ton de Luther, et uniquement pour les blasphémer. Que d'appréhensions funestes ne dut-on pas concevoir à la première vue d'un pareil ouvrage ! Sans être ni trembleur, ni crédule, le régent s'écria : On veut donc introduire en France le presbytéranisme d'Angleterre. Tout Paris eut bientôt lieu de s'en convaincre.

Le docteur Petit-Pied, l'un des quarante qui, avec du Pin, avaient signé le fameux Cas de Conscience, et l'un des deux qui avaient seuls refusé de rétracter leur décision, avait obtenu son rappel de l'exil qu'il avait si bien mérité. Il vint établir son domicile, et une espèce nouvelle de prêche, dans le village d'Anières, aux portes de Paris. Il y fit l'essai des règlemens, et de toute la liturgie que les frères pratiquaient en Hollande. La renommée en publia des choses étonnantes. On y accourut en foule de la capitale, et bientôt Anières devint un autre Charenton. Le nouveau prédicant construisit un autel parfaitement semblable à un tombeau, et le nomma autel dominical, parce qu'on n'y devait dire la messe que le dimanche, et aux fêtes les plus solennelles. Hors le temps du saint sacrifice, l'autel était dépouillé, comme ils le sont tous après l'office du jeudi saint. Au moment qu'on y allait dire la messe, on le couvrait d'une seule nappe, et alors même il n'y avait ni cierges, ni croix : mais le prêtre marchant à l'autel, se faisait précéder d'une grande croix, la même qu'on portait aux processions, et la seule qui fût dans l'église. Arrivé au bas de l'autel,

il y disait l'introït, et tout le peuple répondait à voix haute. Au moment qu'il aurait dû monter à l'autel, il allait s'asseoir dans un fauteuil du côté de l'épître : là, il récitait les oraisons, et entonnait le *Gloria in excelsis*, aussi-bien que le *Credo*, sans réciter ni l'un, ni l'autre ; il ne lisait de même ni l'épître, ni l'évangile. En général, il était du rite nouveau que le célébrant ne dît jamais rien de ce que chante le choeur. Le pain, le vin et l'eau qui devaient servir au sacrifice, lui étaient portés parmi les offrandes du peuple. On y mêlait les prémices des fruits de la saison, et on les plaçait sur l'autel.

Après l'offrande, on apportait de la sacristie le calice sans voile. Le diacre s'approchait du célébrant, et tenant le calice conjointement avec le prêtre, il prononçait aussi avec lui les paroles de l'offertoire à voix haute, comme représentant du peuple au nom duquel il offrait. Le célébrant, fidèle au nouveau rite, ne disait ni le *Sanctus*, ni l'*Agnus Dei*. Au *Pater*, il faisait une seconde élévation de l'hostie. Les bénédictions qu'on doit faire sur le corps et le sang du Seigneur, il les faisait sur les oblations de fruits, ou de légumes, qui étaient placés à côté du calice. J'ai vu moi-même, dit un témoin de premier ordre (1), j'ai vu, trois ans après, pratiquer la même chose dans la même église, sur un bassin d'asperges. A la communion des laïques, le prêtre ne disait aucune des prières qui doivent la précéder. Le sous-diacre en dalmatique communiait à la même table que les femmes, et mêlé parmi elles. Entre les dernières oraisons, il y en avait une aussi neuve que tout le reste, pour demander à Dieu la conservation de la nouvelle église. Je l'ai encore entendu chanter en ma présence, dit l'auteur que nous venons de citer. Dans les cérémonies particulières à certains jours, il y avait des choses encore plus étranges. Le jour du jeudi saint, par exemple, le novateur faisait publiquement la cène ; et le curé d'Anières la fit encore après lui : mais le comble du

(1) L'auteur de l'Histoire de la Const. t. II, p. 295.

ridicule, pour ne pas dire du scandale, c'est qu'une espèce de diaconesse récitait avant les vêpres l'évangile du jour en français. Ainsi les sectes même les plus rébarbatives cherchent-elles à s'attacher les femmes.

On s'étonnera sans doute que de pareils scandales se soient donnés hautement aux portes de Paris ; et par là même ils pourraient devenir incroyables. Mais l'archevêque ne se donnait pas le premier souci pour les arrêter, ne dit pas un mot qui les improuvât. Mais la Sorbonne, contre ses propres décrets et les déclarations du roi, réintégra dans toutes ses prérogatives ce réformateur scandaleux, tandis même qu'il donnait ces étranges scandales. Mais au défaut de la puissance ecclésiastique, et voici dans le châtiment la preuve incontestable de l'attentat; mais le dépositaire de l'autorité royale s'indignant enfin, contraignit les officiers de la faculté à comparaître pardevant les ministres, fit biffer la conclusion qui réhabilitait le docteur, et chassa plus ignominieusement que jamais ce perturbateur audacieux.

On continua cependant à ménager l'archevêque de Paris. Il y avait toujours des gens, et des grands de tout caractère, qui voulaient en bien espérer, nonobstant l'illusion de toutes les espérances précédentes. Le nombre des médiateurs augmentait même tous les jours. L'abbé du Bois se mit sur les rangs. Ses qualités personnelles, relativement à une affaire ecclésiastique, n'étaient pas imposantes : mais il se trouvait ministre, et ministre en faveur ; il fallut bien attacher de l'importance à ses bons offices. Il convenait toutefois que les conditions proposées pour un accommodement par le cardinal de Noailles, n'étaient pas entièrement satisfaisantes ; mais il promettait d'employer tous ses soins pour amener l'affaire à sa perfection. Le plus difficile est fait, disait-il ; M. de Noailles est sur le point d'accepter, et s'il manque quelque chose à son acceptation, avec un peu de temps nous l'engagerons à la perfectionner. Cette acceptation, à force d'instances et de menaces même, fut en effet publiée par un mandement que le régent eut la précaution de faire imprimer

imprimer à l'imprimerie royale. Alors on voulut croire que le grand ouvrage de la paix était consommé, et l'on dépêcha un courrier pour l'annoncer au pape. Il s'en fallut bien qu'on persuadât le vigilant pontife. Tandis que le mandement d'acceptation s'était imprimé à l'imprimerie royale, le cardinal de Noailles en avait fait imprimer un autre secrétement: mais les exemplaires n'en avaient pu être si bien gardés, que le pape n'en eût reçu quelques-uns. Or, cette édition furtive restreignait la bulle en termes formels, sans compter que le cardinal n'y révoquait ses appels en aucune manière, et n'attribuait aucune erreur ni au livre, ni aux propositions censurées (1).

Le régent, qui fut bientôt averti et muni des pièces justificatives, avait peine à croire ce qu'il voyait de ses propres yeux. Les deux exemplaires à la main, il en parla au cardinal, qui nia sans balancer que la seconde édition fût de lui. Le prince exigea pour preuve, qu'il donnât la même assurance au pape. Le cardinal n'y voulut jamais consentir. De là, que pouvait-on raisonnablement conclure? Il lui demanda néanmoins s'il voulait enfin contenter le saint siége. Il en eut encore parole positive; et les négociations recommencèrent; et l'espérance reprit si bien faveur, que Clément XI étant mort dans ces entrefaites, la foule même des gens sensés d'ailleurs regardèrent ce triste événement comme le seul obstacle à la consommation de la paix. Mais à qui la politique et le respect humain ne font-ils pas illusion? Quel obstacle Innocent XIII pouvait-il donc apporter, qui n'existât tout entier sous son prédécesseur Clément? Oui, oui, la difficulté consistait uniquement dans l'amour propre du cardinal de Noailles, qui ne se figurait rien de plus honteux que de réparer par un retour sincère la honte d'une fausse démarche; et cette victoire sur soi-même ne pouvait être le fruit ni de la médiation, ni des ménagemens; il fallait, pour cela, un coup

(1 Hist. de la Const. t. II, p. 327.

extraordinaire de la grâce, qu'il plut au Seigneur de faire encore attendre sept à huit ans.

Clément XI mourut en saint, comme il avait constamment vécu depuis sa première jeunesse (1). Peu de jours avant sa mort, il parut qu'il avait reçu de Dieu une connaissance distincte de ses derniers momens. Il fit appeler de la campagne un prélat qui avait beaucoup de part à sa confiance, et au premier abord, il lui dit du ton de la certitude: Je touche aux derniers jours de ma vie; dans peu vous en serez convaincu par vos propres yeux. Sept jours après, le 17 de Mars, il eut un accès de fièvre, avec une pesanteur de tête qui l'obligea de se coucher. Cependant les médecins lui assurèrent, mais sans le persuader, que sa maladie n'avait rien de sérieux. Dès le lendemain, ils en pensèrent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui était caché se produisit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugèrent mortel. On connaissait la foi du malade; on lui annonça sans détour le danger où il était, et il vit les approches de la mort en homme qui l'attendait. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de son exil. Dans le moment, il fit appeler son confesseur, et lui fit une confession générale des péchés, ou plutôt des imperfections de toute sa vie; ensuite, avec autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il fallait faire pour lui administrer les derniers sacremens, avec l'appareil de décence et toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cet auguste cérémonial, ce qu'il y eut de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier pasteur, de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le cardinal Albani son neveu, et lui tint ce discours: Regardez-moi bien, et voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand que ce qui l'est aux yeux de Dieu même; n'aspirez jamais qu'à cette sainte et solide grandeur.

(1) Vie de Clément XI, l. 3, p. 212 et suiv.

La nuit du 18 au 19, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës et continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux cardinal Olivieri son parent, de la puissante protection de saint Joseph à l'égard des moribonds qui l'ont honoré pendant leur vie. Je l'ai toujours regardé, lui dit-il, comme mon protecteur particulier auprès du Seigneur, et toute ma vie j'ai souhaité de mourir le jour de sa fête. On la célèbre aujourd'hui, et j'espère que dans peu mes vœux seront exaucés. Ce furent là ses dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte et douce agonie, il expira paisiblement le 19 de Mars de l'année 1721, la soixante-douzième de son âge, et la vingt-unième de son laborieux pontificat. La conservation de sa vie, au milieu de ses immenses travaux, et de toutes ses infirmités, savoir, trois hernies, un asthme violent et des jambes ouvertes de toutes parts, fournit une preuve nouvelle de la providence de Dieu sur la sainte église romaine, et spécialement d'une providence attentive, comme on l'a déjà remarqué, à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes pontifes.

Pour sentir la justesse de cette observation à l'égard de Clément XI, qu'on se rappelle simplement en quelle réputation de vertu, aussi-bien que de capacité, il était universellement, lorsqu'il monta, ou plutôt qu'on le traîna forcément sur le trône pontifical. Les honneurs, à la vérité, changent souvent les mœurs; et d'autres avant lui avaient refusé la tiare, qui ne furent pas long-temps insensibles à ses charmes. Nous ne parlons point des voluptés grossières : ses ennemis les plus forcenés, c'est-à-dire, ceux qu'eut l'église de son temps, car il n'en avait point d'autres, ne l'ont jamais attaqué de ce côté-là. La calomnie en cette matière eût diffamé les plus habiles calomniateurs. Quant aux douceurs de la vie, Clément XI vécut constamment sur le trône, plutôt en anachorète qu'en prince, ou en pape. La mesure de quinze sous par jour

qu'il avait prescrite à sa dépense de bouche dès le commencement de son pontificat, il ne la passa jamais.

Quant aux charmes de la grandeur et à la somptuosité du faste, il en étendait l'horreur jusqu'aux choses de première nécessité pour sa propre personne : il était pauvre autant qu'un pape peut décemment le paraître. Il ne s'accordait en habits que le nécessaire le plus simple, et vivait dans un dénuement absolu de toute autre chose. On voulut, selon la coutume, et pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes actions, si dignes en effet de servir d'exemple aux papes suivans. Il le défendit avec une émotion qui ne lui était pas ordinaire. Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli, et pour mon propre honneur, il en faut perdre entièrement le souvenir. Son humilité était en quelque sorte excessive ; au moins la basse opinion qu'il avait de lui-même allait-elle à l'excès. On lui reproche avec justice, et c'était son unique défaut, l'indécision qui le retenait quelquefois au moment de prendre un parti ; et tout le monde convient qu'elle ne provenait que du peu de confiance qu'il avait en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avait fait refuser presque invinciblement le pontificat ; savoir, qu'il manquait de toutes les qualités nécessaires à un bon pape. Il le répétait à toutes les personnes dont il demandait les conseils, et leur disait, pour rassurer leur modestie, qu'il n'y avait point de fidèles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'église. Tous les malheurs qui arrivaient à la religion, il les attribuait à son peu de capacité et de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémissait sans cesse devant Dieu. Bien souvent on l'a trouvé répandant au pied de son oratoire des torrens de larmes sur son insuffisance et son indignité, comme sur la cause principale de ces événemens malheureux. En un mot, l'humilité, mère et gardienne de toutes les vertus, était si parfaite en lui, que le cardinal Tolomeï disait en

toute rencontre : Clément XI est estimable par bien des endroits; mais il est admirable par le souverain mépris qu'il a de lui-même. Et c'était un saint qui appréciait un autre saint.

Dégagé à ce point de la gloire et de tous les faux biens du monde, il en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ses proches. Il laissa mourir Horace Albani son frère, qu'il aimait tendrement, sans lui avoir donné aucune charge, aucun rang, aucune marque de distinction parmi la noblesse romaine. A peine assigna-t-il à son neveu Albani des revenus suffisans pour soutenir la dignité du cardinalat. Il le fit, à la vérité, camerlingue de l'église romaine; mais il ne lui en laissa que le titre et le fardeau, et supprima les émolumens dont les camerlingues avaient joui jusqu'alors. Lorsqu'il fut question de marier son neveu Alexandre avec la fille du comte Borromée, vice-roi de Naples, loin de concourir par ses largesses à grossir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de son propre argent le marquisat de Sorriane, sous la directe de l'église romaine. Pour tout dire en un mot, et dans la plus exacte vérité, pendant près de vingt-un ans que dura son règne, il n'augmenta pas d'un séquin les revenus de sa famille. Ainsi fut gardée la loi qu'il s'était faite à l'entrée de son pontificat, de ne jamais rien accorder à la chair et au sang. Or, quelles vertus ne suppose point dans un pape, celle qui triomphe du népotisme, de ce vice originel, pour ainsi dire, qui a flétri sous la tiare tant de vertus incorruptibles d'ailleurs! C'est là une preuve de sainteté, qui seule pourrait tenir lieu de toutes les autres.

Au reste, la vertu seule inspirait à Clément XI cette indifférence pour ses proches, ou plutôt pour l'accroissement de leur fortune et de leur grandeur; car jamais ame ne fut plus tendre que la sienne, ni plus généreuse, plus élevée, plus magnifique dans ses pieuses largesses. Nous ne parlerons plus de son désintéressement personnel, et de son amour pour les pauvres; on a vu qu'avant son élection

même, c'était là, pour ainsi parler, sa passion dominante, et que dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il était transféré ailleurs, c'était une affliction publique parmi les pauvres qui le perdaient. Rome se souvient encore de la consternation où elle fut plongée quand on apprit qu'il était en péril de mort, et qu'au moment où il expira, ce fut un deuil universel dans toutes les familles qu'il mettait à l'abri de la misère. Et comment oublier ce qu'attesteront à jamais les monumens innombrables de sa bienfaisance, bâtis avec une grandeur et une solidité hors d'atteinte à l'injure et à l'oubli des temps? Tels sont, et l'hôpital de Saint-Michel, où l'indigence, quel que soit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un soulagement toujours prompt; et la maison des Incorrigibles, où les familles trouvent à se décharger des sujets qui en font le tourment et l'opprobre; et la maison de Saint-Clément, qui sert de rempart à l'innocence des jeunes personnes du sexe; et l'hôpital de Sainte-Marthe, destiné aux domestiques du Vatican; et celle des clercs, où les ecclésiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce et des dangers du siècle; et l'hopital des Ethiopiens, et l'hospice des prêtres arméniens, et celui des religieux maronites, et la maison des évêques de Mésopotamie, tous étrangers que les persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du père commun des fidèles. Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts et la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance si vastes et si sains, que Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port aussi commode que magnifique. Avant son pontificat, le cours des eaux publiques n'était pas moins négligé que le transport des grains: il fit réparer les aqueducs et les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien; et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il pro-

cura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues et comme empoisonnées ne portaient plus que la langueur et la mort. Il répara les chemins publics dans le Latium, dans la Sabine et dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières et de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, et quantité de forts contre les incursions des pirates et des infidèles.

Parlerons-nous des monumens religieux qu'il a ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui était comme la marque de son génie ? Mais on ne peut que nommer les églises innombrables qui lui doivent leur existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Egypte et l'Ethiopie, sans parler encore d'une vingtaine d'églises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome; et dans l'une de celles-ci, un seul article de décoration, les seules statues des apôtres dans la basilique de Saint-Jean de Latran, lui coûtèrent plus de soixante-dix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu coûter la réparation du *Panthéon*, qu'il importait à l'évangile d'éterniser, comme un monument de son triomphe sur la superstition de la superbe Rome, et de toutes les nations qu'elle avait subjuguées.

Voilà quel était, selon le témoignage de ses œuvres et de tous ses contemporains orthodoxes, le pontife si dénigré dans les vagues invectives de la secte qu'il a proscrite : à qui le bon sens, ainsi que la religion, veut-il qu'on s'en rapporte ? Qui peut craindre encore les calomnies, ou plutôt les détractions insignifiantes d'une secte qui n'a pas épargné un pontife tel que Clément XI ? Encore si à ce prix il eût eu le bonheur de procurer la paix de l'église! Mais ses successeurs ne furent pas plus heureux que lui. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII; en vain furent-elles successivement et formellement acceptées par celles

des nations catholiques qui ne l'avaient encore fait que tacitement, et qui scandalisées enfin par ce qu'elles apprenaient de la France, crurent devoir accepter de la manière la plus expresse et la plus authentique (1); en vain le saint pape Benoît XIII, pour donner, non pas plus d'autorité, mais plus d'authenticité à la bulle de Clément XI, tint à Rome, en 1725, un concile, qui par la multitude des pères assemblés au nombre de cent, pourrait équivaloir à un concile œcuménique, et qui prononça d'une voix unanime que cette bulle faisait règle de foi; en vain le concile d'Embrun, qui deux ans après se tint sous les yeux mêmes des réfractaires, et qui fut confirmé par le saint siége apostolique, ordonna la peine de suspense contre l'évêque de Sénez, rebelle à cette constitution; en vain même le roi Louis XV venant à l'appui des papes et de l'église, ordonna expressément, par sa déclaration du 24 Mars 1730, que la constitution *Unigenitus* étant une loi de l'église par l'acceptation qu'elle en avait faite, devait être aussi regardée comme une loi de l'état (2): malgré ce concours de toutes les églises et des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point.

Cependant le moment du Seigneur arriva pour le cardinal de Noailles. Il reconnut tout à coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avait engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvait depuis long-temps, joints à quatre-vingts ans d'âge qui le menaçaient d'une mort prochaine, le déterminèrent à écrire au saint pape Benoît XIII, en termes trop édifians, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettait guère de compter sur une vie plus longue, et que les approches de l'éternité demandaient de lui qu'il se rendît enfin aux désirs du chef de l'église: Dans cette vue, poursuivait-il, je vous atteste, en présence de Jesus-Christ, que je me

(1) Voyez l'avertissement de M. Languet, évêque de Soissons, à ses curés appelans. (2) Art. 3 de la déclar. du 22 Mars 1730.

soumets sincèrement à la bulle *Unigenitus*; que je condamne le livre des Réflexions morales, et les cent une propositions qui en ont été extraites, de la même manière qu'elles sont condamnées par la constitution, et que je révoque mon instruction pastorale, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre cette bulle. Je promets à votre sainteté, continue-t-il, de publier au plutôt un mandement pour la faire observer dans mon diocèse. Je dois encore lui avouer que depuis que par la grâce du Seigneur j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé; que les jours sont devenus plus sereins pour moi; que mon ame jouit d'une paix et d'une tranquillité que je ne goûtais plus depuis long-temps. Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies.

Le chapitre de Notre-Dame, après quelques délais, imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés, régulières et séculières, venir à résipiscence. La Sorbonne délibérait encore, quand la cour fit exclure les brouillons qui en avaient terni la gloire, et qui en écartaient les sujets propres à la réparer. La faculté libre alors, et redevenue semblable à elle-même, prononça le 2 Janvier 1730, à la pluralité de quatre-vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation rendu en 1714, était véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avait depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnait que les vestiges fussent effacés de ses registres; qu'elle le ratifiait autant que besoin pouvait être, révoquait l'appel qui paraissait revêtu du nom de la faculté, et recevait de nouveau, avec une entière soumission de cœur et d'esprit, la bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'église universelle. La faculté s'est toujours montrée depuis telle qu'à cette éclipse près, elle avait été invariablement depuis son origine.

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes et ses déboires, il n'en devint que plus violent; mais les excès mêmes, et les extravagances

où l'emporta son fanatique dépit, opérèrent avec le temps ce que ni raison, ni exemple, ni puissance n'avaient pu faire. La fécondité de son éloquence outrageante, le débordement de ses libelles menteurs, ses invectives et ses calomnies périodiques, sa ténébreuse fabrique d'histoires de ruelles et d'anecdotes scandaleuses, la discorde et la révolte soufflées dans les cloîtres, ses femmes docteurs, ses prophétesses ou ses pythonisses, et tous les mystères, soit hideux, soit honteux, de ses convulsionnaires de tout sexe, de toute renommée et de tout manège, figuristes, antifiguristes, mélangistes, mitigés, discernans, etc., provoquèrent le blâme de ceux même du parti qui n'avaient pas entièrement abjuré la pudeur et le bon sens, lui attirèrent un mépris universel, et ce qui fut peut-être encore plus efficace, le couvrirent d'un ridicule qui l'a peu à peu réduit à une poignée de caffards obscurs, de moines mutins et de prudes surannées, dont on n'a plus osé suivre de jour les conventicules furtifs.

Tel est le décri justement encouru par une opiniâtreté, par une mauvaise foi si persévérante, si déterminée, qu'elle ne peut exciter qu'un étonnement mêlé d'horreur. Pour la justification de ce sentiment, et pour conclusion de tout ouvrage, voici la récapitulation des manœuvres et des impostures, qui en confondront à jamais les artisans frauduleux. Avant que le saint siége eût rien prononcé sur la nouvelle doctrine, les députés du parti chargés de la défendre à Rome, convenaient avec les députés orthodoxes d'un seul et même sens à l'égard des cinq propositions belgiques. Le siége apostolique condamna les propositions ainsi présentées : les jansénistes souscrivirent à la condamnation; mais ils leur donnèrent un autre sens que le sens condamné. Quand on leur eut fermé ce retranchement par le formulaire, ils inventèrent la distinction du fait et du droit. Quand on exigea d'eux la soumission à l'égard du fait même, comme appartenant au droit, ils recoururent à la soumission mensongère qu'exprime la bouche, et que le cœur dément, et

mirent en avant le simulacre du silence respectueux. Quand on a proscrit ce silence, ils ont prétendu que l'église n'était infaillible que dans les conciles; ils ont étourdi, il ont indigné l'Europe par leurs appels au futur concile, par des appels encore inouis parmi les catholiques en matière de dogme.

Et se prémunissant d'avance contre les conciles mêmes, en cas que l'on vînt à leur en accorder, ils ont, à l'exemple de Luther, refusé au pape le droit d'y présider, comme à un juge incompétent pour cause de préventions; ils ont récusé les évêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, et tous ceux qu'ils imaginaient croire le pape infaillible, comme ne faisant tous ensemble qu'un seul et même suffrage avec lui; ils ont dénaturé les conciles, ils en ont anéanti, ou du moins éludé l'autorité divine, en y voulant le suffrage des simples prêtres, et la voix même des peuples. Encore les décisions du concile, quelle qu'en puisse être la forme, n'obligeront-elles à la soumission, selon tous les principes qui remplissent leurs écrits, qu'autant qu'elles seront trouvées conformes à ce qui est unanimement et manifestement enseigné dans toute l'église. Il faut donc que cette conformité devienne manifeste aux fidèles, et à chaque fidèle. Voilà donc un tribunal supérieur à celui du concile, et chaque fidèle en droit de juger si la décision du concile est digne de respect ou de mépris, c'est-à-dire, que voilà le sens particulier des luthériens et des calvinistes, adopté par les semi-calvinistes, de quelque nom et de quelque voile qu'ils puissent se couvrir; et voilà où aboutit la révolte contre l'autorité légitime, permanente et visible, que le Dieu de la concorde, aussi-bien que de la vérité, a voulu établir dans son église, comme la sauve-garde unique de toute la foi chrétienne. Mais si par tous les travaux qu'a demandés cet ouvrage, nous avons pu faire sentir aux cœurs droits la solidité de ce principe, nous avons atteint notre but, et notre tâche est heureusement remplie.

Fin du Tome douzième.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1676, jusqu'à l'an 1721.

TOME DOUZIÈME.

PAPES.

CCXXXVIII. INNOCENT XI, mort le 12 Août 1689.
CCXXXIX. Alexandre VIII, élu le 6 Octobre 1689, mort le 1er Février 1691.
CCXL. Innocent XII, 12 Juillet 1691. 27 Septembre 1700.
CCXLI. Clément XI, élu le 23 Novembre 1700, mort le 19 Mars 1721.

EMPEREURS.

LÉOPOLD I, mort en 1705.
Joseph I, 1711.
Charles VI. . . . .

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV, 1715.
Louis XV. . . . .

ROIS D'ESPAGNE.

Charles II, mort en 1700.
Philippe V. . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Charles II, 1685.
Jacques II, 1701.
Guillaume III, reconnu roi, mort en 1702.
La reine Anne, 1714.
George I, reconnu roi. . . .

Ecrivains Ecclésiastiques.

JEAN de Launay, docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux et savant écrivain remplissent dix volumes *in-folio*, sur les matières ecclésiastiques. Il a surtout beaucoup de lettres savantes. Il défend aussi les libertés de l'église gallicane

Ecrivains Novateurs.

ANTOINE Arnaud, mort en 1694. Il suffit de le nommer. Pierre Nicole, Guillaume Wendrock, et Paul Irénée, sont toujours le même personnage, dont les deux derniers noms marquent la justice qui fait placer ici le premier. L'ouvrage de Wendrock est une

Ecrivains Ecclésiastiques.	*Ecrivains Novateurs.*
avec beaucoup de force, et peut-être beaucoup moins de clarté ou de précision. En général, son style n'est ni orné, ni élégant, et son raisonnement n'est pas toujours juste; mais on est en quelque sorte dédommagé de ces défauts, par la riche variété des matières, et par la profondeur de l'érudition. François Combefis, dominicain, 1679. On a de lui, entr'autres ouvrages, les éditions et les versions de quantité d'auteurs ecclésiastiques grecs, et une bibliothèque des pères pour les prédicateurs, en huit volumes *in-folio*. Charles le Cointe, prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux ouvrages sont ses Annales ecclésiastiques de France, sa Bibliothèque sacrée, et son Histoire des Bibles polyglotes.	traduction latine des Lettres provinciales, avec des notes encore plus mauvaises que le texte. L'ouvrage d'Irénée contient la même doctrine, ainsi que les lettres imaginaires, et bien d'autres écrits de cet auteur clandestin, mais non pas anonyme, puisqu'il avait au moins trois noms. Michel Molinos, 1696, auteur d'un quiétisme comparable à la doctrine corrompue des anciens gnostiques. Ses écrits et sa personne ont été flétris par le saint siége. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre, la Guide spirituelle. Pasquier-Quesnel, prêtre de l'Oratoire, 1719. On ne connaît que trop ses Réflexions morales sur le nouveau Testament, réprouvées par l'église universelle qu'elles ont mise en feu.

Luc d'Achéri, bénédictin, 1685. Cet écrivain, l'un des plus érudits de son siècle, s'est rendu principalement célèbre par la grande collection qu'il a publiée sous le titre *de Spicilége;* c'est un recueil de pièces et de monumens précieux, qui étaient restés jusque là manuscrit. Il est enrichi de préfaces très-savantes, également judicieuses, et bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, bachelier, qu'ont égalé peu de docteurs, 1686. Il apporta une telle application à l'étude des antiquités ecclésiastiques, et une telle exactitude à ses recherches, qu'aucun savant ne l'a surpassé dans ce genre de connaissances. On a de lui la collection des œuvres des pères des temps apostoliques, et un recueil de plusieurs monumens de l'église grecque. Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bonne version latine, avec des notes courtes, mais si exactes et si bien conçues, qu'on y trouve plus d'instructions et plus de vraie science que dans les gros volumes de la plupart des commentateurs.

Louis Maimbourg, 1686. Il a écrit l'histoire de l'arianisme, des iconoclastes, du luthéranisme, du calvinisme, des pontificats de saint Léon et de saint Grégoire, du grand schisme d'occi-

les quatre Evangiles, un abrégé des devoirs des Chrétiens, des Instructions et des Maximes chrétiennes, quantité de Lettres spirituelles, la Traduction française des œuvres de saint Dorothée, un livre de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique, et plusieurs écrits sur les Etudes monastiques. Dans tous ces ouvrages, sa piété n'ôte rien à la beauté, ni à l'aménité même de son style.

Jean-Baptiste Thiers, savant bachelier de Sorbonne, mort en 1703. On a de cet auteur plusieurs traités curieux, quelquefois singuliers, toujours remplis d'érudition. Les plus estimés et les plus utiles sont l'Avocat des Pauvres, où il est traité de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens d'église; le traité de l'Exposition du saint Sacrement; celui des Superstitions, et un traité de morale, intitulé De la plus nécessaire et de la plus négligée des dévotions.

Le cardinal Noris, religieux augustin, 1704. Il est sur-tout fameux par son histoire des pélagiens, qui fut déférée au saint siége, à trois reprises différentes, sans toutefois en avoir jamais été condamnée.

Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, 1704. Son nom seul est un éloge qu'aucun autre ne peut égaler. Entre ses ouvrages, presque tous excellens, les plus admirables sont les Discours sur l'Histoire universelle, les Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, les six Avertissemens aux protestans, l'Histoire des variations des églises protestantes, et l'Exposition de la doctrine de l'église catholique sur les matières de controverse.

Louis Bourdaloue, jésuite, 1704. Quoiqu'il n'ait guère fait que des sermons, on peut regarder avec quelque proportion ce Chrysostome français, comme celui de la Grèce, non-seulement pour cette éloquence de raison qui est du goût de tous les peuples et de tous les temps, mais pour sa profonde connaissance de l'écriture, de la tradition, des mystères mêmes, de toutes les voies du salut, des sentiers étroits de la perfection évangélique; en un mot, du dogme et de la morale, et de tout l'ensemble de la religion.

Louis Cousin, président de la cour des monnaies, 1707. Il a donné une traduction, bien écrite en français, des Histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, avec des préfaces qui sont estimées.

Jean Mabillon, 1707. Ce bénédictin célèbre, l'un des plus savans hommes qui aient paru dans le monde, et l'un des plus modestes, a donné une quantité prodigieuse d'ouvrages, où l'on n'admire pas seulement l'érudition et la plus saine critique, mais la pureté du style, la clarté, la méthode, sans affectation et sans ornemens superflus. Après son chef-d'œuvre, ou

Ecrivains Ecclésiastiques.

sa diplomatique, digne de l'immortalité, ses principaux ouvrages sont quatre volumes des Annales de l'ordre de saint Benoît, qui ont été continuées par dom Ruinart, les Actes des saints du même ordre, quantité de traités latins sur des matières ecclésiastiques, et l'édition des œuvres de saint Bernard.

Thierry Ruinart, bénédictin, 1709. Outre la continuation des annales bénédictines, et quelques autres ouvrages, il a servi essentiellement la religion, par son excellente collection des actes sincères et véritables des martyrs, accompagnée d'une savante préface, où il met en poudre les chicanes et tous les sophismes de l'hybernois Dodwel.

Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, qu'il quitta deux fois, 1712. Auteur imaginatif d'une histoire critique de l'ancien et du nouveau Testament, et de plusieurs autres ouvrages.

Etienne Baluze, 1718. Son goût et son talent propre, c'était de rechercher avec le plus grand soin les manuscrits des bons auteurs, de les conférer avec ces auteurs imprimés, et de les réimprimer ensuite avec des notes, que le jugement et l'érudition dictaient de concert. Ainsi a-t-il donné les œuvres de saint Cyprien, Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrière, Agobard, Amolon, Leidrade, le diacre Florus, saint Césaire d'Arles, Marius Mercator, et les conciles de la Gaule narbonnaise. Outre cela, on a de cet écrivain laborieux les vies des papes d'Avignon, un supplément aux conciles du père Labbe, et différens autres ouvrages.

Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, 1721. Entre les nombreux ouvrages de ce prélat, l'un des hommes les plus érudits de son temps, les principaux, relativement à notre genre, sont la Démonstration évangélique, le Traité de la faiblesse de l'esprit humain, et l'édition des commentaires d'Origène sur l'écriture sainte en grec et en latin. Au reste, tous les ouvrages de ce prélat, littérateur autant qu'érudit, sont également bien écrits et remplis d'érudition.

FIN.